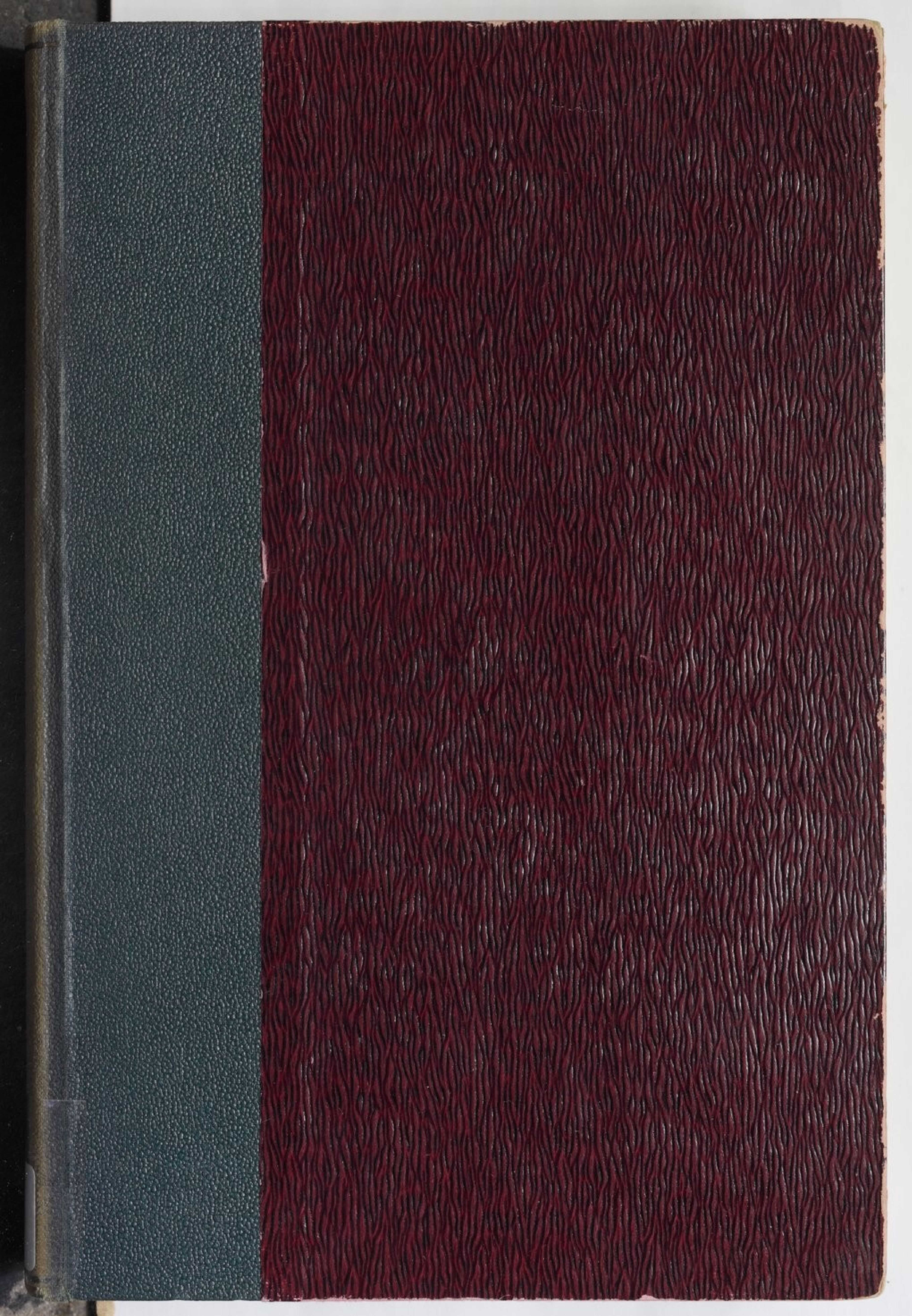
Géographie historique et communale de la Charente...







GÉOGRAPHIE

HISTORIQUE ET COMMUNALE

DE LA

CHARENTE

Ouvrage illustré de nombreuses gravures

PAR

J. MARTIN-BUCHEY

Ancien Professeur d'Histoire



22me LIVRAISON

Les livraisons, du prix de UN Franc l'une, paraissent de mois en mois.



EN VENTE

Chez l'Auteur, M. MARTIN-BUCHEY

A CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE



GÉOGRAPHIE

HISTORIQUE ET COMMUNALE

DE LA

CHARENTE

Ouvrage illustré de nombreuses gravures

PAR

J. MARTIN-BUCHEY

Ancien Professeur d'Histoire



23me LIVRAISON

Les livraisons, du prix de UN Franc l'une, paraissent de mois en mois



EN VENTE

Chez l'Auteur, M. MARTIN-BUCHEY

A CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

GÉOGRAPHIE

HISTORIQUE ET COMMUNALE

DE LA

CHARENTE

Ouvrage illustré de nombreuses gravures

PAR

J. MARTIN-BUCHEY

Ancien Professeur d'Histoire



24me LIVRAISON

Les livraisons, du prix de UN Franc l'une, paraissent de mois en mois



EN VENTE

Chez l'Auteur, M. MARTIN-BUCHEY

A CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

GÉOGRAPHIE

HISTORIQUE ET COMMUNALE

DE LA

CHARENTE

Ouvrage illustré de nombreuses gravures

PAR

J. MARTIN-BUCHEY

Ancien Professeur d'Histoire



25me LIVRAISON

Les livraisons, du prix de UN Franc l'une, paraissent de mois en mois



EN VENTE

Chez l'Auteur, M. MARTIN-BUCHEY

A CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

ANGOULÊME. — IMP. L. COQUEMARD ET C[ie].

ANGOULÊME. — IMP. L. COQUEMARD ET Cie.

ANGOULÊME. — IMP. L. COQUEMARD ET Cie.

ANGOULÊME. — IMP. L. COQUEMARD ET Cie.

GÉOGRAPHIE

HISTORIQUE ET COMMUNALE

DE LA

CHARENTE

Ouvrage illustré de nombreuses gravures

PAR

J. MARTIN-BUCHEY
Ancien Professeur d'Histoire

26me LIVRAISON

Les livraisons, du prix de UN Franc l'une, paraissent de mois en mois

EN VENTE
Chez l'Auteur, M. MARTIN-BUCHEY
A CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

GÉOGRAPHIE

HISTORIQUE ET COMMUNALE

DE LA

CHARENTE

Ouvrage illustré de nombreuses gravures

PAR

J. MARTIN-BUCHEY
Ancien Professeur d'Histoire



27me LIVRAISON

Les livraisons, du prix de UN Franc l'une, paraissent de mois en mois



EN VENTE
Chez l'Auteur, M. MARTIN-BUCHEY
A CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE



GÉOGRAPHIE

HISTORIQUE ET COMMUNALE

DE LA

CHARENTE

Ouvrage illustré de nombreuses gravures

PAR

J. MARTIN-BUCHEY
Ancien Professeur d'Histoire

28me LIVRAISON

Les livraisons, du prix de UN Franc l'une, paraissent de mois en mois

EN VENTE
Chez l'Auteur, M. MARTIN-BUCHEY
A CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

GÉOGRAPHIE

HISTORIQUE ET COMMUNALE

DE LA

CHARENTE

Ouvrage illustré de nombreuses gravures

PAR

J. MARTIN-BUCHEY
Ancien Professeur d'Histoire

29me LIVRAISON

Les livraisons, du prix de UN Franc l'une, paraissent de mois en mois

EN VENTE

Chez l'Auteur, M. MARTIN-BUCHEY

A CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

ANGOULÊME. — IMP. L. COQUEMARD ET Cie.

ANGOULÊME. — IMP. L. COQUEMARD ET Cie.

ANGOULÊME. — IMP. L. COQUEMARD ET Cie.

ANGOULÊME. — IMP. L. COQUEMARD ET Cie.

GÉOGRAPHIE

HISTORIQUE & COMMUNALE

de la

CHARENTE



GÉOGRAPHIE

HISTORIQUE ET COMMUNALE

DE LA

CHARENTE

Ouvrage illustré de nombreuses gravures

PAR

J. MARTIN-BUCHEY

Ancien Professeur d'Histoire



TOME 2me

ARRONDISSEMENTS DE COGNAC ET DE BARBEZIEUX



1915

Chez l'Auteur, M. MARTIN-BUCHEY

A CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

ARRONDISSEMENT

DE

COGNAC

CANTON DE COGNAC

Superficie = 18032 hect. ; Population = 30162 habitants.

Le canton de Cognac est divisé, par la *Charente*, en deux parties d'inégale superficie et d'aspect bien différent. La partie située sur la rive gauche du fleuve est la moins étendue; elle appartient à la plaine de la *Grande Champagne* et les eaux-de-vie qui en proviennent sont les plus estimées, notamment celles provenant de la commune de Gimeux.

Sur la rive droite de la *Charente* s'étend une contrée mamelonnée, dont les collines, peu élevées et boisées, sont couvertes de magnifiques vignobles et produisent les eaux-de-vie vendues sous le nom de *Borderies*.

Au delà de cette contrée accidentée, vers le nord, s'étend la plaine du Pays-Bas.

Deux des principaux affluents de la Charente rejoignent le fleuve dans le canton de Cognac : *le Né*, sur la rive gauche et *l'Antenne*, sur la rive droite.

Après avoir servi de limite entre les deux communes d'Ars et de Gimeux, le *Né* sépare les deux départements de la Charente et de la Charente-Inférieure, et se jette dans la Charente au *port du Lys*.

L'Antenne entre dans le canton de Cognac par la commune de Mesnac, se divise en plusieurs bras dans la commune de Saint-Sulpice et vient rejoindre la Charente, après avoir traversé le bourg important de Javrezac. La vallée de cette rivière est une des plus pittoresques de notre département.

Un autre affluent de la Charente, sur la rive droite, la *Soloire* sépare les deux communes de Saint-Brice et de Boutiers-Saint-Trojan.

Le canton de Cognac est limité, au nord et à l'ouest, par le dépar-

tement de la Charente-Inférieure, au sud, par le canton de Segonzac et à l'est, par le canton de Jarnac.

Ce canton est essentiellement agricole ; la principale, pour ne pas dire la seule culture en est la vigne, dont les produits ont rendu le nom de *Cognac* célèbre dans le monde entier.

La principale industrie est celle des *bouilleurs* ; elle consiste à transformer en eaux-de-vie le vin récolté. Cette industrie mérite une mention particulière ; car, c'est par leurs procédés de fabrication que les bouilleurs parviennent à donner aux eaux-de-vie tout l'arôme et toute la finesse qui en font des produits inimitables.

Signalons également : dans la commune de Saint-Sulpice, des carrières de pierres de taille et, dans la commune de Cherves, d'importantes carrières de plâtre.

Le canton de Cognac comprend les seize communes suivantes : *Cognac*, *Javrezac*, *Richemont*, *Louzac*, *Saint-Laurent*, *Merpins*, *Ars*, *Gimeux*, *Châteaubernard*, *Saint-Brice*, *Boutiers-Saint-Trojan*, *Cherves*, *Saint-André*, *Saint-Sulpice*, *Mesnac* et *Bréville*.

Commune de Cognac

Superficie = 1455 hect. 28 ; Population = 19188 habitants.

Cognac est la ville la plus connue du monde entier, grâce à la liqueur merveilleuse qu'elle exporte sur tous les points du globe, et pourtant son origine est des plus difficiles à établir. On ne sait, en effet, rien de bien précis sur cette ville avant le dixième siècle et l'on en est réduit aux conjectures.

Ce que l'on peut supposer avec le plus de vraisemblance, c'est que l'origine de Cognac est postérieure à la période gallo-romaine et que cette ville eut pour premiers habitants la population des campagnes environnantes qui, ruinée par les invasions barbares du quatrième siècle, se réfugia sur le point culminant de la colline qui domine la Charente.

En cet endroit, le fleuve décrit une courbe prononcée, qui forme un port naturel ; aussi les habitants de Cognac s'adonnèrent-ils promptement à la navigation.

Dès cette époque lointaine, les marais salants de la Saintonge exis taient et leurs produits étaient recherchés au loin. Cognac du donc être, dès les premiers temps, un centre de commerce important pour le sel, que ses bateliers allaient chercher sur les marais. Nous savons, en effet, que, longtemps avant le dixième siècle, cette ville faisait un trafic considérable de ce produit de première nécessité, qu'elle exportait en Angoumois, en Poitou, dans le Limousin et jusqu'en Auvergne.

Peu à peu les transactions commerciales devinrent de plus en plus actives, Cognac prit une extension de plus en plus grande et, au dixième siècle, cette ville était, après Saintes, la principale de la Saintonge.

Dès l'époque carolingienne, Cognac a dû avoir ses seigneurs particuliers, mais les premiers seigneurs qui nous soient réellement connus sont *Itier I* et *Arnaud*, qui vivaient au commencement du onzième siècle. Ce sont eux qui, sur les conseils de leur oncle, Arnaud de Vitabre, évêque de Périgueux, fondèrent le prieuré de Saint-Léger.

Vinrent ensuite *Hélie* et *Itier II*, fils d'Arnaud, puis *Hélie de Chambarot*, neveu d'Itier II.

Ce dernier laissa son héritage à son fils, *Bardon*, qui fut un des plus remarquables parmi les seigneurs de Cognac. Ambitieux, jaloux de la puissance du comte d'Angoulême, Bardon n'hésita pas à soutenir la cause d'Aymar, qui disputait au comte Guillaume III Taillefer la possession du château d'Archiac. Ayant fait alliance avec Audoin de Barbezieux et plusieurs autres seigneurs de la contrée, il se porta bravement à la rencontre du comte d'Angoulême ; mais il ne put empêcher ce dernier de reprendre la place, dont Aymar s'était induement emparé.

Cet échec ne le découragea pas. Une nouvelle ligue s'était formée contre Vulgrin II, fils et successeur de Guillaume, dans le but d'empêcher le comte d'Angoulême de reprendre le château de Montignac à Girard de Blaye, qui refusait de s'en dessaisir. Cette ligue comptait parmi ses adhérents Itier de Villebois, Geoffroi de Rancon, seigneur de Taillebourg, Hugues de Lusignan et de nombreux seigneurs du Poitou.

Bardon se joignit à eux et s'enferma dans le château que le comte d'Angoulême vint bientôt assiéger. Malgré leur défense énergique, les assiégés ne purent se maintenir dans la place et durent l'abandonner à la faveur de la nuit.

Prince aussi pieux que brave, Bardon avait pris part à la première croisade et assisté à la prise de Jérusalem.

Il mourut vers l'année 1137, laissant ses domaines à ses deux fils, *Hélie et Itier III*.

Hélie étant mort, Itier III demeura seul possesseur de la seigneurie de Cognac. Redoutant, comme son père, la puissance croissante des comtes d'Angoulême, Itier se joignit à Foucaud d'Archiac

et à Ramnulphe de Jarnac, dans l'expédition que ces seigneurs entreprirent contre Guillaume IV, fils de Vulgrin.

Le Taillefer força les alliés à lever le siège de Châteauneuf et fit Ramnulphe prisonnier. Pour punir ce dernier, il lui ôta la terre de Jarnac, qu'il donna à Hélie Baudran, dont Itier de Cognac épousa la fille, Nobilie.

A la mort d'Itier, comme il ne laissait pas d'héritier, la terre de Cognac revint à son suzerain, Henri Plantagenet, roi d'Angleterre, qui céda la seigneurie de Cognac à Philippe, un de ses fils naturels, suivant certains chroniqueurs, un fils de Richard Cœur-de-Lion, suivant d'autres.

Après la mort de Philippe, les rois d'Angleterre, Richard Cœur-de Lion et Jean-sans-Terre, administrèrent directement la seigneurie de Cognac.

Jean-sans-Terre avait épousé la fille du comte d'Angoulême, Isabelle Taillefer, qu'il avait enlevée à son premier fiancé, Hugues de Lusignan. Afin de se réconcilier avec un aussi puissant seigneur que l'était le sire de Lusignan et désireux de s'en faire un allié, le roi d'Angleterre lui promit la main de sa fille Jeanne, à laquelle il donnait pour dot les seigneuries de Cognac et de Merpins, et, comme il voulait gagner à sa cause les principaux seigneurs de notre contrée, il vint passer en Saintonge le printemps et une partie de l'été de l'année 1214 ; il habita le château de Cognac avec une suite nombreuse.

On sait comment, après la mort de Jean-sans-Terre, la comtesse-reine Isabelle revint en Angoumois et épousa son ancien fiancé, Hugues de Lusignan. Le roi d'Angleterre, Henri III, ne désapprouva pas ce mariage ; mais il demanda qu'on lui rendît les seigneuries de Cognac et de Merpins, qui devaient constituer la dot de sa sœur, Jeanne. Hugues de Lusignan et Isabelle ayant refusé de se dessaisir de ces seigneuries, le roi d'Angleterre en appela au pape Honorius III, qui, par une bulle du 25 juin 1222, menaça d'excommunication les usurpateurs, s'ils ne rendaient pas les châteaux de Cognac et de Merpins.

Il fallut se soumettre. Cependant, après la mort du roi de Fran-



Cliché A. GAILLARD

Imp. L. COQUEMARD et Cie

EGLISE SAINT-LÉGER (COGNAC)

ce, Louis VIII, lorsque les seigneurs de l'ouest et du midi, désireux de se soustraire à la tutelle royale, se furent révoltés contre l'autorité de la reine-mère, Blanche de Castille, le roi d'Angleterre, afin de se concilier l'amitié du comte d'Angoulême, qui, poussé par l'altière Isabelle, s'était mis à la tête des seigneurs révoltés, lui rendit les seigneuries de Cognac et de Merpins, avec la faculté de les transmettre à ses enfants.

C'est à partir de cette époque que ces seigneuries furent rattachées à la province d'Angoumois. Cette donation augmenta beaucoup l'étendue des domaines des comtes d'Angoulême.

Il faut remarquer que, dans la donation consentie par le roi d'Angleterre, il est seulement question du château et non de la ville de Cognac. Il est donc vraisemblable que, dès cette époque, tout en relevant de la seigneurie, la ville de Cognac n'en dépendait pas complètement et qu'elle avait une administration communale, s'exerçant par des magistrats spéciaux. Une lettre de roi Henri III à son représentant, Philippe d'Uletot, datée du 16 septembre 1220, nous apprend, du reste, que ces magistrats portaient le nom de *Prud'hommes*.

La victoire du jeune roi Louis IX, à Taillebourg, brisa les résistances des grands vassaux ; le roi d'Angleterre, vaincu, fut obligé d'abandonner ses prétentions sur nos provinces et le comte d'Angoulême dut se réconcilier avec le roi de France.

Par leur testament du mois de mars 1242, Hugues de Lusignan et Isabelle partagèrent leurs immenses possessions entre leurs enfants et donnèrent les seigneuries de Cognac et de Merpins à leur second fils, Guy de Lusignan.

La seigneurie de Jarnac étant dévolue à Geoffroy, frère puîné de Guy, une clause du testament stipula que si, pour une cause quelconque, Geoffroi venait à être inquiété dans la possession de sa part d'héritage, Guy devrait lui donner, à titre de compensation, cent livres de rente *à prendre sur le port Saunier de Cognac*. Cette dernière clause montre quelle était déjà l'importance du commerce du sel.

Après la mort de sa mère (1245), Guy de Lusignan prit possession des châtellenies de Cognac et de Merpins.



A son retour en Angleterre, après la bataille de Taillebourg, le roi Henri III avait trouvé les barons anglais révoltés contre son autorité. Guy de Lusignan, à la tête de nombreux hommes d'armes, accourut au secours de son frère ; mais il ne put l'empêcher de subir une humiliante défaite.

Il revint alors en France et s'occupa exclusivement de l'administration de ses domaines. Par la charte de 1262, il confirma les anciens privilèges dont jouissaient les habitants de Cognac.

C'est à Guy de Lusignan que Cognac est redevable de l'enceinte fortifiée qui entourait l'ancienne ville. Cette enceinte, protégée par de larges et profonds fossés, était percée de plusieurs portes, qui donnaient accès dans la cité. L'une de ces portes, la plus forte, dominait le pont qui unissait les deux rives de la Charente. Elle existe encore et les deux tours qui la flanquent ont longtemps servi de prison.

Après la mort de Guy de Lusignan (1288), les seigneuries de Cognac et de Merpins revinrent à Hugues le Brun, comte d'Angoulême, qui les transmit à son frère Guy.

Nous savons qu'après la mort de ce dernier (1308), le comté d'Angoulême et, avec lui, les seigneuries de Cognac et de Merpins furent réunis à la Couronne de France par le roi Philippe le Bel.

La famille de Lusignan avait conservé la possession de Cognac pendant près d'un siècle (1222-1308).

Ce fut une période de prospérité pour la ville de Cognac. Grâce à la protection éclairée de ses seigneurs, son commerce se développa rapidement. La Charente fut rendue navigable jusqu'à Châteauneuf, ce qui facilita les transactions avec le haut pays et donna une nouvelle extension au commerce du sel. Les vins de la contrée étaient conduits à La Rochelle, où les vaisseaux anglais venaient les chercher pour les transporter en Angleterre. Aussi la population s'était-elle accrue dans de fortes proportions et la ville était-elle devenue une des plus riches de la contrée.

Le roi Philippe le Bel attachait une grande importance à la possession de l'Angoumois ; aussi avait-il demandé, par une clause de

son testament, que cette province ne fût jamais séparée de la Couronne. Ses successeurs ne tinrent aucun compte de cette recommandation et le roi Philippe V donna le comté d'Angoulême à sa nièce, Jeanne de Navarre, qu'il avait mariée à Philippe d'Evreux (1318).

Cette princesse fit d'assez longs séjours à Cognac. Tout en laissant les habitants de cette ville jouir des privilèges qu'ils devaient à la charte de 1262, elle veillait attentivement à ses droits féodaux et exerçait notamment une surveillance active sur le port Saunier, afin d'empêcher la fraude.

Un document de 1321 nous apprend comment Jean Morel, doyen des marchands de l'île d'Oléron, fut condamné à la confiscation d'un chargement de sel et à une forte amende, pour avoir déclaré une quantité de sel inférieure à celle que contenait réellement le chargement.

La comtesse Jeanne mourut en 1349. L'année suivante, le roi Jean donna le comté d'Angoulême à son favori, Charles de La Cerda, qu'il fit également connétable de France.

Peu satisfaits de voir le comté passer entre les mains d'un prince étranger, les habitants de Cognac réclamèrent alors au nouveau comte des privilèges de commune mieux définis que ceux qu'ils tenaient de la charte de Guy de Lusignan. Cette nouvelle charte communale leur fut consentie au mois de mai 1352. Non-seulement elle leur confirmait leurs anciens privilèges, mais elle leur octroyait les franchises et les libertés, dont jouissaient alors un grand nombre de villes de France.

Le Corps de ville, auquel incombait l'administration de la cité, se composait, comme dans les autres communes, de conseillers, élus directement par la communauté, ayant à leur tête un maire, assisté par des échevins. Lors de son installation, le Corps de ville devait prêter serment de fidélité au comte d'Angoulême et lui faire hommage d'un anneau d'or.

Chaque année, les membres de l'échevinage désignaient quatre candidats, parmi lesquels le sénéchal devait choisir le maire. Avant d'entrer en fonctions, le maire devait jurer de défendre les intérêts

du seigneur et ceux de ses sujets, de ne rien faire qui leur fût préjudiciable et de ne convoquer aucune assemblée contre l'autorité du suzerain. La mairie était annuelle ; lorsque le maire mourait dans l'intervalle, on le remplaçait dans les mêmes formes.

Pour l'établissement et la perception des impôts, la plus large liberté était laissée à l'administration municipale. « *Elle pourra* « dit la charte, *établir des impôts, en percevoir le montant à la con-* « *dition de les employer à la défense de la ville et de la banlieue,* « *aux réparations des murailles, des ponts et à d'autres besoins d'u-* « *tilité publique* ; *mais le maire et la communauté seront tenus d'en* « *rendre compte tous les ans à notre sénéchal, ou à notre receveur,* « *ou à tous autres les remplaçant* ».

Toutefois cette charte stipulait certaines restrictions destinées à sauvegarder l'autorité du suzerain. Ainsi, lorsque la réunion du Corps de ville était annoncée au son de la cloche, si le sénéchal du comte ou son lieutenant pouvaient entendre cet appel, l'un ou l'autre devait assister à la délibération. S'ils étaient absents, l'assemblée pouvait se réunir, mais elle ne devait alors s'occuper que des affaires relatives au commerce.

La charte stipulait également que, s'il survenait quelques différends entre le suzerain et quelques membres de la commune, « *ni* « *le maire, ni la communauté ne pourraient intervenir de leurs con-* « *seils, de leur argent et de leur influence, sous peine de perdre aus-* « *sitôt leurs privilèges de commune, et que, si même ils voulaient* « *en appeler au roi, ils ne le pourraient qu'avec son consente-* « *ment* ».

Le 10 juin 1352, Charles de La Cerda se rendit à Cognac pour y recevoir l'hommage-lige du maire pour la seigneurie de l'hôtel de ville et l'anneau d'or, signe de sa suzeraineté.

Après la mort de Charles de La Cerda (1354), le roi Jean rattacha le comté d'Angoulême à la Couronne de France et plaça la ville de Cognac sous sa suzeraineté immédiate ; il confirma toutes les dispositions de la charte communale concédée par Charles de La Cerda.

Cependant la désastreuse guerre de Cent ans était commencée mais ses conséquences ne s'étaient pas encore fait sentir bien vive-



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

L'HOTEL DE VILLE (COGNAC)

ment dans notre contrée, et, en 1351, le roi Jean avait pu venir à Cognac, où il avait été chaleureusement accueilli par la population.

Peu de temps après, les Anglais envahirent la Saintonge et l'Angoumois, et le prince de Galles, par lettres-patentes du 8 janvier 1355, donna le château et la ville de Cognac à Jean de Grailly, captal de Buch, afin de le récompenser des services qu'il lui avait rendus dans la guerre de Gascogne. A cette donation s'ajoutaient le droit de haute et basse justice et tous les privilèges dont avaient joui les anciens seigneurs.

Après la défaite de Poitiers (1356), le roi Jean, emmené en captivité en Angleterre, se vit obligé de signer le honteux traité de Brétigny, par lequel Cognac, avec tout l'Angoumois, fut livré aux Anglais. Cognac cessa alors de jouir des droits de commune, accordés par Charles de La Cerda,et oute l'administration fut concentrée entre les mains du captal de Buch.

Cependant, après la mort du roi Jean, sous l'énergique impulsion du connétable Du Guesclin,la guerre avait recommencé sur tous les points. Le captal de Buch, vaincu et fait prisonnier à Cocherel (1364),avait recouvré sa liberté moyennant une forte rançon ; mais, pris de nouveau les armes à la main devant Soubise (1372), il fut enfermé dans la tour du Temple, à Paris, où il mourut en 1377.

Effrayé des progrès que faisaient chaque jour les armées françaises, le prince de Galles s'enferma dans Cognac, où il appela à lui tous ses chefs de bandes, et, pour s'attacher les habitants de cette ville, il leur reconnut les franchises communales de la charte de 1352.

Lorsqu'il eut reçu les renforts importants amenés d'Angleterre par le duc de Lancastre, le prince Noir partit, avec toutes ses troupes, pour aller reprendre la ville de Limoges, qui avait ouvert ses portes au duc de Berry, et il ne revint à Cognac qu'après avoir mis à feu et à sang la malheureuse cité.

Puis, malade et ne pouvant plus supporter les fatigues de la guerre, il revint mourir en Angleterre.

Quelque temps après, le duc de Berry se présenta devant Cognac,

à la tête de quelques troupes et investit la ville ; puis, ayant reçu des renforts que lui amena le seigneur d'Ambleville, il attaqua vivement les murailles qui furent escaladées. La garnison anglaise fit sa soumission et son chef demeura prisonnier.

Le 1er juin 1375, le duc de Berry fit son entrée solennelle à Cognac. Puis, habilement secondé par Renaud VI, sire de Pons, que le roi avait nommé gouverneur de la ville, ce prince parvint, en quelques années, à débarrasser le pays des bandes de pillards qui l'infestaient. La prise des châteaux de Bouteville et de Châteauneuf, qui servaient de points d'appui aux bandes anglaises, facilita beaucoup ces opérations.

Le maréchal de Sancerre, qui succéda au duc de Berry, acheva son œuvre et fit abattre les châteaux qui avaient servi de refuge aux ennemis, notamment ceux de Jarnac et de Bourg-Charente.

Cognac avait beaucoup souffert pendant cette guerre. Au mépris des franchises communales, les Anglais s'étaient attribué la totalité des impôts, et le Corps de ville n'existait plus.

Cependant, à la faveur de la rivalité qui mettait aux prises les Armagnacs et les Bourguignons, les Anglais allaient bientôt envahir de nouveau notre pays.

Le comté d'Angoulême avait été donné en apanage à Louis d'Orléans, frère du roi. Ce dernier ayant été assassiné par les gens du duc de Bourgogne, son fils, Charles, avait appelé à son aide les Anglais, et, ne pouvant les payer, il avait dû leur livrer en otage son jeune frère, Jean, comte d'Angoulême.

Profitant alors de nos discordes civiles, le roi d'Angleterre envahit la France, et, après la bataille d'Azincourt, qui coûta la vie aux plus nobles chevaliers de France, les Anglais se répandirent de nouveau dans nos campagnes.

Pendant cette dernière partie de la guerre de Cent ans, Cognac fut continuellement sur le qui-vive, craignant chaque jour de retomber sous le joug des Anglais. Un complot fut ourdi, en 1416, par quelques habitants, et notamment par la corporation des bouchers, dans le but de livrer la ville aux ennemis. Ce complot échoua, mais la ville dut s'imposer de lourds sacrifices pour réparer et fortifier ses remparts.

Ce fut seulement en 1444 que le comte Jean put revenir de captivité. Pour payer la rançon de cent mille écus qui lui était réclamée, il dut vendre son comté de Périgord au duc Jean de Bretagne.

Dès son retour, le comte Jean rejoignit l'armée royale. Il aida le brave Dunois à chasser les Anglais des positions qu'ils tenaient encore en Guyenne et prit une grande part à la victoire de Castillon, qui mit fin à la guerre terrible qui avait désolé notre pay pendant plus de cent ans.

Il revint alors dans son comté d'Angoulême et se consacra entièrement à l'administration de ses domaines.

Le comte Jean d'Angoulême qui, par ses vertus, mérita le nom de Jean le Bon, était le second fils de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti .Il avait huit ans lorsqu'il fut emmené en Angleterre, où il resta prisonnier pendant trente-deux ans.

Lorsque les Anglais eurent été définitivement chassés de France, le comte Jean s'employa à réparer les ruines accumulées par la guerre néfaste qui venait de finir. Il affectionnait tout particulièrement le séjour de Cognac. Le château étant en ruines et inhabitable, il le fit reconstruire et l'habita presque constamment, après son mariage avec Marguerite de Rohan.

En 1446, il acheta de Pierre Bragier, seigneur de Brizambourg, la seigneurie de Bourg-Charente, qu'il paya six mille deux cents écus d'or, et il acquit de Jean de La Rochefoucauld les quatre quints de Châteauneuf.

Prince pieux et équitable, il fit réparer les églises ravagées pendant la guerre, leur fit de grandes libéralités et releva de ses ruines la magnifique église abbatiale de Châtres.

Le récit de toutes ses bonnes actions nous entraînerait trop loin ; nous en avons, du reste, cité quelques-unes, dans notre *Précis historique*. Il mourut, au château de Cognac, le 30 avril 1467, et demanda, par son testament, à être inhumé dans le chœur de la cathédrale d'Angoulême.

Nous avons vu que, pendant la guerre de Cent ans, la charte de

352 était tombée en désuétude et que les franchises communales avaient été abolies. Sous l'administration du comte Jean, la ville de Cognac continua à ne relever que de l'autorité seigneuriale. Mais, comme les habitants étaient traités avec bonté par leur seigneur, ils ne songeaient pas à faire revivre les franchises qu'ils avaient obtenues de Charles d'Espagne.

Après la mort de son mari, Marguerite de Rohan continua d'habiter le château de Cognac, entourée de l'élite des seigneurs de la contrée. Elle administra le comté au nom de ses enfants et fit encore plusieurs acquisitions, parmi lesquelles nous citerons les terres de Salles et de Genté et la baronnie de Montbron.

Elle avait eu trois enfants, dont l'un, Louis, était mort à l'âge de trois ans. Sa fille, Jeanne, fut mariée à Charles de Coëtivy, et son fils, Charles, fut comte d'Angoulême.

Marguerite de Rohan mourut en 1495, au château de Cognac, vingt-huit ans après la mort du comte Jean, et fut inhumée près de lui dans la cathédrale d'Angoulême.

Le jeune comte Charles avait été appelé près du roi Louis XI. Après avoir passé quelques années à la Cour, il revint dans son comté et habita près de sa mère, au château de Cognac. En 1488, il épousa Louise de Savoie, fille du duc Philippe II de Savoie, qui apporta dans sa nouvelle patrie l'amour des lettres et des arts, ainsi que le goût du luxe et des plaisirs.

Le château, tel que l'avait reconstruit le comte Jean, ne pouvait contenter l'amour du luxe de la nouvelle comtesse. Aussi de nouvelles constructions furent édifiées, dans le goût de la Renaissance, et une magnifique chapelle fut construite dans l'enceinte du château. Ce qui subsiste du château de Cognac appartient principalement aux constructions entreprises par Louise de Savoie.

Le comte Charles avait à peu près les mêmes goûts que son père. Il aimait beaucoup les lettres et il enrichit la bibliothèque du château de manuscrits précieux. Il s'occupait activement de l'administration de son comté, auquel il ajouta, par acquisition, les seigneuries du Solençon et de Tourteron. Pendant ce temps, sa jeune épouse, entou-

rée de l'élite de la noblesse et des meilleurs écrivains, menait au château de Cognac une vie de plaisirs et de luxe.

Le comte Charles mourut à Châteauneuf, d'une maladie de langueur, le 1er janvier 1496, laissant deux enfants: Marguerite d'Angoulême, née au château d'Angoulême le 11 avril 1492, et François, le futur roi de France, né à Cognac le 12 septembre 1494.

Après la mort du comte Charles, le duc d'Orléans, craignant que les goûts luxueux de la jeune veuve ne lui permissent pas d'administrer,avec tout le soin voulu, le bien de ses enfants, réclama, en qualité de chef de la famille, la tutelle de ces derniers. Le parlement repoussa cette prétention ; mais il reconnut au duc le titre de tuteur honoraire et imposa à Louise de Savoie l'obligation d'obtenir son consentement, lorsqu'il s'agirait d'un acte important.

Cependant,la comtesse d'Angoulême ne négligea point les intérêts de ses enfants,et son amour du luxe ne l'empêcha pas de surveiller, avec le plus grand soin, l'administration de ses domaines.

Le séjour des Valois au château de Cognac attirait dans cette ville,non seulement les nobles seigneurs et les artistes qui fréquentaient la petite cour de Louise de Savoie, mais aussi de nombreux étrangers. Le commerce de la ville s'en ressentait et devenait de plus en plus actif ; aussi la ville de Cognac prenait-elle une importance de plus en plus grande.

Les bourgeois crurent alors le moment favorable pour recouvrer leurs anciennes franchises communales et portèrent leurs doléances aux pieds de Louise de Savoie. Cette dernière se montra favorable aux désirs de la population ; par lettres-patentes du 16 avril 1507, elle accorda à la ville de Cognac une nouvelle charte communale, qui reproduisait les principales dispositions de la charte de 1352.

Le Corps de ville devait se composer de vingt-quatre membres, dont douze avaient le titre d'échevins, et les douze autres de conseillers. Pour la première fois, ces magistrats furent nommés par Louise de Savoie, qui composa l'échevinage d'hommes déjà connus par leur dévouement au bien public. Lorsqu'une vacance venait à se produire, le nouveau conseiller était élu par les autres membres du Corps de ville.

Tous les ans, le lendemain de Noël, les échevins et les conseillers se réunissaient et choisissaient parmi eux un candidat aux fonctions de maire. Ce dernier était alors présenté au comte d'Angoulême, qui recevait son serment.

Louise de Savoie ne quittait guère le château de Cognac. Elle ne s'en absentait que lorsque ses intérêts l'appelaient à Amboise, près du roi, qui était alors Louis XII, l'oncle de ses enfants. Son jeune fils, François, demeurait plus souvent à la cour, où le retenait sa qualité d'héritier du trône.

François revint à Cognac en 1514 et y fut reçu en grande pompe par toute la noblesse de la Saintonge et de l'Angoumois, et par toute la population ; mais son séjour ne put être de longue durée. La mort de la reine Anne de Bretagne le rappela à la cour, et, quelques jours après son retour, il épousait la fille du roi, Claude de France.

Le 1er janvier 1515, le comte d'Angoulême montait sur le trône de France, à l'âge de vingt-et-un ans.

Le nouveau roi n'oublia pas sa ville natale. Un de ses premiers actes fut de l'exempter de tous les impôts qui seraient levés sur le comté d'Angoulême, pour frais de guerre ou pour l'entretien des armées, et de confirmer l'institution du Corps de ville établi par sa mère.

Cette même année, la ville de Cognac fut grandement éprouvée par une violente épidémie de peste, qui fit de grands ravages, et par une grande disette, causée par l'intempérie des saisons et par les débordements des cours d'eau.

Le règne de François Ier fut une époque de grande prospérité pour la ville de Cognac. Les nombreux séjours qu'il fit dans sa ville natale, avec toute sa cour, les privilèges considérables qu'il concéda aux habitants donnèrent une vive impulsion au commerce, qui prit une très grande extension.

D'ailleurs, Louise de Savoie, devenue duchesse d'Angoulême, se montra de plus en plus dévouée aux intérêts de la cité, qu'elle affectionnait plus qu'aucune autre. D'importants changements furent apportés au château : les épaisses murailles qui l'entouraient de toutes parts, et les tours crénelées qui en assuraient la défense, fu-

rent abattues et le sombre manoir féodal fit place à une élégante construction de la Renaissance.

Les premiers séjours du roi à Cognac eurent lieu en 1519 et en 1522. Il était accompagné de l'élite de sa noblesse. A cette occasion, de grandes fêtes eurent lieu au château de Cognac. Le 13 mars 1522, en présence de la mère et de la sœur du roi, plusieurs seigneurs, qui s'apprêtaient à le suivre en Italie, reçurent de ses mains les insignes de la Chevalerie.

On connaît les résultats désastreux de la campagne d'Italie : l'armée française fut mise en déroute à Pavie et le roi, fait prisonnier, fut emmené en captivité à Madrid. On sait également comment, afin de recouvrer sa liberté, François Ier fut obligé de signer, avec Charles-Quint, le traité de Madrid, par lequel la Bourgogne était abandonnée à l'Empereur.

Aussitôt libre, le roi accourut à Cognac où l'attendait une cour nombreuse. C'est là que se trouvaient les envoyés de Charles-Quint, venus pour le sommer d'exécuter les clauses du traité de Madrid. Pour toute réponse, le roi reçut, en leur présence, les députés de la Bourgogne venant déclarer que cette province refusait de se séparer de la Couronne de France. De plus, une assemblée de notables, réunie à Cognac, déclara que le roi ne pouvait disposer des provinces du royaume sans le consentement de la nation.

C'est également pendant ce séjour du roi que fut conclue, avec les ambassadeurs du pape, du roi d'Angleterre et de divers états de l'Allemagne et de l'Italie, la ligue de Cognac, destinée à mettre un terme aux projets ambitieux de l'Empereur (22 mai 1526).

François Ier ayant refusé d'exécuter les clauses du traité de Madrid, la guerre recommença et se continua avec des alternatives de succès et de revers jusqu'au traité de Cambrai (1529).

Par une clause de ce traité, le roi de France s'engageait à épouser la sœur de l'empereur Charles-Quint, Eléonore d'Autriche. La nouvelle reine arriva à Angoulême le 22 juillet 1530. Elle y fut rejointe le lendemain par le roi qui la conduisit à Cognac. Cette ville lui fit une réception magnifique et son séjour fut l'occasion de fêtes de toutes sortes : chasses dans les forêts, pêches dans la



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

STATUE DE FRANÇOIS IER (COGNAC)

Charente, tournois et passes d'armes dans la grande cour du château.

Lors de l'entrée de la reine à Cognac, afin d'éviter les rues étroites et tortueuses de la vieille cité, le roi avait fait diriger le cortège en dehors des remparts, en le rapprochant des jardins et de la hauteur du parc. La route suivie a gardé, jusqu'à une époque assez récente, le nom de *Chemin de la Reine.*

Cependant, le Corps de ville, réorganisé par Louise de Savoie, ne restait pas inactif et, pendant le règne de François Ier, d'importants travaux furent exécutés. Les routes qui rayonnaient autour de la ville furent réparées ; certains chemins furent pavés ; le pont de Saint-Sulpice, sur l'Antenne, fut reconstruit et le pont en bois de Soubérac, qui tombait de vétusté, fut remplacé par un pont en pierre.

Toutes ces améliorations facilitaient grandement les transactions commerciales. Aussi, à la mort de François Ier, la ville de Cognac jouissait-elle d'une grande prospérité.

Après la mort de Louise de Savoie, Cognac, ainsi que le reste du duché d'Angoulême, fut définitivement réuni à la Couronne de France. A partir de cette époque, il fut souvent donné en apanage ; mais les apanagistes n'y résidèrent jamais et la plupart d'entre eux n'y mirent même jamais les pieds.

Cognac étant le grand entrepôt de sel de la région, il n'est pas surprenant que cette ville ait été mêlée au mouvement insurrectionnel de 1548. Nous avons raconté, dans notre *Précis historique,* les phases diverses de cette insurrection ; nous n'avons donc pas à y revenir. Mais nous devons consacrer quelques lignes aux querelles religieuses auxquelles la ville de Cognac fut souvent mêlée.

La religion protestante trouva de nombreux adeptes parmi la riche bourgeoisie de Cognac, et cette ville est une des premières qui ait eu une église réformée. Dès le mois de novembre 1558, à la suite des prédications de François Boisnormand et de Vignaux, quelques exaltés brisèrent une image de la Vierge placée au portail de l'église Saint-Léger, et l'année suivante, les esprits étaient tel-

lement surexcités, que le lieutenant de la ville et le procureur du roi durent faire appel au gouverneur de l'Angoumois, Prévost de Sansac, pour faire respecter leur autorité méconnue.

Lorsque, sous le règne de François II, les passions religieuses se furent déchaînées dans tout le royaume, Pierre de Montalembert, gouverneur de Cognac, réussit pourtant à maintenir l'ordre dans la ville ; il put assurer le libre excercice du culte catholique et obligea les protestants à s'abstenir de toutes manifestations politiques.

Cependant, les passions étaient trop vivement surexcitées, de part et d'autre, pour que les tentatives de conciliation, entreprises par le chancelier de L'Hôpital, pussent avoir chance de réussir; la guerre civile était inévitable.

Le signal en fut donné par le massacre des protestants à Vassy. Tout d'abord, les catholiques et les protestants s'entendirent, à Cognac, pour garder la ville et en interdire l'entrée à toute troupe armée, qu'elle fût catholique ou protestante. Mais la présence, dans les environs du seigneur de Marthon, Hubert de La Rochefoucauld, chef des catholiques, ayant enhardi ces derniers, le lieutenant civil Robiquet et le maire Dalembert complotèrent de lui livrer la ville.

Les protestants, ayant eu connaissance de ce complot, s'emparèrent de l'hôtel de ville et occupèrent tous les postes. Puis, dans leur irritation, ils se précipitèrent dans l'église Saint-Léger, brisèrent les autels et instituèrent le seigneur d'Asnières gouverneur de la place. L'exercice du culte catholique cessa alors dans l'église Saint-Léger et les protestants s'y réunirent pour faire le prêche.

Cependant, le seigneur de Marthon, ignorant ce qui s'était passé, s'approcha des portes à l'heure convenue. Il fut reçu à coups de mitraille et dut se retirer à Châteauneuf, où il fut bientôt assiégé par les sires de Montguyon et de Saint-Séverin. N'ayant pu réussir à prendre Châteauneuf, ces derniers se retirèrent vers Cognac, qui refusa de leur ouvrir ses portes.

Deux ans après, sur le point d'être réduits par la force, les protestants ouvrirent les portes de Cognac au seigneur d'Ambleville, qui prit le commandement de la ville en l'absence du gou-

verneur, Prévost de Sansac. Ce fut au tour des catholiques à exercer leurs représailles.

La paix d'Amboise vint suspendre les hostilités.

Le jeune roi, Charles IX, en profita pour parcourir quelques provinces de son royaume. Accompagné de sa mère, Catherine de Médicis, de son frère, le duc d'Anjou, de sa sœur, Marguerite, et de plusieurs grands seigneurs, il visita Angoulême, Châteauneuf, Jarnac et arriva à Cognac le 21 août 1565. La cour s'établit au château de Cognac et y demeura jusque dans les premiers jours du mois de septembre.

Cognac reçut ensuite la visite de Jeanne d'Albret, reine de Navarre et mère du futur roi Henri IV.

Peu de temps après, les hostilités ayant recommencé entre catholiques et protestants, le prince de Condé s'empara de Cognac et y mit une forte garnison protestante. Aussi les tentatives du comte de Brissac, pour reprendre la ville, furent-elles inutiles.

Après la défaite des protestants à Jarnac (15 mars 1569), c'est à Cognac que l'amiral de Coligny rallia les débris de son armée et que Jeanne d'Albret présenta aux troupes protestantes son fils et le fils du prince de Condé, en leur disant : « Voici, mes amis, deux nou-« veaux chefs que je vous donne et deux orphelins que je vous « confie ».

Deux jours après, le duc d'Anjou se présenta devant Cognac avec de l'artillerie, et, pensant avoir la ville par composition, il la somma de se rendre. Mais les protestants qui, après le départ de l'amiral de Coligny, avaient mis à leur tête le capitaine Pluviaut, se portèrent à la rencontre des catholiques et les contraignirent à tourner la ville et à s'éloigner. Le lendemain, le duc d'Anjou regagna Jarnac, après avoir perdu beaucoup de monde et deux drapeaux.

Les protestants demeurèrent maîtres de Cognac avec une garnison de sept mille hommes. Le 6 juillet suivant, l'armée catholique reparut sous les remparts de Cognac. Un envoyé présenta au gouverneur, Jean de Montbron, seigneur de Thors, une lettre du roi Charles IX, le sommant de se rendre. Après avoir baisé la lettre, le

vieux guerrier la rendit à l'envoyé en disant « *qu'il ne savait ni lire ni écrire, et que ses compagnons avaient cœur et mains, et point d'oreilles* »

Peu de temps après, le traité de Saint-Germain vint rétablir la paix dans le royaume. La ville de Cognac était une des quatre places de sûreté que ce traité accordait aux protestants.

Le massacre de la Saint-Barthélemy (24 août 1572) n'eut pas de répercussion sérieuse dans notre province ; le sang protestant ne coula pas dans les rues de Cognac. Après ce drame sanglant, la guerre recommença entre catholiques et protestants ; mais notre province eut peu à en souffrir.

Cependant, en 1578, les catholiques formèrent entre eux la Sainte-Ligue. Le but apparent de cette association était de sauvegarder les intérêts de la religion ; mais, en réalité, les ligueurs servaient les intérêts du duc de Guise, dont l'ambition ne tendait à rien de moins qu'à détrôner à son profit le faible roi Henri III. La guerre devenait donc politique autant que religieuse.

Effrayée de l'influence croissante du duc de Guise, la reine-mère, Catherine de Médicis, songea à se rapprocher du roi de Navarre et à négocier une alliance entre ce prince et son fils, Henri III. Elle vint donc à Cognac. Après quelques pourparlers, une entrevue fut convenue entre elle et le Béarnais. Tout d'abord, cette entrevue devait avoir lieu sur un pont construit sur la Charente et cinquante arbres furent, en effet, coupés et transportés à Cognac pour l'établissement de ce pont Mais, pour une cause inconnue, ce projet fut abandonné et il fut convenu que les conférences auraient lieu au château de Saint-Brice.

Ces conférences (septembre 1585) n'eurent d'autre résultat qu'une prolongation de la trève jusqu'au six janvier suivant. Catherine de Médicis rentra alors à Cognac, où elle demeura quelques jours.

Après l'assassinat du roi Henri III (2 août 1589), le nouveau roi, Henri IV, se vit obligé de conquérir son royaume sur les ligueurs, qui se refusaient à reconnaître son autorité. En 1592, il vint à Cognac et confirma tous les privilèges accordés à la ville par ses prédécesseurs. Cependant, un édit de 1598 rétablit les impôts, dont

les habitants de Cognac avaient été exemptés par les anciens rois.

La même année (1598), l'Edit de Nantes, en reconnaissant aux protestants le libre exercice de leur culte et leur admission aux emplois publics, mit fin aux guerres religieuses.

Le pays put alors respirer et consacrer son activité à réparer les ruines accumulées par quarante années de guerre civile. A Cognac, grâce aux encouragements de Sully, le commerce prit un nouvel essort ; d'importantes maisons exportaient en Angleterre les vins rouges de la contrée, alors que les excellents vins blancs, récoltés dans les *Borderies*, étaient expédiés en Flandre et en Hollande. D'autre part, ces maisons recevaient les produits d'Amérique, les cuirs du Canada, les épices et les étoffes du Levant, qu'elles réexpédiaient dans le haut pays.

Malheureusement, cette période de tranquillité ne devait pas durer. Les catholiques trouvaient excessives les concessions accordées aux protestants par l'édit de Nantes ; les protestants, au contraire, n'étaient qu'à demi satisfaits Aussi, dès les premiers jours du règne de Louis XIII, on pouvait prévoir de nouveaux troubles.

Cognac avait alors pour gouverneur le baron François de Jussac d'Ambleville, homme énergique, qui parvint à maintenir l'ordre dans son gouvernement, alors que la Saintonge était en pleine révolte.

Les principaux points d'appui des protestants étaient les villes de La Rochelle et de Saint-Jean-d'Angély. Louis XIII vint en personne assiéger cette dernière ville et s'en empara le 24 juin 1621. Après la reddition de cette place, le roi se rendit à Cognac, où il fut accueilli avec joie par la population. Il y trouva le duc d'Epernon, gouverneur de l'Angoumois, qu'il chargea, de concert avec le gouverneur Jussac d'Ambleville, d'organiser un corps d'armée pour le mener devant La Rochelle.

Après la mort de Jussac d'Ambleville (1625), le gouvernement de Cognac fut confié à Henri de Baudéan, comte de Parabère. Ce dernier, jaloux de ses prérogatives, abusa de son autorité pour humilier les principaux citoyens de la ville dont il avait la garde.

Entre autres, on peut citer le fait suivant : Ayant à s'absenter, il manda le maire de Cognac et lui enjoignit d'avoir à venir, pendant son absence, prendre le mot d'ordre auprès de la comtesse sa femme, et, comme le maire se refusait à une démarche qu'il jugeait contraire à sa dignité, le gouverneur le menaça, s'il n'obéissait pas, de le faire mettre au cachot et même de le faire poignarder.

En 1633, le comte de Parabère fut nommé gouverneur du Poitou et remplacé à Cognac par Léon de Sainte-Maure, comte de Jonzac. C'est pendant le gouvernement du comte de Jonzac qu'eut lieu le siège de Cognac par les Frondeurs.

Le gouvernement despotique du cardinal de Richelieu avait fait de nombreux mécontents dans toutes les classes de la société. Aussi, après la mort du roi Louis XIII, lorsque le pouvoir eût passé aux mains d'un enfant de cinq ans et d'une régente, conseillée par un ministre étranger, une violente réaction s'opéra.

Le prince de Condé se mit à la tête des mécontents, et, désireux de s'établir fortement au sud de la Loire, il vint mettre le siège devant Cognac, espérant se rendre assez facilement maître de cette ville dont les murailles étaient assez mal entretenues.

A cette époque, la ville de Cognac était encore resserrée dans son ancienne enceinte, percée seulement de quatre portes, dont les trois principales étaient : la porte Angoumoisine, flanquée de deux grosses tours rondes, et faisant face au chemin qui venait d'Angoulême, la porte Saint-Martin et la porte du Pont ; cette dernière existe encore de nos jours.

En partant de la porte Angoumoisine, la ligne des murailles suivait la direction du boulevard Denfert-Rochereau actuel et rejoignait le château ; puis, après avoir longé la rivière, elle rejoignait l'emplacement occupé aujourd'hui par la place de Beaulieu et se dirigeait ensuite vers la porte Angoumoisine par la promenade de la Corderie.

Cependant, lorsqu'on apprit l'arrivée du prince de Condé, on se prépara à la résistance. Les murailles furent réparées, les brèches relevées et les fossés, débarrassés des matériaux qui les encombraient.

Les catholiques et les protestants, oubliant leurs dissensions, s'unirent contre l'ennemi commun ; sous la conduite d'un homme de cœur, Arnaud Gay, sieur des Fontenelles, capitaine au régiment de Piémont, toutes les mesures furent prises pour repousser les Frondeurs. Le matin de la Toussaint, le maire de Cognac, Cyvadier, qui était également capitaine de la ville, réunit tous les défenseurs de la cité, auxquels s'étaient joints les gentilshommes des environs, accourus pour prêter leur appui à la cause de la royauté. Il y avait là Charles de Courbon, comte de Blénac, Bernardin Gigault, marquis de Bellefonds, Jean-Louis de Brémond, marquis d'Ars, Josias Chesnel, seigneur de Château-Chesnel, François d'Ocoy, seigneur de Saint-Trojan et de Saint-Brice, et de nombreux seigneurs, qui tous rivalisaient de zèle et de courage.

Le lendemain, arriva le comte de Jonzac, gouverneur de Cognac, avec soixante chevaux et des fantassins qui allèrent occuper le château. On forma alors, sous la présidence du maire, un conseil de guerre, composé de quatre gentilshommes, de quatre échevins, du lieutenant-général et du procureur du roi.

Comme le roi se trouvait à Poitiers, on chargea les sieurs de Combizant, lieutenant général, et de Romas, procureur du roi, auxquels on adjoignit Jean Allenet, bourgeois et échevin, d'aller assurer Sa Majesté de la résolution prise de mourir pour son service et de lui demander de ratifier le choix du sieur des Fontenelles comme commandant des forces réunies dans la ville.

Ce fut le marquis de Bellefonds, qui eut l'ordre de prendre le commandement de la place. Avec le plus noble désintéressement, le sieur des Fontenelles accepta de rester en sous-ordre, et, dès le lendemain, on le vit diriger la construction d'une demi-lune destinée à protéger la porte Angoumoisine.

Le 7 novembre, le duc de La Rochefoucauld, lieutenant général du prince de Condé, vint s'installer au logis de l'Eclopart, avec l'avant-garde de l'armée assiégeante. Comme il s'approchait, à la tête de deux cents cavaliers, pour reconnaître la ville, les habitants se portèrent à sa rencontre, mais l'affaire se borna à quelques escarmouches.



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

VIEILLE MAISON RUE GRANDE (COGNAC)

Dans la nuit du 8 au 9 novembre, l'armée du prince de Condé investit complètement la ville. Le régiment de La Rochefoucauld prit position sur les hauteurs de Cagouillet; le régiment d'Albret s'établit dans l'enclos de la Chambre, et le régiment du comte de Lorge à la Perdasse; le régiment d'Enghien, qui avait envahi le couvent des Cordeliers, n'était qu'à une portée de carabine des remparts; enfin, les régiments de Guyenne et de Tarente, ayant occupé le faubourg Saint-Jacques, sur la rive droite de la Charente, établirent un pont de bateaux, afin de se mettre en communication avec les troupes campées sur l'autre rive.

A l'intérieur de la ville, on se préoccupait vivement des mesures à prendre. Le conseil de guerre avait émis l'avis de détruire le couvent des Cordeliers, qui pouvait servir de point d'appui aux assiégeants ; mais le sieur des Fontenelles s'y opposa, en faisant valoir que ce côté de la ville était le plus fort et qu'on pourrait facilement résister à l'attaque, si elle se produisait à cet endroit.

Après avoir lancé quelques boulets contre les murailles, et avoir ainsi montré la puissance de leur artillerie, les assiégeants envoyèrent un trompette sommer les habitants de se rendre. Ceux-ci répondirent qu'ils étaient résolus à se défendre et à mourir pour le service du roi.

On se prépara alors à la résistance. Les gentilshommes, ayant à leur tête les sieurs de Bellefonds et des Fontenelles, se portèrent au lieu de l'attaque, pour protéger la tour de Lusignan, qui était défendue par un fossé large et profond. Il n'y avait donc à craindre que la mine. Aussi, pour empêcher les assiégeants de s'approcher du pied de la tour, pendant toute la nuit on jeta dans le fossé une grande quantité de cercles et de javelles goudronnés et enflammés, afin d'éclairer le fossé.

Les jours suivants, les assiégeants continuèrent de battre les murailles avec leur artillerie, sans causer beaucoup de dommages. La crainte des assiégés était toujours que la muraille ne fût minée; aussi, le sieur de Boismorin se fit-il descendre deux fois dans le fossé pour s'assurer qu'il n'en était rien.

Pendant ces quelques jours, le passage de la Charente était

devenu très difficile, par suite des pluies continuelles, qui l'avaient considérablement grossie. Aussi, une grande partie des troupes, campées sur la rive droite de la rivière, avaient-elles rallié le gros de l'armée du côté de la porte angoumoisine.

Cependant, comme les assiégés commençaient à manquer de munitions, ils chargèrent le sire de Château-Chesnel d'aller prévenir le comte d'Harcourt et le prier de se hâter de venir à leur secours.

Le même jour, le prince de Condé arriva. Après avoir constaté le peu de résultats obtenus par ses troupes, il résolut de faire saper la tour de Lusignan. A cet effet, il fit entrer dans le fossé cinquante hommes d'armes, dont cinq étaient porteurs de madriers, et deux mineurs qui devaient s'attacher à la muraille. Mais le projet fut découvert par le comte de Blénac. Pendant que le fossé était éclairé par un grand nombre de javelles enflammées, les sieurs de Bellefonds et des Fontenelles, postés près de la porte Saint-Martin avec de nombreux gentilshommes, ouvrirent le feu sur les mineurs et sur les gens d'armes qui furent tous tués à l'exception d'un seul qui fut pris et fait prisonnier et qui apprit aux assiégés l'arrivée du prince de Condé.

Le sire de Château-Chesnel était parvenu à rejoindre le comte d'Harcourt et l'avait mis au courant de la situation. Le chef de l'armée royale envoya aussitôt le sieur de Folleville, maréchal de camp, à la tête des chevau-légers de Baradas et du régiment de Jarnac avec ordre de s'emparer du pont de Saint-Sulpice, que les Frondeurs cherchaient à rompre. Ces derniers ayant été repoussés et le passage rétabli, de Folleville continua sa route et se porta sur Javrezac, dans la crainte que l'ennemi ne cherchât à couper le pont jeté sur l'Antenne.

Aussitôt que l'armée royale eût paru en vue de la ville (15 novembre), le sieur de Boismorin, malgré le danger que présentait cette opération, s'offrit à aller prendre les ordres du comte d'Harcourt, afin que les assiégés pussent savoir le rôle qu'ils auraient à remplir. Il réussit dans sa tentative, et il fut convenu que la sortie des assiégés se ferait par le pont.

Le plan du comte d'Harcourt était, en effet, d'attaquer avec toutes ses troupes les barricades que les Frondeurs avaient établies à l'entrée des trois avenues donnant accès au faubourg Saint-Jacques. Il divisa donc ses troupes en trois colonnes : celle du milieu, commandée par le lieutenant-général Duplessis-Bellière, celle de droite, sous les ordres du maréchal de camp de Folleville et celle de gauche, dirigée par le sieur d'Hendicourt, aussi maréchal de camp.

Avant d'engager l'action, le comte d'Harcourt somma de se rendre ceux qui occupaient le faubourg ; mais le sieur de Saint-Aubin, qui commandait pour le prince de Condé, répondit que « *lui et les* « *siens répondraient par la bouche des mousquets.* »

L'assaut fut alors ordonné et les trois barricades, qui défendaient le faubourg furent enlevées par les troupes royales.

Pendant ce temps, ainsi que cela avait été convenu, les gentilshommes enfermés dans la ville, auxquels s'étaient joints un certain nombre d'habitants bien armés, s'élançaient au dehors, culbutaient les défenseurs des barricades élevées du côté de la ville et ne s'arrêtaient qu'après avoir rejoint les troupes du comte d'Harcourt.

Après un combat de deux heures, le faubourg Saint-Jacques était tombé au pouvoir de l'armée royale. Les vainqueurs rentrèrent alors dans la ville, où l'accueil le plus chaleureux leur fut fait.

Le prince de Condé, qui campait sur la rive gauche de la Charente, avait bien essayé d'envoyer quelques troupes au secours des siens ; mais les bateaux qui les portaient, mal dirigés, furent entraînés par l'eau et ceux qui les montaient, ou bien périrent par le feu des assiégés, ou bien se noyèrent. Alors le prince se décida à lever le siège.

Le roi récompensa dignement la ville de Cognac de sa fidélité. Des lettres de noblesse furent accordées au maire, Louis Cyvadier, ainsi qu'à ses successeurs ; le vaillant sire des Fontenelles reçut, en récompense de sa bravoure, la charge de lieutenant du roi pour la ville et le château ; quatre grandes foires royales furent créées ; enfin le commerce fut encouragé par la diminution des droits sur les vins et sur les eaux-de-vie qui descendaient la rivière.

Le comte de Jonzac, gouverneur de Cognac, mourut le 21 juin 1671. Il eut pour successeur son fils, Alexis de Sainte-Maure, qui ne lui survécut que quelques années. Après son décès, l'influence de Mme de Maintenon fit donner le gouvernement de Cognac à Charles d'Aubigné, dit le comte d'Aubigné.

Ce fut une période de décadence pour la ville de Cognac. C'est, en effet, l'époque de la Révocation de l'Edit de Nantes, époque néfaste, où les protestants, entre les mains desquels étaient à peu près tout le commerce et toute l'industrie, durent abandonner leur pays, pour se soustraire aux persécutions auxquelles ils étaient en butte. Les distilleries furent fermées ; les négociants de Cognac, presque tous protestants, durent cesser leurs relations avec l'étranger ; on vit partout cesser le commerce des vins et des eaux-de-vie et la plupart des vignes restèrent sans culture.

Après la mort du roi Louis XIV (1715), la situation s'améliora sensiblement ; grâce aux idées de tolérance qui pénétrèrent peu à peu dans toutes les classes de la société, pendant le dix-huitième siècle, les dissensions entre catholiques et protestants s'atténuèrent de plus en plus ; la paix et la tranquillité revinrent et le commerce prit un nouvel essor.

Un seul fait mérite d'être signalé pendant le cours du dix-huitième siècle. En 1767, le gouvernement de Cognac avait été donné au duc de La Vauguyon, qui affectionnait beaucoup le séjour de cette ville. Aussi, par contrat du 1er juin 1772, il obtint du roi Louis XV la cession des châtellenies de Cognac et de Merpins, en échange de deux portions de la forêt de Senonches. Par suite de cet échange, la ville de Cognac était soustraite à l'autorité du roi, pour être placée sous le vasselage d'un simple seigneur. Aussi le mécontentement fut-il grand parmi la population, et les protestations furent-elles des plus vives.

Cependant, l'espoir revint lorsqu'on apprit que le duché d'Angoulême avait été donné en apanage au comte d'Artois. On pensait, en effet, que le nouvel apanagiste aurait le droit de réunir sous son autorité le duché tout entier, y compris les châtellenies de Cognac et de Merpins. Mais la joie fut de courte durée ; car un con-

trat de subrogation, du 30 juillet 1775, confirmé par des lettres-patentes du roi, de la même année, stipula la distraction des châtellenies de Cognac et de Merpins du duché-pairie d'Angoulême.

La Révolution mit fin à cette situation.

Nous n'avons pas à nous étendre sur cette période de notre histoire qui devait bouleverser si profondément l'ordre social. Disons seulement que la convocation des Etats-Généraux, pour le 5 mai 1789, fut accueillie à Cognac, comme dans le reste du pays, avec un grand enthousiasme et que, parmi les députés du Tiers-Etat, élus pour l'Angoumois, était M. Etienne Augier, l'un des représentants les plus autorisés du commerce cognaçais.

Ainsi que nous avons eu l'occasion de le dire, c'est au commerce des eaux-de-vie, produites par les vignobles charentais, que Cognac doit son importance et sa réputation mondiale. Cependant l'origine de ce commerce n'est pas très ancienne et ne remonte guère au-delà du seizième siècle.

Jusqu'à cette époque, les vignes de l'Angoumois produisaient déjà des vins estimés au dehors ; mais ces vins se vendaient en nature en Angleterre, en Flandre et en Hollande.

La plus ancienne maison de Cognac, qui se soit livrée au commerce des eaux-de-vie, est la maison *Augier frères*, représentée aujourd'hui par l'honorable M. Ch. de Bournonville. Cette maison, bien connue par sa scrupuleuse probité commerciale, était établie à Cognac dès les premières années du dix-septième siècle. Dans une *mézée*, tenue par le Corps de ville de Cognac, le 1er mai 1627, le procureur de la commune annonça « *qu'il est dû vingt-et-une livres* « *six sols au sieur Augier, marchand, pour nombre de sucre* », et, dans une autre *mézée*, tenue le 23 mai 1629, figure, comme échevin, le sieur Luc. Augier.

Il appartenait à un jeune étranger de donner au commerce des eaux-de-vie l'impulsion qui lui était nécessaire pour se développer. C'est en 1715 que vint s'établir à Cognac *Jean Martell*, originaire de l'île de Jersey, dans la Manche.

Ses débuts furent modestes ; il se créa d'abord quelques débou-

chés dans son île natale et dans l'île voisine de Guernesey, puis en Hollande et dans les villes *hanséatiques*. Enhardi par ses premiers succès, il quitta Cognac en 1723 pour visiter Londres, où il se créa d'importantes relations .A partir de cette époque, ses affaires ne cessèrent de s'accroître et, à sa mort, en 1753, il laissait une maison de commerce des plus prospères.

Jean Martell avait épousé, en 1738, une jeune fille de Cognac, Jeanne Rachelle Lallemand, qui lui laissa sept enfants. Après sa mort, sa veuve s'associa avec son frère et continua les affaires sous la raison sociale : *Veuve Martell Lallemand*. Aujourd'hui, la maison Martell est représentée par M. Edouard Martell, sénateur de la Charente.

Vers 1725, s'établit à Jarnac M. *Isaac Ranson*, qui entretint des relations suivies avec la Hollande et l'Irlande. En 1793, M. Ranson s'associa son gendre M. *James Delamain*, et la maison Ranson devint la maison *Ranson et Delamain*.

Ce dernier était irlandais et une partie de sa famille était restée en Angleterre. Cela lui permit d'étendre ses relations dans ce dernier pays et la maison prit une grande extension.

En 1796, Mme Delamain, restée veuve, s'associa également ses deux gendres, MM. *Gab. Garreau* et *Th. Hine*. En 1817, ce dernier prit seul la direction de la maison sous la raison sociale Thomas Hine et Cie. Longtemps après, certaines personnalités, issues des mêmes familles, ont fondé deux autres maisons de commerce: les maisons *Roullet et Delamain* et *Ranson et Cie* ; mais la seule maison pouvant prétendre au titre de successeur de Ranson et Delamain est la maison *Thomas Hine et Cie*.

C'est vers l'année 1765 que la maison *Hennessy*, la quatrième comme ancienneté, vint s'établir en France. Le fondateur de cette maison, *Richard Hennessy*, était d'origine irlandaise. Aussi, lorsqu'en 1825, son fils fut élu député de Cognac, la question de sa nationalité fut soulevée à la Chambre des députés. Cette dernière admit la validité de l'élection, en se basant sur ce que la famille Hennessy était fixée en France depuis près de soixante ans et qu'elle y avait fondé un établissement commercial de premier ordre.

La maison Hennessy prospéra rapidement et acquit très vite une grande importance ; c'est, avec la maison Martell, la plus considérable de Cognac.

Afin de compléter la liste des négociants établis à Cognac avant le dix-neuvième siècle, nous citerons encore la maison *O'Tard de la Grange et Dupuy*, fondée au mois de juillet 1796.

Pendant tout le dix-neuvième siècle, un grand nombre de maisons nouvelles se sont fondées et la plupart d'entre elles se sont fait une réputation des mieux méritées sur tous les marchés du monde.

Parmi toutes ces maisons, nous devons une mention particulière à la *Société Vinicole*, fondée par actions, en 1838, sous la direction de M. Antoine de Salignac, qui eut pour successeurs ses deux fils, Georges et Louis. Aujourd'hui la Société Vinicole est gérée par M. Monnet.

Dans le dernier quart du dix-neuvième siècle, la crise phylloxérique vint compromettre gravement la prospérité du commerce cognaçais. Mais, heureusement, les réserves accumulées dans les chais des producteurs étaient considérables et permirent aux négociants de Cognac de traverser, sans de trop grands dommages, la période de longs tâtonnements, qui précéda la reconstitution du vignoble.

La qualité des eaux-de-vie charentaises dépend d'un ensemble de circonstances qu'il serait impossible de trouver réunies dans tout autre lieu. Ce serait donc une erreur de croire qu'il suffirait de planter des cépages charentais dans un sol ayant la même composition que le sol charentais pour obtenir des produits semblables aux eaux-de-vie de Cognac. Des facteurs, autres que le sol et le cépage, jouent également leur rôle, entre autres le climat, l'exposition du terrain, etc.

Il en résulte que les différents crûs de Cognac, tout en ayant chacun ses qualités particulières, ne se ressemblent pas et qu'on trouve des différences sensibles entre les eaux-de-vie récoltées sur les différents points du vignoble charentais. Les eaux-de-vie les plus estimées sont celles produites par la *Champagne*, vaste plai-



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

LA CHARENTE ET LE PARC A COGNAC

ne crayeuse, qui s'étend sur la rive gauche de la Charente, de Beillant à Châteauneuf et de Cognac à Barbezieux. Viennent ensuite les *Borderies*, comprenant la partie du canton de Cognac située sur la rive droite du fleuve.

Ajoutons que, par l'excellence de leurs procédés de distillation, les *bouilleurs* parviennent à extraire du vin tout l'arôme qu'il peut contenir.

Jusque vers le milieu du dix-neuvième siècle, l'exportation des eaux-de-vie s'est faite uniquement dans des futailles, fabriquées généralement en bois de chêne du Limousin. Mais, à partir de l'année 1850, un nouveau mode d'expédition prit rapidement un grand développement ; nous voulons parler des expéditions en bouteilles, que la maison Jules Robin fut une des premières à préconiser.

Ce nouveau mode d'expédition introduisit à Cognac une nouvelle industrie, l'industrie de la verrerie. Une première verrerie, installée à Cagouillet, par un M. Matignon, de Jarnac, prospéra pendant quelque temps ; mais, mal administrée, elle périclita bientôt et dut éteindre ses fours. Une autre verrerie, établie au faubourg Saint-Martin, n'eut pas un meilleur sort.

En 1878, ce dernier établissement, qui était fermé depuis de longues années, fut acquis par un homme de haute valeur, M Claude Boucher, qui, par son labeur infatigable et par ses remarquables inventions, devait révolutionner l'art de la verrerie et dont la mort, survenue le 13 novembre 1913, a pu être considérée, à Cognac, comme un malheur public.

Claude Boucher fut réellement le fils de ses œuvres. Né à Blanzy (Saône-et-Loire), le 22 décembre 1842, il était fils d'un *potier-verrier* de la verrerie de Blanzy. Dès l'âge de onze ans, il aidait son père dans son travail ; on pouvait le voir, en hiver, se rendre, dès quatre heures du matin, à la verrerie, afin de préparer la terre que devait façonner son père. Doué d'une énergie peu commune et pris d'un ardent désir de s'instruire, il emportait toujours avec lui quelque livre d'étude, et il profitait des rares instants de repos

que lui laissait son travail pour perfectionner son instruction. Aussi, à vingt ans, le métier de verrier n'avait plus de secrets pour lui.

C'est en 1863 qu'il vint, pour la première fois, dans notre contrée ; on lui avait offert la direction d'une verrerie qui périclitait, à La Tremblade. Il resta à La Tremblade quelques années, se maria et, en 1868, il devint directeur de la verrerie de Faymoreau, en Vendée.

Pendant les dix années qu'il passa à Faymoreau, tout en amenant cette usine à un degré de prospérité qu'elle n'avait jamais connu, Claude Boucher poursuivait ses études en chimie. Il s'était aménagé un laboratoire, où il se livrait à l'étude approfondie du verre et des matières qui entrent dans sa composition, ainsi que des argiles employées à la construction des fours et des creusets.

Aussi, lorsqu'en 1878 il eut acquis la verrerie de Saint-Martin, à Cognac, songea-t-il à utiliser les nombreuses connaissances qu'il avait acquises. Sa première invention fut celle d'un four de fusion à travail continu. Ce four, qui peut contenir plus de 400.000 kilogrammes de verre fondu, permet de produire, en vingt-quatre heures, avec trois équipes d'ouvriers, jusqu'à cinquante-cinq mille bouteilles.

Cette invention fut complétée par une autre, qui met les ouvriers cueilleurs à l'abri de la température élevée du four et de la réverbération du verre incandescent : nous voulons parler du tube plongeur, en argile réfractaire, qui plonge dans la masse du verre en fusion et qui, grâce à un ouvreau approprié, permet à l'ouvrier de puiser les cueillages de verre sans fatigue et sans danger pour la vue.

Entre temps, en 1882, Claude Boucher avait inventé un moule tournant, qui déjà facilitait la tâche du souffleur.

La sollicitude de cet excellent homme de bien pour ses ouvriers, les multiples inventions qu'il avait imaginées pour rendre moins pénible leur dur métier ne purent le mettre à l'abri des mouvements grévistes qui agitent périodiquement la classe ouvrière. En 1890 et 1892, il eut à tenir tête à deux grèves formidables qui vinrent ébranler sa situation.

Il sortit plus fort de cette terrible épreuve et ce fut alors qu'il put mener à bien l'œuvre maîtresse de sa vie : l'invention de la machine à fabriquer les bouteilles, qui transforma complètement l'art de la verrerie.

Avant l'invention de cette machine admirable, le soufflage du verre était pour l'ouvrier verrier la cause de maladies multiples, qui le vieillissaient avant l'âge et le condamnaient presque toujours à une mort prématurée. Aujourd'hui, grâce à l'invention de Claude Boucher, l'ouvrier verrier est un ouvrier comme les autres. Aussi la nouvelle machine fut-elle promptement adoptée par un grand nombre de verreries, en France et à l'étranger.

Les inventions philanthropiques de Claude Boucher lui valurent, en 1902, le prix Montyon, décerné par l'Académie des sciences, et en 1909, la croix de la Légion d'honneur.

La verrerie de Saint-Martin devint bientôt insuffisante. Aussi, en 1903, Claude Boucher fit-il construire, au faubourg Saint-Jacques, une usine beaucoup plus vaste, qui occupe plus de cinq cents ouvriers et qui a ramené la vie et la prospérité dans un quartier de Cognac, auparavant presque abandonné. Cette usine approvisionne la plus grande partie des négociants de Cognac et livre chaque année environ douze millions de bouteilles de toutes sortes.

Par les immenses services qu'il a rendus à l'industrie verrière, Claude Boucher peut être considéré comme un bienfaiteur de l'humanité. Aussi devons-nous applaudir au noble geste de la municipalité de Cognac, décidant à l'unanimité de donner le nom de Claude Boucher à l'une des voies les plus importantes de la cité. Souhaitons également que le Comité, formé pour élever à la mémoire de cet homme de bien un monument digne de lui, réussisse dans son entreprise.

La verrerie de Cognac est dirigée aujourd'hui par les fils de Claude Boucher, qui, élevés à l'école de leur père, en sont les dignes continuateurs.

Jusque vers la fin du dix-huitième siècle, la ville de Cognac, resserrée entre ses murailles, ne put pas se développer librement.

Aussi sa population n'était-elle pas en rapport avec son importance commerciale; d'après un recensement effectué en 1765, cette population atteignait à peine à cette époque le chiffre de trois mille deux cents habitants.

Les rues, étroites et tortueuses, telles qu'on en rencontre encore quelques-unes dans la vieille ville, se dirigeaient en général vers le port. Quelques vieilles maisons subsistent encore : celle dont nous donnons la reproduction, est située à l'entrée de la rue Grande.

Lorsque l'enceinte fortifiée eut été abattue, pour faire place à un magnifique boulevard, les constructions s'étendirent de toutes parts et de vastes faubourgs s'élevèrent. Certaines voies de l'ancienne ville furent élargies ; les maisons, reconstruites et Cognac prit peu à peu sa physionomie actuelle.

Aujourd'hui Cognac est une ville importante, de près de vingt mille habitants, active, commerçante, dont le chiffre d'affaires est considérable. C'est le siège d'une sous-préfecture, d'un tribunal de première instance, d'un tribunal de commerce et d'une chambre de commerce.

La quartier le plus animé de la ville est la *place François Ier*, au milieu de laquelle s'élève la magnifique statue équestre du roi-chevalier, par *Etex*. De cette place rayonnent plusieurs voies importantes : l'*avenue Victor Hugo* ; la *rue d'Angoulême*, bordée de beaux magasins, qui unit la *place François Ier* à la *place d'Armes*, où se trouve le *Marché couvert* ; le *boulevard Denfert-Rochereau*, magnifique avenue aboutissant au *Pont-Neuf* ; la *place de la Corderie*, où s'élève l'hôtel des Postes et Télégraphes.

La gare, située à l'extrémité méridionale de la cité, est reliée au centre de la ville par la *rue Elisée-Mousnier*, à laquelle fait suite la *rue Saint-Martin*, une des plus fréquentées de la ville.

D'importants faubourgs se sont édifiés depuis un siècle tout autour de la ville. Dans les vastes terrains vagues qui s'étendaient au nord et en bordure de la route d'Angoulême, a surgi depuis cinquante ans toute une ville nouvelle, le populeux faubourg de *Cagouillet*.

Au sud s'étend le faubourg *Saint-Martin*, relié depuis peu à la rive droite de la Charente par un beau pont et dont la principale artère est la longue *rue de Pons*. Bientôt cette voie importante prendra le nom du maître verrier, qui a laissé, à Cognac, d'unanimes regrets, et s'appellera la *rue Claude Boucher*.

Sur la rive droite de la Charente, relié au reste de la ville par un beau pont, de construction assez récente, s'étend le faubourg *Saint-Jacques*, aujourd'hui en pleine prospérité grâce au voisinage de la verrerie. Autrefois le pont, qui unissait les deux rives du fleuve, était un peu plus bas, en face de la vieille porte qui existe encore. Cet ancien pont a été démoli en 1855.

L'ancien bourg de *Crouin* s'élève à peu de distance du faubourg Saint-Jacques, près du confluent de la Charente et de l'Antenne ; c'était le chef-lieu d'une ancienne commune, qui a été réunie à celle de Cognac, en 1867.

Une des principales curiosités de Cognac est son beau parc, qui s'étend sur la rive gauche de la Charente, sur une longueur de plus d'un kilomètre. Percé de nombreuses allées et planté d'arbres magnifiques, principalement de beaux chênes verts, ce parc forme une promenade des plus attrayantes. On y accède par une superbe avenue, plantée d'arbres, d'où la vue domine la vallée de la Charente et les hauteurs boisées qui limitent cette vallée sur la rive droite.

Les monuments du passé sont assez rares à Cognac. En dehors de la vieille porte fortifiée, qui commandait l'entrée du pont, et de quelques maisons anciennes, que l'on peut voir dans la rue Grande et dans la rue Madeleine, nous ne pouvons citer que le château, l'église Saint-Léger et la petite église Saint-Martin.

Du château primitif construit par les Lusignan, il ne reste que fort peu de choses ; ce qui subsiste du château de Cognac, appartient principalement aux constructions édifiées par le comte Jean, par son fils Charles et par la duchesse Louise de Savoie.

Le 4 messidor an IV, le château de Cognac fut acquis par MM. Caminade de Chatenay et Rambaud. En 1813, MM. O'Tard de la Grange et Dupuy s'en rendirent acquéreurs et le transformèrent en

magasins à eaux-de-vie. Depuis cette époque, il n'a pas changé de destination.

L'église Saint-Léger fut, dans le principe, le siège d'un prieuré fondé, au onzième siècle, par les comtes Itier et Arnaud et par leur oncle, Arnaud de Vitabre, évêque de Périgueux.

Ayant appris l'arrivée dans la contrée d'un moine de l'abbaye d'Ebreuil, en Auvergne, nommé Aymeric, les comtes de Cognac et l'évêque de Périgueux le mandèrent près d'eux et lui signèrent une charte, par laquelle ils donnaient à l'abbaye d'Ebreuil, de l'ordre de Saint-Benoît, un emplacement pour y construire un monastère. On construisit alors une église en bois, qui fut consacrée solennellement par l'évêque de Périgueux, et dédiée à St-Léger, St-Etienne et St-Laurent. Le moine Aymeric fut le premier prieur ; lorsqu'en 1059 il fut nommé abbé de Saint-Maixent, son neveu, Hugues, le remplaça.

Pour subvenir aux premiers besoins des religieux, les fondateurs leur donnèrent une île sur la Charente, une écluse avec droit de pêche, la dîme des moulins et divers autres revenus. Bientôt les offrandes affluèrent au prieuré, qui s'enrichit rapidement, et la charte d'Arnaud de Vitabre et de ses neveux fut confirmée par Foulques Taillefer, comte d'Angoulême.

Vers la fin du onzième siècle, l'église primitive était devenue insuffisante. C'est alors que fut commencée la construction de l'église dont il subsiste encore les principales parties et que nous décrirons plus loin ; la construction de cet édifice se poursuivit pendant la plus grande partie du douzième siècle.

Les fondateurs du prieuré de Saint-Léger avaient reconnu aux moines bénédictins le droit de basse et moyenne justice sur toutes les terres et maisons qui leur étaient données. Bien que ce droit eût été confirmé à plusieurs reprises, notamment en 1282, par Guy de Lusignan et en 1290, par Hugues le Brun, des contestations s'élevèrent quelquefois entre les agents de la reine de Navarre, comtesse d'Angoulême, et les moines ; ces différends se terminèrent à la satisfaction de ces derniers.

Très éprouvé par la guerre de Cent ans, le prieuré de Saint-Léger fut relevé par les habitants de Cognac ; mais, après les guerres religieuses du seizième siècle, sa ruine fut définitive. Aussi, afin d'empêcher sa disparition, l'évêque de Saintes résolut de remplacer les moines par des religieuses et, après avoir obtenu l'assentiment du prieur de l'abbaye d'Ebreuil et l'autorisation du roi Louis XIII, il installa au prieuré de Saint-Léger, et cela malgré l'opposition du Corps de ville, des religieuses bénédictines, qui y demeurèrent jusqu'à la Révolution.

L'église Saint-Léger est aujourd'hui le siège de l'archiprêtré et a englobé dans sa circonscription, l'ancienne paroisse de Saint-Caprais du château, dont les derniers vestiges ont disparu en 1850.

L'église Saint-Léger est un monument magnifique, mais datant de plusieurs époques.

La façade et la nef sont de style roman. Voûté primitivement en coupoles, cet édifice est d'une construction analogue à celle de la cathédrale d'Angoulême, bien que de date postérieure. La sculpture est plus délicate ; la pierre, d'un grain très fin, s'est mieux prêtée à l'art de l'ouvrier.

La façade, malheureusement défigurée par une rose du quinzième siècle, est une page merveilleuse de symbolisme et d'ornementation architecturale. Il faut regretter que la pierre, effritée par les pluies de l'ouest, ne laisse plus pénétrer facilement le secret de ces enseignements lapidaires. Néanmoins, on distingue encore et très nettement les signes du zodiaque. Toute la richesse d'ornementation du douzième siècle s'épanouit dans ce splendide portique qui est, en ce moment, l'objet d'une restauration consciencieuse.

Le transept du midi est également de style roman, mais moins remarquable et d'un art bien inférieur.

Le clocher, au contraire, est merveilleux d'audace et de fini architectural. On ne peut se lasser d'admirer la sveltesse des quatre piles romanes, qui portent la masse du clocher primitif, auquel l'art ogival et la période de la Renaissance ont ajouté deux étages, ainsi qu'un couronnement absolument indigne du monument qu'il domine.



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

JAVREZAC

Le quatorzième siècle a remplacé les voûtes à coupoles par des voûtes d'arête et l'abside primitive, par un long sanctuaire, ajouré à l'orient d'une large baie rayonnante à quatre compartiments.

Le seizième siècle a ajouté les deux bas-côtés et les chapelles, qui font de cette église le plus vaste édifice du diocèse.

La construction de la chapelle, qui ouvre sur le bas-côté du midi, est due aux religieuses bénédictines, dont le prieuré se substitua à celui de Saint-Léger.

Le mobilier de l'église Saint-Léger est d'une splendeur digne de la ville de Cognac. Quatre cloches superbes donnent un magnifique carillon. Le chemin de croix, la chaire, les orgues, les ornements du chœur, les verrières, les peintures murales et les autels font de ce sanctuaire comme un musée d'art chrétien. Saint-Léger est bien l'église d'une des villes les plus riches du monde.

Ajoutons que l'église Saint-Léger fut célèbre par les différents conciles qui s'y tinrent au treizième siècle. Le premier de ces conciles eut lieu en 1238 et fut présidé par Gérard de Malemort, archevêque de Bordeaux. Deux autres conciles, présidés par Pierre de Roncevaux, également archevêque de Bordeaux, furent encore tenus dans l'église Saint-Léger, en 1260 et en 1262. L'un des articles, adoptés dans ce dernier concile, enjoignait aux châtelains de saisir les biens des excommuniés, afin de les obliger à rentrer dans le sein de l'église.

Jusqu'en 1827, la petite église Saint-Martin, située dans le faubourg de ce nom, fut une annexe de Saint-Léger ; mais, à cette époque, elle devint paroissiale.

C'est un petit monument roman de la fin du douzième siècle, avec triplet à l'abside. La porte est encadrée entre deux édicules, qui sont probablement des tombeaux.

Cette église étant insuffisante et trop excentrique, on a commencé dans la rue de Bellefonds, la construction d'un nouveau centre paroissial, monument de vastes proportions, qui ne possède encore qu'une nef de style ogival primaire.

L'église Saint-Jacques est un gracieux édifice, de construction récente, mais de proportions trop réduites pour un faubourg aussi populeux.

Enfin une quatrième église, de date encore plus récente, a été élevée dans le faubourg de Cagouillet. Les proportions en sont fort vastes, et donnent à cette enceinte un trait de parenté avec les basiliques italiennes.

Le plus remarquable des monuments modernes est le nouvel hôtel de ville, édifié au milieu d'un beau parc.

La sous-préfecture et le palais de justice se font vis-à-vis et sont séparés par un joli square.

Citons enfin le Collège, magnifique établissement, l'un des plus importants de l'Académie de Poitiers.

ERRATA

Page 5. — *Ligne 16.* — Lire **dut** au lieu de *du*

Page 9. — *Ligne 16.* — Lire **Une lettre du roi** au lieu de *Une lettre de roi.*

Page 16. — *Ligne 8.* — Lire **pays** au lieu de *pay.*

Page 17. — *Ligne 1.* — Lire **1352** au lieu de *352.*

COMMUNE DE JAVREZAC

Superficie = 366 hect. 59; Population = 657 habitants.

La commune de Javrezac est la moins étendue du canton de Cognac. Limitrophe de celle de Cognac, dont elle est séparée par la jolie rivière de l'*Antenne*, elle peut être considérée comme un faubourg de la ville de Cognac.

C'est une commune fertile, peu boisée, dont les coteaux sont couverts de riches vignobles et qui possède d'excellentes prairies, notamment dans la vallée de l'*Antenne*.

On y remarque quelques belles propriétés parmi lesquelles nous citerons en première ligne la *Billarderie*, magnifique domaine appartenant à M. Hennessy et traversé par l'Antenne, qui y coule au milieu d'un beau parc. Ce domaine s'étend sur les deux communes de Richemont et de Javrezac. Citons également : *Gallienne*, à M. Pellisson ; *Tavaux*, à M. Boulinaud, l'honorable maire de Javrezac ; *Fléac*, à M. Duclos.

Javrezac possédait des moulins très anciens, qui existaient dès le treizième siècle ; ces moulins sont aujourd'hui arrêtés.

La commune de Javrezac est traversée, de l'est à l'ouest, par la route nationale d'Angoulême à Saintes. De plus, deux chemins d'intérêt commun se détachent de cette route au bourg de Javrezac et unissent ce bourg aux communes de Richemont et de Louzac. Des chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau routier.

Le bourg important de Javrezac (416 hab.), à deux kilomètres ouest de Cognac est bâti en amphithéâtre sur les pentes du coteau qui domine la rive droite de l'Antenne. Son aspect est des plus agréables. De l'église de Javrezac, fondée au onzième siècle, il ne reste que le sanctuaire et deux colonnes latérales à chapiteaux

romans. Un beau clocher, de construction toute récente, surmonte l'édifice.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à l'année 1668.

La terre de Javrezac appartenait, au seizième siècle, à une famille Bernard, originaire de Cognac. En 1571, cette famille était représentée par Pierre Bernard, qui, ayant embrassé la religion protestante, obtint, en 1588, l'office de *secrétaire de la maison et couronne de Navarre*.

Cette provision fut son titre de noblesse, et, à partir de cette époque, il s'intitula écuyer et seigneur de Javrezac. Il eut trois enfants, dont le plus jeune, Bertrand Bernard de Javrezac, fit de bonnes études et s'adonna à la poésie.

Encouragé dans ses essais, loué par ses amis, le jeune Bernard de Javrezac quitta bientôt la maison paternelle et partit pour Paris. Ses débuts ne furent pas heureux. Ayant voulu prendre parti dans une querelle qui divisait alors deux littérateurs, dont l'un était notre compatriote, le célèbre Guez de Balzac, les deux adversaires s'unirent contre lui et un matin qu'il était encore au lit, notre poète vit envahir son domicile par trois inconnus, dont l'un le frappa à coups de bâton.

Cette aventure amusa beaucoup la cour et la ville. Elle ne le découragea pas et successivement il composa de nombreuses poésies, dont certaines ne sont pas sans mérite. Une partie de ses œuvres est parvenue jusqu'à nous, notamment deux volumes, conservés à la bibliothèque Mazarine et consacrés l'un, à l'éloge du cardinal de Richelieu, l'autre, au roi Louis XIII.

Bernard de Javrezac était à Cognac au mois de février 1654, lorsque Balzac, malade et sur le point de mourir, l'envoya chercher pour se réconcilier avec lui.

Il mourut vers 1661 ; mais, depuis l'année 1628, la terre de Javrezac était devenue la propriété de la famille de Céris, qui la possédait encore au dix-huitième siècle.

Un autre fief de la commune de Javrezac était le fief des *Angeliers* qui, au commencement du dix-septième siècle, appartenait à la famille Pons de la Gourgue. Vers 1670, le domaine des Ange-

liers passa à Jean-Louis de Brémond et à Antoinette de Verdelin, son épouse, qui le laissèrent, par héritage, à leur fils puîné, nommé également Jean-Louis. Ce domaine est resté dans la famille de Brémond d'Ars jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.

Les villages sont, en général, peu importants dans la commune de Javrezac et, pour la plupart, ne comprennent qu'une ou deux maisons. Nous citerons cependant : *le Grand Gâdechien* (24 hab.), et *le Petit Gâdechien* (83 hab.), près de l'Antenne ; *Chat-Gras* (19 hab.) ; *le Buisson* (15 hab.), dans le sud de la commune, dont une partie appartient à la commune de Saint-Laurent.

Commune de Richemont

Superficie = 385 hect. 95 ; Population = 416 habitants.

Située au nord de Javrezac, la petite commune de Richemont présente un aspect des plus riants. Bornée à l'ouest par les hauteurs de Montbrizard, de Monconseil, de Boismartin et de Bourgneuf, limitée à l'est par la ravissante vallée de l'*Antenne*, elle comprend, au centre, une série de collines qui descendent vers l'Antenne et qui finissent brusquement par des rochers à pic, surplombant la vallée.

Le charmant ruisseau du *Ris-Bellot* forme la limite septentrionale de la commune ; la limite méridionale est indiquée par *la Combe à Baudry*, qui traverse le beau parc de la Billarderie.

Ses rochers, ses grands bois, ses coteaux couverts de riches vignobles, ses vallons aux verdoyantes prairies, son *Antenne* avec ses vieux ponts et ses cascatelles donnent à la commune de Richemont un aspect des plus pittoresques, qui lui a valu une réputation des mieux méritées.

Nous devons signaler également les grottes situées sous le cimetière et qui paraissent avoir été habitées, les nombreux silex préhistoriques recueillis dans la commune et qui sont possédés aujourd'hui par de nombreux particuliers, et les vieux peupliers plantés au bas du cimetière et dont le tronc est si puissant que trois hommes suffisent à peine pour l'entourer de leurs bras.

L'industrie est représentée par une minoterie qui a remplacé, à *Boussac*, une ancienne papeterie, par un moulin établi en bas de l'église et qui, longtemps inutilisé, fournit aujourd'hui la force motrice et l'éclairage au séminaire, et enfin par une scierie à vapeur installée *au Roc*.

Les voies de communication de la commune sont des chemins

d'intérêt commun, dont l'un se dirige vers le bourg de Cherves, et dont l'autre unit Javrezac à la commune de Louzac.

Le bourg de Richemont, à cinq kilomètres nord-ouest de Cognac, ne comprend guère que l'église et le château.

L'église, isolée sur une pointe de rocher, était primitivement la chapelle du château. C'est un monument roman très simple et très pur, mais qui paraît avoir subi des retouches nombreuses et profondes. Sous l'autel, s'étend une crypte des plus curieuses, qui a été classée récemment parmi les monuments historiques.

Près de l'église, s'élevait le château féodal, dont il ne subsiste que quelques vestiges. Ce château était la demeure de Seguin de Richemont, fils de Seguin Mesnard, seigneur d'Authon, en Saintonge, qui prit part à la seconde croisade en 1147. A quelle époque ce château fut-il détruit ? Nous ne saurions le dire. Toujours est-il qu'au seizième siècle, il était inhabitable et que les de Lestang, seigneurs de Richemont, avaient dû s'installer au logis de Boussac, qui leur appartenait également.

Le château actuel fut construit dans le premier tiers du dix-septième siècle par un fonctionnaire royal de Cognac, Pierre Jarousseau. Ce château changea fréquemment de propriétaire. Vers le milieu du dix-huitième siècle, il appartenait à Jean Moucheteau, dont la fille, Marie-Louise, épousa Jean Fé de Ségeville, lieutenant du roi à Cognac. La fille de ce dernier épousa messire Guillet des Fontenelles et lui porta en dot le château de Richemont qui, ayant franchi la tourmente révolutionnaire sans être confisqué, fut vendu, en 1816, par les héritiers de Guillet des Fontenelles à M. Prouhet. La famille Prouhet, ayant fait de mauvaises affaires, fut obligée de vendre Richemont, qui fut acquis par M. Descordes, curé de Cognac. Ce dernier y installa aussitôt le petit séminaire.

En 1906, en exécution de la loi de séparation, le séminaire fut placé sous séquestre et maîtres et élèves en furent expulsés. En 1911, les immeubles furent attribués au département de la Charente, qui les revendit aux enchères. Ils furent alors acquis par une société civile qui y fonda une école libre d'enseignement se-



Cliché A. GAILLARD   Imp. L. COQUEMARD et Cie

RICHEMONT

condaire. Depuis cette époque, le séminaire de Richemont a repris son ancienne prospérité.

Les bâtiments du séminaire ne proviennent pas tous de l'ancien château ; de nombreuses constructions ont été ajoutées aux anciennes.

Boussac, dont nous avons parlé plus haut, est situé sur les bords de l'Antenne, à environ deux kilomètres de Richemont. Ce fut, comme nous l'avons dit, la propriété de la famille de Lestang. Au dix-huitième siècle, Boussac appartenait à Jacques Théodore Perrin, qui, en 1787, y installa une papeterie, aujourd'hui remplacée par une minoterie. La famille Perrin est aujourd'hui représentée par un honorable négociant de Cognac, M. H. Perrin de Boussac. Boussac appartient à M. Martell.

En dehors de la *Billarderie*, la magnifique propriété de M. Hennessy, la commune de Richemont renferme quelques domaines remarquables : *Montbrizard*, ancienne propriété de la maison Marie Brizard et Roger, appartenant aujourd'hui à M. Hennessy ; *Bourgneuf*, à la famille de Bournonville ; la *Pommeraye*, à M. Callandreau ; *la Commanderie*, ancienne ferme des Templiers, propriété de M. Fillioux, maire de la commune et d'autres plus petits.

Comme dans la plupart des communes de ce canton, les hameaux sont peu importants. Nous nous contenterons donc de signaler : *le Roc* (18 hab.) ; *Bois-Rocher* (20 hab.) ; *la Chéronnerie* (19 hab.), etc., etc.

COMMUNE DE LOUZAC

Superficie = 407 hect. 15; Population = 329 habitants.

Limitrophe de la Charente-Inférieure, la commune de Louzac est ainsi que ses voisines, assez accidentée. Bien qu'aucun cours d'eau ne l'arrose, elle possède de nombreuses prairies, tant naturelles qu'artificielles ; les coteaux sont bien boisés et de beaux vignobles, produisant d'excellentes eaux-de-vie, s'aperçoivent de tous côtés. C'est une contrée riche et bien cultivée, où l'agriculture est en grand honneur. La propriété y est très morcelée et l'on y rencontre peu de propriétés importantes. L'industrie est absolument nulle.

De nombreux chemins d'intérêt commun parcourent la commune de Louzac : l'un venant de la commune de Saint-Laurent dessert le bourg de Louzac et se dirige vers Saint-André ; un autre, qui vient du bourg de Javrezac, traverse toute la commune de l'est à l'ouest et rejoint la commune de Saint-Sulpice à travers la Charente-Inférieure ; enfin, un troisième dessert l'extrémité orientale de la commune.

Le bourg de Louzac (91 hab.) est construit au pied d'une colline, à cinq kilomètres nord-ouest de Cognac. Il ne présente aucune particularité remarquable. Son église est une ancienne église romane, qui a dû être restaurée au seizième siècle. Elle possède une façade romane et un clocher de style ogival.

La terre de *Montlambert*, située dans la commune de Louzac, appartenait, au dix-septième siècle, à la famille de Sèches, dont un membre, Jean de Sèches, avait été reçu, en 1567, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem. Jeanne de Sèches, demoiselle de Montlambert, fut marraine de la cloche de Louzac, en 1607.

Dans la cour du logis de Montlambert, on voit encore des pierres, qui marquaient la délimitation de la Saintonge et de l'Angoumois. Ces pierres sont définies dans un dénombrement rendu, le 6 septembre 1651, par Léon de Sèches, écuyer, et M. Jehan Buhet, avocat au parlement de Bordeaux, tous deux seigneurs de Montlambert, à Pierre Fillastre, écuyer, seigneur de la châtellenie de Richemont.

A la fin du dix-septième siècle, Montlambert était à Léon de Neilles de Lanis, dont le père, Pierre de Neilles, avait épousé Marie Buhet. Vers 1720, nous trouvons encore deux seigneurs de Montlambert, M. Alexis Saulnier, qui avait épousé Marie-Anne de Neilles, et M. de La Chataigneraie, qui, dans les actes de l'époque, est qualifié d'officier de la Grande Fauconnerie du roi.

Vers la fin du dix-huitième siècle, les Saulnier étaient encore possesseurs de Montlambert.

Parmi les principaux villages, nous pouvons citer : *Chez-les-Rois* (77 hab.), dans le nord de la commune, où se trouve l'importante maison de commerce de M. Bergeron ; *Chez-Guillin* (27 hab.), sur la route de Javrezac ; *Chez-Tatin* (32 hab.) ; *le Chapitre* (14 hab.), etc., etc...

Commune de Saint-Laurent

Superficie = 1020 hect. 63 ; Population = 630 habitants.

Une vaste prairie, baignée par la *Charente*, qui sert de limite à la commune, au sud ; au delà de cette prairie, au nord, une succession de coteaux peu élevés, séparés par de frais vallons, tel est l'aspect que nous présente la commune de Saint-Laurent, commune fertile et bien cultivée. L'*Antenne*, qui limite la commune à l'est, rejoint la Charente près du village de Jarnouzeau.

L'humidité du sol a permis l'établissement d'excellentes prairies, qui couvrent près du tiers de la surface totale ; les coteaux sont couverts soit de beaux bois, soit de magnifiques vignobles, parmi lesquels nous citerons tout particulièrement celui de *la Gîte*, appartenant à M. Cocuaud.

Bien qu'elle ne soit desservie par aucune ligne de chemin de fer, la commune de Saint-Laurent est bien pourvue de voies de communication. Elle est traversée, de l'est à l'ouest, par la route nationale d'Angoulême à Saintes. De cette route se détachent de nombreux chemins d'intérêt commun, qui unissent la commune de Saint-Laurent aux communes voisines de Richemont, de Louzac, de Cognac, de Merpins et au département de la Charente-Inférieure.

La route de Merpins traverse la Charente sur un pont de construction récente.

Le bourg de Saint-Laurent (204 hab.), à sept kilomètres ouest de Cognac, s'élève au fond d'un étroit vallon, arrosé par une fontaine abondante, qui jaillit au bourg même et qui est assez puissante pour faire tourner un moulin quelques pas plus loin. Cette fontaine est une des curiosités de la contrée.

L'église de Saint-Laurent est ancienne et sa fondation doit remon-

ter à la seconde moitié du onzième siècle ; mais elle a subi de nombreuses restaurations qui en ont dénaturé le caractère. De la construction primitive, il reste le portail, en plein cintre, à trois larges voussures, ornées d'enroulements feuillagés, qui retombent sur des colonnes à chapiteaux romans. Un bas-côté, construit au quinzième siècle, est séparé du chœur par des arcades ogivées. Deux belles grilles, en fer forgé, séparent le chœur de la nef.

Cette église fut le siège d'un prieuré qui appartenait à l'ordre de Saint-Benoît.

Au seizième siècle, Saint-Laurent appartenait à la famille de Lestang. Le mariage de Léa de Lestang avec Paul de Pontlevain porta Saint-Laurent dans cette dernière famille. Au dix-septième siècle, nous trouvons, comme possesseur de Saint-Laurent, Daniel Green de Saint-Marsault, qui vivait de 1595 à 1630. La terre de Saint-Laurent passa ensuite à la famille de La Cassaigne. Jean de La Cassaigne, écuyer, seigneur de Saint-Laurent, avait épousé Mélanie de Meaux, dont il eut un fils, François Louis de La Cassaigne, qui lui succéda. Ce dernier épousa, vers 1725, Marie-Thérèse-Gabrielle de Brémond d'Ars.

Parmi les principaux villages nous pouvons citer : *Jarnouzeau* (137 hab.), ancienne dépendance de l'abbaye de Fontdouce, près du confluent de la Charente et de l'Antenne ; *le Buisson* (32 hab.), dont une partie appartient à la commune de Javrezac ; *Chez-Roulin* (25 hab.), près du bourg de Saint-Laurent ; *Chez Chaussat* (19 hab.), à la limite de la Charente-Inférieure ; *Le Moulin* (18 hab.), au point d'intersection de la route nationale et de la route de Louzac ; *Varenceau* (16 hab.), sur la route de Richemont, etc., etc.

Commune de Merpins

Superficie = 1046 hect. 88 ; Population = 719 habitants.

La forte position occupée par Merpins, au sommet du promontoire qui domine le confluent de la Charente et du Né, avait été remarquée par les Romains, qui avaient établi en cet endroit un *oppidum*, auquel ils avaient donné le nom de *Condate*, si nous en croyons la carte de Peutinger. Merpins est donc de fondation beaucoup plus ancienne que Cognac.

Cet oppidum protégeait la voie romaine de Saintes à Périgueux, connue sous le nom de *Chemin-Boisné*, qui passe à une faible distance au sud.

Lorsque les Barbares eurent envahi la Gaule, l'oppidum gallo-romain fut détruit ; mais la forte position de Merpins subsistait toujours et, si nous en croyons notre vieux chroniqueur Corlieu, Charlemagne fit construire un château-fort, sur les ruines de l'ancien Condate. — « *Merpins fut chasteau qu'on dit avoir été basti par* « *Charlemaigne* ».

Lors du grand mouvement religieux qui suivit les terreurs de l'*an mil*, un seigneur de la contrée, nommé Foulques, probablement parent des comtes d'Angoulême, fit construire l'église de Merpins, qui devint le siège d'un important prieuré de l'ordre de Saint-Benoît. Ce prieuré avait droit de justice et percevait la dîme du sel sur toutes les gabares qui montaient à Cognac. Dans les premières années du douzième siècle, l'évêque de Saintes enrichit le prieuré de Merpins, en lui donnant l'église de Gimeux, à la charge d'une rente annuelle de cinq sous, destinée à secourir les pauvres.

Devenue possession anglaise à la suite du mariage de Henri Plantagenet avec Eléonore de Guyenne, la seigneurie de Merpins fut rendue à Hugues de Lusignan, comte d'Angoulême, par le roi

d'Angleterre, Henri III, malgré l'opposition d'Itier de Barbezieux, qui prétendait avoir des droits antérieurs. Un compromis intervint à ce sujet : Itier renonça à perpétuité, pour lui et pour ses successeurs, à toutes prétentions sur la seigneurie de Merpins ; de leur côté, Hugues de Lusignan et sa femme, Isabelle, lui cédèrent tous leurs droits féodaux sur les terres de Roissac, de Marville et de Gensac. A partir de cette époque, la seigneurie de Merpins fut rattachée à celle de Cognac.

Après le traité de Brétigny (1360), le château de Merpins fut occupé par les Anglais qui s'y fortifièrent. Mais, quelques années plus tard, ils en furent chassés par le duc de Berry, assisté de Renaud VI, sire de Pons, lieutenant du roi en Saintonge.

Afin d'éviter que cette forteresse redoutable ne vînt à retomber entre les mains des ennemis, le maréchal de Sancerre, qui succéda au duc de Berry, en ordonna la démolition (1387), et, depuis lors, le château de Merpins ne fut plus qu'un amas de ruines.

En 1421, les ruines de Merpins furent vendues aux enchères et acquises par le sieur Jehan Popin, habitant de Merpins, moyennant une rente de vingt sous payable chaque année au château de Merpins.

Ce château ruiné ne fut plus, du reste, qu'un point stratégique, occupé à tour de rôle par les catholiques et par les protestants pendant les guerres de religion. Au commencement de l'année 1577, les protestants s'y étaient installés, mais ils en furent délogés, au mois d'avril suivant, par le duc de Mayenne.

Au mois de janvier qui suivit la levée du siège de Cognac par le prince de Condé (1652), le duc d'Harcourt défit, près de Merpins, cinq cents cavaliers de l'armée du prince.

A partir de cette époque, Merpins ne joua plus aucun rôle militaire.

Baignée par la *Charente*, qui en forme la limite, au nord, et par le *Né*, qui la borne à l'ouest, la commune de Merpins est d'une grande fertilité et l'agriculture y est des plus prospères. On y remarque de magnifiques prairies, qui couvrent près du tiers de la surface



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie.

MERPINS

totale de la commune ; de superbes vignobles y ont été reconstitués et donnent des produits des plus estimés ; les terres en friche n'existent pas.

Deux propriétés méritent tout particulièrement d'être signalées : celle de Mme Veuve Suronneau, à *la Fontenelle* et celle de M. Dodart, à *Tournebourre*.

L'industrie est absolument nulle ; on rencontre d'anciennes carrières, mais qui ne sont plus exploitées depuis de nombreuses années.

La ligne de chemin de fer d'Angoulême à Saintes traverse toute la commune de l'est à l'ouest, mais la station est à deux kilomètres, au hameau *du Pérat*, dans le département de la Charente-Inférieure. La principale voie de communication est la route départementale n° 5 de Cognac à Pons. Plusieurs chemins d'intérêt commun complètent ce réseau : l'un d'eux quitte la route de Pons à l'important village de Montignac et se dirige vers Châteaubernard ; un autre unit Cognac à la commune de Gimeux ; enfin un troisième, se détachant du précédent, suit l'ancien *Chemin-Boisné* et franchit le Né au *port de Jappes*, à l'endroit même où la voie romaine de Saintes à Périgueux franchissait cette rivière.

Le bourg de Merpins (81 hab.), à six kilomètres ouest de Cognac, est coquettement assis au sommet du promontoire qui domine le confluent de la Charente et du Né. Il ne reste plus que des débris insignifiants de l'ancien château. L'église est une vieille église romane du onzième siècle, mais qui a subi de nombreuses restaurations.

Les registres de l'état civil remontent à l'année 1623.

Les deux centres de population les plus importants de la commune, *Montignac* (295 hab.) et *la Vie* (142 hab.), ne sont, en quelque sorte, que la continuation du faubourg Saint-Martin, de Cognac, sur la route de Pons.

Les autres hameaux de la commune sont fort peu importants, à l'exception de celui de *la Frénade* (97 hab.), situé sur l'ancien *Chemin-Boisné*, où se trouvait autrefois une abbaye dont nous allons dire quelques mots.

L'abbaye de la Frénade, dont il subsiste encore quelques bâtiments, fut fondée, vers le milieu du douzième siècle, par Robert d'Obazine, avec le concours d'Itier de Cognac. Une bulle du pape, Alexandre III, confirma, en 1164, toutes les donations et tous les privilèges accordés à l'abbaye.

Cette abbaye fut régie pendant plus de trois siècles par des abbés réguliers. Jusqu'à l'époque de la guerre de Cent ans, elle fut prospère, grâce aux nombreuses donations qui lui furent faites. Mais, lorsque les Anglais se furent établis dans notre contrée, ils n'hésitèrent pas à s'attaquer aux monastères, et l'abbaye de la Frénade fut saccagée.

Après le départ des Anglais, les abbés réguliers furent remplacés par des abbés commendataires, dont les premiers furent Charles de Saint-Gelais et Jacques de Saint-Gelais, évêque d'Uzès.

Les guerres religieuses du seizième siècle achevèrent la ruine de l'abbaye. Cependant, grâce au zèle de deux prieurs, Jean de Burg et Vitier, dont la mémoire est restée en honneur, les réparations les plus urgentes purent être faites et l'abbaye put subsister jusqu'à la Révolution.

Mais les revenus étaient bien diminués et les moines cherchaient toutes les occasions de réaliser des économies. C'est ce qui peut expliquer le curieux incident que nous allons raconter.

De temps immémorial,le curé de Saint-Léger, de Cognac, se rendait, le mardi d'après Pâques, en pèlerinage à la Frénade. Il célébrait la messe dans l'église abbatiale, prêchait et dînait ensuite chez les moines. En 1638, les moines jugèrent à propos de se soustraire à cette charge et, au jour fixé, ils s'absentèrent du couvent, si bien que, lorsque le curé de Saint-Léger et sa suite se présentèrent, ils ne trouvèrent personne pour les recevoir. Voulant maintenir son droit, le curé officia quand même en plein air ; mais il dut revenir dîner à Cognac.

Le dernier abbé commendataire de l'abbaye de La Frénade fut le célèbre abbé Maury, qui fut plus tard député aux Etats-Généraux de 1789.

COMMUNE D'ARS

Superficie = 1140 hect. 31 ; Population = 514 habitants.

Située entièrement sur la rive gauche du *Né*, qui la sépare du reste du canton, la commune d'Ars, par sa position géographique, se rattacherait plutôt au département de la Charente-Inférieure.

Le *Né* y coule dans une large vallée, où il se divise en plusieurs bras, arrosant de vastes prairies, qui sont souvent inondées pendant plusieurs mois de l'année. De magnifiques vignobles ont été reconstitués et produisent des eaux-de-vie réputées pour leur finesse. On rencontre également quelques bois peu importants.

L'industrie n'est représentée que par quelques petits moulins à blé et à huile.

Deux chemins d'intérêt commun desservent la commune d'Ars. L'un d'eux, venant du port de Jappes, passe au bourg d'Ars et se dirige vers la Charente-Inférieure, après avoir traversé toute la commune du nord au sud. Un autre se détache du précédent au bourg d'Ars et unit ce bourg à celui de Gimeux. Ce réseau est complété par plusieurs chemins vicinaux ordinaires.

Le bourg d'Ars (84 hab.), à huit kilomètres sud-ouest de Cognac, est agréablement construit sur la rive gauche du Né. Son église possède un joli portail ogivé et de gracieux chapiteaux feuillagés. Les chapelles latérales sont du seizième siècle.

On y voit une cuve baptismale du treizième siècle, qui est bien un des morceaux les plus curieux de la sculpture du Moyen-Age. Nous croyons être agréable à nos lecteurs, en en donnant la description, d'après l'abbé Michon.

« Elle est sculptée, dit le savant archéologue, sur les quatre « faces, dont les angles sont ornés de quatre statues.

« La première face représente un énorme lion, ayant à côté de « lui, un petit lionceau. Le lion tient une tête des griffes de sa « patte gauche, et des griffes de la patte droite de derrière une « autre tête. Un homme nu, dont une cuisse et les reins sont entre- « lacés d'un serpent, est saisi au bras par les griffes de l'autre « patte de derrière, et aux pieds par l'autre patte de devant. « Derrière le lion est un aigle à deux têtes tenant sous ses serres « un serpent.

« La deuxième face, encadrée, comme la précédente, dans le « haut, par une corniche romane de feuillages enlacés et, sur les « côtés, par les statues des saints, se partage en deux sujets.

« Le premier présente au centre un hibou (l'esprit des ténèbres); « il est entouré de deux aigles qui le regardent (l'esprit de lumière). « A côté de chaque aigle est un lourd animal qui a beaucoup de « ressemblance avec l'ours.

« Dans le second sujet, on voit un homme qu'un dragon ailé, « dont la queue est hérissée d'écailles, a saisi de ses deux pattes « et qu'il dévore. Cet homme, d'un autre côté, fait ses efforts pour « se débarrasser d'un serpent qui veut s'enlacer à son cou. Derrière « le dragon sont deux monstres ailés.

« La troisième face représente un aigle aux ailes éployées, « soutenu par deux hommes à genoux.

« Ce dernier bas-relief est évidemment héraldique ; les armes des « Brémond, sires d'Ars, sont un aigle d'or à deux têtes sur champ « d'azur ».

Quant à la quatrième face, on ne peut la décrire, parce qu'elle a été mutilée. Elle laisse apercevoir un saint dans un médaillon tenu par deux anges.

A une faible distance de l'église, à l'ouest, s'élève un château de la Renaissance qui, jusqu'à une époque récente, appartenait à l'une des familles les plus illustres de notre province, famille remarquable autant par l'honorabilité de ses membres que par l'éclat des services rendus à notre pays. C'est au quatorzième siècle que la seigneurie d'Ars passa à la famille de Brémond, par le mariage de Pierre IV de Brémond avec Jeanne d'Ars, fille de Gombaud II,

seigneur d'Ars et de Balanzac. Mais la famille de Brémond remontait à une antiquité beaucoup plus haute, au règne de Charlemagne, si nous en croyons l'ouvrage publié sur sa famille par le comte Théophile de Brémond d'Ars.

Sans remonter à une époque aussi lointaine, nous savons que certains membres de la famille de Brémond prirent part aux croisades, et, vers la fin du treizième siècle, en 1281, nous voyons Pierre de Brémond et son neveu, Bernard, choisis par Guy de Lusignan, seigneur de Cognac, comme ses exécuteurs testamentaires.

Pierre IV de Brémond, qui avait épousé Jeanne Gombaud, trouva une mort glorieuse sur le champ de bataille de Crécy.

Guillaume de Brémond embrassa également la cause du roi de France et périt à Azincourt. Son fils Pierre V, après avoir combattu vaillamment aux côtés de Jeanne d'Arc, reçut de Charles d'Orléans, en récompense de ses services, les insignes de l'ordre du *Camail* ou du *Porc-Epic*.

Jean de Brémond d'Ars entra tout jeune au service du comte Jean d'Angoulême, en qualité d'enfant d'honneur de son fils Charles, père de François Ier. Louise de Savoie se l'attacha, en le nommant son conseiller, son chambellan, son maître d'hôtel et son grand sénéchal d'Angoumois. Il mourut en 1525, à Cognac, dont il aimait tout particulièrement le séjour et dont il avait été nommé gouverneur.

Charles de Brémond d'Ars, après avoir combattu dans les rangs des catholiques, pendant les guerres religieuses, fut nommé, par lettres-patentes du roi Henri III, en date du 27 avril 1585, lieutenant général du roi en Saintonge et en Angoumois. Il avait désapprouvé le massacre de la Saint-Barthélemy.

Il avait épousé Louise de Valsergues, dont il eut un fils, Josias de Brémond d'Ars, qui fut un des membres les plus remarquables de la famille.

Grand homme de guerre, Josias de Brémond d'Ars parvint promptement aux plus hautes dignités de l'armée et obtint le titre de maréchal de camp. Il fut de toutes les campagnes du règne de Louis XIII ; ce prince l'avait, du reste, en très grande estime.

Député de la noblesse d'Angoumois, aux Etats-Généraux de 1614, il y tint une place des plus honorables. Il mourut en 1657, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Lors du siège de Cognac, en 1651, le seigneur d'Ars était Jean-Louis de Brémond d'Ars, qui avait épousé Marie de Verdelin. A l'approche du prince de Condé, le seigneur d'Ars s'enferma dans Cognac et prit une part des plus actives aux opérations du siège. Il avait amené avec lui son jeune fils Josias, qui devait périr glorieusement l'année suivante, les armes à la main, âgé seulement de dix-neuf ans.

Pendant ce temps, Marie de Verdelin, enfermée au château d'Ars, en défendait l'accès. Femme d'un grand courage, elle sut faire respecter sa demeure et trouva même le moyen de faire passer des vivres et des secours aux assiégés.

C'est, croit-on, à Jacques de Brémond d'Ars qu'est due la construction du château que l'on voit aujourd'hui. Jacques de Brémond avait été d'abord dans les ordres ; mais, étant devenu l'aîné de la famille, il quitta les ordres et épousa, en 1662, Marie de La Tour qui lui apporta en dot les terres de Saint-Fort, d'Angeac et du Solençon.

La famille de Brémond d'Ars s'est perpétuée jusqu'à nos jours et possède encore des représentants.

Le château d'Ars appartient aujourd'hui à M. Charles Castillon du Perron.

La commune d'Ars possède quelques villages assez importants, parmi lesquels nous citerons : *Chez-Dexmier* (42 hab.), dans le sud de la commune ; *Chez-Drouet* (33 hab.), près du Né ; *le Moulin-Vieux* (31 hab.) et *Chez-Boursac* (30 hab.), au nord du bourg ; *Chez-Souillac* (28 hab.) ; *Chez-Groussin* (20 hab.) ; *les Girards* (19 hab.), etc., etc...

Commune de Gimeux

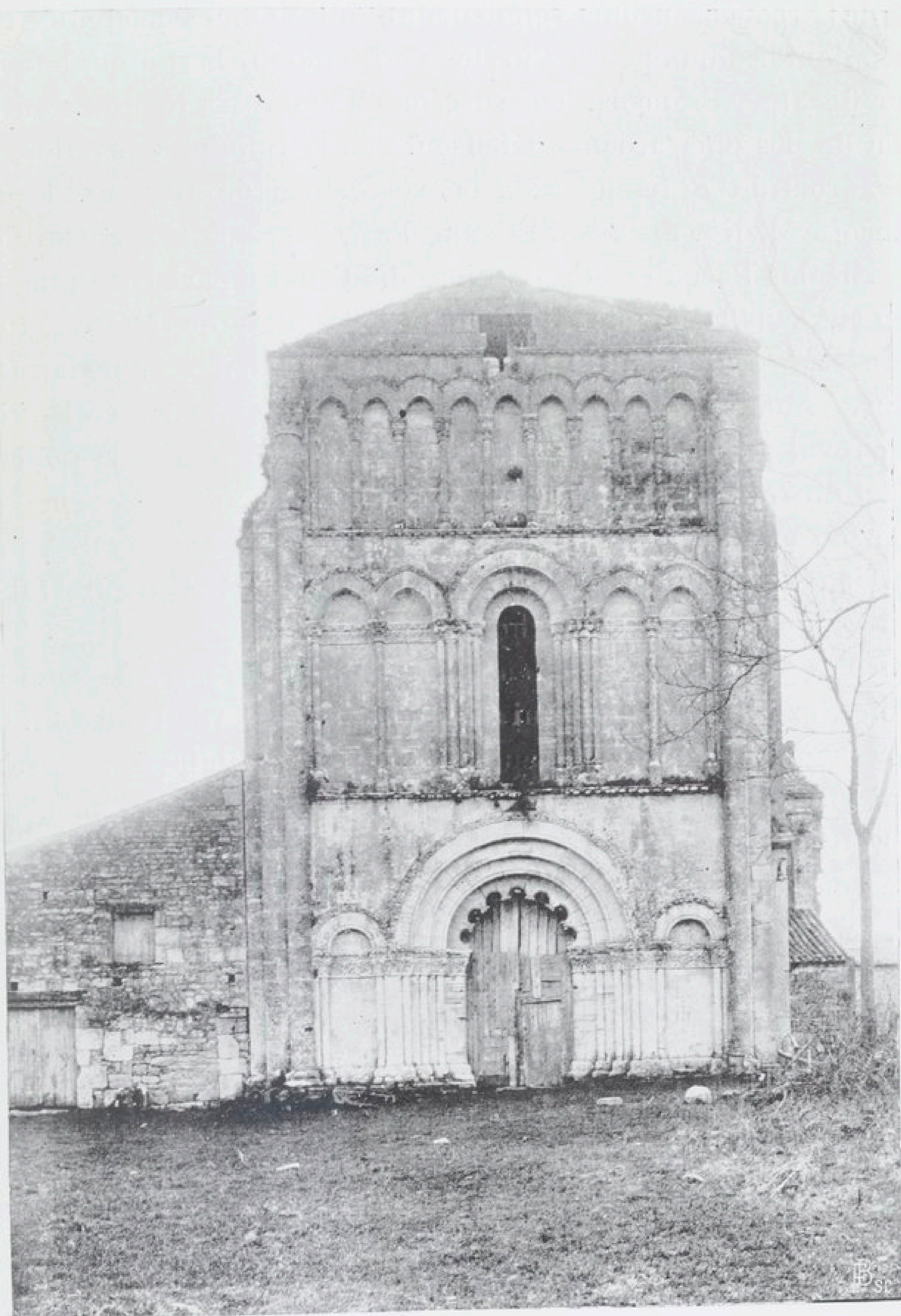
Superficie = 739 hect. 47 ; Population = 388 habitants.

Formant, avec la commune d'Ars, l'extrémité sud du canton de Cognac, la commune de Gimeux occupe un plateau peu élevé et légèrement accidenté, qui se termine, à l'ouest, par la vallée du Né. En raison de son peu d'élévation au-dessus du niveau de la mer, cette large vallée, au milieu de laquelle la rivière se ramifie en un grand nombre de bras, est sujette à de fréquents débordements. Aussi, malgré la faible distance qui sépare les deux bourgs d'Ars et de Gimeux, les communications étaient-elles parfois très difficiles entre eux ; aujourd'hui, grâce à la magnifique chaussée qui les unit à travers la vallée, il n'en est plus ainsi.

Le sol de la commune de Gimeux se prête à tous les genres de culture ; aussi l'agriculture y est-elle florissante. Les coteaux sont couverts de riches vignobles ; les terres labourables donnent de belles récoltes en céréales et en prairies artificielles ; enfin la vallée du Né renferme de bonnes prairies naturelles. La propriété est en général très morcelée et l'on trouve peu de propriétés importantes.

Près du village des *Brillauds*, on remarque des cavités qui ont dû servir de refuge aux habitants, lors des invasions.

Un chemin d'intérêt commun, venant de Cognac, traverse toute la commune du nord au sud et dessert le bourg de Gimeux. Un autre chemin d'intérêt commun se détache de ce dernier, près du bourg de Gimeux et se dirige vers le bourg de Genté. Le réseau routier est complété par la chaussée qui unit le bourg de Gimeux à celui d'Ars, et par un troisième chemin d'intérêt commun, qui limite la commune au nord et qui suit l'emplacement de l'ancienne voie romaine de Saintes à Périgueux.



Cliché A. GAILLARD Imp. L. COQUEMARD et Cie.

EGLISE DE CHATRES (COMMUNE DE SAINT-BRICE)

Au seizième siècle, la seigneurie de Gimeux appartenait à François de Larochebeaucourt, seigneur de Saint-Même, sénéchal d'Angoumois, dont la fille épousa Charles de Brémond, baron de Balanzac. Leur fils aîné, François, leur succéda. Il embrassa le protestantisme et fut un des plus ardents défenseurs de la religion nouvelle.

François de Brémond céda la seigneurie de Gimeux à dame Françoise Belin, épouse d'Etienne Pasquier, qui la transmit à son fils, Nicolas Pasquier. Ce dernier, dont nous parlerons plus longuement dans la monographie de la commune de Mainxe, fut un homme très remarquable, qui fit une belle carrière dans la magistrature. Nommé d'abord président et lieutenant général près le siège royal de Cognac, il devint ensuite maître des requêtes de l'hôtel du roi.

De son mariage avec Suzanne de Brémond, il eut quatre enfants, dont le plus jeune, connu sous le nom de M. de Gimeux, fut tué, croit-on, au siège de La Rochelle en 1628.

Nicolas Pasquier mourut en 1642. Il laissa la terre de Gimeux à sa fille, Suzanne Pasquier, qui avait épousé Josias de Donissan. Cette terre changea ensuite plusieurs fois de propriétaires et passa, en dernier lieu, entre les mains de Mme de Verdelin, qui mourut en 1810, au château de Carrouge, en Normandie.

Le bourg de Gimeux (138 hab.), à huit kilomètres sud-ouest de Cognac, étage ses maisons sur les flancs du coteau qui domine la vallée du Né ; il est dans une position des plus riantes. Son église, du onzième siècle, est un carré long avec une coupole au milieu. En 1114, elle fut réunie au prieuré de Merpins. Les premiers registres de l'état civil remontent à l'année 1610.

Parmi les principaux villages, nous citerons : *les Guillons* (39 hab.), au nord du bourg ; *les Brillauds* (76 hab.), *les Guimbelots* (73 hab.), *les Babonnauds* (26 hab.), etc., etc...

COMMUNE DE CHATEAUBERNARD

Superficie = 1341 hect. 42; Population = 1462 habitants.

Située au sud de Cognac, la commune de Châteaubernard appartient à la banlieue de cette ville. Les principales agglomérations, *la Combe des Dames* (616 hab.), *l'Echassier* (238 hab.), *la Plante* (45 hab.) ne sont, à proprement parler, que des faubourgs de Cognac.

Cette commune comprend une vaste plaine, se terminant brusquement, au nord, par une falaise boisée, de quarante mètres de hauteur, qui domine la vallée de la Charente. Cette plaine est fertile et bien cultivée ; de beaux vignobles y ont été reconstitués et les céréales y réussissent très bien.

On remarque, dans le sud de la commune, les deux domaines du *Parveau* et de *Tout-Blanc*. C'est dans ces deux domaines qu'ont été faites, par MM. Millardet et Couderc, les premières expériences qui ont permis de trouver un cépage résistant au phylloxéra et pouvant s'acclimater dans les terrains fortement calcaires de l'arrondissement de Cognac.

Le site de *l'Echassier*, avec sa haute falaise, dominant la vallée de la Charente, et sur les flancs de laquelle de nombreuses maisons de plaisance dressent leurs élégantes toitures au milieu de la verdure des chênes-verts, est un des sites les plus ravissants des environs de Cognac.

Les souvenirs du passé sont représentés par deux dolmens intéressants, situés l'un au Breuil et l'autre, à Pierre-Levée.

Une spécialité de la commune de Châteaubernard est la fabrication des *caillebotes*, que les habitants obtiennent par une cuisson spéciale du lait de brebis et dont les Cognaçais sont très friands.

La ligne de chemin de fer d'Angoulême à Saintes traverse toute

la commune de Châteaubernard, mais elle n'y possède pas de station. La principale voie de communication est la route nationale d'Angoulême à Saintes. Viennent ensuite la route de Cognac à Barbezieux (route départementale N° 2 d'Aubeterre à Saint-Jean-d'Angély) et la route de Cognac à Segonzac (chemin de grande communication N° 24 de Macqueville à Barbezieux). La route de Cognac à Rouillac (chemin de grande communication N° 10 de Celles à Confolens) quitte la route d'Angoulême près du village de *la Trache*, où elle traverse la Charente sur un beau pont. Enfin, un chemin d'intérêt commun, qui dessert le bourg de Châteaubernard, et divers chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau.

Le bourg de Châteaubernard (321 hab.) est situé dans la plaine, à deux kilomètres sud de Cognac. Il est bien bâti et la plupart des maisons respirent l'aisance. C'était autrefois le siège d'une commanderie de Templiers qui, après la suppression de cet ordre, échut au grand prieuré d'Aquitaine et fut ensuite annexée à la commanderie de Beauvais-sur-Matha. L'église est un carré long avec une belle voûte romane ogivée ; on y remarque une jolie chapelle du seizième siècle.

Outre les villages que nous avons cités plus haut, nous pouvons indiquer : *Tout-Blanc* (50 hab.) ; *le Parveau* (33 hab.) ; *Dizedon* (35 hab.) ; *Beauregard* (31 hab.).

———————

Commune de Saint-Brice

Superficie = 921 hect. 53 ; Population = 657 habitants.

Située à l'extrémité orientale du canton de Cognac, la commune de Saint-Brice s'étend sur les deux rives de la *Charente* et est séparée par la *Soloire* de la commune voisine de Boutiers-Saint-Trojan.

C'est une des communes les plus intéressantes du canton, non-seulement par la beauté des sites qu'elle offre aux regards, mais aussi par les nombreux et remarquables souvenirs du passé que l'on y rencontre.

La Charente y coule dans une admirable vallée, encaissée entre de hautes falaises, dont les flancs sont tapissés de magnifiques bois de chênes-verts, au milieu desquels de somptueuses villas, appartenant aux riches négociants de Cognac, s'élèvent çà et là, rompant la monotonie du paysage.

Plus au nord, le terrain s'abaisse progressivement vers la plaine du Pays-Bas, et l'on se trouve alors au milieu d'une riche nature, où les champs de blé alternent avec de beaux vignobles et où de bonnes prairies, arrosées par la Soloire, donnent d'excellents fourrages.

Au sommet de la colline qui domine la rive droite du fleuve, au milieu des pins et des bruyères, voici le beau dolmen de la *Pierre de la Vache*, composé de deux pierres juxtaposées et qui, de loin, ressemble à un énorme crocodile.

Un peu plus loin, se dresse le beau portail crénelé du château de Garde-Epée. Ce portail est, avec une fuie gigantesque, tout ce que possède de remarquable ce château, qui doit dater des premières années du dix-septième siècle.

Aux seizième et dix-septième siècles, le logis de Garde-Epée

appartenait à une famille Ancelin. Vers le milieu du dix-septième siècle, Jean Ancelin étant mort sans enfants, ses héritiers vendirent le domaine de Garde-Epée à un M. Richard, qui en était encore possesseur en 1698. Enfin, en 1744, le logis de Garde-Epée passa dans la famille de Jarnac de Garde-Epée, qui l'a possédé jusqu'à nos jours.

Si, en quittant le logis de Garde-Epée, l'on descend dans la plaine, on arrive promptement à la magnifique église abbatiale de *Châtres*, qui s'élève solitaire au milieu des champs.

C'était l'église d'une riche abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée, au onzième siècle, par un seigneur de Bourg-Charente. Comme la plupart des autres abbayes, l'abbaye de Châtres prospéra jusqu'à l'époque de la guerre de Cent ans, grâce aux libéralités des seigneurs de Bourg et de Guy de Lusignan, seigneur de Cognac.

Après cette guerre désastreuse, le comte Jean d'Angoulême la releva de ses ruines ; mais, après les guerres religieuses du seizième siècle, sa décadence fut définitive. Aujourd'hui, tous les bâtiments de l'abbaye ont disparu, et il ne subsiste que la belle église abbatiale dont l'abbé Michon, dans sa remarquable *Statistique monumentale de la Charente*, nous a laissé la description suivante :

« L'abbaye de Châtres est une des belles églises à coupoles de « l'Angoumois. Ce qui reste est d'une conservation parfaite. Sa « façade surtout est si bien conservée qu'on la croirait élevée il y « a à peine un demi-siècle.

« Cette église a la forme d'une croix latine. Elle se compose de « quatre parties qui rayonnent autour d'une coupole centrale : la « nef, qui a trois coupoles, les transepts voûtés en ogive romane « (le transept nord a éte démoli), l'abside, primitivement circulaire « et maintenant remplacée par un sanctuaire carré long de style « ogival, prenant deux travées de voûte. Malgré cette triste adjonc- « tion d'un chevet gothique et la suppression du transept nord, « cette église est encore un monument très remarquable. Le cœur « saigne quand on entre sous ces belles coupoles, de les voir, « toutes fraîches d'architecture, s'élancer si aériennes sur de faibles

« pilastres et des demi-colonnes à peine en saillie sur les murs, et « de penser que le tout ne peut plus servir qu'à une ignoble « grange.

« La façade est un morceau d'une grande beauté. Outre la tran- « sition qu'elle commence à indiquer entre le plein cintre et l'ogive, « elle est travaillée avec une délicatesse admirable. On remarque « l'art avec lequel l'architecte a su donner une grande variété non « seulement à la disposition de ses arcades, mais encore à chacun de « ses détails d'ornementation..... Je n'ai rien vu d'aussi délicat « dans le style ogival le plus perfectionné. »

La commune de Saint-Brice est parcourue, du sud au nord, par la route de Cognac à Sigogne (chemin de grande communication N° 10 de Celles à Confolens). Cette route traverse la Charente, à la *Trache*, sur un beau pont en pierres, qui a remplacé un ancien pont suspendu. Un chemin d'intérêt commun quitte cette route près du pont de la Trache, dessert le bourg de Saint-Brice et se dirige vers Chassors. Le réseau routier est complété par divers chemins vicinaux ordinaires.

L'industrie est représentée par plusieurs tuileries importantes.

Le bourg de Saint-Brice (103 hab.), à cinq kilomètres est de Cognac, est agréablement situé près de la Charente, dont la vallée est fort belle en cet endroit.

Son église mérite d'être signalée. Le sanctuaire a gardé toutes ses dispositions architecturales du treizième siècle et mérite à ce point de vue l'attention des archéologues.

L'autel authentique, caché aujourd'hui par un meuble nouveau, est dominé par un élégant triplet de baies ogivées à lancette. Sa table de pierre, incrustée dans la muraille absidale, repose sur cinq modillons inégalement disposés et, aux extrémités, sur deux colonnettes, sans chapiteaux, mais à bases très soignées.

La crédence conserve encore la piscine destinée à recevoir l'eau des ablutions.

Enfin, dans la pile nord-est du clocher, ouvrant dans l'intérieur

du sanctuaire, on voit encore le tabernacle eucharistique primitif. Conformément aux traditions de l'époque, il est formé d'une niche oblongue, percée dans l'épaisseur de la muraille. Une petite ouverture légèrement arquée se trouve à l'extrémité droite : une feuillure permettait d'y placer une porte en bois ou en métal précieux.

Le château de Saint-Brice est une élégante construction du seizième siècle, élevée sur terrasse, d'où la vue plonge sur la vallée de la Charente. Ce château était le siège d'une seigneurie dont le plus ancien possesseur connu est messire Jehan de Lousme, qui vivait dans la seconde moitié du quatorzième siècle. C'est un de ses descendants, Jean de Lousme, qui vendit, en 1496, le domaine de Chatenay à Louise de Savoie.

La seigneurie de Saint-Brice passa ensuite aux mains de la famille Poussard, de Fors, en Poitou. Un membre de cette famille, Jean Poussard, épousa Catherine Gasteuil, dame de Saint-Trojan. C'est très probablement à leur fils aîné, Charles Poussard, qu'est due la construction du château actuel de Saint-Brice. Charles Poussard laissa Saint-Brice à son fils Daniel, qui eut l'honneur de recevoir Catherine de Médicis et sa cour, lors des conférences de 1586 avec le roi de Navarre.

Le mariage de Suzanne Poussard, sœur de Daniel, avec Louis d'Ocoy, seigneur de Saint-Trojan, porta la terre de Saint-Brice dans la famille d'Ocoy, dont deux membres, Jean-Casimir d'Ocoy et François d'Ocoy, fils et petit-fils de Louis d'Ocoy, se distinguèrent pendant le siège de Cognac, en 1651. François d'Ocoy se joignit ensuite à l'escadron de volontaires formé par les gentilshommes de la contrée, sous le commandement de M. de Tracy, et prit part à l'affaire de Tonnay-Charente et au combat de Saint-André-de-Cubzac.

Vers 1734 ou 1736, la terre de Saint-Brice passa, avec Saint-Trojan, entre les mains de la famille de Maulevrier. A l'époque de la Révolution, Saint-Brice était possédé par messire Jean-Baptiste des Nanots, écuyer, conseiller au parlement de Bordeaux, qui avait épousé Anne-Rosalie de Maulevrier. Aujourd'hui le château de



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

LA CHARENTE A LA TRACHE (COMMUNE DE SAINT-BRICE)

Saint-Brice appartient à M. Jean Hennessy, député de l'arrondissement de Barbezieux.

Le centre de population le plus important de la commune est le village *des Mullons* (114 hab.), sur la rive gauche de la Charente. Ce village s'appelait autrefois *Dorville* ; il appartenait aux seigneurs de la Cour, qui le vendirent, vers 1580, aux frères Mullons. Aussi le nom de *Dorville* disparut peu à peu pour faire place d'abord à *Chez-Mullon*, puis à *les Mullons*.

Trois belles propriétés méritent d'être signalées : *Bel-Air*, appartenant à M. Pascal Combeau, maire de Cognac ; *Bois-Clair*, à M. Fassett-Arbouin, négociant à Cognac, et enfin *Uffaut*, à M. Pierre Castillon du Perron.

Parmi les principaux villages, nous citerons : *la Maurie* (76 hab.), près de la Charente ; *la Roche* (59 hab.), près de la Soloire ; *Chez-Guiard* (20 hab.), près de la route de Sigogne ; *la Trache* (28 hab.), *Uffaut* (31 hab.) et *les Volleaux* (24 hab.), sur la rive gauche de la Charente ; *la Soloire* (21 hab.), etc., etc...

Commune de Boutiers-Saint-Trojan

Superficie = 704 hect. ; Population = 820 habitants.

Cette commune est formée par la réunion des deux anciennes paroisses de Boutiers et de Saint-Trojan, et néanmoins sa superficie n'est que de sept cent quatre hectares. Une population de huit cent vingt habitants, soit cent seize habitants par kilomètre carré, est répandue sur ce territoire. Si la population est aussi dense, cela tient au voisinage de la ville de Cognac, dont Boutiers est presque un faubourg.

Cette commune est limitée, au sud-ouest, par *la Charente* et au sud-est, par un affluent de ce fleuve, *la Soloire*. Les vallées de ces deux cours d'eau renferment d'excellentes prairies. Le plateau qui les sépare est couvert de beaux vignobles, comprenant environ le quart de la surface de la commune. Les autres cultures sont un peu délaissées et le vignoble tend à prendre une place de plus en plus grande.

On y remarque principalement trois propriétés importantes : *Belair*, à Mme Hériard ; *l'Ecard*, à M. Pérodeau et *la Grande Métairie*, à M. Morisset.

Une industrie florissante à Boutiers, industrie très ancienne, consiste dans la fabrication des tuiles et des briques. On rencontre, en effet, dans la commune, de nombreuses et importantes tuileries.

La principale voie de communication est le chemin de grande communication N° 24 de Barbezieux à Macqueville, qui traverse la Charente au pont de Châtenay. Un chemin d'intérêt commun, venu de Cognac, dessert le bourg de Boutiers et se dirige vers Nercillac. Ce réseau est complété par divers chemins vicinaux ordinaires.

Le bourg de Boutiers (346 hab.), à trois kilomètres nord-est de Cognac, se dresse, dans une situation pittoresque, au sommet d'une colline, qui domine la vallée de la Charente. Son église datait du douzième siècle ; elle avait la forme d'un carré long, voûté en ogive romane. Cette église, démolie depuis longtemps, est remplacée actuellement par un édifice moderne.

Boutiers était, au Moyen-Age, le siège d'une commanderie de Templiers,qui fut supprimée en même temps que les autres établissements de cet ordre. Cette commanderie releva ensuite de l'ordre de Malte ; puis, au dix-huitième siècle, elle appartint aux chanoines réguliers de St-Antoine de la Grande-Lande, qui la vendirent à M. de la Ville. Elle passa ensuite aux mains du comte d'Artois, puis elle fut morcelée entre divers propriétaires.

Près de la Charente, à la sortie du pont de Châtenay, s'élève la jolie petite église de Saint-Marmet, malheureusement en ruines. C'était un carré long avec une voûte en ogive romane et une fenêtre en plein cintre. La voûte du sanctuaire devait être d'une époque postérieure.

Saint-Trojan (134 hab.) est situé au sud de la commune, au-dessus de la vallée de la Soloire. L'église, classée parmi les monuments historiques, peut dater du douzième siècle. Son portail, en plein cintre, est assez bien conservé, ainsi que son clocher, à deux étages.

Saint-Trojan possédait un château qui était habité par les seigneurs du lieu et où se plaisait Louise de Savoie, mère du roi François Ier. La seigneurie de Saint-Trojan fut pendant longtemps unie à celle de Saint-Brice. Dans les premières années du seizième siècle, elle était possédée par François Gasteuil, chevalier, époux de Jeanne de Livenne. Leur fille, Catherine Gasteuil, épousa, vers 1515, Jean Poussard, seigneur de Fors, chambellan du duc d'Alençon.

Ce fut l'aîné de leurs enfants, Charles Poussard, seigneur de Fors, Saint-Trojan et Lignières, qui réunit les deux terres de Saint-Trojan et de Saint-Brice, et, à partir de cette époque, les deux terres eurent une existence commune pendant plus de deux siècles.

Des six enfants que Charles Poussard eut de son union avec Marguerite de Bazôges, ce fut Suzanne Poussard qui eut en partage la terre de Saint-Trojan. Le 5 mai 1582, cette dernière épousa Louis d'Ocoy, chevalier, seigneur de Couvrelles, chambellan du prince de Condé. De ce mariage naquit Jean-Casimir d'Ocoy de Couvrelles, qui épousa Jeanne de La Rochefoucauld.

Les Poussard et les d'Ocoy étaient protestants, et Jean-Casimir d'Ocoy fit édifier, à l'extrémité de son jardin, un temple, sous lequel fut creusé un caveau destiné à la sépulture des membres de sa famille. Le temple n'existe plus ; mais on peut encore voir le caveau.

La petite-fille de Jean-Casimir d'Ocoy, Marie d'Ocoy, épousa messire Jean-Paul de la Motte d'Ayran, qui fut chevalier de Saint-Louis et capitaine de la marine du roi à Rochefort.

A la fin du dix-huitième siècle, la seigneurie de Saint-Trojan appartenait à la famille de Maulevrier.

A la limite de la commune de Cherves, près de la Charente, se voit un grand bâtiment, près duquel s'élevait un château aujourd'hui disparu : c'est *le Solençon*, siège d'un fief dépendant de la paroisse de Boutiers et appartenant autrefois à Pierre de Rohan, seigneur de Gié, qui fut maréchal de France.

En 1467, le Solençon fut acquis, en même temps que Tourteron, par Charles d'Orléans, qui consacra à ces deux acquisitions la somme de neuf cents écus d'or.

La terre du Solençon fut possédée par les Valois-Angoulême jusqu'après le règne du roi François Ier ; elle fit partie du duché-pairie d'Angoulême créé par ce prince en faveur de sa mère. Le comte Jean d'Angoulême avait créé au Solençon un vaste étang aujourd'hui desséché et remplacé par une magnifique prairie.

Plus tard le Solençon fut engagé et eut des seigneurs particuliers.

En 1604, il appartenait à Henri Geoffrion, qui laissa cette terre à Jeanne Geoffrion, sa sœur ou sa fille. Cette dernière avait épousé Jean Vinsonneau, sieur de Tillou, homme d'armes de la compagnie du duc d'Epernon.

Des deux filles issues de ce mariage, ce fut Marie Vinsonneau qui eut en partage le Solençon. Elle épousa René de La Tour, sieur de Saint-Fort-sur-le-Né. Les deux époux avaient à Cognac une maison qu'ils habitaient l'hiver, mais ils séjournaient volontiers au Solençon pendant la belle saison et ils y eurent quelques-uns de leurs enfants.

Après la mort de M. de la Tour, le Solençon passa dans la maison de Brémond d'Ars par le mariage de la plus jeune de ses filles, Marie de La Tour, avec Jacques de Brémond d'Ars. Ce dernier, qui tout d'abord s'était fait moine, était sorti de son couvent, après la mort de ses deux frères, pour figurer à la tête de sa maison.

En 1756, Marie-Madeleine de Brémond, qui avait épousé le marquis de Verdelin, vendit la terre du Solençon à M. de La Ville, ancien receveur des finances, qui avait longtemps habité Saint-Domingue. En 1772, le duc de La Vauguyon, gouverneur de Cognac, qui avait obtenu du roi les châtellenies de Cognac et de Merpins, en échange d'une partie de la forêt de Senonches, se rendit acquéreur de la seigneurie du Solençon ; cette seigneurie fit ensuite partie de l'apanage du comte d'Artois.

Ce dernier songea à utiliser le Solençon pour y installer une raffinerie de sucre ; mais le roi n'ayant pas donné son approbation à ce projet, il fut abandonné. C'est à ce moment que le château fut démoli et qu'il ne subsista que le grand bâtiment que nous voyons encore aujourd'hui.

En 1791, le domaine du Solençon fut mis sous séquestre, ainsi que les autres biens du comte d'Artois et régi d'abord par M. Caminade, puis, à partir de 1793, par les préposés de la régie nationale. Il fut mis en vente en 1833.

Il y a peu de hameaux dans la commune. Nous citerons cependant *les Tuileries* (113 hab.), sur la route de Macqueville ; *Port-Boutiers* (42 hab.), *l'Etang* (23 hab.), etc.

Commune de Cherves

Superficie = 3392 hect. 79 ; Population = 1980 habitants.

Cette commune est de beaucoup la plus vaste du canton. Elle s'étend depuis le département de la Charente-Inférieure, au nord, jusqu'aux portes de Cognac, au sud.

Elle est très variée d'aspect : à l'ouest, *l'Antenne* coule dans une vallée pittoresque, arrosant de belles prairies et décrivant de nombreux méandres ; de faibles ondulations de terrain dominent cette vallée et s'abaissent progressivement. Le nord et l'est de la commune appartiennent à la région dite du Pays-Bas et forment une vaste plaine couverte de vignobles magnifiques et de champs parfaitement cultivés. Toute cette partie est traversée par une sorte de canal auquel on donne le nom de *Fossé du Roy*, et qui, se détachant de l'Antenne, va rejoindre la Charente, près du Solençon. Un petit affluent de l'Antenne, le *Ris-Bellot*, qui vient de la commune de Saint-André, sert de limite aux communes de Cherves et de Richemont.

L'agriculture est en grand honneur dans la commune de Cherves, et les terres en friche y sont des plus rares. La vigne en est la principale culture et couvre le tiers de la surface totale. La partie occidentale est bien boisée ; le reste de la commune renferme de beaux champs de blé et de magnifiques prairies, tant naturelles qu'artificielles.

On rencontre, dans la commune de Cherves, de belles propriétés, parmi lesquelles nous citerons : *Chanteloup*, la magnifique propriété de M. Ed. Martell, sénateur de la Charente ; *Château-Chesnel*, dont nous dirons ci-dessous l'histoire, à M. le comte de Roffignac ; *Mongaud*, à M. Guillet, négociant à Saintes ; *Fontaulière* et *Champblanc* à M. Daunizeau.

A *Champblanc*, se trouvent de très importants gisements de pierre à plâtre exploités par M. Daunizeau et par M. Manuel. L'exploitation de M. Daunizeau est de beaucoup la plus importante. Sur l'Antenne, se trouvent quelques moulins actuellement en chômage.

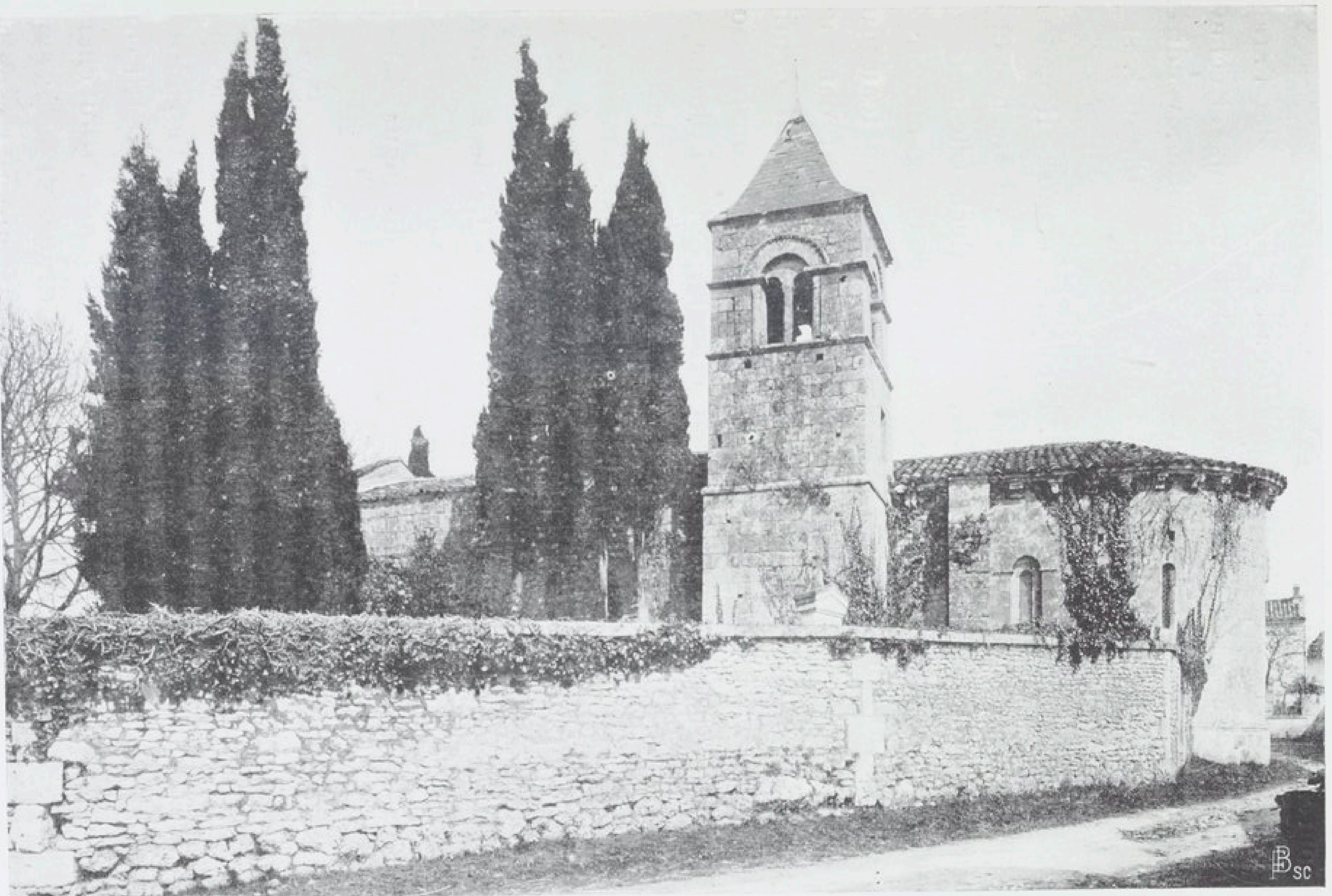
La commune est traversée, du sud au nord, par la petite ligne d'intérêt local de Cognac à Saint-Jean-d'Angély, qui dessert le bourg de Cherves. Les autres voies de communication sont la route de Cognac à Saint-Jean-d'Angély (route départementale N° 2 d'Aubeterre à Saint-Jean-d'Angély) et la route de Cherves à Matha (chemin de grande communication N° 21 d'Aubeterre à Matha), qui se détache de cette dernière route. De nombreux chemins d'intérêt commun complètent ce réseau. L'un, qui vient de Cognac, parcourt toute la partie orientale de la commune et se dirige vers Bréville ; un autre, venu de Sainte-Sévère, traverse le nord de la commune et se dirige vers Mesnac ; un troisième quitte la route de Matha près du bourg de Cherves et va rejoindre Nercillac ; enfin un quatrième unit le pont de Saint-Sulpice, sur la route de Saint-Jean-d'Angély, à la commune de Saint-André. Ajoutons que la commune est traversée par l'ancienne voie romaine de Saintes à Lyon, qui passe à proximité du bourg de Cherves.

Le bourg de Cherves (468 hab., y compris sa banlieue), à sept kilomètres nord de Cognac, est bâti dans une belle situation, au sommet d'une colline d'où l'on domine d'un côté la vallée de l'Antenne et de l'autre, la riche plaine du Pays-Bas. Il possède un bureau de poste et est le siège d'une perception.

Son église, du douzième siècle, dépendait du prieuré de Saint-Léger de Cognac. C'est une des plus jolies églises à coupoles de l'arrondissement de Cognac ; elle possède trois coupoles demi-sphériques et une abside. Le clocher, dont la base est également du douzième siècle, est surmonté d'une flèche à assises imbriquées et terminé en cône aigu.

Les registres de l'état civil remontent à l'année 1610.

La seigneurie de Cherves dépendait du château de Cognac. C'était



Cliché A. GAILLARD

Imp. L. COQUEMARD et Cie

EGLISE DE SAINT-TROJAN

un hébergement, c'est-à-dire que le suzerain y avait droit de gîte et de nourriture pour lui et pour sa suite.

En 1445, la terre de Cherves appartenait à Pierre de Parage, dont la fille, Jeanne, épousa Jacques Adam, bourgeois et échevin de Cognac. Ce dernier mourut en 1523, et ses héritiers vendirent la terre de Cherves, entre 1530 et 1535, à Jacques Chesnel, sieur des Réaux, gouverneur de Cognac.

Le petit-fils de Jacques Chesnel, François, épousa Renée de Puyrigault, qui lui apporta en dot les terres de Mesnac et de Chazotte, et laissa ses biens à son fils, Charles-Roch Chesnel.

Ce dernier, se trouvant trop à l'étroit dans le vieux manoir de ses ancêtres, fit construire, en 1610, un nouveau château qu'il dénomma le *Château-Chesnel*. Ce château fut construit dans une admirable situation, au sommet d'une colline d'où l'on domine toute la vallée de l'Antenne. C'est une magnifique construction, complètement entourée d'un parapet crénelé, qui lui donne un aspect féodal des plus imposants.

De son mariage avec Louise de Saint-Georges, Charles-Roch Chesnel eut trois enfants. L'aîné, Josias Chesnel, fut un homme de guerre remarquable ; il prit une part active au siège de Cognac, en 1651. Il fut dans l'obligation d'aliéner une partie de ses terres pour payer les dettes de sa maison.

Charles-Louis Chesnel, petit-fils de Josias, se distingua dans la marine.

Il devint capitaine de vaisseau, puis chef d'escadre. Son fils étant mort jeune, son héritage passa, vers 1754, à sa fille, mariée au comte d'Orvilliers. Ce dernier fut un de nos marins les plus remarquables. Nommé en 1778 au commandement de l'escadre de l'Océan, il livra aux Anglais la bataille d'Ouessant et y battit complètement l'amiral Keppel. Après cette brillante affaire, il fut chargé du commandement des escadres réunies de France et d'Espagne.

Quelque temps après, une épidémie de typhus lui enleva son fils, et sa femme ne put survivre à sa douleur. Alors, le comte d'Orvilliers, découragé, abandonna le service et se retira à Rochefort ; plus tard, il quitta la France et l'on ne sait pas ce qu'il est devenu.

Après la tourmente révolutionnaire, le Château-Chesnel devint la propriété d'un des héritiers de la comtesse d'Orvilliers, M. Frétard d'Ecoyeux. Ce dernier, afin d'éviter à ses filles les embarras d'une licitation, vendit le domaine du Château-Chesnel, en 1862. Le possesseur actuel de ce beau domaine est M. le comte de Roffignac.

Le 11 décembre 1896, un journalier, qui était occupé à des défrichements, dans un pré situé à proximité du Château-Chesnel, mit au jour un certain nombre d'objets destinés au culte. Ces objets sont très remarquables et constituent un véritable trésor. Ce sont : une clochette, un coffret, une coupe, trois croix de procession, un crucifix, un lampier, une statuette et un triptyque. La pièce la plus remarquable est le triptyque, grâce à sa conservation parfaite, à la beauté de son style et au charme de sa décoration émaillée. Il représente une descente de croix. Ce trésor devait provenir probablement de l'une des abbayes voisines de Fontdouce, de Bassac ou de Châtres.

Dans le parc du Château-Chesnel, une source abondante sort d'un rocher en forme de grotte : c'est *la fontaine des Lions*, ainsi nommée parce qu'on y voit deux lions sculptés dans la pierre.

La commune de Cherves renferme de nombreux villages, parmi lesquels nous ne citerons que les principaux : *Orlut* (246 hab.), gros hameau autrefois siège d'une obédiencerie ayant appartenu à l'abbaye de Saint-Cybard et assez importante pour avoir eu pendant quelque temps le titre de prieuré ; *Champblanc* (150 hab.), au centre de l'exploitation des carrières de plâtre ; *la Garnerie* (83 hab.), au nord du bourg de Cherves ; *l'Epine* (74 hab.) ; *Fontenille* (62 hab.), dans le sud de la commune ; *Champéroux* (33 hab.), sur la route de Saint-Jean d'Angély ; *le Pont* (31 hab.), sur l'Antenne, à la limite de la commune de Saint-Sulpice ; *l'Houmade* (27 hab.), sur le Ris-Bellot ; *le Coudret* (27 hab.) ; *Chez-Pinaud* (25 hab.) ; *Chez-Pelé* (23 hab.) ; *Masseville* (52 hab.), à la limite de la commune de Mesnac ; *le Palin* (39 hab.) et *le Marais* (33 hab.), dans le nord de la commune ; *Croix de Picq*, (23 hab.) ; *Bas-Parc* (22 hab.), etc., etc...

Commune de Saint-André

Superficie = 596 hect. 96 ; Population = 227 habitants.

Comprenant une suite de collines boisées, séparées par de fraîches vallées ombragées, auxquelles, dans le pays, on donne le nom de *Combes*, la commune de Saint-André est une des plus pittoresques du canton.

Le ruisseau du *Ris-Bellot*, qui prend sa source dans la commune voisine de Saint-Sulpice, entre dans la commune près du bourg de Saint-André, après avoir séparé cette commune du département de la Charente-Inférieure. Ce petit cours d'eau, aux eaux claires et limpides, coule au fond d'une vallée étroite et profonde et va rejoindre l'Antenne dans la commune de Cherves.

La commune de Saint-André est essentiellement agricole et retire la plus grande partie de ses revenus de la culture de la vigne. Elle possède, en effet, un magnifique vignoble, en plein rapport, qui comprend près du tiers de la surface totale de la commune et dont les produits jouissent d'une réputation des mieux méritées. C'est la commune la plus boisée du canton, et près du quart de son territoire est couvert de bois épais. On trouve également dans les vallées d'excellentes prairies.

Les voies de communication comprennent un certain nombre de chemins d'intérêt commun. L'un d'eux, venu de Saint-Laurent et de Louzac, dessert le bourg de Saint-André et se dirige vers Burie, dans la Charente-Inférieure. Un autre se détache du précédent au bourg de Saint-André et va rejoindre, au pont de Saint-Sulpice, la route départementale de Cognac à Saint-Jean-d'Angély. Enfin, deux autres chemins d'intérêt commun limitent la commune au sud.

Ajoutons que la commune de Saint-André est limitée au nord, par l'ancienne voie romaine de Saintes à Lyon.

Le bourg de Saint-André (39 hab.), à huit kilomètres nord-ouest de Cognac, est agréablement situé près du Ris-Bellot. Son église, du douzième siècle, a été l'objet de restaurations maladroites qui lui ont enlevé son caractère primitif. Elle forme un carré long terminé par une abside circulaire. Son portail, à trois voussures, est surmonté d'une fenêtre centrale, ayant de chaque côté une statue de saint. C'était le siège d'un important prieuré qui a subsisté jusqu'à la Révolution.

Anciennement, la terre de Saint-André était possédée par les seigneurs de Boisroche, qui, au commencement du dix-septième siècle, étaient représentés par Jehan d'Arnault, écuyer, maître d'hôtel du duc d'Épernon. Il avait épousé Marguerite de Boure, dont il eut deux filles.

Après la mort de Jehan d'Arnault, survenue vers l'année 1631, la terre de Saint-André passa entre les mains d'Isaac de Pontlevain, qui eut pour successeur, son fils, François de Pontlevain.

Après avoir marié sa fille à Jacques de Villiers, François de Pontlevain donna à son gendre la seigneurie de Boisroche. Jacques de Villiers figure en effet comme possesseur de Boisroche, en 1684, alors que François de Pontlevain était encore seigneur de St-André.

Par la suite, les seigneuries de Saint-André et de Boisroche passèrent entre les mains de la famille de Curzay, qui les possédait encore en 1791.

Près du village de *Chez-les-Longs* (27 hab.), sur le bord de la route qui conduit au bourg de Saint-André, on remarque une excavation d'environ un mètre de hauteur sur un mètre de largeur. Si l'on pénètre dans cette excavation, après avoir parcouru en rampant une distance de cinq mètres et demi environ, on se trouve dans une petite salle, haute de deux mètres et large de deux mètres et demi, qui donne elle-même accès dans une salle plus vaste, haute de quatre mètres. Un second couloir, de quatre mètres de longueur sur quatre-vingt-dix centimètres de hauteur, conduit dans une autre salle de cinq mètres et demi de longueur sur trois mètres trente centimètres de largeur.

Les parois de cette grotte sont très irrégulières et composées d'une roche très dure ; aussi tout semble indiquer qu'elle a été formée par les eaux, qui, se frayant un passage à travers l'argile dont elle était remplie, ont fini par entraîner au-dehors toute cette argile.

Cette grotte est naturelle et ne porte aucune trace du travail des hommes. Une seule particularité vient démontrer qu'elle a dû servir de refuge à l'époque où les hommes étaient dans la nécessité de chercher des abris naturels. En effet, la voûte des deux chambres est percée au sommet d'un trou rond, fait de main d'homme et fermé d'une pierre plate. La grotte de Chez-les-Longs a donc dû être habitée à une époque qu'il n'est pas possible de déterminer. Depuis quelque temps l'entrée de cette grotte a été fermée.

Les villages de la commune sont peu importants. Nous citerons cependant : *Chez-Saunier* (23 hab.), près du bourg ; *Ris-Bellot* (18 hab.), près de la source du ruisseau du même nom ; *la Templerie* (20 hab.), à la limite de la commune de Cherves, où M. Marchand, négociant à Cognac, possède une belle propriété ; *Font-joyeuse*, à M. Heurgon et *la Rigoletrie*, à M. Huort.

COMMUNE DE SAINT-SULPICE

Superficie = 2344 hect. 84; Population = 1362 habitants.

Avec ses deux mille trois cent quarante-cinq hectares de superficie, la commune de Saint-Sulpice est la plus vaste du canton après celle de Cherves. Elle est entièrement comprise dans la région dite des *Borderies*.

C'est une contrée accidentée et très variée d'aspect. Lorsque, après avoir traversé l'*Antenne* au pont de Saint-Sulpice, qui sépare la commune de Saint-Sulpice de celle de Cherves, on parcourt la route de Cognac à Saint-Jean-d'Angély, on aperçoit à sa droite une vaste plaine des plus fertiles, où de riches vignobles ont été reconstitués, où de belles prairies engraissent de nombreux troupeaux. Cette plaine est arrosée par l'*Antenne*, qui se divise en plusieurs bras dans une contrée marécageuse, et par plusieurs petits affluents de cette rivière. La partie occidentale de la commune, couverte de coteaux boisés, possède également de beaux vignobles en plein rapport.

Près du village des *Chaudrolles* (228 hab.), se trouvent de très importantes carrières de pierres de taille, dont les produits trouvent un écoulement facile, bien que le grain de la pierre soit moins beau que celui de la pierre de Saint-Même ou d'Angoulême. L'industrie est, en outre, représentée par quelques moulins et par une laiterie.

La commune de Saint-Sulpice est desservie par la petite ligne d'intérêt local de Cognac à Saint-Jean-d'Angély et elle est parcourue, du sud au nord, par la route de Cognac à Saint-Jean (route départementale n° 2 d'Aubeterre à Saint-Jean-d'Angely). Un important chemin d'intérêt commun, venu de la commune de Mesnac, dessert le bourg de Saint-Sulpice et l'important hameau des Béguillères et rejoint le département de la Charente-Inférieure, après avoir traversé

toute la commune de l'est à l'ouest. Plusieurs autres chemins d'intérêt commun et des chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau routier.

L'ancienne voie romaine de Saintes à Lyon forme la limite méridionale de la commune.

Les deux principaux fiefs de la paroisse de Saint-Sulpice étaient ceux de *Vaujompe* et de *Coulonges*.

Le fief de *Vaujompe* a longtemps appartenu à la famille de Régnier, dont la noblesse remontait à l'année 1545. Il passa ensuite dans la famille de Badiffe.

Au seizième siècle, le fief de *Coulonges* appartenait à Pierre de Montalembert, qui fut gouverneur de Cognac de 1553 à 1562. Son fils, Guy de Montalembert, laissa Coulonges à sa petite-fille Marie de Montalembert, qui épousa, le 27 avril 1655, Jean de Curzay, fils du seigneur de Boisbertaud. La famille de Curzay conserva Coulonges jusqu'en 1737. A cette époque, cette seigneurie devint la propriété de Charles Tizon, chevalier, et de Marie du Boulet, son épouse.

Le bourg de Saint-Sulpice (58 hab.), à neuf kilomètres nord-ouest de Cognac, est construit dans une riante situation près de l'Antenne. Il possède un bureau de poste. Son église est du onzième siècle; elle possède trois nefs, mais elle n'a pas de voûtes. Le clocher occupe l'abside primitive. Cette église fut donnée, en 1072, par l'un de ses fondateurs, Guillaume Paluel, à l'abbaye d'Ebreuil.

Le *Pont de Saint-Sulpice* a joué à différentes reprises un certain rôle dans l'histoire de notre province. C'est, en effet, au pont de Saint-Sulpice qu'après la bataille de Jarnac l'amiral de Coligny rallia les débris de l'armée protestante.

C'est également au pont de Saint-Sulpice que l'avant-garde du comte d'Harcourt, commandée par le sieur de Folleville, maréchal de camp, culbuta, en 1651, les avant-postes du prince de Condé.

Plus de soixante-dix hameaux sont répandus sur la commune de Saint-Sulpice. Nous ne citerons donc que les principaux : *les Béguillères* (55 hab.), dans l'ouest de la commune ; *Chez-Billard de Coulonges* (54 hab.), près de l'Antenne ; *Chez-Bugeard* (38 hab.) ;



Cliché A. GAILLARD. Imp. L. COQUEMARD et Cie.

CHERVES

le Chausset (42 hab.), près du pont de Saint-Sulpice ; *le Deffend* (38 hab.), dans le nord de la commune ; *Chez-Goron* (44 hab.) ; *Chez-Jouannaud* (66 hab.), dans le sud de la commune ; *Chez-Landais* (47 hab.), *la Poterie* (28 hab.) et *Chez-Moreau* (28 hab.), au centre de la commune ; *le Maine* (22 hab.); *Chez-Millet* (24 hab.) ; *Peujont* (34 hab.), à la limite de la Charente-Inférieure ; *Chez-Pommier* (24 hab.), près de Coulonges ; *Chez-Rabatier* (20 hab.), sur la route de Saint-André ; *Chez-Ripoche* (27 hab.), près de l'Antenne ; *Saint-Martin* (19 hab.) ; *Sept-Fonds* (28 hab.) et *la Brousse* (35 hab.), près de la route de Saint-Jean d'Angély, etc., etc.

Commune de Mesnac

Superficie = 650 hect. ; Population = 386 habitants.

Limitrophe de la Charente-Inférieure, cette petite commune appartient à la plaine du Pays-Bas. Elle est arrosée par l'*Antenne* qui en forme la limite occidentale et qui se divise en plusieurs bras, dans un terrain marécageux, et par le *Véron*, petit affluent de l'Antenne, qui sépare la commune du département de la Charente-Inférieure.

C'est une contrée riche et fertile, dont les habitants sont, en général, dans l'aisance. Le vignoble reconstitué comprend près du tiers de la surface de la commune et tend à s'étendre de plus en plus, au détriment de la culture des céréales. Le pays est peu boisé et l'industrie y est absolument nulle.

La commune de Mesnac ne possède pas de voie ferrée ; elle est desservie par la station de Saint-Sulpice, située à trois kilomètres du bourg de Mesnac, sur la petite ligne de Cognac à Saint-Jean d'Angély. Le réseau routier de la commune comprend la route de Cherves à Matha (chemin de grande communication N° 21 d'Aubeterre à Matha), qui traverse la commune du sud au nord et un chemin d'intérêt commun qui, venu de Saint-Sulpice, dessert le bourg de Mesnac et se dirige vers Sainte-Sévère, après avoir croisé la route de Cherves à Matha à l'important village de Vignolles.

Le bourg de Mesnac (102 hab.), à douze kilomètres nord de Cognac, s'élève sur la rive gauche de l'Antenne. Son église, du douzième siècle, forme un carré long surmonté de deux coupoles. Les arcs-doubleaux sont fortement ogivés et l'on remarque une corniche étoilée à l'intérieur de la nef.

La terre de Mesnac relevait du château de Cognac. Au quinzième

siècle, elle appartenait à Geoffroi de Beaumanoir, dont la famille posséda Mesnac jusqu'en 1490. A cette époque, cette terre fut achetée par Jean de Puyrigault, seigneur de Chazotte, et Marie de Gombaud, son épouse. En 1568, Renée de Puyrigault épousa François Chesnel et lui porta en dot les terres de Mesnac et de Chazotte. Ces seigneuries restèrent dans la famille Chesnel jusqu'à la Révolution.

Le centre de population le plus important de la commune est le gros village de *Vignolles* (134 hab.), situé au croisement des routes de Cherves à Matha et de Mesnac à Sainte-Sévère.

Les autres villages de la commune sont : *les Fosses* (67 hab.), sur la route de Sainte-Sévère ; *Pain-Perdu* (39 hab.), au nord de la commune, etc., etc...

Commune de Bréville

Superficie = 1538 hect. 21 ; Population = 551 habitants.

La commune de Bréville est la plus septentrionale de l'arrondissement de Cognac. Comme la commune voisine de Mesnac, elle appartient entièrement à la plaine du Pays-Bas. La *Soloire* en arrose tout le nord-est et le *Véron*, affluent de l'Antenne, la sépare, à l'ouest, du département de la Charente-Inférieure. Le sud en est couvert par l'importante forêt de Jarnac, qui s'étend également sur les communes voisines de Sainte-Sévère et de Réparsac.

C'est une des rares communes du département qui, par suite de la nature de leur sol, aient pu conserver une partie de leurs vignes françaises pendant la crise phylloxérique.

La commune est, en général, bien cultivée et la vigne, qui en forme la principale culture, y donne des produits estimés. Toutefois, le vignoble n'est pas encore complètement reconstitué et, comme la plus grande partie du sol n'est propre qu'à la culture de la vigne, beaucoup de terrains sont encore en friche.

Les vins récoltés dans la commune sont convertis en eaux-de-vie dans les distilleries de M. Loizeau, à *la Fournerie* et de M. Petit, au *Burguet*.

La commune de Bréville est en dehors des grandes voies de communication. Aucune ligne de chemin de fer ne la traverse ; la gare la plus proche est située à huit kilomètres, à Louzignac, sur la ligne d'intérêt local d'Angoulême à Matha.

La principale voie de communication est la route de Jarnac à Matha (chemin de grande communication N° 22 de Saint-Séverin à Matha), qui passe au bourg de Bréville. Un chemin d'intérêt commun, qui traverse toute la commune du sud au nord, et un bon chemin vicinal ordinaire complètent ce réseau routier.

Le bourg de Bréville (127 hab.), à quatorze kilomètres nord-est de Cognac, est un bourg insignifiant, situé près de la Soloire. Son église ne possède aucune particularité remarquable.

Les premiers registres de l'état civil remontent à l'année 1635.

On trouve dans la commune quelques villages importants. Nous citerons entre autres : *la Coudre* (62 hab.), au nord du bourg de Bréville ; *la Cabane* (70 hab.), près de la route de Cognac ; *la Voûte* (77 hab.) et *la Font* (27 hab.), dans l'ouest de la commune ; *Marmouniers* (58 hab.), près de la forêt de Jarnac, à la limite de la commune de Sainte-Sévère ; *la Bédie* (30 hab.), près de la route de Sainte-Sévère ; *le Brissonnaud* (23 hab.), dans le nord de la commune, etc., etc.

CANTON DE JARNAC

Superficie = 16140 hect. ; Population = 11606 habitants.

Ce canton, entièrement situé sur la rive droite de la Charente, appartient, pour la plus grande partie, à la plaine du Pays-Bas. Il comprend une vaste plaine peu accidentée, plus élevée dans sa partie orientale et qui s'abaisse vers l'ouest.

C'est une contrée riche, bien cultivée, où la densité de la population atteint la moyenne de soixante-douze habitants par kilomètre carré. Grâce à la nature argileuse de leur sol, quelques communes de la partie occidentale du canton ont pu conserver quelques vignes françaises, ayant résisté à la crise phylloxérique.

Le principal cours d'eau du canton est la *Charente*, qui en forme la limite méridionale et qui le sépare du canton de Segonzac. Le principal affluent de ce fleuve, dans le canton de Jarnac, est la *Soloire*. Ce cours d'eau prend sa source dans la Charente-Inférieure, arrose l'ouest du canton de Jarnac, reçoit à Nercillac l'important ruisseau du *Tourtrat* et va rejoindre la Charente près du bourg de Saint-Trojan, dans le canton de Cognac. La partie orientale du canton est parcourue par la *Guirlande*, joli petit cours d'eau qui sort d'une source abondante, près du bourg de Vaux-Rouillac, arrose Fleurac et Mérignac et se jette dans la Charente près de Bassac. Deux autres petits cours d'eau, la *Tenais* et la *Belloire*, rejoignent la Charente près de la ville de Jarnac ; ce dernier ruisseau manque d'eau pendant une grande partie de l'année.

Le canton de Jarnac est limité à l'ouest, par le canton de Cognac, au nord, par le département de la Charente-Inférieure et par le canton de Rouillac, à l'ouest, par les cantons d'Hiersac et de Châteauneuf et au sud, par les cantons de Châteauneuf et de Segonzac.



C'est une contrée essentiellement agricole, dont la principale culture, depuis la reconstitution des vignobles, est la culture de la vigne. Le pays est en général peu boisé ; cependant on y rencontre une forêt importante, la forêt de Jarnac, qui est répandue sur les communes de Bréville, dans le canton de Cognac, de Sainte-Sévère et de Réparsac, dans le canton de Jarnac.

La principale industrie est celle des bouilleurs ; de nombreuses distilleries sont répandues dans le canton et produisent des eaux-de-vie, classées comme *Premiers Bois*.

Le canton de Jarnac est desservi par la ligne d'intérêt général d'Angoulême à Saintes ; mais cette ligne étant établie sur la rive gauche de la Charente, il en résulte que la station de Jarnac, bien que portant le nom de la ville qu'elle dessert, ne se trouve ni sur le territoire de la commune, ni même sur le territoire du canton. La petite ligne d'intérêt local de Saint-Angeau à Segonzac traverse tout le canton, du nord au sud.

Le canton de Jarnac comprend les quatorze communes suivantes : *Jarnac*, *les Métairies*, *Foussignac*, *Triac*, *Bassac*, *Mérignac*, *Fleurac*, *Sigogne*, *Houlette*, *Sainte-Sévère*, *Réparsac*, *Nercillac*, *Chassors* et *Julienne*.



Cliché A. GAILLARD

Imp. L. COQUEMARD et Cie

JARNAC

Commune de Jarnac

Superficie = 1183 hect. 49; Population = 4619 habitants.

La ville de Jarnac, aujourd'hui la troisième du département par le chiffre de sa population et par son importance commerciale, fut, dès les premiers temps du Moyen-Age, une seigneurie importante.

Dans le principe, elle faisait partie du domaine des comtes d'Angoulême ; mais, à partir du onzième siècle, elle eut ses seigneurs particuliers. A cette époque, le comte d'Angoulême, Guillaume II Taillefer, donna la terre de Jarnac à l'un de ses guerriers, *Wardrade*, probablement pour le récompenser des services qu'il en avait reçus dans les nombreuses guerres qu'il soutint contre ses voisins.

Wardrade fut, en effet, pendant toute sa vie, un fidèle allié du comte d'Angoulême : il combattit à ses côtés au siège de Blaye et il accompagna son suzerain dans l'expédition que ce dernier entreprit contre les enfants d'Oldéric, seigneur de Marcillac, qui avaient fait subir à leur frère un traitement des plus cruels.

C'est à Wardrade et à son épouse, Rixendis, qu'est due la fondation de l'abbaye de Bassac.

L'aîné des fils de Wardrade, *Lambert*, prit part à la première croisade et assista à la prise de Jérusalem. Il succèda ensuite à son père dans la seigneurie de Jarnac et ne laissa qu'une fille, *Agnès*, qu'il maria à un homme de grand cœur, *Pierre Baudrant*.

La petite-fille de Pierre Baudrant, *Nobilie*, épousa Itier III, fils de Bardon de Cognac, qui réunit ainsi les seigneuries de Cognac et de Jarnac. Après la mort d'Itier et de Nobilie, qui n'eurent pas d'enfants, les seigneuries de Cognac et de Jarnac demeurèrent réunies par suite du mariage de *Philippe*, seigneur de Cognac, avec *Amélie*, nièce et héritière de Nobilie.

Ces derniers n'ayant pas eux-mêmes laissé de postérité, la terre

de Jarnac fit retour au comté d'Angoulême et fit partie des immenses domaines apportés en dot par la comtesse-reine Isabelle à son deuxième époux, Hugues de Lusignan.

Lorsque Hugues de Lusignan et Isabelle partagèrent leurs biens entre leurs nombreux enfants, ils attribuèrent les terres de Jarnac et de Châteauneuf à leur troisième fils, *Geoffroi*, qui, de son mariage avec Jeanne de Châtellerault, eut deux enfants : *Geoffroi II*, qui lui succéda, et *Eustache de Lusignan*, dame de Sainte-Hermine. Geoffroi II mourut en 1305, sans laisser d'héritiers et eut pour successeur, dans les seigneuries de Jarnac et de Châteauneuf, son neveu, *Dreux de Mello IV*, fils de sa sœur, Eustache de Lusignan, et de Dreux de Mello III, seigneur de Château-Chinon.

Les seigneuries de Jarnac et de Châteauneuf passèrent ensuite aux mains de *Raoul*, comte d'Eu, dont le fils et successeur fut ce connétable de France qui, en 1350, ayant conspiré contre l'Etat, eut la tête tranchée et dont les biens furent confisqués : de là vinrent les *quints* de Jarnac et de Châteauneuf, qui ont longtemps appartenu aux rois de France.

La seigneurie de Jarnac fut ensuite possédée successivement par plusieurs familles, dont la plus remarquable fut celle de *Craon* ; puis elle passa entre les mains de la famille *Chabot* par le mariage de Marie de Craon avec Louis Chabot, seigneur de la Grève.

La famille Chabot, qui devait se maintenir à Jarnac jusqu'à la Révolution, était une des plus anciennes et des plus illustres familles de France. On en fait remonter l'origine à Guillaume Chabot, chevalier, qui, en 1040, aurait été le compagnon d'armes du roi Philippe Ier. Cette famille eut de nombreuses ramifications et forma un grand nombre de branches, parmi lesquelles nous pouvons citer, outre les seigneurs de Jarnac, les barons de Retz, les sires de Saint-Aulaye, les ducs de Rohan, les marquis de Mirebeau, etc.

Louis Chabot mourut jeune, en 1422, laissant quatre enfants, dont le cadet, *Renaud*, eut en partage la terre de Jarnac.

Aussitôt en possession de cette seigneurie, Renaud Chabot s'appliqua à la rendre de plus en plus florissante. Depuis l'exécution

du connétable Raoul, comte d'Eu, les rois de France étaient toujours possesseurs du *quint* de Jarnac, confisqué par le roi Jean, et le transmettaient avec le comté d'Angoulême. Renaud racheta du duc d'Orléans, moyennant la somme de quinze cents écus, le château et le quint de Jarnac. Puis il songea à avoir une demeure digne de lui.

Le château primitif de Jarnac, qui avait servi de demeure à Wardrade et à ses successeurs, devait être un sombre manoir féodal, aux épaisses murailles, protégé par de larges fossés. Détruit une première fois par les Anglais, il avait été relevé de ses ruines par Geoffroi de Lusignan, qui y attira une cour nombreuse.

Lorsque la guerre de Cent ans eut amené de nouveau les Anglais dans notre pays, ils s'installèrent au château de Jarnac, qu'ils avaient réussi à prendre et s'y maintinrent longtemps. En 1387, le duc de Berry parvint à les en déloger, et quelques années après, le maréchal de Sancerre, ne voulant pas qu'il retombât aux mains des ennemis, ordonna la destruction du château de Jarnac.

C'est après le départ définitif des Anglais que Renaud Chabot songea à remplacer les ruines inhabitables qu'il avait acquises du duc d'Orléans par une demeure véritablement princière.

Construit sur les bords du fleuve, ce château était précédé, à l'ouest, d'une vieille tour romane, qui protégeait le passage de la Charente.

D'après le plan qui nous a été conservé, il était flanqué, sur chacune de ses faces, de deux tours fort élevées qui encadraient de vastes et somptueux appartements. La cour d'honneur était précédée d'une porte de grande dimension, qui n'a été détruite qu'en 1851.

Un pont sur la Charente communiquait avec un parc immense merveilleusement dessiné, arrosé d'innombrables canaux, dont la fraîcheur entretenait des bouquets de saules, de peupliers et d'ormeaux, parmi lesquels s'élevaient de gracieuses constructions dont les noms sont demeurés jusqu'à ce jour.

Si nous en croyons les anciennes chroniques, le château de Jarnac pouvait rivaliser avec celui de La Rochefoucauld.

Il ne reste plus rien de cette splendide demeure.

Les vastes proportions du château de Jarnac éveillèrent les susceptibilités du comte d'Angoulême, qui menaça Renaud de faire démolir son œuvre. Il s'ensuivit une longue procédure qui fut abandonnée à l'avènement de François Ier.

Renaud Chabot fut un homme des plus remarquables : il contribua puissamment à ramener la tranquillité dans nos campagnes ; il devint conseiller du roi Louis XI, qui le nomma également son chambellan. Ayant eu le malheur de tuer le seigneur de la Tour-Landry, qui lui contestait ses droits sur la terre de Clervaux, il conçut le plus vif chagrin de ce meurtre.

Renaud Chabot mourut en 1476 ; de ses deux mariages, il laissait onze enfants, dont cinq fils. L'aîné, Louis, mourut la même année que son père ; le cadet, étant chevalier de Rhodes, laissa son droit d'hérédité à son frère, François ; ce dernier étant lui-même mort jeune, la terre de Jarnac passa à son frère cadet, *Jacques Chabot*, qui fut conseiller et chambellan des rois Charles VIII, Louis XII et François Ier.

Lors de ses voyages de Cognac à Angoulême, Louise de Savoie fit, avec ses deux enfants, de fréquentes visites au seigneur de Jarnac qu'elle avait en grande estime.

Jacques Chabot avait épousé Madeleine de Luxembourg, qui lui laissa deux fils et une fille. La fille, Catherine, fut mariée à Bertrand d'Estissac. Le fils cadet, Philippe, fut connu sous le nom d'amiral de Brion. Il est célèbre par sa bravoure, par ses démêlés avec le connétable de Montmorency et par ses malheurs, qui en furent la suite. Nommé amiral en 1525, il fut envoyé en 1529, par le roi François Ier, en ambassade près de Charles-Quint.

Le fils aîné, *Charles Chabot*, devint seigneur de Jarnac. Compagnon d'armes du jeune roi François Ier, Charles Chabot avait combattu aux côtés de ce prince à la sanglante bataille de Marignan et l'avait accompagné dans plusieurs expéditions. Il rendit de très grands services au roi qui, pour le récompenser, le fit chevalier de ses ordres, le nomma gouverneur de La Rochelle et de la province d'Aunis et érigea en baronnie la seigneurie de Jarnac.

En 1531, il devint maire perpétuel de Bordeaux, à la suite de la démission de son frère Philippe.

Le nouveau baron de Jarnac embellit encore le château de ses ancêtres. Il avait épousé Jeanne de Saint-Gelais, qui lui laissa deux fils : Louis Chabot, mort en 1528, au cours de l'expédition de Naples, et Guy Chabot, qui lui succéda dans la baronnie de Jarnac. Devenu veuf, il se remaria avec Madeleine de Puyguyon, dont il eut deux autres enfants.

Guy Chabot est surtout célèbre par son duel avec François de la Châtaigneraie. La cour était alors divisée en deux camps : autour du roi François Ier se groupait encore la plus grande partie de l'ancienne noblesse ; mais de nombreux mécontents, qui n'avaient pu réussir à obtenir les faveurs qu'ils avaient sollicitées, rendaient responsable de leur déconvenue la duchesse d'Etampes qui, depuis dix ans, était la maîtresse du roi, et prenaient parti pour le dauphin et pour Diane de Poitiers.

Enfant d'honneur du roi et vivant à la cour depuis son jeune âge, Guy Chabot avait conquis l'amitié de François Ier, qui reportait sur lui la reconnaissance qu'il devait à son père. De plus, il avait épousé Louise de Pisseleu, sœur de la duchesse d'Etampes. Il se trouvait donc tout naturellement dans le parti de cette dernière.

Or, on prétend qu'un jour Guy Chabot, ayant accompagné le dauphin à Compiègne, lui raconta confidentiellement que la seconde femme de son père, Madeleine de Puyguyon, qui était encore une jeune et séduisante personne, ne lui refusait aucune preuve d'amour.

Le dauphin n'eut rien de plus pressé que d'ébruiter cette confidence. Bientôt l'aventure fit l'objet des conversations de toute la cour. La duchesse d'Etampes en fut douloureusement affectée ; elle se jeta aux pieds du roi, le suppliant de faire rechercher l'auteur de ces bruits fâcheux. François Ier, devenu vieux, n'aimait plus guère le scandale. Il ordonna une enquête sévère, qui allait dévoiler le rôle du dauphin.

C'est alors que La Châtaigneraie prit fait et cause pour le prince et déclara que c'était à lui que Guy Chabot avait fait cette confi-

dence et qu'il le soutiendrait envers et contre tous. Le baron de Jarnac répondit par un démenti formel.

Cependant, tant que vécut le vieux roi, les choses en restèrent là ; mais, à peine François Ier eut-il rendu le dernier soupir que la querelle se ranima plus violente et plus passionnée. Les deux adversaires demandèrent à vider leur différend par les armes et le roi Henri II accorda l'autorisation nécessaire. Comme il ne doutait pas de la victoire de son champion, il voulut donner à ce duel l'appareil le plus pompeux.

La rencontre eut lieu le 10 juillet 1547, dans le parc du château de Saint-Germain, en présence de toute la cour. Avant le duel, les deux champions jurèrent sur les saints Evangiles qu'ils combattaient pour bonne et juste cause. Le roi et Diane de Poitiers faisaient des vœux pour La Châtaigneraie et ne s'en cachaient pas. Du reste ce dernier se croyait si sûr de la victoire qu'il accepta toutes les conditions sans les discuter.

Les combattants, ayant été laissés face à face, s'abordèrent furieusement et se ruèrent l'un contre l'autre. Tout-à-coup, Guy Chabot atteignit son adversaire au jarret de la jambe gauche, ce qui le fit tomber. Le voyant à sa merci, il s'approcha de son ennemi et lui dit: «*Rends-moi mon honneur et crie merci à Dieu et au roi de France de l'offense que tu as faite. Rends-moi mon honneur* ».

Bien qu'il fût incapable de se relever, La Châtaigneraie ne put se résoudre à s'avouer vaincu ; il ne répondit pas un mot. Alors Jarnac supplia le roi de répondre pour lui et, le roi y ayant consenti, le combat se trouva terminé. La Châtaigneraie fut enlevé du champ clos et le roi embrassa Guy Chabot, en lui disant : « *Vous avez combattu en César et parlé en Cicéron* ».

La Châtaigneraie ne voulut pas survivre à sa défaite ; il arracha l'appareil posé sur sa blessure et se laissa mourir.

Le nom de *Coup de Jarnac* est passé en proverbe : on le donne à toute espèce de ruse qui, en surprenant un adversaire, déconcerte aussitôt ses moyens de défense.

Le roi se consola facilement de la défaite de son champion.

Quinze jours après, le baron de Jarnac, rentré complètement en grâce, accompagna le roi à la basilique de Reims et, pendant la cérémonie du sacre, ce fut lui qui porta les éperons d'or du roi.

Quelques années après, Guy Chabot fut nommé premier gentilhomme de la chambre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances et gouverneur des provinces de Saintonge et d'Aunis. De son mariage avec Louise de Pisseleu, il eut deux enfants : *Léonor Chabot*, qui lui succèda dans la baronnie de Jarnac, et *Jeanne Chabot*, qui fut mariée au comte de Tancarville.

La majeure partie de la population de Jarnac avait embrassé le protestantisme, et le baron de Jarnac s'était lui-même converti à la religion nouvelle. Aussi lorsque, après la conversion au catholicisme du roi Henri IV, les protestants eurent résolu de se réunir à Pons, en assemblée générale, le baron de Jarnac fut un des représentants envoyés à cette assemblée par notre province.

Léonor Chabot fut un fidèle compagnon du roi Henri IV, qu'il suivit dans la plupart de ses guerres. Il mourut en 1605, laissant de ses deux mariages de nombreuxenfants. L'aîné, *Guy II Chabot*, lui succéda dans la baronnie de Jarnac.

Guy II fut, comme ses prédécesseurs, un puissant seigneur. Il fut conseiller d'État, capitaine de cent chevau-légers et lieutenant du roi en Saintonge. Ayant perdu sa première femme et le fils qu'il en avait eu, il se remaria avec Marie de La Rochefoucauld, qui lui donna plusieurs enfants dont l'aîné, *Louis Chabot*, lui succéda.

Ce dernier fut fait comte de Jarnac, maréchal de camp et maître de camp d'un régiment de cavalerie. Lorsque le prince de Condé, révolté contre l'autorité royale, eut décidé de s'emparer de la ville de Cognac, Louis Chabot fut chargé de convoquer dans cette ville le ban de la noblesse angoumoisine et de la préparer à résister courageusement à l'entreprise du prince. Cependant, le nom du comte de Jarnac ne figure pas parmi les défenseurs de la cité. Il est donc probable qu'il avait été appelé auprès du roi et de la reine-mère, qui se trouvaient alors à Poitiers.

Louis Chabot laissa plusieurs enfants. L'aîné, *Guy-Henri Chabot*,



Cliché A. GAILLARD Imp. L. COQUEMARD et Cie

EGLISE DE BASSAC

second comte de Jarnac, passa toute sa jeunesse à la cour de Versailles. Pendant son séjour à la cour, il épousa Marie-Claire de Créqui, qui descendait des sires de Créqui, bien connus par leur ancienne noblesse et leur vaillance. C'était une fort belle personne dont on peut encore admirer le portrait au musée de Versailles.

Le comte de Jarnac obtint ensuite du roi Louis XIV la charge de lieutenant du roi en Angoumois et en Saintonge.

La comtesse de Jarnac mourut jeune et quatre ans après, le comte Guy-Henri s'unit à Charlotte de Rohan-Montbazon, qui apporta au château de Jarnac les charmes de sa jeunesse et le goût des plaisirs. Il ne survécut pas longtemps à cette union ; car il mourut, en 1690, à l'âge de quarante-deux ans, laissant pour héritière une fille au berceau.

Moins d'une année après sa mort, sa veuve se remaria à Pons de Pons IV, comte de Roquefort et marquis de Roissac. Les deux époux habitèrent à tour de rôle les châteaux de Jarnac, de Roissac et de Pons, et y reçurent toute la noblesse du pays. C'est au milieu des fêtes que fut élevée Anne-Marie-Louise, la fille de Guy-Henri Chabot.

Lorsque cette dernière eut atteint l'âge de dix-neuf ans, elle épousa Gaston de La Rochefoucauld, que le roi fit colonel du régiment de Béarn, puis comte de Jarnac. Lorsque la paix lui eut donné des loisirs, le nouveau comte se retira au château de Jarnac où, tout en veillant à l'éducation de sa fille, il se livrait à la culture des fleurs. Il mourut jeune, cinq ans après son mariage, et sa veuve épousa, l'année suivante, son cousin Charles-Annibal de Rohan-Chabot qui, par cette alliance, devint comte de Jarnac. Ce dernier suivit les traditions de sa famille ; il s'était voué au métier des armes, et, à l'époque de son mariage, il était colonel d'infanterie.

Marie-Louise Chabot n'eut pas d'enfant de son second mariage et, comme la fille de Gaston de La Rochefoucauld s'était réfugiée chez les Carmélites de Saint-Jean-d'Angély, où elle avait prononcé ses vœux, elle substitua le comté de Jarnac au vicomte de Rohan, neveu de son mari, qui était maréchal des camps et armées du roi.

Une condition de cette substitution était que le nouveau comte de Jarnac devrait porter le nom et les armes seuls de Chabot. A cet effet, le roi avait signé, le 27 mai 1751, des lettres-patentes, par lesquelles étaient annulées d'autres lettres de 1746, qui obligeaient la branche cadette de Chabot à joindre au nom et aux armes de Chabot les noms et armes de Rohan.

Par suite de cette substitution, le vicomte de Rohan prit le nom de vicomte de Chabot. Dès l'année 1735, il avait été élu par la noblesse pour représenter les Etats de la province de Bretagne. Il mourut en 1758, âgé de trente-deux ans.

Il ne laissait pas d'héritier, et, comme il avait été stipulé que dans ce cas, la substitution passerait au second fils du comte de Chabot, lieutenant général, ce fut ce dernier, *Charles-Rosalie*, qui hérita du comté de Jarnac.

Charles-Rosalie, vicomte de Chabot, fut le dernier comte de Jarnac. Il était né le 9 juillet 1740 ; c'était un seigneur brave et énergique, qui devint, en 1763, colonel d'un régiment de dragons. Il avait épousé Guyonne-Hyacinthe, fille du marquis de Pons-Saint-Maurice, qui mourut en 1761, en donnant le jour à une fille.

En 1777, le comte de Jarnac se remaria avec une jeune irlandaise, Mlle Elizabeth Smith, et le château de Jarnac fut de nouveau le théâtre de réjouissances sans nombre.

Lorsque survint la Révolution, le comte de Jarnac quitta la France. Il mourut en exil vers l'année 1812.

Le château de Jarnac ne put résister à la tourmente révolutionnaire. En 1793, il fut saccagé par des fanatiques qui en pillèrent le mobilier, de sorte que, lorsque le calme fut rétabli, ce n'était plus qu'une ruine, qui fut acquise, en 1806, par la commune de Jarnac. Le 29 janvier 1809, les matériaux dépendant de la démolition du château furent vendus à un sieur Jean Besson, moyennant la somme de 1350 francs. De cette magnifique demeure, il ne subsista qu'une porte monumentale qui disparut elle-même en 1851, démolie d'après les ordres du conseil municipal de l'époque.

La ville de Jarnac (4262 hab.), à quatorze kilomètres est de Cognac, la troisième du département comme importance et comme population, est également l'une des plus jolies. Construite sur la pente adoucie du coteau qui domine la rive droite de la Charente, elle présente un aspect des plus riants, lorsque, descendant du train, on l'aperçoit de la superbe avenue, plantée de peupliers, qui l'unit à la gare. La partie la plus centrale et la plus animée est la *place du Château*, établie sur l'emplacement qu'occupait autrefois le château des comtes de Jarnac.

Jarnac possède un important bureau de poste, une perception et deux études de notaire. Cette ville doit son importance au commerce des eaux-de-vie, qui y est très florissant. La plus ancienne maison est la maison *Th. Hine et C°*, qui, ainsi que nous l'avons dit dans la notice sur la ville de Cognac, a été fondée dans le premier quart du dix-huitième siècle. Depuis cette époque, d'autres maisons se sont installées, parmi lesquelles nous citerons les maisons : *Bisquit-Dubouché et C°*, *Roullet et Delamain*, *Ranson et C°*, *Tricoche et C°*, *Courvoisier*, *Comandon*, *Jules Boujut*, *G. Dupuy* et plusieurs autres.

L'industrie est représentée par la très importante minoterie de MM. *Portier*.

Les registres de l'état civil remontent à l'année 1623.

Jarnac possède encore des vestiges de son ancienne enceinte murée. Il reste des traces de la porte Saint-Pierre, un peu en avant de l'église. Le système de fortifications comprenait de longues courtines reliées par des demi tours, percées de meurtrières. C'était un travail de la période ogivale du quatorzième siècle.

Les anciennes halles et quelques bâtiments d'ordre secondaire ont entièrement disparu.

Dès le huitième siècle Jarnac fut le siège d'un important prieuré, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Cybard. Conventuel à l'origine, ce prieuré demeura prospère jusqu'au milieu du quatorzième siècle ; mais, dès les premières années du quinzième siècle, nous le trouvons sans religieux et le prieur est dispensé de la résidence. Le

29 novembre 1623, le pape autorisa l'union du prieuré de Jarnac au collège des Jésuites d'Angoulême ; mais cette union dura peu de temps. En effet, dès l'année 1644, les Jésuites abandonnèrent le prieuré en vertu d'une transaction, moyennant la somme de sept mille livres une fois payées.

L'église de Jarnac est un vaste monument dont la partie la plus ancienne semble remonter au huitième ou neuvième siècle. Les bases du clocher et de la nef rappellent nettement les caractères du roman primitif.

Il y eut un aménagement complet du vieux monument au onzième siècle. On construisit une porte à trois archivoltes ; on établit des pilastres avec demi-colonnes dans la nef. Le chœur actuel, avec ses belles arcatures, remonte à cette époque et devait surmonter une crypte ; on voit encore nettement la naissance d'une abside semi-circulaire en prolongement du chœur.

Au treizième siècle, il y eut une deuxième restauration plus complète : on suréleva les murailles ; on construisit de hauts contreforts pour soutenir la poussée des voûtes. Un clocher, avec fenêtres à lancette, fut établi sur une coupole portée par quatre piles, indépendantes de la vieille cage de l'ancien campanile. Un chevet rectangulaire remplaça l'abside du onzième siècle et une belle crypte fut construite sous le chevet.

Cette crypte est absolument remarquable. Quatre travées de voûtes viennent reposer sur un pilier central, orné de quatre demi-colonnes. Les retombées diagonales de ces voûtes portent sur des cariatides, ce qui est absolument particulier à ce monument. Il reste des vestiges de peintures murales. Cette belle crypte mériterait d'être rendue au culte et à l'admiration des archéologues.

Une dernière restauration de l'église eut lieu à la fin du quinzième siècle. On reconstruisit les voûtes du chœur et du sanctuaire et on ouvrit une immense fenêtre modifiée depuis.

Jarnac posséda deux autres églises : *Saint-Gilles*, qu'un ancien plan du seizième siècle indique dans la direction de l'hôtel de ville actuel, un peu au-dessous vers l'est, et *Saint-Cybard*, qui fut prieurale et qui devait s'élever vers le champ de foire actuel.

Le titre de *rue des Moines* est un indice du voisinage de cette église.

Jarnac eut aussi un couvent de *Récollets*, dont la vieille maison servit longtemps de prison et de gendarmerie. La *rue des Carmes* devrait s'appeler vraisemblablement la *rue des Récollets*.

La ville de Jarnac est un nœud important de voies de communication. Elle est, en premier lieu, desservie par la ligne de chemin de fer d'Angoulême à Saintes, dont la station se trouve en dehors de la commune et même du canton de Jarnac, et par la petite ligne d'intérêt local de Saint-Angeau à Segonzac. La route nationale d'Angoulême à Saintes forme, dans la traversée de Jarnac, la plus belle rue de la ville. Jarnac est également desservi par la route de Jarnac à Sigogne (route départementale N° 4 de Ruffec à Archiac) et par la route de Jarnac à Sainte-Sévère (chemin de grande communication N° 22 de Saint-Séverin à Matha). De cette dernière route se détachent deux chemins d'intérêt commun qui unissent la ville de Jarnac aux communes de Julienne et de Chassors.

A environ un kilomètre de Jarnac, sur la route d'Angoulême, s'élève le hameau de Lartige, autrefois siège d'une importante seigneurie qui s'étendait sur les paroisses de Jarnac et de Triac. Dès le quatorzième siècle, cette seigneurie appartenait à la famille de Lestang, qui la tenait des comtes de Jarnac, au devoir de dix sols à muance de seigneur et de vassal.

Au seizième siècle, une partie de cette seigneurie passa, par suite d'une alliance, dans la famille Le Musnier. L'autre partie, la plus importante, resta dans la famille de Lestang jusqu'au dix-septième siècle. En 1607, le mariage de Josias Méhée avec Marie de Lestang porta la seigneurie de Lartige dans la famille Méhée d'Anqueville. Echue en partage, en 1760, à l'abbé Méhée d'Anqueville, elle revint, après sa mort, à M. Jean de Terrasson de Montleau, qui eut à soutenir un long procès avec de soi-disant héritiers de la famille de Lestang. Ce procès n'était pas encore terminé à l'époque de la Révolution.

Commune des Métairies

Superficie = 517 hect. 80 ; Population = 357 habitants.

Cette petite commune, qui s'étend au nord de Jarnac, est formée par la réunion d'un certain nombre de hameaux, qui dépendaient autrefois de la seigneurie de Jarnac. Aucun de ces hameaux ne porte le nom de la commune, qui comprend une plaine fertile et bien cultivée, traversée, de l'est à l'ouest, par un petit affluent de la Charente, *la Tenais* ; ce petit cours d'eau prend sa source près du village de la Treille.

Le sol est très morcelé, et la commune ne comprend aucune propriété méritant d'être signalée. Les principales cultures sont celles des céréales et de la vigne, qui donnent des rendements très rémunérateurs ; le vignoble reconstitué couvre environ le cinquième de la surface totale. Le terrain argileux, que l'on rencontre dans l'ouest de la commune, a permis d'y conserver quelques vignes françaises qui ont pu résister au phylloxéra. Le vallon de la Tenais renferme de bonnes prairies, et quelques bois peu importants sont répandus dans le nord de la commune.

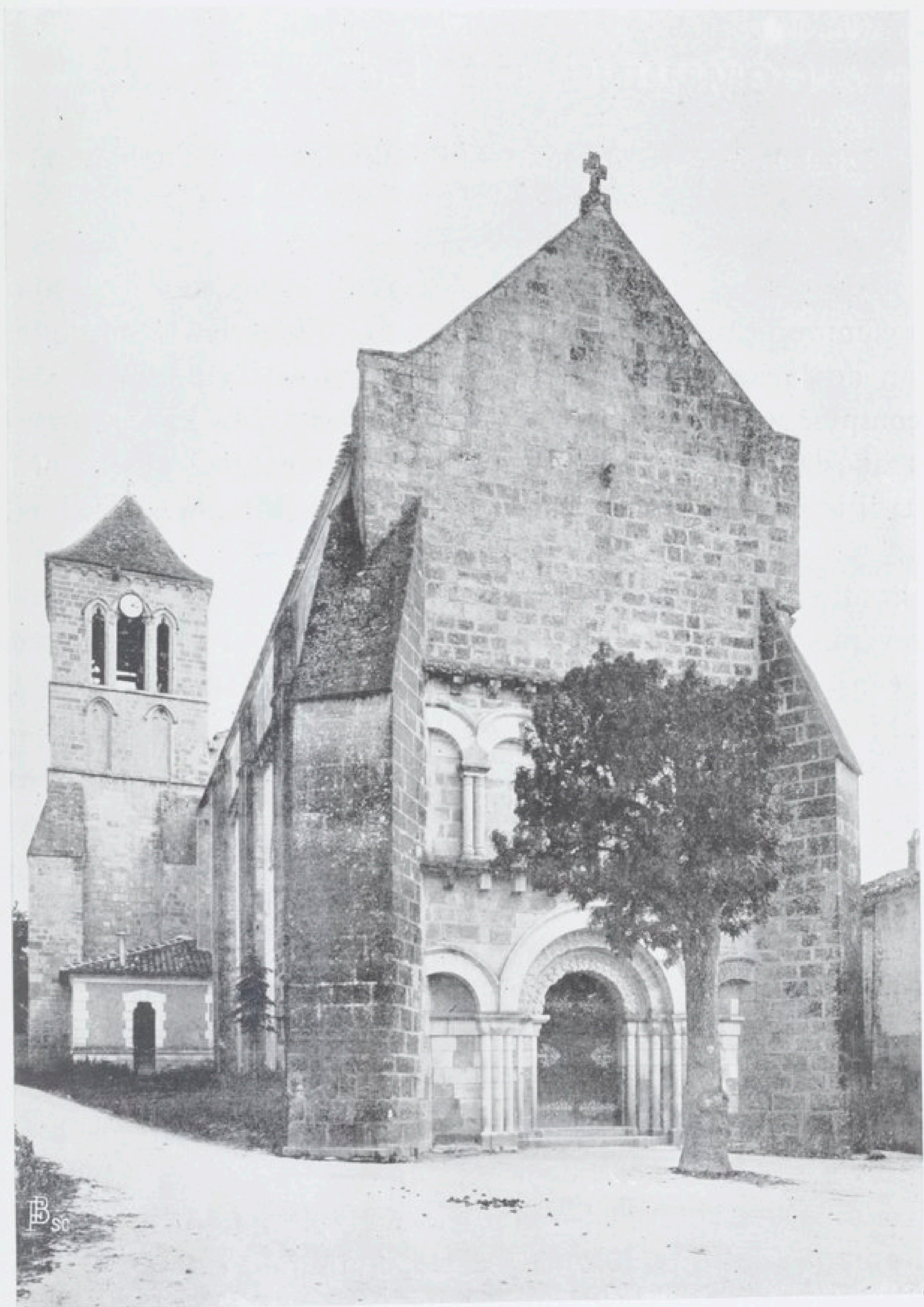
La commune des Métairies est desservie par la petite ligne d'intérêt local de Saint-Angeau à Segonzac, qui a établi une station au hameau de Coursac. En outre, la route de Jarnac à Rouillac (route départementale N° 4 de Ruffec à Archiac) traverse la partie orientale, alors qu'un chemin d'intérêt commun, venu de Luchac, dans la commune voisine de Chassors, dessert le hameau de Coursac et va rejoindre la route nationale d'Angoulême à Saintes près du village de Lautrait, dans la commune de Triac. Deux chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau.

La principale agglomération de la commune, celle qui possède la mairie et la maison d'école, est l'important hameau de *Coursac* (101

hab.), situé à quatre kilomètres nord de Jarnac et à dix-sept kilomètres de Cognac, sur la route de Jarnac à Rouillac et près de la Tenais. Il n'y a pas d'église dans la commune des Métairies, qui est réunie pour le culte à la ville de Jarnac.

Près du village de *Brassac* (87 hab.), sur les bords de la Tenais, se rencontre un tumulus, la *Motte-à-Peljeau*, haut d'environ sept mètres sur un diamètre de dix mètres à la base ; ce tumulus s'élève à l'extrémité d'un camp romain assez bien conservé.

Les autres agglomérations importantes sont *les Champagnères* (95 hab.), dans l'ouest de la commune et *la Treille* (73 hab.), près de la source de la Tenais.



Cliché A. GAILLARD

Imp. L. COQUEMARD et Cie

EGLISE DE MÉRIGNAC

Commune de Foussignac

Superficie = 1513 hect. 15 ; Population = 422 habitants.

La commune de Foussignac est, de toutes les communes du canton de Jarnac, celle dont la population est la moins dense. On n'y compte, en effet, que vingt-sept habitants par kilomètre carré, alors que la moyenne de la partie rurale du canton (exception faite de la ville de Jarnac) est de quarante-sept habitants par kilomètre carré.

Cela tient à ce que cette commune tirait la majeure partie de ses revenus de la culture de la vigne et que la crise phylloxérique lui a causé le plus grave préjudice. La reconstitution du vignoble se fait bien peu à peu ; mais elle est loin d'être accomplie et on ne compte encore, dans la commune, que cent vingt hectares de vignes.

Le sol est cependant assez fertile et les terres sont en général bien cultivées ; mais la plus grande partie est consacrée à la culture des céréales et aux prairies, tant naturelles qu'artificielles. La propriété est très morcelée et l'on ne rencontre pas de grands domaines.

La commune de Foussignac est peu boisée, sauf dans le nord, et l'industrie y est absolument nulle. Elle comprend un plateau incliné du nord au sud, depuis le village de Cors, qui occupe le point le plus élevé jusqu'à la route nationale d'Angoulême à Saintes, qui forme la limite méridionale de la commune. Un petit ruisseau, la *Belloire*, qui manque d'eau pendant une grande partie de l'année, prend sa source dans la commune et en arrose le sud.

Le petit hameau du *Chai des Pères*, situé au nord de la commune, tire son nom d'une ancienne construction, qui existe encore et qui appartenait autrefois aux moines bénédictins de l'abbaye de Bassac.

La commune de Foussignac est limitée au sud par la route nationale d'Angoulême à Saintes et par un chemin d'intérêt commun, qui se détache de cette route pour se diriger vers l'important hameau de Luchac, dans la commune de Chassors. La principale voie de communication est la route de Foussignac à Jarnac (chemin de grande communication N° 8 de Foussignac à Barbezieux). Au-delà du bourg de Foussignac, cette route se prolonge par un chemin d'intérêt commun qui unit Foussignac à Rouillac. Un autre chemin d'intérêt commun unit Foussignac à la commune de Sigogne. Ce réseau est complété par plusieurs chemins vicinaux ordinaires.

Le bourg de Foussignac (202 hab.), à six kilomètres nord-est de Jarnac et vingt kilomètres de Cognac, ne présente aucune particularité remarquable. Les premiers registres de l'état-civil remontent à l'année 1644.

L'église de Foussignac est une église romane, qui a été bien restaurée. Son clocher, du seizième siècle, domine tout le pays et contient une des cloches de l'abbaye de Bassac.

Les principaux villages sont : *Ransanne* (45 hab.) et *Beurac* (25 hab.), à la limite de la commune de Jarnac ; *les Brunetières* (43 hab.), à l'ouest du bourg ; *Cors* (42 hab.), au nord, dans la partie la plus élevée de la commune ; *le Brillac* (17 hab.), où l'on remarque un joli petit château moderne, appartenant à la famille Roullet.

Commune de Triac

Superficie = 640 hect. 88 ; Population = 378 habitants.

Cette petite commune était autrefois une dépendance de la seigneurie de Lartige, qui elle-même relevait de la châtellenie de Jarnac.

Dès le quatorzième siècle, la seigneurie de Lartige appartenait à la famille de Lestang, ainsi que nous l'apprend un aveu et dénombrement rendu, en 1363, par Bertrand de Lestang. Au seizième siècle, par suite d'une alliance, une partie de la seigneurie de Lartige passa à la famille Le Musnier, qui, au dix-septième siècle, éleva un château au bourg de Triac.

François Le Musnier, sieur de Lartige, mourut en 1605, laissant plusieurs enfants.

L'aînée des filles, Catherine Le Musnier, épousa François Lambert, sieur des Andreaux, et lui porta en dot une partie de la seigneurie de Lartige, qui passa ensuite à Samuel Pasquet, écuyer, sieur de Piégut, par son mariage, le 7 février 1645, avec Catherine Lambert. Le fils de ces derniers, François Pasquet, écuyer, fut un magistrat distingué du Présidial d'Angoulême, qui se fit appeler *M. de Lartige*. Il laissa lui-même une fille, Jeanne Pasquet de Lartige, qui épousa Jean Normand, écuyer, sieur de la Tranchade.

Le fils cadet de François Le Musnier, Clément, conserva le château de Triac qui resta dans sa famille jusque vers l'année 1768. A cette époque, Louis Le Musnier, lieutenant général et seigneur de Raix, vendit Triac à messire Abraham Bonniot, chevalier, seigneur de Fleurac, Salignac et autres lieux. Ce dernier fit édifier à grands frais un nouveau château, l'ancien ayant été détruit en partie par un incendie.

En 1802, le château de Triac fut acquis par M. Roy d'Angeac,

dont la petite-fille, Marie-Louise-Gabrielle Roy d'Angeac épousa M. Louis-Joseph de Fereire. Vendu de nouveau en 1871, il changea plusieurs fois de propriétaires depuis cette époque et fut encore incendié en 1877. Il appartient aujourd'hui à M. Antier, négociant à Cognac.

La-commune de Triac est limitée, au sud, par *la Charente* et au nord, par la route nationale d'Angoulême à Saintes. Elle est traversée, dans toute sa largeur, par la route de Châteauneuf à Jarnac (chemin de grande communication N° 22 de Saint-Séverin à Matha). Deux chemins vicinaux ordinaires complètent le réseau routier de la commune.

Vers la limite de la commune de Bassac, sur le bord de la route de Jarnac, s'élève une pyramide quadrangulaire tronquée, qui n'a de remarquable que le souvenir qu'elle rappelle. C'est, en effet, en cet endroit que, le soir de la bataille dite de Jarnac, le prince de Condé fut lâchement assassiné par Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou. Cette pyramide portait autrefois une inscription, que nous croyons devoir reproduire ci-dessous :

HIC
INFANDA NECE OCCUBUIT
ANNO MDLXIX
LUDOVICUS BORBONIUS CONDŒUS
QUI
IN OMNIBUS BELLI PAÇISQUE
NULLI SECUNDUS
VIRTUTE, INGENIO, SOLERTIA
NATALIUM SPLENDOREM
ÆQUAVIT
VIR
MELIORIS EXITII
DIGNUS

« *En ce lieu, succomba d'une mort déplorable, l'an 1569, Louis de*
« *Bourbon, prince de Condé, qui, ne le cédant à personne dans tout*

« *ce qui regarde la paix et la guerre, égala par son courage, son* « *génie, son habileté, l'éclat de la naissance, prince digne d'une* « *meilleure fin* ».

La commune de Triac est fertile et bien cultivée ; on y rencontre très peu de terres incultes. La partie, comprise entre la route de Jarnac et la Charente, forme une vaste prairie, qui se prolonge, d'un côté, jusqu'à Bassac et, de l'autre, jusque près de Jarnac. C'est dans cette prairie que se déroula la phase principale de la bataille dite de Jarnac, livrée aux protestants par le duc d'Anjou, le 15 mars 1569. Au nord de la route de Jarnac, s'étend un plateau légèrement incliné, renfermant de magnifiques vignobles, dont les produits sont transformés en eaux-de-vie dans la distillerie de M. *Panetier*.

Le bourg de Triac (87 hab.), à six kilomètres est de Jarnac et vingt kilomètres de Cognac, groupe ses maisons autour de l'église et du château, au-dessus de la vaste prairie qui s'étend jusqu'à la Charente. Son église est un long vaisseau, voûté en berceau et dont la façade a disparu. De très antique fondation, elle a été restaurée pendant la période ogivale Le clocher est un simple campanile au centre de l'édifice.

C'était autrefois le siège d'un prieuré qui, dès le huitième siècle, appartenait à l'abbaye de Saint-Cybard. L'église était commune au prieuré et à la paroisse. Pour le culte, la commune de Triac est aujourd'hui réunie à celle de Bassac.

Le centre de population le plus important est le gros village de *Lautrait* (153 hab.), qui s'élève près de la route nationale d'Angoulême à Saintes. C'est là que se trouvent la mairie et la maison d'école.

Les autres villages sont *Lantin* (116 hab.), également près de la route d'Angoulême, et *la Rente* (17 hab.).

COMMUNE DE BASSAC

Superficie = 761 hect. 16 ; Population = 649 habitants.

Dans les premières années du onzième siècle, le seigneur de Jarnac, Wardrade, ayant fait vœu d'édifier sur ses terres un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, si Dieu lui accordait la grâce de devenir père, fixa son choix, d'accord avec son épouse, Rixendis, sur le petit bourg de Bassac, qui remplissait les conditions les plus favorables pour une pareille entreprise.

Il était, en effet, difficile de rencontrer un endroit plus propice : de vastes prairies baignées par la Charente, des terres fertiles, de grands bois, une population paisible formaient le cadre naturel, au centre duquel allait s'élever la nouvelle abbaye.

Les fondements en furent tracés par Islo, évêque de Saintes, et la charte, qui consacra la fondation de l'abbaye de Saint-Etienne de Bassac, fut signée par d'importants personnages de l'époque, parmi lesquels nous pouvons citer : le pape Benoît VIII, Islo, évêque de Saintes, Grimoard, évêque d'Angoulême, Seguin, archevêque de Bordeaux, Guillaume, duc d'Aquitaine, Guillaume II, comte d'Angoulême, et beaucoup d'autres seigneurs.

Lorsque le monastère fut édifié, Wardrade lui assura les revenus nécessaires ; puis il y appela des moines de l'abbaye de Saint-Cybard d'Angoulême et mit à leur tête un des leurs, Aymard, qui était renommé par sa haute piété. Quelque temps après, l'église de la nouvelle abbaye fut consacrée par les évêques d'Angoulême et de Saintes.

Vers la fin du onzième siècle, la discipline s'étant relâchée parmi les moines de l'abbaye de Bassac, le pape Urbain II crut devoir les soumettre à l'autorité de l'abbé de Saint-Jean d'Angély. Cet acte de vigueur, dont les effets devaient se faire sentir pendant plus de

cent cinquante ans, eut pour résultat de relever l'abbaye de la décadence dont elle était menacée et de la replacer parmi les abbayes les plus riches et les plus prospères de la Saintonge.

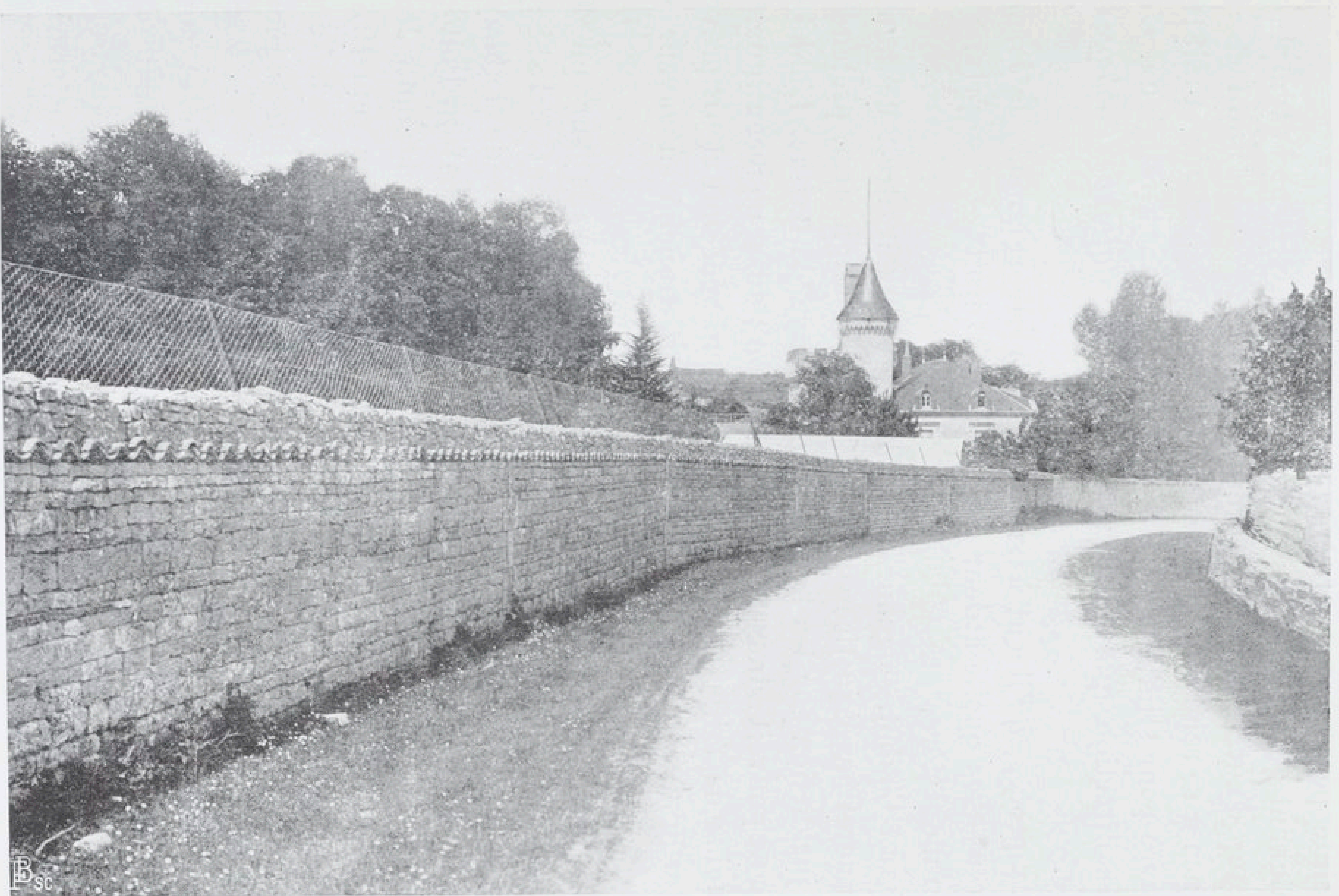
C'est vers le milieu du treizième siècle que les moines de Bassac réussirent à s'affranchir de la sujétion qui les liait à Saint-Jean d'Angély. A la même époque, l'église primitive, devenue insuffisante, fut agrandie et remplacée par un autre monument beaucoup plus vaste.

Les treizième et quatorzième siècles furent une période de grande prospérité pour l'abbaye de Bassac. Grâce à sa situation écartée, le monastère put franchir sans dommages la première période de la guerre de Cent ans. Bien plus, l'abbaye de Saint-Jean d'Angély ayant été pillée et ruinée, en 1346, par le duc de Lancastre, une partie de ses religieux se réfugièrent à l'abbaye de Bassac, dont le personnel fut, de ce fait, considérablement augmenté.

Cette tranquillité ne devait pas durer. En 1434, une troupe d'Anglo-Gascons, commandée par le maire de Bordeaux, s'empara de la petite ville de Bassac ; les bâtiments de l'abbaye furent ruinés ; les religieux et les habitants furent dispersés et plusieurs d'entre eux furent emmenés en captivité. Tout le pays environnant fut également saccagé. Lorsque la tourmente fut apaisée, les moines qui avaient échappé au désastre ne retrouvèrent, à la place de leur couvent, qu'un monceau de ruines et durent se retirer dans quelques maisons particulières.

Pour remédier à une telle situation, il était nécessaire que le monastère eût à sa tête un homme énergique et intelligent, capable de s'opposer aux empiétements des seigneurs voisins. Le choix des religieux se porta sur Henri de Courbon, prieur de Jarnac, qui réunissait toutes les qualités voulues. Issu d'une grande famille de la Saintonge, c'était un homme sage et courageux qui, à une haute vertu, joignait une grande fermeté de caractère.

A son arrivée à Bassac, il trouva les murailles de l'abbaye détruites, les cloîtres effondrés ; la maison de l'abbé, complètement ruinée. Il fit donc reconstruire le monastère et les cloîtres et rebâtir la maison abbatiale ; puis, afin de mettre le couvent à l'abri d'un



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

CHATEAU DE FLEURAC

coup de main, il fit fortifier l'église et entourer l'abbaye d'un mur d'enceinte percé de meurtrières.

Craignant que les moines de l'abbaye ne suivissent l'exemple de beaucoup d'autres monastères, où la discipline avait une fâcheuse tendance à se relâcher, il la fixa par de sages règlements et mit tout en œuvre pour stimuler le zèle et la ferveur de ses religieux. C'est sous sa direction que fut commencé le *Cartulaire de l'abbaye de Bassac*.

Deux procès, qu'il eut à soutenir contre le seigneur de Jarnac, montrent avec quelle ardeur il défendit les droits et les privilèges de son monastère.

Renaud Chabot, seigneur de Jarnac, qui avait droit de haute, moyenne et basse justice sur l'étendue de sa seigneurie, prétendait avoir juridiction sur les hommes de l'abbaye de Bassac. L'abbé de Bassac ne pouvait admettre cette prétention ; aussi n'en continuait-il pas moins de faire tenir ses assises par un sénéchal et un prévôt. Voici à quelle occasion ce différend fut tranché en faveur de l'abbaye.

Une rixe étant survenue entre quelques paysans sur un fief relevant de la seigneurie de Jarnac, mais appartenant à l'abbaye de Bassac, l'abbé évoqua l'affaire devant le prévôt de l'abbaye. Renaud Chabot se pourvut aussitôt auprès du sénéchal du Poitou. Mais, avant que ce magistrat eût rendu son jugement, le comte Jean d'Angoulême avait fait consentir les deux parties à s'en remettre à l'arbitrage de maître Nicolas Acton, lieutenant général en la sénéchaussée d'Angoumois, qui décida que la prétention du seigneur de Jarnac était inadmissible.

Le seigneur de Jarnac conçut un vif dépit de cet échec, et pour en tirer vengeance, son fils, Louis Chabot, réclama une partie des revenus du prieuré de Jarnac, dont Henri de Courbon avait conservé le bénéfice. Il en résulta un procès qui dura dix ans et qui se termina également en faveur de l'abbé de Bassac.

Les successeurs d'Henri de Courbon suivirent son exemple et continuèrent son œuvre.

Avec Jean de Puyguyon commença, en 1538, la série des abbés

commendataires. Après sa mort, survenue en 1558, le seigneur de Jarnac s'empara indûment des revenus de l'abbaye ; puis il en fit passer le bénéfice sur la tête de son frère, Jean Chabot.

Après avoir été un fervent adepte du protestantisme, ce dernier était revenu à la foi de ses pères. Aussi fut-il en butte à la haine de ses anciens coreligionnaires qui, pour se venger, s'en prirent à ses abbayes. L'église de Bassac fut encore pillée et ceux des moines qui purent échapper à la mort durent se disperser (1562).

Pendant la sanglante bataille qui mit aux prises les catholiques et les protestants, le 15 mars 1569, et qui se déroula dans la plaine de Bassac, cette petite ville et son abbaye furent saccagées alternativement par les deux partis. L'église Saint-Etienne et l'église paroissiale de Saint-Nicolas furent criblées de projectiles ; des moines et des habitants furent massacrés et d'autres emmenés prisonniers.

Lorsque les moines purent revenir, ils retrouvèrent de nouveau leur monastère en ruines et durent s'abriter comme ils le purent.

Pendant les dix-septième et dix-huitième siècles, l'abbaye de Bassac se releva lentement de ses ruines ; la reconstruction en dura plus d'un siècle. La paix et la tranquillité étaient revenues et l'existence des moines se poursuivit dans le plus grand calme. Aussi, nous nous contenterons de signaler un différend qui éclata, dans les premières années du dix-huitième siècle, entre l'abbaye et les gabariers.

De temps immémorial, les moines de Bassac jouissaient du droit de prélever deux boisseaux de sel sur chaque gabare de sel qui remontait la rivière, à la charge par eux d'entretenir la rivière en bon état de navigabilité dans toute l'étendue de l'abbaye. Profitant du mauvais état de l'écluse du *Pas du Loup*, près de Juac, les gabariers se refusaient à payer ce droit et demandaient que l'écluse fût transportée plus près de Saint-Amant-de-Graves, c'est-à-dire en dehors des terres de l'abbaye. Portée d'abord au présidial d'Angoulême, puis au conseil d'Etat, l'affaire fut soumise à l'arbitrage du sieur de Lesseville, intendant de la généralité de Limoges, qui donna gain de cause à l'abbaye.

Le dernier abbé de Bassac fut Green de Saint-Marsault, qui garda

ce bénéfice jusqu'à la Révolution. A cette époque, l'abbaye de Bassac subit le sort des autres monastères : les moines en furent expulsés et leurs biens, saisis.

L'ancienne église abbatiale Saint-Etienne de Bassac, devenue aujourd'hui paroissiale, mérite toute l'attention des archéologues et des artistes. Elle est encore entourée des bâtiments de l'abbaye, tous remarquables par leur belle ordonnance, et quelques-uns par la perfection de leurs détails architecturaux. Mais tout disparaît devant la splendeur de la belle église, classée, avec son mobilier, parmi les monuments historiques.

Cette vaste église conserve quelques traces de sa construction primitive, au onzième siècle, mais elle a été à peu près entièrement restaurée au treizième siècle. On ne peut se lasser d'admirer sa belle façade aux arcs cintrés, mais enchaînés dans toutes les délicates ornementations de l'art ogival. Le clocher, à quatre étages, dont la date semble n'être pas absolument la même, est couronné d'une belle flèche à écailles et est un des plus admirables modèles des tours charentaises.

L'intérieur, partagé en deux parties égales par un jubé, garde, dans sa portion inférieure, sous un arceau, la sépulture des fondateurs, Wardrade et Rixendis, seigneurs de Jarnac. Les deux autres travées supérieures, contiennent les quarante stalles des moines bénédictins et le rétable de l'autel.

Ce dernier, sculpté dans la pierre en haut-relief, est d'un effet superbe par le fini et la délicatesse des arabesques des rinceaux et des statuettes qui le remplissent.

Les stalles et le lutrin sont absolument remarquables. Deux cariatides, deux corbeilles de fleurs et les miséricordes qui supportent l'accotoir des sièges sont de la plus belle exécution.

Les restaurations consciencieuses, accomplies depuis quelques années par l'administration des Beaux-Arts, font de l'église de Bassac le bijou architectural de cette région de la Charente.

Bassac portait autrefois le titre de ville. De hautes murailles et des fossés larges et profonds en défendaient l'accès. Au midi, la

Charente lui faisait une limite naturelle. En dehors de celles du monastère, il y avait trois portes : la porte *Saint-Benoît*, entre l'abbaye et le bourg ; la porte *Saint-Nicolas*, près de l'église paroissiale et la porte *Barrière*, qui donnait accès sur le chemin d'Angoulême.

Aujourd'hui Bassac (434 hab.) est un gros bourg, situé à huit kilomètres est de Jarnac et vingt-deux kilomètres de Cognac. Avec ses rues étroites et tortueuses, il a gardé à peu près la même physionomie qu'il avait autrefois. Il possède un bureau de poste. Des foires importantes s'y tiennent le 20 de chaque mois. On y trouve quelques maisons de commerce importantes, notamment celles de MM *Castaigne* et *Fernandez*.

Les registres de l'état civil remontent à l'année 1621.

Bassac possédait, à l'entrée de la ville, une église paroissiale dédiée à Saint-Nicolas. C'était une construction remarquable du treizième siècle, dominée par un beau clocher à deux étages. Il ne reste plus que le mur nord de cette église.

La commune de Bassac est limitée, au sud, par la *Charente*, qui se divise en un grand nombre de bras et, à l'est, par un petit affluent du fleuve, la *Guirlande*. La vallée de la Charente comprend de vastes et magnifiques prairies, qui forment le tiers de la surface totale de la commune. Le nord renferme de beaux vignobles. On peut citer les belles propriétés de M. *Rambaud de Larocque*, conseiller général du canton de Jarnac, et de M. *Roy Célestin*, l'honorable maire de Bassac.

L'industrie est représentée par la minoterie de M. *Bujeaud Marcel*.

Les principales voies de communication sont la route de Châteauneuf à Jarnac (chemin de grande communication N° 22 de Saint-Séverin à Matha) et la route de Saint-Même à Mérignac (chemin de grande communication N° 11 de Celles à Confolens), qui se croisent au bourg de Bassac.

La commune de Bassac ne compte que deux hameaux importants : *Cheville* (154 hab.), dans le nord de la commune, et *Bassijeau* (55 hab.), près de la route de Châteauneuf.

COMMUNE DE MÉRIGNAC

Superficie = 1851 hect., 09 ; Population = 847 habitants.

Cette importante commune, la plus orientale du canton de Jarnac, en est la seconde, comme superficie et la troisième, comme population. Elle comprend une vaste plaine, fertile et bien cultivée, parcourue, du nord au sud, par le charmant ruisseau, *la Guirlande*, qui en arrose le chef-lieu.

L'agriculture y est florissante ; mais la quantité de vignes replantées n'est pas en rapport avec l'étendue de la commune. En effet, sur ce vaste espace de près de deux mille hectares, on ne compte encore que cent soixante-cinq hectares de vignes, alors qu'avant la crise phylloxérique la vigne formait presque la seule culture de la commune.

La principale culture est celle des céréales et des prairies artificielles, qui donne de très bons résultats. Le pays est peu boisé et l'industrie y est absolument nulle.

La commune de Mérignac est éloignée des lignes de chemin de fer ; la station la plus proche est celle de Saint-Même, située à huit kilomètres du bourg de Mérignac, sur la ligne d'Angoulême à Saintes. La principale voie de communication est la route nationale d'Angoulême à Saintes, qui parcourt tout le sud de la commune. La route de Bassac a Echallat (chemin de grande communication N° 11 de Celles à Confolens) coupe cette dernière voie à l'important hameau de Bourras et traverse le bourg de Mérignac. L'est de la commune est desservi par un chemin d'intérêt commun qui unit le bourg de Vibrac à celui d'Echallat De nombreux chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau.

Le bourg de Mérignac (316 hab.), à neuf kilomètres est de Jarnac et vingt-trois kilomètres de Cognac, est un gros bourg, situé sur la Guirlande et traversé par la route de Bassac à Echallat. Il

possède un bureau de poste et une étude de notaire ; il est le siège d'une perception.

Son église est une belle nef romane, dont la façade est ornée d'une galerie d'arcatures aveugles. Les voûtes ont été reconstruites au dix-huitième siècle. Le clocher, du treizième siècle, est une belle tour, couronnée d'une toiture aiguë en charpente.

On voit encore, au bourg de Mérignac, un ancien logis, qui appartient aujourd'hui à M. *Sabouraud*. C'était le siège d'une seigneurie qui, au seizième siècle, était la possession de la famille de Livenne. En 1661, *Marie de Livenne* épousa son cousin, *Louis de Saint-Hermine*, sieur de Chenon, et lui porta en dot la seigneurie de Mérignac. Les Saint-Hermine conservèrent Mérignac jusqu'à la Révolution. Le dernier représentant de cette branche, *René-Louis de Saint-Hermine*, mourut à Londres pendant l'émigration.

L'important hameau de *Villars-Marange* se trouve à l'extrémité orientale de la commune Une partie de ce hameau appartient même à la commune voisine d'Echallat, dans le canton d'Hiersac ; mais la partie la plus importante, avec sa population de cent-six habitants, est située sur la commune de Mérignac.

On y remarque un intéressant logis de la Renaissance, dont le possesseur était, au seizième siècle, *Girard Dussault*, écuyer, seigneur de Birac et de Villars, qui épousa, en 1556, Claire Méhée, fille de François Méhée et de Claire de la Guirande. La famille Dussault conserva Villars jusque vers le milieu du dix-septième siècle. A cette époque, le logis fut acquis par la famille de *La Charlonnie*. Au dix-neuvième siècle il passa entre les mains de M. *Prévost du Las*, qui avait épousé une demoiselle de La Charlonnie ; ce dernier l'a vendu dans le dernier quart du dix-neuvième siècle. Le logis de Villars appartient aujourd'hui à M. *Guillot*.

Si nous en croyons un acte notarié du 28 janvier 1717, le logis de *La Font* était à cette époque *une maison forte renfermée de fossés avec pont-levis*. Ce logis formait une dépendance de la seigneurie de Hautemoure, en Saint-Simon, et relevait de l'abbaye de Bassac.

Il fut acquis, au dix-septième siècle, par *François Aigron de Combizan*, vice-sénéchal d'Aunis, Saintonge et Angoumois, dont la fille, Françoise, épousa, le 27 août 1647, *Louis Bernard*, écuyer, conseiller du roi et lieutenant particulier au présidial d'Angoulême.

Par contrat du 5 mars 1715, les héritiers de Louis Bernard vendirent La Font à *Pierre Navarre*, sieur de Boisderet, maître de poste à Villars-Marange, qui ne conserva pas longtemps cette terre. En effet, il la revendit, dès le 5 août 1718, à *Jean Fé de Ségeville*, écuyer, conseiller du roi et lieutenant général au siège de Cognac.

La petite-fille de ce dernier, *Louise Marie-Anne Catherine Fé* épousa, le 10 août 1773, *Jean Philippe André Guillet des Fontenelles*, dont elle n'eut qu'une fille, *Marie Marguerite Guillet des Fontenelles*. Le mariage de cette dernière avec M. *Robin* de Cognac, porta le logis de La Font dans cette famille, qui le possède encore actuellement, représentée par Mme Germain, née Robin.

Bourras (119 hab.) est un gros village, situé au point de croisement de la route nationale et de la route de Bassac à Mérignac. Ce hameau a beaucoup perdu de son importance depuis l'établissement de la ligne de chemin de fer d'Angoulême à Saintes. C'était en effet un relai important entre Angoulême et Jarnac et la disparition des diligences lui a été des plus préjudiciables.

Les autres hameaux que nous puissions citer sont : *Orlut* (137 hab.), entre le bourg de Mérignac et Villars-Marange ; *Boisrenard* (57 hab.), à l'est du bourg et *Chatouflat* (45 hab.), dans le sud de la commune, près du logis de La Font.

COMMUNE DE FLEURAC

Superficie = 217 hect., 09 ; Population = 245 habitants.

Située au nord de Mérignac, la commune de Fleurac est la moins étendue du canton de Jarnac et même de tout l'arrondissement de Cognac ; mais, exception faite de la commune de Jarnac, c'est la commune du canton proportionnellement la plus peuplée. Sur ce faible espace de deux cent dix-sept hectares vit, en effet, une population de deux cent quarante-cinq habitants, soit une moyenne de cent douze habitants par kilomètre carré.

C'est que le sol fertile se prête admirablement à tous les genres de culture et qu'on y chercherait vainement quelques terres incultes. Un magnifique vignoble a été reconstitué et couvre les deux cinquièmes du territoire ; d'excellentes prairies sont arrosées par *la Guirlande*, petit cours d'eau qui, venu de la commune voisine de Vaux-Rouillac, traverse toute la commune du nord au sud ; le reste du sol est consacré à la culture des céréales, qui donne de très bons résultats.

L'industrie est représentée par un bon moulin, mû par la Guirlande et appartenant à M. *Daviaud*.

La commune de Fleurac est peu favorisée sous le rapport des voies de communication. Elle est éloignée de toutes les lignes de chemin de fer et de toutes les routes importantes ; elle n'est desservie que par quelques chemins vicinaux ordinaires, qui unissent le bourg de Fleurac aux communes voisines.

Le bourg de Fleurac (140 hab.), à dix kilomètres nord-est de Jarnac et vingt-quatre kilomètres de Cognac, s'étend sur le penchant du coteau, qui domine la rive droite de la Guirlande. L'aspect en est des plus agréables, lorsqu'on arrive par la route de Mérignac.

Fleurac dépendait autrefois de la paroisse de Vaux-Rouillac ; aussi n'y voyait-on pas d'église. L'église actuelle est un petit monument

moderne édifié, dans le dernier quart du dix-neuvième siècle, avec le produit d'une souscription, recueillie dans la contrée. Cette église est desservie par le curé de Mérignac.

Le château de Fleurac était le siège d'une seigneurie qui relevait de la terre de Jarnac. Le premier seigneur connu est un *de La Porte*, qui vivait au quatorzième siècle et qui épousa une demoiselle *Perrette de l'Isle*. Il est probable que cette demoiselle appartenait à la famille qui possédait Fleurac avant les de la Porte.

De cette dernière famille nous connaissons *Ithier de la Porte*, que nous voyons figurer, en 1467, dans le ban de la sénéchaussée d'Angoumois et *Isaïe de la Porte*, qui vivait dans la première moitié du dix-septième siècle.

La terre de Fleurac passa ensuite dans la famille *de Couvidou*. Nous avons vu ci-dessus que Fleurac dépendait de la paroisse de Vaux-Rouillac. Afin de n'avoir pas à se déplacer pour se rendre aux offices, *Jean de Couvidou* fit ériger au château de Fleurac une chapelle, qui fut bénie le 27 décembre 1657, ainsi que le constate un procès-verbal, conservé dans les archives de la paroisse de Houlette. Cette chapelle occupait l'emplacement sur lequel a été bâtie celle qui existe actuellement.

Jean de Couvidou avait épousé Madeleine de Céris, dont il eut trois enfants : Françoise, qui épousa Jacques de Couhé, écuyer sieur de la Mothe-Chambernaud, paroisse de Suris, *Alexandre de Couvidou*, qui lui succéda dans la seigneurie de Fleurac et Catherine de Couvidou.

Alexandre de Couvidou laissa la seigneurie de Fleurac à son fils *Louis-Alexandre de Couvidou*, qui épousa, le 27 mars 1725, Mlle Marie Texier, fille de feu M. Texier, conseiller du roi, lieutenant-général des traites foraines à Civray.

Au dix-huitième siècle, les Couvidou vendirent la terre de Fleurac à messire *Abraham Bonniot*; puis ils allèrent habiter Saint-Palais-sur-Mer, près de Royan. Lors de la Révolution, ils passèrent en jugement à Saintes.

Le nouvel acquéreur de la terre de Fleurac était un riche négociant, fournisseur de la marine à Rochefort, qui acheta également les fiefs nobles de Triac et de Salignac et qui, afin de s'anoblir,

acquit également, moyennant la somme de cinquante-cinq mille livres, la charge de *Secrétaire du roi, maison et couronne de France* près le Parlement de Bordeaux. Cette charge anoblissait le titulaire et ses descendants.

Restauré à grands frais dans le dernier quart du dix-neuvième siècle, entouré d'un parc magnifique, le château de Fleurac est aujourd'hui une délicieuse demeure qui appartient, depuis 1897, à la famille *Péré*, de Cognac.

Par suite de sa faible étendue, la commune de Fleurac renferme peu de hameaux importants. Nous pouvons cependant citer : *les Perrins-Michauds* (36 hab.), dans le sud de la commune ; *les Martins* (24 hab.), à la limite de la commune de Vaux-Rouillac ; *les Gouillards* (20 hab.), où l'on remarque la belle propriété de M. Michaud, conseiller d'arrondissement du canton de Jarnac ; *les Naulais* (13 hab.), dans l'est de la commune.

Commune de Sigogne

Superficie = 2215 hect. 82 ; Population = 901 habitants.

Cette commune, la plus vaste du canton, en est également l'une des plus riches, bien qu'elle ait perdu de son importance depuis la destruction des vignes par le phylloxéra.

Avant cette époque néfaste, Sigogne produisait d'excellents vins rouges très estimés, qui s'exportaient au loin et s'expédiaient dans tout le centre de la France. La disparition des vignes vint compromettre gravement cette situation ; mais, depuis une vingtaine d'années, la reconstitution du vignoble se poursuit régulièrement.

Aujourd'hui cette reconstitution n'est pas encore complètement terminée ; cependant, la commune possède déjà un magnifique vignoble de plus de deux cents hectares et chaque année amène de nouvelles plantations. Aussi la prospérité est-elle revenue dans le pays.

Du reste, les autres cultures ne sont pas négligées, et les céréales, en particulier, donnent de très bons rendements. Quelques bois sont répandus dans le sud et dans l'est de la commune.

La commune de Sigogne comprend une plaine inclinée, qui s'abaisse de l'est à l'ouest. Il y manque surtout de l'eau ; car ce vaste territoire n'est parcouru par aucun cours d'eau ; seul, le ruisseau du *Tourtrat* sert de limite à la commune, à l'ouest, pendant quelques kilomètres. La limite septentrionale de la commune est formée par l'ancienne voie romaine de Saintes à Lyon.

La commune de Sigogne est desservie par la petite ligne d'intérêt local de Saint-Angeau à Segonzac, qui suit la route départementale n° 4 de Ruffec à Archiac. De cette dernière route se détache, au bourg de Sigogne, la route départementale n° 16 de Sigogne à Neuvicq et la route de Sigogne, à la Trache (chemin de grande communication n° 10 de Cognac à Confolens). Trois chemins d'intérêt



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD

EGLISE DE SIGOGNE

commun unissent le bourg de Sigogne aux communes de Sainte-Sévère, de Foussignac et de Mareuil. Ce réseau est complété par de nombreux chemins vicinaux ordinaires.

Le bourg de Sigogne (550 hab.), à sept kilomètres nord de Jarnac et seize kilomètres de Cognac, est un gros bourg, régulièrement bâti, aux rues larges et spacieuses, situé au point le plus élevé du plateau. Son église est du roman ogivé du treizième siècle. C'est une longue nef, voûtée en berceau Le clocher est remarquable par sa riche architecture ; c'est une des plus belles tours romanes de la Charente.

Sigogne possède un bureau de poste et une étude de notaire. De bonnes foires s'y tiennent le deuxième dimanche de chaque mois.

Sigogne n'a pas d'histoire. Cette paroisse relevait directement de la châtellenie de Jarnac. On trouvait dans le nord de la paroisse le petit fief de *Rulle*, propriété d'une branche de la famille de Lestang. A la *Quantinerie*, au sud du bourg de Sigogne, était un logis, qui appartenait autrefois à la famille de *Bonnegens,* très aimée dans le pays.

Les principaux villages de la commune sont : *la Jarrie* (112 hab.) dans l'ouest de la commune ; *Rulle* (105 hab.), dans le nord, siège de la seigneurie dont nous parlons plus haut ; *Boisfaucon* (53 hab.), à l'extrême sud ; *la Pouade* (33 hab.), au sud du bourg, etc. etc.

Commune de Houlette

Superficie = 715 hect. 02 ; Population = 392 habitants.

Deux petits cours d'eau, le *Tourtrat* et le *Thidet*, arrosent la commune de Houlette. Le *Tourtrat*, né près du bourg de Neuvicq, dans la Charente-Inférieure, parcourt la partie orientale de la commune et sert ensuite de limite à cette commune, la séparant de la commune de Sigogne. Le *Thidet* prend sa source un peu au-dessus du bourg de Houlette et va rejoindre la Soloire dans la commune voisine de Sainte-Sévère.

Ces deux cours d'eau baignent d'excellentes prairies, qui couvrent plus du cinquième de la surface totale de la commune. Mais la principale culture est celle de la vigne, qui donne de très bons résultats. Une particularité digne de remarque, c'est que le vignoble, qui comprend près du tiers de la commune, est composé en majeure partie de vignes françaises ayant résisté au phylloxéra.

L'industrie est absolument nulle ; car nous n'avons pas à signaler quelques petits moulins qui, la plupart du temps, sont en chômage.

L'ancienne voie romaine de Saintes à Lyon traverse toute la commune, de l'ouest à l'est. Les voies de communication modernes comprennent plusieurs chemins d'intérêt commun et quelques chemins vicinaux ordinaires. L'un de ces chemins, venu du bourg de Sainte-Sévère, va rejoindre à Sigogne la route départementale de Jarnac à Rouillac. Un autre, venu de la Charente-Inférieure, dessert le bourg de Houlette et l'important hameau du Cluzeau et se dirige vers Reparsac. Enfin, un troisième chemin d'intérêt commun se détache de ce dernier et unit la commune de Houlette au bourg de Courbillac.

Le bourg de Houlette (126 hab.), à dix kilomètres nord de Jarnac

et treize kilomètres de Cognac, est agréablement situé au-dessus de la source du Thidet. C'est le siège d'une perception.

Les registres de l'état-civil remontent à l'année 1669.

Le centre de population le plus important de la commune est le gros hameau du *Cluzeau* (211 hab.), situé à environ un kilomètre au sud du bourg.

Dans le premier quart du dix-neuvième siècle, un des principaux propriétaires de ce hameau était M. *Jean-Pierre Briand*, issu d'une vieille famille angoumoisine qui avait fourni à notre pays quelques hommes remarquables, notamment au dix-septième siècle. Originaire de Marcillac-Lanville, cette famille donna à cette principauté de nombreux juges et procureurs. Un de ses membres, *Pierre Briand*, écuyer, seigneur de la Chaussée, fut maire d'Angoulême en 1652. La famille Briand possède encore de nos jours plusieurs représentants, entre autres l'honorable docteur *Marcel Briand* médecin en chef de l'asile Sainte-Anne, à Paris.

Le hameau du *Peyrat* (27 hab.) est situé près de l'ancienne voie romaine de Saintes à Lyon. En 1911, on y a découvert de nombreuses sépultures gallo-romaines.



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD

VUE GÉNÉRALE DE CHATEAUNEUF

Commune de Sainte-Sévère

Superficie = 1830 hect. 78; Population = 673 habitants.

Entièrement comprise dans la plaine du Pays-Bas, la commune de Sainte-Sévère occupe une vaste plaine parcourue du nord au sud par la *Soloire*. Un petit ruisseau, *le Thidet*, qui prend sa source dans la commune voisine de Houlette, rejoint la Soloire près du bourg de Sainte-Sévère. L'ouest de la commune est en grande partie couvert par l'importante forêt de Jarnac.

L'agriculture est florissante dans la commune ; le sol, très fertile, se prête bien à tous les genres de cultures. Aussi, peut-on voir les champs de blé alterner avec de beaux vignobles et de magnifiques prairies, dont le fourrage est d'excellente qualité.

La culture la plus avantageuse est celle de la vigne, dont les produits sont convertis en eaux-de-vie dans l'importante distillerie de M. *Viroulaud*. On remarque principalement environ quarante hectares de vignes françaises, ayant résisté au phylloxéra, qui donnent des produits en tous points supérieurs.

La commune de Sainte-Sévère est bien pourvue de voies de communication. La route de Jarnac à Matha (chemin de grande communication n° 22 de Saint-Séverin à Matha) et la route de Cognac à Macqueville (chemin de grande communication n° 24 de Barbezieux à Macqueville) se rejoignent au bourg de Sainte-Sévère et se confondent jusqu'à l'important hameau des Buges, où elles se séparent de nouveau. De plus, un chemin d'intérêt commun, qui suit en partie le tracé de l'ancienne voie romaine de Saintes à Lyon, unit Sainte-Sévère aux communes de Mesnac et de Courbillac.

Le bourg de Sainte-Sévère (121 hab), à onze kilomètres nord de Jarnac et dix kilomètres de Cognac, s'élève au confluent de la

Soloire et du Thidet. Il possède un bureau de poste et une étude de notaire.

On y remarque un camp romain, qui est bien le plus intéressant des nombreux monuments de ce genre que possède l'Angoumois. Il se compose de deux enceintes. La première de ces enceintes est de beaucoup la plus vaste ; elle présente un polygone de sept côtés, formé par des remparts de terre rapportée, ayant en moyenne sept mètres de hauteur sur un périmètre d'environ neuf cents mètres. Ce retranchement est entouré d'un fossé large et profond, alimenté par les eaux de la Soloire et du Thidet. Une seule porte, ouverte au nord, permettait de pénétrer dans l'intérieur du camp. L'enceinte intérieure présente la forme d'un carré d'environ cent mètres de largeur ; elle était également entourée d'un fossé large et profond. Au sud, ce camp n'était séparé que par un fossé de la voie romaine de Saintes à Lyon.

Au nord du bourg, près de la Soloire, on remarque également un tumulus, bien conservé, qui n'a jamais été fouillé et auquel on donne le nom de *Fort de l'Abattu*.

Parmi les principaux hameaux de la commune, nous pouvons citer : *les Buges* (113 hab.), gros hameau situé à environ un kilomètre nord du bourg ; *la Parisière* (93 hab.), près de la Soloire ; *la Selle* (66 hab), à l'extrémité nord de la commune ; *Chez-Garraud* (57 hab) ; *la Métairie de Jarnac* (49 hab.), près de la forêt de Jarnac ; *Marmouniers* (18 hab.), dont une partie appartient à la commune de Bréville, etc., etc.

COMMUNE DE RÉPARSAC

Superficie = 1104 hect. 89; Population = 419 habitants.

Arrosée par deux cours d'eau, la *Soloire*, qui la traverse du nord au sud, et son affluent, le *Tourtrat*, qui passe près du bourg de Reparsac, possédant en outre de nombreuses fontaines, cette commune renferme un grand nombre d'excellentes prairies. Elle fait partie de la plaine du Pays-Bas. Toute la partie occidentale est couverte par l'importante forêt de Jarnac.

La nature de son sol a fait conserver longtemps à cette commune une partie de ses vignes françaises, qui avaient pu résister au phylloxéra encore aujourd'hui il existe une trentaine d'hectares de ces vignes, qui donnent d'excellents produits. De plus, un magnifique vignoble de près de deux cents hectares a été reconstitué. Les vins produits par ce vignoble sont convertis en eaux-de-vie dans l'importante distillerie de M. *Gouineau*.

L'industrie est seulement représentée par un moulin, mû par la Soloire et appartenant à M. *Chauveau*.

Les principales voies de communication sont la route de Jarnac à Sainte-Sévère (chemin de grande communication n° 22 de Saint-Séverin à Matha) et la route de Cognac à Sainte-Sévère (chemin de grande communication n° 24 de Barbezieux à Macqueville). Ce dernier chemin dessert la partie occidentale de la commune. En outre, des chemins d'intérêt commun unissent le bourg de Reparsac aux communes voisines de Nercillac et de Houlette, ainsi qu'à la route de Cognac à Sainte-Sévère. Ajoutons que la commune est limitée, au nord, par l'ancienne voie romaine de Saintes à Lyon, qui la sépare de la commune de Sainte-Sévère.

Le bourg de Reparsac (329 hab.), situé à huit kilomètres nord-ouest de Jarnac et onze kilomètres de Cognac, est un gros bourg assez bien bâti sur la route de Jarnac à Ste Sévère, près du Tour-

trat. Il possède un bureau de poste. On y voyait autrefois un ancien logis ayant appartenu à la famille de Montalembert.

Les villages sont peu importants dans cette commune. Nous citerons cependant : *la Vénerie* (30 hab.), près de la forêt de Jarnac, où se trouvait autrefois, ainsi que son nom l'indique, un rendez-vous de chasse des seigneurs de Jarnac ; *la Vallade* (17 hab.), où l'on remarque la belle propriété de M. *Barit*, maire de la commune ; *la Roche-Croizat* (9 hab.), ancienne possession de la famille Bernard, etc., etc...

Commune de Nercillac

Superficie = 1637 hect. 47 ; Population = 709 habitants.

La commune de Nercillac (autrefois Narcillac) occupe une vaste plaine, légèrement inclinée et traversée, du nord au sud, par deux cours d'eau, la *Soloire* et son affluent, *le Tourtrat*, qui se réjoignent au bourg de Nercillac.

C'est une contrée fertile et bien cultivée, où l'agriculture est en honneur. Un beau vignoble, comprenant encore, dans l'ouest de la commune, quelques vignes françaises ayant résisté au phylloxéra, a été reconstitué et donne des produits estimés ; les céréales réussissent également très bien et les vallées de la Soloire et du Tourtrat renferment de très bonnes prairies. Quelques bois sont disséminés dans toute l'étendue de la commune, principalement dans l'ouest.

La commune de Nercillac renferme d'importantes carrières d'argile réfractaire.

La commune de Nercillac est desservie par deux routes importantes : la route de Cognac à Rouillac (chemin de grande communication n° 10 de Cognac à Confolens) parcourt l'est de la commune et la route de Cognac à Sainte-Sévère (chemin de grande communication n° 24 de Barbezieux à Macqueville) en dessert la partie occidentale Plusieurs chemins d'intérêt commun complètent ce réseau. Trois de ces chemins se détachent, au bourg de Nercillac, de la route de Cognac à Rouillac et se dirigent respectivement vers Reparsac, Cherves et Boutiers. Un quatrième unit la commune de Nercillac à celle de Chassors.

La seigneurie de Nercillac appartint longtemps à la famille *de Chievres*. Vers le milieu du dix-septième siècle, cette terre passa à la famille de *Saint-Marsault*. *Louis Auguste de Saint-Marsault* eut plusieurs enfants. Les deux aînés étant morts, l'héritage passa à

sa fille cadette, qui avait épousé *Gaspard Pandin*, seigneur de Romefort et du Treuil. La famille Pandin était originaire du Poitou ; elle remontait à *Gilbert Pandin*, qui vivait sous le règne du roi Charles VII. Gaspard Pandin, laissa la terre de Nercillac à son fils, *Louis-Pharamond Pandin*, qui fit les campagnes de 1761 et de 1762 dans les mousquetaires de la garde du roi et qui fut ensuite aide-de-camp du maréchal de Soubise.

En 1766, une contestation s'éleva entre le comte de Nercillac et ses tenanciers. Le comte voulait exiger de ces derniers qu'ils portassent à son domicile la dîme de quatre plantiers de vigne. Les tenanciers, au contraire, soutenant que la dîme était *quérable* et non *portable*, s'y refusaient et voulaient seulement la tenir à la disposition du comte. L'affaire fut portée au présidial d'Angoulême qui, par arrêt du 23 août 1766, donna gain de cause aux tenanciers. Mais, le comte ayant fait appel à Paris, un arrêt du 17 août 1769 infirma le jugement d'Angoulême et condamna les tenanciers à porter leurs dîmes à l'hôtel noble du comte.

Louis-Pharamond Pandin eut pour héritier son fils, *Charles Pharamond*, qui émigra en 1791. Revenu à Paris en 1797, ce dernier suivit la carrière militaire. Un de ses descendants, Ernest Pandin, comte de Nercillac, fut sous-préfet de Cognac de 1862 à 1867.

Le bourg de Nercillac (129 hab.), à sept kilomètres nord-ouest de Jarnac et huit kilomètres de Cognac, est agréablement situé au confluent de la Soloire et du Tourtrat. Son église, du onzième siècle, est un carré long, terminé par un sanctuaire et surmonté d'un clocher carré.

Dans l'ouest de la commune, on rencontre le hameau de *Montours* (56 hab.), où se trouvait autrefois le prieuré de Notre-Dame-de-Montours, fondé au onzième siècle par les seigneurs de Cognac. Ce prieuré fut longtemps florissant ; on y venait en pélerinage à certaines époques de l'année ; il existait encore au dix-huitième siècle. L'église est aujourd'hui complètement en ruines.

Les principaux villages de la commune sont *la Groie* (175 hab.), près du bourg de Nercillac ; *Tignoux* (42 hab.), sur la Soloire, où se trouvait autrefois le logis des comtes de Nercillac ; *la Chagnaie*

(35 hab.), à la limite de la commune de Julienne ; *le Tillet* (42 hab.) ancienne possession de la famille Fé, qui avait de si nombreuses ramifications dans notre pays ; *Chez Frouin* (52 hab.), sur la route de Cognac à Sainte-Sévère ; *le Canard* (28 hab.), à la limite de la commune de Cherves ; *les Brandes* (20 hab.), dans le sud de la commune, etc. etc.

Commune de Chassors

Superficie = 1320 hect. 80; Population = 719 habitants.

Limitée au nord par le dos de terrain qui sépare le Pays-Bas de la vallée de la Charente, la commune de Chassors est plus accidentée que ses voisines ; cependant le nord de la commune appartient à la plaine du Pays-Bas.

L'agriculture y est florissante et tous les genres de cultures y réussissent parfaitement. La plus grande partie du sol est consacrée à la culture des différentes céréales et des prairies artificielles, qui donne de très bons résultats. Les prairies naturelles couvrent environ le septième de la surface totale de la commune. Les coteaux sont couverts de riches vignobles, parmi lesquels environ soixante hectares sont encore plantés en anciennes vignes françaises. Le vin récolté est d'excellente qualité ; de tous les vins récoltés dans le canton de Jarnac, c'est le plus estimé.

Aucun cours d'eau n'arrose la commune de Chassors ; aussi l'industrie y est-elle absolument nulle.

Les principales voies de communication sont la route de Cognac à Rouillac (chemin de grande communication n° 10 de Cognac à Confolens) et la route de Jarnac à Sainte-Sévère (chemin de grande communication n° 22 de Saint-Séverin à Matha), qui se croisent à l'important hameau de Luchac. De ce dernier point se détache un chemin d'intérêt commun, qui va rejoindre la route nationale d'Angoulême à Saintes près du village de Lautrait. Un autre chemin d'intérêt commun, venu de Jarnac, traverse le sud de la commune, dessert le bourg de Chassors et se dirige vers Nercillac. Enfin, un troisième chemin se détache de ce dernier et unit le bourg de Chassors au bourg voisin de Julienne. Divers chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau.

Chassors était une dépendance de la châtellenie de Jarnac. Le

bourg de Chassors (175 hab.), à trois kilomètres nord-ouest de Jarnac et onze kilomètres de Cognac, est construit sur le penchant du coteau qui domine la plaine du Pays-Bas. Son église était le siège d'un prieuré fondé au douzième siècle par l'abbaye de Saint-Cybard. Ce prieuré resta conventuel jusqu'au quinzième siècle.

Les plus anciens registres de l'état-civil conservés à Chassors remontent à l'année 1610.

Le centre de population le plus important de la commune est le gros village de *Luchac* (240 hab.) situé au croisement des routes de Jarnac à Sainte-Sévère et de Cognac à Rouillac. C'est le véritable centre de la commune.

Les autres villages sont : *Villeneuve* (106 hab.), au nord de la commune ; *Guîtres* (84 hab), près de la route de Jarnac ; *Puybernard* (32 hab.), près de Luchac ; *le Buisson* (28 hab.), sur la route de Nercillac à Jarnac ; *Les Six Chemins* (21 hab.), près de Guîtres.

Commune de Julienne

Superficie = 630 hect. 32 ; Population = 275 habitants.

Située à l'ouest de Jarnac, cette petite commune occupe le territoire légèrement accidenté qui sépare la vallée de la Charente de la plaine du Pays-Bas. Bien qu'aucun cours d'eau ne l'arrose, le sol en est fertile et parfaitement cultivé.

Les coteaux sont couverts de riches vignobles, dont quelques-uns sont encore plantés en vieilles vignes françaises. Dans la plaine, on rencontre de belles exploitations maraîchères, qui approvisionnent le marché de Jarnac ; les arbres fruitiers sont abondants, notamment les cerisiers, dont les fruits donnent lieu, chaque année, à un trafic important.

Dans l'est de la commune se trouve la magnifique propriété de la *Gibauderie*, appartenant à M *Jean Hennessy*.

La principale voie de communication est un chemin d'intérêt commun, qui, parti de Jarnac, dessert le bourg de Julienne et se dirige vers Saint-Brice. Le réseau routier est complété par un autre chemin d'intérêt commun, qui unit le bourg de Julienne à celui de Chassors et par plusieurs chemins vicinaux ordinaires.

Le bourg de Julienne (123 hab.) est situé à quatre kilomètres ouest de Jarnac et à neuf kilomètres de Cognac. Il ne possède pas d'église et est réuni à Chassors pour le culte. Après la Révocation de l'édit de Nantes, les protestants se réunissaient clandestinement au bourg de Julienne.

Les principaux villages sont: *les Tuileries* (63 hab.), à la limite de la commune de Saint-Brice ; *la Touche* (30 hab.), au sud de la commune et *Bellejoie* (26 hab), sur la route de Jarnac.

CANTON DE CHATEAUNEUF

Superficie = 15.993 hect. ; Population = 9.130 habitants.

Compris entre la vallée de *la Charente* et celle du *Né*, le canton de Châteauneuf présente une contrée fortement accidentée. Une chaîne de hautes collines, séparant le bassin de la Charente de celui du Né, entre dans le canton par la commune de Nonaville et couvre en partie les communes de Malaville, de Bonneuil, de Bouteville et de Saint-Preuil. Sur tout son parcours, cette chaîne de collines offre d'admirables points de vue, notamment *au Montet de Bonneuil*, où les regards peuvent embrasser un des plus vastes panoramas du sud-ouest de la France.

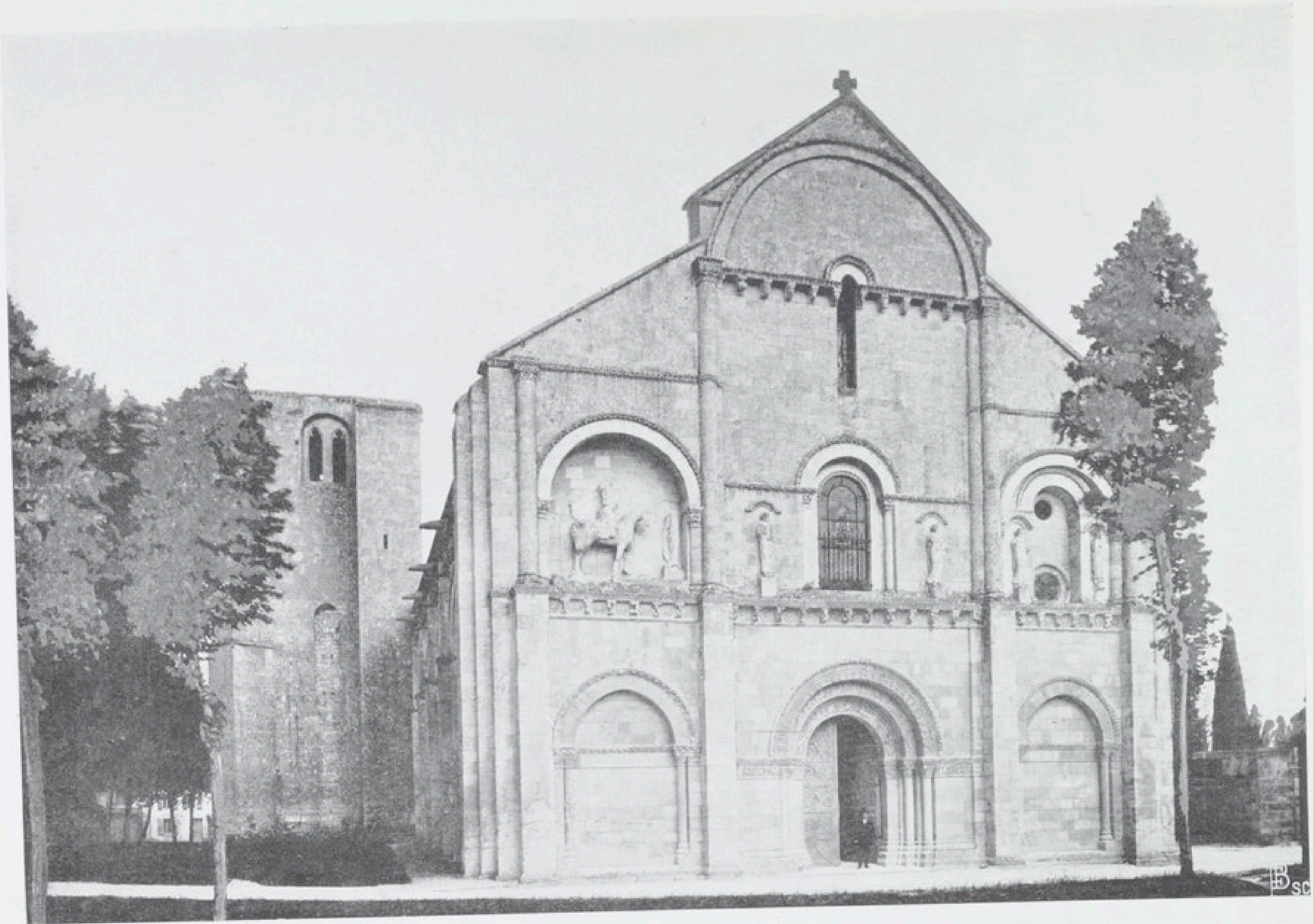
Au nord du canton, *la Charente* parcourt une large vallée, où elle se divise souvent en plusieurs bras, arrosant de belles prairies. *Le Né* forme la limite méridionale du canton et coule également dans une vallée des plus fertiles. Quelques ruisseaux peu importants rejoignent ces deux cours d'eau principaux ; nous aurons l'occasion de les retrouver dans la monographie des communes.

Deux lignes de chemin de fer desservent le canton : la ligne d'Angoulême à Saintes suit la vallée de la Charente et parcourt tout le nord du canton ; il s'en détache, à Châteauneuf, une autre ligne, qui se dirige sur Bordeaux par Barbezieux.

Le canton de Châteauneuf est limité au nord, par les cantons de Jarnac et de Hiersac, à l'ouest, par le canton de Segonzac, au sud, par le canton de Barbezieux et à l'est, par les cantons de Blanzac et d'Angoulême-Sud.

Grand pays de vignobles, le canton de Châteauneuf fut des plus éprouvés par la crise phylloxérique ; aussi dès qu'on eut reconnu la possibilité de reconstituer le vignoble par les plants américains, on se mit résolument à l'œuvre, et l'on peut dire qu'aujourd'hui la reconstitution est complète.

A l'exception de quelques communes situées sur la rive droite



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

EGLISE DE CHATEAUNEUF

de la Charente et dont les eaux-de-vie sont classées comme *Premiers Bois*, le canton de Châteauneuf fait partie de *la Champagne*. Quatre communes, celles de *Bonneuil*, *Bouteville*, *Saint-Preuil* et *Touzac*, appartiennent à la *Grande Champagne*; le reste du canton dépend de la *Petite Champagne*.

Bien que de nombreux bois aient été défrichés pendant ces dernières années pour faire place à de riches vignobles, le canton de Châteauneuf est encore bien boisé.

L'industrie est peu développée et concentrée entièrement dans la vallée de la Charente ; les environs de Châteauneuf possèdent de belles carrières.

Le canton de Châteauneuf comprend les dix-sept communes suivantes : *Châteauneuf*, *Mosnac*, *Saint-Simeux*, *Vibrac*, *Saint-Simon*, *Angeac-Charente*, *Saint-Amant-de-Graves*, *Graves*, *Bouteville*, *Saint-Preuil*, *Eraville*, *Birac*, *Nonaville*, *Malaville*, *Bonneuil*, *Touzac*, et *Viville*.

COMMUNE DE CHATEAUNEUF

Superficie = 2 395 hect. ; Population = 2.941 habitants.

La petite ville de Châteauneuf, l'une des plus agréables de notre département, s'étend sur la rive gauche de la Charente, au fond d'une des grandes courbes du fleuve.

Son origine doit être très ancienne et son territoire a dû être habité dès les temps préhistoriques. Les recherches, faites dans les nombreuses grottes que l'on rencontre aux environs, ont en effet permis de recueillir une grande quantité de silex taillés et d'outils des premiers âges de l'humanité, ce qui indique bien que ces grottes ont dû servir de refuge aux hommes de l'époque quaternaire.

Les traces de la période gallo-romaine se retrouvent principalement sur la rive droite du fleuve, dans le territoire de l'ancienne commune de Saint-Surin, aujourd'hui réunie à celle de Châteauneuf, dont elle n'était séparée que par la Charente. Nous y trouvons des noms de villages très significatifs, tels que *Etaules*, qui dérive d'étable, *Coutardières*, *Pellegeais*, qui rappellent l'industrie ou la préparation des peaux.

Un cimetière gallo-romain, contenant des tombes de guerriers, a été découvert près du village du *Gré*.

Si nous en croyons notre vieux chroniqueur, Corlieu, Châteauneuf n'était dans les premiers temps du Moyen-Age, qu'un petit bourg, appelé *Berdeville*. Ce bourg était défendu par un château, probablement construit en bois, qui s'élevait dans une île de la Charente appelée encore aujourd'hui *Calais*. En 1081, ce château fut détruit par un incendie et remplacé par un autre, qui fit donner au bourg de Berdeville, le nom de *Château-Neuf*.

Ce nouveau château, bâti sur le coteau qui domine la Charente, devint une des forteresses les plus importantes du pays. A cette époque, en effet, le pont de Châteauneuf était le seul pont de pierre qui existât entre les ponts d'Angoulême et de Cognac ; aus-

si la forteresse qui défendait le passage de ce pont, avait-elle une importance considérable.

Dans le principe, la seigneurie de Châteauneuf fit partie du domaine des comtes d'Angoulême. Cédée au onzième siècle à des seigneurs particuliers, elle fut rachetée au treizième siècle par Hugues de Lusignan et sa femme, Isabelle Taillefer, qui la transmirent par testament à leur troisième fils, Geoffroy. Ce dernier hérita également de la terre de Jarnac ; il laissa Jarnac et Châteauneuf à son fils Geoffroy II, qui mourut sans postérité, en 1305, et qui eut pour héritier son neveu, Dreux de Mello IV, fils de sa sœur, Eustache de Lusignan.

Nous trouvons ensuite, comme seigneur de Châteauneuf, Raoul, comte d'Eu, connétable de France, qui, ayant conspiré contre le roi, fut condamné à mort et exécuté, en 1350. Ses biens furent confisqués et le *quint* ou cinquième de la terre de Châteauneuf fut dévolu à la Couronne.

Les quatre autres quints de Châteauneuf passèrent successivement entre différentes mains et devinrent ensuite la propriété de Guillaume de Craon, dont la fille, Marguerite, épousa Guy VIII de La Rochefoucauld.

A son retour de captivité, le comte Jean d'Angoulême racheta de Jean de La Rochefoucauld les quatre quints de Châteauneuf, qui firent retour à la Couronne après la mort de la duchesse Louise de Savoie, en 1531.

Pendant les seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, la seigneurie de Châteauneuf fut engagée successivement à plusieurs familles. En 1568 elle fut engagée à Mme de Mortemart et à ses enfants, MM. de Rochechouart qui, en 1597, passèrent leur engagement au duc d'Epernon, gouverneur de l'Angoumois.

Châteauneuf passa ensuite entre les mains du maréchal de Navaille, puis, à Jean Paris de Montmartel, qui le transmit à son fils le marquis de Brunoy. Enfin, en 1777, le comte d'Artois, devenu apanagiste du duché d'Angoulême, reprit le domaine de Châteauneuf, en payant à la marquise de Brunoy, une indemnité de cent cinquante-huit mille livres.



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

VALLÉE DE LA CHARENTE, A CHATEAUNEUF

Nous avons eu déjà l'occasion, dans le cours de notre récit, de nous occuper des différentes familles qui ont possédé successivement la seigneurie de Châteauneuf; nous n'avons donc pas à donner de longs détails sur chacune d'elles. Aussi nous nous étendrons principalement sur les différents faits historiques dont Châteauneuf a été le théâtre.

La situation de cette petite ville était en effet des plus importantes, ainsi que nous l'avons dit plus haut, et elle a été mêlée à tous les évènements remarquables qui se sont déroulés dans notre province.

Dès le douzième siècle, nous la trouvons mêlée aux querelles qui mettaient aux prises les seigneurs de l'Angoumois. Profitant de l'absence du comte d'Angoulême, Guillaume Taillefer, les seigneurs d'Archiac, de Cognac et de Jarnac avaient formé contre lui une ligue puissante et le seigneur de Jarnac était venu mettre le siège devant Châteauneuf. Dès son retour, le comte d'Angoulême accourut, défit complètement le seigneur de Jarnac et le fit prisonnier.

Le rôle de Châteauneuf fut plus important pendant la guerre de Cent ans. Cette ville avait été cédée à l'Angleterre par le traité de Brétigny, en 1360. Les Anglais attachaient une grande importance à la possession de cette petite ville, qui commandait le seul pont de pierre existant entre Angoulême et Cognac.

Appuyés sur Châteauneuf et sur la forteresse voisine de Bouteville, ils étaient absolument maîtres de tout le pays. Aussi lorsque, en 1376, le duc de Berry, après s'être emparé de Merpins, vint assiéger Châteauneuf, ils lui opposèrent une énergique résistance. Secondés par la garnison anglaise du château de Bouteville, qui harcelait les assiégeants et qui trouvait moyen de ravitailler la place en vivres et en munitions, les défenseurs de Châteauneuf tenaient tête à leurs agresseurs et refusaient de se rendre. Il fallut que le roi Charles V vint en personne diriger les opérations du siège. Enfin la place dut capituler ; le siège avait duré quatre ans (1380).

Châteauneuf paraît avoir été un séjour de prédilection pour les comtes de la maison de Valois-Orléans. Le bon comte Jean aimait beaucoup cette petite ville. La chronique rapporte qu'il aimait à se

rendre, à pied, au bourg de Chassors, dont il possédait le logis et qu'il s'arrêtait volontiers à causer avec les laboureurs qu'il rencontrait en son chemin.

Lorsque le corps du vieux comte fut transporté de Cognac à Angoulême, pour être inhumé dans la cathédrale de cette dernière ville, le cortège s'arrêta à Châteauneuf, où fut célébré un service funèbre, le 3 mai 1471.

C'est pendant un de ses séjours à Châteauneuf que mourut Charles d'Orléans, le père de François I[er]. Voici ce que raconte Corlieu au sujet de cette mort : « Il lui tomba une fluxion sur les poumons « de laquelle il mourut en son château de Châteauneuf. Il avait un « médecin auquel il se fieait qui lui ordonna de faire une diette « si étroite, qu'estant à la moitié, nature lui défaillit, non sans « soupçon de faute en Monsieur le Médecin qui gagna au pied et ne « fut veu depuis ».

Le roi François I[er] fit également de fréquents séjours à Châteauneuf. Après son mariage avec Eléonore d'Autriche, il amena sa nouvelle épouse dans cette petite ville, qui lui fit une magnifique réception.

Pendant les troubles de la *Gabelle*, Châteauneuf joua un rôle assez important. C'est à Châteauneuf en effet que se passa le premier acte de cette insurrection ; quelques mutins ayant été enfermés dans les prisons de cette ville, les insurgés descendirent de Jurignac à Châteauneuf et délivrèrent leurs camarades. Le fermier du sel, Texeron, s'enfuit précipitamment.

C'est également à Châteauneuf que se concentrèrent les troupes du duc d'Aumale, avant de se porter sur Langon, où elles devaient rejoindre les troupes du connétable de Montmorency.

Après la répression de ce mouvement insurrectionnel, une compagnie de gendarmes fut laissée en garnison à Châteauneuf ; elle y commit de nombreux excès.

Les premiers événements des guerres religieuses n'eurent pas, à Châteauneuf une grande répercussion. Nous signalerons seulement le passage en cette ville du roi Charles IX, accompagné de sa mère, Catherine de Médicis. Cette princesse astucieuse crut de bonne politique de conduire son fils, alors âgé de treize ans, dans les pro-

vinces qui comptaient le plus grand nombre d'adeptes de la nouvelle religion. Après avoir visité Angoulême, Charles IX et sa suite arrivèrent, le 18 août 1565, à Châteauneuf, où ils firent une entrée solennelle.

Lorsque commença, en mars 1569, la campagne qui devait mettre aux prises les catholiques et les protestants dans la plaine de Bassac, le château de Châteauneuf était occupé par un officier protestant, qui avait sous ses ordres une soixantaine de soldats. La possession de cette place était jugée nécessaire par le maréchal de Tavannes, qui commandait l'armée catholique sous les ordres du duc d'Anjou. Aussi, après avoir contourné la ville d'Angoulême, qui était entre les mains des protestants, l'armée royale se dirigea-t-elle sur Châteauneuf.

Attaqué vigoureusement par l'artillerie, le château ne pouvait résister longtemps. Le capitaine protestant dut capituler ; mais, avant de rendre la place, il eut soin de faire démolir deux arches du pont et de faire couler tous les bateaux, de façon à empêcher l'armée royale de passer sur la rive droite du fleuve.

Le lendemain soir, le pont de pierre était réparé et un pont de bateaux établi, à environ quarante mètres plus bas. Afin de mieux tromper l'armée protestante, de grands feux furent allumés sur la plate-forme du château et, à la faveur de la nuit, toute l'armée catholique put passer sur la rive droite de la Charente.

Le 15 mars, les protestants étaient complètement défaits dans la prairie de Bassac, et leur chef, le prince de Condé, lâchement assassiné.

Pour en terminer avec le rôle joué par Châteauneuf pendant les guerres de religion, il nous suffira de signaler les deux faits suivants. En 1574, c'est à Châteauneuf que les troupes catholiques passèrent la Charente pour aller reprendre le château de Bouteville, dont les protestants s'étaient emparés. Pendant l'hiver de 1585, le duc de Mayenne, commandant l'armée royale, vint camper à Châteauneuf.

La proclamation de l'Edit de Nantes (1598) mit fin à la trop longue période de ces luttes fratricides. La paix et la tranquillité revinrent et le rôle historique de Châteauneuf se trouva terminé.

Le château, délaissé, tomba peu à peu en ruines. En 1725, ce n'était plus, dit Gervais, « *qu'une vieille maison, qui servait de loge-* « *ment au receveur des finances, et de prison pour les malfaiteurs* ». Il n'en reste plus aujourd'hui que des traces.

Le 16 août 1768, un orage épouvantable s'abattit sur Châteauneuf, causant la mort de huit personnes.

Bien que, dans les anciens titres, Châteauneuf porte le nom de ville qui, au Moyen-Age, ne s'appliquait qu'aux agglomérations ceintes de remparts, aucun document ne permet d'affirmer que cette petite ville fût entourée de murailles. En revanche de nombreux titres nous parlent des portes et des fossés qui donnaient accès dans la ville ou qui la protégeaient.

Il y avait trois portes : la porte *du Pont*, située à l'extrémité du pont ; la porte *du Plaineau*, à l'entrée de ce faubourg, et une troisième, dénommée *le Pourtal de la Ville*, qui desservait les chemins d'Angeac et de Bouteville.

Il y avait également de nombreux fiefs nobles dans Châteauneuf ; nous ne nous occuperons que des principaux.

Le fief de *Barqueville* appartenait, au quinzième siècle, à la famille *Bompart*, qui possédait également la seigneurie de Puyrobert, dans la paroisse de Champniers A la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, nous trouvons, comme seigneur de Barqueville, *Jacques Catrix*, petit-fils de Marie Bompart, qui laissa cette seigneurie à son fils, *Henri Catrix*.

Antoinette Catrix hérita de ce dernier : elle épousa *Clément Frotier-Tison*, écuyer, sieur de La Rochette qui, par contrat du 10 avril 1674, céda Barqueville à *Marc Guillaumeau*, écuyer, sieur de Ruelle. Cette terre fut ensuite vendue le 26 janvier 1701 à *Jean Fé*, écuyer, sieur de Boisragon, dont les descendants l'ont toujours possédée. M. *François-Léon Fé de Barqueville*, mort sans postérité le 22 avril 1870, légua le logis de Barqueville à la ville de Châteauneuf, qui y a établi un hospice.

Le logis *du Tillet*, siège d'une seigneurie qui relevait de celle d'Etaules, était situé à Châteauneuf, « *tenant d'une part, et par le devant, à la grande ruhe publique par laquelle l'on va de la halle*

dudit Chasteauneuf à l'église dudit lieu, à dextre, d'aultre et par derrière au marché vieulx dudit lieu. » Il occupait l'emplacement où s'élève aujourd'hui la maison de Me Durieux, notaire. Il en subsiste encore une jolie chapelle de la Renaissance.

A la fin du quinzième siècle, le logis et la seigneurie du Tillet étaient la propriété de Me *Hélie du Tillet*, personnage important qui fut vice-président de la Chambre des Comptes, à Paris, puis maire d'Angoulême en 1502 et 1503. Vers le milieu du seizième siècle, le Tillet fut acquis par *Jean des Ages*, seigneur de Macqueville, qui le laissa à *François des Ages*, sieur de Maumont. La fille de François des Ages, *Bertrande*, épousa François de La Rochefoucauld d'Orbé qui, par acte du 28 janvier 1608, vendit le Tillet à *Raymond de Forgues*, baron de *Larochandry*.

Le logis et la seigneurie du Tillet furent alors séparés. La seigneurie demeura dans la famille de Forgues jusque vers la fin du dix-septième siècle; puis elle passa dans la famille Fé.

Quant au logis du Tillet, il fut cédé par Raymond de Forgues à *François Redon*, sieur de Neuillac. Il fut ensuite acquis par *Antoine Leviste*, receveur des consignations de la Prévôté royale de Châteauneuf, qui, par acte du 4 novembre 1624, l'arrenta à *Michel Guimberteau*, écuyer, sieur du Treuil. Les héritiers de ce dernier l'arrentèrent à leur tour, le 25 avril 1651, à *François Guillot*, sieur de la Puisade, conseiller du roi, juge-prévôt de Châteauneuf. Les héritiers du sieur de la Puisade conservèrent le logis du Tillet pendant les dix-septième et dix-huitième siècles.

La seigneurie de *Vignes*, qui s'étendait sur les deux paroisses de Mosnac et de Châteauneuf, avait son siège dans cette dernière paroisse. Elle appartenait, au quinzième siècle à *Jean Gastaud*, seigneur d'Etaules, qui la tenait à titre d'héritier de Guillaume de Vibrac. Pendant la première moitié du seizième siècle, la seigneurie de Vignes changea fréquemment de propriétaire et, le 18 novembre 1557, elle fut acquise par *Philippe Gandillaud*, procureur du roi à Châteauneuf, qui l'échangea à *Jean Tesseron*, bourgeois de Châteauneuf, contre le fief des Plassons.

Le 29 janvier 1620, *Antoine Gandillaud*, fils de Philippe, vendit Vignes et le Gré à *Pierre Fé*, seigneur d'Hauteroche. Après avoir

été partagés, pendant le dix-septième siècle, entre les familles Fé et Rambaud, ces deux fiefs revinrent à la famille Fé, au dix-huitième siècle.

Le logis noble de *Boisragon* appartenait au seizième siècle à la famille *Gelinard* de Malaville. Acquis au dix-septième siècle par *Jean Fé*, sieur de Fondenis, il resta longtemps dans cette famille. Il appartient aujourd'hui à M. *Jules Richard*.

Un couvent de Minimes avait été fondé en 1619 par un curé de Châteauneuf, du nom d'*Estienne Bastard*. Cette institution, qui a duré jusqu'en 1789, a donné son nom à une place et à une rue de Châteauneuf.

La ville de Châteauneuf (1853 hab.), à vingt-cinq kilomètres est de Cognac, est dans une très agréable situation, sur la rive gauche de la Charente, à l'endroit où le fleuve est rejoint par un petit affluent, *le Biau*, qui parcourt une vallée des plus pittoresques. Une magnifique avenue, plantée de beaux marronniers, unit la gare au centre de la ville, où l'on voit un joli hôtel-de-ville.

C'est une ville commerçante, qui a beaucoup souffert de la crise phylloxérique, mais à laquelle la reconstitution des vignobles a rendu son ancienne prospérité. On y trouve d'importantes maisons d'exportation, parmi lesquelles nous pouvons citer les maisons *E. Normandin et Cie*, *V. Fournier et Cie*, *Ed. Gaudry*, *A. Tesseron*, etc., etc.

L'industrie est représentée par deux importantes manufactures : une manufacture de feutres pour la papeterie, dirigée par M. *Mattard* et une manufacture de chaussures, dont le propriétaire est M. *Rochon*.

De bonnes foires se tiennent,le 16 de chaque mois,à Châteauneuf, qui possède une perception, un bureau de poste et deux études de notaire.

Les registres de l'état-civil remontent à l'année 1658; mais il manque les années 1758 et 1759.

Par sa partie antérieure le pont de Châteauneuf remonte au treizième siècle.

Le monument le plus remarquable de Châteauneuf est son église, classée parmi les monuments historiques.

Cette église a remplacé un monument beaucoup plus ancien et contemporain de la chapelle de St-Jean, que les traditions locales affirment exister dans le cimetière et qui est, sans aucun doute, l'ossuaire caché sous la terre à l'extrémité sud-ouest, dont le plan très curieux et les détails architecturaux ne peuvent concorder qu'avec la destination d'un baptistère.

L'église Saint-Pierre de Châteauneuf fut fondée, au dire de l'historien Corlieu, par Guillaume III Taillefer, qui administra l'Angoumois de 1087 à 1120.

Cette date est précieuse pour l'étude de cette église, qui est une des plus belles du département.

C'est une basilique à trois nefs, terminée par un transept, que couronnaient, à l'origine, trois absides séparées par deux chevets rectangulaires répondant aux basses nefs.

On dut, au quinzième siècle, reconstruire le sanctuaire principal et les chapelles du nord.

La sculpture de l'église de Châteauneuf, les belles proportions de ses nefs et surtout sa magnifique façade en font un sujet d'étude pour les archéologues.

Dans l'arcade nord de cette façade on rencontre la statue équestre de l'énigmatique personnage, dans lequel on veut voir tour à tour un Saint-Martin, un Saint-Georges, l'empereur Constantin, ou plus simplement le fondateur de l'église, cette dernière hypothèse étant en réalité celle qui soulève le moins d'objections.

Depuis soixante ans, l'église de Châteauneuf est l'objet d'une restauration, commencée par M. Paul Abadie. Ce travail n'est point achevé; néanmoins, dans son mobilier encore incomplet, on doit signaler une belle sonnerie de sept cloches, un magnifique chemin de croix, un confessionnal d'un dessin remarquable et une artistique série de belles verrières.

On voit encore, près de l'église, un vieux bâtiment du seizième siècle, qui servit de logement au prieur commendataire de Châteauneuf.

Châteauneuf est un nœud très important de voies de communication. La ligne de chemin de fer d'Angoulême à Saintes y possède une station dont le trafic est considérable ; il s'en détache la ligne de St-Mariens, qui met Châteauneuf en relations directes avec Bordeaux.

Une route départementale et quatre chemins de grande communication se croisent à Châteauneuf. Ce sont : la route de Saint-Même à Blanzac (route départementale n° 10 de Cognac à Ribérac) ; la route de Pont à-Brac à Hiersac (chemin de grande communication n° 6 de Barbezieux à Sauzé-Vaussais) ; la route de Lignières à Angoulême (chemin de grande communication n° 12 de Chasseneuil à Archiac) ; la route de Châteauneuf à Jarnac (chemin de grande communication n° 22 de Saint-Séverin à Matha) et la route de Châteauneuf à Charmant (chemin de grande communication n° 32 de Châteauneuf à Lavalette.

Plusieurs chemins d'intérêt commun unissent la ville de Châteauneuf aux communes voisines de Saint-Simeux, de Bouteville, de Malaville et de Roullet. Des chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau.

La commune de Châteauneuf est de beaucoup la plus vaste du canton ; elle comprend la commune de Châteauneuf proprement dite et l'ancienne commune de Saint-Surin.

La commune de Châteauneuf proprement dite s'étend sur la rive gauche de la Charente. C'est une contrée fortement accidentée. On y trouve de hautes collines d'où la vue s'étend au loin jusqu'aux remparts d'Angoulême et de ravissants vallons parmi lesquels nous citerons tout particulièrement la vallée du *Biau* et celle d'*Hauteroche*. Cette dernière vallée, avec ses magnifiques rochers, est des plus pittoresques. Malheureusement, ces rochers disparaissent peu à peu sous le pic des carriers, et, d'ici peu de temps, ils n'existeront plus qu'à l'état de souvenirs. Citons également la délicieuse combe boisée de Bois-Durand.

De très importantes carrières de pierre de taille et de pierre dure sont ouvertes dans le massif des collines.

Les principaux hameaux sont : *Bourgloux* (127 hab.), sur la route

de Lavalette; *la Tente* (94 hab.), vrai faubourg de Châteauneuf, où se trouve l'usine à gaz; *Chassors* (83 hab.), près de la route de Cognac; *Hauteroche* (23 hab.), au-dessus de la vallée dont nous parlons plus haut; *le Cruzeau* (34 hab.), près de la route d'Archiac; *le Grand-Gaudy* (36 hab.), près de la route d'Angoulême; *la Prévôterie* (34 hab.); *les Jobits* (24 hab.), *les Peyronnets* (24 hab.), et *le Gré* (26 hab.), près de la route de Mosnac; *la Pelleterie* (15 hab.), dans un site ravissant, sur le Biau; *Chez-Girard* (33 hab.) et *Chez Merlet* (39 hab.), près de la ligne de Saint-Mariens; *Fontaury* (47 hab.), sur la route de Malaville; *Boisdurand* (63 hab.), dans une combe boisée; *Perdrix-Rouge* (23 hab.), au sommet d'une colline d'où la vue est superbe; *l'Etang* (28 hab.), sur la route de Blanzac; *la Chapelle* (14 hab.), sur la route d'Angoulême, où se trouvait autrefois une maladrerie royale.

La petite commune de Saint-Surin, réunie à Châteauneuf, occupait une presqu'île entourée par la Charente. Son ancien chef-lieu est aujourd'hui un hameau de quarante-quatre habitants, situé entre la Charente et la route de Châteauneuf à Hiersac.

La petite église de Saint-Surin, désaffectée et vendue au moment où elle allait être inscrite au nombre des monuments historiques, remonte au huitième ou neuvième siècle. Elle a été simplement surélevée et voûtée au onzième siècle. Elle est le type authentique et absolument conservé de la plupart des édifices religieux postérieurs de la vallée de la Charente.

Les hameaux qui dépendent de l'ancienne commune de Saint-Surin, sont: *Chez-Pellegeais* (25 hab.), dans un site pittoresque; *Chez-Pétillon* (30 hab.), sur la route d'Hiersac; *la Mothe* (37 hab.), à l'extrémité du pont de Châteauneuf; *Coutardières* (23 hab.), où la vallée de la Charente est de toute beauté, etc., etc.

Commune de Mosnac

Superficie = 634 hect., 12 ; Population = 403 habitants.

La commune de Mosnac forme une presqu'île limitée par la *Charente*, dont le cours est parsemé d'îles ombragées de beaux arbres. Cette commune doit sa richesse à la grande fertilité de son sol ; de quelque côté que se portent les regards, ce ne sont que vignobles luxuriants, grasses prairies ou champs livrés à la culture maraîchère, dont les produits sont justement estimés, notamment les asperges et les petits pois.

L'industrie est représentée par les importants moulins de *Malvy*, mûs par la Charente.

La partie occidentale de la commune est arrosée par un petit affluent de la Charente, *la Velude*, qui vient de la commune voisine de Saint-Estèphe.

Le chemin de fer de l'Etat (ligne d'Angoulême à Saintes) traverse toute la commune, en suivant la vallée de la Charente, et possède, au bourg de Mosnac, une station, ouverte seulement au service de la grande vitesse.

En dehors du chemin de fer, la commune de Mosnac n'est desservie que par des chemins vicinaux ordinaires, qui la relient à Châteauneuf, à la gare de Sireuil, à Champmillon et à Saint-Simeux. Pour atteindre cette dernière commune, le chemin traverse la Charente sur un pont récemment construit.

Mosnac eut, de bonne heure, des seigneurs particuliers, qui relevaient directement des comtes d'Angoulême. *Aymar de Mosnac* et *Salomon de Mosnac* sont cités comme vivant à la fin du treizième siècle et au commencement du quatorzième.

Un peu plus tard, la terre de Mosnac passa aux mains de *Geoffroy*, seigneur de Vaux, en Rouillac, par son mariage avec *Isabelle de Mosnac* et, au quinzième siècle, cette terre fut partagée entre les deux frères, *Jean* et *Charlot de Mosnac*.

Jean de Mosnac eut une fille, *Mathurine*, qui épousa *Roger Augeard* et fit passer dans la famille Augeard la portion de Mosnac qui lui revenait. Cette famille Augeard conserva Mosnac pendant tout le seizième siècle ; elle eut pour dernier représentant *Thomas Augeard*, qui mourut vers vers l'année 1609, sans laisser d'enfants.

L'autre portion de Mosnac fut réunie à la seigneurie de Rouffignac, en Moulidars, par l'union de la fille de Charlot de Mosnac avec *Henri Pelletan*, seigneur de Rouffignac. Divers mariages successifs et, en dernier lieu, le mariage de *Marguerite d'Ingrandes*, dame de Rouffignac et du Breuil de Bonneuil, avec *Jacques Dussault*, seigneur de Birac, rendirent ce dernier possesseur des seigneuries de Rouffignac et de Mosnac. Il mourut jeune et, par contrat du 9 octobre 1602, ses héritiers vendirent les deux domaines à *François le Musnier*, sieur de Lartige.

En 1633, *Hyppolyte de la Place*, veuve de Jacques le Musnier, échangea la seigneurie de Mosnac contre le château d'Ardenne, qui appartenait à *Catherine Redon*, dame de Forgues. La famille de Forgues posséda Mosnac jusque vers la fin du dix-septième siècle, époque à laquelle la famille de Saint-Hermine, qui possédait, depuis le 23 août 1679, le fief de la Barrière, acquit également Mosnac.

Outre la seigneurie de Mosnac, cette paroisse comprenait deux autres fiefs importants : *la Barrière* et *la Descenderie*.

La Barrière était une maison noble qui, au quinzième siècle, appartenait à la famille Dussault et qui passa, au seizième siècle, aux mains de *Vincent de Villars*. La veuve de ce dernier, *Marie Girard*, vendit la Barrière à *Hélie de Martineau*, sieur de la Touche d'Anais, dont le petit-fils laissa pour héritières ses trois sœurs, Anne du Port de Fonteuiller, Charlotte Corgnol de Glange et Marguerite de la Cour de Chenaud.

Par contrat du 23 août 1679, la Barrière fut vendue à messire *Alexandre de Saint-Hermine*, seigneur du Fâ en Sireuil, qui mourut sans postérité. Ce fut alors son frère, *César de Saint-Hermine* qui hérita de la Barrière et transmit ce domaine à ses descendants.

Le membre le plus remarquable de cette famille fut *Armand-Jean de Saint-Hermine*, qui naquit le 19 décembre 1770, fut successive



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

LOGIS DE BOISRAGON (COMMUNE DE CHATEAUNEUF)

ment capitaine au régiment de Picardie-cavalerie, lieutenant de la garde constitutionnelle de Louis XVI, maire de Niort, député des Deux-Sèvres, préfet, et qui mourut le 18 mars 1850, après avoir été promu pair de France en 1839.

En 1807, la terre de la Barrière fut vendue par les Saint-Hermine à M. *Antoine du Mas de Salvert* et, à la mort de ce dernier, en 1852, elle fut acquise par M. *Félix Rivière*, dont la famille la possède encore actuellement.

La *Descenderie* s'appelait, dans le principe, le *Maine-Texandier* ou la *Texanderie*. C'était un fief qui dépendait de la seigneurie de Mosnac et Rouffignac. Au commencement du seizième siècle, ce fief fut divisé et une partie en fut acquise par *Guillaume Gandillaud*, de Châteauneuf, qui en laissa la propriété à ses héritiers. Un de ses descendants, *Philippe Gandillaud,* procureur du roi à Châteauneuf et Bouteville, agrandit considérablement le domaine de la Descenderie par diverses acquisitions et notamment par celle des fiefs voisins de Vignes et du Gré, qu'il acquit de Jean Tesseron, écuyer.

Son fils, *Antoine Gandillaud*, après avoir vécu longtemps à la Descenderie, vendit cette terre, le 29 janvier 1620, à *Pierre Fé*, sieur d'Hanteroche, pour le prix de seize mille cinq cents livres. Le fils aîné de ce dernier, *Pierre Fé*, hérita de la Descenderie. Il mourut en 1671, après avoir acquis de Marie Renaudot, veuve de François Faugeron, le lieu de Blanchefleur et ses dépendances, ce qui donna une nouvelle valeur à ses domaines.

Sa petite-fille, *Marie Fé*, épousa, le 11 février 1679, *François Piet*, sieur de la Bergerie, et lui porta en dot le domaine de la Descenderie, qui appartient encore aujourd'hui à ses descendants.

Le bourg de Mosnac (96 hab.) est très agréablement situé, au milieu d'une plaine riche et fertile, à quatre kilomètres nord-est de Châteauneuf et vingt-neuf kilomètres de Cognac.

Son église offre une particularité remarquable : elle est orientée en plein nord. Elle est de fondation fort ancienne ; certaines parties paraissent être antérieures au onzième siècle. L'abside actuelle fut reconstruite au treizième siècle. Elle était de vastes proportions ;

elle garde encore à l'intérieur, une riche parure de demi-colonnes, dont les bases sont très ornées ; on y remarque une belle crédence du quinzième siècle.

Dans la muraille qui fait face à l'autel de la chapelle de l'est, un peu à droite, on peut encore voir un tabernacle eucharistique primitif. C'est une chambre carrée, creusée entièrement dans l'épaisseur de la muraille et dont l'ouverture est munie d'une forte feuillure, destinée à recevoir une porte en bois ou en métal très épaisse et très sûre.

L'église de Mosnac était autrefois le siège d'un prieuré dépendant de celui de Salles-Lavalette. Au quinzième siècle ce prieuré fut rattaché au chapître d'Angoulême et enfin, au seizième siècle, de prieuré il devint une simple cure.

Les registres de l'état-civil conservés à Mosnac, remontent à l'année 1644.

Près du village de *la Liège* (16 hab.), dans une île ombragée de la Charente, s'élevait autrefois une église, siège d'un prieuré, fondé au treizième siècle par un seigneur de Tourteron et donné à l'abbaye de La Couronne. Ce prieuré fut peu important et sans conventualité. L'abbaye de La Couronne en arrenta les biens vers le milieu du dix-septième siècle. En 1641, l'église et le logis prieural tombaient en ruines.

Parmi les principaux hameaux disséminés sur le territoire de Mosnac, nous pouvons citer : *la Voûte* (52 hab.), sur le penchant d'un coteau, près de la ligne du chemin de fer ; *les Sandons* (59 hab.), dans une jolie situation, d'où l'on jouit d'un magnifique coup-d'œil ; *les Touillets* (15 hab.), dont une partie appartient à la commune de Châteauneuf ; *Chez-Fusillier* (23 hab.), près de la Voûte.

Citons, en terminant, *le Maine-Jolliet*, propriété importante, appartenant à *Mlle Gréau-Dubois*, et à laquelle on accède par une belle avenue.



COMMUNE DE SAINT-SIMEUX

Superficie = 940 hect. 71 ; Population = 419 habitants.

Comprise entièrement dans la boucle que forme la Charente entre Champmillon et Vibrac, la commune de Saint-Simeux (autrefois Saint-Siméon) occupe un plateau élevé et peu boisé, dont le sol se prête principalement à la culture de la vigne. Aussi les ravages du phylloxéra y furent-ils particulièrement sensibles ; mais aujourd'hui la reconstitution du vignoble a ramené dans le pays l'aisance et la prospérité. Indépendamment des vignes, on rencontre également de bonnes prairies le long des rives de la Charente.

L'industrie est représentée par des moulins importants, dont la fondation remonte tout au moins aux premières années du quatorzième siècle.

La station de chemin de fer la plus proche de Saint-Simeux est celle de Châteauneuf ; cependant les voyageurs peuvent prendre certains trains à la halte de Mosnac, à deux kilomètres.

La principale voie de communication de la commune est la route de Châteauneuf à Hiersac (chemin de grande communication n° 6 de Barbezieux à Sauzé-Vaussais), qui la traverse du sud au nord.

La route de Châteauneuf à Jarnac (chemin de grande communication n° 22 de Saint-Séverin à Matha) suit à l'ouest la vallée de la Charente et des chemins d'intérêt commun relient Saint-Simeux aux communes voisines de Vibrac, Champmillon et Moulidars.

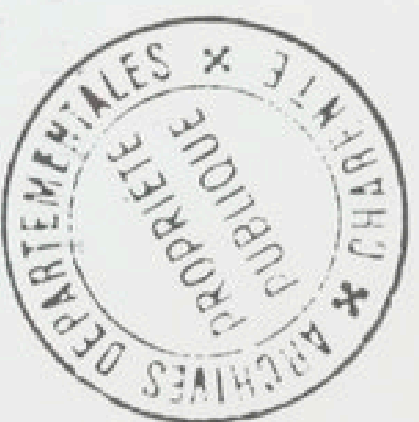
Il ne paraît pas y avoir eu de logis seigneurial au bourg de Saint-Simeux ; mais,à peu de distance, au-dessus du chemin de Châteauneuf et dominant la Charente, s'élevait, au Moyen-Age, une forteresse, appelée la *Tour de Montmédon*,qui a dû être détruite pendant la guerre de Cent ans.

Les principaux fiefs de la paroisse de Saint-Simeux étaient *Tourteron* et *Etaules*.

Cliché A. GAILLARD

SAINT-SIMEUX

Imp. L. COQUEMARD et Cie



Le logis de *Tourteron*, dans une belle situation au-dessus de la route de Châteauneuf à Jarnac, domine la vallée de la Charente et est entouré d'un parc magnifique.

C'était au Moyen-Age une dépendance de la seigneurie du Fâ, en Sireuil, qui passa avec le Fâ, aux seigneurs de Saint-Hermine. Ces derniers firent construire le logis actuel, qui prit leur nom.

Au quinzième siècle, Tourteron fut divisé et forma deux seigneuries : *Saint-Hermine*, dont les dépendances s'étendaient jusqu'à la Charente et qui a survécu jusqu'à nos jours, et *le Petit Tourteron*, qui s'avançait dans les terres, du côté de Planson, et dont le logis a fait place à des maisons particulières.

Vers la fin du quinzième siècle, le *Petit Tourteron* fut vendu par Philippe de Rohan à Charles d'Orléans, comte d'Angoulême et père de François Ier. De ce fait, cette terre devint la possession des rois de France, qui la conservèrent jusqu'au mois de février 1593, époque à laquelle le roi Henri IV la vendit, avec la terre de Bouteville, à messire *Bernard de Béon de Massès*, lieutenant général d'Angoumois Aunis et Saintonge, et gouverneur de La Rochelle. Deux ans plus tard, en 1595, ce dernier revendit *le Petit Tourteron* à M. *Mathurin Gillibert*, conseiller du roi.

Cependant, le logis de *Saint-Hermine* était resté la propriété des seigneurs du Fâ jusqu'au milieu du seizième siècle. A cette époque, ce logis fut également vendu à M. *Mathurin Gillibert.*

Le 22 juin 1599, les héritiers de M. Gillibert licitèrent Tourteron, qui fut acquis par *Philippe Faligon*, sieur de La Chapelle, et le 12 juillet suivant, la veuve de Mathurin Gillibert renonça, en faveur du même Faligon, à la jouissance du logis de Saint-Hermine, jouissance à laquelle lui donnait droit son contrat de mariage.

La famille Faligon allait bientôt réunir entre ses mains la totalité des biens dépendant de Tourteron. En effet, dans ces diverses mutations, il n'était pas question de la seigneurie, c'est-à-dire de la mouvance féodale de Saint-Hermine, qui avait été vendue, en 1552, par les Saint-Hermine à *Guillaume Gelinard*, seigneur de Malaville, conseiller du roi.

Le 21 juin 1652, le petit-fils de ce dernier, *Emmanuel Gelinard* qui, en 1649, avait cédé à reméré ses biens à *Henri Rambaud*, mar-

chand de Châteauneuf, les racheta à ce dernier pour les revendre, le 8 juillet suivant, à *Guillaume Faligon*, fils de Philippe.

Dès lors, Tourteron fut entièrement réuni entre les mains de la famille Faligon.

La petite-fille de Guillaume Faligon, *Françoise*, qui hérita du domaine de Tourteron, épousa *Jean Regnauld*, seigneur de Pondeville, Guissalle et autres lieux et mourut jeune vers 1684. Jean Regnauld, devenu veuf, se remaria le 30 septembre 1686. Après son second mariage, il alla habiter son logis de Guissalle, laissant Tourteron à sa fille aînée, *Marguerite Regnauld*.

Cette dernière s'unit, en 1704, à messire *Jean Dassier*, seigneur des Brosses; puis, devenue veuve, elle se remaria à messire *Pierre Barbarin*, sieur de la Martinie, qui se rendit, en personne, le 9 novembre 1725, à la Rochelle pour faire hommage au roi de la seigneurie et du fief de Saint-Hermine. Seulement, le dénombrement n'ayant pas suivi l'hommage dans les quarante jours, ainsi que c'était l'usage, la seigneurie de Tourteron fut saisie féodalement et main-levée ne fut donnée qu'en 1736.

Pierre Barbarin mourut en 1758 ; sa veuve afferma alors Tourteron et se retira à Angoulême, où elle s'éteignit elle-même en 1772.

De son premier mariage avec Jean Dassier, Marguerite Regnauld avait plusieurs enfants. L'aîné, *Jean François*, dit le *chevalier Dassier*, succéda à sa mère comme seigneur de Tourteron. Ayant hérité de son oncle, messire Paul Dassier, seigneur de Charzat, le chevalier Dassier alla habiter le Confolentais et vendit Tourteron, le 13 septembre 1786, à M. *Cyprien Gabriel de Terrasson*.

En 1813, lors du partage des biens de M. de Terrasson, Tourteron échut à sa fille, *Anne-Thérèse*, mariée à M. *Seuillet de Montegon*, capitaine d'infanterie. M. et Mme de Montégon habitèrent l'ancien logis de Saint-Hermine, qu'ils aménagèrent à peu près comme il l'est aujourd'hui.

Leur héritage fut partagé entre leurs deux filles, dont l'une était mariée avec le général Matis. Ce dernier racheta une partie du lot de son beau-frère, reconstitua un assez joli domaine et mourut à Tourteron le 2 juin 1857, à l'âge de 84 ans. Après sa mort Tourteron fut vendu et morcelé. En 1869, le logis fut acquis par

M. *Léonce Boiteau*, négociant à Angoulême, qui le possède encore actuellement.

Un gros village s'est groupé autour du logis et *Tourteron* (88 hab.) est un hameau plus peuplé que le chef-lieu de la commune.

La seigneurie d'*Etaule* était moins importante ; néanmoins elle s'étendait sur sept paroisses et dépendait de Châteauneuf pour la plus grande partie. Le logis, à deux kilomètres au sud de Tourteron, était également situé dans une très belle position, au-dessus de la vallée de la Charente.

Les premiers seigneurs qui nous soient connus, *les Gastaud*, vivaient sous le règne de Charles VII. Pendant toute la seconde moitié du quinzième siècle, nous trouvons *Jean Gastaud* qui, pour une raison que nous ignorons, au lieu d'administrer lui-même ses biens, en confia l'administration, en premier lieu, à messire *Pierre Bazagier*, notaire à Châteauneuf, puis, à partir de l'année 1490, à messire *Guillaume Gillibert*, curé de Cellettes.

Jean Gastaud laissa deux fils et une fille. L'aîné, *Jacques Gastaud*, lui succéda comme seigneur d'Etaules, et agrandit ses domaines par plusieurs acquisitions. Il avait épousé Jeanne Giraud, de la maison d'Anqueville. Etant mort sans enfants, il laissa pour héritier *Charles Petit*, écuyer ; mais sa veuve, qui était créancière de la succession, céda ses droits au seigneur d'Anqueville, et Etaules fut vendu judiciairement au profit de *Charles de Sousmoulins*, seigneur d'Anqueville, qui rendit hommage au roi le 29 octobre 1555.

Charles de Sousmoulins mourut jeune et sa veuve, Louise Giraud, conserva la jouissance d'Etaules. A sa mort, en 1612, elle laissa cette jouissance à sa fille, *Jacquette de Sousmoulins*.

Une sentence arbitrale de 1665, qui régla les successions de Jacquette de Sousmoulins, de son premier mari, David Méhée, et de son fils aîné, Gédéon Méhée, attribua la terre d'Etaules à *Josias Méhée*, deuxième fils de Jacquette. Le petit-fils de Josias, *Pierre Méhée*, seigneur d'Ardenne, devint, à son tour, seigneur d'Etaules à la mort de son père Isaïe Méhée. Cette terre lui causa de nom-

breux tracas sur ses vieux jours, si nous en croyons les lettres dans lesquelles il exprime ses doléances.

Pierre Méhée mourut le 27 février 1760, âgé de quatre-ving-quatre ans. Il ne laissait pas d'enfants. Afin d'éviter le partage d'Etaules entre les nombreux héritiers auxquels cette terre revenait, l'abbé d'Anqueville acheta leurs parts éventuelles et en resta seul possesseur.

A la mort de l'abbé d'Anqueville, Etaules passa aux mains de *M. Cyprien-Gabriel de Terrasson*, l'aîné de ses trois neveux, qui, trois ans plus tard, devait acquérir également Tourteron.

En 1822, les héritiers de M. de Terrasson vendirent la terre d'Etaules au sieur *Mesnard*, dont les ancêtres l'avaient cultivée, de père en fils, à titre de fermiers ou de métayers. Depuis cette époque le domaine a été morcelé.

Une partie du hameau d'Etaules, *le Petit Etaules*, appartient à la commune de Châteauneuf.

Le bourg de Saint-Simeux (79 hab.), est admirablement situé, au sommet de la colline qui domine la vallée de la Charente, à quatre kilomètres nord-est de Châteauneuf et vingt-neuf de Cognac. De ce point élevé la vue est magnifique, s'étendant au loin jusqu'aux collines des cantons de Blanzac et de Lavalette et embrassant toute la boucle de la Charente, dont les eaux, tantôt calmes et paisibles, tantôt se précipitant avec fracas à travers les écluses, se jouent au milieu d'un grand nombres d'îles et d'îlots aux frais ombrages.

L'église, qui avait été construite dans le style roman, fut remaniée par la suite et restaurée dans le style ogival du quatorzième siècle. Vers le milieu du dix-neuvième siècle la chûte du clocher amena l'écrasement du sanctuaire et l'église dut être reconstruite presque entièrement.

De l'église romane primitive, il reste les murailles de l'abside et la base du clocher. Au quatorzième siècle, la nef primitive fut remplacée par deux travées ogivales. Le clocher, qui a été entière ment reconstruit, n'appartient à aucun style bien défini ; mais il est extrêmement gracieux. Edifié comme il l'est, au sommet de la haute colline qui supporte le bourg de Saint-Simeux, il attire for-

cément les regards des voyageurs qui parcourent la vallée de la Charente.

Au pied de la colline, le long des rives de la Charente, s'étend le village *des Corbeaux* (34 hab.) Un document, parvenu jusqu'à nous, nous apprend que « le mardi après la fête de Saint Georges « de l'année 1331, Geoffroy de Vaux, seigneur de Mosnac, a ar- « renté à Hélie du Breuil, prieur de Mosnac, les moulins avec essacs « et pêcheries qui existent dans l'écluse du Corbeau, paroisse de « Saint-Simeux. » Les moulins de Saint-Simeux et les importantes pêcheries qui en dépendent sont donc très anciens et existent depuis au moins la première moitié du quatorzième siècle.

Parmi les autres hameaux de la commune de Saint-Simeux nous citerons : *le Montet* (34 hab.), séparé du bourg par un ravin au fond duquel coule une source abondante et d'où la vue est également fort belle ; *Chez Touchard* (15 hab.) et le *Trézidoux* (10 hab.), villages situés à la limite nord de la commune et dont une partie appartient à la commune voisine de Champmillon ; les *Godichauds* (26 hab.) ; *Flanson* (22 hab.), dans l'intérieur des terres, près des Courades.

Citons en dernier lieu l'agréable logis du *Maine-Michaud*, qui fit partie des biens de la famille de Terrasson et qui appartient aujourd'hui à la famille Normandin, de Châteauneuf.

COMMUNE DE VIBRAC

Superficie = 282 hect., 92 ; Population = 291 habitants.

Si, après avoir quitté le bourg de Saint-Simeux, nous traversons le plateau en forme de promontoire, qui forme le territoire de cette commune, nous arrivons au bourg de Vibrac, chef lieu et seule agglomération de la commune du même nom.

Cette commune, de faible étendue, possède un sol fertile. La principale culture est celle des céréales ; les vignes reconstituées couvrent une étendue d'environ vingt-cinq hectares. La *Charente*, qui arrose de magnifiques prairies, limite la commune au sud ; le fleuve se divise en plusieurs bras, formant ainsi de nombreuses îles ombragées qui rendent les environs de Vibrac des plus agréables.

L'industrie est représentée par un moulin à plâtre, alimenté par les carrières de la commune voisine de Moulidars, et appartenant à M. *Rullier*, et par deux moulins à blé. Nous pouvons mentionner également l'importante maison de commerce, dirigée par l'honorable conseiller général du canton de Châteauneuf, M. *Richard-Delisle*.

Le bourg de Vibrac (291 hab.), dans une riante situation sur la Charente, à cinq kilomètres nord de Châteauneuf et vingt-six kilomètres de Cognac, est construit sur la route de Châteauneuf à Jarnac (chemin de grande communication n° 22 de Saint-Séverin à Matha).

C'est un gros bourg très animé, renfermant la totalité de la population de la commune, et qui, à l'époque où la navigation de la Charente était plus active, fournissait un nombre important de matelots. Il est relié par des chemins d'intérêt commun aux communes voisines de Saint-Simeux et de Moulidars. Son église, dont la construction remonte au douzième siècle, a beaucoup souffert et a été complétement dénaturée ; ce n'est plus qu'un long bâtiment sans aucun caractère.

Une ancienne chapelle s'élevait à la limite de la commune, sur

le chemin de Moulidars et près de l'ancien Fossé au Comte. On s'y rendait en pélerinage le jour de l'Assomption ; elle a été démolie après la Révolution, et il n'en reste plus aucune trace.

Les registres paroissiaux de Vibrac remontent à l'année 1584. Si nous les consultons, ils nous apprennent que d'effroyables tempêtes ont dévasté la paroisse le 9 juillet 1598 et le 21 juin 1724 et qu'en 1631, la peste a fait plus de cent soixante victimes dans une population d'environ cinq cents habitants.

Dans un site ravissant, au milieu d'une île entourée par la Charente et cachée par un rideau de verdure, s'élève une vaste construction, aujourd'hui abandonnée, et dont les pierres se détachent les unes après les autres sous l'action du temps et des intempéries. C'est l'ancien château de Vibrac, construit au quinzième siècle par les seigneurs de Mareuil.

Si nous en jugeons par ce qu'il en reste, notamment par la façade tout le long de laquelle règne une large terrasse à balustres, soutenue par trois grandes arcades voûtées, ce château devait être très important, et pourtant, à partir du dix-septième siècle, il fut peu habité par ses possesseurs qui, appartenant tous à d'illustres familles, en abandonnaient la garde à des intendants.

Au Moyen-Age, la terre de Vibrac appartenait à la famille de Montchaude. *Hugues de Montchaude*, qui possédait Vibrac au quatorzième siècle, maria sa fille, *Jovide*, à *Raymond de Mareuil*, seigneur de Villebois, qui par ce mariage devint également seigneur de Vibrac.

Un neveu de Hugues de Montchaude avait embrassé la cause des Anglais, qui ravageaient alors la France (c'était l'époque désastreuse de la guerre de Cent ans). Pour le punir de sa défection, le roi Jean le dépouilla de tous ses biens en faveur de Raymond de Mareuil, qui s'était toujours montré un chaud partisan de la cause nationale et qui s'était battu vaillamment contre les ennemis de son pays.

La famille de Mareuil conserva Vibrac jusque vers le milieu du seizième siècle. *Guy II de Mareuil* fut sénéchal d'Angoumois sous les rois Louis XII et François Ier et mourut en 1519. De ses deux

mariages il eut cinq enfants, qui tous moururent de bonne heure, à l'exception de la plus jeune, *Gabrielle*.

Cette dernière fut mariée, en 1541, à *Nicolas d'Anjou*, marquis de Mézières, et lui porta en dot la seigneurie de Vibrac. C'est ce marquis de Mézières, qui fut gouverneur d'Angoulême en 1568, lors du siège de cette ville par les protestants. Il n'eut lui-même qu'une fille, *Renée*, qui en 1566 épousa, *François de Bourbon*, duc de Montpensier, dont le fils unique vendit, vers 1597, les terres de Villebois et de Vibrac à *Jean-Louis de Nogaret de la Vallette*, duc d'Epernon.

Le rôle de ce dernier est trop connu pour que nous ayons à retracer son histoire; du reste, nous avons eu l'occasion, dans une autre partie de notre récit, de raconter le rôle important qu'il a joué dans notre histoire locale.

En 1660, la seigneurie de La Valette, comprenant les châtellenies d'Angeac et de Vibrac, fut vendue par le duc d'Epernon au maréchal de Navailles, qui mourut en 1684, laissant pour héritières trois filles; la plus jeune, *Gabrielle*, prit pour époux le marquis de *Pompadour*, dont elle eut une fille, *Françoise*, qui épousa messire *Philippe de Courcillon*, marquis de Dangeau, gouverneur de Touraine.

Cette dernière fut veuve de bonne heure ; le marquis de Courcillon était criblé de dettes ; aussi ses biens furent-ils saisis et vendus en partie pour satisfaire ses créanciers. Vibrac passa à ses héritiers, qui le vendirent un peu après 1784, à la veille de la Révolution. Le château de Vibrac appartient aujourd'hui à M. *Frédéric-Jacques*, des Granges de Ste-Sévère.

Un autre petit logis, que l'on voit coquettement assis sur le bord du coteau qui domine le bourg de Vibrac, *les Courades*, dépendait du château de Vibrac.

C'était une seigneurie qui, à la fin du seizième siècle, appartenait à la famille de Lestang. Le dernier représentant de cette famille, *Aymar de Lestang*, mourut vers la fin du seizième siècle. Il ne laissait qu'une fille, *Marie de Lestang*, qui épousa, le 31 janvier 1607, *Josias Mehée*, sieur de La Ferrière, et lui porta en dot la terre des Courades.

Par son mariage avec *Isaïe Méhée*, fils de Josias, *Anne le Musnier*, fille du seigneur d'Ardenne, devint maîtresse des Courades. Isaïe Méhée était beaucoup plus âgé que sa femme. Aussi, après sa mort, cette dernière étant encore jeune, se remaria avec un parent de son premier mari, *René Méhée*, seigneur d'Anqueville.

Pendant son veuvage et après son second mariage, elle continua d'habiter le logis des Courades. Mais lorsque, par le partage de ses biens en 1691, son père lui eût laissé la propriété du domaine d'Ardenne, elle réunit les deux domaines d'Ardenne et des Courades, qu'elle transmit à son fils du premier lit, *Pierre Méhée*, le plus remarquable des seigneurs d'Ardenne.

Ce dernier étant mort sans enfants en 1760, la terre des Courades passa à M. Cyprien-Gabriel de Terrasson. En 1821, les héritiers de M. de Terrasson vendirent le domaine, qui fut morcelé. Aujourd'hui le logis appartient à Madame veuve Richard.

COMMUNE DE SAINT-SIMON

Superficie = 376 hect. 01 ; Population = 410 habitants.

A quinze cents mètres de Vibrac, sur la route de Châteauneuf à Jarnac (chemin de grande communication n° 22 de Saint-Séverin à Matha), le gros bourg de Saint Simon, qui s'appelait autrefois *Saint-Sigismond*, échelonne ses maisons le long de la rive droite de la Charente, dans une situation des plus pittoresques. C'était (et c'est encore aujourd'hui, quoique dans de moindres proportions) la pépinière où se recrutaient la plupart des matelots de la Charente. Aussi, bien que la navigation ait beaucoup perdu de son importance, y rencontre-t-on encore des charpentiers constructeurs de gabares.

Ce bourg (298 hab.), est situé à huit kilomètres nord de Châteauneuf et vint-cinq de Cognac. Il possède une étude de notaire et il est le siège d'un bureau de poste. Les registres paroissiaux remontent seulement à l'année 1705.

Sa petite église, du style roman de transition le plus pur, paraît, d'après son architecture, appartenir à deux campagnes différentes, mais presque de la même époque : la nef, de la fin du douzième siècle ; la coupole et le chevet, du commencement du treizième. Autrefois cette coupole était surmontée d'une tour carrée, dont il ne reste plus qu'un côté, aménagé en campanile à deux ouvertures, dont l'une renferme la cloche. Les quatre groupes de colonnes qui portent la coupole appartiennent à un édifice plus ancien et leur couronnement a un très grand mérite.

La commune de Saint-Simon, un peu plus grande que celle de Vibrac, mais cependant de faible étendue également, ressemble beaucoup à sa voisine. Les céréales y donnent des rendements avantageux ; la Charente y arrose d'excellentes prairies et un important vignoble de quarante-trois hectares y a été reconstitué. Elle est

limitée, au sud, par la *Charente* et à l'ouest, par le joli ruisseau la *Guirlande*, qui vient de Vaux-Rouillac.

Elle est desservie par la route de Châteauneuf à Jarnac ; de plus, un chemin d'intérêt commun, qui traverse la Charente à Juac, unit le bourg de Saint-Simon à la station de chemin de fer de Saint-Amant-de-Graves, qui n'est éloignée que de deux kilomètres

La seule agglomération importante de la commune de Saint-Simon, en dehors du bourg, est le gros village de Juac (71 hab.), dans une situation des plus agréables, sur la Charente, que l'on y traverse sur un pont, de construction assez récente. Il y avait autrefois, un peu en amont du pont, des moulins appartenant à l'abbaye de Bassac. Les travaux de canalisation de la rivière en ont fait disparaître les derniers vestiges.

Le logis seigneurial de Saint-Simon était à l'entrée du bourg, à l'endroit appelé *Hautemoure*. Cette seigneurie, après avoir appartenu pendant le seizième siècle et le commencement du dix-septième à la famille de Montalembert, fut cédée, le 17 mai 1628, par *Jean et Guy de Montalembert* à un échevin de la ville d'Angoulême, *Jean Thomas*. Les héritiers de ce dernier vendirent à *Jean-Louis Le Musnier*, sieur de Moulidars, le fief de Saint-Simon, qui fut acquis, en 1707, par *Pierre Navarre*, sieur du Cluzeau, conseiller à la Maison de ville d'Angoulême. La famille Navarre posséda Hautemoure pendant la plus grande partie du dix-huitième siècle, et le fief fut aboli à la Révolution. Aujourd'hui le domaine est morcelé et appartient à divers propriétaires.

A l'extrémité du bourg de Saint-Simon, entre ce bourg et le village de Juac, s'élevait un charmant logis qui fut rasé il y a environ un siècle et remplacé par une maison bourgeoise et de vastes magasins. C'était le logis de *La Rocque*, ancienne métairie noble du fief d'Hautemoure.

Ce logis fut acquis, au seizième siècle, par *François Le Musnier* sieur de Lartige et de Rouffignac, dont les héritiers le cédèrent à *François Aigron*, sieur de Combizan, qui fut lieutenant-général à Cognac et vice-sénéchal d'Aunis, Saintonge et Angoumois. Le fils de



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

SAINT-SIMON

ce dernier, ayant dissipé la plus grande partie de sa fortune, vendit La Rocque à *Pierre Rambaud*, sieur de Mareuil, conseiller du roi.

Cette famille Rambaud, très anciennement établie à Châteauneuf, s'était enrichie par le négoce et était une des familles les plus remarquables du pays.

Elle conserva La Rocque jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. A cette époque, par le mariage de Mlle Marie Mauricette Rambaud avec M. Philippe Marett, de Cognac, La Rocque devint la possession de ce dernier, qui fit abattre le logis pour le rémplacer par les constructions actuelles. En 1860, La Rocque fut acquise par M. Gustave Despéroux, banquier à Angoulême ; ce domaine appartient aujourd'hui à Mme veuve Castaigne, sa fille aînée.

La famille Rambaud est aujourd'hui représentée par M. *Marcel Rambaud de La Rocque*, conseiller général du canton de Jarnac, dont le père a été longtemps le président vénéré de notre assemblée départementale.

L'Epineuil (23 hab.), est un petit hameau situé à l'extrémité de la commune, près de la Guirlande. Il posséde un ancien logis qui appartient aujoud'hui à M. *Salmon*.

COMMUNE D'ANGEAC-CHARENTE

Superficie = 1045 hect. 86; Population = 457 habitants.

Un ravissant chemin, ombragé de beaux arbres, traversant sur toute une série de ponts les différents bras de la Charente et longeant ensuite cette rivière, unit la commune de Vibrac à celle d'Angeac-Charente, qui était autrefois une dépendance du château de Vibrac.

Les seigneurs de Vibrac n'avaient point de logis à Angeac, leur château de Vibrac étant à proximité de ce bourg ; mais, non loin de là, au lieu appelé *Boisrond*, on remarque une vieille ruine en grand appareil, qui devait être une dépendance du château et dont la destination semble avoir été de recevoir les produits de la dîme dus par les tenanciers d'Angeac.

La commune d'Angeac s'étend, sur une longueur d'environ cinq kilomètres, entre la *Charente*, qui la limite au nord, et la route de Châteauneuf à Bouteville, qui en forme la limite méridionale. Tout le nord de la commune est compris dans la vallée de la Charente, dont les terrains, riches et fertiles, se prêtent admirablement à la culture maraîchère. Entre la Charente et le canal de *Brassour*, qui est un bras du fleuve, s'étend une île très vaste connue sous le nom de *prairie d'Angeac*, où de nombreux troupeaux sont mis au pacage après la récolte des foins. Le sud de la commune consiste en un plateau très boisé dont les pentes sont couvertes de magnifiques vignobles. Un petit ruisseau, sorti de la belle fontaine de *Lasdoux*, limite la commune à l'est et rejoint la Charente après un cours de quelques kilomètres.

Le chemin de fer de l'Etat (ligne d'Angoulême à Saintes) traverse la commune et passe à proximité du bourg ; mais la station la plus proche, Saint-Amant-de-Graves, est éloignée de deux kilomètres. La principale voie de communication est la route de Châteauneuf à Cognac (route départementale n° 10 de Ribérac à Cognac) ; de

plus, le chemin d'intérêt commun de Châteauneuf à Jarnac se détache de cette dernière route et dessert le bourg d'Angeac.

Le bourg d'Angeac (39 hab.) est peu important ; il est disséminé autour de son église, au milieu des saules, des peupliers et des frênes, à quatre kilomètres nord de Châteauneuf et vingt-trois kilomètres de Cognac. Les registres paroissiaux remontent à l'année 1678.

L'église d'Angeac mérite une mention particulière. D'abord c'est le monument le plus intact du canton de Châteauneuf et c'est une des plus gracieuses églises de notre pays ; de plus, il semble, à certaines particularités, que cette église, construite vers le milieu du quatorzième siècle, à l'époque où le pays était sous la domination anglaise, a dû être édifiée par nos vainqueurs.

Elle forme un carré long, composé d'une nef de deux travées d'ogives croisées, d'une coupole surmontée du clocher et d'un sanctuaire rectangulaire. Une crypte existe sous le sanctuaire ; mais la destination de cette crypte parait être simplement de recueillir les eaux d'une fontaine qui jaillit sous l'église et de les conduire au-dehors.

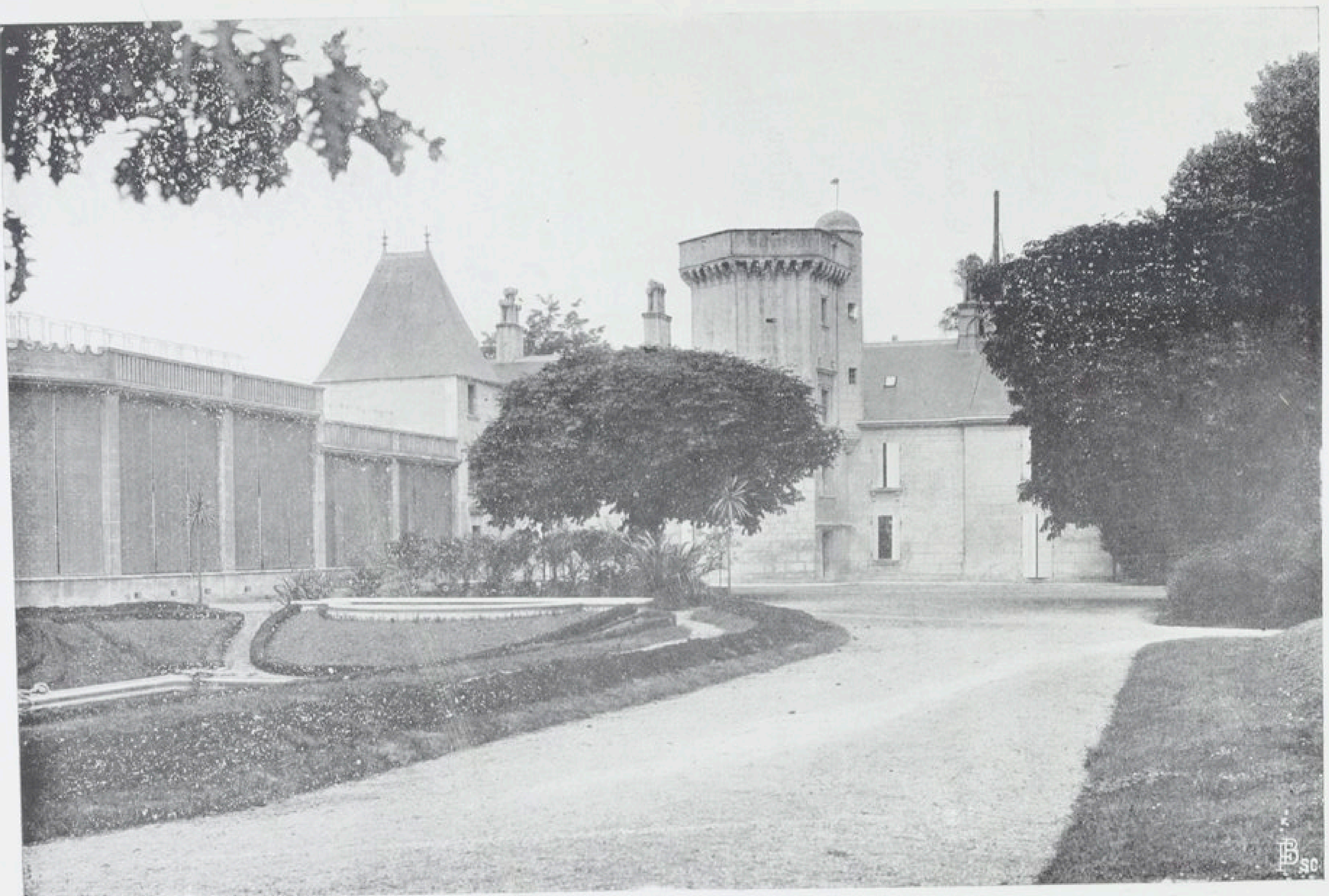
Le monument est entièrement voûté en pierres. La coupole repose sur quatre doubles pilastres, dont les chapiteaux sont extrêmement gracieux. Les fenêtres de la nef comprennent deux arcades ogivées en retrait l'une sur l'autre ; les fenêtres latérales du sanctuaire sont à deux compartiments ; la fenêtre absidale est rayonnante et à trois divisions.

La façade est extrêmement simple ; la porte centrale et les deux arcades aveugles latérales sont ornées de gracieuses moulures. Le clocher est une tour carrée élevée de deux étages au-dessus des voûtes.

Vers la fin du quinzième siècle ou le commencement du seizième on a construit, au nord, sous le clocher, une chapelle latérale, dont l'architecture est des meilleures. L'arcade, qui unit cette chapelle à l'église, portait l'inscription suivante:

MISSIRE GUY DE MARUEIL CHEVALIER ET

DAME JOHANNE DIRCHIAC SA FA^e



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

CHATEAU DE BOIS-CHARENTE (COMMUNE DE GRAVES)

Une fresque très curieuse se voyait autrefois sur le mur de la nef, au midi, au-dessous du clocher. Elle représentait le martyre de Saint-Sébastien.

Le centre de population le plus important est le village des *Bergeries*, (49 hab.), près de la ligne du chemin de fer.

Nous pouvons également citer : *Lasdoux* (48 hab.), au pied des grands bois qui couvrent le sud de la commune ; *le Moulin* (32 hab.), sur un bras de la Charente, qui y fait mouvoir un moulin à plâtre ; *Chez-Guignard* (45 hab.) et *Chez-Liaumet-Thomas* (29 hab.), près de la route de Châteauneuf à Cognac ; *Rivière* (35 hab.), *Chez-Piet* (19 hab.) et *Chez Bajot* (15 hab.), dans la riante vallée de la Charente ; *Ortre* (33 hab.), sur la route d'Angeac à Bouteville, etc., etc.

On trouve dans la commune d'Angeac quelques propriétés importantes, notamment celles de MM. *U. Charbonnier*, maire de la commune ; *Froin, chez-Liauroy ; Rivière, aux Gâtinauds.*

Commune de Saint-Amant-de-Graves

Superficie = 636 hect. 40 ; Population = 265 habitants.

Moins étendue et moins peuplée que la commune d'Angeac, sa voisine, la commune de Saint-Amant de Graves présente avec cette dernière la plus grande analogie. C'était également une dépendance de la seigneurie de Vibrac.

La *Charente*, qui forme sa limite septentrionale, y baigne une belle et vaste prairie, où viennent paître de nombreux troupeaux. En s'élevant peu à peu vers le sud, on rencontre des champs bien cultivés et de beaux vignobles. Quant au plateau élevé qui compose toute la partie sud de la commune, il est couvert de bois magnifiques.

Des carrières de pierre de taille sont ouvertes dans le massif de ce plateau ; mais leurs produits sont moins estimés que ceux des carrières de Saint Même, leurs voisines.

Le petit *Ruisseau d'Anqueville*, qui fait mouvoir le moulin de *Courpêtaud*, arrose un joli vallon ombragé.

La ligne de chemin de fer d'Angoulême à Saintes possède au bourg de Saint-Amant une station, qui dessert également les communes voisines d'Angeac et de Saint-Simon. Le sud de la commune est traversé par la route départementale de Châteauneuf à Cognac. Le bourg est desservi par la route de Châteauneuf à Jarnac et est uni au bourg de Saint-Simon par une autre route qui traverse toute la prairie.

Le bourg de Saint-Amant (116 hab.), à six kilomètres nord-ouest de Châteauneuf et vingt-et-un de Cognac, est groupé autour de sa modeste église, à proximité de la station du chemin de fer ; c'est un bourg essentiellement rural.

L'église de Saint-Amant avait été donnée, en 1124, par l'évêque d'Angoulême, Gérard II, à l'abbaye de Savigny, qui l'avait remise

au prieuré de Bouteville. Il ne reste rien de cette église primitive. Jusque vers la fin du quinzième siècle, la paroisse de Saint-Amant fut confiée par le prieuré de Bouteville à un vicaire perpétuel, qui partageait avec le prieuré les revenus du bénéfice.

En 1460, l'église de Saint-Amant devint elle-même le siège d'un prieuré dépendant de celui de Bouteville ; mais les guerres religieuses du seizième siècle furent des plus préjudiciables à ce prieuré, qui fut supprimé vers 1580. A cette époque l'église n'était plus qu'une ruine et dut être reconstruite à peu près complètement, telle que nous la voyons aujourd'hui.

En dehors du bourg, le centre de population le plus important est le village de *Chez-Brisson* (43 hab.), construit à peu de distance de la route de Cognac.

Les autres hameaux sont : *Chebrac* (25 hab.), village près duquel sont situées d'importantes carrières ; *Chez-Maurin* (22 hab.) ; *Chez-Fleurenceau* (21 hab.) ; *Chez-Jean-Millaud* (29 hab.), dans la fertile vallée de la Charente, etc., etc.

Commune de Graves

Superficie = 264 h. 77 ; Population = 188 habitants.

Située à l'extrémité du canton de Châteauneuf, limitée au nord par la *Charente*, la commune de Graves est la plus petite de tout le canton. C'est une commune agricole, possédant de beaux vignobles et de bonnes prairies. Le *ruisseau d'Anqueville* y arrose un frais vallon avant de rejoindre la Charente, au pied de la collline qui supporte l'église de Graves.

La ligne du chemin de fer d'Angoulême à Saintes traverse la commune ; mais la station est dans la commune voisine de Saint-Amant-de-Graves. Graves est également desservi par le chemin d'intérêt commun de Châteauneuf à Jarnac et par un chemin vicinal ordinaire.

Le bourg insignifiant de Graves (23 hab.), à sept kilomètres nord-ouest de Châteauneuf et vingt kilomètres de Cognac, est groupé autour de sa petite église.

Cette église est un des monuments les plus intéressants du canton: la nef, voûtée en berceau, est très ancienne ; on peut en faire remonter la construction au neuvième ou au dixième siècle. Vers la fin du douzième siècle, on reconstruisit la façade et on éleva la coupole, au-dessus de laquelle fut établi le clocher.

Dans sa simplicité, la façade est d'une grande distinction. Au bas du pignon, de jolis médaillons supportent une corniche très saillante. Une autre corniche très ornée sépare l'étage du rez-de-chaussée. La porte est couronnée d'un cordon de pointes de diamant et de deux archivoltes.

Le clocher est des plus gracieux avec, sur chaque face, ses fenêtres géminées, à double archivolte, couronnées, comme la porte, d'un cordon de pointes de diamant et reliées entre elles par un chanfrein

très saillant à la hauteur des pieds droits. Au-dessus de ce chanfrein, les angles de la tour sont ornés d'une colonnette, dont le chapiteau va se perdre dans l'entablement, que supportent de curieux médaillons. La cloche est vraisemblablement la plus ancienne du pays ; elle est de la dernière année du quinzième siècle.

Vers la fin du quinzième siècle, à la suite d'un accident, le sanctuaire et la façade est du clocher furent détruits. La coupole et la voûte du sanctuaire furent alors reconstruites dans le goût de l'époque; mais la façade orientale du clocher fut refaite conformément à son premier dessin.

Dans l'intérieur de l'église, on remarque une fresque intéressante datant de la dernière année du quinzième siècle et qui a valu à l'église de Graves d'être classée parmi les monuments historiques.

Les registres paroissiaux de la commune de Graves remontent à l'année 1633.

La principale agglomération se trouve au village des *Aireaux* (42 hab.), agréablement bâti dans la vallée du ruisseau d'Anqueville, à cinq cents mètres du bourg de Graves ; ce village possédait la mairie et la maison d'école avant qu'elles ne fussent transférées dans leur nouvelle installation, sur la route de Châteauneuf à Jarnac.

Les autres villages de la commune sont : *la Natrie* (32 hab.), près du ruisseau d'Anqueville ; *Chez-Renouard* (37 hab.), qui forme la continuation de l'important hameau de Saintonge, appartenant à la commune de Saint-Même ; *Chez-Texier* (8 hab.), à l'extrémité sud de la commune ; *la Tuilerie* (20 hab.), etc...etc...

A un kilomètre environ du bourg de Graves, près de la ligne du chemin de fer, on aperçoit à travers le feuillage, la jolie tour hexagone du charmant château de *Bois-Charente*, construit au seizième siècle par la famille *Giraud d'Anqueville*, qui en était propriétaire.

Cette famille, qui conserva toujours les relations les plus amicales avec les *Méhée*, ses successeurs dans la possession d'Anqueville, garda Bois-Charente jusque vers la fin du dix-septième siècle. En

1680, par son mariage avec Marguerite Giraud, fille du dernier seigneur de Bois-Charente, *François Goulard*, seigneur de la Faye, devint propriétaire du domaine, qui fut acquis, dans les premières années du dix-huitième siècle, par *Jean Tioulet*, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi.

Les descendants de Jean Tioulet conservèrent Bois-Charente pendant plus d'un siècle. Le dernier représentant de cette famille, ruiné par le jeu, dut, pour payer ses dettes, vendre le logis de Bois-Charente. En 1820, M. *Mourou-Dumas* en fit l'acquisition et le transmit à son gendre, M. *Marvaud*.

Aujourd'hui, Bois-Charente appartient à un riche propriétaire M. *Fougerat*, qui en a fait le centre d'une magnifique exploitation agricole.

COMMUNE DE BOUTEVILLE

Superficie = 1186 h. 58 ; Population = 585 habitants.

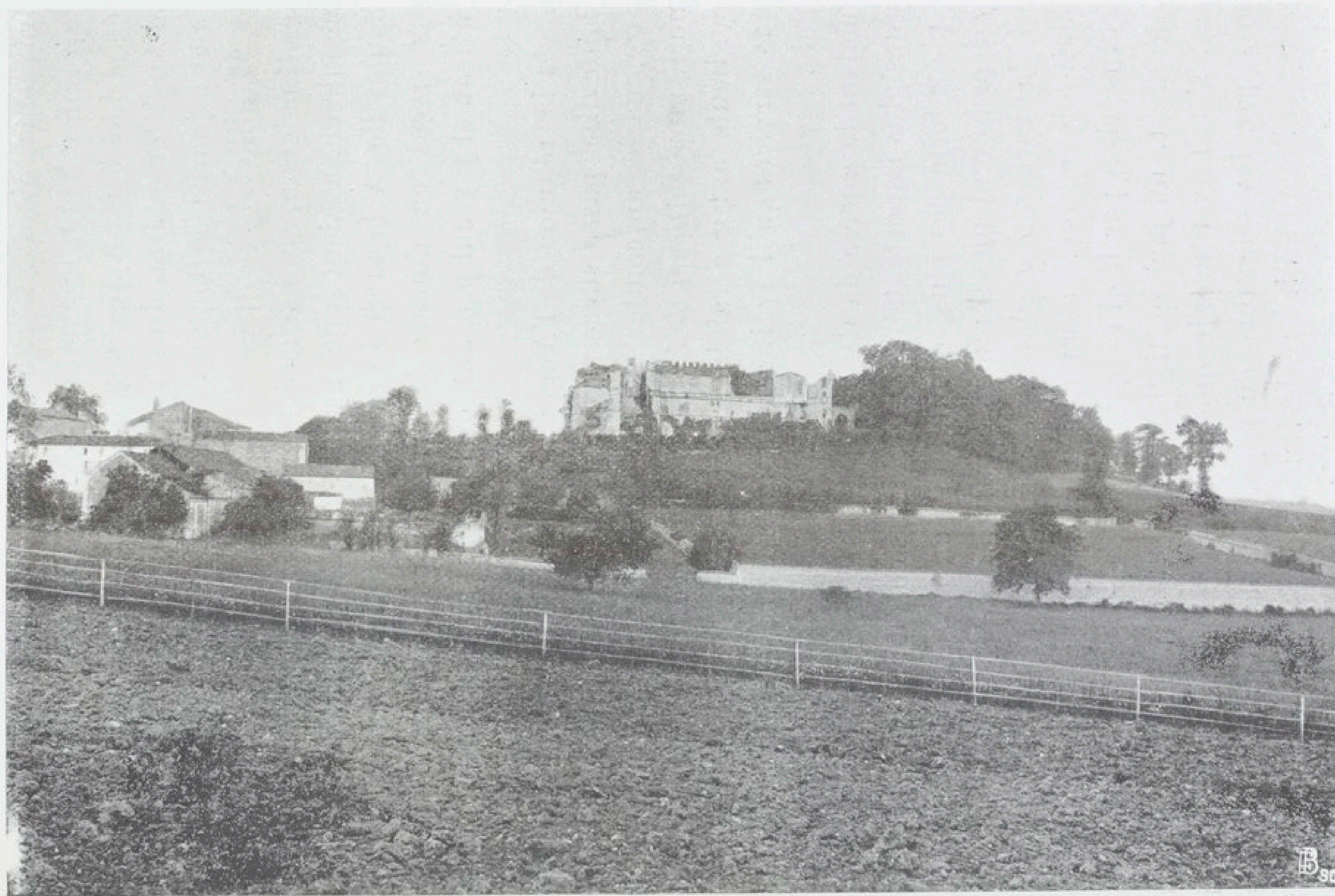
Edifié au sommet d'une colline élevée, d'où la vue domine tout le pays environnant et d'où l'on aperçoit les remparts d'Angoulême, situé à proximité de la voie romaine de Saintes à Périgueux (*chemin Boisné*), qui était autrefois le chemin le plus fréquenté de la contrée, le château de Bouteville devait jouer et joua effectivement un rôle des plus importants dans notre histoire locale.

Le château primitif de Bouteville fut construit à l'époque des invasions normandes, dans le but de protéger la contrée contre les incursions des Barbares. Après la mort du comte d'Angoulême, *Turpion*, qui avait péri dans un combat contre *Maurus*, chef des Normands, le château de Bouteville fut occupé par *Landry*, comte de Saintes, qui protégeait les envahisseurs. *Emenon*, successeur de Turpion, désireux de recouvrer la possession de ce château, déclara la guerre à Landry et le provoqua en combat singulier.

Ce combat eut lieu le 14 juin 866 ; il coûta la vie aux deux adversaires et les Normands profitèrent de la situation pour reparaître dans nos contrées, dont ils furent définitivement chassés par le comte Guillaume Taillefer.

Quelques années plus tard, la seigneurie de Bouteville devint la propriété de *Maynard le Riche*, seigneur d'Archiac, dont la fille, *Pétronille*, épousa *Geoffroi*, second fils de Guillaume II Taillefer. Geoffroi étant devenu comte d'Angoulême à la mort de son frère, la seigneurie de Bouteville se trouva rattachée au comté d'Angoulême.

C'est à Geoffroi et à Pétronille que l'on doit la fondation du prieuré de Bouteville, dont nous parlerons plus loin ; ils continuèrent également la construction de l'église, qui avait été commencée par *Ildegarde*, mère de Pétronille. Le tombeau de cette dernière se voit encore dans l'église.



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

CHATEAU DE BOUTEVILLE

La seigneurie de Bouteville était une des plus importantes parmi les possessions des comtes d'Angoulême ; aussi ces derniers y firent-ils de fréquents séjours. C'est au château de Bouteville que mourut, le 16 novembre 1140, le comte Vulgrin Taillefer, entre les bras de l'évêque Lambert. Après son mariage avec Isabelle Taillefer, le roi d'Angleterre, Jean-sans-Terre, fit plusieurs voyages en Angoumois et séjourna à Bouteville, notamment le 5 février 1202 et les 27 et 28 juillet 1214.

Les Lusignan, qui succédèrent aux Taillefer dans le comté d'Angoulême, avaient une grande prédilection pour la seigneurie de Bouteville. A la mort du comte Hugues II, sa veuve, Yolande de Dreux, reçut en douaire la terre de Bouteville. Elle vint habiter le château et y vécut pendant de longues années, loin du bruit du monde.

Après la réunion de l'Angoumois à la couronne (1208), la terre de Bouteville passa successivement entre les mains de *Jeanne de Navare,* mariée au comte Philippe d'Evreux, qui la conserva jusqu'à sa mort, puis d'*Aimeri de La Rochefoucauld*, qui la reçut du duc de Berry, lieutenant-général du roi en Languedoc, en récompense des grands services qu'il avait rendus au roi dans la guerre contre les Anglais.

Pendant la guerre de Cent ans, le château de Bouteville joua un rôle des plus importants. Les Anglais, s'en étant emparés, en firent une place-forte des plus redoutables ; en six ans (de 1363 à 1369), ils y dépensèrent une somme de mille six cent sept livres tournois. Aussi la garnison anglaise, commandée par *Héliot de Plassac*, résistait-elle encore, alors que toutes les places environnantes étaient reprises par les Français.

Cependant, un jour qu'Héliot de Plassac, à la tête de six cents lances, s'était aventuré jusque dans les environs de Cognac, il fut surpris par les seigneurs du pays, ayant à leur tête Jacques de Surgères et Renaud VI, sire de Pons ; sa troupe fut taillée en pièces et lui-même fut fait prisonnier. A la suite de cette affaire, le château de Bouteville fut repris par les Français.

Çe ne fut pas pour longtemps ; l'année suivante, les Anglais ayant

reçu des renforts, s'emparèrent de nouveau de Bouteville, qui fut donné par le roi d'Angleterre, Richard II, à *Archambaud de Grailly*, oncle du captal de Buch.

Les Anglais devaient se maintenir à Bouteville pendant de nombreuses années. Le maréchal de Sancerre, ayant été envoyé en Angoumois, poursuivit jusque dans leurs derniers retranchements le reste des bandes anglaises et démolit les châteaux qui leur avaient servi de repaires, Merpins, Bourg-Charente, Jarnac, La Rochechandry ; puis il vint mettre le siège devant le château de Bouteville (1387).

Appelé à la Rochelle pour s'opposer à un débarquement des Anglais, le maréchal dut lever le siège et ce ne fut qu'en 1392 que Bouteville fut repris par les Français.

Deux ans plus tard la terre de Bouteville fit partie de l'apanage donné par le roi Charles VI à son frère Louis, duc d'Orléans, et, après l'assassinat de ce dernier par les gens du duc de Bourgogne, devint, comme le reste de l'Angoumois, la possession de son plus jeune fils, Jean, qui devait rester prisonnier en Angleterre pendant trente-deux ans.

A son retour de captivité, le comte Jean fit réparer le château de Bouteville et y séjourna souvent. C'est au château de Bouteville qu'il perdit son fils aîné, Louis. Ce jeune prince, dont le roi Charles VII avait été le parrain, n'avait que trois ans ; il fut inhumé dans l'église du prieuré de Bouteville.

Charles d'Orléans, qui succéda au bon comte Jean, son père, affectionnait tout particulièrement le séjour de Bouteville et habita souvent lechâteau avec son épouse, Louise de Savoie.

On sait que le fils de Charles d'Orléans et de Louise de Savoie, François, devint roi de France à la mort du roi Louis XII. A peine roi, François Ier érigea en duché-pairie le comté d'Angoulême en faveur de sa mère, Louise de Savoie.

A la mort de cette dernière, le duché d'Angoulême revint à la couronne ; mais la terre de Bouteville en fut bientôt distraite.

En effet, la longue guerre que François Ier eut à soutenir contre l'empereur Charles-Quint, avait appauvri le Trésor, et, pour se pro-



curer l'argent nécessaire aux guerres, on dut aliéner une partie des biens de la couronne. Le château de Bouteville fut engagé, sous faculté de rachat, à *Claude de Montmorency*, seigneur de Fosseuse, lieutenant-général de la marine.

François de Montmorency, l'un des fils de Claude, fut le premier de la famille qui prit le nom de seigneur de Bouteville. Il habita l'ancien château, vieille forteresse féodale qui avait été relevée de ses ruines par le comte Jean d'Angoulême.

Les troubles de la gabelle n'eurent aucune répercussion sur le château de Bouteville ; mais il n'en fut pas ainsi des guerres religieuses, qui ensanglantèrent la dernière moitié du seizième siècle. Pendant cette période néfaste de notre histoire, le château de Bouteville fut tour-à-tour occupé par les catholiques et par les protestants.

En 1573, le château était occupé par les catholiques. Pendant la nuit du carnaval, profitant de ce que la garnison s'abandonnait aux plaisirs de la table, les protestants, à la faveur de l'obscurité, escaladèrent les murs et surprirent les catholiques qui, pris à l'improviste, n'opposèrent qu'une faible résistance et furent obligés de se rendre.

Deux ans plus tard, les protestants étaient encore maîtres de Bouteville et la garnison du château était commandée par le capitaine *Bretauville*, un des plus actifs parmi les chefs protestants de l'Angoumois. Au mois de juillet, comme l'assassin de l'amiral Coligny, Besme, revenait d'Espagne, où il avait été accomplir une mission du duc de Guise, il fut arrêté et tué, près de Jarnac, par une partie de la garnison de Bouteville.

Pendant la lutte que le roi Henri IV dut soutenir contre les Ligueurs, le fils aîné du seigneur de Bouteville, François de Montmorency, seigneur du Hallot, fut un des plus chauds partisans du roi de France; il se comporta vaillamment à Arques et à Ivry et assista au siège de Paris. Blessé grièvement au siège de Rouen, il se rétablissait lentement à Vernon, lorsqu'il fut assassiné par le marquis d'Allègre ; il n'avait que trente-six ans.

Le frère cadet de du Hallot, Louis de Montmorency, qui fut seigneur de Bouteville, fut un digne représentant de cette famille l'une,

des plus illustres de France. A l'âge de vingt-neuf ans, il surprenait la ville de Senlis, qui avait été entraînée dans le parti de la Ligue par son évêque, Guillaume Rose, et, pour conserver au roi de France la possession de cette ville, il appela à son secours son cousin, Montmorency-Thoré, qui lui amena quelques gentilshommes de l'Ile-de France et de la Picardie.

Les Ligueurs, ayant à leur tête le duc d'Aumale, vinrent mettre le siège devant Senlis au nombre de douze mille. Les munitione commençaient à manquer aux défenseurs de la place, lorsqu'ils furent très opportunément secourus par La Noue, qui infligea aux Ligueurs une sanglante défaite.

Afin de récompenser Louis de Bouteville, le roi Henri III lui donna le gouvernement de Senlis et le mit à la tête d'une compagnie de cinquante hommes d'armes (1589).

L'année suivante, pendant que le roi Henri IV assiégeait Paris, les Ligueurs tentèrent de nouveau de s'emparer de Senlis par surprise mais cette tentative fut déjouée par la vigilance du gouverneur. Lorsque le roi Henri IV fit son entrée dans Paris, ce fut Louis de Montmorency qui pénétra le premier dans la ville à la tête des lansquenets. Il fut nommé vice-amiral de France et représenta la noblesse de Senlis aux Etats-Généraux de 1614.

De son mariage avec Charlotte-Catherine de Luxé, Louis de Montmorency laissa cinq enfants, dont le cadet, François, prit le titre de seigneur de Bouteville. Ce dernier est surtout célèbre pour s'être battu en duel, malgré les édits, contre le marquis de Beuvron, ce qui lui valut d'être condamné à mort et exécuté en place de Grève. Malgré les démarches les plus pressantes, le cardinal de Richelieu s'était montré inflexible.

Cependant, si les Montmorency continuaient à porter le titre de seigneurs de Bouteville, la châtellenie de Bouteville était sortie depuis longtemps de leur maison. Dès l'année 1550, cette terre avait été engagée à *Galéas Pic de la Mirandole*, seigneur italien qui avait rendu de grands services à l'armée française et qui était ensuite venu se fixer en France.

Ayant remboursé aux héritiers de Galéas la somme que ce dernier

avait payée lors de l'engagement, le roi Henri IV ordonna, en 1593, la revente du domaine de Bouteville, qui fut acquis par messire *Bernard de Béon du Massès*, moyennant le paiement d'une somme de 50.577 écus 53 sols.

Messire Bernard de Béon, seigneur du Massès, épousa en secondes noces Louise de Luxembourg, fille aînée de Jean de Luxembourg, comte de Ligny et de Brienne. C'était un homme remarquable, qui fut conseiller du roi en ses Conseils d'Etat et privé, lieutenant-général des armées, gouverneur des provinces d'Angoumois, Aunis et Saintonge et chevalier du Saint-Esprit.

Le château de Bouteville était toujours l'ancien manoir féodal, réparé, tant bien que mal, par le comte Jean d'Angoulême. Afin d'avoir une demeure digne de leur haute situation, Bernard de Massès et Louise de Luxembourg firent abattre ce vieux témoin de l'invasion étrangère et de nos discordes civiles et élevèrent à sa place la grandiose construction dont il subsiste encore des restes imposants.

« Le château de Bouteville, dit l'abbé Michon, est une des plus majestueuses constructions que l'Angoumois puisse offrir à l'intérêt du voyageur. » Il est en partie ruiné ; mais ce qu'il en reste permet de se faire une idée de ce qu'il était lors de sa construction. La façade principale, à l'est, était flanquée de deux énormes tours, dont celle du nord-est renfermait la chapelle. La grande salle était surtout remarquable par une immense cheminée, magnifiquement décorée, qui se trouve actuellement chez un particulier, à Cognac.

La terre de Bouteville demeura plus d'un siècle dans la famille de Béon du Massès. Le 31 Janvier 1726, elle fut acquise par *M. de Bruzac-Hautefort*, major des gardes du corps, qui dut rembourser une forte somme aux héritiers de M. du Massès et, de plus, verser au Trésor royal une somme de 60.000 livres.

A la Révolution, la terre de Bouteville faisait partie de l'apanage du comte d'Artois, qui l'avait acquise quelques années auparavant. Elle fut mise sous séquestre, ainsi que les autres biens du prince lorsqu'il eut émigré. En 1804, le château de Bouteville fut acheté par M. *Marcombe*, dont la famille l'a possédé jusqu'à ces dernières

années. Il appartient aujourd'hui à M. *Ravaud*, qui y a entrepris d'importantes réparations.

Indépendamment des souvenirs historiques qui s'y rattachent, la commune de Bouteville est une des plus importantes du canton de Châteauneuf. Elle appartient à la *Grande Champagne* et, par conséquent, les eaux-de-vie qu'elle produit sont classées parmi les plus estimées. Les céréales y réussissent très bien et l'on y récolte de bons fourrages. On y trouve quelques bois importants, notamment dans le nord où l'on rencontre de beaux bois de chênes-verts.

Très accidentée au nord et au sud, où l'on rencontre des collines élevées, cette commune forme, au centre, une vaste plaine, où de riches moissons alternent avec de beaux vignobles. Le *Chemin Boisné* (ancienne voie romaine de Saintes à Périgueux) traverse toute la commune du nord-ouest au sud-est.

La route de Châteauneuf à Archiac (chemin de grande communication n° 12 de Chasseneuil à Archiac) limite la commune de Bouteville au sud-est. Le réseau routier est complété par divers chemins d'intérêt commun et par des chemins vicinaux importants qui mettent Bouteville en relations avec les communes voisines de Châteauneuf, d'Angeac, de Graves, de Saint-Preuil et de Bonneuil.

Le bourg de Bouteville (126 hab.), à sept kilomètres ouest de Châteauneuf et à vingt-trois kilomètres de Cognac, s'étend au pied du mamelon qui supporte le château. Il possède une étude de notaire. Les registres de l'état-civil remontent à l'année 1600.

La première église de Bouteville était dédiée à Saint-Nicolas et se trouvait au nord du château, dans la vallée.

Une seconde église, qui pourrait avoir été un baptistère, avait été construite, à une date inconnue, près de la fontaine qui est au bas du bourg actuel.

Enfin, en 1025, Ildegarde, dame de Bouteville, fit construire l'église prieurale, devenue aujourd'hui paroissiale.

Ce premier édifice, dont il ne reste que la façade, le mur du midi et quelques sculptures à la base du clocher, a une valeur réelle parce

que la date précise de sa fondation fixe une époque de l'art. Les chapiteaux de ses colonnes sont de forme et de dessin très archaïques.

La fille de la fondatrice, Pétronille, épouse du comte d'Angoulême, ajouta à l'église construite par sa mère un transept, dont le croisillon du midi subsiste encore et qui est d'une école absolument différente du monument qu'il complétait.

Pétronille fut enterrée devant l'église et on peut encore lire son épitaphe à droite de la porte.

Au douzième siècle on ajouta la chapelle du sud, édifiée sur une crypte et ornée à l'intérieur de fresques très curieuses.

L'impossibilité qu'il y avait à voûter le monument construit par Ildegarde obligea les religieux à construire, au treizième siècle, la belle nef, qui subsiste encore, et qui a été l'objet d'une restauration récente et bien comprise.

Cette nef, qui était flanquée, au nord, d'une vaste chapelle, est assurément le témoin le plus parfait du style ogival du treizième siècle, dans notre région, demeurée très fidèle aux traditions romanes.

A part le transept sud et la nef du treizième siècle, l'église de Bouteville n'offre le spectacle que d'une ruine immense et désolée. Cependant ces ruines ont un intérêt historique et scientifique très grand et il est à souhaiter que l'administration des Beaux-Arts veille avec soin à leur conservation.

Près du hameau de *la Brouarderie*, sur le chemin Boisné, se voyait il y a encore quelques années, un mur dans lequel étaient encastrés de nombreux ossements humains, souvenir tangible des combats dont ce pays a été le théâtre.

Les principaux hameaux de la commune de Bouteville sont : *le Prat* (35 hab.), et *les Gauthiers* (32 hab.), près du bourg ; *Douvesse* (48 hab.), sur les collines qui couvrent le nord de la commune ; *le Maine des Champs* (21 hab.), sur le chemin Boisné ; *Peuchaud* (62 hab.) et *La Brousse* (15 hab.), près de la route de Châteauneuf ; *le Figeroux* (21 hab.), sur le chemin d'Angeac ; *Armelle* (22 hab.), au-dessus du Chemin-Boisné ; *Chadebois* (32 hab.), à la limite de la commune de Châteauneuf, etc, etc....



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

EGLISE DE BONNEUIL

COMMUNE DE SAINT-PREUIL

Superficie = 1238 h. 88 ; Population = 437 habitants.

Située à l'extrémité occidentale du canton de Châteauneuf, la commune de Saint-Preuil est, pour ainsi dire, enclavée dans le canton voisin de Segonzac et pourrait appartenir à ce dernier canton. Comme lui elle appartient à la *Grande Champagne* et ses eaux-de-vie sont réputées parmi les meilleures.

Aussi le vignoble reconstitué est-il des plus importants et constitue-t-il la principale source de revenus de la commune. Les principaux vignobles sont ceux de M. *Fougerat* au *Chillot*, de M. *Aimé Richard*, maire de Segonzac, et de son frère, M. *Léon Richard*, maire de Saint-Preuil.

De nombreuses et bonnes prairies, tant naturelles qu'artificielles, couvrent un espace de quatre cents hectares et des bois importants s'étendent entre le bourg de Saint-Preuil et celui de Bouteville.

L'aspect de la commune de Saint-Preuil est des plus variés ; de hautes collines boisées ou couvertes de beaux vignobles sont séparées par des vallons fertiles, où mûrissent de riches moissons. Il ne manque à Saint-Preuil que de l'eau ; car aucun ruisseau n'arrose son territoire.

La route départementale n° 12, de Barbezieux à Jarnac, traverse l'angle sud-ouest de la commune. Un chemin d'intérêt commun, venu de la commune de Saint-Même, dessert le bourg de Saint-Preuil et se dirige vers Lignières. Un autre chemin d'intérêt commun dessert le nord de la commune. De nombreux chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau routier.

Le bourg de Saint-Preuil (62 hab.), à dix kilomètres ouest de Châteauneuf et vingt-et-un de Cognac, est agréablement situé au

fond d'un vallon fertile, à l'orée des grands bois qui s'étendent jusqu'à Bouteville.

Un des fils de François de Jussac, baron d'Ambleville, portait le titre de chevalier de Saint-Preuil. Il fut maréchal de camp et périt sur l'échafaud, en 1642, par ordre du cardinal de Richelieu.

L'église de Saint-Preuil, dédiée à un saint évêque de Clermont, *Prœjectus*, que nous nommons *Saint-Projet* ou *Saint-Preuil*, alors qu'en Auvergne son nom s'est transformé en celui de *Saint-Prix*, est un monument intéressant de la fin du treizième siècle. La base du clocher et le sanctuaire ont été reconstruits au quatorzième siècle, mais la tour paraît postérieure et pourrait bien être de la fin du quinzième siècle. Les voûtes ont été démolies lors des guerres de religion : depuis cette époque, seule la travée du sanctuaire a été restaurée au commencement du dix-huitième siècle.

La façade est remarquable : le bas comprend une large porte ogivale, ornée de chaque côté de quatre colonnettes portant autant de moulures en tore. A l'étage supérieur, se voient trois grandes arcatures ogivales en tiers-point, dont celle du centre est plus haute que les autres. Malheureusement un énorme contrefort bien inutile dépare, du côté du midi, cette jolie façade.

Le clocher a fort bon air avec, sur chaque face, ses deux grandes baies à cintre trilobé.

La paroisse de Saint-Preuil est desservie par le curé de Bouteville.

Les villages que nous pouvons citer sont les suivants: *Puybert* (69 hab.), gros village situé près du bourg ; *Chez-Videau* (33 hab.); *le Maine-aux-Bretons* (38 hab.), à l'extrémité occidentale de la commune; *Chez-Baudoin* (18 hab.), dans l'extrême sud ; *Puymerle* (37 hab.) au sommet d'une haute colline; *Ségeville* (27 hab.), dans le nord ; *le Chillot* (22 hab.), avec de beaux vignobles appartenant à M. Fougerat, etc. etc.

Commune d'Eraville

Superficie = 547 h. 66 ; Population = 212 habitants.

Lorsque, en sortant de Châteauneuf, l'on suit le chemin d'intérêt commun qui se dirige vers Barbezieux, on atteint bientôt un plateau incliné, peu boisé, manquant d'eau et principalement propice à la culture de la vigne. C'est la petite commune d'Eraville, à laquelle ne se rattache aucun souvenir historique important.

C'est une commune essentiellement agricole, qui avait été très éprouvée par le phylloxéra, mais où de beaux vignobles ont été reconstitués; on y trouve également de bonnes prairies. Autrefois d'importantes carrières de pierres de taille étaient exploitées dans la commune: elles sont aujourd'hui abandonnées.

On remarque, au nord de la commune, un ravin sauvage, au fond duquel coule, mais seulement à l'époque des grandes pluies, un abondant cours d'eau, le *Biau*. Ce cours d'eau sort d'un puits, le *puits Ménard*, qui, en temps ordinaire, est souvent complètement à sec et ne déborde qu'après des pluies importantes.

La principale voie de communication est la ligne de chemin de fer de Châteauneuf à Saint-Mariens, qui possède une halte au petit hameau de *Bois-Roux*. Cette ligne suit, jusqu'à Viville, le chemin d'intérêt commun de Châteauneuf à Barbezieux. La partie occidentale de la commune est desservie par la route de Châteauneuf à Archiac (chemin de grande communication n° 12 de Chasseneuil à Archiac), qui en forme la limite. L'ancienne voie romaine de Saintes à Périgueux (*Chemin Boisné*) parcourt une partie de la commune. Le bourg d'Eraville est desservi par un chemin vicinal qui l'unit à la commune voisine de Birac.

Le bourg d'Eraville (36 hab.), à quatre kilomètres sud de Châteauneuf et vingt-sept de Cognac, est un petit bourg blotti au fond d'un

ravin et abrité par une colline abrupte qui le domine au nord. Son église appartient à la seconde moitié du douzième siècle. Les parties les plus remarquables en sont la façade et l'abside.

La façade comprend deux étages, séparés par une corniche horizontale soutenue par de riches modillons; au-dessus on a élevé un campanile à deux ouvertures. Au quatorzième siècle, on a remplacé la porte romane par une riche ouverture ogivale. Le second étage était formé de cinq arcatures fort élevées, dont trois seulement subsistent entières; celle du milieu est plus haute que les autres. Les archivoltes sont très développées et reposent sur des colonnettes accouplées. On doit surtout remarquer la fenêtre renfermée dans l'arcade centrale, dont l'effet est fort gracieux.

Des fragments très curieux, provenant d'un édifice plus ancien, ont été conservés et placés principalement dans la façade.

L'abside semi-circulaire est également remarquable. Elle était ornée, à l'intérieur, de sept arcades reposant sur des colonnes libres; à l'extérieur, les colonnes, qui marquent les divisions architecturales et les modillons qui ornent la corniche terminale, offrent à l'œil des sculptures remarquables, malheureusement détériorées par la pluie et par les intempéries.

La principale agglomération est le village de *Chez-Ferchaud* (51 hab.), desservi seulement par des chemins ruraux, près de la route de Châteauneuf. Près de Chez-Ferchaud est le petit hameau de *Lajasson*, qui fut le siège d'une préceptorerie créée, vers 1240, dans les domaines donnés à l'abbaye de la Couronne par Guillaume Testaud et sa famille.

Parmi les autres villages nous pouvons citer: *les Joncades* (26 hab.) et *Corcheville* (14 hab.), près de la route de Châteauneuf à Archiac; *Chez Pontais* (16 hab.), près de la halte du chemin de fer, au point le plus élevé de la commune et d'où la vue est fort belle; *Puyvergne* (11 hab.), près du chemin de fer, etc. etc...

Commune de Birac

Superficie = 1178 h. 51 ; Population = 278 habitants.

Une combe profonde, arrosée par un petit ruisselet, qui se perd au milieu des prés, et dominée, au nord, à l'est et au midi, par des collines élevées, tel est l'aspect général de la commune de Birac. Le haut plateau calcaire de la partie orientale est généralement sec et aride; il est en partie couvert par des bois importants, tels que le bois de *la Fouillouse* et le *Bois-Coupeaux*. Du haut des collines qui limitent la commune au sud, la vue est magnifique s'étendant au loin jusqu'aux remparts d'Angoulême, dont les clochers se détachent sur l'azur du ciel.

Le reste de la commune est riche et fertile et l'agriculture y est en grand honneur. De beaux vignobles y ont été reconstitués et l'abondance des fourrages y permet l'élevage de nombreuses vaches, dont le lait alimente une importante laiterie coopérative.

De nombreux fiefs étaient répandus sur le territoire de Birac. Un des plus importants était celui des *Beauries*, dont le logis conserve une magnifique porte de la Renaissance. Ce fief appartenait, aux quinzième et seizième siècle, à la famille *Dussault*. Au dix-huitième siècle nous y trouvons la famille *Jayet*. Le 28 juin 1774, *Jeanne-Ursule Jayet des Beauries* épousait *François Rambaud de Mareuil*, dont l'oncle, *Jean Rambaud*, fut la souche de la famille *Rambaud de Larocque*.

Un autre fief important était celui du *Maine-Charles*, dont le logis domine le bourg de Birac. Ancienne possession de la famille *Courand*, le Maine-Charles passa d'abord aux *Joubert*, puis, vers le milieu du dix-huitième siècle, à la famille *Tabuteau*, qui le possède encore actuellement.

Citons encore *le Rosier*, à l'extrémité de la commune, possédé, au

dix-huitième siècle, par la famille *Thevet*, et *les Gilberts*, ancienne propriété de la famille *Jousserand*.

La commune de Birac est desservie par deux routes importantes: la route de Châteauneuf à Blanzac (route départementale n° 10 de Cognac à Ribérac) et la route de Châteauneuf à Barbezieux (chemin de grande communication n° 6 de Sauzé-Vaussais à Barbezieux) Ce réseau routier est complété par divers chemins vicinaux ordinaires.

Le bourg de Birac (60 hab.), à quatre kilomètres sud de Châteauneuf et vingt-neuf de Cognac, est groupé autour de son église, à gauche de la route de Châteauneuf à Barbezieux. Il possède un bureau de poste. L'église primitive datait du treizième siècle; elle était remarquable par son style très pur et ses proportions élancées; mais des restaurations successives en ont complètement dénaturé le caractère. La façade actuelle date du seizième siècle et le clocher primitif a été remplacé par une simple arcade. Une restauration intelligente, accomplie en 1900, tout en changeant le caractère de l'édifice, en a fait une des plus charmantes églises du canton.

Les villages sont peu importants. Citons cependant: *Bussac* (30 hab.), à la limite de la commune de Jurignac; *les Beauries* (18 hab.), dans une contrée fertile, au sud de la commune; *les Gauthiers* (26 hab.), au sud du bourg; *la Gallacherie* (16 hab.), près du chemin Boisné, etc. etc...

Commune de Nonaville

Superficie = 690 h. 34 ; Population = 289 habitants.

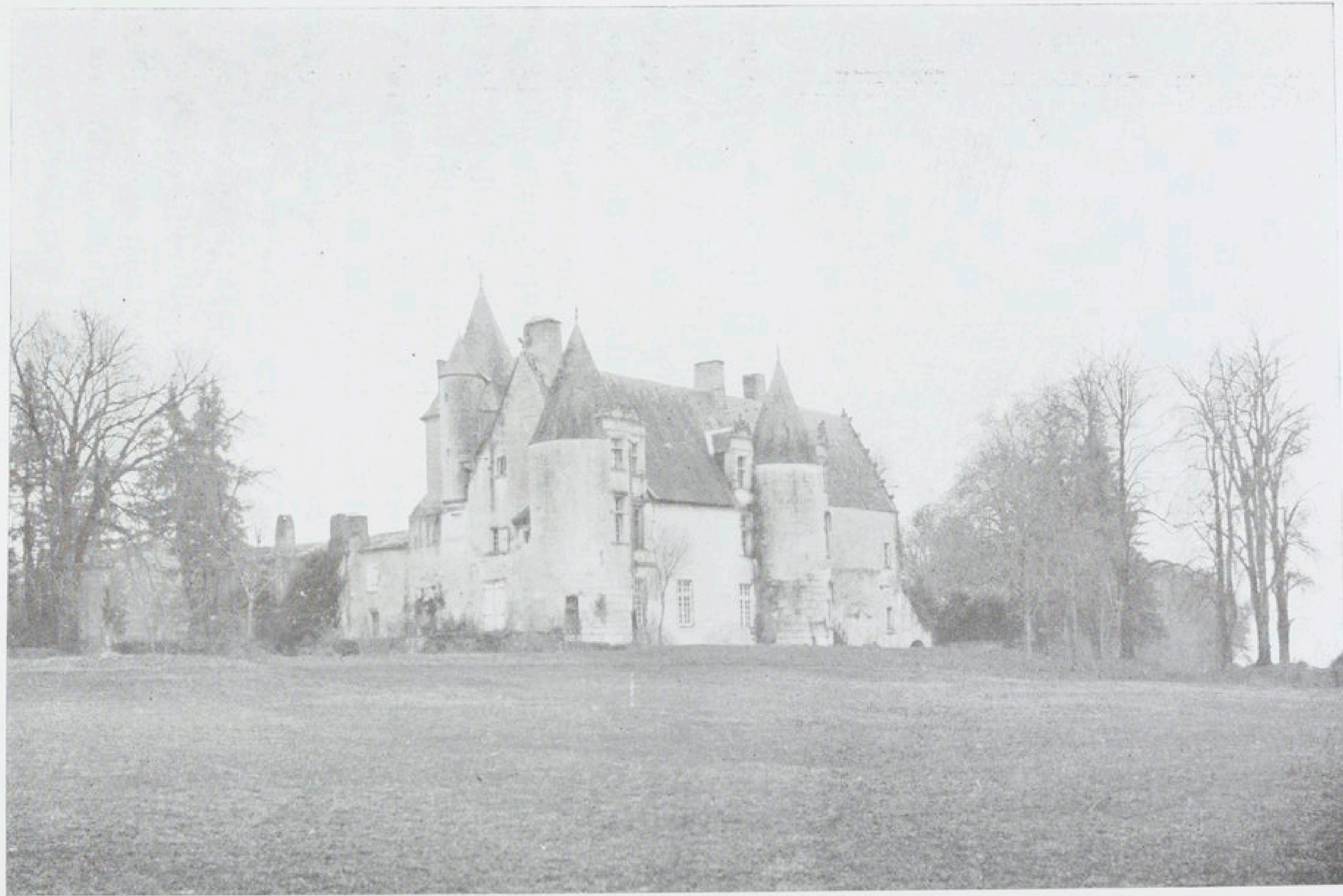
Située à l'extrémité méridionale du canton de Châteauneuf, la commune de Nonaville est bornée au nord par la chaîne de hautes collines qui sépare la vallée de la Charente de celle du Né. Du haut de ces collines, on jouit d'un admirable coup d'œil: au midi, la vue se repose agréablement sur la vallée du Né et s'étend, au-delà des coteaux de Vignolles et de Saint-Médard, sur les riches campagnes du canton de Barbezieux. Le *Né*, qui baigne d'excellentes prairies, forme la limite méridionale de la commune.

Le territoire de Nonaville est assez fertile et bien cultivé : les coteaux sont couverts de riches vignobles ; au fond des vallons sourdent de claires fontaines, qui entretiennent dans le sol une humidité propice à l'établissement de bonnes prairies naturelles ; enfin les céréales y donnent également des rendements satisfaisants.

L'industrie est absolument nulle.

La situation de la commune de Nonaville, au point d'intersection des arrondissements d'Angoulême, de Cognac et de Barbezieux, en fait un centre tout désigné pour les transactions commerciales. Aussi, des foires établies dans les dernières années du dix-neuvième siècle à l'important village de *Pont-à-Brac*, ont-elles admirablement réussi et peuvent-elles compter au nombre des plus importantes de la région. Elles se tiennent le 13 de chaque mois.

La principale voie de communication de la commune est la route nationale d'Angoulême à Bordeaux, qui en dessert tout le sud. La route de Châteauneuf à Barbezieux (chemin de grande communication n° 6 de Sauzé-Vaussais à Barbezieux) traverse la commune du nord au sud et rejoint au Pont-à-Brac la route nationale. Plusieurs chemins d'intérêt commun complètent ce réseau.



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

CHATEAU DU BREUIL (COMMUNE DE BONNEUIL

Le petit bourg de Nonaville (18 hab.), à huit kilomètres sud de Châteauneuf et trente et un de Cognac, est situé, par côté de la route de Châteauneuf, dans une combe ombragée, au fond de laquelle coule une fontaine abondante.

L'église est de très petites dimensions et pourtant elle est de plusieurs époques: le mur du midi des deux dernières travées appartient au treizième siècle; les deux travées supérieures et les deux chapelles latérales sont du quatorzième; enfin la façade date de la fin du quinzième siècle.

Au début du quatorzième siècle, les religieuses bénédictines, qui avaient fondé un monastère au Cerclet, vinrent se réfugier à Nonaville.

Le centre de population le plus important est le hameau de *Pont-à-Brac* (58 hab.), où se tiennent les foires dont nous parlons plus haut, et situé au point de jonction de la route nationale et de la route de Châteauneuf.

Les autres villages sont: *Bonneuil* (24 hab.); *le Moulin d'Ecoyeux* (18 hab.), à la limite de la commune de Jurignac; *le Buisson* (19 hab.), près de la route de Châteauneuf; *Obsève* (23 hab.), dont une partie appartient à la commune de Malaville, etc. etc...

COMMUNE DE MALAVILLE

Superficie = 1280 h. 33 ; Population = 633 habitants.

La commune de Malaville, une des plus importantes du canton de Châteauneuf, est entièrement comprise dans le massif des collines qui séparent la vallée de la Charente de celle du Né ; elle est par conséquent très accidentée. Un petit cours d'eau, le ruisseau *des Regains*, qui prend sa source dans un étang, au pied dn logis de Malaville, arrose une fraîche vallée et va rejoindre le Né dans la commune voisine de Viville. De nombreuses fontaines répandent leur fraîcheur au fond des vallons.

Autrefois des bois importants couvraient le sommet des collines ; mais, depuis une quinzaine d'années, une grande partie de ces bois ont été défrichés et remplacés par de riches vignobles. En effet le vignoble, qui avait complètement disparu pendant a crise phylloxérique, est aujourd'hui entièrement reconstitué et l'on trouve fort peu de terres incultes. La vigne couvre près du quart de la surface totale de la commune et produit, en année moyenne, une récolte que l'on peut évaluer à environ 20.000 hectolitres de vin. Parmi les principaux vignobles, nous pouvons citer ceux de M. *Henry Pailloud*, maire de la commune, à *Chez-Barré* et de M. *Verneuil* à *la Coudraie*.

La commune de Malaville est desservie par la ligne de chemin de fer de Châteauneuf à Saint-Mariens, qui y possède deux stations, l'une au bourg et l'autre, à l'important hameau de Chadeuil. Le réseau routier est représenté par plusieurs chemins d'intérêt commun. En premier lieu, le chemin de Châteauneuf à Barbezieux traverse toute la commune du nord au sud, en longeant la ligne du chemin de fer et dessert le bourg de Malaville ; de ce bourg, se détache un autre chemin qui, d'un côté, se dirige vers Bouteville et de l'autre, vers Jurignac ; enfin un troisième chemin d'intérêt commun unit le hameau de Chadeuil au bourg de Touzac.

Le bourg de Malaville (57 hab.), à sept kilomètres sud de Châteauneuf et vingt-neuf de Cognac, est agréablement situé entre deux collines, à la tête d'un vallon. Il possède un bureau de poste et est le siège d'une perception. Les premiers registres de l'état-civil remontent à l'année 1612; mais ils offrent quelques lacunes.

Près du bourg se voit un ancien logis, appartenant aujourd'hui à M. *Baratte*. C'était le siège d'une seigneurie qui, au seizième siècle, appartenait à la famille *Gélinard*, dont plusieurs membres ont occupé des charges importantes dans la magistrature. Cette famille s'est maintenue à Malaville jusque vers le milieu du dix-huitième siècle.

Lors de l'insurrection de la gabelle, le logis de Malaville fut pillé par les insurgés et les enfants du seigneur furent emmenés en captivité, puis relâchés peu de temps après.

L'église de Malaville est un monument très intéressant. Ainsi que nous l'apprend une double inscription gravée dans la façade, elle fut, en 1511, l'objet d'une restauration complète, due probablement à l'initiative de Louise de Savoie.

La façade, le clocher et le sanctuaire datent de cette époque; la base du clocher appartient à un monument roman antérieur.

La façade est extrêmement gracieuse. La porte, formée par un encadrement de moulures prismatiques, est d'un dessin charmant; des pyramides qui s'élèvent de chaque côté, se terminent par des clochetons effilés. Le troisième étage de la façade est orné d'une rose à six lobes.

Le clocher, massif, a pour tout ornement, sur chacune de ses faces, deux fenêtres ogivales trilobées. Une large fenêtre à deux meneaux et à trois compartiments trilobés éclaire le sanctuaire, où l'on remarque une crédence d'une belle exécution.

On peut également admirer de nombreuses sculptures véritablement remarquables, et représentant des scènes de chasse. Il serait à désirer que l'église de Malaville fut classée parmi les monuments historiques.

Le centre de population le plus important est le gros hameau de *Chadeuil* (102 hab.), situé à deux kilomètres au sud du bourg de Malaville, sur la ligne du chemin de fer qui y possède une station.

Au village de *Ronfleville* (17 hab.), dominant la route de Châteauneuf, se voit un arbre remarquable. C'est un if gigantesque dont la circonférence, mesurée à un mètre trente centimètres du sol, est de sept mètres quarante cinq centimètres, et la hauteur totale, d'environ dix-sept mètres. Cet if est une des curiosités de la contrée.

La commune de Malaville comprend plus de cinquante hameaux, parmi lesquels nous pouvons citer: *Audeville* (21 hab.), dans le sud de la commune; *la Coudraie* (34 hab.), au centre de magnifiques vignobles; *Chez-Gachet* (19 hab.), près de la ligne du chemin de fer; *Moncartier* (19 hab.), à la limite de la commune de Birac, etc. etc..

Commune de Bonneuil

Superficie = 1357 h. 99 ; Population = 442 habitants

Bien qu'elle soit, comme superficie, la troisième du canton de Châteauneuf, la commune de Bonneuil en est proportionnellement l'une des moins peuplées. Le chiffre de sa population ne représente en effet que trente-cinq habitants par kilomètre carré, alors que la moyenne du canton, exception faite de la ville de Châteauneuf, atteint quarante-six habitants par kilomètre carré.

C'est pourtant une commune fertile où l'on rencontre de bonnes prairies et où de magnifiques vignobles donnent des produits d'excellente qualité, classés comme *Grande Champagne*. Par contre l'industrie est nulle et représentée seulement par un moulin à blé peu important.

La commune de Bonneuil est très accidentée ; elle se compose d'un ensemble de collines séparées les unes des autres par de frais vallons ombragés. La plus importante de ces chaînes de collines est celle qui, entrant dans la commune près du village de la Bergère, en parcourt toute la partie septentrionale, atteignant la cote de cent trente-huit mètres et séparant le bassin de la Charente de celui du Né.

Le versant nord de ces collines s'abaisse en pentes rapides, couvertes de riches vignobles ; le versant opposé forme un plateau boisé s'inclinant en pentes plus douces vers la vallée du Né et présentant vers son milieu une vallée fertile, arrosée par un petit affluent du Né et donnant passage à la route de Châteauneuf à Archiac, qui traverse toute la commune du nord-est au sud-ouest.

Avant la reconstitution des vignobles, ce plateau était entièrement couvert de bois ; mais, depuis une quinzaine d'années, de nombreuses parcelles ont été défrichées et remplacées par de belles plantations de vignes.

Outre la route de Châteauneuf à Archiac (chemin de grande com-

munication n° 12 de Chasseneuil à Archiac), la commune de Bonneuil est desservie par un chemin d'intérêt commun, qui la met en relations avec les communes voisines de Bouteville et de Malaville et par plusieurs chemins vicinaux ordinaires.

Le bourg de Bonneuil (26 hab.) se compose de quelques maisons construites sans aucune symétrie en bordure de la route de Châteauneuf à Archiac, à huit kilomètres ouest de Châteauneuf et ving-six de Cognac.

Son église mérite une mention particulière: c'est un type remarquable du roman ogivé du treizième siècle, dont la façade est fort belle.

Cette façade, encadrée par deux hautes colonnes angulaires, comprend deux étages, séparés par une corniche richement sculptée et soutenue par d'intéressants modillons. La porte centrale, en plein cintre, est flanquée de deux portes aveugles, de style ogival. Quatre colonnettes encadrent de chaque côté la porte centrale; deux seulement ornent les baies latérales. Ces colonnettes se prolongent, au-dessus des chapiteaux, en une série de voussures faites de torons et de baguettes, qui sont bordés eux-mêmes par une ligne de fleurons crucifères. L'étage supérieur comprend deux grandes arcatures ogivales et une fenêtre centrale en plein cintre. Le sanctuaire, d'une époque un peu antérieure, repose sur une crypte et garde des restes de peintures murales. On peut aussi remarquer, dans l'église de Bonneuil, une statuette en pierre de la Vierge, du seizième siècle.

Les villages les plus importants de la commune sont *la Bergère* (38 hab.) et *le Maine-Fayat* (34 hab.), tous les deux situés sur la crête des collines qui dominent le bourg au nord et à l'ouest, et *Chez-Marroux* (32 hab.), un peu au-dessus du bourg, sur le chemin de Châteauneuf.

Par sa situation exceptionnelle, le village *du Montet* (29 hab.) mérite une mention spéciale. Il est, en effet, bâti à l'intersection de la route de Châteauneuf et du chemin de Bouteville à Malaville, au point le plus élevé de la contrée. De ce point, comme du haut d'un belvédère, la vue embrasse un immense horizon, s'étendant à l'est

au-delà des remparts d'Angoulême et à l'ouest sur les riches campagnes de la Saintonge.

Parmi les autres villages nous pouvons citer : *le Maine-Andron* (18 hab.), près du Maine-Fayat, et *Chez-Grignon* (18 hab.), entouré de beaux vignobles.

A un kilomètre du bourg de Bonneuil, à moitié caché par un rideau de beaux arbres, se voit le château du *Breuil*, où l'on remarque une belle tour octogonale. Ce château, qui fut construit au quinzième siècle, appartint pendant tout le seizième siècle à la famille *d'Ingrandes*. C'est aujourd'hui la propriété de M. *de Lenchères*.

La famille *d'Ingrandes* possédait également, dans la paroisse de Bonneuil, le logis de *Flaville*, que l'on aperçoit, par côté du village du Montet, dans une situation des plus agréables. Au seizième siècle, nous trouvons, comme seigneur de Flaville, *François d'Ingrandes*, qui mourut vers 1590, laissant la seigneurie de Flaville à sa sœur, *Antoinette d'Ingrandes*. Par son mariage avec *Jacques Catrix* sieur de Barqueville, cette dernière lui porta la terre de Flaville. Jacques Catrix et Antoinette d'Ingrandes eurent deux enfants, Henri et Antoinette. *Henri Catrix* étant mort sans postérité, sa sœur *Antoinette* hérita de Flaville, qu'elle porta en dot à son mari, *Clément-Frotier-Tison*. En 1674, un échange eut lieu entre *Clément-Frotier-Tison* et *Marc Guillaumeau*, sieur de Ruelle et de Villars. Ce dernier cédait la seigneurie de Villars et recevait en échange celle de Flaville. Le mariage de *Jeanne Guillaumeau* avec M. *Hector de la Croix* fit ensuite passer Flaville aux mains de cette dernière famille, qui posséda cette terre jusqu'en 1889, époque à laquelle, M. *Marc de la Croix*, petit-fils d'Hector, vendit le domaine à M. *Léon Croizet*, de Saint-Même. Le fils de ce dernier est aujourd'hui le propriétaire de Flaville.



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

EGLISE DE SEGONZAC

Commune de Touzac

Superficie = 1564 h. 17 ; Population = 689 habitants.

Formant l'angle sud-ouest du canton de Châteauneuf, la commune de Touzac en est la seconde comme superficie et comme population.

Après avoir été fortement éprouvée par la crise phylloxérique, cette commune qui appartient à *la Grande Champagne*, a retrouvé son ancienne prospérité depuis la reconstitution de son vignoble, et c'est une des rares communes où le chiffre de la population, après avoir fléchi comme partout ailleurs, tend depuis quelques années à remonter.

C'est une commune essentiellement agricole, où la culture de la vigne tient, comme nous disons plus haut, une place prépondérante. On y remarque principalement deux beaux vignobles : celui de M. *P. Masson*, maire de la commune et conseiller d'arrondissement du canton de Châteauneuf, et celui de M. *G. Martin*, aux *Philippeaux*. Les principales cultures, autres que la vigne, sont les céréales et les prairies artificielles.

La commune de Touzac est très accidentée ; elle offre aux regards une succession de collines et de vallons, au fond desquels de nombreuses fontaines répandent leur fraîcheur. Ces fontaines forment de petits ruisselets qui, lorsqu'ils ne sont pas absorbés par le sol, vont rejoindre le *Né*, soit directement, soit en allant se déverser dans le ruisseau de Bonneuil. Le *Né* forme la limite méridionale de la commune et la sépare de l'arrondissement de Barbezieux.

Le point le plus élevé de la commune est situé au nord-est, près du village de la Brande, à la cote de cent vingt-six mètres ; mais le point le plus intéressant est presque au centre de la commune, près du Puy de Neuville, à l'altitude de cent vingt mètres. De ce point élevé la vue embrasse de tous côtés un immense horizon.

Malgré son importance, la commune de Touzac ne possède pas de station de chemin de fer ; elle est desservie soit par la halte de Cha-

deuil, à quatre kilomètres, soit par les stations de Viville ou de Malaville, à six kilomètres. La principale voie de communication est la route départementale n° 12 de Jarnac à Barbezieux, qui passe près du bourg de Touzac et traverse toute la commune du nord au sud. Le bourg de Touzac est desservi par un chemin d'intérêt commun, qui se détache de la route départementale à la limite de la commune et qui se dirige vers Chadeuil. Un autre chemin d'intérêt commun, venu de Viville et se dirigeant vers Criteuil, dessert le sud de la commune. De nombreux chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau.

Le fief le plus important et le plus ancien de la commune de Touzac était celui du *Puy de Neuville*, dont les seigneurs sont connus depuis le douzième siècle. En 1155, *Guillaume de Neuville* eut des démêlés avec le Chapître de la cathédrale d'Angoulême.

Dans les premières années du seizième siècle, *Françoise de Neuville* étant morte sans laisser de postérité, le Puy de Neuville passa entre les mains de son principal héritier, messire *Jehan Foucault*, et, vers 1567, la petite-fille de ce dernier, *Hélène Foucault*, vendit ce domaine à *Louis d'Estivalle*, conseiller au présidial d'Angoulême. En 1621, la terre de Neuville fut acquise par *Jean Guérin*, écuyer, sieur de Plessac-Rochebertier. Ce dernier, qui fut maire d'Angoulême en 1630, consacra une somme de dix mille livres à la fondation de l'hôpital de Notre-Dame-des-Anges, à Angoulême. En reconnaissance de ce bienfait, le nom de Jean Guérin a été donné à la rue d'Angoulême, qui longe le mur oriental de l'hôpital.

Après Jean Guérin, le Puy de Neuville fut acquis par *Guillaume Guez*, seigneur de Balzac, père du « *Restaurateur des lettres françaises* ». Ce dernier ne fut pas seigneur du Puy de Neuville, cette terre ayant été dévolue à son frère cadet, François. La famille de Balzac ne paraît pas avoir habité le domaine du Puy de Neuville, qui fut géré pendant tout le dix-huitième siècle par des fermiers.

Enfin, en 1805, la terre du Puy de Neuville fut vendue aux enchères et acquise, moyennant la somme de 17.700 francs, par M. *Pierre Guillot*, dont la famille en a toujours la possession.

A environ deux cents mètres du bourg de Touzac, sur un des points les plus élevés de la commune, s'élevait autrefois une grosse maison bourgeoise, *la Pégerie*, dont il ne reste aujourd'hui qu'une immense cave voûtée, convertie en chai par le possesseur actuel, M. *Couste*. Cette maison était possédée au dix-huitième siècle par la famille *Texier de la Pégerie*, qui obtint des lettres de noblesse, en 1766, en la personne de *Pierre-Paul Texier de la Pégerie*, par l'achat, moyennant la somme de 7000 livres d'une charge de *Secrétaire du roi près le parlement de Pau*. Cette famille a joué un rôle important pendant tout le dix-huitième siècle et le commencement du dix-neuvième.

Le bourg de Touzac (42 hab.), à douze kilomètres sud-ouest de Châteauneuf et ving-trois kilomètres de Cognac, est situé au nord de la commune, dans un vallon fertile, sur la route de Chadeuil. Il possède un bureau de poste. Les registres paroissiaux conservés dans la commune ne sont pas antérieurs à l'année 1700.

L'église de Touzac datait du douzième siècle; mais, très endommagée à l'époque des guerres religieuses du seizième siècle, elle dut être presque entièrement reconstruite dans le premier quart du dix-septième siècle. De l'église primitive il ne reste que la façade et la base du clocher.

La façade est intéressante; elle appartient au roman fleuri et se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Le rez-de-chaussée comprend une porte, en plein cintre légèrement surbaissé, flanquée de deux portes latérales aveugles. Les trois archivoltes, qui couronnent la porte sont surmontées par un cordon de pointes de diamant, qui se prolonge sur les deux portes aveugles; elles sont, en outre, séparées par un bandeau richement orné d'étoiles, de fleurons et de feuillages très délicats. L'étage est séparé du rez-de-chaussée par une corniche couverte de dessins géométriques; il se compose de cinq arcatures aveugles reposant sur des groupes de colonnettes, dont les chapiteaux sont d'une grande richesse. Le sanctuaire a disparu et a été remplacé par le presbytère.

La commune de Touzac comprend plus de soixante-dix hameaux,

dont la plupart n'ont qu'une ou deux maisons. Les principaux sont: *Vacheresse* (112 hab.), dans le sud de la commune, dont ce hameau est la principale agglomération; *Chez-Piget* (33 hab.) et *Chez-Moreau* (22 hab.), à la limite de la commune de Lignières; *Chez-Coutin* (26 hab.), à l'extrémité septentrionale; *Grandmont* (23 hab.); *Chez-Souchet* (23 hab.), etc. etc...

NOTA. — *La plupart des détails contenus dans cette notice ont été empruntés à l'intéressante monographie de la commune de Touzac par M. l'abbé Guérin, curé de la paroisse.*

Commune de Viville

Superficie = 293 h. 32. ; Population = 128 habitants.

Cette petite commune, la moins peuplée et l'une des moins étendues du canton, est située dans la vallée du *Né*, qui en forme la limite méridionale. Cette rivière s'y divise en plusieurs bras et arrose des prairies d'un bon rapport; elle est rejointe, sur le territoire de la commune de Viville, par le ruisseau *des Regains*, qui vient de la commune voisine de Malaville.

Les coteaux, qui dominent, au nord, la vallée du Né, possèdent de beaux vignobles. Aussi la plupart des habitants sont-ils dans l'aisance.

Le bourg de Viville (18 hab.), à douze kilomètres sud de Châteauneuf et vingt-huit de Cognac, est agréablement situé dans la vallée du Né. Il possède une station de chemin de fer et est desservi par un chemin d'intérêt commun, qui vient du Pont-à-Brac et se dirige vers la commune de Criteuil. Ce fut autrefois une possession de l'ordre des Templiers, puis, après la destruction de cet ordre, des chevaliers de Malte.

La petite église de Viville, du onzième siècle, a été partiellement restaurée au treizième siècle; elle possédait autrefois un clocher, qui a disparu. Les détails les plus intéressants de cette église sont le tabernacle eucharisique, admirablement conservé, que l'on peut voir dans la première partie du sanctuaire, au midi, et deux sculptures très archaïques au sommet des colonnes d'entrée du sanctuaire.

Citons, parmi les villages, *Chez-Baron* (15 hab.) et *Chez-Damouroux* (16 hab.).

CANTON DE SEGONZAC

Superficie = 21371 hect ; Population = 12033 habitants.

Le canton de Segonzac est entièrement compris entre *la Charente*, qui en forme la limite septentrionale et *le Né*, qui le limite au sud. Tout le nord du canton forme une vaste plaine crayeuse, dont le sol a une composition analogue à celui de la Champagne, qui lui a donné son nom.

Ce sol est absolument impropre à la culture des céréales et ne se prête bien qu'à la culture de la vigne. Aussi, lors de la crise phylloxérique, tout ce pays, redevenu aujourd'hui si riche, fut-il des plus éprouvés; on n'y rencontrait que terres en friche et champs à l'abandon. Aujourd'hui la reconstitution du vignoble est complète et la prospérité est revenue dans le pays.

La plaine de la *Champagne* est bornée, à l'ouest et au sud, par une série de collines, en général peu élevées, qui la séparent de la vallée du Né. Ces collines appartiennent également au canton de Segonzac et sont aussi couvertes de magnifiques vignobles.

L'une de ces collines, *le Terrier du Coq*, dans la commune de Juillac, haute de cent trente-deux mètres, est la plus élevée de toutes et domine au loin tout le pays environnant.

Le canton de Segonzac est entièrement compris dans le crû de la *Grande Champagne*; il en forme la partie principale et les eaux-de-vie qu'il produit sont les plus estimées du monde entier.

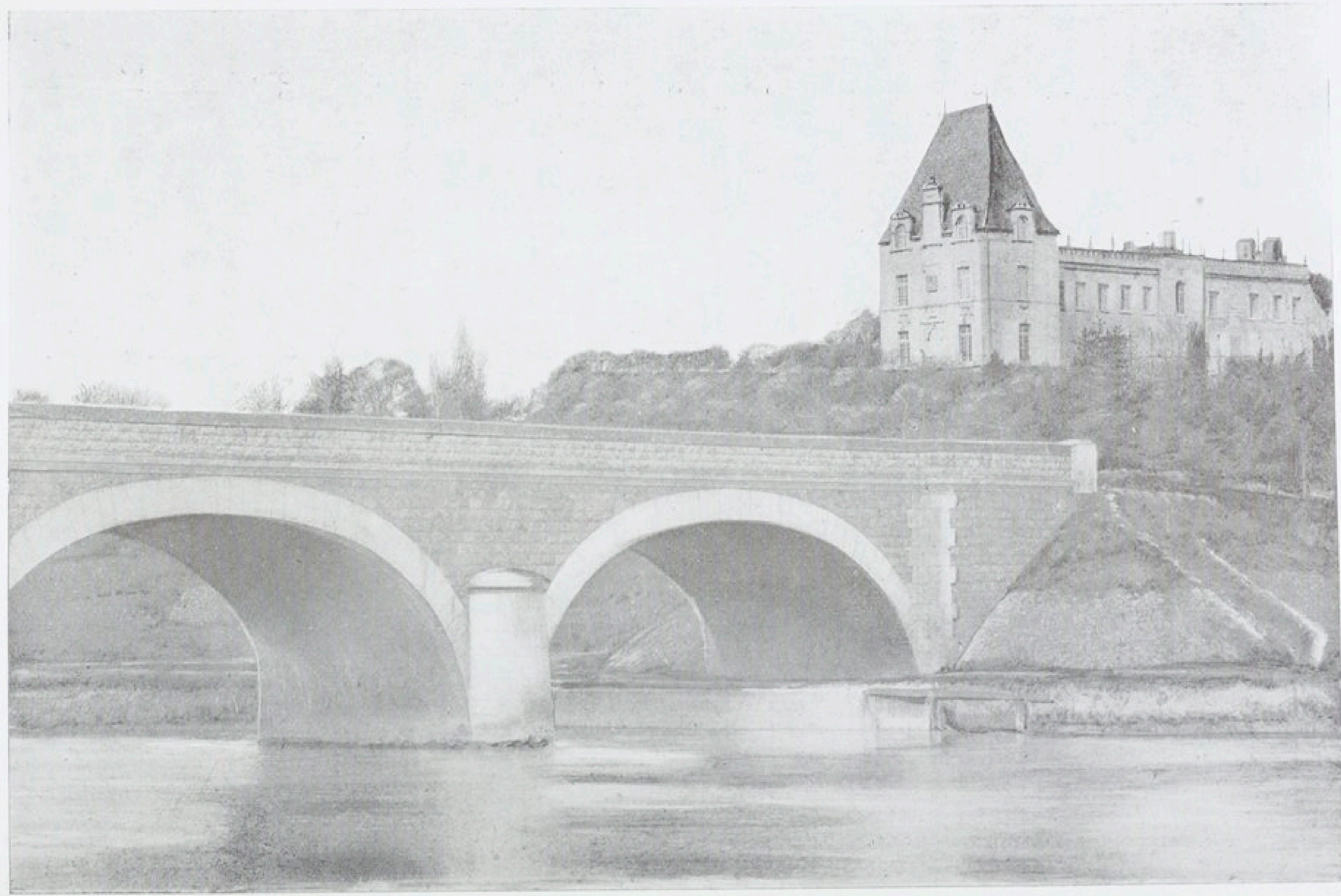
La ligne de chemin de fer d'Angoulême à Saintes parcourt tout le nord du canton, qui est également desservi par les petites lignes d'intérêt local de Saint-Angeau à Segonzac et de Barbezieux à Cognac. La gare de la ville de Jarnac est située sur le territoire du canton de Segonzac.

Le canton de Segonzac est limité, au nord, par les cantons de Cognac et de Jarnac, à l'est, par le canton de Châteauneuf, au sud, par

le canton de Barbezieux et par le département de la Charente-Inférieure et à l'ouest, par ce dernier département et par le canton de Cognac.

Région essentiellement agricole, ne possédant aucun cours d'eau important en dehors de la Charente et du Né, le canton de Segonzac ne possède d'autre industrie que celle des *bouilleurs*, qui transforment en eaux-de-vie les produits de la vigne.

Le canton de Segonzac comprend les quinze communes suivantes: *Segonzac*, *Mainxe*, *Saint-Même*, *Gondeville*, *Bourg-Charente*, *Gensac-la-Pallue*, *Genté*, *Salles d'Angles*, *Angeac-Champagne*, *Juillac le-Coq*, *Saint-Fort-sur-le-Né*, *Verrières*, *Ambleville*, *Lignières-Sonneville* et *Criteuil-la-Magdeleine*.



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

CHATEAU DE BOURG-CHARENTE

Commune de Segonzac

Superficie = 3453 hect ; Population = 2286 habitants.

La commune de Segonzac occupe une vaste plaine au centre de la *Grande Champagne*; cependant la partie orientale de la commune renferme des collines assez élevées, appartenant à la ligne de partage des eaux entre le bassin de la Charente et celui du Né. La principale culture est celle de la vigne; de nombreux et importants vignobles y ont été reconstitués, ramenant la prospérité dans une contrée, qui avait été tout particulièrement éprouvée par le phylloxéra.

Il serait trop long d'énumérer les nombreuses propriétés répandues sur le territoire de cette commune; nous nous contenterons donc de signaler celle de l'honorable maire de Segonzac, M. *Aimé Richard*, dont la distillerie, tant par son installation que par le nombre des appareils, est une des plus importantes de la région.

La commune de Segonzac est très bien partagée au point de vue des voies de communication. Desservie par la petite ligne d'intérêt local de Saint-Angeau à Segonzac, elle est également parcourue par deux routes départementales, par deux chemins de grande communication, par deux chemins d'intérêt commun et par plusieurs chemins vicinaux. Les deux routes départementales sont celle de Jarnac à Saint-Fort (route départementale N° 4 de Ruffec à Archiac) et la route départementale N° 12 de Jarnac à Barbezieux, qui se confond avec la précédente entre Jarnac et Segonzac. La route de Cognac à Segonzac (chemin de grande communication N° 24 de Barbezieux à Macqueville) dessert l'ouest de la commune et la route de Segonzac à Saint-Même (chemin de grande communication N° 11 de Celles à Confolens) se détache de la route de Jarnac et va rejoindre un peu avant le bourg de Saint-Même, la route de Cognac à Châteauneuf. Un chemin d'intérêt commun, venu de Bouteville,

traverse tout le nord de la commune et dessert les importants hameaux de Garancille et de la Nérolle.

Segonzac (900 hab.) est une agréable petite ville, située à treize kilomètres sud-est de Cognac et construite au pied des hautes collines qui séparent la vallée de la Charente de celle du Né et qui se terminent brusquement en cet endroit. On y trouve une perception, un bureau de poste et deux études de notaire. De bonnes foires s'y tiennent le premier dimanche de chaque mois.

L'église a été presque entièrement reconstruite dans la dernière moitié du dix-neuvième siècle. C'est un monument aux proportions très vastes et remarquable par son beau mobilier. Le monument primitif datait du douzième siècle. Il en reste un magnifique clocher isolé de la façade qui le précède et qui est un peu postérieure. Le premier étage de la tour est du douzième siècle; le second étage est du treizième, ainsi que la flèche à écailles, la façade et le très bel ordre d'architecture qui la domine.

Le sanctuaire est du quinzième siècle, époque à laquelle les comtes d'Angoulême, dont les armes ornent la clef de la voûte, avaient ajouté à la vieille église romane deux bas-côtés et un chevet rectangulaire au-dessus du transept.

La sculpture romane de l'église de Segonzac est remarquable et d'une très grande perfection.

Segonzac n'avait ni château ni logis; c'était une dépendance de la châtellenie de Bouteville, et, comme telle, cette petite ville faisait partie des domaines des comtes d'Angoulême.

Ce fut un des premiers centres du protestantisme en Angoumois. Son église réformée fut constituée en 1558, en même temps que celle de Cognac. Après la bataille de Jarnac, une compagnie protestante, commandée par Montgomery, y fut défaite par les troupes du comte de Brissac.

Après la Révocation de l'édit de Nantes, le temple protestant de Segonzac fut rasé, et, comme les protestants continuaient à se réunir clandestinement, un détachement de dragons vint, en 1711, prendre ses quartiers d'hiver à Segonzac.

Les registres de l'état-civil conservés à Segonzac, remontent à l'année 1636.

Dans le sud de la commune, le logis de *Mazotte* est aujourd'hui le centre d'une magnifique exploitation viticole. C'était autrefois le siège d'une seigneurie que, par lettres-patentes du 27 décembre 1365, le roi de Navarre, Charles II, comte d'Angoulême, avait donnée à *Hugues des Moustiers*, pour reconnaître ses bons et loyaux services.

La fille de ce dernier, *Marie des Moustiers*, porta Mazotte à son époux, *Hélie Foucaut de Pons*, qui laissa cette terre à sa fille, Marguerite. Cette dernière épousa *Jean de Lousme*, seigneur d'Ardenne. En 1495, à la suite d'un partage, Mazotte devint la propriété d'*Hélix de Saint-Martin*, qui transmit cette terre à la famille *Green de Saint-Marsault*.

Les hameaux sont nombreux dans la commune de Segonzac ; nous ne citerons donc que les principaux : *la Nérolle* (168 hab.) et *Garancille* (107 hab.), dans le nord de la commune ; *le Bocq* (45 hab.), près de la Nérolle ; *Chez-Barraud* (87 hab.) ; *Chez-Biard* (95 hab.), sur la route de Cognac ; *Deux-Villes* (105 hab.) et *le Gord* (38 hab.), dans l'ouest de la commune ; *Chez-Bouchet* (58 hab.) et *la Trente* (42 hab.), près de la route de Saint-Fort ; *Puyguiller* (45 hab.), dans l'extrême sud ; *le Pible* (38 hab.), dans la partie accidentée de la commune ; *Chez-Richon* (44 hab.) et *les Courades* (32 hab.), sur la route de Bouteville, etc, etc...

Commune de Mainxe

Superficie = 1010 h. 19 ; Population = 655 habitants

Située au nord de Segonzac, la commune de Mainxe est également comprise dans la plaine de la *Grande Champagne*; son territoire s'élève en pente douce jusqu'à la crête, qui limite au nord la vallée de la Charente, et se continue jusqu'à la rive gauche du fleuve, en face de la ville de Jarnac.

C'est une des plaines les plus riches de la Saintonge, qui fut chantée par un de ses anciens possesseurs, Etienne Pasquier De tous côtés la vue se repose sur de luxuriants vignobles alternant avec de bonnes prairies et des champs parfaitement cultivés; le sommet et les pentes du coteau qui domine la Charente sont couverts par le magnifique bois de *Montagant* et la vallée de la Charente forme une admirable prairie.

De nombreuses et belles voies de communication sillonnent le territoire de Mainxe. La petite ligne de Saint-Angeau à Segonzac parcourt la commune du nord au sud et possède une halte près du bourg de Mainxe. Le nord de la commune est desservi par la route nationale d'Angoulême à Saintes. La route de Jarnac à Segonzac (route départementale N° 4 de Ruffec à Archiac) se détache de la route nationale et passe à proximité du bourg de Mainxe. La crête du coteau est parcourue par la route de Jarnac à Châteauneuf (route départementale N° 10 de Cognac à Ribérac) et l'angle sud-est de la commune est desservi par la route de Segonzac à Saint-Même (chemin de grande communication N° 11 de Celles à Confolens). Ce réseau est complété par de nombreux chemins vicinaux ordinaires. Ajoutons que la commune est limitée au sud par l'ancienne voie romaine de Saintes à Périgueux (*Chemin Boisné*).

La prévôté de Mainxe était, à l'origine, possédée par les comtes

d'Angoulême, qui l'aliénèrent à une époque inconnue Le premier possesseur connu est *Collinet de Lespine*, qui vivait au milieu du quinzième siècle. Sa fille, *Jeannette de Lespine*, épousa *Savary Mesmyn*.

De la famille Mesmyn, la terre de Mainxe passa à *Hélie du Tillet*, receveur général des finances de la comtesse d'Angoulême. Après la mort d'Hélie du Tillet (1519), ses héritiers vendirent Mainxe à sa nièce, *Marguerite Texier*, qui avait été la nourrice de la reine de Navarre.

Après plusieurs changements, dus à des mariages successifs, Mainxe devint la propriété d'*Etienne Pasquier*, avocat au Parlement, qui quitta Paris pour venir réparer ses forces à Mainxe. Il recouvra vite sa vigueur, dans ce pays, qui lui plaisait tout particulièrement. Son fils, *Nicolas Pasquier*, entra également dans la magistrature. Il fut nommé lieutenant-général au siège de Cognac et épousa, le 28 avril 1592, *Suzanne de Brémond*, qui lui apporta la terre de Balanzac. Sur la fin de sa vie il quitta Mainxe et Cognac pour ce dernier domaine.

Les héritiers de Nicolas Pasquier vendirent à *Louis François de Lameth*, comte de Bussy, la terre de Mainxe, qui passa ensuite entre les mains d'*Isaac Laisné de Nanclas*, lieutenant-général des armées du roi.

Vers le milieu du dix-huitième siècle, la terre de Mainxe passa dans la famille *Le Coq de Boisbaudran*, qui la conserva jusque dans les premières années du dix-neuvième siècle.

Le bourg de Mainxe (110 hab.), à quatre kilomètres nord de Segonzac et treize kilomètres de Cognac, s'élève dans la plaine, au sud de la commune, près du *Chemin Boisné*. Il possède un bureau de poste.

Son église, dédiée à Saint-Maurice, était autrefois un monument du onzième siècle, avec fenêtres étroites en meurtrières, tour carrée au nord et crypte sous le sanctuaire.

Une restauration eut lieu au quinzième siècle: la tour fut remplacée par un campanile surmontant le mur du chevet absidal. Au

seizième siècle, les Laisné construisirent une chapelle au midi. La litre seigneuriale porte encore leurs armes.

Absolument abandonnée après la Révolution, cette église a été à peu près reconstruite en 1867. Avec sa flèche en ardoise et sa fraîcheur d'architecture, elle est un des plus gracieux ornements de la fertile campagne de Mainxe.

Au village de *l'Abbaye* (54 hab.), situé sur la route de Cognac, près du bois de Montagant, existait autrefois un monastère de religieuses, que les traditions du pays appellent encore *les Dames Grises*. La maison principale de ce village est construite sur les fondations évidentes de cette antique abbaye qui a cessé d'exister à une époque reculée, probablement pendant la guerre de Cent ans.

Au petit village *du Louit*, également sur la route de Cognac, on a longtemps conservé le petit local isolé, où les protestants, à l'oriine, se réunissaient clandestinement pour l'exercice de leur culte.

Parmi les autres villages nous pouvons citer : *Marancheville* (18 hab.), et *le Bout des Ponts* (28 hab.), qui s'étendent également sur la commune de Gondeville; *l'Ile Madame* (32 hab.), vrai faubourg de la ville de Jarnac; *la Chaise* (32 hab.), dont le nom a un parfum monastique ; *Chez Boujut* (38 hab.), au nord du bourg ; *le Four la Chaux* (28 hab.), sur la route de Cognac ; *Chez-Juillé* (28 hab.), dans l'est de la commune etc. etc...

Commune de Saint-Même

Superficie = 1513 h. 30 ; Population = 1420 habitants.

Située à l'extrémité orientale du canton et limitée au nord par la Charente, la commune de Saint-Même est, après celle de Segonzac, la plus importante du canton. La densité de sa population atteint quatre-vingt-treize habitants par kilomètre carré.

C'est, en effet, une commune riche et prospère. Les terrains compris dans la vallée de la Charente sont d'une grande fertilité. De belles prairies s'étendent le long des rives du fleuve et de magnifiques vignobles couvrent le reste de la vallée, ainsi que les pentes et le sommet du coteau qui domine cette vallée au sud. Un bois important s'étend à l'est de la commune.

Mais, ce qui fait surtout la richesse de Saint-Même, ce sont les admirables carrières de pierres de taille, exploitées depuis le douzième siècle, dont les galeries souterraines s'enfoncent profondément dans le flanc des collines, formant un labyrinthe presque inextricable. La pierre extraite de ces carrières est, en effet, fort renommée et s'expédie jusque dans les contrées les plus lointaines.

L'industrie est également représentée par des moulins importants situés au village de Saintonge et mis en mouvement par la Charente.

La ligne de chemin de fer d'Angoulême à Saintes possède, dans la commune de Saint-Même, une importante station dont le trafic est considérable. Les autres voies de communication sont la route de Cognac à Châteauneuf (route départementale N° 10 de Cognac à Ribérac), qui traverse toute la commune de l'ouest à l'est, et la route de Segonzac à Bassac (chemin de grande communication N° 11 de Celles à Confolens), qui croise la route de Cognac au bourg de Saint-Même. De plus, le chemin d'intérêt commun de Châteauneuf à Jarnac dessert le nord de la commune et un autre chemin d'intérêt commun unit le bourg de Saint-Même à celui de Saint-Preuil.



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

CHATEAU DE ROISSAC (COMMUNE D'ANGEAC-CHAMPAGNE)

Le sud de la commune est traversé par le *chemin Boisné*, près duquel on peut voir un dolmen en partie brisé.

Le plus ancien seigneur connu de Saint-Même est *Jean de la Roche*, chevalier, baron de la Rochebeaucourt, qui était seigneur de Saint-Même en 1528. Son fils, *François de la Rochebeaucourt* fut gouverneur de l'Angoumois. Il réunit le Grollet à la seigneurie de Saint-Même et maria sa fille, *Françoise*, à *Olivier de Culant*, baron de Ciré en Aunis, d'une famille originaire du Berry.

Olivier de Culant embrassa la religion protestante et devint un des principaux partisans de la nouvelle religion, en Angoumois. Son petit-fils, *Geoffroy de Culant*, épousa *Jacquette Méhée*, d'Anqueville, dont il eut deux fils. L'aîné, *René*, demeura baron de Ciré, seigneur de Saint-Même et du Grollet ; le cadet, *Isaac*, eut la seigneurie d'Anqueville ; nous le retrouverons plus loin.

Par son mariage avec *Marie-Gabrielle de Culant*, Messire *Joseph Hector d'Auray*, comte de Brie, devint seigneur de Saint-Même et du Grollet. Son fils, *Alexandre d'Auray*, fut capitaine de vaisseau. Ayant pris sa retraite en 1788, ce dernier figura aux assemblées provinciales de 1789 et émigra en 1792.

Saint-Même, à huit kilomètres nord-est de Segonzac et à seize kilomètres de Cognac, est construit au point de jonction de la route de Cognac à Châteauneuf et de la route de Bassac. C'est un gros bourg de plus de mille habitants, régulièrement bâti et dont les maisons respirent en général l'aisance. Ses maisons s'étagent sur les flancs du coteau et, vu de la station du chemin de fer, le bourg de Saint-Même présente l'aspect d'une petite ville. Il possède un bureau de poste et une étude de notaire ; de bonnes foires s'y tiennent le 29 de chaque mois.

L'église de Saint-Même, des douzième et treizième siècles, appartient à deux campagnes immédiates.

La nef, qui paraît plus ancienne, possédait au midi une chapelle latérale sur crypte avec voûte domicale.

Le sanctuaire, précédé de la coupole du clocher, est une abside

avec belles arcatures. La sculpture y est exclusivement géométrique, alors que celle de la nef n'est faite que de feuillages et de rinceaux.

Ce charmant monument appelle une restauration intelligente, qui lui rendra des proportions plus vastes en lui restituant sa belle chapelle et une façade convenable.

Au hameau *du Grollet* (35 hab.), s'élevait un château, édifié au dix-septième siècle par la famille de Culant. Incendié vers la fin du dix-huitième siècle, ce château a été remplacé par une magnifique maison bourgeoise.

Les principaux villages de la commune de Saint-Même sont : *le Breuil* (48 hab.), au sud du bourg, sur la route de Saint-Preuil ; *Vinade* (35 hab.), sur la Charente, port d'embarquement des pierres; *Saintonge* (90 hab.), avec des moulins importants sur la Charente.

A l'extrême limite orientale de la commune, au sommet d'un mamelon dominant la plaine, on aperçoit les restes d'un ancien château, auxquels ont été ajoutées des constructions modernes, qui en dénaturent complètement le caractère : ce sont les débris de l'ancien château d'Anqueville qui, au treizième siècle appartenait à une branche cadette des Taillefer, les seigneurs de *Montausier*.

C'était une seigneurie très importante, dont la mouvance s'exerçait sur plus de trente paroisses.

Au quinzième siècle, la seigneurie d'Anqueville était possédée par deux frères, *Arnauld* et *Pierre Giraud*, écuyers. Vers le milieu du seizième siècle, la petite-fille de ce dernier, *Louise Giraud*, épousa un gentilhomme saintongeais, *Charles de Sousmoulins*, et lui porta en dot la terre d'Anqueville.

Tous les seigneurs qui possédèrent Anqueville pendant le seizième siècle, embrassèrent le parti de la Réforme et furent des huguenots militants. Il n'est donc pas étonnant que, pendant les guerres religieuses, le château d'Anqueville ait eu à subir souvent les vicissitudes de la guerre. Pendant cette époque néfaste, il fut plusieurs fois pris et repris, pillé, saccagé, et beaucoup de titres précieux furent détruits.

Charles de Sousmoulins mourut vers l'an 1570, ne laissant que

deux filles, dont l'aînée, *Jacquette de Sousmoulins*, épousa, en 1581, *David Méhée*, un des compagnons d'armes du roi de Navarre, le futur Henri IV. *David Méhée* étant mort en 1592, sa veuve se remaria avec l'un des chefs les plus ardents du protestantisme en Angoumois, *Pierre Dexmier*, sieur du Breuil de Blanzac.

Les convictions calvinistes de ce dernier étaient si ardentes, qu'il n'hésita pas à bouder le roi Henri IV, lorsque ce dernier eut abjuré le protestantisme, ce qui lui valut cette boutade du plus populaire de nos rois : « *Il ne faut pas quitter ses compagnons pour manger* « *des noix en Angoumois.* »

Pierre Dexmier n'eut pas la possession d'Anqueville. En effet, une sentence rendue par le présidial de Saintes, le 23 octobre 1603, attribua le domaine d'Anqueville, à *Gédéon Méhée*, fils aîné, issu du premier mariage de Jacquette de Sousmoulins.

A la mort de cette dernière, en 1637, et pour liquider sa succession, ainsi que celles de son premier mari, David Méhée, et de son fils aîné, Gédéon Méhée, mort en 1613, s'engagea un long procès qui n'était pas encore terminé lors du décès, en 1658, du fils de Gédéon, *René Méhée*. Ce dernier laissait trois enfants mineurs, sous la tutelle de leur mère, *Claude Chasteigner*.

Une sentence du 12 septembre 1665, adjugea à ces derniers le domaine d'Anqueville. Ils n'en jouirent pas longtemps. En effet Claude Chasteigner, menacée d'un nouveau procès, préféra sacrifier les intérêts de ses enfants et, par une transaction du 21 mai 1666, la terre d'Anqueville passa aux mains d'*Isaac de Culant*, petit-fils de Gédéon Méhée, par sa mère *Jacquette Méhée*.

Les de Culant, ainsi que leurs prédécesseurs dans la possession d'Anqueville, étaient calvinistes et le grand'père d'Isaac, Olivier de Culant, avait été l'un des principaux chefs de la Réforme en Angoumois. Cependant, Isaac de Culant, suivant en cela l'exemple d'un grand nombre d'autres seigneurs, abjura le protestantisme et fit baptiser ses enfants.

Il mourut en 1701, laissant la terre d'Anqueville à son fils, *Gabriel de Culant*, qui fut capitaine au régiment d'Auvergne et se fit tuer en 1703 au siège d'Ostende n'étant âgé que de vingt-sept ans.

Le petit-fils de ce dernier, *Alexandre-Louis de Culant*, après une brillante carrière militaire, se retira à Anqueville. En 1789, il fut choisi avec le marquis de Saint-Simon, pour représenter la noblesse de l'Angoumois aux Etats-Généraux de 1789.

Il mourut au château d'Anqueville le 15 septembre 1799, ne laissant pas de postérité. Aussi, après la mort de sa veuve, survenue le 30 avril 1824, le domaine d'Anqueville fut vendu et acquis par l'abbé Marcellin, curé de Châteauneuf.

Il ne tarda pas à passer entre les mains d'un spéculateur qui l'exploita comme une carrière, dont les pierres allèrent bâtir des maisons neuves à Jarnac et dans les environs. Aussi n'existe-t-il aujourd'hui que des débris de l'ancien manoir.

Autrefois, le château d'Anqueville baignait le pied de ses murailles dans les eaux d'un étang aujourd'hui transformé en prairie, et le joyeux tic-tac d'un moulin se mêlait au murmure du ruisseau par lequel s'écoulait le trop-plein du lac. Mais le 16 août 1768, une épouvantable bourrasque, dont on a longtemps gardé le souvenir dans le pays, emporta le moulin et vida l'étang, qui fut remplacé par la jolie prairie qui s'étend au pied de ce qui fut le château d'Anqueville.

Commune de Gondeville

Superficie = 544 h. 99 ; Population = 552 habitants.

Les seigneurs de Gondeville sont connus depuis le treizième siècle. Ils avaient droit de haute, moyenne et basse justice. En dédommagement des travaux qu'ils avaient éxécutés sur la Charente et qui avaient rendu plus facile la navigation du fleuve, ils avaient obtenu de percevoir un boisseau de sel sur chaque gabarée de sel remontant le cours de la rivière. Ils relevaient de la seigneurie de Bouteville.

Vers la fin du quatorzième siècle, vivait *Foulques de Gondeville* qui eut pour successeur son fils *Armand*. Vint ensuite *Jean Bouterouhe*, dont la fille *Agnès*, épousa *Guillaume de Cruc*. Ce dernier devint ainsi seigneur de Gondeville et laissa cette seigneurie à ses héritiers.

Sa petite-fille, *Magdeleine de Cruc*, céda Gondeville à *Jean de La Rochebeaucourt*, puîné de la maison de Saint-Même et reçut en échange la terre de Courpignac, en Saintonge (10 mai 1590). Dans les premières années du dix-septième siècle, les héritiers de Jean de Larochebeaucourt vendirent à *Samuel de Lanauve*, conseiller au Parlement, la terre de Gondeville, qui fut acquise en 1655, par *Pierre Laisné*, sieur du Chardonneaux.

Ce dernier eut de nombreux démêlés avec Jean de Culant, seigneur de Saint-Même, à propos de l'enclave de Gondeville ; ce fut avec beaucoup de peine qu'il parvint à faire ériger cette enclave en paroisse. C'est à son gendre, *Isaac Laisné de Nanclas* qu'est due la construction de l'église de Gondeville.

Isaac Laisné fit une brillante carrière militaire ; devenu d'abord lieutenant-colonel du régiment de Sainte-Maure, il fut nommé, en 1690, brigadier des armées du roi. Il se signala dans de nombreuses campagnes et mourut, le 30 octobre 1704, après avoir obtenu le titre de lieutenant général; il fut inhumé dans l'église de Gondeville.

Son fils, *Philippe Laisné*, étant mort sans postérité, abandonna

ses biens à son neveu, *Louis Saulnier, de Pierre Levée*. La famille Saulnier conserva Gondeville jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.

Le château primitif de Gondeville était construit dans une île de la Charente. Au commencement du dix-huitième siècle, Philippe Laisné fit construire le nouveau château où l'on remarque principalement deux belles grilles en fer forgé, supportant les écussons des Laisné de Nanclas et des Saulnier de Pierre Levée.

La commune de Gondeville est une des moins étendues du canton de Segonzac; seule la commune d'Ambleville a une superficie moindre. La population est très dense et atteint le chiffre de cent habitants par kilomètre carré ; c'est la commune proportionnellement la plus peuplée du canton de Segonzac.

Cette commune est entièrement comprise dans la vallée de la Charente, dont le cours forme sa limite septentrionale. De magnifiques prairies, qui s'étendent tout le long des rives du fleuve, couvrent plus de la moitié du territoire, dont le reste se partage entre de beaux vignobles et des champs fertiles.

La longue et belle avenue, plantée de peupliers, qui unit la gare à la ville de Jarnac et qui fait partie de la route nationale d'Angoulême à Saintes, sépare la commune de Gondeville de celle de Mainxe.

La gare de Jarnac, sur la ligne d'Angoulême à Saintes, est située sur le territoire de la commune de Gondeville En dehors de la route nationale d'Angoulême à Saintes, qui limite la commune à l'ouest, Gondeville est desservi par le chemin d'intérêt commun de Châteauneuf à Jarnac, qui rejoint la route nationale près de la gare de Jarnac. Plusieurs chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau.

Le bourg de Gondeville (137 hab.) s'élève dans une très agréable situation près de la Charente, qui y fait mouvoir les importants moulins de M. *Davy* et de M. *Navarre* Il est situé à neuf kilomètres nord-ouest de Segonzac et à seize kilomètres de Cognac.

Son église, de construction toute récente, est un monument très bien compris et qui fait honneur à l'architecte qui l'a élevé, M. *L. Martin*, inspecteur des monuments historiques de la Charente.

La Barde (22 hab.), village situé à l'extrémité de la commune et dont une partie appartient à la commune de Saint-Même, possède un logis qui faisait partie des domaines des *de Culant*, seigneurs de Saint-Même. Devenu la propriété de *Philippe Laisné*, il passa ensuite dans la famille *d'Asnières*, qui le possède encore actuellement.

Les principaux villages de la commune sont : *Marencheville* (52 hab.) et le *Bout des Ponts* (40 hab.), dont une partie appartient également à la commune de Saint-Même ; *l'Ile Madame* (58 hab.), vrai faubourg de Jarnac, sur l'avenue de la gare ; *les Frégonnières* (32 hab.) ; *Mérienne* (58 hab.), sur la route de Gondeville à Jarnac ; *l'Epine* (54 hab.) et *Chez Gaury* (17 hab.), sur la route de Saint-Même, etc. etc.



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

DOLMEN DE SAINT-FORT (SAINT-FORT)

Commune de Bourg-Charente

Superficie = 1201 h. 55 ; Population = 778 habitants.

La commune de Bourg-Charente est une des plus intéressantes de l'arrondissement de Cognac, non seulement par les nombreux vestiges du passé qu'elle nous a conservés, mais aussi par la beauté des sites qu'elle offre à nos regards.

En nul autre endroit, la vallée de la Charente n'est plus belle que dans la traversée de cette commune. Une haute falaise boisée domine la rive gauche du fleuve ; de ce point élevé les regards embrassent un immense panorama. Sur la rive droite se dresse, au sommet d'un rocher escarpé, le château de Bourg, au delà duquel se déroule la vaste plaine du Pays-Bas ; au midi, la Champagne offre à la vue ses admirables vignobles, au milieu desquels surgit la flèche élancée de l'église de Gensac.

Dans les flancs de cette falaise s'ouvrent les grottes remarquables du *Dérivant*, véritable labyrinthe, que viennent visiter chaque année de nombreux touristes. A l'époque diluvienne, ces grottes ont été complètement obstruées par les alluvions et il a fallu des travaux importants pour les déblayer.

Un petit affluent de la Charente, peu important si l'on considère la longueur de son cours, mais dont le volume est assez considérable pour fournir la force motrice à quatre moulins, sort de plusieurs sources aux environs des villages de la Lèche et de Chez-les-Tards. Ces sources méritent une mention particulière. Nous empruntons à M. Ardouin-Dumazet la description de la plus belle d'entre elles.

« Dans une excavation aux parois blanches, tapissée de sable fin, « on voit sourdre une multitude de sources qui bouillonnent en « soulevant le sable. Des plantes aquatiques, quelques-unes aux « larges feuilles, d'autres aux tiges fines et déliées, comme des « chevelures, d'autres plaquées contre la roche blanche, les unes

« d'un vert sombre, d'autres d'un roux ardent, d'autres dorées, d'autres « ayant des reflets métalliques, croissent dans l'abîme où les jeux « des ombres et de la lumière produisent d'admirables effets. C'est « d'une splendeur féérique..........

.... « Cette source est magique ; elle est peut-être unique au « monde. Si elle n'a pas la masse puissante des sources de la Touvre « et la sinistre apparence du Dormant, elle est bien plus belle que « les sources de Touvre par sa limpidité et par ses effets de lu- « mière. »

Près du village de Tilloux, au milieu d'un vaste bois, on a ouvert une immense carrière de sable et de cailloux, destinée à fournir au réseau de l'Etat les matériaux nécessaires au ballastage de ses diverses lignes de chemin de fer. On a découvert, dans cette *ballastière*, de nombreux objets dénotant la présence de l'homme primitif sur les bords de la Charente. On y a également découvert, en 1895, une magnifique défense provenant de *l'elephas antiquus.*

La commune de Bourg-Charente est une commune riche et prospère. La vigne en constitue la principale richesse ; mais elle possède également de bonnes prairies et des champs fertiles. L'industrie est représentée par d'importants moulins et par plusieurs distilleries, où le vin récolté est transformé en eaux-de-vie excellentes. On rencontre également dans la commune des carrières de pierres de taille ; mais elles ne sont pas exploitées.

La ligne de chemin de fer d'Angoulême à Saintes possède une halte près du village de Tilloux. La principale voie de communication est la route nationale d'Angoulême à Saintes, qui traverse la commune de l'est à l'ouest. En outre, de nombreux chemins vicinaux ordinaires sillonnent son territoire.

L'ancien château de Bourg s'élevait sur la rive gauche du fleuve. C'était le siège d'une importante seigneurie qui s'étendait sur toute la paroisse de Bourg et comprenait également plusieurs villages de la paroisse de Gensac. Ses possesseurs s'appelèrent successivement seigneurs, barons, comtes et marquis.

En 1262, *Ollivier*, seigneur de Bourg, eut de graves démêlés avec

le prieur de Bouteville, de qui dépendait l'église de Bourg. Une transaction intervint et la famille *Ollivier* conserva le château de Bourg. Le 19 août 1363, messire *Ollivier*, seigneur et baron de Bourg, rendit hommage au prince de Galles, son nouveau suzerain.

Les Anglais s'étant installés au château de Bourg, le maréchal de Sancerre les en délogea en 1378 et détruisit la plus grande partie de la forteresse. Le nouveau château ne fut reconstruit qu'au seizième siècle et fut alors édifié sur la rive droite de la Charente, à l'endroit où il se trouve actuellement.

Au début du quinzième siècle, la terre de Bourg appartenait à une famille *Bragier*, dont un membre, *Pierre Bragier*, fut maire de La Rochelle en 1445. Après son mariage avec Marguerite de Rohan, le comte Jean d'Angoulême acheta de la famille Bragier la terre de Bourg, qui resta attachée aux domaines des comtes d'Angoulême sous Charles d'Orléans et Louise de Savoie.

Après son avènement au trône de France, François Ier donna la terre de Bourg à son ancien gouverneur *Artus Gouffier*. Le petit-fils de ce dernier, *François Gouffier*, chevalier de Malte, que sa situation tenait éloigné de Bourg, vendit cette terre, en 1607, à *Pons de Pons*, ancien page du roi François Ier.

Le fils de Pons, *Renaud*, étant mort sans postérité, la seigneurie de Bourg passa à sa fille, *Marie Elisabeth de Pons*, qui avait épousé *François Amanieu d'Albret*, comte de Miossens et baron d'Ambleville. Ce dernier fut un grand batailleur, qui tua en duel, en 1651, le marquis de Sévigné et qui fut tué lui-même, en 1672, par M. de Saint-Léger Corbon.

Sa veuve, *Mme de Miossens*, habita fréquemment le château de Bourg et sut se faire aimer par sa bonté. En 1711, elle vendit la terre de Bourg à deux beaux-frères, MM. *Rambaud* et *Salomon*; puis elle se retira à Paris, où elle mourut en 1714, âgée de 78 ans.

Vers le milieu du dix-huitième siècle, la terre de Bourg était possédée entièrement par *Jacques-Pierre Salomon*, conseiller du roi, président-trésorier de France, au bureau des Finances de la Généralité de Limoges.

La famille Salomon vendit le château de Bourg en 1767 au mar-

quis de Girac, qui prit le titre de marquis de Bourg. Le dernier seigneur de Bourg fut messire *Le Camus de Néville*, conseiller du roi en tous ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel et directeur général de la librairie. Il possédait une magnifique bibliothèque qui fut saisie le 14 ventôse an II. Il émigra et la Révolution s'empara de sa propriété. Le château de Bourg appartient aujourd'hui à *M. Pellisson*.

La commune de Bourg possède deux autres châteaux : ceux de *Cressé* et de *Tilloux*.

Le château de Cressé est une magnifique demeure édifiée au milieu d'un beau parc, dont les arbres se reflètent dans les eaux de la Charente. Il appartient à Mme *Gabriel Martell*, femme d'un grand cœur, à laquelle on ne fait jamais appel en vain, lorsqu'il s'agit d'une bonne action.

Le château de *Tilloux*, qui appartient à l'honorable maire de la commune, M. Harris Favraud, est une construction moderne édifiée en 1872. Cette construction a remplacé un ancien château, siège d'une seigneurie dont les possesseurs, à la fin du seizième siècle étaient *Jean Vinsonneau*, écuyer, sieur de Lapéruse, et *Jeanne Geoffrion*, son épouse.

Leur fille, *Jacquette Vinsonneau*, leur succéda et porta la terre de Tilloux à son époux *Charles de Crugy de Marcillac*, capitaine des gardes du duc d'Epernon, qui fut nommé, en 1624, capitaine du château de Châteauneuf. Charles de Marcillac se distingua au siège de La Rochelle, en 1628, et fut tué au siège de Privas en 1631.

Le membre le plus remarquable de la famille de Marcillac, qui conserva la terre de Tilloux jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, fut *Jean-Louis de Marcillac* ; il prit part au siège de Maëstricht, en 1673, et mourut des suites des blessures qu'il reçut au siège de Fouquemont.

Le château de Tilloux fut démoli pendant la tourmente révolutionnaire et le domaine fut morcelé.

Les monuments religieux étaient également nombreux dans la commune de Bourg.

Entre le château et la rive droite de la Charente existait la chapelle de Sainte-Catherine, qui fut l'objet d'une transaction entre le seigneur de Bourg-Charente, le prieur de Bouteville et le chapelain de Bourg. Jean-le-Bon y avait établi des services funéraires confiés aux moines de l'abbaye de Chastres.

Au village de *Moulineuf* on voit encore quelques traces d'une chapelle dédiée à la Vierge. Pendant longtemps, on vit également au même lieu une croix de chemin, du style roman le plus pur, et dont les tronçons ont été transportés dans l'église paroisiale et dans le parc d'une maison particulière.

Les châteaux de *Cressé* et de *Tilloux* avaient également leur chapelle.

Enfin, l'église paroissiale, siège d'un prieuré bénédictin et de la paroisse, subsiste encore et mérite l'attention des archéologues.

C'est un édifice roman, à coupoles, du milieu du douzième siècle, copie évidente du plan de la cathédrale d'Angoulême, et petit modèle de la belle abbatiale de Chastres, construite peu après par un seigneur de Bourg.

L'église de Bourg, en forme de croix latine, se compose d'une nef avec deux coupoles, d'un transept avec absidioles dans les croisillons et coupoles à l'intersection, enfin d'une abside très riche extérieurement, très sévère à l'intérieur.

La façade, à trois étages, comprend un beau portique à quatre archivoltes entre les deux portes aveugles latérales.

Le second étage est fait de quinze arcatures portées sur des colonnettes détachées, reposant sur une très riche corniche. Les archivoltes des arcades sont faites d'un bandeau chargé de toute la complication des lignes géométriques les plus capricieuses.

L'étage supérieur comprend six arcades portées par des colonnettes accouplées. Le grain très fin et très résistant de la pierre a conservé cette riche façade dans sa fraîcheur d'origine.

L'abside, ajourée de trois fenêtres seulement, est ornée, à l'intérieur, de colonnes massives qui soutiennent un très riche entablement. Chaque compartiment est formé d'une arcade nue, d'une niche à double archivolte portée par quatre colonnettes isolées, et enfin de trois petites arcatures reposant sur des colonnettes isolées.

Bourg possède assurément une des plus riches absides de la Charente.

Le clocher, du dix-septième siècle, défigure cette charmante église, qui avec raison, vient d'être reclassée parmi les monuments historiques.

Sur la muraille du nord, on peut remarquer une fresque du treizième siècle, à la détrempe, aussi bienconservée qu'elle est remarquable. Elle représente l'Adoration des Mages.

Le bourg de Bourg-Charente (254 hab.), à sept kilomètres nord de Segonzac, et dix kilomètres de Cognac, s'étend sur les bords de la Charente, dans une situation des plus agréables. Un beau pont, de construction récente le met en communication avec la rive droite du fleuve. Il possède un bureau de poste. Les premiers registres de l'état-civil remontent à l'année 1652.

Parmi les principaux villages, nous pouvons citer : *Veillard* (200 hab.), grosse agglomération située sur le ruisseau des Tards, avec des moulins importants ; *Tilloux* (120 hab.), près de la ballastière; *Margonnet* (50 hab.); *Chez-les-Tards* (50 hab.), près des sources dont nous parlons plus haut; *Chez-Rolland* (25 hab.), à la limite de la commune de Mainxe ; *les Chevalleraux* (30 hab.); *Lansement* (39 hab.), sur la rive droite de la Charente, etc. etc....

COMMUNE DE GENSAC-LA-PALLUE

Superficie = 1923 hect. Population = 848 habitants.

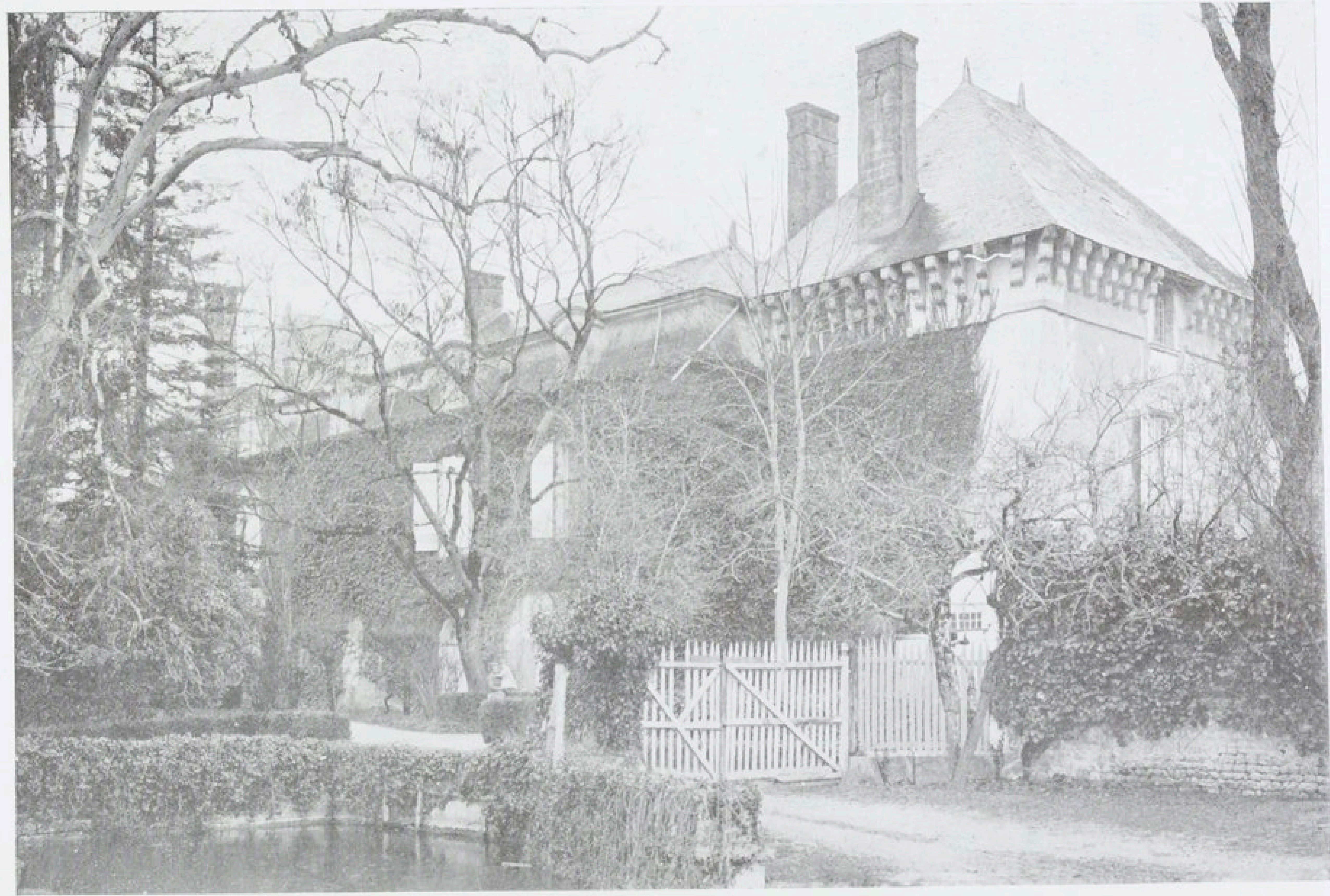
Cette commune formait autrefois les deux paroisses de Gensac et de La Pallue. Vers le milieu du dix-neuvième siècle, en 1859, croyons-nous, les deux communes de Gensac et de La Pallue furent réunies en une seule ; mais, par contre, le territoire de Roissac, qui appartenait à la commune de Gensac, en fut distrait et fut rattaché à la commune d'Angeac-Champagne.

Comme toutes les communes du canton, celle de Gensac tire ses principales ressources de la culture de la vigne. Elle comprend une vaste plaine inclinée du nord au sud et s'étendant, au nord, jusqu'à la Charente, qui en forme pendant quelque temps la limite.

Le territoire compris entre les deux bourgs de Gensac et de La Pallue est très humide ; il forme un vaste marécage, à la végétation luxuriante, dont les eaux se rassemblent pour former un cours d'eau. En passant au bourg de Gensac, ce cours d'eau reçoit les eaux d'un gouffre profond, situé à quelques pas de l'église ; c'est alors une véritable rivière qui va rejoindre la Charente par une gorge profonde, bordée de beaux rochers et tapissée de magnifiques chênes-verts.

La commune de Gensac est traversée, de l'est à l'ouest, par la ligne de chemin de fer d'Angoulême à Saintes, qui a établi une station près du bourg de Gensac. Le nord de la commune est desservi par la route nationale d'Angoulême à Saintes. La route de Cognac à Segonzac (chemin de grande communication n° 24 de Barbezieux à Macqueville) traverse l'ouest de la commune. De nombreux chemins d'intérêt commun complètent ce réseau et unissent la commune de Gensac aux communes voisines.

Le bourg de Gensac (118 hab.), à cinq kilomètres nord-ouest de



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Ci

CHATEAU DE LIGNIÈRES (LIGNIÈRES)

Segonzac et huit kilomètres de Cognac, n'a de remarquable que son église, classée parmi les monuments historiques. Il possède un bureau de poste.

L'église de Gensac est un beau monument, qui a été l'objet d'une restauration complète.

Elle se compose d'une nef à quatre coupoles. Ces coupoles, comme à Cognac et à la cathédrale d'Angoulême, reposent sur des piles massives, ornées sur leur face antérieure d'une demi-colonne et séparées par des arcatures géminées sur les murailles latérales.

Le chœur et le sanctuaire sont du style ogival de la fin du treizième siècle.

La façade, à trois étages, est très riche et la sculpture en est remarquable. L'un des deux médaillons qui ornent le portail, représente Saint-Martin, patron de l'église, dans une auréole.

Le clocher est une belle tour, à deux étages, surmontée d'une flèche octogone d'une très grande richesse architecturale.

L'histoire de Gensac se confond avec celle de Roissac, dont Gensac a toujours partagé le sort. En 1578, une faible partie de la seigneurie de Gensac en fut détachée au profit de Jean de Saint-Marsault, seigneur de Gademoulins. Mais, ce dernier ayant voulu en profiter pour élever des prétentions sur la seigneurie de Gensac, Isaac de La Rochefoucauld, seigneur de Roissac, exerça le retrait féodal, remboursa le montant de l'acquisition faite par le seigneur de Gademoulins et reprit possession des domaines qui avaient été aliénés.

Le bourg de *la Pallue* (138 hab.) possédait également un logis, siège d'un fief possédé d'abord par les seigneurs de *Saint-Mary*. Par la suite, ce fief passa entre les mains de *Jean de Lestang*, seigneur de Rulle, et de son fils, *Philippe*. Il devint ensuite la propriété de la famille *Frugier*.

Dans le sud de la commune, près du *chemin Boisné*, s'élève un logis en forme de parallélogramme flanqué de pavillons aux quatre angles. C'est le logis de *l'Eclopart*, construit au dix-septième siècle, par *Nicolas Prévostière*, qui avait acquis ce domaine vers l'année 1633. Quelques souvenirs se rattachent à ce logis.

En 1651, lors du siège de Cognac par le prince de Condé, c'est à l'Eclopart, que campa le duc de La Rochefoucauld, qui commandait l'avant-garde de l'armée du prince. L'année suivante, François Laisné de Nanclas se présenta à l'Eclopart, accompagné d'une troupe de cavaliers, et demanda à y passer la nuit. N'ayant pu obtenir cette autorisation, il menaça de revenir et de piller le logis. Il tint parole; en effet quelque temps après, on le vit reparaître; le vieux Nicolas Prévostière fut maltraité et sa maison fut mise au pillage.

Nicolas Prévostière laissa une fille, *Marie*, qui épousa *Philippe Guillemeteau* et lui porta en dot la terre de l'Eclopart. La famille Guillemeteau a conservé cette terre jusqu'après la Révolution.

Près de l'Eclopart, sur le *chemin Boisné*, on voit encore une ancienne *borne milliaire*.

Dans une admirable situation, près de la Charente, s'élève un magnifique château moderne. C'est *Gademoulins*, dont le château primitif fut pillé et incendié pendant les troubles de la gabelle.

Sous Charles VIII, le fief de Gâdemoulins avait pour possesseur *Charles de Sandroux*, écuyer, qui habitait Cognac et qui fut maire de cette ville en 1490.

Vers la fin du seizième siècle, Gâdemoulins fut acquis par *M. de Saint-Marsault*, seigneur de Nieuil, de Peudry et de Mazotte. Son fils aîné, *Jean de Saint-Marsault*, épousa Charlotte de Brémond d'Ars, dont il n'eut pas de postérité.

Après la mort de Jean de Saint-Marsault, le domaine de Gâdemoulins fut acquis par son cousin, *Charles Green de Saint-Marsault* Ce dernier eut de nombreux démêlés avec Léonor de La Rochefoucauld, seigneur de Roissac, au sujet des marais de Gensac.

La famille de Saint-Marsault conserva la propriété de Gâdemoulins, jusqu'au commencement du dix-huitième siècle. A cette époque, M[me] de Saint-Marsault, devenue veuve de bonne heure et ayant perdu ses fils, entra en religion et fit donation du domaine de Gâdemoulins au grand séminaire de Saintes.

Après la Révolution, le domaine de Gâdemoulins changea plusieurs fois de propriétaires. Le château fut reconstruit tel qu'il est au-

jourd'hui et devint une des constructions les plus remarquables des environs de Cognac. Il appartient à un riche négociant de cette ville, *M. Jaulin*.

La commune de Gensac-la-Pallue possède quelques villages importants, parmi lesquels nous pouvons citer : *les Barbotins* (65 hab.), près du bourg de Gensac ; *les Cottuts* (60 hab.) ; *Chardon* (autrefois *Champ-Redon*) (36 hab.), dans le marais de Gensac ; *les Martinauds* (56 hab.) ; *les Gascards* (94 hab.), près de la Pallue ; *Soubérac* (30 hab.), sur la route nationale d'Angoulême à Saintes ; *les Six-Chemins* (27 hab.), village situé à un carrefour fermé par la route de Cognac à Segonzac, la route de la Pallue à Genté et le *Chemin Boisné*.

Commune de Genté

Superficie = 1148 h. 50 ; Population = 583 habitants.

L'histoire de Genté se confond avec celle de la commune voisine de Salles-d'Angles, dont Genté a toujours suivi les destinées. Cependant, de 1675 à 1754, la terre de Genté fut séparée de celle de Salles. En effet, en 1675, le comte de Brassac aliéna, sous faculté de rachat, la terre de Genté à *Christophe Giraud*, écuyer, seigneur de Bois-Charente, qui, en 1693, en fit cession à M. *Philippe Guillet*, avocat du roi.

C'est seulement le 6 juillet 1754 que Mme la princesse de Chalais, devenue propriétaire de Salles et de Genté, racheta cette dernière terre de la veuve de M. Guillet et de son fils, *Pierre Guillet*, curé de Cherves.

Le nord de la commune de Genté présente une vaste plaine bornée au sud par une série de coteaux élevés, d'où la vue s'étend au loin sur la ville de Cognac et sur la vallée de la Charente C'est une commune essentiellement agricole, où l'on ne trouve ni bois ni cours d'eau ; la vigne en fait la principale richesse. C'est un des crûs les plus renommés de la Grande Champagne ; les eaux-de-vie qu'on y récolte sont parmi les plus réputées. On y remarque plusieurs belles propriétés, parmi lesquelles nous citerons celle de *La Couture*, appartenant à l'honorable maire de la commune, *M. Pelletant* et celle de *Marville*, à *M. Boulinaud*.

La commune de Genté est limitée à l'est par la route de Cognac à Segonzac (chemin de grande communication n° 24 de Barbezieux à Macqueville), et à l'ouest par la route de Cognac à Saint-Fort (route départementale n° 2 d'Aubeterre à Saint-Jean d'Angely). Un chemin d'intérêt commun, qui unit ces deux routes, dessert le bourg de Genté. L'ancienne voie romaine de Saintes à Périgueux (*Chemin*

Boisné) sépare, au nord, la commune de Genté de celle de Châteaubernard. Cette commune est également desservie par la petite ligne d'intérêt local de Cognac à Segonzac.

Le bourg de Genté (73 hab.), à huit kilomètres ouest de Segonzac et huit kilomètres de Cognac, est construit au sommet des collines qui couvrent le sud de la commune. On peut y joindre les hameaux voisins de *la Vallade* (82 hab.), de *Nonac* (77 hab.), et du *Maine-à-Pitay* (33 hab.), qui sont tout proches du bourg. Nonac était le siège d'un fief qui, au seizième siècle, appartenait à la famille de *Saint-Marsault*.

L'église de Genté, fondée vers le milieu du onzième siècle, fut donnée, en même temps que celles de Saint-Laurent et de Saint-Sulpice, à l'abbaye d'Ebreuil. Plus tard elle fut réunie au prieuré de Saint-Léger de Cognac. Le portail, en plein cintre, est à trois voussures avec une archivolte à rosaces retombant sur trois piliers. Il est surmonté d'une corniche, dont les sculptures représentent une suite d'animaux symboliques.

Cette église se termine par un sanctuaire ogival. Le clocher comprend un seul étage, dont chaque face possède deux fenêtres d'ogive romane, séparées par trois colonnes engagées. Sous le transept nord est une crypte voûtée en ogive.

A *Marville* (78 hab.) est le champ d'expériences de la station viticole de Cognac.

Commune de Salles d'Angles

Superficie = 2131 h. 79; Population = 918 habitants.

Située à l'extrémité occidentale du canton de Segonzac, la commune de Salles d'Angles est une des plus importantes de ce canton. Elle en est la deuxième comme superficie et la troisième comme population. Elle comprend une série de faibles ondulations de terrain, ayant leur point culminant près du village de Treillis et s'abaissant progressivement vers le sud, où elles aboutissent à la vallée du *Né*, qui sépare la commune de Salles d'Angles du département de la Charente-Inférieure. Le petit ruisseau de la *Renorville*, venu de la commune voisine d'Angeac, vient rejoindre le Né, après avoir servi de limite pendant quelque temps aux communes de Salles et de Saint-Fort. De nombreuses fontaines entretiennent dans le sol une humidité bienfaisante.

La commune de Salles d'Angles est une contrée riche et bien cultivée ; tout y respire l'aisance. Des vignobles magnifiques y ont été reconstitués et donnent des produits excellents ; de bonnes prairies sont baignées par le Né.

L'industrie est représentée par plusieurs moulins mûs par le Né et par une distillerie importante, où sont convertis en eaux-de-vie les vins de la contrée : celle de M. *Lamoureux*.

Les souvenirs de l'époque gallo-romaine sont nombreux dans la commune de Salles. Elle est limitée au nord par la voie romaine de Saintes à Périgueux et l'on trouvait sur son territoire trois camps romains : le *Cot de Regnier*, le *Chiron de Miot* et le *Terrier de Cot*. Ce dernier seul est encore reconnaissable.

La principale voie de communication est la route de Cognac à Barbezieux (route départementale n° 2 d'Aubeterre à Saint-Jean-d'An-

gély), qui dessert le bourg de Salles, où elle est rejointe par la route du Pas-de-Celles à Salles (chemin de grande communication n° 11 de Celles à Confolens). Le réseau routier est complété par plusieurs chemins d'intérêt commun et par des chemins vicinaux ordinaires.

La seigneurie de Salles était fort ancienne. Ce fut d'abord une dépendance des châtellenies de Cognac et de Merpins, dont elle fut détachée à la mort de Guy de Lusignan (1288) ; ce dernier, par son testament, légua la baronnie de Salles à son neveu *Guy de Mortimer*.

Après le traité de Brétigny, *Geoffroy de Mortimer* dut rendre hommage au représentant du roi d'Angleterre pour ses terres de Salles et de Genté. *Jean de Mortimer*, son petit-fils, fut un brave et loyal chevalier qui mourut vers 1453, laissant trois fils : *Philippe*, *Jean* et *Guy*. *Philippe*, l'aîné étant mort à la guerre, son frère le plus jeune, *Guy*, lui succéda dans la possession des terres de Salles et de Genté.

La seigneurie de Salles passa ensuite entre les mains de la famille de La Rochefoucauld par le mariage de *Jacquette de Mortimer*, petite-fille de *Guy*, et de *Louis de La Rochefoucauld*, baron de Montendre. Ce dernier prit part à la guerre contre Charles-Quint et assista notamment aux sièges de Marseille et de Metz. Il laissa Salles et Genté à son fils cadet, *Gaston*, qui épousa sa cousine, *Charlotte de La Rochefoucauld*, et en eut plusieurs enfants, dont un seul fils, *Jacques*, qui passa la plus grande partie de sa vie à Salles, où il mourut à l'âge de soixante-dix ans.

La fille unique de Jacques de La Rochefoucauld, *Charlotte*, épousa un brave capitaine, *Alexandre de Galard de Béarn*, comte de Brassac, qui devint lieutenant-colonel du régiment de Navarre. Pendant les troubles de la Fronde, le comte de Brassac seconda brillamment le comte d'Harcourt dans sa campagne contre le prince de Condé et lui prêta un concours des plus précieux.

Au dix-huitième siècle, la terre de Salles fut acquise par Mme *Marie-Françoise de Rochechouart de Mortimer*, qui avait épousé *Jean Charles de Talleyrand*, prince de Chalais. La famille de Talleyrand



Cliche A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

CHATEAU DE TALLUCHET

conserva la possession des terres de Salles et de Genté jusqu'à la Révolution.

Le bourg de Salles d'Angles (154 hab.), à dix kilomètres ouest de Segonzac et huit kilomètres de Cognac, est agréablement situé sur la route de Cognac à Barbezieux. Il possède un bureau de poste ; de bonnes foires s'y tiennent le dernier lundi de chaque mois.

Les premiers registres de l'état-civil ne sont pas antérieurs à l'année 1701.

L'église de Salles d'Angles est une vaste nef du treizième ou du quatorzième siècle, précédée d'un clocher où l'on peut voir une horloge remarquable. Cette église a été parfaitement restaurée et dotée d'un mobilier magnifique.

Sur un des points les plus élevés de la commune, se voit un magnifique calvaire, dont la croix, haute de six mètres, est enchâssée dans un piédestal monumental. Cette croix porte un Christ en bronze qui est un très beau travail d'art.

Angles (16 hab.) est un hameau, situé dans le sud de la commune, qui fut pendant un certain temps le chef-lieu d'une petite commune distincte.

On peut y voir une petite église, sans grand caractère, qui fut autrefois le siège d'une commanderie de Templiers.

Les principaux hameaux de la commune sont : *Les Vallades* (144 hab.), à proximité du bourg ; *Baudichon* (67 hab.) ; *Treillis* (65 hab.), dans la partie la plus élevée de la commune ; *Pruneau* (74 hab.) et *Mauriac* (30 hab.), dans l'ouest de la commune ; *le Maine-Neuf* (39 hab.), et *les Lamberts* (38 hab.), dans la vallée du Né ; *les Bonnins* (38 hab.), près de l'ancien bourg d'Angles, etc. etc...

Commune d'Angeac-Champagne

Superficie = 1408 h. 32 Population = 606 habitants.

Cette commune, dont la superficie était, dans le principe, seulement de six cent quatre-vingt-dix-huit hectares, a vu cette superficie plus que doublée vers le milieu du dix-neuvième siècle par le remaniement des communes voisines, et notamment par l'adjonction du territoire de Roissac, qui appartenait auparavant à la commune de Gensac.

C'est une contrée légèrement accidentée, dominant, au nord, la plaine de Gensac et, au midi, la fertile vallée du petit ruisseau de *la Mothe* ou de *la Renorville*, qui sépare la commune d'Angeac de celle de Saint-Fort-sur-le-Né.

La commune d'Angeac-Champagne est une des plus riches du canton de Segonzac. Les vallons renferment de magnifiques prairies et les coteaux sont couverts de beaux vignobles, dont les produits sont des plus réputés.

La route de Cognac à Barbezieux (route départementale n° 2 d'Aubeterre à Saint-Jean-d'Angély) parcourt le sud de la commune dont le nord est desservi par la route de Cognac à Segonzac (chemin de grande communication n° 24 de Macqueville à Barbezieux). Un chemin d'intérêt commun unit ces deux routes, desservant le bourg d'Angeac. Plusieurs autres chemins d'intérêt commun et des chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau. Près de l'important hameau de Roissac, est une station de la petite ligne de chemin de fer de Cognac à Segonzac.

Le bourg d'Angeac-Champagne (230 hab.), à sept kilomètres ouest de Segonzac et onze kilomètres de Cognac, est situé sur un des points les plus élevés de la commune. Son église est une nef romane dont les voûtes sont détruites. On y peut voir un joli retable d'ordre corinthien.

Les régistres paroissiaux conservés à Angeac-Champagne remontent à l'année 1669.

Angeac est une localité très ancienne, qui dut être un poste militaire important. Au Moyen-Age, c'était une seigneurie qui dépendait du château de Bouteville et qui fut donnée par Philippe-le-Bel à *Aymar d'Archiac*. Après la mort de ce dernier, la terre d'Angeac demeura indivise entre les seigneurs d'Ambleville et ceux d'Archiac.

Vers le milieu du seizième siècle, la famille de Jussac, ayant acquis la seigneurie d'Ambleville, François de Jussac, seigneur d'Ambleville, réunit entre ses mains la totalité de la seigneurie d'Angeac, par suite de son mariage avec une demoiselle d'Archiac.

Par des ventes successives, la terre d'Angeac devint ensuite la propriété d'abord de *César-Boscal de Bréal*, sieur de Mornac, puis de *René de la Tour*, seigneur de Saint-Fort. Devenue par héritage possession de la famille de *Brémond d'Ars*, la seigneurie d'Angeac fut acquise en 1770, par M. *Jean Roy*, ancien procureur du roi à Bouteville qui était alors *Secrétaire du roi et couronne de France* près le Parlement de Bordeaux.

La famille Roy d'Angeac est représentée aujourd'hui par la famille *Dupuy d'Angeac*, alliée dès 1755 à la famille Roy. Ce sont deux membres de cette famille, MM. *Jean Dupuy* et *Léon Dupuy*, qui ont fondé, en 1795, avec M. *Jacques O'tard de la Grange*, l'importante maison de commerce *O'tard, Dupuy et Cie.*

Au nord de la commune d'Angeac, le gros hameau de *Roissac* (255 hab.) fut autrefois le siège d'une importante seigneurie. On y voit encore un château, construit au dix-huitième siècle, à la place d'un monument beaucoup plus ancien, qui tombait en ruines. Le château actuel appartient à M. *Sauvaget.*

D'après la légende, Roissac devrait son existence à un guerrier romain, *Flavius*, qui se serait retiré en cet endroit au cinquième siècle, et l'aurait nommé *rosetum*, en raison des nombreux rosiers qu'il y aurait trouvés.

Quoiqu'il en soit, au Moyen-Age, Roissac fit d'abord partie du

domaine du comte d'Angoulême. Le 20 juillet 1239, une transaciton intervint entre *Hugues de Lusignan*, comte d'Angoulême et *Itier de Barbezieux*, transaction par laquelle ce dernier renonçait à perpétuité, pour lui et pour ses successeurs, à toutes ses prétentions sur la seigneurie de Merpins, en échange de tous les droits féodaux que pouvait avoir le comte d'Angoulême sur les terres de Roissac, de Marville et de Gensac. Par cette transaction la terre de Roissac passa de la maison d'Angoulême dans celle de Barbezieux.

La postérité mâle d'Itier de Barbezieux s'éteignit dans la dernière moitié du quatorzième siècle, en la personne d'Henri de Barbezieux. Roissac revint alors à *Geoffroi Ier de La Rochefoucauld*, fils d'Agnès de Barbezieux et petit-fils d'Itier. Son fils, *Geoffroi II*, laissa trois enfants, dont l'aîné, *Raymond*, lui succéda, mais ne vécut que quatre années.

Ce dernier eut pour successeur son frère, *Guy de La Rochefoucauld*, qui périt assassiné par les *Cottereaux*, le 1er janvier 1440. Les *Cottereaux* étaient une bande d'aventuriers, qui parcouraient les campagnes, pillant tout sur leur passage. Une nuit, ils firent irruption dans le château de Barbezieux, où se mourait le vieux seigneur, alors octogénaire, et l'achevèrent sans pitié.

Pour le venger, son fils aîné, *Jean*, se mit à la tête des milices communales, qui prirent le nom de *Francs-Taupins*, et parvint à débarrasser le pays des routiers et des pillards. Jean de La Rochefoucauld participa à l'expédition de Guyenne, aux côtés du roi Charles VII, et combattit vaillamment les Anglais jusqu'à sa mort survenue en 1446.

Il laissait un fils, *Georges*, et une fille, *Marguerite*. *Georges* mourut en 1457 et laissa ses biens à sa sœur, *Marguerite*, qui, par son mariage avec son cousin, *Jean de La Rochefoucauld*, réunit dans les mêmes mains les immenses domaines de cette famille illustre.

Devenue veuve, *Marguerite de La Rochefoucauld* administra sagement ses domaines. Après sa mort, les biens de la famille de La Rochefoucauld furent de nouveau partagés et la terre de Roissac passa entre les mains de la famille de *Mortimer*, qui possédait déjà

les seigneuries de Salles et de Genté depuis la mort de Guy de Lusignan (1288).

François de Mortimer, qui succéda en 1512 à son père, *Guy de Mortimer*, est généralement connu sous le nom de M. *d'Ozillac*. Il laissa de nombreuses traces de son passage à Roissac. Il aliéna une partie de ses terres, notamment l'*Eclopart*, qu'il arrenta à perpétuité à un riche marchand de Cognac, *Henri Bernard*. Il renouvela aux habitants de Gensac l'arrentemeut du marais, qui leur avait été précédemment accordé par Guy de Mortimer.

Le mariage de *Jacquette de Mortimer*, fille de François, avec *Louis de La Rochefoucauld*, baron de Montendre, ramena la terre de Roissac dans cette dernière famille. Des sept enfants de *Jacquette de Mortimer*, ce fut le quatrième, *Louis de La Rochefoucauld*, qui eut en partage la terre de Roissac.

Le petit-fils de Louis, *Léonor de La Rochefoucauld*, eut des difficultés à propos des marais de Gensac. Le seigneur de Roissac, désireux de dessécher ces marais, demanda et obtint un arrêt du Conseil lui donnant l'autorisation nécessaire. *Charles de Saint-Marsault*, seigneur de Gâdemoulins, qui prétendait avoir des droits sur Gensac, et plusieurs des propriétaires qui avaient arrenté les marais, voulurent s'opposer à l'exécution de l'arrêt. Il en résulta de violentes querelles entre les ouvriers chargés du travail et les habitants, querelles qui coûtèrent la vie à plusieurs personnes. L'autorité supérieure dut intervenir et un arrêt du Conseil, rendu contradictoirement, donna tort au seigneur de Gâdemoulins.

Dans le dernier quart du dix-septième siècle, Roissac devint la propriété de *Pons de Pons*, comte de Roquefort, qui avait épousé *Lydie de La Rochefoucauld*. Son fils, *Pons Renaud*, qui mourut à l'âge de vingt-quatre ans, était un jeune homme plein d'avenir et fut vivement regretté des habitants de Roissac.

Pendant le dix-huitième siècle, la terre de Roissac changea fréquemment de propriétaires. *Joseph de Beauchamp*, qui possédait Roissac vers le milieu du dix-huitième siècle, fit abattre ce qui restait de l'ancien château et fit construire le château actuel, qui fut épargné par la Révolution.

Le dernier possesseur de Roissac avant la Révolution, fut M. *Regnauld de la Soudière*, gendre de M. de Beauchamp.

En dehors de Roissac, un seul hameau est à citer dans la commune : c'est le *Bois d'Angeac* (44 hab.), situé dans l'est de la commune.

COMMUNE DE JUILLAC-LE-COQ

Superficie = 1447 hect. ; Population = 760 habitants.

Située au centre de la *Grande Champagne*, la commune de Juillac-le-Coq est une de celles dont les produits sont les plus renommés. Elle renferme de magnifiques vignobles, parmi lesquels nous pouvons citer ceux de M. *Frappin, aux Gabloteaux* et de M. *Pelletant, au Peux.*

Elle est comprise dans la partie la plus accidentée de la Champagne et, dans le sud de la commune, on remarque la colline la plus élevée de la contrée.

C'est le *Terrier du Coq*, mamelon haut de cent trente-deux mètres, qui attire de loin les regards par sa situation isolée ainsi que par les bois qui en couvrent le sommet. Du haut de ce belvédère, la vue s'étend au loin sur la vallée du Né, et, au-delà, sur une fraction importante de la *Petite-Champagne* d'Archiac et de Barbezieux.

La principale voie de communication de la commune est la route de Segonzac à Saint-Fort (route départementale n° 4 de Ruffec à Archiac). De cette route se détachent, au bourg de Juillac, un chemin d'intérêt commun, qui se dirige vers Angeac et Roissac et un chemin vicinal ordinaire, qui unit Juillac à Ambleville. De plus, Juillac possède une station sur la petite ligne de Cognac à Barbezieux.

Le bourg de Juillac-le-Coq (95 hab.), à cinq kilomètres sud de Segonzac et treize kilomètres de Cognac, est situé sur la route de Segonzac à Saint-Fort.

Son église a une très grande valeur archéologique; la nef et les collatéraux sont au moins des premières années du onzième siècle; les murs qui séparent les nefs sont percés de grandes arcades reposant sur des pieds droits. Aucun pilastre ne supportait les voûtes,



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. Coquemard et Cie

VUE GÉNÉRALE DE BARBEZIEUX

qui faisaient défaut et qui étaient remplacées, au-dessus des fenêtres de la nef, par un riche plafond en charpenterie.

Le sanctuaire est postérieur, ainsi que les chapelles du transept. Le clocher est à deux étages : l'étage supérieur est du seizième siècle. Il renferme une superbe sonnerie de trois cloches.

Juillac-le-Coq était une dépendance de la châtellenie de Bouteville et par conséquent appartenait aux comtes d'Angoulême. Lorsque le comte Guillaume Taillefer IV eut décidé d'accompagner le roi Louis VII à la Croisade, il dut réunir une grosse somme pour subvenir aux dépenses de cette expédition, et, afin de se la procurer, il engagea la seigneurie de Juillac au chapitre de la cathédrale d'Angoulême.

Afin de régulariser cette acquisition, le chapitre obtint du pape Urbain II une bulle portant réunion de la cure de Juillac aux biens du chapitre.

A son retour de la Croisade, le comte d'Angoulême aurait bien voulu rentrer en possession des biens qu'il avait aliénés. Mais, loin de se laisser dépouiller, les membres du chapitre demandèrent et obtinrent du comte d'Angoulême une déclaration par laquelle il renonçait à tout droit de justice haute, moyenne et basse sur la paroisse de Juillac.

D'après un accord passé, le 10 décembre 1308, entre les chanoines et le comte Hugues de Lusignan, les habitants de Juillac furent exemptés de tous services, bans, corvées, guet, garde et réparations au château de Bouteville. Ces privilèges furent confirmés par deux fois par le comte Jean d'Angoulême.

Un peu au sud du bourg de Juillac on rencontre le logis du *Fresne*, ancienne possession des familles de *Verdelin* et de *Brémond d'Ars*.

Les principaux villages de la commune sont : *Bouqueville*, (80 hab.), sur la route de Roissac ; les *Gabloteaux* (49 hab.), où se trouve la belle propriété de M. Frappin ; le *Foucauda* (52 hab.), près du bourg ; *l'Echalotte* (46 hab.), dans l'ouest de la commune, etc., etc.

Commune de Saint-Fort-sur-le-Né

Superficie = 667 hect. ; Population = 469 habitants

Cette petite commune est une des moins étendues du canton de Segonzac. Elle est limitée, au sud, par le *Né*, dont la fertile vallée renferme de bonnes prairies et, au nord, par un petit affluent du Né, le ruisseau de *la Mothe* ou de *la Renorville*, qui la sépare de la commune voisine d'Angeac-Champagne.

Le plateau peu élevé, qui sépare ces deux cours d'eau, est riche et bien cultivé et l'on y rencontre de magnifiques vignobles.

Le monument le plus remarquable de la commune est son dolmen, qui se dresse non loin du bourg, à mi-côte du coteau qui domine le cours du Né. C'est une énorme pierre en granit rose, ayant la forme d'une table plus large d'un bout que de l'autre, qui mesure cinq mètres soixante cinq centimètres de longueur, sur quatre mètres soixante-dix centimètres de largeur et un mètre vingt centimètres d'épaisseur ; son poids est d'environ 40.000 kilogrammes. Cette pierre repose sur trois piliers.

Une particularité curieuse consiste en ce que les piliers appartiennent au calcaire de la contrée, alors que la table est d'une nature de pierre inconnue dans le département.

Une légende veut que le monument ait été apporté dans le pays par la Sainte-Vierge. La table était posée sur sa tête et les quatre piliers dans son tablier. Seulement, en traversant le Né, la Sainte-Vierge laissa tomber l'un des piliers, de sorte qu'il n'en reste plus que trois.

Le dolmen de Saint-Fort est le monument druidique le plus remarquable du département de la Charente.

Desservie par la petite ligne de Cognac à Barbezieux, la commune de Saint-Fort est traversée du nord-est au sud par la route de Jar-



nac à Archiac (route départementale n° 4 de Ruffec à Archiac) et du nord-ouest au sud par la route de Cognac à Barbezieux (route départementale n° 2 d'Aubeterre à Saint-Jean d'Angely) ; ces deux routes se rejoignent au bourg de Saint-Fort. De plus, un chemin d'intérêt commun suit toute la vallée du Né et des chemins vicinaux ordinaires unissent Saint-Fort aux communes d'Angeac-Champagne et de Verrières.

Le bourg de Saint-Fort (85 hab.), dans une situation des plus agréables, à neuf kilomètres sud-ouest de Segonzac et quatorze kilomètres de Cognac, étage ses maisons sur les flancs de la colline, qui domine la vallée du Né. Il possède un bureau de poste.

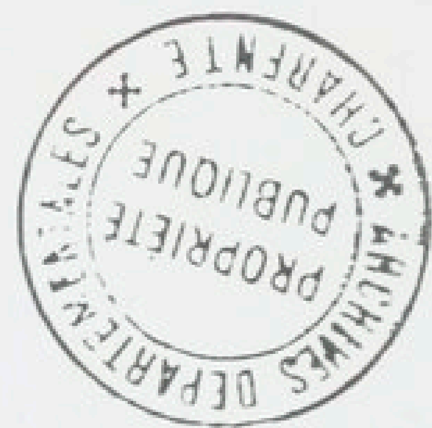
Son église date du douzième siècle. On y remarque un portail roman, en plein cintre, à quatre voussures. Une fenêtre ogivale surmonte le portail. Le clocher carré n'a qu'un étage ; l'abside a été refaite au seizième siècle.

La terre de Saint-Fort dépendait du château d'Ambleville. Elle appartint d'abord à la maison d'Archiac, puis à la familllede Montbron.

En 1598, après la mort de Jacquette de Montbron, Saint-Fort fut acquis par *François de La Tour*, seigneur de la Ferrière, en Saintonge, qui en laissa la propriété à son fils, *René de La Tour*. Ce dernier laissa deux fils, *Léon* et *Claude*, et une fille *Marie*, qui hérita de la terre de Saint Fort, après la mort de ses deux frères. *Marie de La Tour* épousa *Jacques de Brémond d'Ars*, qui, par ce mariage, devint seigneur de Saint-Fort. Cette terre demeura dans la famille de Brémond d'Ars jusqu'à la Révolution.

A cette époque, Saint-Fort appartenait à *Pierre-René-Auguste de Brémond d'Ars*, qui fut député de la Saintonge aux Etats-Généraux. Après avoir pris une part active aux travaux de l'Assemblée Constituante, il quitta la France où il ne revint qu'en 1800.

Parmi les principaux hameaux, nous citerons : le *Pas* (59 hab.), sur le Né, près du bourg ; le *Ménis* (68 hab.), dans la vallée du Né ; les *Bons-Enfants* (39 hab.) ; les *Reigniers* (30 hab.); les *Granges* (32 hab.) ; la *Vallade* (22 hab), dans le nord de la commune etc. etc...



Commune de Verrières

Superficie = 1286 h. 65 ; Population = 603 habitants.

Un plateau peu élevé, s'abaissant en pentes douces jusqu'à la vallée du *Né*, qui forme la limite méridionale de la commune, tel est l'aspect que nous offre la commune de Verrières, commune riche et bien cultivée, où la misère est inconnue.

Un magnifique vignoble, qui comprend près du quart de la surface totale de la commune, produit d'excellente eau-de-vie, dont la finesse est renommée; les prairies, arrosées par le Né, qui se divise en plusieurs bras, donnent des fourrages de première qualité ; le reste de la commune comprend des terrains fertiles, où les céréales et les prairies artificielles réussissent parfaitement. Quelques bois sont répandus, principalement dans le nord de la commune.

Plusieurs propriétés importantes méritent d'être citées, notamment celle de M. *Pelluchon* à la *Font*, de M. *Ellie* à *Plassac*, de M. *Janneaud*, à *Bois-Bajot*. etc.

L'industrie est représentée par quelques moulins à blé, mis en mouvement par le Né, et situés à *Jallet*, à *Alleville* et à *Chez-Piron*.

La route de Segonzac à Saint-Fort (route départementale n° 4 de Ruffec à Archiac) sert de limite à la commune de Verrières, au nord. Il s'en détache un chemin d'intérêt commun qui dessert le bourg de Verrières, et se dirige ensuite vers Ambleville. Un autre chemin d'intérêt commun parcourt toute la vallée du Né.

Le bourg de Verrières (94 hab.), à sept kilomètres sud de Segonzac et quinze kilomètres de Cognac, est situé sur le sommet du plateau qui domine la vallée du Né. Dans l'agglomération qui compose le bourg, sont compris les hameaux de la *Courade*, de *Chez-Coutard* et de *La Font*, qui en sont distants de moins de cent mètres.

Les registres conservés à Verrières remontent à l'année 1692.

Verrières possède une charmante et bien curieuse église. A côté d'une vieille chapelle romane, établie sur crypte, a été édifiée une belle nef, avec voûte du seizième siècle à nervures multipliées et clefs pendantes.

C'est, avec l'église de Pranzac, le seul exemple qu'il y ait en Charente de ce genre de voûte.

On peut admirer dans cette église un beau retable de la Renaissance, très bien conservé et d'une très grande richesse d'ornementation.

Les villages sont nombreux dans la commune de Verrières. On en compte une cinquantaine ; mais la plupart n'ont que quelques maisons. Nous pouvons cependant citer : le *Mas* (50 hab.), dans le sud de la commune ; *Chabran* (32 hab.), au-dessus du Né ; *Chez-Piron* (28 hab.), dans la vallée du Né ; *Bois-Bajot* (30 hab.), avec de beaux vignobles ; *Anveau* (25 hab.); *Chez-le-Roux* (26 hab.), au centre de la commune, etc. etc.

Commune d'Ambleville

Superficie = 509 h. 21 ; Population = 381 habitants.

La terre d'Ambleville était des plus importantes ; elle s'étendait sur cinq paroisses. Elle est également fort ancienne. Nous connaissons, en effet *Ramnulphe d'Ambleville*, qui vivait en 1239 et *Arnauld d'Ambleville*, dont le nom est cité dans un arrêt de 1311. Ajoutons qu'un seigneur d'Ambleville fut héraut d'armes de Jeanne d'Arc.

La terre d'Ambleville passa ensuite dans la famille d'Archiac. *Marquise d'Archiac* laissa une fille, *Jacquette*, qui épousa *Pierre Jourdain* et transmit à ce dernier la possession d'Ambleville.

En 1548, lors de la révolte de la gabelle, *François Jourdain* était baron d'Ambleville. Il voulut tenir tête à la sédition ; mais il ne réussit qu'à soulever le peuple contre lui. Il dut prendre la fuite et les insurgés s'emparèrent du château d'Ambleville, auquel ils mirent le feu et qu'ils réduisirent en cendres.

A la famille Jourdain succéda dans la possession d'Ambleville, la famille *de Jussac*. Le membre le plus connu de cette famille est *François de Jussac*, qui devint capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, puis gouverneur de Cognac, et lieutenant-général en Angoumois et en Saintonge. En 1621, il prêta son concours au duc d'Epernon pour lever un corps de troupes destiné à assiéger la ville de La Rochelle.

Vers 1643, les héritiers de Jussac vendirent Ambleville à *Henri d'Albret*, sieur de Pons et comte de Miossens, qui, quelques années plustard, attribua cette terre à son troisième fils, *François Amanieu*, connu sous le nom de *chevalier d'Albret*.

Ce dernier fut tué en duel par M. de Saint-Léger Corbon, et, comme il ne laissait pas d'enfants, sa veuve rendit Ambleville à la maison de Pons, représentée par *Charles Amanieu*, marquis d'Albret, son neveu.

Le marquis d'Albret fut lui-même tué d'un coup de feu, le 5 août 1678, et sa veuve, s'étant remariée au comte de Marsan, le plus jeune fils du comte d'Harcourt, laissa tous ses biens à son second mari, qui épousa en secondes noces *Thérèse de Goyon-Matignon*.

Plusieurs enfants naquirent de cette union, parmi lesquels nous citerons *Jacques-Henri de Lorraine-Lixin*, qui eut dans son lot la terre d'Ambleville. Ce jeune prince fut un brillant général, qui se fit tuer le 2 juin 1734, au siège de Philipsbourg.

Ambleville fut alors vendu à M. *de Monconseil*, lieutenant-général, dont la fille épousa *Jean-Frédéric de la Tour-du-Pin*, colonel des grenadiers de France.

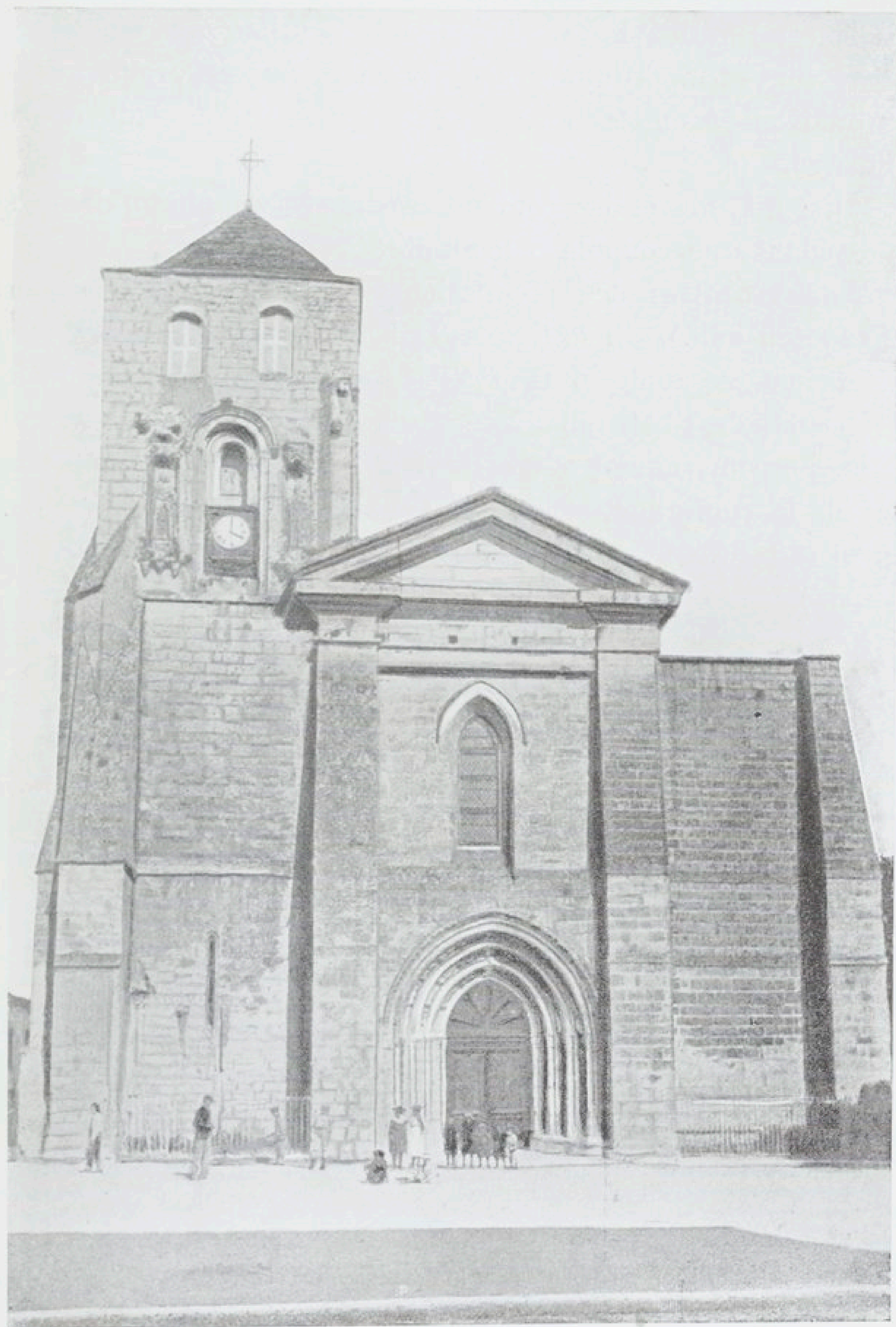
Nommé député de la Saintonge aux Etats-Généraux de 1789, M. de la Tour du-Pin accepta franchement la Révolution et fut nommé ministre de la guerre, le 4 août 1789. Sous la Terreur il fut accusé de modérantisme. Arrêté et condamné à mort, il fut exécuté le 28 avril 1794. Sous Louis XVIII, son fils devint pair de France et ambassadeur à Turin.

Le château d'Ambleville avait été construit au quatorzième siècle. Incendié par les gabelleurs, il avait été reconstruit un peu plus tard. Cependant, il n'en reste aujourd'hui que des traces.

La petite commune d'Ambleville est la moins étendue et la moins peuplée du canton de Segonzac. Son territoire, limité au sud par le petit ruisseau du *Collinaud*, qui vient de la commune de Bonneuil, s'élève progressivement pour atteindre, à l'extrémité septentrionale, près du hameau de la Voûte, la cote de quatre-vingt-seize mètres.

Cette petite commune est bien cultivée ; elle possède des vignobles importants, notamment celui de M. *Servant*, l'honorable maire de la commune, et de bonnes prairies s'étendent le long du *Collinaud* ; quelques bois sont répandus sur l'ensemble de la commune.

La principale voie de communication est la route de Châteauneuf à Archiac (chemin de grande communication n° 12 de Chasseneuil à Archiac). Il s'en détache, au bourg d'Ambleville, un chemin d'intérêt commun qui se dirige vers la commune de Ver-



Cliché A. GAILLARD Imp. L. Coquemard et Cie

EGLISE DE BARBEZIEUX

rières. Le réseau routier est complété par plusieurs chemins vicinaux ordinaires bien entretenus.

Le bourg d'Ambleville (12 hab.), à huit kilomètres sud de Segonzac et vingt-et-un kilomètres de Cognac, ne comprend que quelques maisons groupées autour de l'église. Il possède une étude de notaire.

L'église est une église romane, restaurée au quatorzième siècle et possédant une coupole octogonale.

Les deux centres de population les plus importants sont le *Château* (85 hab.), où se tiennent de bonnes foires le dernier mercredi de chaque mois et la *Motte* (60 hab.), à proximité du bourg, sur la route de Châteauneuf.

Nous pouvons encore citer : la *Voûte* (35 hab.), au point le plus élevé de la commune, au nord ; *Chez-Philebert* (22 hab.) ; la *Bertillière* (23 hab.), dans le sud de la commune ; *Chez-Guineuf* (22 hab.), sur le ruisseau de Collinaud, etc., etc...

Commune de Lignières-Sonneville

Superficie = 1638 h. 34 ; Population = 722 habitants.

Dans le principe, la terre de Lignières était une des plus belles possessions de la famille d'Archiac, qui était elle-même l'une des plus remarquables de la Saintonge.

Cette situation se prolongea jusqu'au quinzième siècle. En 1410, nous trouvons, comme possesseur de Lignières, *Pierre Borselle*, écuyer, capitaine du château de Bouteville, dont la fille unique, *Amicie Borselle*, épousa le 15 novembre 1445, *Henri Poussard*, chevalier, seigneur de Meursay.

Henri Poussard et Amicie Borselle laissèrent la terre de Lignières à leur fils, *Guy Poussard*, qui s'unit en premier lieu à *Marguerite Bouchard d'Aubeterre*. Devenu veuf, il se remaria avec *Julienne de Polignac*, dame de Brizambourg, et attribua la seigneurie de Lignières au fils qu'il eut de ce second mariage, *Charles Poussard*.

Le fils de ce dernier, *Pierre Poussard*, vécut en grand seigneur et éblouit tous ses voisins par son faste et son train de vie luxueux. Il ne laissa pas de postérité et, après sa mort, la seigneurie de Lignières revint à la branche aînée de la famille, représentée par *Charles Poussard*, seigneur de Saint-Brice, Saint-Trojan et autres lieux. Ce fut également un seigneur remarquable, qui devint gouverneur de Dieppe et vice-amiral des côtes de Normandie.

Son fils, nommé aussi *Charles*, fut élevé comme enfant d'honneur de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, et devint ensuite gentilhomme de la Chambre du roi.

En 1719, Lignières était possédé par *Marie-Judith Poussard*, qui avait épousé le comte *François Joseph de Plas*, capitaine des vaisseaux du roi. La famille de Plas possédait encore Lignières à l'époque de la Révolution.

Le château de Lignières existe encore ; il appartient à un honorable propriétaire de la commune, *M. Guillot*.

La commune de Lignières-Sonneville est une des plus riches du canton de Segonzac. De très importants vignobles, couvrant près du tiers de la surface de la commune, y ont été reconstitués ; les vallées renferment de magnifiques prairies, qui donnent d'excellents fourrages et le reste de la commune est consacré à la culture des céréales et des plantes sarclées.

On rencontre dans Lignières de belles exploitations agricoles, pourvues de tous les perfectionnements modernes. Nous pouvons citer, en premier lieu, le domaine de *Montchoisy*, appartenant au maire de la commune, l'honorable *M. C. Gautier*. Un superbe château moderne, entouré d'un beau parc, s'élève au centre du domaine, qui possède une très importante distillerie, où les vins de la contrée sont transformés en excellente eau-de-vie.

Le logis du *May*, ancienne dépendance des biens de la famille Poussard, est également le centre d'une très belle exploitation agricole appartenant à M. *Jules Guillet*, négociant à Saintes.

Citons également le domaine de *Hauteneuve*, appartenant à la maison Hennessy, de Cognac.

La commune de Lignières est arrosée par le petit ruisseau du *Collinaud*, qui, venu de la commune de Bonneuil, va rejoindre le Né, dans la commune de Criteuil. Ce petit cours d'eau arrose une étroite et fertile vallée. Un autre petit cours d'eau, le ruisseau des *Boulots*, manque d'eau pendant une grande partie de l'année. Quelques collines atteignent l'altitude de cent mètres.

La principale voie de communication de Lignières est la route de Segonzac à Barbezieux (route départementale n° 12 de Jarnac à Barbezieux). Cette route est traversée par la route de Châteauneuf à Archiac (chemin de grande communication n° 12, de Châteauneuf à Archiac) qui dessert le bourg de Lignières. Ce réseau est complété par un chemin d'intérêt commun, qui, venu de Saint-Preuil, se dirige vers Criteuil, et par plusieurs chemins vicinaux ordinaires.

Le bourg de Lignières (172 hab.), à huit kilomètres sud de Segonzac et vingt kilomètres de Cognac, est un bourg important, régulièrement construit près du ruisseau du Collinaud, des deux côtés de la route de Châteauneuf à Archiac. Il possède un bureau de poste. De très bonnes foires s'y tiennent le deuxième jeudi de chaque mois.

Les premiers registres de l'état-civil remontent à l'année 1600.

L'église de Lignières est une nef ogivale du treizième siècle, surmontée d'une tour de la même époque. La façade présente cette singularité qu'elle a été construite, selon des dispositions ogivales, avec des matériaux d'un monument roman.

On doit remarquer tout particulièrement de curieux bas-reliefs, représentant l'Adoration des Mages.

Le hameau de *Sonneville* (14 hab.), situé dans le nord de la commune, était autrefois le chef-lieu d'une petite paroisse distincte, réunie par la suite à celle de Lignières pour former la commune de Lignières-Sonneville. On y remarque les restes d'une vieille église de transition, avec coupole et traces de peintures murales.

Parmi les nombreux hameaux de la commune nous pouvons citer : *les Abels* (46 hab.), dans le sud de la commune ; *Hauteneuve* (27 hab.), près de la route d'Archiac ; *Chez-Piet* (27 hab.), où se trouve un temple protestant ; *le Maine-Bois* (23 hab.), au nord de la commune ; *Les Jonchères*, (30 hab.), etc. etc.

Commune de Criteuil-la-Magdeleine

Superficie = 1513 h. 80 ; Population = 569 habitants.

Située dans l'angle sud-est du canton de Segonzac, la commune de Criteuil occupe un plateau peu élevé, s'abaissant, au sud, vers le *Né*, et au nord, vers le ruisseau du *Collinaud*. Ces deux cours d'eau servent de limite à la commune, le *Né* au sud, et le ruisseau du *Collinaud* au nord. Ce dernier ruisseau rejoint le Né dans l'ouest de la commune.

La commune de Criteuil-la-Magdeleine est formée par la réunion, vers le milieu du dix-neuvième siècle, des deux anciennes paroisses de Criteuil et de la Magdeleine. C'est encore une contrée fertile où la vigne donne d'excellents produits et où de magnifiques prairies s'étendent le long des vallées, et principalement dans la vallée du Né.

L'industrie est représentée par plusieurs moulins mûs par le Né.

La partie occidentale de la commune est parcourue par la route de Châteauneuf à Archiac (chemin de grande communication n° 12 de Chasseneuil à Archiac). Le reste du territoire est desservi par plusieurs chemins d'intérêt commun dont l'un suit toute la vallée du Né et les deux autres, se détachant de ce dernier, se dirigent vers Ambleville et vers Lignières. De nombreux chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau.

La terre de Criteuil dépendait de la prévôté royale de Bouteville. En temps de guerre, les habitants devaient contribuer à la défense de ce château; mais, par compe sation, ils avaient le droit de s'y réfugier avec leurs familles, pendant tout le temps que l'ennemi occupait la contrée.

Il n'y avait pas de château à Criteuil ; mais la paroisse possédait trois logis : *La Mothe*, *l'Epine* et *Barbe*.

Le logis de la *Mothe* appartint pendant plusieurs siècles à une

famille *Marchand*, dont plusieurs membres servirent à la guerre. *Jacques Marchand*, qui vivait sous le règne du roi Henri II, obtint de ce roi, en 1556, des lettres-patentes, lui permettant de changer son nom en celui de *M. de la Mothe*.

Au dix-huitième siècle, cette famille se divisa en deux branches, dont l'une se fixa dans la paroisse de Reignac, et l'autre alla habiter Cherves.

Le fief de l'*Epine* appartenait, au dix-septième siècle au baron de *Blanquefort*. Il devint ensuite la propriété de la famille *Dupuy*, qui l'a conservé jusqu'en 1860.

Au dix-huitième siècle, *Barbe*, qui forme aujourd'hui un joli village, près du Né, était possédé par les *Prigné de Guippeville*, ancienne famille de la Saintonge.

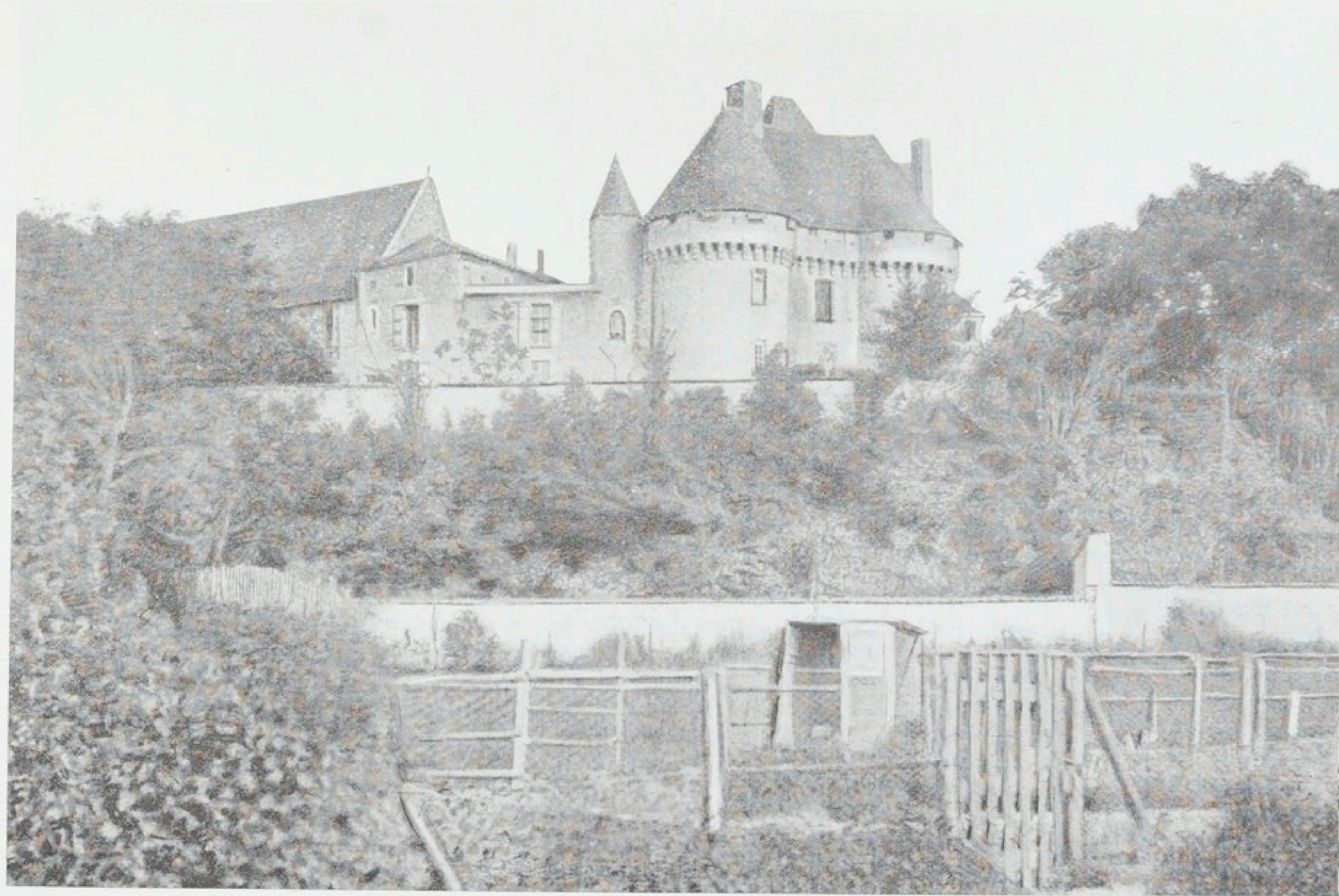
Le bourg de Criteuil (58 hab.), à onze kilomètres sud de Segonzac et vingt-trois kilomètres de Cognac, est situé au sommet du coteau qui domine la vallée du Né. Son église est une église romane en croix latine du douzième siècle ; cependant les croisillons et le clocher sont de l'époque ogivale. Le portail est surmonté d'une riche galerie d'arcades portées sur des colonnettes.

Cette église était, avant 1425, le siège d'un vicariat dont dépendaient plusieurs paroisses des environs ; elle relevait du diocèse de Saintes.

L'ancien bourg de *La Magdeleine* (95 hab.), est agréablement situé près du Né. On y voit une vieille église, qui eut autrefois une grande importance, mais qui n'est plus remarquable que par son ancienneté.

Les principaux villages de la commune sont : *La Vie* (57 hab.) et *Chez-Cormier* (19 hab.), dans l'ouest de la commune ; *Beaumont* (48 hab.), près du Né ; *Bernac* (32 hab.), sur la route d'Ambleville ; *Luchet* (28 hab),sur le ruisseau du Collinaud ; *Les Verdoyries* (22 hab.) ; *Chez-Drouet* (23 hab.), près du bourg, etc. etc.

Fin de l'arrondissement de Cognac



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

CHATEAU DE BARBEZIEUX

ARRONDISSEMENT

DE

BARBEZIEUX

CANTON DE BARBEZIEUX

Superficie = 20847 hect. ; Population = 11709 habitants

Le canton de Barbezieux, situé au sud de l'arrondissement de Cognac, comprend tout le nord-ouest de l'arrondissement. Il est de forme très irrégulière ; alors qu'au nord-ouest, le territoire des communes de Saint-Palais et de La Chaise s'enfonce, comme un coin, entre le canton de Segonzac et le département de la Charente-Inférieure, au sud, les communes de Challignac et de Berneuil séparent le canton de Baignes de celui de Montmoreau.

Dans le canton de Barbezieux, les accidents de terrain sont moins accentués que dans l'arrondissement d'Angoulême ; cependant, dans le sud, on sent que l'on approche de la ligne de partage des eaux entre les bassins de la Charente et de la Gironde, et dans la commune de Berneuil, on trouve des collines élevées dont certaines dépassent l'altitude de cent-soixante mètres.

Le canton de Barbezieux appartient entièrement au bassin de la Charente ; mais ses eaux empruntent deux bassins secondaires différents pour rejoindre le fleuve.

Les cours d'eau de la partie orientale coulent en général du sud au nord et vont rejoindre le *Né*, qui sert de limite septentrionale au canton et le sépare des cantons de Châteauneuf et de Segonzac. Les principaux de ces cours d'eau sont le *Lamaury*, qui prend sa source dans la commune de Passirac, canton de Brossac, et rejoint le Né dans la commune de Ladiville, après avoir traversé les communes de Berneuil, Brie, Challignac, Saint-Aulais, Angeduc et Saint-Bonnet, et *le Beau* qui, sorti également du canton de Brossac, va se jeter dans le Né, dans la commune de Saint-Médard, après avoir reçu le *Condéon*.

Le principal cours d'eau de la partie occidentale est le *Trèfle*, qui

sort de la commune de Reignac et va rejoindre la Seugne, affluent de la Charente, dans le département de la Charente-Inférieure.

La partie orientale du canton est beaucoup plus boisée que la partie occidentale, dans laquelle la commune de Montchaude, seule, possède des bois importants.

Le canton de Barbezieux est essentiellement agricole et l'industrie y est presque nulle. Les eaux-de-vie qu'on y récolte sont classées comme eaux-de-vie de *Petite-Champagne* ; cependant la reconstitution des vignobles n'est pas aussi avancée qu'on serait tenté de l'espérer.

Ce canton est limité au nord par les cantons de Châteauneuf et de Segonzac, à l'est, par les cantons de Blanzac et de Montmoreau, au sud, par le canton de Brossac, et à l'ouest, par le canton de Baignes et le département de la Charente-Inférieure.

Le canton de Barbezieux comprend les dix-huit communes suivantes : *Barbezieux*, *Saint-Hilaire*, *Montchaude*, *Guimps*, *Barret*, *La Garde-sur-le-Né*, *La Chaise*, *Saint-Palais du-Né*, *Saint-Médard*, *Vignolles*, *Ladiville*, *Angeduc*, *Saint-Bonnet*, *Salles*, *Saint-Aulais-la-Chapelle-Conzac*, *Brie*, *Challignac et Berneuil*.

Commune de Barbezieux

Superficie 2085 hect ; Population = 4312 habitants.

Dès les premiers temps du Moyen-Age, la seigneurie de Barbezieux était des plus importantes et ses seigneurs prétendaient au titre de princes. Le premier de ces seigneurs qui nous soit connu est Alduin Ier, qui vivait dans les premières années du onzième siècle.

Les descendants d'Alduin se succédèrent dans la seigneurie de Barbezieux jusque vers le milieu du quatorzième siècle. La nomenclature de cette longue suite de seigneurs ne présenterait aucun intérêt : nous ne citerons donc que ceux dont le nom se rattache à quelques actes importants.

Richard de Barbezieux, que certains auteurs placent au quatorzième siècle, mais qui bien plus vraisemblablement vivait au douzième siècle, peut être classé parmi les meilleurs troubadours de son époque Ses poésies, dont plusieurs sont parvenues jusqu'à nous, sont des plus remarquables

Audouin IV soutint Aimar d'Archiac dans sa lutte contre le comte d'Angoulême et partagea sa défaite. Il eut pour héritier son fils aîné, *Itier II*, qui mit fin aux difficultés existant entre les comtes d'Angoulême et les seigneurs de Barbezieux par une transaction du 20 juillet 1230. Par cette transaction, Itier II renonçait pour lui et pour ses successeurs à ses prétentions sur la seigneurie de Merpins ; en échange, le comte d'Angoulême, Hugues de Lusignan, abandonnait les droits féodaux qu'il prétendait avoir sur les terres de Roissac, de Marville et de Gensac.

La dynastie des premiers seigneurs de Barbezieux s'éteignit en la personne de *Henry de Barbezieux*, qui mourut sans postérité, vers le milieu du quatorzième siècle. La baronnie de Barbezieux revint alors à *Geoffroy de La Rochefoucauld*, petit-fils d'Itier II par sa mère Agnès.

Le petit-fils de Geoffroy, *Guy de La Rochefoucauld*, eut à lutter dans sa vieillesse contre une bande d'aventuriers, auxquels le long coutelas dont ils étaient armés a fait donner le nom de *Cottereaux*. Une nuit ces bandits firent irruption dans le château de Barbezieux, se saisirent du vieux seigneur et l'assommérent.

Guy de La Rochefoucauld laissait six enfants. Par son testament il désigna pour son héritier son fils *Jean de La Roche*, qui, désireux de venger la mort de son père, se mit à la tête des milices communales auxquelles on donnait le nom de *Francs-Taupins*, et réussit à rendre au pays la paix et la sécurité. Jean de La Roche fut, du reste, un grand capitaine, qui aida puissamment le roi Charles VII à chasser les Anglais de France.

Il laissa deux enfants, *Georges* et *Marguerite*. *Georges* succéda à son père et mourut sans postérité en 1457. La seigneurie de Barbezieux revint alors à sa sœur, Marguerite, qui épousa son cousin *Jean de La Rochefoucauld* et, par ce mariage, réunit dans les mêmes mains les immenses domaines de la famille.

Jean de La Rochefoucauld fut un fidèle allié du roi Louis XI, auquel il prêta son concours le plus efficace pour l'aider à reconquérir la Guyenne. Il mourut en 1472, laissant pour héritier son fils unique, *François*.

Ce dernier étant mineur, sa mère, Marguerite, administra ses domaines jusqu'à sa majorité. C'était une femme intelligente et de grand cœur, qui a laissé dans le pays les meilleurs souvenirs. Pendant qu'une famine désolait la contrée, elle n'hésita pas à distribuer à ses vassaux du blé et d'autres secours. Afin de procurer du travail aux ouvriers malheureux, elle fit construire le château de Barbezieux, dont il subsiste encore aujourd'hui des restes imposants.

François de La Rochefoucauld, qui avait eu l'honneur d'être le parrain du roi François I[er], mourut en 1516. De son mariage avec Louise de Crussol il laissa deux enfants, *François* et *Antoine*. L'aîné, *François*, hérita de tous les biens de son père ; mais, par un partage du 7 juin 1518, il céda la baronnie de Barbezieux à son frère, *Antoine*.

Ce dernier administra sagement la baronnie pendant près de vingt ans. Il mourut en 1537, laissant Barbezieux à son fils aîné, *Charles*.

Charles de La Rochefoucauld fut un des plus remarquables parmi les seigneurs de Barbezieux. En 1548, pendant les troubles de la gabelle, il sut éviter, par sa fermeté, que l'insurrection se propageât sur ses domaines, et, lorsque les gendarmes d'Albret eurent été défaits par les insurgés, il leur donna asile.

L'anecdote suivante montre bien quelle était la noblesse de son caractère. Il venait de remettre un état de ses services au roi Henri III, qui l'avait décoré de l'ordre du Saint-Esprit :
« *Je ne vois là*, lui dit le roi, *que les sièges et batailles où vous vous*
« *êtes trouvé sous les règnes de mon père et de mon aïeul.* — *Sire*,
« répondit le guerrier, *nous combattions alors contre les Espagnols*
« *et les Anglais. Contre qui avons-nous combattu depuis, à Saint-*
« *Denis, à Dreux, à Jarnac, à Moncontour ? J'y ai vu 80 000 Fran-*
« *çais partagés en deux camps, sous les plus braves capitaines de l'Eu-*
« *rope, se jeter les uns sur les autres et s'égorger. Peut-on compter*
« *au nombre de ses services le massacre de ses frères ?* ».

Charles de La Rochefoucauld mourut le 15 Juin 1583, ne laissant que trois filles.

L'aînée, Françoise, avait épousé *Claude d'Espinay*, comte de Duretal, mais ce dernier étant mort en 1578, avant Charles de La Rochefoucauld, ce fut son fils aîné, *Charles d'Espinay*, qui hérita de la baronnie de Barbezieux, en 1583.

Charles d'Espinay mourut lui-même sans postérité en 1598, et Barbezieux passa alors entre les mains du maréchal de *Schomberg*, qui avait épousé Françoise d'Espinay, sœur de Charles.

Le maréchal, qui fut un des hommes les plus remarquables de son époque, était aussi fin diplomate que brave capitaine. Nommé successivement ambassadeur en Angleterre, puis en Allemagne, il devint par la suite surintendant des finances. Mis ensuite à la tête de l'armée, il eut l'honneur de chasser les Anglais de l'île de Ré et gagna la bataille de Castelnaudary, qui mit fin au soulèvement du Languedoc contre l'autorité royale.

Schomberg était également d'un caractère libéral et généreux, ainsi qu'en témoigne le fait suivant, qu'on se plaît à citer. Un jour, pendant qu'un de ses intendants lui comptait une somme importante, un

de ses officiers, qui était présent, ne put s'empêcher de murmurer à mi-voix : « Avec cela, je serais heureux toute ma vie. — Soyez heureux », lui répondit Schomberg, qui avait entendu, et il le contraignit à accepter la somme.

Après la mort du maréchal de Schomberg (1632), la baronnie de Barbezieux fut acquise par *Claude Vignier*, marquis de Mirebeau et président du Parlement de Metz, qui la céda au cardinal de Richelieu.

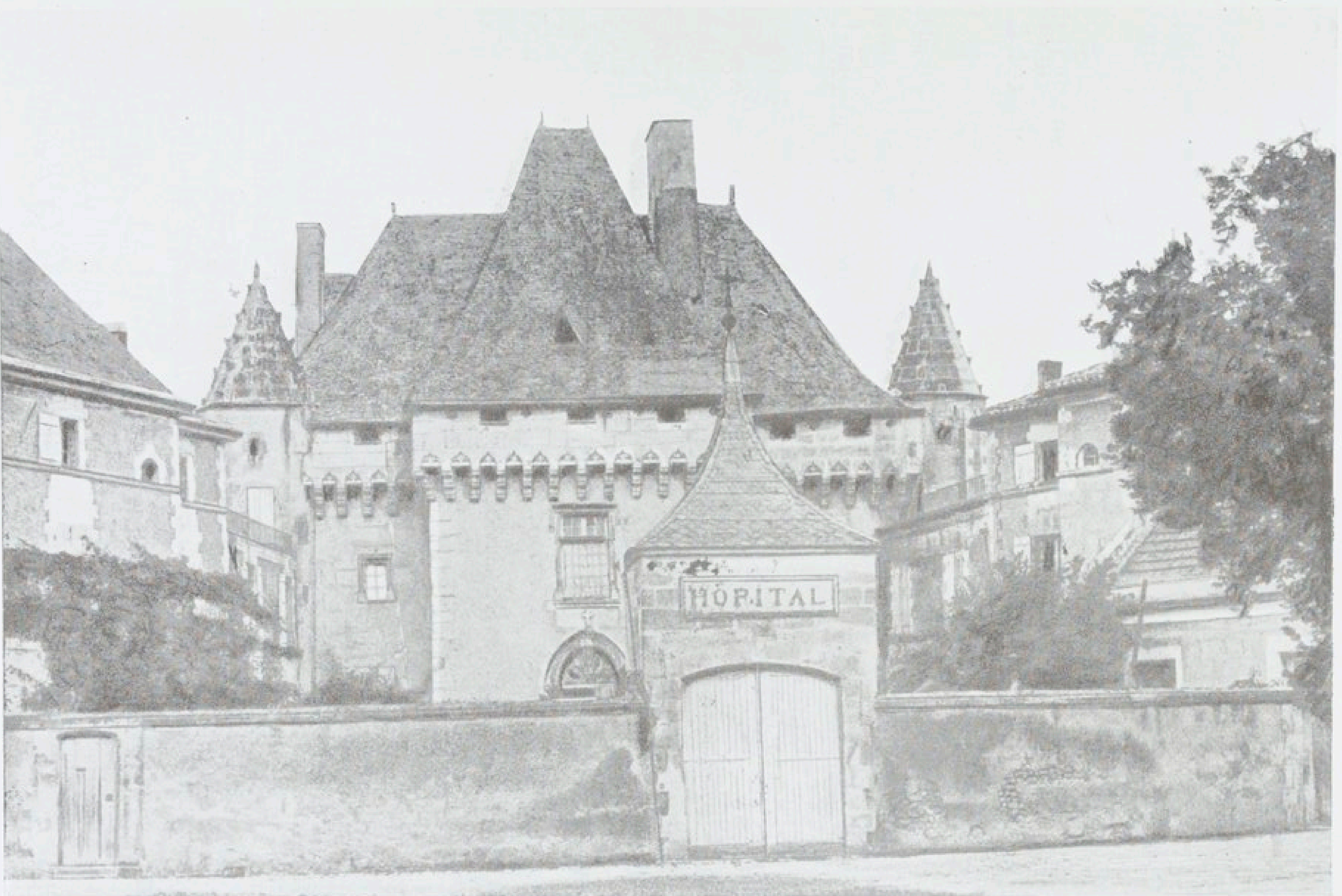
L'acquisition de Barbezieux par le cardinal de Richelieu fut une bonne fortune pour la contrée, qui en retira de nombreux avantages. Des travaux considérables furent entrepris et la route de Paris à Bordeaux, qui traverse Barbezieux, fut grandement améliorée. Un projet de canal reliant la Gironde à la Seudre ne put être exécuté du vivant du cardinal et fut abandonné après sa mort.

Après la mort du cardinal, des difficultés s'élevèrent entre son neveu et légataire universel, *Armand de Vignerot du Plessis*, duc de Richelieu, et la maison de Sorbonne. Cette dernière fit condamner le duc à lui verser une somme considérable. A la suite de cette condamnation, la seigneurie de Barbezieux fut saisie et mise en vente. La procédure traîna en longueur et ce fut seulement le 23 juillet 1677 que l'adjudication put avoir lieu. La seigneurie de Barbezieux fut acquise, moyennant une somme de deux cent soixante mille livres, par *Michel Le Tellier*, seigneur de Louvois, garde des sceaux du roi Louis XIV.

Par lettres-patentes du mois de janvier 1678, le roi érigea en marquisat la baronnie de Barbezieux en faveur de son ministre.

Michel Le Tellier fut un grand ministre, qui rendit d'importants services au pays ; mais on peut lui reprocher d'avoir été l'un des principaux instigateurs de la Révocation de l'Edit de Nantes.

Après la mort de Michel Le Tellier, le marquisat de Barbezieux revint à son fils, le célèbre marquis *de Louvois*, qui fut ministre de la guerre du roi Louis XIV et qui, par la remarquable organisation qu'il sut donner aux armées, permit au roi de soutenir victorieusement de grandes guerres et de tenir tête à l'Europe entière coalisée contre la France.



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

HOPITAL DE BARBEZIEUX (ANCIEN CHATEAU)

Notre cadre est trop restreint pour que nous puissions nous étendre longuement sur la vie de ce grand ministre et sur les institutions qui transformèrent profondément l'armée française. Nous dirons seulement quelques mots de son caractère.

C'était, d'après certains historiens de l'époque, le plus grand et le plus brutal des commis. Il porta dans l'administration un caractère ardent et un zèle impétueux, stimulés par l'ambition et soutenu par une infatigable activité.

Son troisième fils, *Louis-François-Marie Le Tellier*, lui succéda dans le marquisat de Barbezieux, et fut également ministre du roi Louis XIV. Il est connu dans l'histoire sous le nom de marquis de Barbezieux. Il était loin d'égaler son père; car, s'il avait quelques qualités, il avait de grands défauts qui les annihilaient; c'était un homme léger, qui préféra toujours ses plaisirs aux affaires. Il mourut âgé seulement de trente-trois ans.

Comme il ne laissait pas de postérité, le marquisat de Barbezieux revint à son frère puîné, *Camille Le Tellier*, plus connu sous le nom d'*abbé de Louvois*. A cette époque, la seigneurie de Barbezieux était une terre considérable, dont dépendaient vingt-cinq paroisses et qui produisait quinze mille livres de revenus.

L'abbé de Louvois fut nommé à l'évêché de Clermont ; mais il ne put accepter cette situation, par suite de son mauvais état de santé. Il n'avait que quarante-quatre ans lorsqu'il mourut le cinq novembre 1718.

Après sa mort, le marquisat de Barbezieux revint dans la famille de La Rochefoucauld. L'héritière de l'abbé de Louvois fut, en effet, sa sœur, *Madeleine Charlotte Le Tellier*, qui avait épousé François VIII, duc de La Rochefoucauld.

De son mariage avec *Marie-Louise de Bermond d'Amboise*, *Alexandre de La Rochefoucauld*, fils de François VIII et son successeur dans la seigneurie de Barbezieux, ne laissa que deux filles ; l'aînée, *Louise-Elisabeth*, épousa son cousin, *Frédéric de La Rochefoucauld*, duc d'Anville, qui mourut avant son beau-père.

Ce fut donc le fils du duc d'Anville, *Louis-Alexandre de La Rocheoucauld*, qui recueillit, en 1762, l'héritage de son aïeul ; il n'avait

que dix-neuf ans. Ce fut un esprit éclairé et ouvert aux idées libérales. Il se fit le protecteur des lettres, des sciences et des arts et les encouragea par sa fortune et sa collaboration.

Nommé député aux Etats-Généraux de 1789, il applaudit franchement aux idées nouvelles et fit partie du petit groupe de la noblesse qui, dès le 25 juin 1789, se réunit au Tiers-Etat.

L'intérêt qu'il portait aux affaires publiques ne lui faisait pas oublier son marquisat de Barbezieux. En effet, la municipalité de Barbezieux dut demander des secours pour la population ouvrière. Le duc demanda aussitôt et obtint du roi une somme de deux mille livres, qu'il adressa à la municipalité, en l'accompagnant de la lettre suivante conservée aux archives de la ville de Barbezieux :

Paris, 20 mars 1790.

« J'ai reçu, Messieurs, avec un vrai plaisir, les témoignages de « vos sentiments dans votre lettre du 6 de ce mois ; j'ai aussi reçu « celle que M. Rouanet m'a adressée le 13, et je l'ai envoyée à M. « le contrôleur général, qui dispose encore des fonds dans les pro- « vinces qui, comme la nôtre, n'avaient pas d'assemblées adminis- « tratives ; vous pouvez être assurés du zèle avec lequel je poursui- « vrai le succès de votre demande et que je mettrai toujours à ce « qui vous intéresse.

« J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre trés humble et très obéis- « sant serviteur.

« Le duc de La Rochefoucauld ».

Cependant, ne pouvant approuver la tournure que prenaient les événements, le duc de La Rochefoucauld donna sa démission de député et, après la journée du 10 août, il quitta la capitale. Mais le rôle qu'il avait joué était trop important pour qu'il pût songer à se faire oublier. Des assassins le découvrirent dans la retraite qu'il s'était ménagée à Gisors et le massacrèrent le 14 septembre 1792.

Avec le duc Louis-Alexandre de La Rochefoucauld se termine la longue série des seigneurs de Barbezieux.

Le château primitif de Barbezieux, dont la construction remontait au temps des premiers seigneurs, avait été complètement rui-

né pendant la guerre de Cent ans. Nous avons vu qu'il avait été reconstruit vers la fin du quinzième siècle par Marguerite de La Rochefoucauld. Ce nouveau château était très important. Une vaste enceinte, dans laquelle on pénètrait par trois ponts-levis, était profondément fossoyée sur tout son pourtour. Cette enceinte enfermait une grande cour triangulaire, au fond de laquelle s'élevait l'église de *Saint-Imas*, qui servait de chapelle au château. A droite de la cour s'élevait le château proprement dit, alors que les dépendances et les servitudes occupaient à gauche un vaste emplacement. Tous les combles étaient bordés de màchicoulis, de parapets, de chemins de ronde et de guérites.

Après la mort tragique du dernier seigneur de Barbezieux, ses biens firent retour à sa mère, la duchesse d'Anville, qui eut elle-même pour héritière la veuve du duc Louis-Alexandre, sa bru.

Le 13 messidor an VI, cette dernière vendit à la famille Levraud tout le domaine de Barbezieux moyennant le prix de 70.000 francs. Afin d'éviter la destruction totale du château, la ville de Barbezieux entama, dès l'année 1829, des pourparlers avec la famille Levraud et, le 24 janvier 1845, elle devint propriétaire du château pour le prix de 22.500 francs. Malheureusement le corps de logis du château fut abandonné ; mais la porte du nord et les deux tours qui la flanquent furent l'objet d'une restauration consciencieuse. On y installa un hospice et un pensionnat de jeunes filles ; un théâtre a été installé dans les anciennes dépendances du château.

Les Halles et le Minage faisaient également partie des dépendances du château.

Les Halles ont été détruites en 1845. Elles étaient fort curieuses à visiter ; sur leurs piliers on pouvait lire le prix du blé aux époques de grande disette.

Le Minage avait été acquis par la ville de Barbezieux dès le 1er juin 1810, pour une somme de 17.000 francs. Il servit pendant longtemps de mairie et fut démoli également en 1845.

Groupée autour de son château, qui la défendait contre les attaques

du dehors, la ville de Barbezieux eut de bonne heure une grande importance.

Dans son remarquable ouvrage sur l'*Antiquité de Saintes et de Barbezieux*, Elie Vinet ne croit pas pouvoir assurer que cette dernière ville fût entièrement ceinte de murailles ; nous devons cependant supposer qu'il en était ainsi. Tout d'abord, Barbezieux portait le nom de *ville* et nous savons que seules les agglomérations ceintes de murailles avaient droit à cette appellation. De plus nous savons que cinq portes donnaient accès dans la ville : c'étaient la porte *Orgueilleuse*, du côté de Bordeaux ; la porte *Naudin-Faure*, du côté d'Angoulême ; la porte *Saunière*, située entre les deux précédentes ; la porte *Rousset*, qui commandait la route d'Archiac et la porte *aux Tridoux* ou porte *Balovart*, sur la route de Cognac.

Autrefois le territoire de Barbezieux comprenait quatre paroisses :

1° *Saint-Imas*, dont l'église était, comme nous l'avons dit plus haut, enclavée dans l'enceinte du château. On pourrait encore en retrouver quelques restes dans des maisons et constructions modernes.

2° *Saint-Seurin* ou *Saint-Séverin*, dont les murailles subsistent encore, et qui appartenait à un faubourg rural, au sud-est de l'enceinte de la ville.

3° *Notre-Dame de Xandeville*, petite église paroissiale placée sur le coteau, à l'ouest. C'était le siège d'un prieuré fondé en 1218 par l'abbaye de La Couronne, dans les possessions données à cette abbaye par les seigneurs du lieu. Seule, la croix de l'ancien cimetière marque encore la place du monument.

4° *Notre-Dame de Barbezieux*, dont le titre s'est modifié en celui de Saint-Mathias, apôtre, parce que d'après la tradition, confirmée par Elie Vinet, on conservait le chef de l'apôtre dans cette grande église.

Enfin on voyait, il y a encore quelques années, dans l'enclos de la gendarmerie, la jolie façade de la chapelle de l'ancien couvent des *Cordeliers*, de style ogival secondaire.

Saint-Mathias était un prieuré de Bénédictins relevant de l'abbaye de Cluny. Ce qui reste de ce monument sert aujourd'hui d'église paroissiale ; malgré des déformations successives, c'est encore un monument remarquable.

L'édifice primitif du douzième siècle serait, d'après certains archéologues, une copie de Saint-Séverin, de Bordeaux.

Ce qui est certain, c'est que l'ensemble de l'édifice, construit au treizième siècle, est fort intéressant et appartient à un genre d'architecture étranger à la Saintonge, ayant beaucoup des caractères du *Roman Bourguignon* ; cela, du reste, ne saurait être étonnant si, ce qui est vraisemblable, la construction a subi le genre hiératique de l'abbaye mère.

L'église de Barbezieux est un long édifice à trois nefs. Les voûtes primitives s'élevaient cinq mètres plus haut que les voûtes actuelles. Un second rang de fenêtres dominait les baies actuelles, dont on ne saurait trop admirer le fini de sculpture des archivoltes. Un sanctuaire de deux travées prolongeait la grande nef.

Le portail, en style ogival secondaire, le clocher, la façade et le sanctuaire actuel sont des substructions plus ou moins heureuses.

La cloche de Barbezieux est fort ancienne et par sa sonorité est une des plus belles de la Charente.

Aujourd'hui Barbezieux est une agréable petite ville, de quatre mille habitants, située à trente quatre kilomètres sud-ouest d'Angoulême, sur la route nationale de Paris en Espagne. En dehors de l'ancien château et de l'église Saint-Mathias, aucun monument ne mérite d'être signalé. Dans la traversée de Barbezieux, la route nationale est plantée d'arbres magnifiques et forme une promenade des plus agréables.

Barbezieux est un centre commercial important. D'excellentes foires s'y tiennent le premier mardi de chaque mois ; des foires grasses, qui se tiennent à Pâques, sont très suivies, et réunissent à Barbezieux un grand nombre d'étrangers. Parmi les produits réputés de Barbezieux nous pouvons citer en première ligne les excellentes volailles qui, sous le nom de *chapons de Barbezieux*, sont des plus estimées et donnent lieu à de très importantes transactions.

Les eaux-de-vie récoltées dans le pays sont très estimées et sont classées comme *Petites Champagnes*. Aussi Barbezieux compte plusieurs maisons d'exportation importantes ; nous citerons tout particulière-

ment *la Société Vinicole* (ancienne maison *Boutelleau*), actuellement dirigée par M. *V. Fournier*.

Barbezieux est un nœud très important de voies de communication. Desservie par la ligne d'intérêt général de Châteauneuf à Saint-Mariens, cette ville est également reliée aux villes voisines d'Archiac et de Blanzac par de petites lignes d'intérêt local.

Une route nationale, trois routes départementales et deux chemins de grande communication se croisent à Barbezieux. Ce sont la route nationale de Paris en Espagne ; les routes départementales N° 2 d'Aubeterre à Saint-Jean d'Angély, n° 3 de Barbezieux à Port-Maubert et n° 12 de Barbezieux à Jarnac ; les chemins de grande communication n° 5 de Barbezieux à Larochebeaucourt et n° 31 de Salles-Lavalette à Barbezieux.

La commune de Barbezieux est très étendue ; comme superficie elle est la deuxième du canton. Elle est limitée au nord par le *Né* et à l'est par le *Condéon*. Le *Trèfle*, sous-affluent de la Charente par la Seugne, parcourt une petite partie de la commune au sud-ouest. On y rencontre quelques hameaux importants : le *Maine-Merle* (54 hab.), *Neufond* (28 hab.), et *Chez-Loquet* (43 hab.), près de la route nationale ; *Chez-Goujon* (41 hab.), sur la route de Saint-Bonnet ; *Xandeville* (41 hab.), sur la route d'Archiac ; le *Gât* (35 hab.), près du Trèfle ; *Les Moreaux* (56 hab.), dans le nord de la commune ; *Chez-Baron* (30 hab.), sur la route de Jonzac ; *Chez-Landreau* (29 hab.) ; etc. etc...



COMMUNE DE SAINT-HILAIRE

Superficie = 549 hect. ; Population = 377 habitants.

Cette petite commune, dont le territoire s'étend au sud de celui de Barbezieux, est une des moins étendues du canton, et cependant elle est formée par la réunion des deux paroisses de Saint-Hilaire et de Loubignac, cette dernière située au sud de Saint-Hilaire.

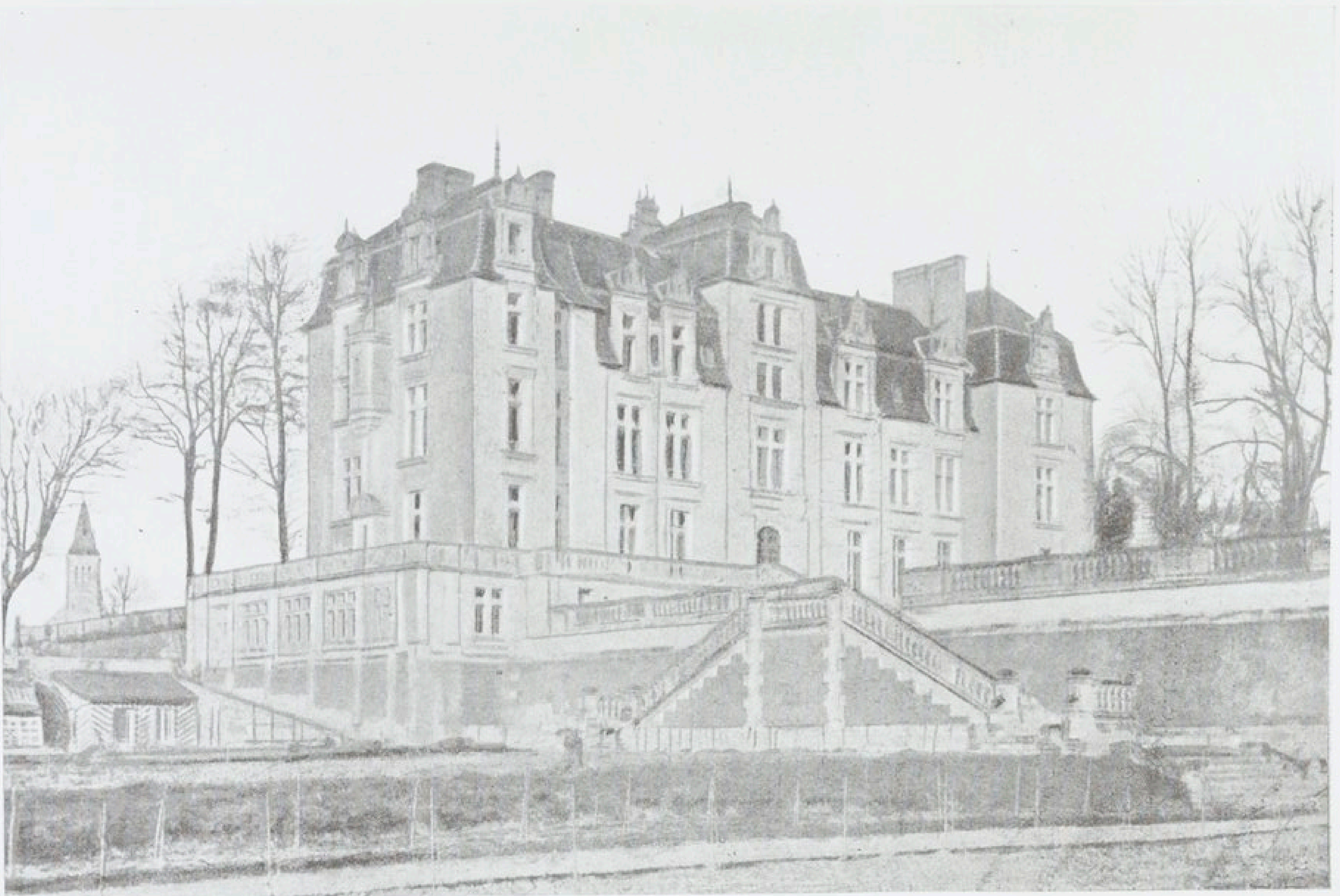
C'est une contrée fertile et bien cultivée, arrosée par le *Trèfle*, qui coule du sud au nord et dont la vallée partage la commune en deux parties à peu près égales.

La principale culture est celle des céréales. Environ la moitié du territoire est consacrée à cette culture ; cependant un important vignoble de quarante-cinq hectares a été reconstitué et la vallée du Trèfle renferme d'excellentes prairies. Quelques bois se rencontrent dans le nord et dans l'ouest de la commune.

Parmi les principales propriétés de la commune, nous pouvons citer tout particulièrement les *Porcherons*, important domaine appartenant à M. *Epaillard*, qui possède au même endroit une belle minoterie, à laquelle le Trèfle donne la force motrice.

La principale voie de communication est la route nationale de Paris en Espagne, qui traverse toute la commune du nord au sud. La route départementale n° 3 de Barbezieux à Port-Maubert sert de limite septentrionale à la commune, qui, en dehors de ces deux voies principales, ne possède que des chemins vicinaux ordinaires.

Le bourg de Saint-Hilaire (39 hab.), véritable faubourg de Barbezieux, à deux kilomètres sud-ouest de cette ville, est agréablement situé près du Trèfle. C'était, avant la Révolution, une seigneurie qui, vers le milieu du dix-septième siècle, appartenait à *Henri Méhée*, fils cadet de Josias Méhée, sieur des Courades. Le plus remarquable



Cliché A. GAILLARD

Imp. L. Coquemard et Cie

CHATEAU DE MONTCHAUDE

des seigneurs d'Ardenne, en Moulidars, *Pierre Méhée*, fut également seigneur de Saint-Hilaire.

Les premiers registres de l'état-civil, conservés à Saint-Hilaire, ne sont pas antérieurs à l'année 1728.

L'église de Saint-Hilaire est une église romane qui a conservé sa façade primitive, mais dont la nef et une chapelle latérale appartiennent à l'époque ogivale.

Le centre de population le plus important de la commune est le hameau de *Peugemard* (69 hab.), situé à la limite orientale de la commune

Parmi les autres hameaux, nous pouvons citer : *Bataillé* (35 hab.), *Chez-Ponchet* (30 hab.), et *Chez-Manot* (23 hab.), dans l'ouest de la commune ; *Chez-Drouillard* (25 hab.), près du bourg de Saint-Hilaire ; *le Landreau* (22 hab.), près des Porcherons, etc. etc...

COMMUNE DE MONTCHAUDE

Superficie = 1416 h. 43 ; Population = 590 habitants.

Après le château de La Rochefoucauld, le château de Montchaude peut être considéré comme le monument le plus remarquable de la Renaissance, que nous possédions en Angoumois.

Le morceau capital de ce château en est la façade septentrionale.

A chaque extrémité de cette façade, s'élève un pavillon dépourvu d'ornementation et, vers le milieu, un autre pavillon, celui-ci très orné, renferme la cage de l'escalier Ce dernier pavillon n'occupe pas absolument le centre de la façade ; car l'architecte, afin de conserver l'espace nécessaire à la construction de la grande salle du château, dut ménager un côté plus long que l'autre.

Le rez-de-chaussée et le premier étage sont très sobres d'ornementation. Les fenêtres sont ornées de simples moulures et décorées de pilastres formant chapiteau-corniche. Au-dessus un simple cordon, fort peu saillant, sert de corniche.

C'est dans l'étage supérieur que réside principalement la décoration du château ; nous en empruntons la description à la remarquable étude que nous a laissée l'abbé Michon :

« Arrivons enfin à l'efflorescence de la pensée de l'architecte.
« Il l'a toute jetée dans les hauteurs de l'édifice. Trois croisées su-
« perposées éclairent le haut pavillon central. C'est remarquable
« de grâce, de simplicité et d'art. Ici les pilastres sont cannelés
« et surmontés de jolis chapiteaux aux volutes bizarres, aux
« ornements fantastiques. La croisée supérieure est surmontée d'un
« entablement complet avec architrave, frise et corniche. La
« frise est chargée de ces arabesques si fines, si peu profondes qui
« tiennent spécialement à cette époque et qui la font de suite re-
« connaître. Ce sont des rinceaux capricieux qui se dessinent mais
« ne se décrivent pas. Ce pavillon est réellement remarquable, et

« je ne crois pas être aveuglé par mon amour pour mon cher An-
« goumois, en déclarant que c'est l'un des plus jolis morceaux d'ar-
« chitecture du seizième siècle que possède notre France.

« Suivent au-dessous des combles trois croisées de même grandeur, « décorées chacune de pilastres, d'entablements avec frises couver- « tes de rinceaux, et enfin d'un couronnement contenant des écus- « sons complètement mutilés par le marteau. Ces trois couronne- « ments ne se ressemblent aucun. On voit très bien que l'artiste « a voulu qu'ils différassent afin de faire de la variété. Ce sont des « frontons, l'un triangulaire, l'autre arrondi, l'autre en pyramide « tronquée. Des ornements en forme de fuseaux aigus, et qui sont « tombés, s'élevaient autour et au-dessus de ces frontons, comme « une réminiscence des pinacles aigus de l'art gothique. Les têtes, « les fleurons, les bas-reliefs sont traités de main de maître. On voit « que l'artiste s'est complu à ce travail. Il a mis là toute sa gloire ».

Au quatorzième siècle, Montchaude avait des seigneurs particuliers et nous voyons à cette époque, *Jovide*, fille de Hugues de Montchaude, épouser *Raymond de Mareuil*, seigneur de Villebois et lui porter en dot la terre de Vibrac. La seigneurie de Montchaude passa ensuite sous la dépendance des seigneurs de Barbezieux, qui l'aliénèrent en faveur de la famille de *Saint-Gelais*. C'est à un membre de cette dernière famille qu'est due la construction du château.

Ajoutons que ce château a été restauré d'une manière fort intelligente par deux propriétaires successifs qui l'ont possédé au dix-neuvième siècle, M. *C. Verdeau* et M. *Arnous*, ce dernier député de l'arrondissement de Barbezieux. Il appartient aujourd'hui à M *René Thomas*.

La commune de Montchaude occupe un plateau ondulé compris entre la vallée du *Trèfle*, au nord et à l'est, et celle du *Petit-Nouzillac*, affluent de cette rivière, au sud. Le point culminant de ce plateau se trouve au sud du bourg de Montchaude, à l'altitude d'environ cent trente mètres.

Le sol est assez fertile et assez bien cultivé. Un important vigno-

ble de plus de cent hectares a été reconstitué et les vallées du Trèfle et du Petit-Nouzillac renferment d'excellentes prairies. La commune de Montchaude est la plus boisée de cette partie du canton de Barbezieux; des bois importants, d'une contenance totale de trois cents hectares, s'étendent principalement dans l'est de la commune. Un moulin, situé à *Pisseloube*, est mis en mouvement par le Trèfle.

La principale voie de communication de la commune de Montchaude est la route de Barbezieux à Jonzac (route départementale n° 3 de Barbezieux à Port-Maubert), qui traverse tout le nord de la commune. Des chemins d'intérêt commun unissent le bourg de Montchaude aux communes voisines de Barret, de Reignac et de Lamérac. De nombreux chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau.

Le bourg de Montchaude (23 hab.), à six kilomètres sud-ouest de Barbezieux, est très petit ; il est situé au pied d'une haute colline de 130 mètres. Son église est un monument ogival intéressant du quinzième siècle. De bonnes foires se tiennent à Montchaude le 19 de chaque mois.

La commune de Montchaude possède plus de soixante villages, dont la plupart n'ont que deux ou trois maisons. Les principaux sont : *Les Chevaliers* (41 hab.), le centre le plus peuplé de la commune, dans l'ouest; le *Grand-Nouzillac* (34 hab.), sur la route de Lamérac ; *les Naudins* (37 hab.), au sud du bourg ; *la Barde* (28 hab.), sur la route de Reignac ; *les Fontenauds* (20 hab.), sur la route de Jonzac, etc. etc...

Commune de Guimps

Superficie = 1230 hect ; Population = 736 habitants.

Située à l'extrémité occidentale du canton, la commune de Guimps produisait autrefois, en grande quantité, des vins estimés. Aussi la disparition du vignoble lui a-t-elle porté un très grave préjudice et sa population, qui dépassait encore mille habitants dans le dernier quart du dix-neuvième siècle, est-elle descendue, lors du dernier recensement, au chiffre de sept cent trente-six habitants.

Depuis la reconstitution du vignoble, quelques plantations nouvelles ont été faites ; mais elles sont peu nombreuses et se répartissent seulement sur une étendue de cinquante-cinq hectares.

La commune de Guimps est traversée, de l'est à l'ouest, par le *Trèfle*, qui est rejoint, un peu au-dessous du bourg de Guimps par le *Petit-Nouzillac*. Les vallées de ces deux cours d'eau sont fertiles et renferment de bonnes prairies. Près de mille hectares sont consacrés à la culture des céréales et des plantes sarclées.

Plusieurs moulins à eau sont mis en mouvement par le Trèfle et quelques moulins à vent dressent leurs ailes au sommet des collines.

La principale voie de communication de la commune de Guimps est la route de Barbezieux à Jonzac (route départementale n° 3 de Barbezieux à Port-Maubert). Un chemin d'intérêt commun, qui dessert le bourg de Guimps, se détache de cette route, et se dirige, au nord, vers la commune de Barret et au sud, vers le bourg de Lamérac. De nombreux chemins vicinaux ordinaires sillonnent la commune en tous sens.

Le petit bourg de Guimps (35 hab.), à huit kilomètres ouest de Barbezieux est agréablement situé sur la rive droite du Trèfle. Il possédait autrefois un château dont il subsiste une tourelle assez

bien restaurée. C'était la propriété de la famille *Cosson,* dont un membre, *Louis Cosson,* fut maire d'Angoulême pendant plus de sept ans, au dix-huitième siècle.

L'église de Guimps est une église romane, qui a été retouchée à différentes époques. On y remarque une épitaphe très curieuse. C'est celle d'un ancien curé, Gascon d'origine, mais saint de profession et absolument recommandable par ses vertus sacerdotales. Il s'appelait Jean Demenise et il mourut en 1630. L'église de Guimps était autrefois le siège d'un prieuré-cure dépendant de l'abbaye de Baignes.

Près du petit hameau de *Chillaud,* on a trouvé de nombreux vestiges laissant supposer l'existence, en cet endroit, de villas romaines.

Les villages sont nombreux dans la commune de Guimps ; mais, comme dans la commune voisine de Montchaude, la plupart sont peu importants. Nous citerons principalement : *les Landrys* (76 hab.), formant la plus forte agglomération de la commune ; *les Tortes* (50 hab.), au nord du bourg ; *Charde* (47 hab.), *Chez-Brunaud* (32 hab.) ; *Chez-Monnereau* (24 hab.) ; et *Labroue* (19 hab.), dans le nord de la commune ; *Bretagne* (20 hab.), près de la route départementale de Barbezieux à Jonzac ; *Chez-Foucaud* (30 hab.) ; *La Roche* (20 hab.), dans le sud de la commune, etc. etc...

Commune de Barret

Superficie = 2185 h. 25 ; Population = 920 habitants.

Cette commune, la plus vaste du canton et l'une des plus peuplées, occupe le plateau qui sépare le bassin du *Trèfle*, au sud, du bassin du *Né*, au nord, et dont le point culminant se trouve presque au centre de la commune, près du hameau des Gois, à l'altitude de cent vingt-neuf mètres.

Comme la commune de Guimps, sa voisine, la commune de Barret tirait la majeure partie de ses revenus de la culture de la vigne et pourtant la reconstitution du vignoble est loin d'y être terminée; car, sur ce vaste espace de plus de deux mille hectares, on ne rencontre aujourd'hui que cent quarante quatre hectares de vignes reconstituées.

Le *Trèfle* sert de limite méridionale à la commune et coule dans une vallée, ou de belles prairies fournissent d'excellents fourrages. Au nord de la commune coulent les ruisseaux du *Pas-des-Tombes* et de la *Font-Garaud*, qui vont se jeter dans le Né, le premier dans la commune de la Chaise, et la deuxième près de La Magdeleine. On trouve dans la commune, quelques propriétés importantes mais ces propriétéss'adonnent principalement à la culture des céréales.

L'industrie est représentée par deux moulins, dont l'un est la propriété d'une société coopérative.

La commune de Barret est desservie par la petite ligne d'intérêt local de Barbezieux à Pons. Elle est traversée du sud-est à l'ouest par la route de Barbezieux à Archiac (route départementale n° 2 d'Aubeterre à Saint-Jean d'Angély). De nombreux chemins d'intérêt commun et des chemins vicinaux ordinaires unissent la commune de Barret aux communes voisines.

Le bourg de Barret (14 hab.), à cinq kilomètres nord-ouest de Bar-



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

EGLISE DE GUIMPS

bezieux, est situé au centre de la commune ; il ne comprend que quelques maisons près de l'église. Ce dernier monument est une belle église romane classée comme monument historique. Cette église, aujourd'hui dégagée des terres du cimetière, qui défiguraient ses belles proportions, forme un rectangle terminé par une abside. Le sommet de l'église, ainsi que le clocher, ont été fortifiés postérieurement à la première construction. C'est un monument très intéressant par la pureté du style et la belle conservation des sculptures. Une chapelle gothique a été construite au midi.

La commune de Barret est le siège d'une perception. Les registres paroissiaux ne remontent pas au-delà de l'année 1705.

Parmi les nombreux villages disséminés sur l'étendue de la commune nous pouvons citer : *Chez-les-Rousses* (44 hab.), et le*Maine-Chaudier* (26 hab.), sur la route de Barbezieux ; *Chez-Gallenon* (30 hab.), à proximité du bourg ; *Chez les-Bruns* (41 hab.), près de la route de Barbezieux à La Garde ; *Chez-Bonnin* (33 hab) et *Chez-Babeuf* (16 hab), dans le nord de la commune ; *l'Abbaye* (17 hab), sur la route d'Archiac ; *Chez-Gaschet* (16 hab.), *Chez-Souchet* (37 hab.), *Chez-Chiron* (32 hab.), et *le Verdois* (20 hab.), dans le sud de la commune ; *Chez-les-Goys* (20 hab.), près du point le plus élevé de la commune ; *Fontgiraud* (31 hab), dans l'ouest de la commune etc. etc.

Commune de La Garde-sur-le-Né.

Superficie = 411 h. 66 ; Population = 232 habitants

Cette commune est une des plus petites du canton de Barbezieux. Seule, la commune d'Angeduc occupe une superficie moindre. Par les mœurs et les coutumes de ses habitants, elle se rattacherait plutôt à l'arrondissement de Cognac qu'à celui de Barbezieux. Elle est entièrement comprise dans la vallée du *Né*, qui la sépare du canton de Segonzac et qui arrose de bonnes prairies.

Un petit vignoble de trente-quatre hectares y a été reconstitué et produit des vins estimés.

La commune de La Garde est limitée au nord-est par la route de Criteuil à Barbezieux et au sud-ouest par la route de La Chaise à Barret. Un chemin d'intérêt commun traverse la commune de l'est à l'ouest et réunit ces deux routes.

Le bourg de la Garde (10 hab.), à sept kilomètres nord-ouest de Barbezieux, ne comprend que l'église et une ou deux maisons. C'était autrefois le siège d'une seigneurie qui appartenait au dix-septième siècle à la famille de Bourdeilles. L'église est une vieille église romane, en face de laquelle on peut voir, une croix de cimetière qui porte le millésime de 1291.

La population est disséminée dans une quinzaine de villages dont les principaux sont : *Chez Guérin* (33 hab.); *Chez Guinefolleau* (32 hab.) ; *Chez-Charrier* (31 hab.) ; *Chez-Rochard* (32 hab.); *Chez-Perrinet* (17 hab.), etc. etc...

COMMUNE DE LA CHAISE

Superficie = 942 h. 63 ; Population = 426 habitants.

Ainsi que dans la commune précédente, on retrouve dans la commune de La Chaise les mœurs et les coutumes de l'arrondissement de Cognac et principalement de la *Champagne*.

C'est une contrée riche, où l'abondance des cours d'eau entretient dans le sol une grande fertilité et qui produit les récoltes les plus variées. Bien que la principale culture soit celle des céréales et des plantes sarclées, les autres genres de culture y sont également en honneur.

Les prairies baignées par le *Né* et par ses affluents fournissent de très bons fourrages et un beau vignoble de quatre-vingt-dix hectares produit d'excellent vin, dont la majeure partie est livrée à la distillation.

Le *Né* sert de limite septentrionale à la commune et la sépare du canton de Segonzac. Il reçoit plusieurs affluents, dont les principaux sont le *Pas des Tombes*, qui coule dans l'est de la commune, et le ruisseau de la *Font de Bagot*, qui en arrose la partie occidentale. De nombreuses fontaines jaillissent du sol et y entretiennent une humidité bienfaisante.

La route de Barbezieux à Archiac (route départementale n° 2 d'Aubeterre à Saint-Jean d'Angély) sert de limite méridionale à la commune de la Chaise, qui est effleurée au nord-ouest par la route de Châteauneuf à Archiac (chemin de grande communication n° 12 de Chasseneuil à Archiac). Un chemin d'intérêt commun, qui suit la vallée du Né, passe à proximité du bourg de la Chaise. Un autre chemin d'intérêt commun se détache du précédent près du bourg et traverse toute la commune du nord au sud.

Le bourg de La Chaise (57 hab.), à onze kilomètres nord-ouest de

Barbezieux, est agréablement situé près du Né. Il possède une église romane, qui paraît avoir été construite par les Templiers.

Les plus anciens registres paroissiaux conservés à la Chaise ne remontent pas au-delà de l'année 1677.

Une quarantaine de hameaux sont disséminés sur le territoire de la commune de La Chaise, mais aucun n'a une grande importance. Nous citerons cependant : *Chez-Denis* (39 hab.), au sud du bourg ; *Chez-Massias* (27 hab.) dans l'extrême-sud de la commune, près de la route de Barbezieux à Archiac ; *la Cornière* (24 hab.), près du ruisseau du Pas des Tombes ; *Chez-Guérive* (34 hab.), sur la route de La Garde ; *Chez-Mars* (22 hab.), *Chez Soulice* (23 hab.), sur la route de Guimps ; *Chez-Bouchard* (17 hab), au centre de la communne ; *Pladuc* (12 hab.), sur le Né, dont une partie appartient à la commune de Saint-Palais.

Les autres villages ne comprennent qu'une ou deux maisons.

———

COMMUNE DE SAINT-PALAIS-DU-NÉ

Superficie = 1359 h. 34 ; Population = 482 habitants.

Limitée au nord par le canton de Segonzac, à l'ouest et au sud par le département de la Charente-Inférieure, la commune de Saint-Palais-du-Né n'est reliée au canton de Barbezieux, dont elle fait partie, que par un isthme étroit qui la rattache à la commune de La Chaise.

On y retrouve, comme dans les communes de La Garde et de La Chaise, les mœurs et les coutumes du canton de Segonzac.

Le *Né* forme la limite septentrionale de la commune et la sépare du canton de Segonzac. La vallée de ce cours d'eau forme une vaste plaine, fertile et bien cultivée, qui comprend tout le nord de la commune. De magnifiques prairies s'étendent tout le long de la rivière ; aussi l'élevage du bétail est-il une source appréciable de revenus.

Le sud de la commune est plus accidenté ; on y rencontre une série de coteaux peu élevés, sur le sommet desquels des moulins à vent agitent leurs ailes ; de beaux vignobles couvrent les pentes de ces coteaux.

L'industrie est représentée par un moulin situé sur le Né.

Deux routes importantes desservent la commune de Saint-Palais; la partie occidentale est parcourue par la route de Cognac à Barbezieux (route départementale nº 2 d'Aubeterre à Saint-Jean-d'Angély) et la route de Châteauneuf à Archiac (chemin de grande communication nº 12 de Chasseneuil à Archiac) dessert la partie occidentale de la commune. Un chemin d'intérêt commun qui relie ces deux routes, suit la vallée du Né et dessert le bourg de Saint-Palais. Deux chemins vicinaux ordinaires bien entretenus complètent ce réseau.

Le petit bourg de Saint-Palais (34 hab.), à douze kilomètres nord-ouest de Barbezieux, est situé dans la plaine, à peu de distance du Né. Il appartenait autrefois à la famille de *Sallegourde*.

L'église a été l'objet d'une très belle restauration : elle est formée d'une nef et d'un bas-côté de style gothique. La sonnerie paroissiale comprend deux belles cloches récemment installées. L'église de Saint-Palais dépendait du prieuré de Saint-Eutrope de Saintes.

Le centre de population le plus important de la commune est le village du *Grand Breuil* (52 hab.), situé près du Né, à peu de distance du bourg. Vient ensuite *le Grand Maine* (45 hab.), près de la route de Châteauneuf à Archiac.

Les autres hameaux sont bien moins importants ; un grand nombre ne comptent que deux ou trois maisons. Citons cependant : *Chez Bascle* (32 hab.) et *Chez Bardet* (22 hab.), dans l'ouest de la commune ; *Chez-Péraud* (25 hab.); *La Grange* (17 hab.), sur la route de Châteauneuf à Archiac ; *Chez Ager* (18 hab.), et *Moulineuf* (15 hab.), près du Né, etc. etc...

Commune de Saint-Médard

Superficie = 824 hect. ; Population = 324 habitants.

La petite commune de Saint-Médard est surtout remarquable pour avoir donné le jour au plus illustre des enfants de Barbezieux, *Elie Vinet*, qui naquit en 1509 au hameau des Planches, à peu de distance du bourg de Saint-Médard.

Elie Vinet était fils d'un modeste vigneron et c'est à son seul mérite qu'il doit d'être passé à la postérité.

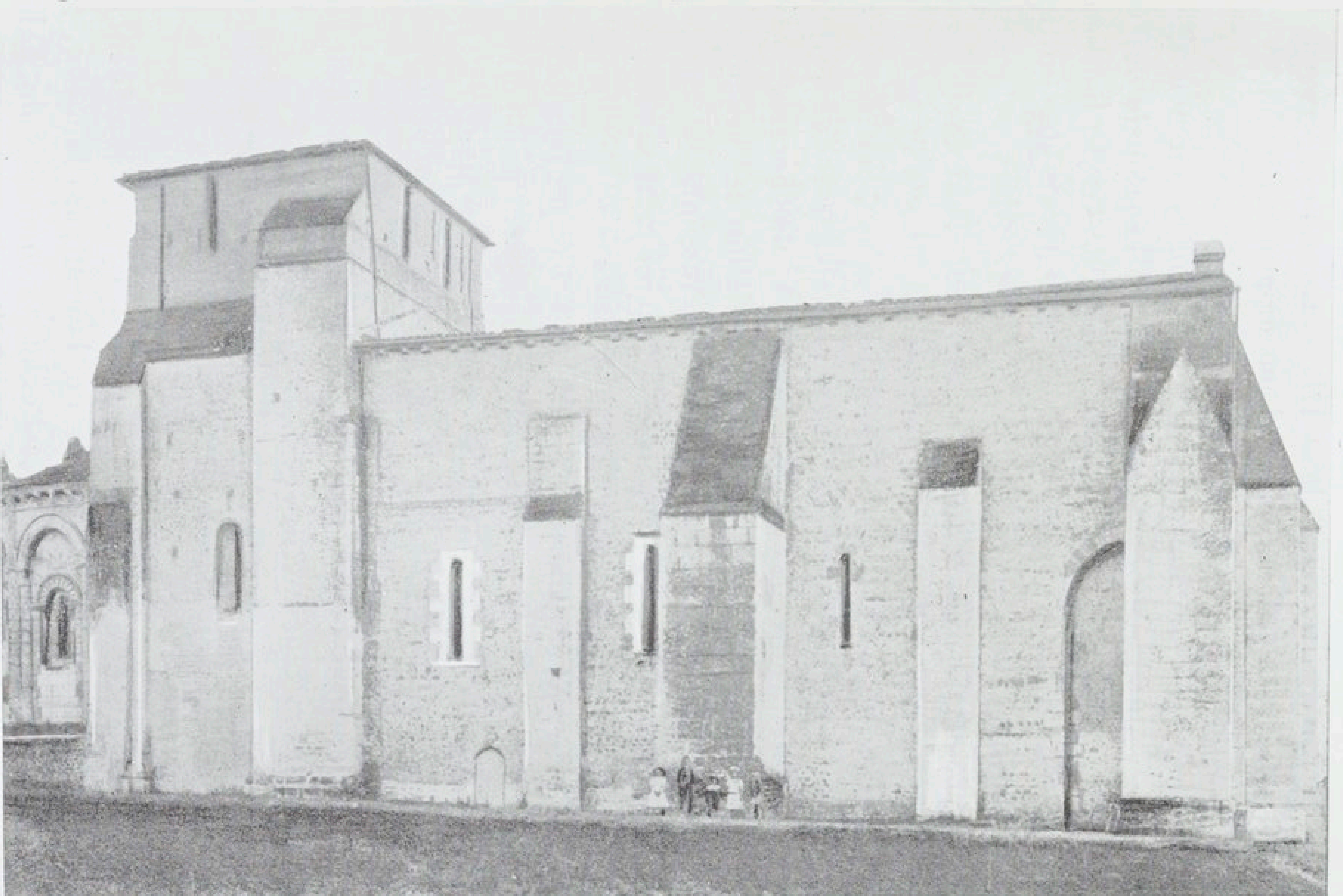
Il fit ses premières études à Barbezieux, et ses succès furent si rapides que ses parents décidèrent qu'il ne devait plus retourner aux champs, mais qu'il devait s'adonner entièrement à l'étude des lettres et des sciences. Il poursuivit donc ses études et, afin de se perfectionner, il se fit lui-même professeur. Il établit à Barbezieux une école, dans laquelle il enseigna à la jeunesse du pays les règles de la grammaire et les premiers éléments des sciences.

Il n'avait guère plus de vingt ans. Grâce à son intelligence et à sa persévérance, son école prospéra et Elie Vinet put amasser une petite fortune, qui lui permit d'entreprendre quelques voyages et d'agrandir ainsi le cercle de ses connaissances.

Mais dans le cours de ses voyages il n'oublia pas son pays natal. Il revint souvent à Barbezieux, et en écrivit l'histoire.

Il se rendit d'abord à Poitiers, où se trouvaient une université célèbre et un collège dirigé par les Jésuites. Il s'y perfectionna dans les différentes branches des lettres et des sciences et reçut le grade de *maître ès-arts*, qui équivalait à peu près à notre grade actuel de licencié.

Après un séjour de quatre années à Poitiers, Elie Vinet partit pour Bordeaux, où il entra comme professeur de belles-lettres et de mathématiques au collège de Guyenne, alors dirigé par un homme de grand mérite, *André de Gouvéa*, qui devint bientôt son ami. C'est



Cliche A. GUILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

EGLISE DE BARRET

pendant ce séjour à Bordeaux qu'il publia une partie de ses œuvres, notamment sa traduction de la *Vie de Charlemagne,* par Eginard.

En 1547, le roi de Portugal, Jean III, ayant appelé près de lui André de Gouvéa, ce dernier décida à l'accompagner Elie Vinet que nous retrouverons à l'Université de Coïmbre.

Il n'y demeura pas longtemps. Très affecté par la mort d'André de Gouvéa, survenue le 9 juin 1548, en butte à la jalousie des envieux, il quitta le Portugal et, le 2 juillet 1549, il revint à Bordeaux prendre sa place au collègede Guyenne, qu'il ne devait plus quitter.

En 1558, il fut acclamé principal du collège. Alors commença pour lui la période la plus belle de sa carrière. Tout en dirigeant son collège avec le plus grand dévouement, il trouva le temps de continuer la publication de ses œuvres littéraires. Sa réputation s'étendait au loin et il se lia d'amitié avec tous les grands esprits de l'époque. « C'était, dit un de ses biographes, un homme grave, « rempli des talents nécessaires pour l'instruction de la jeunesse, « infatigable au travail, aimant tellement l'étude que, même pen- « dant sa dernière maladie, il ne passa aucun jour sans lire, et « sans faire des observations sur ce qu'il lisait ».

Sur la fin de sa vie, il contracta des infirmités et ses facultés s'affaiblirent au point qu'il dut renoncer à la direction effective du collège Mais les jurats de la ville de Bordeaux l'avaient en telle estime qu'ils lui conservérent le titre et les honneurs du principalat, tout en le déchargeant de ses obligations.

Elie Vinet mourut le 14 mai 1587, à l'âge de soixante-dix-huit ans, entouré de l'estime générale.

Afin de perpétuer sa mémoire, le nom d'Elie Vinet a été donné à un petit bois voisin du hameau des Planches.

Limitée au nord par le *Né* et, à l'ouest, par un petit affluent de cette rivière, traversée du sud-est au nord-ouest par le *Beau*, qui rejoint le Né près du hameau de La Roche, la commune de Saint-Médard possède de nombreuses prairies situées dans les vallées de ces cours d'eau; néanmoins la principale culture de la commune est celle des céréales.

Dans l'ouest de la commune, on rencontre la magnifique exploitation agricole des *Guéris*. Installée et organisée dans la dernière moitié du dix-neuvième siècle, par M. *Boutelleau*, de Barbezieux, cette propriété est exploitée suivant les procédés agricoles les plus perfectionnés ; une laiterie modèle est annexée à la propriété. Cette remarquable exploitation est actuellement dirigée par M. *Nouel*, membre de laChambre de commerce d'Angoulême.

L'industrie est représentée par deux moulins à blé, l'un situé à *La Roche*, sur le Né, et l'autre à *Montville*, sur le Beau.

La commune de Saint-Médard est desservie par la ligne de chemin de fer de Châteauneuf à Saint-Mariens, qui possède une halte près du bourg. La route nationale de Paris en Espagne limite la commune à l'est et la route départementale n° 12 de Barbezieux à Jarnac en dessert la partie occidentale. Ce réseau est complété par un chemin d'intérêt commun, qui dessert le bourg de Saint-Médard et par plusieurs chemins vicinaux ordinaires.

Le bourg de Saint-Médard (65 hab.), à cinq kilomètres nord de Barbezieux, est dans une riante situation près du Beau. Son église est un monument ogival bien conservé, auquel on a ajouté, peu de temps après sa construction, une chapelle latérale d'un bon style.

Parmi les hameaux de la commune, nous pouvons citer : *LaRoche* (48 hab.), près du confluent du Né et du Beau ; *Montville* (32 hab.), sur la route nationale, près du Beau ; *le Maine-Merle* (32 hab.), dans l'extrême sud de la commune ;*Les Hatiers* (25 hab.), et *Chez-Chéty* (22 hab), dans le nord-est, etc. etc...

COMMUNE DE VIGNOLLES

Superficie = 880 h. 83 ; Population = 312 habitants.

Bien que sa superficie n'atteigne pas mille hectares, la commune de Vignolles est cependant formée par la réunion de deux anciennes paroisses : Vignolles, au nord ; Saint-Paul, au sud. Vers la fin du seizième siècle, ces deux paroisses étaient la proprieté de *François Gélinard*, écuyer, seigneur de Malaville et maître des comptes à Paris.

La commune de Vignolles occupe un plateau assez élevé, qui s'abaisse vers le *Né*, au nord, et vers le *Beau* au sud. Le premier de ces cours d'eau, forme la limite septentrionale de la commune et le *Beau* la borne pendant quelques kilomètres, au sud-ouest.

Le sol de la commune est bien cultivé et l'agriculture y est prospère. On y cultive principalement les céréales et les plantes sarclées ; cependant une quarantaine d'hectares ont été replantés en vignes et de bonnes prairies sont baignées par le Né et par le Beau; quelques bois sont disséminés sur toute l'étendue de la commune.

Parmi les principaux domaines, nous citerons, en première ligne, le logis des *Marreaux*, près de la route nationale, qui appartient à la famille *Gardrat-Lavergne*, depuis plus d'un siècle et demi. Viennent ensuite : *la Coudrette*, propriété de M. *Durand*, maire de la commune; *Chez Grelot*, appartenant à M. *Phelipon* et *La Bellefontaine*, à *Mme Vve Bouchard*. Un moulin à blé situé à *Pontocher*, sur le Né, appartient à M. *Guillemeteaud*.

La principale voie de communication de la commune est la route nationale de Paris en Espagne, qui en parcourt toute la partie occidentale. De cette route se détache un chemin d'intérêt commun qui dessert la commune de Vignolles et se dirige vers la commune de Saint-Bonnet. Plusieurs chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau.

Le bourg de Vignolles (90 hab.), à huit kilomètres nord-est de Barbezieux, est situé au sommet du plateau qui sépare la vallée du Né de celle du Beau. De ce point élevé la vue est admirable.

L'église de Vignolles est un petit monument du treizième siècle, qui conserve quelques bonnes sculptures aux chapiteaux de ses groupes de colonnes

Les premiers registres de l'état-civil remontent à l'année 1624.

L'ancien chef-lieu de la paroisse de Saint-Paul n'est plus aujourd'hui qu'un hameau insignifiant.

Le bourg de Vignolles est, du reste, la seule agglomération importante de la commune. Aucun des hameaux ne comprend plus de deux ou trois feux. Les principaux sont : *le Bois-Méraud* (16 hab.), *la Livonnerie* (15 hab.), *Chez-Maurin* (15 hab.) et *la Clopinerie* (16 h.).

———

Commune de Ladiville

Superficie = 697 h. 64 ; Population = 212 habitants.

La petite commune de Ladiville forme l'angle nord-est du canton de Barbezieux et s'enfonce, comme un coin, entre les arrondissements d'Angoulême et de Cognac.

Au centre de la commune, les vallées du *Né* et du *Lamaury* se rejoignent et forment une suite de belles prairies et de champs fertiles. Les coteaux qui dominent cette vallée sont également bien cultivés et les terres en friche sont peu nombreuses ; on ne trouve, en effet, dans la commune qu'une vingtaine d'hectares de terres incultes.

Les bois sont également peu importants et ne couvrent qu'une étendue d'environ quinze hectares. Malheureusement la reconstitution du vignoble se fait bien lentement et la superficie replantée en vignes ne dépasse pas quinze hectares.

L'industrie est complètement nulle. Autrefois le Né actionnait trois moulins situés au bourg de Ladiville, au Buisson et au Clos ; mais ces moulins sont aujourd'hui complètement abandonnés.

La commune de Ladiville est bien partagée au point de vue des voies de communication. Le nord de la commune est parcouru par la route nationale de Paris en Espagne. Un chemin d'intérêt commun, qui s'en détache, dessert le bourg de Ladiville et se dirige vers le bourg de Péreuil. Un autre chemin quitte le précédent au bourg de Ladiville et se dirige vers la commune de Saint-Bonnet. Un troisième sert de limite orientale à la commune ; enfin un quatrième, qui se détache également de la route nationale, unit la commune de Ladiville à celle de Nonaville, dans le canton de Châteauneuf.

Le petit bourg de Ladiville (12 hab.), à dix kilomètres nord-est de Barbezieux, ne comprend que quelques maisons construites près du Né. Pour le culte il est réuni à la commune voisine de Vignolles. Aucun souvenir historique ne s'y rattache.

Les principales agglomérations de la commune sont : *Chez-Mesnard* (30 hab.), au nord du bourg ; *le Claud* (28 hab.), sur la route de Saint-Bonnet ; *le Cerclet* (27 hab.), sur la route de Nonaville, où se trouvait autrefois un couvent de Bénédictines ; *les Guillons* (20 hab.) et *Chez-Chérat* (15 hab.), dans le sud de la commune ; *Chez-Chadenne* (12 hab.), etc. etc...

Commune d'Angeduc

Superficie = 358 hect. 61 ; Population = 156 habitants.

Cette petite commune, la moins étendue et la moins peuplée du canton de Barbezieux, est une simple annexe de la commune voisine de Saint-Bonnet. Limitée à l'ouest par *le Lamaury*, elle occupe un plateau, généralement bien cultivé, qui domine la vallée de ce cours d'eau. On y trouve quelques vignobles, mais la principale culture est celle des céréales. Quelques bois sont répandus notamment dans l'est de la commune.

La route de Barbezieux à Blanzac (chemin de grande communication n° 5 de Barbezieux à Larochebeaucourt) sert de limite méridionale à la commune, qui est également desservie par la petite ligne de chemin de fer d'Angoulême à Barbezieux par Blanzac. Deux chemins d'intérêt commun, l'un au nord, l'autre à l'est, séparent Angeduc de la commune voisine de Péreuil, dans le canton de Blanzac.

Le bourg d'Angeduc (52 hab.), situé à neuf kilomètres est de Barbezieux, renferme à lui seul le tiers de la population totale de la commune. Le surplus de cette population est disséminé dans une dizaine de hameaux, dont les plus importants sont: *Chez-Raboin* (25 hab.) à proximité du bourg et *Chez-Bouffard* (20 hab.), sur la route de Barbezieux.



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. Coquemard et Cie

TOUR DE MONTAUSIER

COMMUNE DE SAINT-BONNET

Superficie = 1776 h. 27 ; Population = 540 habitants.

La commune de Saint-Bonnet était autrefois renommée pour la qualité des vins blancs qu'on y récoltait. Cette renommée est toujours méritée ; mais la superficie actuelle du vignoble est loin d'avoir l'importance qu'elle avait avant l'invasion du phylloxéra.

Cette commune occupe un vaste plateau, compris entre les vallées du *Lamaury*, à l'est, et du *Beau*, à l'ouest, et dont le point le plus élevé se trouve au nord de la commune, près du village des *Bois-Noirs*, à l'altitude de cent-huit mètres.

Ce plateau est, en général, bien cultivé et donne de bonnes récoltes en céréales et en plantes sarclées ; des bois nombreux sont disséminés sur toute l'étendue de la commune, qui possède également de bonnes prairies dans les vallées du *Beau* et du *Lamaury*. Ces deux cours d'eau servent de limite à la commune, le premier à l'ouest et le second, à l'est.

La commune de Saint-Bonnet est desservie par la petite ligne d'intérêt local de Barbezieux à Angoulême. La principale voie de communication est la route de Barbezieux à Blanzac (chemin de grande communication n°5 de Barbezieux à Larochebeaucourt). Plusieurs chemins d'intérêt commun parcourent la commune. L'un d'eux, venu de Barbezieux, dessert le bourg de Saint-Bonnet et se dirige vers la commune de Péreuil. Un autre, venu de Challignac, parcourt la commune du sud au nord et se bifurque près du village des Bois-Noirs, pour se diriger, d'un côté, vers Ladiville et de l'autre, vers Vignolles. Enfin un troisième chemin limite la commune au sud sur un faible parcours. Plusieurs chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau.

Le petit bourg de Saint-Bonnet (31 hab.), à cinq kilomètres est de Barbezieux, est peu important. Son église est un monument ogival, remarquable par la déviation très accentuée de son axe ; cette disposition, que l'on remarque dans un certain nombre d'autres églises, est l'expression symbolique de la tête inclinée du Christ à l'heure de la mort. L'église de Saint-Bonnet dépendait du prieuré de Barbezieux et la terre de Saint-Bonnet était une possession des seigneurs de Barbezieux.

Dans le sud-est de la commune, près de la route de Barbezieux à Blanzac, s'élevait le petit logis de *Trotard*, qui, vers la fin du seizième siècle, appartenait à *Georges Gérauld*, écuyer. Aux dix-septième et dix-huitième siècles le logis de Trotard était la propriété de la famille *de Toyon*, dont un membre, *Jean-Gédéon*, fut capitaine au régiment Dauphin-Infanterie et chevalier de Saint-Louis. C'est aujourd'hui le centre d'une importante propriété appartenant à M. Bourdet.

La population est très disséminée dans la commune de Saint-Bonnet ; on y compte plus de soixante hameaux, dont la plupart n'ont qu'une ou deux maisons ; les principaux sont eux-mêmes peu importants. Citons cependant : *le Gât* (26 hab.), et *Chez-Magniez* (18 hab.), dans le nord-est de la commune ; *les Bois-Noirs* (15 hab.), dans la partie la plus élevée de la commune ; *Chez-Davias* (13 hab.), près du bourg ; *Chez-Merceron* (20 hab.), au-dessus de la vallée du Lamaury ; *Chez-les-Bonnets* (16 hab.), au-dessus du Beau ; *Lazerat* (20 hab.), et *Chez-Godin* (12 hab.), sur la route de Barbezieux à Blanzac ; *Chez-Retoré* (21 hab.), dans le sud de la commune, etc.

COMMUNE DE SALLES-DE-BARBEZIEUX

Superficie 983 h. 60 ; Population = 354 habitants.

Située au sud-est de Barbezieux, la commune de Salles s'étend en longueur, du nord au sud, entre les vallées du *Beau*, à l'est, et de son affluent, *le Condéon*, à l'ouest. Dans sa plus grande longueur, le territoire de cette commune mesure près de six kilomètres, alors que sa plus grande largeur n'atteint pas trois kilomètres.

L'espace compris entre les deux vallées forme une colline allongée, dépassant, au sud, l'altitude de quatre vingt-dix mètres et s'infléchissant, au levant et au couchant, en pentes assez douces, jusqu'aux deux cours d'eau qui forment la limite de la commune.

Le sol est généralement fertile. Il se prêtait tout particulièrement à la culture de la vigne ; aussi la crise phylloxérique a-t-elle été des plus préjudiciable à cette commune. De 1876 à 1891, époque de la disparition du vignoble, le chiffre de la population est tombé de quatre cent cinquante habitants à trois cent trente-neuf, diminuant ainsi de plus d'un quart. Depuis cette époque, la population s'est maintenue à peu près stationnaire et a même légèrement augmenté, grâce à l'arrivée dans le pays de nombreuses familles vendéennes.

Ces nouveaux venus préfèrent l'élevage et la culture des céréales à la culture de la vigne ; aussi, bien que quelques vignes aient été replantées, la principale culture est celle des céréales et des plantes sarclées. Ajoutons que quelques bois sont disséminés sur le territoire de la commune.

L'industrie est représentée par quelques moulins peu importants.

Deux chemins de grande communication traversent la commune de Salles, de l'ouest à l'est : ce sont la route de Barbezieux à Blanzac

(chemin de grande communication n° 5 de Barbezieux à Laroche-beaucourt) et la route de Barbezieux à Montmoreau (chemin de grande communication n° 31 de Barbezieux à Salles-Lavalette). La route de Barbezieux à Saint-Bonnet traverse l'extrême nord de la commune et un autre chemin d'intérêt commun se détache de la route de Barbezieux à Montmoreau, se dirigeant vers le bourg de Reignac. Deux chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau.

Le bourg de Salles (32 hab.), à trois kilomètres sud-est de Barbezieux, est agréablement situé près du Condéon et à proximité de la route de Barbezieux à Montmoreau. Les premiers registres de l'état-civil remontent à l'année 1668.

L'église primitive de Salles était très ancienne et devait remonter au douzième siècle. De ce monument primitif, il ne subsiste guère que le sanctuaire, dont la voûte, d'ogive romane, est précédée d'une coupole, au-dessus de laquelle devait s'élever autrefois le clocher.

Dévastée pendant les guerres religieuses du seizième siècle, cette église tombait en ruines vers le milieu du dix-huitième siècle. Elle fut alors reconstruite telle qu'elle est aujourd'hui. Une inscription gravée sur la grosse poutre qui relie les deux façades du nouveau clocher et une mention inscrite sur les registres paroissiaux nous apprennent que cette importante restauration fut accomplie en l'année 1747, grâce aux soins du curé de la paroisse, Jean Monjou, et aux libéralités des paroissiens.

Les hameaux disséminés dans l'étendue de la commune de Salles sont peu importants. Nous pouvons cependant citer : *Lisleau* (28 hab.), près du Condéon, dans l'ouest de la commune ; *Chez-Grassin* (18 hab.) et *Chez-Maudet* (29 hab.), sur la route de Reignac ; *Chez-Nouleau* (15 hab.), dans l'extrême sud ; *Chez-Souchet* (16 hab.), près du Beau ; *Villechevrolle* (20 hab.), près de la route de Montmoreau ; *les Lamberts* (20 hab.), près de la route de Blanzac, etc., etc..

A l'est de la commune, dans une riante situation près du Beau, s'élève le logis de *Puymoreau*, dont le nom rappelle un des plus

tragiques épisodes de notre histoire locale. C'était, en effet, le domaine familial du seigneur de Puymoreau, *grand Couronnal de Saintonge*, qui, ainsi que nous l'avons relaté dans notre *Précis historique*, joua un rôle si important lors de l'insurrection de *la Gabelle*.

Nous n'avons pas à revenir sur cette période troublée de notre histoire ; nous dirons seulement qu'à partir de 1548, date de l'exécution du *Couronnal*, le nom des seigneurs de Puymoreau nous est inconnu jusqu'au dix-septième siècle.

Vers la fin du dix-septième siècle, nous trouvons comme seigneur de Puymoreau, *Pierre de Varége*, qui était proche parent de Jacques de Pressac. De son mariage avec *Elisabeth Galliot*, Pierre de Varége n'eut pas d'enfants. Aussi, devenu vieux, il vendit ou arrenta le domaine de Puymoreau à l'un de ses parents, *Henry de Saint-Martin*, avec lequel il demeura presque jusqu'à sa mort, qui arriva en 1741.

Henry de Saint-Martin mourut en 1769 et laissa Puymoreau à sa fille, *Jeanne-Henriette*, qui, l'année suivante, épousa *Pierre Berthelot*, descendant d'une des plus anciennes familles du pays.

Lorsque survint la Révolution, Pierre Berthelot émigra et ses biens furent confisqués. Cependant le domaine et le logis de Puymoreau demeurèrent dans la famille Berthelot ; car, le 26 floréal an II (15 mai 1794) ils furent adjugés aux enfants Berthelot et devinrent la propriété de Jacques-Marie Berthelot. En 1849, les enfants de ce dernier vendirent le domaine de Puymoreau, qui, après avoir changé plusieurs fois de propriétaires, devint en 1883, la propriété de *M. G. Chevrou*. Ce dernier, qui est maire de la commune de Salles et conseiller d'arrondissement du canton de Barbezieux, est toujours possesseur du domaine.

NOTA. — Les renseignements contenus dans cette notice sont tirés de l'intéressante monographie de la commune de Salles, par M. G. Chevrou, maire de la commune.

COMMUNE DE S^T-AULAIS-LA-CHAPELLE-CONZAC

Superficie = 1474 hect. ; Population = 441 habitants.

Cette commune, la cinquième du canton de Barbezieux comme superficie, est formée par la réunion de trois anciennes paroisses. Elle est arrosée par deux des principaux affluents du Né : le *Lamaury* et l'*Herse*.

Le *Lamaury* parcourt la commune du sud au nord, dans une vallée fertile, où les prairies donnent d'excellents fourrages. L'*Herse* traverse une faible partie du territoire à l'est, avant d'atteindre le Né, dans la commune voisine de Péreuil.

L'intervalle compris entre ces deux cours d'eau consiste en un plateau boisé, plus élevé dans sa partie méridionale où il atteint l'altitude de cent dix-huit mètres. Quelques vignobles y ont été reconstitués ; mais, comme dans le reste du canton, la principale culture est celle des céréales et des plantes sarclées.

La commune de Saint-Aulais est desservie par la petite ligne d'intérêt local de Barbezieux à Angoulême, qui possède une station à la limite de la commune d'Angeduc.

La route de Barbezieux à Blanzac (chemin de grande communication de Barbezieux à Larochebeaucourt), sert de limite à la commune au nord et la route de Barbezieux à Montmoreau (chemin de grande communication n° 31 de Barbezieux à Salles-Lavalette) en traverse la partie méridionale.

Un chemin d'intérêt commun, qui dessert le bourg de Saint-Aulais, traverse la commune de l'ouest à l'est ; un autre chemin la sépare des communes voisines de Challignac et de Saint-Bonnet ; enfin un troisième se dirige vers la commune de Péreuil. De nombreux chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau.

Le bourg de *Saint-Aulais* (52 hab.), à neuf kilomètres est de Barbezieux, est situé au centre de la commune, à une faible distance du Lamaury.

Le centre de population le plus important est l'ancien bourg de *La Chapelle* (90 hab.), dans le sud de la commune, sur la route de Barbezieux. Cet ancien bourg conserve encore son église, qui mérite d'être signalée parmi nos églises romanes.

L'ancienne paroisse de *Conzac* (19 hab.) comprend la partie orientale de la commune. Elle possède également son église, dont l'abside a une haute valeur archéologique et peut être considérée comme une des plus riches de la Charente. A l'intérieur de cette abside, on peut compter quarante-trois colonnes ou colonnettes ornées de leurs chapiteaux richement sculptés et l'extérieur est décoré avec le même luxe d'ornementation. L'abside de l'église de Conzac doit être regardée comme un monument absolument exceptionnel.

Dans l'ancienne paroisse de la Chapelle, était le fief noble de la *Vivétrie*, dont le plus ancien possesseur connu est *Anthime de Saint-Martin*, qui vivait au seizième siècle. C'est un descendant de cette famille, *Henry de Saint-Martin*, qui succéda à Pierre Varège dans la possession du logis de Puymoreau, dans la commune de Salles. La famille de Saint-Martin possédait encore la Vivétrie à l'époque de la Révolution.

Parmi les nombreux hameaux disséminés sur le territoire de la commune de Saint-Aulais, nous pouvons citer : *Chez-Bitaudeau* (32 hab.), près de l'ancien bourg de Conzac ; *Chez-Châtaignier* (18 hab), au nord de la Chapelle ; *Chez-Sallée* (20 hab.) sur la route de Salles ; *la Paschère* (17 hab.), au-dessus du Lamaury ; *la Bouchardière* (15 hab.), ancien domaine de la famille de Fradin, etc. etc.



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

ETANG DE SAINT-MAIGRIN

Commune de Brie

Superficie = 649 h. 81 ; Population = 192 habitants.

S'étendant sur la rive droite du *Lamaury*, qui la sépare des communes de Challignac et de Saint-Aulais, la commune de Brie forme la continuation de cette dernière commune, avec laquelle elle a la plus grande analogie.

Le point le plus élevé de la commune est situé dans le sud, près du Moulin des Rois, à l'altitude de cent soixante-quatre mètres. Un petit affluent du Lamaury, qui vient de la commune voisine de Poullignac, sépare la commune de Brie de celle de Berneuil.

Le sol de cette commune est fertile et bien cultivé et la plupart des habitants sont dans l'aisance. Un important vignoble de plus de cinquante hectares y a été reconstitué et d'excellentes prairies s'étendent dans la vallée du Lamaury. Des bois importants couvrent les collines au sud de la commune ; le reste du sol est consacré à la culture des céréales.

D'importantes carrières de cailloux sont exploitées et servent à l'entretien d'une grande partie des routes du canton.

La principale voie de communication de la commune est la route de Barbezieux à Montmoreau (chemin de grande communication n° 31 de Barbezieux à Salles-Lavalette), qui traverse la commune de l'ouest à l'est. Un chemin d'intérêt commun se détache de cette route, sert de limite orientale à la commune et se dirige vers Saint-Aulais. Un autre chemin quitte le précédent, passe à proximité du bourg de Brie et se dirige vers la commune de Berneuil.

Le petit bourg de Brie (20 hab.) est situé au centre de la commune, à douze kilomètres sud-est de Barbezieux. Le logis noble de Brie était le siège d'une seigneurie qui appartenait au dix-septième

siècle à la famille de La Touche. En 1755, le mariage de Marie-Anne de La Touche avec Pierre de Toyon, écuyer, seigneur de Trotard, fit passer la seigneurie de Brie dans cette dernière famille qui la conserva jusqu'à la Révolution.

La population de la commune est répandue dans une vingtaine de hameaux peu importants, parmi lesquels nous indiquerons les principaux, malgré leur faible population : *Chez-Baudet* (27 hab.), sur le chemin de Berneuil ; *Chez-Solly* (14 hab.), près de la route de Barbezieux; *Chez-Got* (12 hab.), dans le nord de la commune; *La Tour* (11 hab.), au nord du bourg, etc. etc...

COMMUNE DE CHALLIGNAC

Superficie = 1293 hect. ; Population = 468 habitants

La commune de Challignac est limitée, à l'est, par *le Lamaury*, qui la sépare de la commune de Brie, et, à l'ouest, par *le Beau* et son affluent *la Gourdine*, qui la séparent des communes de Salles et de Condéon.

L'espace compris entre ces cours d'eau forme un plateau assez uniforme, d'où la vue s'étend au loin. Cette situation était des plus favorables à l'établissement d'un camp retranché ; il n'est donc pas étonnant qu'un vaste camp ait été établi à proximité du bourg de Challignac, camp dont la construction est attribuée par les uns aux Romains, et par d'autres aux Anglais.

Quoiqu'il en soit, ce camp est un des plus remarquables parmi les ouvrages de ce genre qui ont subsisté dans notre pays. Il se compose d'une enceinte circulaire, dont le diamètre n'est pas inférieur à quatre cent quarante-six mètres. Le retranchement qui entourait le camp avait plus de vingt mètres de largeur à la base, sur une hauteur de près de dix mètres.

Malheureusement certaines parties de ce retranchement ont été détruites, les habitants de la contrée en ayant extrait les moëllons pour construire leurs habitations.

L'entrée du camp, située au sud-ouest, donnait en face d'une très abondante fontaine.

Le sol de la commune est assez fertile et les terres y sont en général bien cultivées. Comme dans la commune voisine de Salles, de nombreuses familles vendéennes sont venues s'établir dans le pays. Aussi la principale culture est celle des céréales qui donne des résultats satisfaisants. Quelques bois sont disséminés, principalement dans le nord de la commune.

Deux ou trois moulins peu importants représentent toute l'industrie.

La principale voie de communication est la route de Barbezieux à Montmoreau (chemin de grande communication n° 31 de Barbezieux à Salles-Lavalette), qui traverse le nord de la commune. Le bourg de Challignac est desservi par un chemin d'intérêt commun qui, venu de Condéon, se dirige vers Poullignac. Un autre chemin d'intérêt commun, d'un côté unit le bourg de Challignac à celui de Berneuil, et de l'autre côté se dirige vers la commune de Saint-Bonnet. Plusieurs chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau.

Le bourg de Challignac (39 hab.), à neuf kilomètres sud est de Barbezieux, est situé dans le sud de la commune. Son église est une église romane, restaurée à la fin du quinzième siècle dans le style ogival. On y remarque des sculptures très intéressantes, où, à défaut du caractère strictement religieux, on constate l'invasion, dans le domaine de l'art chrétien, de l'esprit satirique de l'époque.

Les plus anciens registres paroissiaux conservés à Challignac remontent à l'année 1600.

La population est répartie dans une cinquantaine de hameaux, dont la plupart n'ont qu'une ou deux maisons. Les plus importants sont les suivants : *Chez-Tableau* (30 hab.), au sud du bourg ; *Chez-Arsicaud* (22 hab.), au-dessus de la Gourdine ; *Chez-Manon* (18 hab.), au nord du bourg ; *Moquechien* (18 hab.), dans le centre de la commune ; *Chez-Nadeau* (16 hab.), dans le sud-ouest de la commune ; *Chez-Abran* (14 hab.) ; *Chez-Brousseau* (13 hab.) ; etc., etc.

Signalons en dernier lieu le beau domaine de *Curton*, appartenant à la famille *Saunier*.

Commune de Berneuil

Superficie = 1619 h. 31 ; Population = 628 habitants.

Formant l'extrémité méridionale du canton de Barbezieux, la commune de Berneuil ne se rattache à ce canton que par un seul côté. Limitrophe de la commune de Challignac, au nord, elle est entourée de tous les autres côtés par les cantons de Montmoreau, de Brossac et de Baignes.

Cette commune est entièrement comprise dans le bassin de la Charente; mais, comme elle est très proche de la ligne de partage des eaux qui sépare le bassin de la Charente de celui de la Gironde, le relief du sol est plus accentué que dans le reste du canton de Barbezieux, et l'on rencontre, principalement dans le sud, des collines élevées, dont l'altitude atteint et même dépasse la cote de cent-cinquante mètres.

Le *Lamaury*, qui prend sa source dans la commune voisine de Passirac, traverse la commune de Berneuil du sud au nord, dans sa partie orientale et reçoit, à la limite de la commune, un petit cours d'eau qui vient de la commune de Poullignac. L'ouest de la commune est baigné par le *Beau* (qui, dans la partie supérieure de son cours, prend le nom de *ruisseau des Forges*) et par la *Gourdine*, petit affluent de ce cours d'eau.

La majeure partie du sol est consacrée à la culture des céréales ; cependant on rencontre de bonnes prairies dans les vallées et quelques vignobles ont été reconstitués. De bons bois sont répandus, principalement dans le nord et dans l'ouest de la commune.

Les voies de communication de la commune sont représentées par différents chemins d'intérêt commun. L'un d'eux, qui traverse toute la commune de l'est à l'ouest, vient de Poullignac, dessert le bourg

de Berneuil et se dirige vers Condéon. Un autre, qui croise le précédent près du bourg de Berneuil, vient de Chillac et se dirige vers Challignac. Enfin un troisième chemin parcourt, du nord au sud, toute la partie orientale de la commune.

Le bourg de Berneuil (105 hab.), situé à douze kilomètres sud-est de Barbezieux, est construit au sommet des collines qui séparent la vallée du Lamaury de celle de la Gourdine. C'est un bourg important qui possède un bureau de poste et où se tiennent, le quatrième jeudi de chaque mois, des foires bien fréquentées.

L'église de Berneuil est, après celle de Conzac, la plus remarquable du canton ; elle est classée comme monument historique. Ses vastes proportions et la pureté de ses lignes architecturales, surtout dans la façade et l'abside, en font un type très complet du roman saintongeais.

Comme dans le reste du canton, les hameaux sont nombreux, mais peu importants. Parmi les principaux nous pouvons citer : *Chez-Moreau* (36 hab.), dans le sud de la commune ; *Chez-Marquis* (26 hab.), *Chez-Gourdeau* (22 hab.), au sud du bourg ; *Chez-Doublet* (16 hab.), dans le nord de la commune ; le *Maine-aux-Vaches* (14 hab.) et le *Maine-Augeais* (14 hab.), au-dessus du Lamaury, etc., etc.

CANTON DE BAIGNES-S^TE^-RADEGONDE

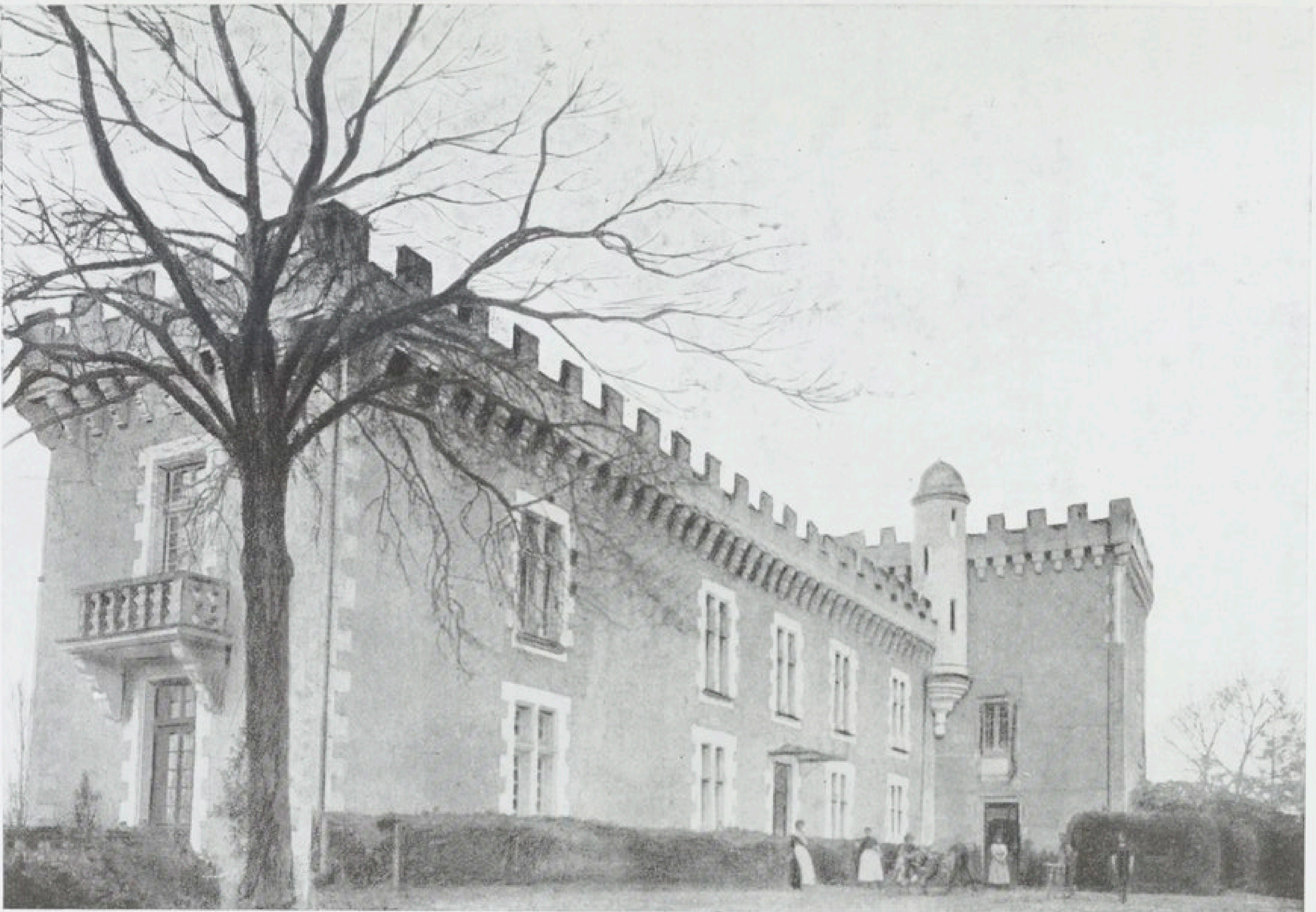
Superficie = 14862 hect ; Population = 5876 habitants.

Le canton de Baignes forme l'angle sud-ouest du département ; il comprend cette portion de notre province à laquelle on donnait autrefois le nom de *Petit Angoumois*. Alors que les cantons de Barbezieux et de Brossac, qui l'entourent, appartenaient à la Saintonge, le canton de Baignes faisait partie de l'Angoumois et ressortissait au présidial d'Angoulême. C'est un des cantons les moins étendus de notre département.

La chaîne de collines qui sépare le bassin de la Charente de celui de la Gironde traverse le canton de Baignes et le divise en deux parties d'inégale grandeur. Cette chaîne pénètre dans le canton par la commune de Condéon, et, après avoir rejoint la route nationale de Paris en Espagne, elle suit à peu près la même direction que cette route ; son altitude moyenne dans le canton est d'environ cent quarante mètres. L'angle sud-est appartient au bassin de la Gironde ; tout le reste du canton fait partie du bassin de la Charente.

Les principaux cours d'eau de ce dernier bassin sont : le *Trèfle*, l'*Ariat* et la *Pimpérade*.

Le *Trèfle* prend sa source dans le sud de la commune de Reignac, et coule d'abord du sud au nord, en suivant la route de Paris en Espagne. Arrivé au pied de la colline de Barbezieux, il change brusquement de direction, tourne à l'ouest et va rejoindre la Seugne, affluent de la Charente, après un cours de 48 kilomètres. Il a pour affluents le *Petit-Trèfle*, qui arrose la commune de Lamérac et le *ruisseau du Tâtre*, qui alimente l'étang de Saint-Maigrin, magnifique nappe d'eau longue de deux kilomètres et large de deux-cent mètres, située à la limite des deux départements de la Charente et de la



Cliché A. GAILLARD

Imp. L. Coquemard et Cie

CHATEAU DE TOUVÉRAC

Charente-Inférieure. Les pêches de cet étang attirent un grand nombre de visiteurs et donnent lieu à de grandes réjouissances.

L'*Ariat* naît dans la commune de Chantillac et rejoint également la Seugne, dans le département de la Charente-Inférieure. Il reçoit le *Pharon*, qui arrose le bourg de Baignes. La *Pimpérade*, après avoir séparé pendant quelques kilomètres les deux départements, parcourt le sud de la commune de Chantillac et va rejoindre la Seugne.

Le bassin de la Gironde ne comprend qu'un seul cours d'eau, le *Lary* , qui sort d'un étang de la commune d'Oriolles, arrose la commune de Bors et va rejoindre l'Isle, après un cours de cinquante-quatre kilomètres.

Le canton de Baignes est limité, au nord, par le canton de Barbezieux, à l'est, par les cantons de Barbezieux et de Brossac, au sud et à l'ouest, par le département de la Charente-Inférieure.

Le canton de Baignes est surtout agricole. L'abondance des cours d'eau a favorisé l'établissement de nombreuses prairies, et la nature du sol, plus propice à la vigne qu'aux céréales, a permis la reconstitution d'un important vignoble. Le sud du canton renferme d'importantes forêts de pins.

Le canton de Baignes comprend les huit communes suivantes :

Baignes-Sainte-Radégonde, *Touvérac*, *Le Tâtre*, *Condéon*, *Reignac*, *Lamérac*, *Bors*, et *Chantillac*.

COMMUNE DE BAIGNES-STE-RADEGONDE

Superficie = 3226 h. 65 ; Population = 1811 habitants.

Baignes est un gros bourg de fondation fort ancienne, qui devait même être plus important au Moyen-Age, à l'époque où son abbaye de Bénédictins était dans toute sa splendeur.

D'après la chronique de Turpin, cette abbaye aurait été fondée dès le deuxième siècle de notre ère par Saint-Martial, mais détruite par les Sarrazins, elle aurait été reconstruite par Charlemagne.

Selon nous, ceci n'est qu'une légende et la fondation de l'abbaye de Baignes ne remonte pas au-delà de l'année 769, époque à laquelle elle fut édifiée par Charlemagne.

Cette abbaye appartenait à l'ordre de Saint-Benoît : elle faisait partie de l'archiprêtré d'Archiac, et était placée sous l'invocation de Saint-Etienne. La dédicace de son église eut lieu vers 1066, d'après son cartulaire, conservé jusqu'à nous et publié en 1867. Ce cartulaire est des plus précieux pour l'histoire de la région.

Nous n'avons pas à nous étendre longuement sur les évènements dont l'abbaye de Baignes fut le théâtre. Son existence fut semblable à celle de toutes les abbayes. D'abord florissante, grâce aux libéralités des seigneurs de Barbezieux et de Montausier, elle subit le contre-coup des invasions anglaises et fut surtout éprouvée par les guerres religieuses du seizième siècle, après lesquelles elle n'eut plus que des abbés commendataires ou non-résidants. La Révolution dispersa ses derniers religieux qui n'étaient plus que quatre, dont deux absents, et aliéna les bâtiments, sauf l'église, qui devint paroissiale. Le revenu global était alors d'environ neuf mille livres.

Pendant le dernier siècle de l'existence de l'abbaye, les abbés appartinrent à d'illustres familles : d'abord (de 1684 à 1710) *Esprit Fléchier*, le grand orateur et évêque de Nîmes, nommé par l'influence

de son ami le duc de Montausier : il avait prononcé l'oraison funèbre de la belle Julie d'Angennes, femme du duc.

Après lui vinrent deux *Crillon*, l'oncle, archevêque de Toulouse, puis de Narbonne, le neveu, agent général du clergé et écrivain religieux. L'un et l'autre appartenaient à la famille du brave Crillon, l'ami du roi Henri IV.

Enfin *L'Huillier de Rouvenac*, fils d'un député de la noblesse aux Etats-Généraux, fut nommé abbé de Baignes en novembre 1789, alors que l'Assemblée Constituante venait de mettre les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation. Il fut probablement le dernier abbé commendataire institué par l'ancien régime, et, en tout cas, il dut être le dernier survivant de ces abbés ; car, après avoir émigré, il revint à Limoux, sa patrie, et vécut jusqu'au 25 mai 1853.

De l'abbaye de Baignes relevaient une cinquantaine de prieurés ou de cures, la plupart dans le voisinage ; dans les derniers siècles avant la Révolution, l'abbé, sous certaines conditions, désignait encore leurs titulaires, qui étaient ensuite institués par l'évêque de Saintes.

Nous terminerons cette courte notice sur l'abbaye de Baignes par la curieuse anecdote suivante, qui nous est rapportée par Jean Bouchet dans ses *Annales d'Aquitaine*.

L'abbé de Baignes (probablement Guillaume de la Laigne) se trouvait à la cour du roi Louis XI. C'était un homme industrieux et entreprenant ; afin de le mettre à l'épreuve, le roi le défia un jour de composer un orchestre de pourceaux. Désireux de relever le défi, l'abbé réunit un certain nombre de ces animaux, d'âges et de tons différents ; puis il disposa un clavier dont chaque touche correspondait à un petit aiguillon qui allait piquer les pourceaux. Frappant alors sur les touches avec un marteau, il parvint à faire crier ses pensionnaires dans un certain ordre de façon à composer un air. Le roi, qui n'était cependant pas facile à dérider, prit un grand plaisir à cette expérience.

Une autre fois, désirant favoriser un autre de ses amis, le roi pria l'abbé de Baignes de lui céder son bénéfice. « Sire, répondit

« l'abbé, qui ne se laissait pas démonter aisément, j'ai passé qua-
« rante ans de ma vie pour apprendre les deux lettres : A, B ; je
« vous demanderai la permission de mettre autant de temps pour
« apprendre les deux lettres suivantes C, D. » Et l'*abbé* fut dispensé de *céder* son abbaye.

Baignes était, au neuvième siècle, une viguerie qui devint plus tard la baronnie de Montausier. Le château de Montausier s'élevait à une faible distance du bourg de Baignes, au nord. Il n'en subsiste plus qu'une vieille tour et une fontaine, appelée *Font de Madame*, dont on peut remarquer la voûte.

La baronnie de Montausier, avec celle voisine de Chaux, formait l'enclave du *Petit Angoumois*, ressortissant pour la justice au présidial d'Angoulême, et pour l'administration à l'intendant de la Généralité de Limoges. Ce territoire se composait d'une douzaine de paroisses, dont sept, en tout ou partie, sont dans le département de la Charente : Sainte-Radegonde avec Mathelon, Chantillac, Le Tâtre, Touvérac, Bors avec Venet, Boisbreteau en partie avec Peirefont. Tout le pays environnant était de la Saintonge, élection de Barbezieux. La paroisse de Baignes, elle-même, était Saintongeaise et de cette élection. Cela provenait de ce que la baronnie de Montausier et Chaux avait été détachée, au Moyen-Age, du comté d'Angoulême.

Dans le principe la baronnie de Montausier appartenait en effet aux comtes d'Angoulême. Mais, en 1030, le comte Geoffroi Taillefer la détacha du comté et en fit don à son fils *Arnaud*. Les descendants d'Arnaud Taillefer conservèrent longtemps la terre de Montausier, qui passa ensuite dans la famille de *Sainte-Maure*.

Le membre le plus remarquable de cette famille fut *Charles de Sainte-Maure*, qui fut précepteur du Dauphin, fils de Louis XIV, et en faveur duquel ce prince érigea en duché-pairie la baronnie de Montausier (1665). Il était le fils cadet de Léon III de Sainte-Maure et de Marguerite de Châteaubriant, et son frère aîné, *Hector*, avait été tué au siège de Cazal. Lui-même se distingua dans de nombreuses campagnes.

Charles de Sainte-Maure était un homme honnête et intègre, mais parfaitement désagréable ; aussi a-t-il servi de modèle à notre illustre comique, Molière, pour son personnage d'Alceste, dans la comédie du *Misanthrope*. Il avait épousé la belle Julie d'Angennes, fille de la marquise de Rambouillet, et lui avait dédié un recueil de poésies galantes, connu sous le nom de *Guirlande de Julie*. Il est assez maltraité dans les *Mémoires* de Saint-Simon, qui n'aimait guère les amis de Louis XIV.

Il eut pour successeur sa fille unique, mariée à *Emmanuel de Crussol*, duc-pair d'Uzès, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois après son beau-père. Ces derniers laissèrent le duché-pairie à leur fils aîné et le marquisat de Montausier à leur cadet *François de Crussol*, lieutenant-général. Cette branche de Crussol posséda Montausier jusqu'à la Révolution, sans l'avoir jamais habité. La terre fut confisquée alors pour cause d'émigration. Les descendants actuels sont les Green de Saint-Marsault, de Salles-sur-Mer.

Il y a une quarantaine d'années, le savant auteur de la *Statistique monumentale de la Charente*, l'abbé Michon, fit édifier sur l'emplacement de l'ancien château de Montausier, un château moderne que l'on pourrait appeler plutôt une villa. Ce nouveau château appartient aujourd'hui à M. Bardon.

La commune de Baignes-Sainte-Radegonde est formée par la réunion, effectuée en 1855, des deux communes de Baignes et de Sainte-Radegonde. Cette dernière commune provenait du prieuré de Sainte-Radegonde, qui était rattaché à la chambrerie de l'abbaye de Baignes.

Dans la même commune actuelle, il y avait deux autres petits prieurés : *Saint-Jacques de Mathelon* qui demeura paroisse et même municipalité, comprenant *onze* citoyens actifs en 1791 et *Saint-Eutrope de Mureau*, attaché à la réfectorerie du monastère.

La majeure partie de la commune actuelle provient de celle de Sainte-Radegonde, qui était très vaste, alors que la commune de Baignes était fort petite. Toute la partie occidentale forme une vaste plaine, arrosée par *le Pharon* qui, après avoir servi de limite aux

communes de Touvérac et de Baignes, traverse cette dernière commune de l'est à l'ouest. Au nord, la commune est limitée par le *ruisseau du Tâtre* et, sur une certaine distance, par l'étang de Saint-Maigrin. Des bois importants couvrent le nord et le sud-est de la commune.

La commune de Baignes est la plus fertile du canton, et l'agriculture y est des plus florissantes. La principale culture est celle de la vigne et la réputation des vins de Sainte-Radegonde est des mieux méritées. Aussi l'abbé Michon a-t-il voulu consacrer cette réputation en plaçant l'inscription suivante sur la porte de la cave de son château : « *Vivat bonum vinum Sanctæ Radegondis* ».

Baignes a été longtemps à l'écart des lignes de chemin de fer, mais, depuis que la ligne de Châteauneuf à Barbezieux a été prolongée jusqu'à Saint-Mariens, cette petite ville possède une gare importante. La route nationale de Paris en Espagne limite la commune au sud-est, et deux chemins de grande communication viennent se croiser à Baignes : la route de Segonzac à Baignes (chemin de grande communication n° 13 de Jonzac à Aubeterre) et la route de Barbezieux à Montendre (chemin de grande communication n° 14 de Montendre à Rochechouart).

Des chemins d'intérêt commun unissent le bourg de Baignes aux communes voisines de Bors, de Chantillac, de Lamérac et de Saint-Maigrin. De nombreux chemins vicinaux complètent ce réseau.

Le gros bourg de Baignes (625 hab.), à treize kilomètres sud-ouest de Barbezieux, est une petite ville commerçante, située à l'extrémité orientale de la commune, de sorte que l'un de ses faubourgs appartient même à la commune voisine de Touvérac. Baignes possède de très belles halles dues à la munificence des seigneurs de Montausier et les foires, qui se tiennent le deuxième mercredi de chaque mois, sont très suivies. Cette petite ville possède un bureau de poste, une perception et deux études de notaire.

L'église actuelle n'est autre chose que l'ancien sanctuaire et le transept du midi de l'ancienne abbatiale, restaurée dans un goût assez douteux et ne conservant de son ancien aspect que les

murailles et les baies de style roman du treizième siècle.

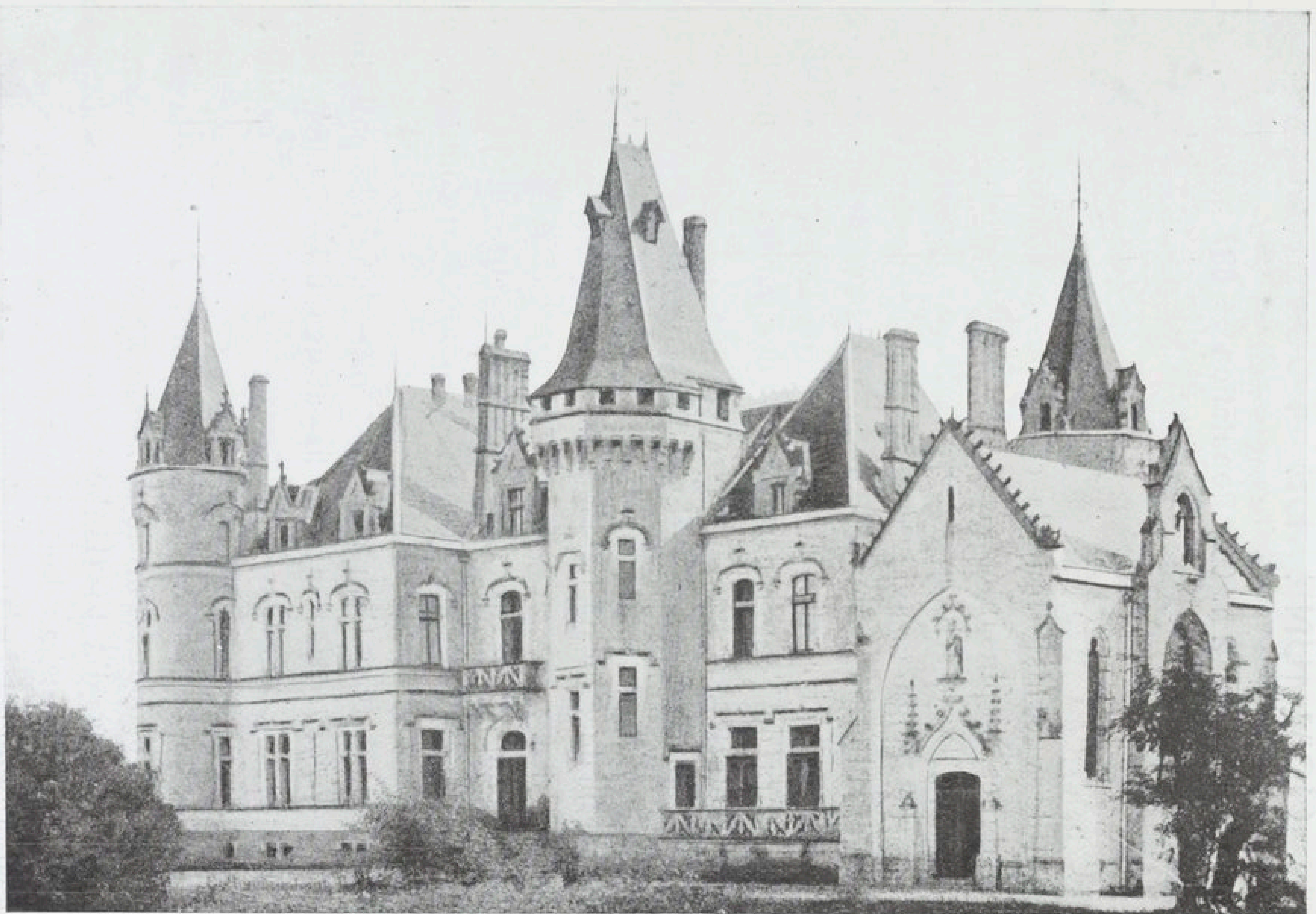
Le monument primitif était construit en plan basilical et était une des plus vastes enceintes de la région. On aperçoit encore des débris de la façade à l'entrée de la place qui précède l'église.

Autrefois Baignes possédait des tanneries importantes ; toutes, sauf une, ont disparu. Aujourd'hui l'industrie est représentée par la tannerie de M. Regnier, par deux scieries mécaniques, par deux moulins et surtout par une très importante laiterie, dont les produits s'expédient principalement dans le midi. On pourra se faire une idée de l'importance de cette laiterie, lorsqu'on saura qu'elle paie, chaque mois, pour 45.000 francs de lait à ses fournisseurs.

En 1548, lors de l'insurrection de la gabelle, c'est à Baignes que se réunirent les révoltés ; c'est de là qu'ils partirent pour se diriger vers Pons ; mais auparavant, ils brûlèrent la maison d'un marchand, nommé François Roullet, qui avait refusé de se joindre à eux.

Parmi les très nombreux hameaux de la commune, nous ne citerons que les principaux : *Sainte-Radegonde* (112 hab.), ancien chef-lieu de paroisse, qui possède encore une église du treizième siècle ; *Puygareau* (80 hab.), au nord de Sainte-Radegonde ; *Guîtres* (97 hab.), *Chez Merle* (22 hab.), et la *Perdasse* (20 hab.), dans le nord de la commune ; *les Clonneries* (111 hab.), *Chez-Breau* (52 hab.) ; *le Portail* (42 hab.), etc., etc.

NOTA. — La plupart des renseignements historiques contenus dans cette notice, ainsi que dans les notices relatives aux communes de Bors et de Chantillac, canton de Baignes, aux communes du canton de Brossac et à quelques autres du canton de Chalais, sont dûs à l'obligeance de M. le Docteur Ch. VIGEN, de Montlieu, auquel je suis heureux d'adresser ici mes plus sincères remerciements.



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

CHATEAU SAINT-BERNARD (COMMUNE DE TOUVÉRAC)

COMMUNE DE TOUVÉRAC

Superficie = 1812 h. 65; Population = 637 habitants.

Au point de vue historique, la commune de Touvérac est, après celle de Baignes, la plus intéressante du canton. Touvérac était, en effet, une importante seigneurie, qui fut, par la suite, érigée en marquisat. Le seigneur avait droit de justice haute, moyenne et basse et sa juridiction s'étendait sur les paroisses de Touvérac et de Boisbreteaud en entier, et sur une partie de la paroisse d'Oriolles.

Les seigneurs de Touvérac relevaient des barons de Montausier auxquels ils devaient le guet et l'hommage.

Le château de Touvérac était une très importante construction s'élevant autour d'une vaste cour intérieure. Ce qu'il en reste a été aménagé par le docteur Meslier, ancien maire de Barbezieux, qui en a fait sa demeure.

Le plus ancien possesseur connu de la seigneurie de Touvérac est *Jean Aisse*, qui vivait à la fin du quatorzième et au commencement du quinzième siècle.

De son mariage avec Catherine de Sainte-Maure, le petit-fils de Jean Aisse, *Prégent Aisse*, eut un fils et une fille. Le fils, *Guyon*, étant mort sans postérité, la seigneurie de Touvérac revint à sa fille, *Claire Aisse*, qui porta cette terre en dot à son mari, *Artus Goulard*, seigneur de Barge. La famille Goulard conserva la seigneurie de Touvérac pendant tout le seizième siècle.

L'arrière petit-fils d'Artus Goulard, *Jacques Goulard*, avait épousé Françoise de La Touche, dont il eut deux filles, *Renée* et *Anne*. Cette dernière épousa *Josias Bouchard d'Aubeterre* qui devint ainsi seigneur de Touvérac.

Cette terre passa ensuite entre les mains d'*Alphonse de Jousseran* seigneur de Génissac qui avait épousé Françoise Bouchard. Le petit-

fils d'Alphonse de Jousseran, *Charles-Raphaël*, marquis de Touvérac mourut le 7 septembre 1744, laissant à sa veuve, *Marie-Anne de Labadie d'Aunay*, une succession des plus embrouillées.

Afin de payer les dettes de son mari, la veuve du marquis de Touvérac se vit dans l'obligation de vendre la terre et le marquisat de Touvérac, qui furent acquis, le 4 Juillet 1748, par *Joseph de Grailly*, moyennant le prix de 69.000 livres.

L'acquéreur était d'une très ancienne famille, qui possédait dès les premières années du douzième siècle, la terre de Grailly, sur les bords du lac Léman, en Suisse ; il comptait parmi ses ancêtres ce *captal de Buch*, qui soutint si énergiquement la cause des Anglais pendant la première période de la guerre de Cent ans.

A la Révolution, la terre de Touvérac était possédée par le marquis Henry de Grailly qui émigra en 1793 et qui mourut en 1847.

La commune de Touvérac appartient aux bassins de la Charente et de la Gironde ; la ligne de partage des eaux entre ces deux bassins en parcourt toute la partie méridionale et orientale, où l'on rencontre des collines élevées atteignant l'altitude de cent cinquante mètres. Toute cette partie de la commune fait partie de *la Double* et est couverte de bois de pins.

Le *Pharon*, sous-affluent de la Charente par l'Ariat et la Seugne prend sa source vers le point de jonction des communes de Touvérac, Bors et Baignes, puis sépare la commune de Touvérac de celle de Baignes, et reçoit, avant d'entrer dans cette dernière commune, le petit *ruisseau de Touvérac*.

Dans le bassin de la Gironde, le *Lary* forme la limite de la commune de Touvérac et la sépare du canton de Brossac.

L'agriculture est florissante dans la commune de Touvérac et le sol est parfaitement cultivé. On y trouve de magnifiques prairies et un beau vignoble de plus de deux cents hectares.

La principale voie de communication de la commune est la route nationale de Paris en Espagne, qui parcourt tout le sud-est de la commune. La route de Baignes à Brossac (chemin de grande communication n° 13 de Jonzac à Aubeterre) dessert le sud de la commune,

dont le nord est traversé par la route de Baignes à Barbezieux (chemin de grande communication n°14 de Montendre à Rochechouart). Un chemin d'intérêt commun, qui passe près du bourg de Touvérac, complète ce réseau.

Le bourg de Touvérac (77 hab.), à trois kilomètres est de Baignes et treize kilomètres de Barbezieux, est situé près de la source d'un petit ruisseau qui va rejoindre le Pharon. Son église est un monument ogival de plusieurs époques, appartenant à un type assez fréquent en Saintonge et dont on retrouve les formes et les sculptures dans un grand nombre d'églises de petites dimensions, telles que Saint-Hilaire, Bonneuil, etc.

Nous pouvons citer quelques hameaux importants : *le Pruneau* (67 hab.), près du ruisseau de Touvérac ; *la Lande* (46 hab.), dans le nord de la commune ; *Boisvert* (28 hab.), sur la route de Paris en Espagne, dans la partie la plus élevée de la commune ; *Chez-Auban* (19 hab.), au dessus du Pharon ; *Chez-Motard* (27 hab.), sur la route de Baignes à Brossac; *Chez-Maquignon* (23 hab.), près du bourg; *Boisrond* (28 hab.), au dessus du Lary, etc., etc.

La *Rue des Canes* (91 hab.), n'est autre chose qu'un faubourg de Baignes s'étendant sur la commune de Touvérac.

Dans le sud de la commune, au milieu des Landes, s'élève le magnifique château moderne de *Saint-Bernard*, construit dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle par *M. de Carbonnel* et appartenant aujourd'hui à *M. Chanu*.

Commune du Tatre

Superficie = 612 h. 74 ; Population = 474 habitants.

La commune du Tâtre est la moins étendue du canton de Baignes et l'une des moins peuplées. Limitée à l'est par la ligne de partage des bassins de la Charente et de la Gironde, elle est fortement accidentée, principalement dans sa partie orientale.

Un petit ruisseau prend sa source près du bourg du Tâtre et en prend le nom. A sa sortie du département, ce ruisseau alimente le magnifique étang de Saint-Maigrin et va rejoindre le Trèfle dans le département de la Charente-Inférieure.

Le sol de la commune du Tâtre est en général sablonneux et peu propice à la culture des céréales ; mais il se prête admirablement à la culture de la vigne. Aussi, alors que la surface consacrée à la culture des céréales n'atteint que soixante-dix hectares, le vignoble reconstitué ne comprend pas moins de deux-cent-trente-cinq hectares, soit plus du tiers de la surface totale de la commune. Quelques bois importants se rencontrent, notamment dans l'est.

On fabrique, dans la commune du Tâtre, une poterie un peu grossière, mais généralement solide, et l'on trouve aussi, dans cette commune, quelques tuileries et des fours à chaux.

La route nationale de Paris en Espagne parcourt l'extrémité orientale de la commune, qui est traversée, du nord au sud, par la route de Barbezieux à Baignes (chemin de grande communication n° 14 de Montendre à Rochechouart). Un chemin d'intérêt commun, établi entre ces deux routes, dessert le sud de la commune. De nombreux chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau.

Le bourg du Tâtre (50 hab.), à trois kilomètres nord-est de Baignes et onze kilomètres de Barbezieux, est situé près de la source du

cours d'eau auquel il donne son nom. Son église dépendait autrefois d'une commanderie de Templiers, puis des chevaliers de Malte.

Parmi les principaux hameaux de la commune, nous pouvons citer : *le Deffend* (40 hab.), dans le nord de la commune, où se trouve un temple protestant ; *Chez-Grellier* (31 hab.), près du ruisseau du Tâtre ; *les Poteries* (27 hab.), à l'est du bourg ; *Givrezac* (23 hab.), dans l'ouest de la commune ; *Chez-Régallaud* (22 hab.), près du Deffend ; *la Nauvette* (22 hab.), au nord du bourg ; *les Chaussades* (31 hab.), à la limite de la commune de Reignac, etc., etc.

Commune de Condéon

Superficie = 3141 h. 08 ; Population = 1002 habitants.

Cette commune est, après celle de Baignes-Sainte-Radegonde, la plus importante du canton. D'une superficie à peu près équivalente à celle de la commune de Baignes, elle vient au second rang comme population.

La presque totalité de la commune appartient au bassin de la Charente ; cependant, une faible portion du territoire, au sud-ouest, est parcourue par la chaîne de collines qui sépare le bassin de la Charente de celui de la Gironde et quelques ruisselets peu importants se dirigent vers le Lary, sous-affluent de la Dordogne.

Les principaux cours d'eau de la commune sont *le Beau*, qui vient de la commune voisine de Chillac et qui arrose, du sud au nord, la partie orientale de la commune, et ses affluents, *le Condéon* et *la Gourdine*.

Le Condéon prend sa source près du logis du Courret, au sud du bourg de Condéon, arrose ce dernier bourg, dont il prend le nom et sort de la commune, après avoir parcouru une vallée à peu près parallèle à celle du Beau.

La Gourdine vient de la commune de Berneuil, sert de limite aux communes de Challignac et de Condéon et rejoint le Beau au point de jonction des trois communes de Condéon, de Salles et de Challignac.

Les vallées de ces cours d'eau renferment de bonnes prairies naturelles, dont la superficie atteint près du septième de l'étendue totale de la commune. Des bois importants sont répandus sur l'ensemble du territoire, principalement dans le sud, et couvrent environ le sixième de sa surface. Partout ailleurs les propriétaires se livrent à la culture des céréales et des plantes sarclées. On ren-

contre également dans la commune un important vignoble de cent cinquante hectares.

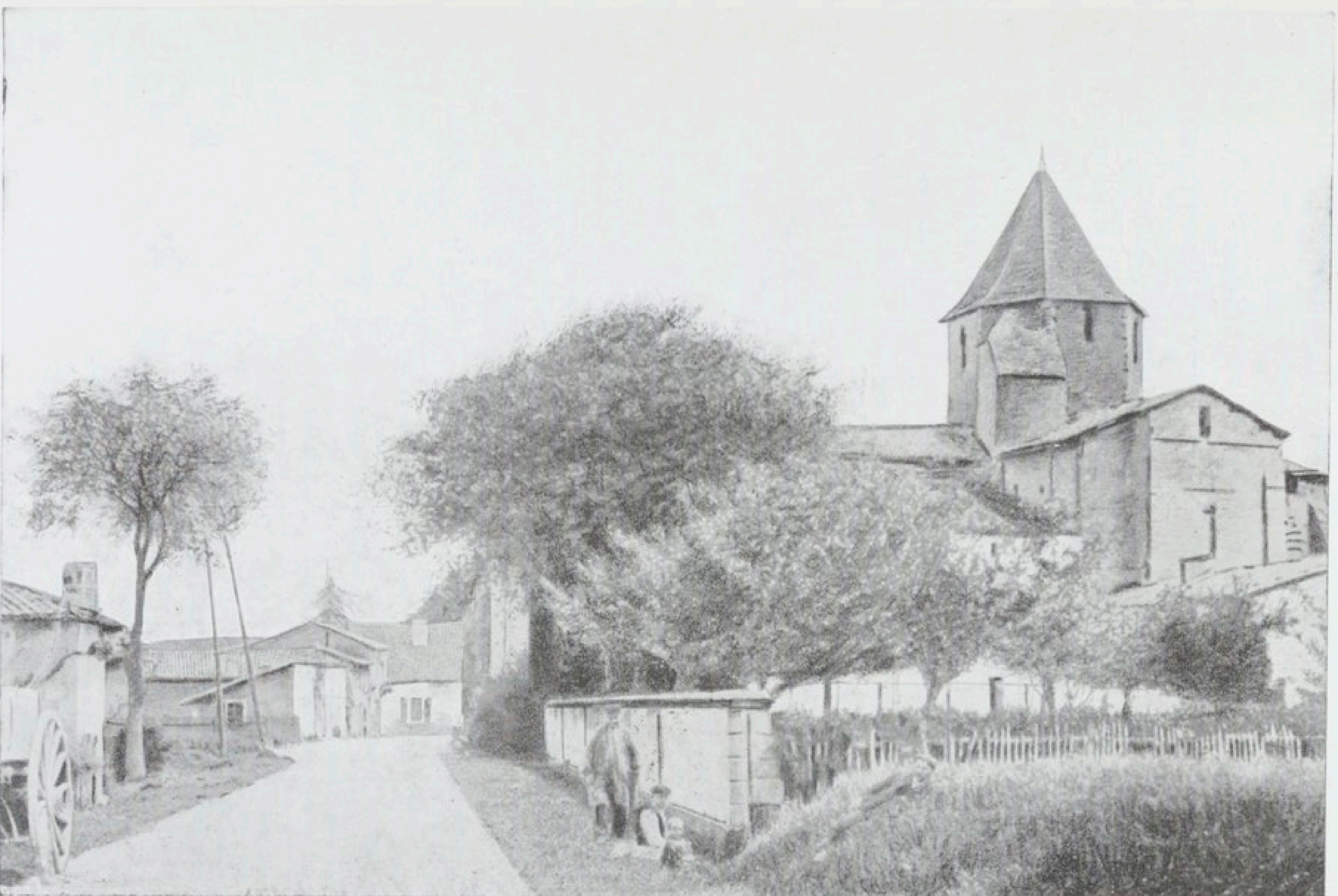
Les principales voies de communication de la commune de Condéon sont la ligne de chemin de fer d'intérêt local de Barbezieux à Chalais et la route de Barbezieux à Chalais (route départementale n° 2 d'Aubeterre à Saint-Jean d'Angely), qui desservent le bourg de Condéon. Un chemin d'intérêt commun, venu de Baignes et se dirigeant vers la commune de Berneuil, parcourt tout le sud de la commune. D'autres chemins d'intérêt commun unissent la commune de Condéon aux communes voisines de Reignac, de Challignac et d'Oriolles. Ce réseau est complété par plusieurs chemins vicinaux ordinaires.

Le bourg de Condéon (106 hab.), à dix kilomètres est de Baignes et huit kilomètres de Barbezieux, est situé sur la route de Barbezieux à Chalais. Il possède un bureau de poste et il est le siège d'une perception.

L'église de Condéon est un monument remarquable qui mérite l'attention des antiquaires. C'est une église romane en forme de croix latine, qui a été bien restaurée. On doit surtout en admirer le portail, qui a une grande valeur, avec ses cinq voussures d'une richesse d'ornementation et d'un fini remarquables. L'arcade intérieure est découpée en cinq lobes. Les cinq colonnettes qui encadrent ce beau portail sont couronnées de chapiteaux historiés, dont quelques-uns sont malheureusement très dégradés.

Au sud du bourg, près de la source du Condéon, se voit le logis de Courret, ancienne propriété de la famille *Berthelot*, qui était une des plus anciennes de la contrée. A l'époque de la Révolution, le possesseur du Courret était Pierre Berthelot, garde du corps du roi au régiment de Noailles, qui émigra dans les premiers mois de 1792 et dont les biens furent vendus comme biens nationaux. Aujourd'hui le Courret appartient à *M. Févre*, maire de la commune ; c'est le centre d'une magnifique exploitation agricole.

Une autre famille remarquable était la famille *de Pressac*, qui possédait de nombreux domaines dans la paroisse de Condéon notamment *la Garde-à-Rotard* et *le Maine-Lyoncel*. Lors de la Révo-



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

REIGNAC

lution, cette famille était représentée par *Hector de Pressac*, qui émigra le 9 juin 1792. Le propriétaire de la Garde-à-Rotard est actuellement M. *Geo Gérald*, l'honorable député de la Charente.

Les villages sont nombreux dans la commune de Condéon, mais généralement peu importants. Parmi les principaux nous citerons: *Chez-Cartier* (33 hab.), près de la route de Barbezieux à Chalais; *la Barde* (30 hab.) et *la Servante* (32 hab.), à l'est du bourg; *la Croix* (29 hab.) ; *les Villars* (23 hab.), dans le nord de la commune; *le Mas* (17 hab.), près de la route de Barbezieux; *les Poteries* (25 hab.) et *le Grand-Maine* (17 hab.), près de la route d'Oriolles ; *les Fauriens* (19 hab.), dans le sud de la commune, près de la Garde-à-Rotard, etc. etc.

Commune de Reignac

Superficie = 2214 h. 07 ; Population = 885 habitants.

La troisième du canton comme superficie et comme population, la commune de Reignac est, ainsi que la précédente, une des plus importantes du canton de Baignes. Elle occupe un vaste plateau assez uniforme, au milieu duquel *le Tréfle* s'est creusé une riche et riante vallée.

Ce cours d'eau, sous-affluent de la Charente, prend sa source dans le sud de la commune, près du logis du Tastet, et se dirige directement vers le nord, divisant la commune en deux parties sensiblement égales et arrosant de magnifiques prairies.

La partie occidentale de la commune est presque entièrement occupée par des bois importants, qui couvrent environ le cinquième de la surface totale. Un très beau vignoble de deux cents hectares, a été reconstitué et donne des produits estimés.

On remarque dans la commune deux belles propriétés : *le Logis*, à *M. Févre* et *le Breuillac*, à *M. Hériard*.

L'industrie est représentée par quelques moulins peu importants, par des tuileries et quelques fabriques de poterie.

Près du bourg de Reignac est une station de la ligne de chemin de fer de Chateauneuf à Saint-Mariens. La route nationale de Paris en Espagne traverse la commune du nord au sud, en suivant la vallée du Trèfle. L'est de la commune est desservi par la route de Barbezieux à Chalais (route départementale n° 2 d'Aubeterre à Saint-Jean d'Angely). La route de Barbezieux à Baignes (chemin de grande communication n° 14 de Montendre à Rochechouart), se détache de la route nationale et dessert le bourg de Reignac. Des chemins d'intérêt commun unissent la commune de Reignac aux

communes voisines de Montchaude, de Salles et de Condéon. Plusieurs chemins vicinaux ordinaires complétent ce réseau.

Le bourg de Reignac (48 hab.), à sept kilomètres nord-est de Baignes et six kilomètres de Barbezieux, est construit au sommet d'un coteau qui domine la vallée du Trèfle, sur la route de Barbezieux à Baignes.

L'église de Reignac est un beau monument, du style roman le plus pur, construit en forme de croix latine, auquel on adjoignit, au quinzième siècle, une nef du côté du nord. Bien que cette nef ait été construite en bon style de l'époque, elle n'en défigure pas moins ce beau monument.

La façade de l'ouest est assez bien conservée, mais celle du transept nord est extrêmement curieuse.

Le rez-de-chaussée est occupé par une grande baie fermée. Le second étage est rempli par une série de cinq arcatures, celle du milieu contenant la fenêtre. Les quatre autres arcatures sont ornées de statues des plus curieuses. Celles des extrémités sont évidemment symboliques et représentent des personnages nus, en face d'animaux menaçants.

Les arcades intermédiaires sont divisées et contiennent des personnages en pied. L'un d'eux est évidemment Saint-Pierre, patron de l'église, tenant d'une main la clef, signe de sa dignité et de l'autre la croix, marque de son martyre. Cette manière de représenter l'apôtre est très rare, peut-être unique.

Le troisième étage contient également cinq arcatures aveugles.

La sculpture de Reignac est fort belle. L'église a été fortifiée postérieurement à sa construction.

Une inscription très énigmatique est gravée dans la voûte du bas-côté, en lettres ogivales fleuries.

Au sud de la commune, près de la source du Trèfle, était le domaine du Tastet, dont les possesseurs nous sont connus depuis le dix-septième siècle. Au dix-huitième siècle, François Fradin, seigneur du Pérat devint possesseur du Tastet, par suite de son mariage avec

Marie-Anne de Grimouard de Sainte-Croix, qui en était propriétaire. Les Fradins émigrèrent à la Révolution.

Les principaux villages de la commune sont les suivants : *Venelle* (47 hab.), près de la route nationale; *les Oliviers* (44 hab.), dans le sud de la commune ; *Peurché* (36 hab.), dans l'ouest ; *La Chataigneraie* (28 hab.) ; *Chez-Demard* (23 hab.), à l'embranchement de la route de Baignes sur la route nationale ; *le Rambaud* (25 hab.), à la limite de la commune de Condéon ; *Chez-Saillant* (24 hab.) ; *le Vivier* (22 hab.), sur la route de Barbezieux à Condéon ; *la Poste* (26 hab.), sur la route nationale ; *Chez-Vion* (22 hab.), près du bourg ; *Chez-Masson* (22 hab.) ; *Chez-Genaudeau* (16 hab.) ; etc. etc.

Commune de Lamérac

Superficie = 922 h. 42 ; Population = 307 habitants.

La commune de Lamérac est une des moins étendues et des moins peuplées du canton de Baignes. Comprise entre le canton de Barbezieux à l'est, et le département de la Charente-Inférieure à l'ouest, elle ne tient au canton auquel elle appartient que par un isthme étroit dont la largeur ne dépasse pas quatre cents mètres.

Couverte de bois importants dans sa partie méridionale, cette petite commune est bien cultivée dans le nord, où un petit affluent du Trèfle, *le Petit-Nouzillac* ou *Petit-Trèfle* arrose de bonnes prairies et où un beau vignoble de près de cent hectares a été reconstitué. Un petit ruisseau qui va rejoindre l'étang de Saint-Maigrin, forme la limite méridionale de la commune.

Aucune voie importante de communication ne traverse la commune de Lamérac, qui est desservie seulement par deux chemins d'intérêt commun et par quelques chemins vicinaux ordinaires. L'un de ces chemins d'intérêt commun vient de Baignes, suit dans toute son étendue la limite orientale de la commune, passe près du bourg de Lamérac et se dirige vers Montchaude. L'autre se détache du précédent et, suivant la vallée du Petit-Trèfle, il se dirige vers la commune de Guimps, après avoir desservi l'important hameau de Lavergne.

Le petit bourg de Lamérac (11 hab.), à six kilomètres nord de Baignes et à huit kilomètres de Barbezieux, comprend l'église et deux ou trois maisons dominant la vallée du Petit-Trèfle. Si nous en croyons le cartulaire de Baignes, Lamérac eut des seigneurs particuliers dès le onzième siècle ; plus tard cette paroisse fit partie des domaines de la châtellenie de Barbezieux.

Le centre de population le plus important de la commune est le hameau de *Lavergne* (40 hab.), situé près du Petit-Trèfle, sur la route de Guimps.

Le reste de la population est disséminé dans une quarantaine de hameaux, dont les principaux sont : *Chez-Phelippeau* (26 hab.), dans l'ouest de la commune; *Chez-Michelet* (20 hab.), *la Dague* (15 hab.) et *les Tortues* (12 hab.), dans le sud ; *Chez-Jadeau* (14 hab.), dans le nord, sur la route de Guimps, etc., etc.

Commune de Bors

Superficie = 1227 h. 13 ; Population = 213 habitants.

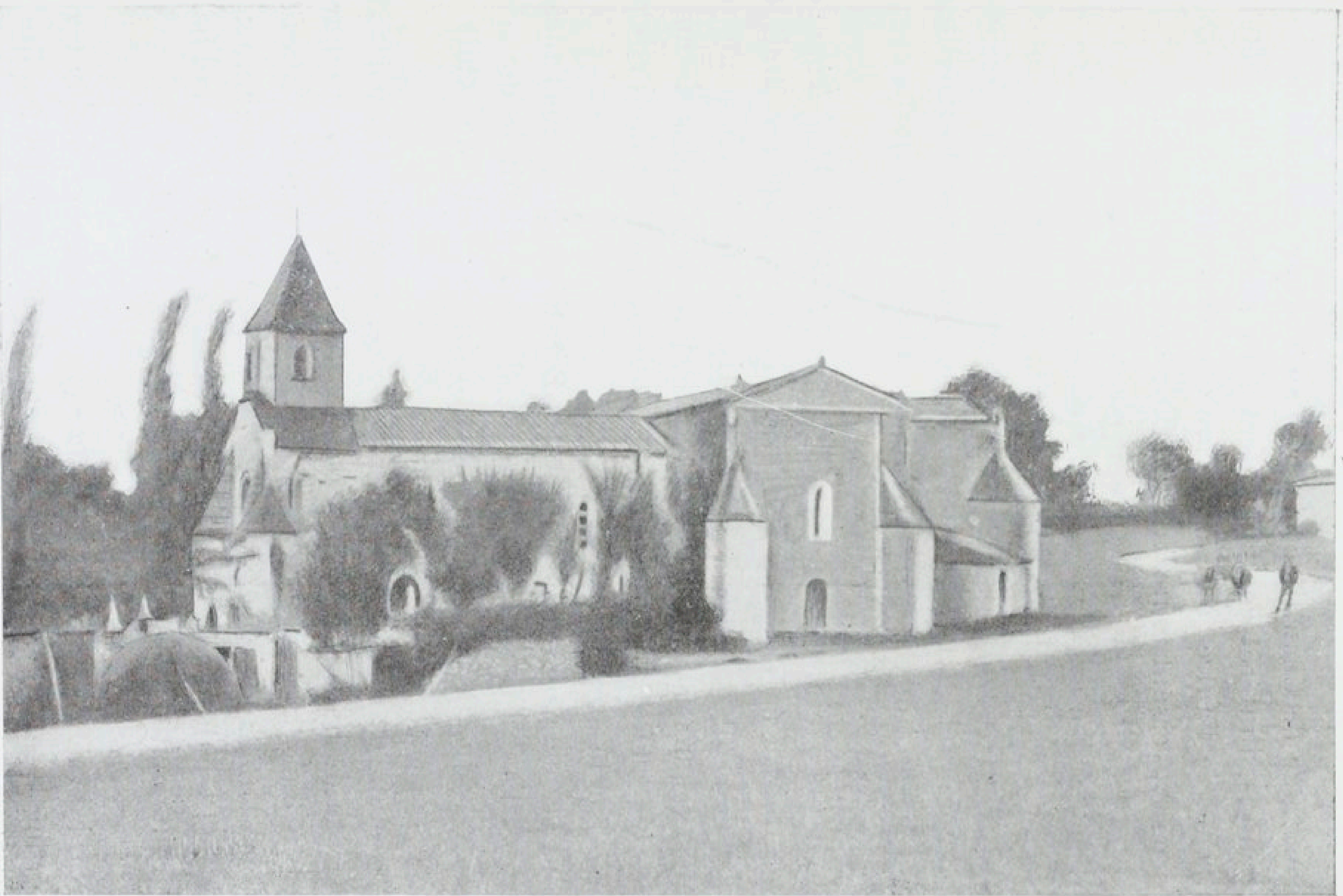
La commune de Bors forme l'angle sud-est du canton de Baignes. Elle est entièrement comprise dans le bassin de la Gironde et elle fait partie de *la Double*, contrée peu fertile, couverte principalement de landes et de bois, qui s'étend sur les départements de la Charente-Inférieure, de la Charente, de la Gironde et de la Dordogne. Aussi la population est-elle très clairsemée ; on ne compte dans la commune de Bors, que dix-sept habitants par kilomètre carré.

Le principal cours d'eau est *le Lary*, qui vient de la commune voisine d'Oriolles, parcourt toute celle de Bors du nord au sud dans une vallée profonde et sauvage, reçoit *l'Arvolet* et, après avoir reçu *le Palais* qui vient de Brossac et limite les communes de Brossac et Passirac va rejoindre l'Isle, dans le département de la Gironde

Plus du tiers du territoire est couvert de bois et environ cent hectares sont consacrés à l'établissement de prairies naturelles ; quelques vignobles ont été reconstitués.

Deux belles propriétés méritent d'être signalées : celle de *la Vallade*, à l'honorable maire de la commune, *M. de Belleville* et celle de *la Briasse*, à *M. Ch. Bellemer*.

L'essence dominante dans les bois est le pin ; aussi une des principales industries est celle des produits résineux, qui sont traités dans une usine importante, appartenant à *M. de Belleville*. Les taillis de chêne noir, ou *touzin*, sont convertis sur place en charbon ; mais, depuis quelques années, cette variété de chêne est attaquée par une sorte d'oïdium ou moisissure blanche, qui desséche les feuilles et fait périr les arbres.



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

EGLISE DE CHANTILLAC

La route nationale de Paris en Espagne, qui suit à peu près la ligne de faîte, sert de limite occidentale à la commune et la sépare de la commune de Chantillac. Le réseau routier est complété par deux chemins d'intérêt commun, dont l'un unit Bors, d'un côté, à Chantillac et de l'autre côté, à Boisbreteau, et l'autre se dirige vers Baignes en traversant toute la commune du sud au nord.

L'église de Bors s'élève solitaire à mi-côte d'une colline qui domine la vallée du Lary, à huit kilomètres sud-est de Baignes et à vingt kilomètres de Barbezieux. C'est une église du douzième siècle, dans laquelle on doit principalement remarquer les modillons symboliques, qui ornent la corniche au-dessus de la porte et qui sont d'une grande expression.

Connue autrefois sous le nom de *Sainte-Marie-Madeleine de Jarfolouse*, cette église avait été construite vers 1120, aux frais de l'abbaye de Baignes, dont elle relevait, et de l'archevêque de Bordeaux. Depuis la fin du seizième siècle, elle n'a plus de curés et est restée une annexe des paroisses voisines ; aujourd'hui elle est desservie par le curé de Chantillac.

La plus grande partie de la paroisse de Bors dépendait, sous l'ancien régime, de l'abbaye de Baignes, dont elle constituait le domaine féodal avec quelques parcelles du voisinage ; elle en était la première des sept prévôtés.

La commune de Bors ne possède aucune agglomération importante. Il n'y a pas de bourg et la plupart des hameaux ne comprennent qu'une ou deux maisons. Nous citerons cependant : *Chez-Morillon* (10 hab.) et *Chez-Paulais* (14 hab.), dans l'est de la commune; *la Chevrière* (13 hab.), près de la route de Baignes ; *les Bises* (12 hab.) sur la route nationale de Paris en Espagne, etc. etc.

Au Nord de l'église de Bors, sur la route de Baignes, on peut voir l'ancien logis de *Moulidars* construit, en 1686, par la famille *de Plas*. Ce logis tire son nom de l'ancienne seigneurie de Moulidars, aujourd'hui commune importante du canton d'Hiersac En effet, dans les premières années du dix-septième siècle, *Isaac Méhée*, seigneur

d'Ardenne, en la paroisse de Moulidars, possédait également le logis de Moulidars, en la paroisse de Bors, où il demeurait. Ce dernier logis passa ensuite à la famille de Plas. Le dernier membre de cette famille qui ait possédé Moulidars avait épousé *Philippine de Robinet* ; il était colonel et chevalier de Saint-Louis.

En 1796, le domaine de Moulidars fut acquis par les frères *Léonard* et *Pierre de Coulon*, anciens gentilshommes verriers venus du Périgord, qui y installèrent une verrerie estimée ; il est resté dans cette dernière famille jusqu'en ces dernières années

La Briasse et *le Plessis* étaient également de petits logis nobles, appartenant aux *de Laigle*, aux *de Callières*, aux *de Legret* ; ces derniers étaient, au dix-huitième siècle, des gentilshommes verriers.

Commune de Chantillac

Superficie = 1804 h. 88 ; Population = 559 habitants.

La commune de Chantillac appartient entièrement au bassin de la Charente et est arrosée par plusieurs sous-affluents de ce fleuve, qui vont rejoindre la Seugne dans le département de la Charente-Inférieure. C'est d'abord *l'Ariat*, qui naît dans le nord de la commune et qui la quitte après un parcours d'un ou deux kilomètres au plus.

La *Pimpérade* prend sa source près de la route nationale, à la limite des communes de Chantillac et de Chevanceaux, qu'elle sépare ; après avoir parcouru le sud de la commune de Chantillac, ce cours d'eau sépare de nouveau les départements de la Charente et de la Charente-Inférieure, reçoit le petit ruisseau de *Cheville* et va rejoindre la Seugne.

Toute la partie orientale de la commune appartient à la Double et est couverte de landes et de bois. A l'ouest, au contraire, le terrain est beaucoup plus fertile ; on y rencontre de très bonnes prairies, des champs bien cultivés et un magnifique vignoble de près de deux cents hectares. La belle propriété de *la Guérinière*, à *M. Fleuranceau* est dans le sud de la commune.

A l'ouest de la commune est une plaine fertile, à laquelle on a donné le nom de *Champagne des Bourrelles*. On y a trouvé en grande quantité des tuiles à rebord, des médailles et d'autres débris considérables, qui laissent supposer l'existence, en cet endroit, d'une ville, ou tout au moins d'une importante villa romaine.

La principale voie de communication de la commune est la ligne de chemin de fer de Châteauneuf à Saint-Mariens, qui possède une station près du bourg de Chantillac.

La route nationale de Paris en Espagne forme la limite orientale de la commune et la sépare de celle de Bors. L'ouest de la commune est desservi par la route de Baignes à Montendre (chemin de grande communication de Montendre à Rochechouart). De nombreux chemins d'intérêt commun unissent la commune de Chantillac aux communes voisines de Baignes, de Bors, de Chevanceaux et de Vanjac.

Le bourg de Chantillac (7 hab.), situé à six kilomètres sud de Baignes et à vingt kilomètres de Barbezieux, ne comprend que l'église et deux maisons. Du haut de la colline qui supporte le bourg de Chantillac, on jouit d'un admirable coup d'œil.

L'église de Chantillac n'a de remarquable que son ancienneté. Elle renferme une source où on allait en pélerinage, le 29 août, jour anniversaire de la *Décollation de Saint-Jean-Baptiste* et fête patronale de la commune.

C'était autrefois un prieuré-cure relevant de l'abbaye de Baignes, le prieuré étant annexé à la chambrerie, le curé ou vicaire perpétuel étant à la nomination de l'abbé.

Les principaux hameaux de la commune sont : *le Cerclet* (46 hab.), dans le nord de la commune ; *Cheville* (41 hab.), près de la Pimpérade ; *Chez-Chagnaud* (30 hab.) et *Chez Bonnaudet* (22 hab.) près du bourg ; *Chez-Bureau* (34 hab.) ; *Chez-Picoutin* (23 hab.) ; *la Brune* (20 hab.) et *les Barbotins* (16 hab.), dans le sud de la commune ; *la Blanchine* (32 hab.), etc. etc...

Avant la Révolution, la commune de Chantillac comprenait deux fiefs seigneuriaux, dont l'un, *la Guèrinière*, était assez important ; l'autre était la seigneurie de *Saint-Simon*

Le premier de ces fiefs, qui s'appelait aussi *la Mothe de Chantillac*, avait été démembré, en 1585, de la baronnie de Chaux (dont il relevait pour l'hommage et la justice, ce qui causa maints différents et procès), pour demoiselle *Claude de Sainte-Maure*, mariée à *Balthazar de Buathier*. Une de leurs descendantes, *Magdeleine de Buathier*, épousa en 1700, *Jean Mercier d'Hautefaye*, dont elle eut

une fille, qui porta *la Guérinière* à ses deux maris successifs, *Philippe du Laux* et *Pierre de Morel.*

Ce domaine fut saisi sur les enfants de Morel et adjugé, en 1765, à *Pierre Banchereau*, notaire et avocat à Barbezieux. Il passa ensuite au fils de ce dernier, *Pierre René*, qui le céda, en 1790 à son beau-père, *Jacques Mersier*. En 1811 et 1818, La Guérinière et ses dépendances furent acquis par M. *Jean Baron*, aïeul du propriétaire actuel, *M. Fleuranceau.*

Le petit fief de *Saint-Simon*, dont le centre était à *la Barde* appartint successivement aux familles *de Nourigier*, *Dexmier* et *de Massougnes*. Il fut réuni pendant quelque temps, en partie à *la Guérinière*, puis aliéné de la même façon. Il passa ensuite aux *Banchereau*, d'une part, et aux *Cosson*, de Guimps, d'autre part.

CANTON DE BROSSAC

Superficie = 16204 hect. ; Population = 4619 habitants.

Le canton de Brossac est un des plus pauvres de tout le département. Dans le nord-est du canton, les terres sont assez fertiles et l'agriculture prospère. Mais tout le reste du pays appartient à cette contrée déshéritée appelée la *Double*, et est couvert de bois de pins et de landes. Aussi la densité de la population est-elle des plus faibles et ne dépasse-t-elle pas vingt-huit habitants par kilomètre carré.

Ce canton est parcouru, dans toute sa partie septentrionale, par la ligne de partage entre les bassins de la Charente et de la Gironde, qui envoie plusieurs ramifications dans le sud du canton. Le bassin de la Charente comprend le cours supérieur de plusieurs affluents du Né, principalement du *Beau* et du *Lamaury*, qui coulent du sud au nord dans deux vallées à peu près parallèles. Le premier de ces cours d'eau vient de la commune de Chillac, et le Lamaury naît dans celle de Passirac. Le bassin de la Gironde peut se subdiviser lui-même en deux bassins secondaires : celui de la *Tude*, à l'est, représenté par plusieurs petits affluents de cette rivière, parmi lesquels nous citerons notamment la *Viveronne* et son affluent, *l'Auzance*, et le bassin du *Lary*, à l'ouest.

Le *Lary* prend sa source dans la commune d'Oriolles et a pour affluent principal le *Palais*, qui prend sa source au hameau de *La Cour*, dans la commune de Passirac, et qui se grossit du *Belleveau* et de quelques autres ruisseaux.

Jusqu'à ces dernières années, le canton de Brossac était entièrement dépourvu de chemins de fer et les habitants étaient obligés à de longs parcours pour se rendre soit à Barbezieux, sur la ligne de l'Etat, soit à Chalais ou à Montmoreau, sur la ligne



d'Orléans. Depuis la construction du réseau des chemins de fer économiques, il n'en est plus ainsi et une petite ligne d'intérêt local, unissant Barbezieux à Chalais, parcourt tout le canton de Brossac.

Le canton de Brossac est limité au nord, par les cantons de Baignes, de Barbezieux et de Montmoreau, à l'est, par le canton de Chalais, au sud, par le département de la Charente-Inférieure et à l'ouest, par le canton de Baignes.

La principale industrie du canton est la fabrication du charbon de bois, qui se fait en grande quantité dans les bois de la Double.

Le canton de Brossac comprend les douze communes suivantes : *Brossac*, *Châtignac-Saint-Cyprien*, *Saint-Laurent-des-Combes*, *Saint-Félix*, *Sainte-Souline*, *Passirac*, *Chillac*, *Oriolles*, *Boisbreteau*, *Guizengeard*, *Saint-Vallier*, et *Sauvignac*.

Cliché A. GAILLARD

Imp. L. COQUEMARD et Cie

EGLISE DE BROSSAC

Commune de Brossac

Superficie = 2186 hect. ; Population = 961 habitants.

La commune de Brossac est la plus étendue du canton ; c'en est également la plus peuplée et cependant la densité de sa population ne dépasse pas quarante-trois habitants par kilomètre carré.

A l'ouest de Brossac, commencent les bois et les landes ; aussi la partie orientale de la commune est-elle beaucoup plus fertile que la partie occidentale. On trouve principalement dans la commune de bonnes prairies et l'élevage du bétail est une source importante de revenus ; un joli vignoble de quatre-vingts hectares a été reconstitué.

L'industrie est représentée par quelques moulins.

La commune de Brossac, appartenant aux deux bassins de la *Tude* et du *Lary*, est très accidentée et l'on y rencontre des collines élevées, dont certaines dépassent l'altitude de cent-soixante mètres.

Le *Palais*, affluent du Lary, vient de la commune voisine de Passirac ; sur un long parcours, il sert de limite aux deux communes de Brossac et de Passirac, et va rejoindre le Lary dans le département de la Charente-Inférieure.

La partie orientale de la commune appartient au bassin de la Tude par un affluent de cette rivière, la *Viveronne*, qui reçoit deux ou trois ruisselets avant de quitter la commune de Brossac.

La commune de Brossac est bien pourvue de voies de communication. La petite ligne de chemin de fer de Barbezieux à Chalais suit la route départementale n° 2 d'Aubeterre à Saint-Jean

d'Angely, qui traverse la commune du nord-ouest au sud-est et passe au pied de la colline de Brossac. Le chemin de grande communication n° 15 de Martron à Confolens parcourt l'est de la commune et est rejoint, près de Brossac, par le chemin de grande communication n° 13 de Jonzac à Aubeterre par Baignes et Brossac. Plusieurs chemins d'intérêt commun et des chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau.

A une petite distance de Brossac, au nord-est, se voient des ruines romaines importantes, classées comme monument historique et connues sous le nom de *Lacou Dausena*. Ces ruines semblent provenir d'une villa qui aurait appartenu au poète Ausone. Il ne faut pas oublier, en effet, que la villa préférée du poète, le *pagus noverus*, était sûrement en Saintonge.

Ce qui subsiste paraît avoir fait partie d'un corps de logis d'environ cinquante-sept mètres de longueur sur vingt-deux mètres de largeur. Il est aisé de reconnaître que les constructions s'étendaient beaucoup plus loin ; car en labourant on soulève fréquemment des fragments de béton.

Un peu au nord de la villa on rencontre un aqueduc, qui amenait dans la villa les eaux d'une fontaine située au sommet du coteau et appelée la *Fontenelle*. Amenées au pied du mur, les eaux étaient distribuées dans le rez-de-chaussée par un canal qui suit toute la longueur des murailles et qui en occupe l'intérieur.

Au-dessous de l'habitation les terrains inclinés sont nivelés en terrasses dont on aperçoit encore les talus jusque dans la prairie.

Brossac (313 hab.), à vingt kilomètres sud-est de Barbezieux, est un gros bourg, pittoresquement construit au sommet et sur les pentes d'une colline élevée, qui domine la route départementale de Barbezieux à Chalais. Sa situation entre ces deux petites villes et au point de croisement de routes nombreuses, en fait un centre commercial assez important, et les foires qui s'y tiennent le

deuxième samedi de chaque mois sont des plus suivies. Les bestiaux surtout y sont l'objet de nombreuses transactions. Brossac possède un bureau de poste et une étude de notaire ; c'est également le siège d'une perception.

L'église de Brossac est surtout remarquable par sa situation, au sommet de la colline d'où l'on domine toute la plaine. La plus grande partie de cette paroisse formait autrefois une seigneurie appartenant à l'évêque de Saintes, auquel devaient hommage-lige sans autre devoir, les possesseurs des fiefs voisins : *Durfort* et *La Cour*, en la même paroisse, *le Châtelard*, en Passirac, *Coyron*, en Bardenac et Saint-Vallier ; ces derniers fiefs étaient également réclamés par le marquis de Barbezieux.

Les plus anciens registres de l'état-civil conservés à Brossac remontent à l'année 1620 et sont à peu près complets depuis cette époque.

La commune de Brossac renferme près de soixante-dix hameaux, dont la plupart sont peu importants. Nous nous contenterons donc de citer : *La Côte* (21 hab.), sur la route de Barbezieux ; *le Maine Robine* (48 hab.), au sud de Brossac ; *Chez-Rabanier* (27 hab.), sur la route de Châtignac ; *la Comté* (22 hab.), près du chemin de Brie ; *Chez-Bardon* (28 hab.) ; *le Moulin-Mort* (29 hab) sur le *Palais* ; *Chez-Gabard* (22 hab.), près de la route de Baignes ; *Chez-Ferret* (21 hab.), dans le sud de la commune, etc., etc.

Le fief de *Durfort*, au bourg de Brossac, appartint pendant plusieurs siècles à l'ancienne famille noble des *Vigier*. En 1670 et 1714, deux de ses possesseurs furent condamnés, pour meurtre et rebellion, à la peine capitale, probablement pour cause de religion, et le bien passa à leurs filles, mesdames *de Rabaine* et *de Restier*.

En 1725, *Jacques de Restier* vendit pour 10.000 livres environ, le fief et les rentes de Durfort, comprenant la partie nord du bourg et de la paroisse, à *Jacques de Lafaye*, avocat au parlement de Bordeaux, sénéchal de Chalais, puis juge de Brossac après la mort de son père.

Le fief prit alors le nom de *La Faye*; son possesseur fut anobli peu après par l'acquisition qu'il fit de l'office de *Secrétaire du Roy à la Table de marbre de Bordeaux*, tout en continuant d'habiter Brossac.

Son fils, *Jacques de Lafaye*, qui était aussi avocat au même Parlement, lui succéda dans la judicature locale après la mort de son beau-père, *Séguinaud*. Mais ses deux petits-fils *François* et *Jean-Jacques de Lafaye*, gardes du corps du roi, ayant émigré pendant la Révolution, leurs biens de Brossac furent vendus au profit de la nation.

Le logis fut acquis par M. *Pierre Mioulle*, docteur-médecin et ancien maire de Brossac qui, étant apparenté à la famille de Lafaye, n'avait pas voulu que cette demeure tombât entre des mains étrangères. En 1816 il devint la propriété de *François-Pierre de Lafaye du Bourgoin*, petit-cousin des émigrés, par suite de son mariage avec Mlle *Jeanne Mioulle*; les descendants de ce dernier le possèdent encore.

M. de Lafaye du Bourgoin avait offert à la famille de Lafaye de Saint-Privat de reprendre cette demeure, moyennant la restitution du prix d'acquisition; mais cette offre ne fut pas acceptée.

Au nord de la commune, dans une ravissante situation, s'élève l'ancien logis du *Bourgoin*, vieille demeure seigneuriale ayant appartenu, dès la fin du dix-septième siècle, à la famille *de Lafaye* famille, de magistrats distingués, qui ont tenu une place des plus honorables dans la magistrature de notre pays.

La plus grande partie du Bourgoin était possédée autrefois par la famille *Giraud*. L'autre portion, après avoir appartenu à la famille *Jaubert*, passa entre les mains de MM. *de Durfort*, par suite d'un partage du 25 juin 1680. Ensuite cette terre fut acquise par *Pierre de Lafaye*, qui épousa le 30 juin 1689 *Elisabeth Giraud*.

Pendant et après la Révolution, les de Lafaye signèrent *Delafaye*.

Pierre de Lafaye était le troisième fils de François de Lafaye et

l'arrière-petit-fils de Jacques de Lafaye, qui avait été greffier de Brossac. Il fut lui-même syndic perpétuel de la paroisse de Brossac et greffier des tailles.

Son fils, *Louis de Lafaye*, fut procureur d'office et procureur fiscal des châtellenies de Brossac et de Coyron.

A la Révolution, *Pierre de Lafaye du Bourgoin*, petit-fils du précédent, était avocat au Parlement de Bordeaux et juge sénéchal de Brossac. Le 25 octobre 1790, il fut nommé juge au tribunal de Barbezieux. Pendant la Terreur, il était juge au tribunal d'Angoulême. Dans cette situation il eut le courage de résister aux ordres de Robespierre et, de concert avec M. *Besson*, directeur du district d'Angoulême, il put sauver la vie à de nombreuses personnes. Devenu suspect, il allait être arrêté, lorsque la chute de Robespierre vint probablement lui sauver la vie.

Nommé juge au tribunal d'appel de Bordeaux, il fut maintenu le 12 mai 1811, comme conseiller à la cour de la même ville et délégué par cette compagnie, le 8 juin de la même année pour l'installation des tribunaux de Cognac et de Barbezieux. En 1825, après trente-six années de loyaux services, il fut révoqué par le roi Louis XVIII, pour s'être rallié à Napoléon pendant les Cent-Jours.

Son fils *François-Pierre de Lafaye du Bourgoin*, fut également conseiller, à la cour de Bordeaux. Démissionnaire en 1819, il fut nommé en 1825 juge de paix du canton de Chalais, charge qu'il occupa jusqu'au mois de décembre 1848.

Son petit-fils, *Pierre-François de Lafaye du Bourgoin*, fut pendant de longues années conseiller municipal et adjoint au maire de Brossac ; il fut également conseiller d'arrondissement et conseiller général du canton de Brossac.

La famille est aujourd'hui représentée par M. *François-Pierre-Georges de Lafaye du Bourgoin*, petit-fils de *François-Pierre de Lafaye*, qui, après de brillantes études de droit, devint avocat à la cour d'appel de Bordeaux. Conseiller municipal de Brossac pendant près de vingt ans, il abandonna la vie publique en 1896 et se retira à Chalais où il habite actuellement.

Commune de Chatignac-Saint-Cyprien

Superficie = 973 h. 15 ; Population = 302 habitants.

Situé au nord-est de Brossac, la commune de Châtignac est une des plus fertiles du canton. L'agriculture y est en honneur, et les terres y sont généralement bien cultivées. La principale culture est celle des céréales et des plantes sarclées, qui donne de très bons résultats. Quelques bois sont répandus sur le territoire de la commune.

La partie occidentale de la commune est parcourue par la ligne de partage des bassins de la Charente et de la Gironde ; aussi y rencontre-t-on des collines élevées qui atteignent l'altitude de cent quatre-vingts mètres.

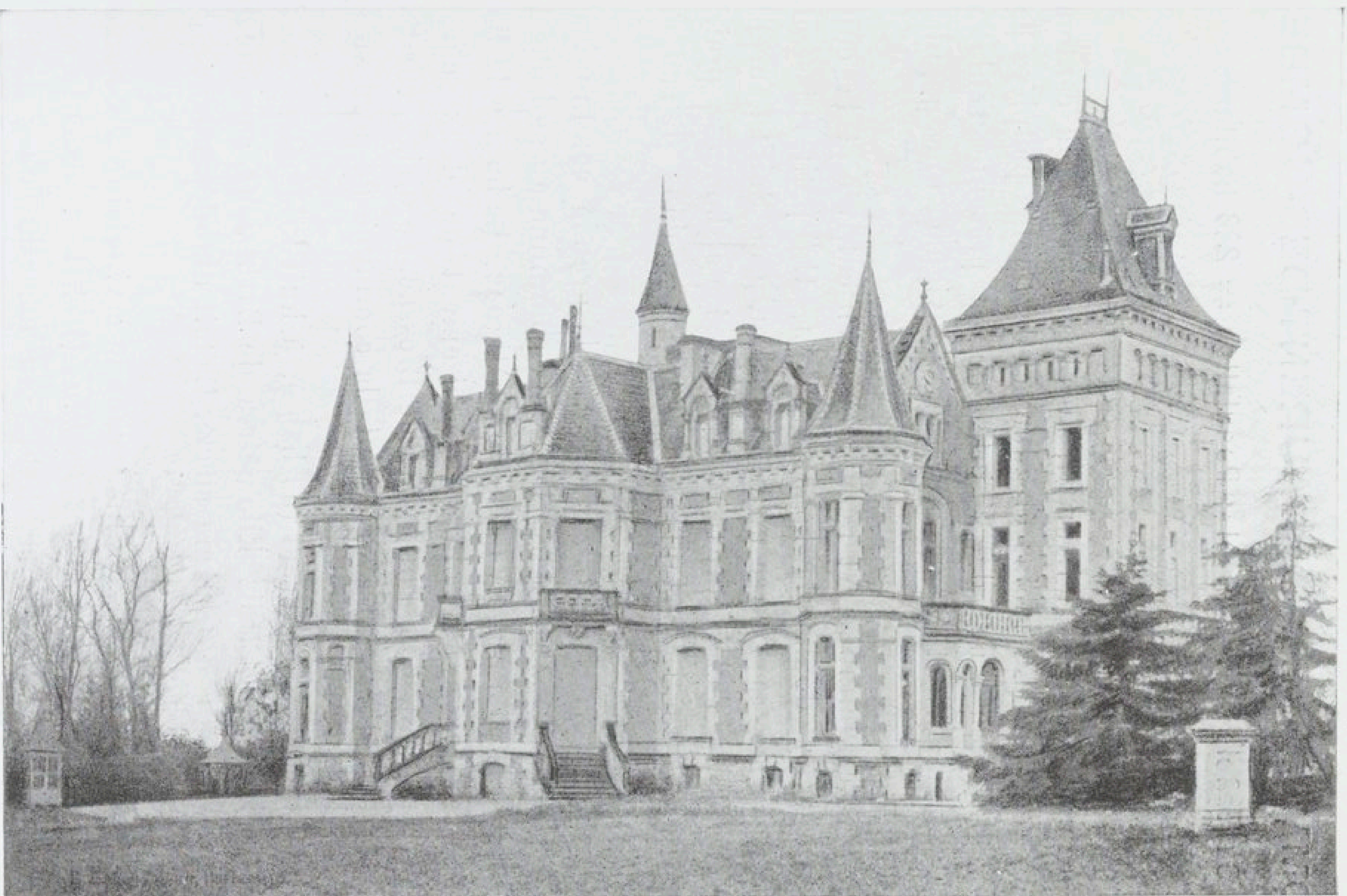
La commune de Châtignac est comprise dans le bassin secondaire de la Tude ; un petit affluent de la Viveronne, *l'Auzance*, y prend sa source et en arrose toute la partie orientale.

Deux chemins de grande communication desservent la commune de Châtignac : la route de Brossac à Blanzac (chemin de grande communication n° 15 de Martron à Confolens) traverse l'ouest de la commune et lui sert ensuite de limite, àl'ouest et au nord et la route de Chalais à Blanzac (chemin de grande communication n° 20 de La Genétouze à Aigre) limite la commune à l'est. Un chemin d'intérêt commun, venu de Brossac, dessert le bourg de Châtignac et va rejoindre la route de Chalais à Blanzac. Le réseau routier est complété par plusieurs chemins vicinaux ordinaires.

Le bourg de Châtignac (52 hab.) ,à quatre kilomètres nord-est de Brossac et vingt-deux kilomètres de Barbezieux, est construit au sommet d'une haute colline de cent-quatre-vingts mètres. C'était une seigneurie qui dépendait de celle de Saint-Vallier.

L'église de Châtignac est une église du douzième siècle, avec voûte d'ogive romane. On y remarque un curieux chapiteau symbolique représentant : « *La Luxure punie par le démon.* »

Parmi les trente villages de la commune de Châtignac, nous citerons : *Les Loges* (24 hab.), an nord du bourg de Châtignac ; *Saint-Cyprien* (15 hab.), autrefois siège d'un prieuré ; *Chez-Chauveau* (14 hab.) et *Chez-Bertin* (13 hab.), dans le nord de la commune ; *Chez-Boivin* (18 hab.), dans le sud de la commune ; *Chez-Lussaud* (15 hab.), etc. etc.



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

LE CHATELARS (COMMUNE DE PASSIRAC)

Commune de St-Laurent-des-Combes

Superficie = 767 h. 41 ; Population = 226 habitants.

La commune de Saint-Laurent, la plus orientale du canton de Brossac, est une des moins étendues et des moins peuplées de ce canton. La commune de Sainte-Souline présente seule une superficie moindre et la commune de Sauvignac, une population moins nombreuse.

Cette petite commune est néanmoins bien cultivée et la culture des céréales y donne de bons résultats. Un petit ruisseau, *le Retheuil*, prend sa source au nord du bourg de Saint-Laurent et va rejoindre la Tude, après avoir arrosé de bonnes prairies. Quelques bois importants sont répandus dans le sud de la commune.

La route de Chalais à Jonzac (chemin de grande communication n° 20 de la Genétouze à Aigre) limite la commune au sud-ouest et la sépare de la commune voisine de Châtignac. Le bourg de Saint-Laurent se trouve au point de croisement de deux chemins d'intérêt commun, dont l'un, venu de Brossac, se dirige sur Saint-Martial et dont l'autre traverse toute la commune du nord au sud.

Le bourg de Saint-Laurent (59 hab.), à huit kilométres nord-est de Brossac et vingt-trois kilomètres de Barbezieux, possède une église ogivale du quinzième siècle. C'était une dépendance de la principauté de Chalais.

La population est disséminée dans une vingtaine de hameaux dont les principaux sont : *Chez-Péchaud* (18 hab.), dans le sud de la commune ; *Chez-Plante* (12 hab.), au nord du bourg de Saint-Laurent ; *Chez-Charles* (9 hab.), près de la route de Brossac ; *La Case* (9 hab.), sur la route de Montboyer ; *Chez-Gillet* (9 hab.), etc. etc.

Commune de Saint-Félix

Superficie = 809 h. 26 ; Population = 270 habitants.

Saint-Félix est encore une des communes les moins étendues et les moins peuplées du canton de Brossac.

En partie couverte par la chaîne de collines élevées qui sépare le bassin de la Charente de celui de la Gironde, elle ne possède aucun cours d'eau et son territoire est très accidenté. Néanmoins l'agriculture y est en honneur et les céréales y donnent des rendements avantageux ; un petit vignoble d'une vingtaine d'hectares a même été reconstitué.

La route de Brossac à Blanzac (chemin de grande communication n° 15 de Martron à Confolens) et la route de Chalais à Blanzac (chemin de grande communication n° 20 de la Genétouze à Aigre) se rejoignent un peu au-dessus du bourg de Saint-Félix et se confondent ensuite jusqu'à Blanzac. Un chemin d'intérêt commun unit la commune de Saint-Félix à celle de Saint-Martial et plusieurs chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau routier.

Le bourg de Saint-Félix (8 hab.), à huit kilomètres nord-est de Brossac et vingt-deux kilomètres de Barbezieux, ne comprend que deux ou trois maisons et l'église qui date du treizième siècle.

Le centre le plus important de la commune est le hameau de *Chez-Launais* (31 hab.), situé sur la route de Blanzac et où se trouvent la mairie et la maison d'école.

Parmi les autres hameaux nous pouvons citer : *Chez-Boucherie* (21 hab.) ; *Chez-Cantinolle* (18 hab.) : *Le Maine-Blanc* (20 hab.) ; *Chez-Sarrazin* (22 hab.) etc. etc.

Commune de Sainte-Souline

Superficie = 719 h. 58 ; Population = 264 habitants.

La commune de Sainte-Souline est la moins étendue du canton de Brossac et l'une des moins peuplées. Avec la commune voisine de Saint-Félix, elle occupe la partie septentrionale du canton.

Entièrement couverte par la chaîne de collines qui sépare le bassin de la Charente de celui de la Gironde, elle est fortement accidentée et du haut de la plupart des collines, le regard embrasse de vastes horizons.

Malgré le manque d'eau, l'agriculture est florissante et les terres sont bien cultivées ; des bois répandus sur toute l'étendue de la commune, en couvrent environ la sixième partie.

La principale voie de communication est la route de Brossac à Blanzac (chemin de grande communication n° 15 de Martron à Confolens), qui sert de limite méridionale à la commune et la sépare de la commune de Châtignac. Deux chemins d'intérêt commun se détachent de la route de Blanzac, près du hameau des *Lunettes* et parcourent la commune du sud au nord.

Avec le hameau voisin de *Chez-Bouchet*, qui le touche, le bourg de Sainte-Souline forme une petite agglomération de trente-huit habitants, située à sept kilomètres nord de Brossac et dix-sept kilomètres de Barbezieux. Du haut de la colline, la vue s'étend au loin sur les cantons de Barbezieux et de Montmoreau.

Parmi les autres villages nous pouvons citer : *Broue* (30 hab.), et *Chez Bobe* (28 hab.), dans l'ouest de la commune ; *Lérignac* (27 hab.), où se trouve la belle propriété de M. *Papillaud* ; les *Quatre Puits* (22 hab) : etc. etc.

COMMUNE DE PASSIRAC

Superficie = 1463 h. 28 ; Population = 519 habitants

La commune de Passirac est une des plus importantes du canton de Brossac. Bien qu'elle ne soit que la sixième comme superficie, elle en est la seconde comme population ; cependant la densité de cette population ne dépasse pas trente-cinq habitants par kilomètre carré.

Le centre de la commune est traversé par la ligne de partage des bassins de la Gironde et de la Charente.

Le nord appartient à ce dernier bassin par le *Lamaury*, cours d'eau qui prend sa source au pied d'une colline de cent soixante-deux mètres, coule du sud au nord et va se jeter dans le Né, après avoir arrosé une partie du canton de Barbezieux.

Cette partie de la commune est la plus fertile. L'agriculture y est prospère et l'on y rencontre quelques belles propriétés, entre-autres : *Chez-Sarrazin*, à M. *de La Croix; Chez-Peuchaud*, à M. *Peyneaud* et *Chez-Gabard*, à M. *Delafaye*.

Le sud de la commune, qui appartient au bassin de la Gironde, est couvert de landes et de bois. Il est arrosé par *le Palais*, important affluent du Lary, qui prend sa source près du village de La Cour, forme un peu plus bas un vaste étang et sépare sur une grande distance la commune de Passirac de celle de Brossac. Le Palais reçoit, dans la commune, un petit affluent, le *Belleveau*.

La commune de Passirac est traversée de l'est à l'ouest par la route départementale n° 2 d'Aubeterre à Saint-Jean d'Angely, par Chalais, Brossac et Barbezieux. Elle possède une station sur la ligne d'intérêt local de Barbezieux à Chalais. La route de Baignes à Brossac (chemin de grande comunication n° 13 de Jonzac à

Aubeterre) dessert le sud de la commune, qui est traversée du nord au sud par un important chemin d'intérêt commun.

Le bourg de Passirac (60 hab.), à trois kilomètres nord-ouest de Brossac et dix-huit kilomètres de Barbezieux, est situé près de la route de Barbezieux à Brossac. C'était autrefois un prieuré-cure rattaché à la sacristie de l'abbaye de Baignes. Ce prieuré fut conventuel jusqu'après le seizième siècle ; il devint ensuite commendataire et le curé seul desservit la paroisse. L'église est une croix latine, voûtée en ogive romane, où l'on peut remarquer une belle coupole octogonale.

Parmi les principaux villages, nous pouvons citer : *Chez-Peuchaud* (53 hab.), près du bourg ; *Chez-Got* (25 hab.), dans le sud de la commune ; *Chez-Guyonnet* (21 hab.), près de la source du Lamaury ; *Crenille* (26 hab.) etc. etc.

La paroisse de Passirac possédait l'importante seigneurie des *Chatelars*, seigneurie qui relevait à hommage du marquisat de Barbezieux et pour la plus grande partie de l'évêché de Saintes.

Vers la fin du dix-septième siècle, la seigneurie des Chatelars comprenait en entier les trois paroisses de Passirac, de Guizengeard et de Boresse, avec deux enclaves, en Oriolles et Sainte-Souline. Le château était somptueux et on pouvait y remarquer de fort belles tapisseries.

Vers la fin du dix-septième siècle et dans les premières années du dix-huitième, la seigneurie des Chatelars fut démembrée. En 1696, ce qui lui appartenait en Boresse fut acquis, moyennant la somme de 4703 livres, par *François Le Roy de Lenchère* seigneur de Martron. En 1707, la plus grande partie de Guizengeard fut aliénée pour 2600 livres à *Claude Desroche*, propriétaire de Durfort. Enfin l'enclave d'Oriolles fut cédée, en 1703, pour 3430 livres, à M. *du Busson*, de Coiffard.

Au dix-septième siècle, la seigneurie des Châtelars appartenait à *Jacques Vigier*, seigneur de Luchet, dont la fille épousa *Charles de Lanes*, marquis de La Roche-Chalais. En 1648, elle passa entre

les mains de la famille de La Rochefoucauld, par le mariage de *Lydie de Lanes* avec *Léonor de La Rochefoucauld*, seigneur de Roissac. Les deux époux étaient protestants. *Henriette*, leur fille épousa, en 1671, *Jean de Saint-Gelais de Lusignan*, seigneur de Montchaude et en eut plusieurs enfants.

Ces derniers aliénèrent une partie du domaine et, au dix-huitième siècle, nous trouvons, comme possesseur des Châtelars, *Charles de Livenne*, comte de Balan, qui avait épousé sa cousine.

Après la Révolution, les Châtelars changèrent plusieurs fois de propriétaires; puis, en 1872, le domaine fut acquis par M. *Marc de La Croix de Saint-Cyprien*, qui fit construire le joli château actuel et fit aussi restaurer l'église de Passirac.

ERRATA

Page 347. — ligne 17. — *au lieu de* Segonzac, *lire* Jonzac.

Page 377. — ligne 25. — *au lieu de* famille, de magistrats, *lire* famille de magistrats.

Page 378. — ligne 19. — *au lieu de* 1825, *lire* 1815.

Page 379. — ligne 1. — *au lieu de* situé, *lire* située.

Page 382. — ligne 12. — *au lieu de* Jonzac, *lire* Blanzac.

Commune de Chillac

Superficie = 1462 h. 84 ; Population = 412 habitants.

Ainsi que celle de Passirac, la commune de Chillac appartient aux deux bassins de la Gironde et de la Charente. Ce dernier bassin est représenté par le *Beau*, qui prend sa source dans la commune et va rejoindre le Né dans la commune de Saint-Médard. Au bassin de la Gironde appartiennent quelques ruisselets, sous-affluents du Palais.

C'est également une des meilleures communes du canton ; cependant la population y est encore très clairsemée et atteint seulement le chiffre de vingt-huit habitants par kilomètre carré. Les principales cultures se trouvent dans le nord de la commune ; toute la partie méridionale est couverte de landes et de bois.

Les collines sont en général élevées, principalement dans le sud, et atteignent leur point culminant au-dessus du bourg de Chillac, à l'altitude de cent-soixante-douze mètres.

La principale voie de communication de la commune est la route de Barbezieux à Chalais (route départementale n° 2 d'Aubeterre à Saint-Jean d'Angely). La petite ligne d'intérêt local de Barbezieux à Chalais possède également une station près du bourg de Chillac. La route de Baignes à Brossac (chemin de grande communication n° 13 de Jonzac à Aubeterre), dessert le sud de la commune et des chemins d'intérêt commun unissent le bourg de Chillac aux communes voisines de Berneuil, d'Oriolles, et de Guizengeard.

Le bourg de Chillac (47 hab.), à cinq kilomètres nord-ouest de Brossac et quinze kilomètres de Barbezieux, étage ses maisons sur les flancs de la colline de cent soixante-douze mètres, qui domine tout le pays. Il possède une église du douzième siècle, dont



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. Coquemard et Cie

CHATEAU DE CHALAIS

les voûtes de la nef et la coupole ont été détruites. Les fenêtres sont en plein cintre. Un orme plusieurs fois séculaire couvre l'église de son ombrage

Les premiers registres paroissiaux remontent à l'année 1643 ; mais ils présentent de nombreuses lacunes.

On voit, au bourg de Chillac, un vieux château, qui appartient aujourd'hui à M. *Eugène Cottineau*. C'était le siège d'une seigneurie à toute justice, qui relevait du marquisat de Barbezieux et appartenait, au dix-septième siècle, à la famille *de La Touche*. Au dix-huitième siècle, la seigneurie passa au marquis de *Donissan de Citran*, grand sénéchal de Guyenne, dont le fils, *Guy-Joseph de Donissan*, fut un des chefs de l'insurrection vendéenne. Pris à Savenay, en décembre 1793, ce dernier fut fusillé à Angers.

Sa fille, qui fut mariée successivement au général de *Lescure* et à *Louis de La Rochejacquelein*, a laissé des mémoires intéressants et souvent consultés.

A *La Vaure* était un autre petit fief, à justice restreinte, probablement démembré de la seigneurie de Chillac. Au dix-septième siècle, ce fief appartenait à *Guy Dexmier*, qui avait épousé une demoiselle de La Touche. La famille Dexmier conserva La Vaure jusque vers le dernier tiers du dix-huitième siècle. A cette époque, le fief passa entre les mains de *Marie Nadaud de La Grange*, qui épousa, en 1772, *Louis François de Malet*, garde du corps. Ce dernier émigra et ses enfants furent recueillis par leur oncle

Les principaux hameaux de la commune sont : *Toutvent* (25 hab.), sur la route de Brossac, au sommet de la colline qui domine le bourg ; *Chez-Auger* (19 hab.) et *Chez-Grimaud* (22 hab.), dans le nord de la commune ; *La Loge* (24 hab.); *Chez-Godard* (23 hab.) ; *Bois-Delâge* (15 hab.), dans le sud de la commune, etc. etc.

———

COMMUNE D'ORIOLLES

Superficie = 1829 h. 65 ; Population = 398 habitants.

Pays de bois et de landes, couvert en grande partie par la chaîne de collines élevées, qui sépare le bassin de la Charente de celui de la Gironde, ne possédant aucune agglomération importante, la commune d'Oriolles présente aux regards un aspect triste et mélancolique qui n'est pas sans un certain attrait.

Cependant l'agriculture y a fait de notables progrès et on y remarque, entre autres, un joli vignoble de près de cent-cinquante hectares.

Le principal cours d'eau est le *Lary*, qui sort d'un étang de la commune et va rejoindre l'Isle dans la Charente-Inférieure, après avoir parcouru une partie du canton de Baignes. Un petit affluent du Palais, le *Geard*, a sa source à la limite orientale de la commune, près du domaine de Chez-Coiffard. Ces deux cours d'eau appartiennent au bassin de la Gironde.

Le bassin de la Charente est représenté par le *Beau*, qui vient de la commune de Chillac et sert de limite aux deux communes de Chillac et d'Oriolles.

La principale voie de communication est la route de Baignes à Brossac (chemin de grande communication n° 13 de Jonzac à Aubeterre), qui dessert l'extrême sud de la commune. Le réseau routier est complété par deux chemins d'intérêt commun qui se croisent près du bourg d'Oriolles et qui unissent ce bourg aux communes voisines.

Quelques maisons construites près de l'église forment tout le bourg d'Oriolles (18 hab.), situé à neuf kilomètres nord-ouest de Brossac et quatorze kilomètres de Barbezieux. L'église d'Oriolles

est aujourd'hui une simple annexe de Boisbreteau ; autrefois c'était elle qui était le chef-lieu de la circonscription paroissiale, et, en 1786, la cure d'Oriolles avec ses annexes rapportait deux mille livres.

Au bourg était un logis qui appartenait à la famille *Sainte-Maure*, de Chaux. En 1747, le comte *Louis Marie de Sainte-Maure*, premier écuyer commandant la grande écurie du roi, en fit don à son fidèle serviteur et intendant *Jean-Joseph Léonard*, qui s'y établit avec sa famille.

Le domaine de *Coiffard* appartint pendant près de trois siècles aux *du Busson*. Cette famille, originaire des environs de Mantoue, vint en France au seizième siècle et se fixa à Coiffard, sous le règne de Louis XIV. Le dernier descendant de cette famille, qui fut longtemps juge de paix de Brossac, mourut à Coiffard en 1886.

Le principal village de la commune est celui de *Chez-Baron* (35 hab.), sur la route de Chillac. Les autres sont fort peu importants. Citons cependant : les *Poteries* (16 hab.), dans le sud de la commune *Chez-Godard* (15 hab.); *Chez-Baudut* (21 hab.), au sud du bourg ; *Chez-Grivaud* (19 hab.) et *Chauzet* (14 hab.), dans le sud de la commune, etc. etc.

COMMUNE DE BOISBRETEAU

Superficie 1493 h. 30 ; Population = 292 habitants.

Entièrement comprise dans la Double, la commune de Boisbreteau est, comme la précédente, couverte de landes et de bois. L'espace consacré aux différentes cultures comprend à peine cinq cents hectares, c'est à-dire le tiers de la superficie totale. Aussi la population y est-elle très clairsemée et atteint-elle à peine vingt habitants par kilomètre carré.

Cependant, depuis quelques années, l'agriculture fait des progrès sensibles. La culture de la vigne, notamment, prend un développement de plus en plus grand et, dès à présent, un beau vignoble de près de cent hectares a été reconstitué.

Cette commune appartient entièrement au bassin de la Gironde ; elle ne possède, du reste, que deux cours d'eau : *le Lary*, qui vient de la commune voisine d'Oriolles, et son affluent, *l'Arvolet*.

Tout le nord de la commune est parcouru par la route de Baignes à Brossac (chemin de grande communication n° 13 de Jonzac à Aubeterre). De nombreux chemins d'intérêt commun complètent ce réseau et unissent la commune de Boisbreteau aux communes voisines.

Le bourg de Boisbreteau (46 hab.), à dix kilomètres ouest de Brossac et dix-neuf de Barbezieux, était, au Moyen-Age, le siège d'un prieuré conventuel des Bénédictins de Cluny. L'église était très vaste. Il n'en reste que la nef et la façade.

Outre la paroisse Notre-Dame de Boisbreteau, la commune posséda longtemps deux autres paroisses : *Saint-Pierre* ou *Saint-Nicolas de Perfons* et *Saint-Martin de Venet*.

La première qu'on nommait tantôt *Perfontes* « *Au pays des Fontaines* » ou *Peirafont* « *la fontaine de la pierre* » possèda, jusqu'au dix-huitième siècle, une église attachée à *l'Hostellerie* de l'abbaye de Baignes; cette église fut restaurée, vers 1700, par son curé, *Jean de Rabaine*, seigneur de Tanzac et Pérefons, qui s'était fait prêtre après son veuvage. Les registres paroissiaux disent que ce prêtre vénérable mourut en 1713, âgé de 84 ans et fort regretté de ses paroissiens et des pauvres ; il fut inhumé dans l'église.

Perfons fut également le siège d'une petite seigneurie ayant appartenu à la famille de *Villedon*, puis, par alliance, à la famille de *Rabaine*. Cette dernière se fixa ensuite à Passirac, où elle s'éteignit.

De l'église de *Venet* il ne reste plus que le nom d'un hameau perdu au fond des bois. Elle dut être ruinée pendant les guerres de religion et depuis elle a complètement disparu.

Lors du déblaiement de l'ancien cimetière, en 1886, on découvrit plusieurs squelettes, dont le crâne était grossièrement encadré par trois grisons plats ; on trouva également quelques vieilles poteries brisées.

La population est disséminée dans une trentaine de hameaux, dont le seul ayant quelque importance est le village de *Chez-Raboin* (28 hab.), à proximité du bourg.

COMMUNE DE GUIZENGEARD

Superficie = 1478 h. 23 ; Population = 331 habitants.

Le nom de cette commune s'écrivait autrefois *Guillonzart*, et c'est ainsi, du reste, que le prononcent encore certains habitants de la contrée. Elle formait jadis la commanderie de la *Lande*, qui appartint d'abord aux Templiers et qui passa, après la suppression de l'ordre, aux chevaliers de Rhodes et de Malte.

C'est encore une contrée déshéritée, couverte en grande partie, comme les communes voisines, de bois importants. Aussi la principale, pour ne pas dire la seule industrie est-elle la fabrication du charbon de bois, qui s'exporte assez loin dans le département.

Cette commune appartient entièrement au bassin de la Gironde.

Elle est arrosée par le *Palais*, affluent du Lary, qui la sépare de la commune de Saint-Vallier, et par un petit affluent du Palais, *le Geard*, qui prend sa source dans la commune d'Oriolles et vient rejoindre le Palais un peu au-dessus de l'église de Guizengeard.

Aucune route départementale, aucun chemin de grande communication ne desservent la commune de Guizengeard, qui possède seulement des chemins d'intérêt commun et des chemins vicinaux ordinaires. L'un de ces chemins, venu de Boresse, dans la Charente-Inférieure, dessert Guizengeard, parcourt toute la partie orientale de la commune et se dirige vers le bourg d'Oriolles. Il s'en détache, à Guizengeard, un autre chemin d'intérêt commun, qui atteint le bourg de Boisbreteau, après avoir parcouru le sud de la commune et lui avoir servi de limite à l'ouest.

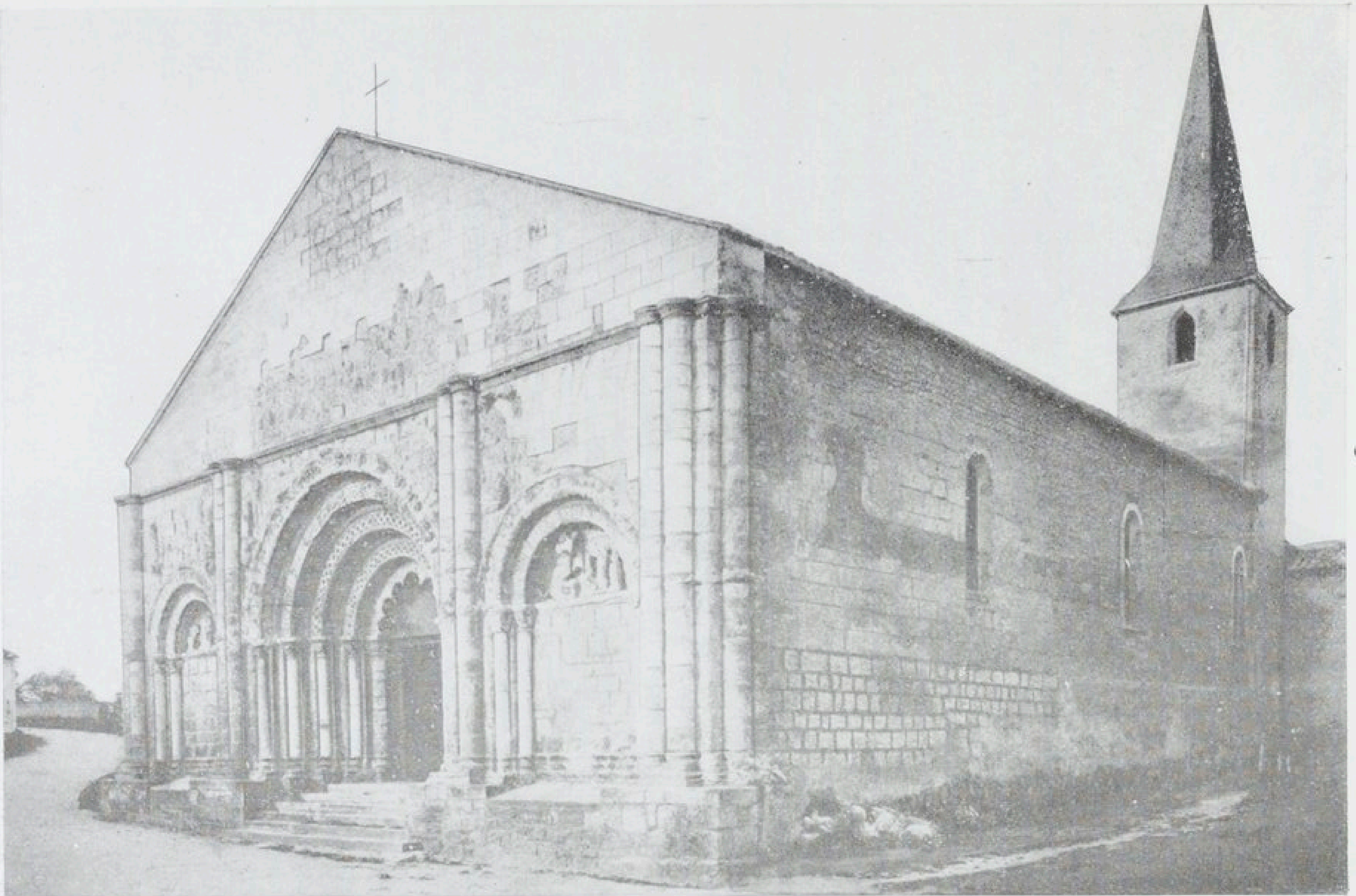
Il n'y a pas de bourg de Guizengeard. L'église s'élève au

milieu de beaux bois, à sept kilomètres sud-ouest de Brossac et vingt-deux kilomètres de Barbezieux. Autrefois la paroisse de Guizengeard était desservie par les curés de Boresse ; c'est aujourd'hui une annexe de Boisbreteau.

A *Durfort* (qu'il ne faut pas confondre avec Durfort, en Brossac), était un petit fief, démembré de la seigneurie des Châtelars, en Passirac, et acquis au dix-huitième siècle par la famille *Desroches*, qui y résida. Cette dernière famille fut remplacée par la famille *Létourneau*, puis par la famille *Clémenceau*.

La principale agglomération de la commune est le village de *Chez-Thomas* (49 hab.), près du Geard, sur la route d'Oriolles.

Parmi les autres hameaux, nous pouvons citer : *le Petit-Got* (18 hab.), près de Chez-Thomas ; *la Pille* (32 hab.) et *Chez-Rambaud* (18 hab.), sur la route d'Oriolles ; *Chez-Lambert* (29 hab.), dans le nord de la commune ; *Chez-Farchaud* (19 hab.) ; *la Tannerie* (34 hab.), dans le sud de la commune ; *Les Petits-Cousinaux* (18 hab.), sur la route de Boisbreteau, etc., etc.



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD

ÉGLISE DE CHALAIS

Commune de Saint-Vallier

Superficie = 1822 h. 72 ; Population = 426 habitants.

Comme superficie et comme population la commune de Saint-Vallier est la troisième du canton de Brossac. Cependant le chiffre de la population n'est pas en rapport avec l'étendue de la commune, car il n'atteint pas vingt-trois habitants par kilomètre carré.

C'est que cette commune, ainsi les précédentes, est encore comprise dans la Double, que les terrains fertiles y sont rares et que la plus grande partie de la commune est couverte de landes et de bois.

Elle est comprise entre *le Palais*, qui la limite à l'ouest, et son affluent, *la Poussonne*, qui en forme la limite orientale. Ce dernier cours d'eau, qui prend sa source dans la commune de Brossac et dont le cours ne dépasse pas dix ou douze kilomètres, était autrefois important par le nombre de moulins qui lui empruntaient leur force motrice. On en comptait une dizaine ; mais la plupart sont aujourd'hui complètement abandonnés.

La commune de Saint-Vallier est bien pourvue de voies de communication. Elle est traversée, du sud au nord, par la route de Boresse à Brossac (chemin de grande communication n° 7 d'Aigre à Guîtres). De cette route se détachent plusieurs chemins d'intérêt commun. L'un de ces chemins dessert le bourg de Saint-Vallier et se dirige vers Bardenac. Deux autres unissent la commune de Saint-Vallier à Boresse et à Yviers.

Le bourg de Saint-Vallier (58 hab.), à cinq kilomètres sud de Brossac et vingt-cinq kilomètres de Barbezieux, est construit au sommet d'une colline qui domine la vallée de la Poussonne. L'église, du onzième siècle, a été remaniée au quatorzième et réparée de 1775

à 1780. En 1788, elle a été l'objet d'une restauration complète ; un clocher a été construit à cette époque.

Primitivement l'église de Saint-Vallier était dédiée au saint de ce nom ; plus tard elle fut unie au prieuré voisin de Saint-Gilles, qui devint le patron de la paroisse.

De 1816 à 1823, la paroisse de Saint-Vallier fut successivement desservie par trois prêtres espagnols, qui avaient quitté leur pays où ils avaient été compromis comme partisans du roi Joseph, frère de Napoléon C'étaient *Alonzo* (*Bernard*), ancien chanoine de Toro, *Larréa* (*Félix*), capucin navarrais et *La Gréza* (*Fulgence*), carme aragonais. Le second, *Larréa*, qui eut de curieux démêlés avec la municipalité, s'occupait de médecine, et a publié, en 1832, un *Traité de médecine à l'usage des familles*, qui contient de singulières recettes curatives et la relation complaisante de nombreuses guérisons locales.

La seigneurie de Saint-Vallier était un démembrement, pour les trois cinquièmes, de la châtellenie ou motte féodale de *Coyron*, en Bardenac, et comprenait en outre les paroisses de Sainte-Souline, Saint-Cyprien et Châtignac. Le bourg de Saint-Vallier et les environs formaient le fief de *Tougéreau*.

Le tout appartenait, aux dix-septième et dix-huitième siècles, à la famille *du Verdier*, dont les membres, dans les intervalles de leurs fonctions financières ou militaires, habitaient leur château au nord de l'église.

Au dix-huitième siècle, *François du Verdier* fut capitaine d'infanterie, puis trésorier de France en la généralité de Moulins. Sa petite-fille, *Suzanne-Françoise du Verdier*, épousa, en 1767, *Jacques de Restier*, seigneur de Durfort et lui porta la terre de Saint-Vallier.

Le logis de Saint-Vallier appartient actuellement à la famille *Mauget*.

La paroisse de Saint-Vallier contenait quelques autres domaines moins importants.

Le domaine de *Vinsac* existait dès l'année 1090 et avait été donné

à l'abbaye de Baignes, qui en jouit jusqu'après la guerre de Cent ans. Du dix-septième siècle à nos jours, Vinsac devint la propriété de la famille *Duclos*, famille de notaires, d'avocats et de médecins.

Le domaine de *Chalard*, dont le nom désigne peut-être un ancien lieu fortifié (*le Châtelard*), était la propriété de la famille *de Nouveau*; il passa ensuite entre les mains de la famille *Gandaubert*. Le dernier de cette famille fut emprisonné comme suspect sous la Terreur.

Enfin le domaine de *La Prime*, autrefois *Jarousseau*, était possédé au commencement du dix-septième siècle par *Pierre Verrier*, dit *La Prime*. Passé ensuite entre les mains des *Brémont d'Ars*, seigneurs d'Orlac, puis des *Feuilleteau*, de Montils, il fut acquis, en 1696, par *François Ribéreau*, greffier des rôles de la paroisse, qui le transmit à ses descendants, en ligne directe, jusqu'à nos jours.

Son petit-fils, *François Ribéreau*, notaire royal et juge seigneurial, fut le premier maire de Saint-Vallier et le premier juge de paix de Brossac.

Le fils de *François Ribéreau* ne laissa pas d'héritier mâle ; sa fille, *Elisa*, épousa *Augustin Vigen*, notaire, qui fut également maire de Saint-Vallier. Du reste, depuis 1808, la mairie de Saint-Vallier n'est sortie de la famille que pendant la minorité du maire actuel, M. *Raoul Vigen*, petit-fils d'Augustin Vigen et propriétaire actuel du domaine de La Prime.

Les quelques hameaux que nous pouvons citer sont : *le Pérat* (38 hab.), au point de croisement des routes de Boresse et d'Yviers et de la route de Brossac ; *Chez Pillot* (20 hab.) et *Chez-Verdeau* (18 hab.), dans le sud de la commune ; *Chez-Bouchet* (22 hab.), dans le nord, etc. etc.

Commune de Sauvignac

Superficie = 1165 h. 29 ; Population = 220 habitants.

Située au sud de celle de Saint-Vallier, la petite commune de Sauvignac, la plus méridionale du canton de Brossac, présente avec sa voisine la plus grande analogie.

De magnifiques bois de pins couvrent près de la moitié de la superficie totale de la commune et rendent le pays des plus sains. Les vallées renferment de bonnes prairies et l'élevage du bétail, principalement des veaux de boucherie, donne des résultats très satisfaisants. Un petit vignoble d'une trentaine d'hectares a été également reconstitué.

Le principal cours d'eau de la commune est la *Poussonne*, qui lui sert de limite et la sépare de la commune de Saint-Vallier. Plusieurs petits ruisselets vont rejoindre ce cours d'eau, qui lui-même se jette dans le Palais, un peu avant que ce dernier ne quitte notre département.

La commune de Sauvignac est peu favorisée au point de vue des voies de communication. Un chemin d'intérêt commun lui sert de limite méridionale et la sépare du département de la Charente-Inférieure. Un autre se détache de ce dernier et limite la commune à l'est. Enfin la route de Saint-Vallier à Yviers en traverse l'extrémité septentrionale. Le centre de la commune n'est desservi que par des chemins vicinaux ordinaires.

Le petit bourg de Sauvignac (27 hab.), à douze kilomètres sud de Brossac et vingt-huit kilomètres de Barbezieux, est situé presque au centre de la commune. L'église, purement romane, fut restaurée en 1889; depuis plusieurs siècles, c'est une simple annexe de Saint-Vallier.

Le jour de la Saint-Jean de l'année 1756, cette église fut le théâtre d'un grave accident, dont les registres paroissiaux nous ont gardé le souvenir. Pendant la messe, la foudre tomba sur le campanile qui surmonte le portail et tua cinq personnes. Une centaine d'autres personnes, parmi lesquelles on comptait le curé, furent blessées soit par l'orage, soit dans la panique qui s'empara des assistants.

Autrefois une autre église s'élevait au nord du village de Mélac. Cette église avait appartenu à une commanderie de Templiers, puis de chevaliers de Rhodes, elle fut détruite entre 1697 et 1738 et cependant le souvenir n'en est pas entièrement disparu.

Le village le plus important est le village de *Mélac* (*Petit et Grand*) (51 hab.), situé au sud-est de la commune. Parmi les autres, nous pouvons citer : *Chez Boucherie* (32 hab.) et *la Vaure* (13 hab.), dans l'ouest de la commune ; *Chez-Moreau* (12 hab.), près du Palais ; *Bélair* (10 hab.) et *Chez-Tureau* (9 hab.), sur la route d'Yviers ; *Chez-Faucon* (12 hab.), etc. etc.

CANTON DE CHALAIS

Superficie = 14362 hect ; Population = 7661 habitants.

Le canton de Chalais, le plus méridional du département, en est l'un des moins étendus. Seul, son voisin le canton d'Aubeterre offre une superficie moindre.

C'est une contrée très accidentée, où de hautes collines alternent avec de fraîches vallées. Ces vallées sont généralement fertiles et renferment notamment d'excellentes prairies; mais le sommet des collines est trop souvent sec et aride et ne donne que des récoltes peu abondantes.

Autrefois la principale culture était celle de la vigne ; mais la reconstitution du vignoble est peu avancée et les propriétaires préfèrent se livrer à l'élevage du bétail, principalement des veaux de boucherie, qui trouvent un écoulement facile aux foires et marchés de Chalais. Le pays est bien boisé et l'angle sud-ouest du canton appartient aux landes et aux bois de pins de la Double.

Le canton de Chalais est entièrement compris dans le bassin de la Gironde ; ses principaux cours d'eau sont la *Dronne* et son affluent, la *Tude*.

La *Dronne*, qui va rejoindre l'Isle près de Coutras, est l'une des plus jolies rivières de France par la limpidité de ses eaux et le charme de ses rives ; elle sert de limite méridionale au canton et le sépare du département de la Dordogne.

La *Tude*, que connaissent bien tous les voyageurs ayant fait en chemin de fer le trajet d'Angoulême à Bordeaux, traverse tout le canton de Chalais, du nord au sud, et rejoint la Dronne à sa sortie de notre département. Cette rivière parcourt une étroite vallée et est sujette à de fréquents débordements. Ses affluents

dans le canton de Chalais sont nombreux, mais généralement peu importants ; les principaux sont : la *Viveronne* et l'*Argentonne*.

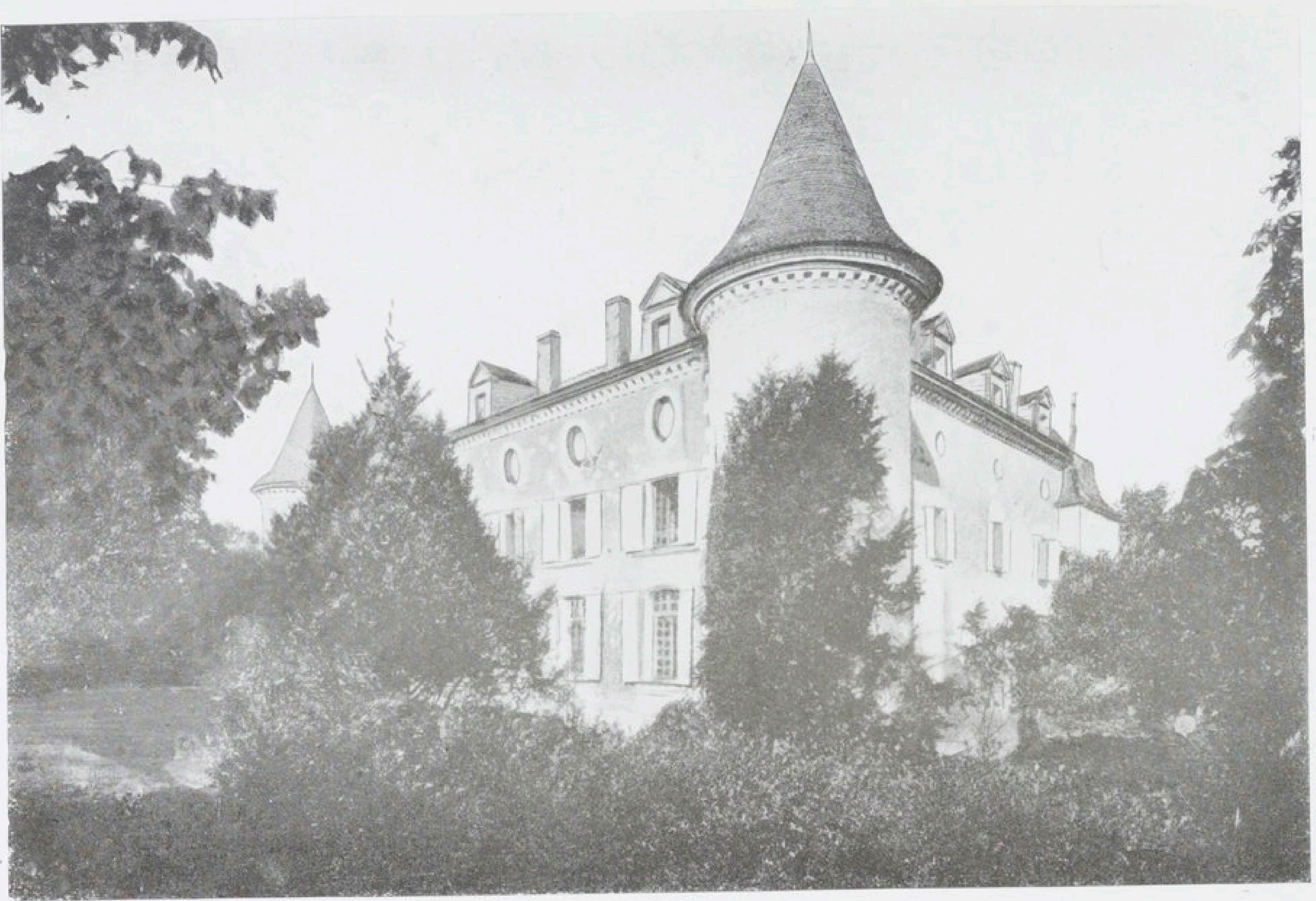
La *Viveronne* prend sa source dans la commune de Brossac, sépare la commune de Brie des communes de Bardenac et de Curac, reçoit l'*Auzance*, qui vient de Châtignac, et va rejoindre la Tude sous les murs du château de Chalais.

L'*Argentonne* sort de la commune de Bardenac, arrose Yviers et Rioux-Martin et se jette dans la Tude un peu au-dessus du bourg de Médillac.

La plus grande partie du canton de Chalais appartenait à la Saintonge ; cependant les six paroisses, situées sur la rive gauche de la Tude, faisaient partie de l'Angoumois et dépendaient du marquisat d'Aubeterre. C'étaient *Bazac, Orival*, *Saint-Quentin*, *Saint-Avit*, *Saint-Christophe* et *Courlac*.

Le canton de Chalais est limité au nord, par le canton de Montmoreau, à l'ouest par le canton de Brossac, au sud par les départements de la Charente-Inférieure et de la Dordogne, et à l'est par le canton d'Aubeterre.

Les seize communes du canton sont : *Chalais*, *Saint-Christophe*, *Sainte-Marie*, *Sérignac*, *Saint-Avit*, *Saint-Quentin*, *Orival*, *Courlac*, *Montboyer*, *Brie*, *Curac*, *Bardenac*, *Yviers*, *Rioux-Martin*, *Médillac*, et *Bazac*.



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

CHATEAU DE LABEAURIE (COMMUNE DE ST-CHRISTOPHE)

Commune de Chalais

Superficie = 36 h. 31 ; Population = 932 habitants.

A l'extrémité du coteau qui sépare la *Tude* de son affluent, la *Viveronne*, et dominant les vallées de ces deux rivières, se dresse, dans une admirable situation, la masse imposante du château de Chalais.

Ce fut autrefois le siège d'une seigneurie, presque aussi ancienne que celle de Barbezieux et qui portait le titre de baronnie. Cette baronnie relevait de l'archevêché de Bordeaux.

Dans les premières années du treizième siècle, *Olivier de Chalais* avait épousé *Guiberge de Montausier*. Sa fille, *Agnès*, épousa *Hélie de Talleyrand*, cadet des comtes de Périgord. En 1339, *Raymond de Talleyrand* traita avec les paysans ou *mansionnaires* de sa châtellenie, *pour réprimer*, dit-il, *les exactions de ses parents et officiers dans la perception des revenus seigneuriaux*. Ce traité nous apprend que, dès cette époque, les habitants du pays élevaient les mêmes animaux et cultivaient les mêmes plantes qu'aujourd'hui.

Ces *Taillerand* (comme on écrivait et prononçait alors), prirent bientôt le titre de princes de Chalais ; outre Chalais ils possédaient de nombreux domaines dans le Périgord. Leur blason était couronné de la fière devise : *Ré que Diou.*

Plusieurs d'entre eux, en dehors de leur grande influence locale, ont joué un certain rôle dans l'histoire générale de notre pays. Le château de Chalais fut une des dernières places fortes que les Anglais conservèrent en France ; c'est seulement en 1452 qu'il fut pris par le roi Charles VII, qui le fit démolir.

Lorsque survinrent les guerres de religion, les Talleyrand demeurèrent catholiques, le seigneur d'alors ayant épousé la fille de Blaise de Montluc. Le fils cadet de cette dernière fut cet infortuné comte

de Chalais, qui osa conspirer contre le cardinal de Richelieu et qui, trahi par un des siens, fut arrêté à Nantes, jugé et condamné à mort ; il n'avait que 27 ans. Sa mort fut horrible, le bourreau chargé de l'exécution ayant dû s'y prendre à plusieurs reprises pour lui trancher la tête.

Sous Louis XIV, *Adrien-Blaise de Talleyrand* dut s'exiler, en 1663, à la suite d'un duel. Sa femme, *Marie-Anne de La Trémoille*, plus connue comme *princesse des Ursins*, du nom de son second mari, eut une grande influence à la cour de Charles II, roi d'Espagne, qu'elle contribua à faire tester en faveur du petit-fils de Louis XIV, le roi Philippe V. Celui-ci se laissa si bien gouverner par elle, que ce fut elle qui lui choisit sa seconde femme, Elisabeth Farnèse. Mais, après le mariage, à sa grande surprise, elle fut congédiée ; elle se retira alors à Rome, où elle finit ses jours.

Au dix-huitième siècle, le château de Chalais fut longtemps habité par ses possesseurs qui avaient le titre de *Grands d'Espagne*. A la Révolution, le prince de Chalais n'émigra pas ; il fut emprisonné comme suspect et conserva néanmoins ses propriétés territoriales. Son fils, qui avait émigré, fut créé pair de France.

Charles-Maurice de Talleyrand, le célèbre évêque d'Autun, diplomate et prince de Bénévent, était cousin germain de ce dernier.

Le dernier prince de Chalais, mort en 1883, laissa une partie de sa fortune à ses neveux les princes d'Aremberg et légua le château, avec les domaines en dépendant dans le canton et en Périgord et une somme de 100.000 francs, à l'hospice de Chalais, à charge de créer, au château même, un asile de vieillards.

Défendu par de hautes tours, entouré de douves profondes et communiquant avec la campagne par des souterrains, l'ancien château était une place forte de premier ordre. Après le siège de 1452, il fut entièrenent démoli, par ordre du roi Charles VII, à l'exception d'une belle tour carrée du quatorzième siècle, qui entra dans la construction du nouveau château.

Ce dernier fut construit au seizième siècle et subsiste encore aujourd'hui. C'est une construction sans grand caractère, dont les

seules parties intéressantes sont la tour dont nous venons de parler et l'entrée, qui possède encore son pont-levis. Au milieu de la cour est un puits large et profond, qui offre cette particularité singulière d'aller en s'élargissant vers le fond.

Autrefois le château de Chalais possédait une remarquable collection de belles tapisseries, qui ont été vendues à l'hôtel des Ventes à Paris, le 10 juin 1896. Cette vente a produit la somme de 81.990 francs, qui a été versée dans la caisse de l'asile des vieillards. Le plus haut prix fut atteint par *le Triomphe de la Prudence,* belle tapisserie de Bruxelles, datant de la première moitié du seizième siècle, qui fut adjugée pour le prix de 8.300 francs.

La commune de Chalais est de beaucoup la plus petite de tout le département ; resserrée entre la *Tude* et la *Viveronne*, elle n'a que trente-six hectares de superficie. Mais sa situation, au point de rencontre des trois provinces d'Angoumois, de Saintonge et de Guyenne, en a fait depuis longtemps un centre commercial important et la ville de Chalais a dû s'étendre sur les communes voisines de Sainte-Marie, de Sérignac et surtout de Saint-Christophe.

Les deux routes départementales n° 1 d'Angoulème à La Roche-Chalais et n° 2 d'Aubeterre à Saint-Jean d'Angély se rencontrent à Chalais avec le chemin de grande communication n° 20 de La Genétouze à Aigre.

La population de la commune est de 832 habitants : mais, avec ses faubourgs situés sur les communes voisines, la ville de Chalais peut compter près de 1200 habitants.

Cette petite ville s'étend au pied du coteau qui supporte le château et l'église, à trente kilomètres sud-est de Barbezieux. C'est une très agréable petite cité, dont la rue principale est bordée de beaux magasins. La large avenue plantée d'arbres qui, de la gare, conduit au centre de la ville et dont la majeure partie appartient à la commune de Saint-Christophe, forme une ravissante promenade. Chalais possède un bureau de poste, une perception et une étude de notaire.

Ainsi que nous le disons plus haut, Chalais est un centre commercial important, surtout depuis l'établissement du chemin de fer

qui a permis à cette petite ville de communiquer rapidement avec Angoulême et Bordeaux. Depuis quelques années, Chalais est également relié à son chef-lieu d'arrondissement, Barbezieux, par une petite ligne d'intérêt local. Les foires de Chalais, qui se tiennent le premier lundi de chaque mois, sont très suivies et il s'y traite de nombreuses affaires ; les veaux de boucherie, en particulier, y sont l'objet de nombreuses transactions.

L'église de Chalais était le siège d'un archiprêtré qui comprenait soixante-quatre paroisses; en 1648, ce nombrefut réduit à trente-six, le surplus ayant été attribué aux sièges nouvellement créés de Barbezieux et de Montguyon. Au dix-huitième siècle, presque tous les archiprêtres furent les curés de Montboyer.

Chalais fut également, au Moyen-Age, un prieuré important qui comptait une douzaine de moines et relevait de l'abbaye bénédictine de Saint-Martial de Limoges. Très endommagés par les guerres anglo-françaises, l'église et le prieuré de Saint-Martial furent à peu prés ruinés par les protestants, qui devinrent assez nombreux dans la paroisse pendant un siècle.

A la Révolution, le prieur-curé, *Giron-Desmarets*, quoique assermenté, fut déporté sur les pontons de l'ile d'Aix. Il mourut en 1827, curé de Chevanceaux.

De l'ancienne et belle église archipresbytérale de Saint-Martial il ne reste malheureusement que le rez-de-chaussée d'une superbe façade romane du douzième siècle, de dessin identique à celle d'Aubeterre, mais plus opulente.

Quelques fûts de colonnes portent des moulures en losange. Le portail, à cinq voussures profondes, est orné de cinq archivoltes d'une richesse sculpturale éblouissante. Le cintre inférieur est découpé à sept lobes. Les portes latérales aveugles ont, dans leur tympan, des sujets en haut-relief, dans l'un desquels on croit reconnaître *les Saintes femmes au tombeau du Christ*.

On distingue encore, au-dessus de cette magnifique page de roman saintongeais, des silhouettes de statues.

L'église est une substruction des siècles derniers, sans aucun caractère architectural. Il y a cependant, dansle mobilier, quelques tableaux qui ont une valeur, sinon artistique, du moins historique.

Chalais possédait autrefois une autre église, Saint-Georges, située au pied de la forteresse, au bord de la Tude. Cette dernière église a disparu vers la fin du quatorzième siècle.

L'hôpital de Chalais fut fondé en 1690 par Mathieu Pascaud, maître chirurgien et Geneviève Choquier, sa femme. En juin 1726, des lettres-patentes du roi, rendues à la demande du prince de Chalais, du curé et des habitants, en réglèrent le fonctionnement. Des religieuses dominicaines de Magnac en Limousin furent chargées de soigner les malades indigents et d'instruire les filles pauvres du pays, avec l'approbation de l'évêque de Saintes ; en 1853, elles furent remplacées par les sœurs de Sainte-Marthe.

Commune de Saint-Christophe

Superficie = 418 h. 42 ; Population = 784 habitants.

Cette petite commune, qui s'étend du nord au sud, le long de la *Tude*, n'est en réalité qu'un faubourg de Chalais. Sa population atteint un chiffre élevé par rapport à sa superficie ; mais la majeure partie de cette population peut être considérée comme faisant partie de l'agglomération de Chalais.

La vallée de la *Tude* renferme de très bonnes prairies et la culture maraîchère y donne de très bons résultats. Le reste du sol est consacré principalement à la culture des céréales. L'élevage du bétail est également l'une des principales ressources de lacommune.

L'industrie, assez active, est représentée par la fabrique de chaussures de M. *Moindron* et par l'importante minoterie de M. *Métreau*.

La ligne de chemin de fer d'Angoulême à Bordeaux parcourt toute la commune du nord au sud, suivant la vallée de la *Tude*, et la station de Chalais se trouve sur le territoire de Saint-Christophe. La station de la petite ligne de Chalais à Barbezieux s'y trouve également.

Les routes départementales n° 1 d'Angoulême à La Roche-Chalais et n° 2 d'Aubeterre à Saint-Jean d'Angely, après s'être rejointes à Chalais, se séparent de nouveau près de l'église de Saint-Christophe pour prendre, la première, la direction du sud et la seconde, la direction de l'est. Deux chemins d'intérêt commun se dirigeant l'un, vers le bourg de Courlac et l'autre, vers le bourg de Saint-Quentin complétent le réseau routier.

Le bourg de Saint-Christophe (179 hab.), à trente kilomètres de Barbezieux, se rattache, ainsi que nous le disons plus haut, à l'agglomération de Chalais. Avec sa belle avenue plantée d'arbres, qui

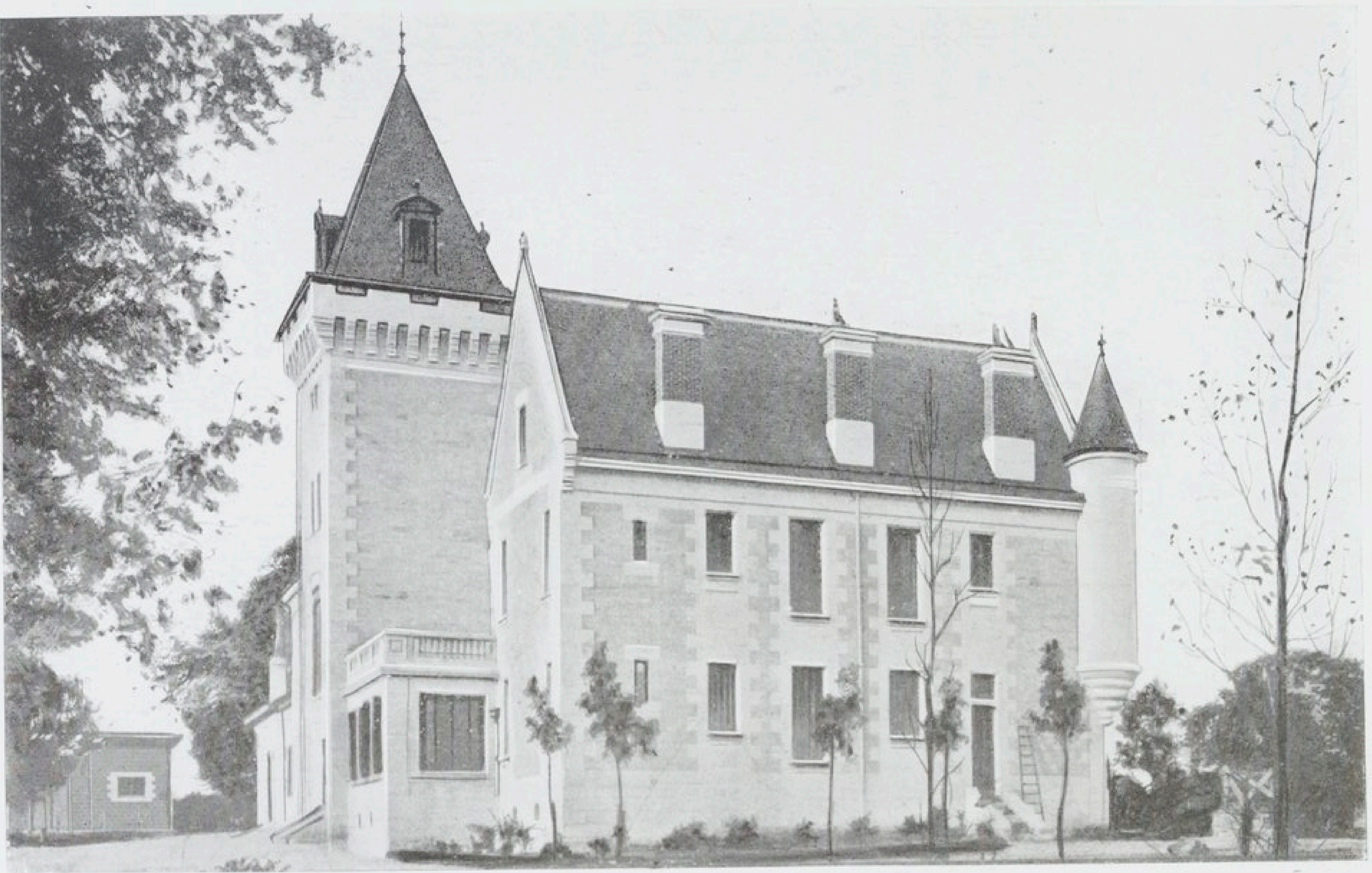
unit la gare à Chalais, et ses maisons de construction élégante c'est l'une des plus jolies localités de l'arrondissement de Barbezieux. On y remarque un beau groupe scolaire.

En dehors de l'agglomération, qui peut se rattacher à la ville de Chalais, nous citerons, parmi les principaux hameaux : *la Counillère* (28 hab.), dans le nord ; *Farzioux* (*Petit et Grand*) (37 hab.); *l'Houme* (21 hab.), dans le sud ; *le Colombier* (26 hab.) ; *Chez-Godinaud* (14 hab.), dont une partie appartient à la commune voisine de Saint-Avit, etc , etc.

Le château de *Labeaurie* est la propriété de la famille *Nicolas de Lamballerie*, famille remarquable, dont plusieurs membres ont occupé fréquemment la charge de maires de La Rochelle, depuis le quinzième siècle. Un de ses représentants les plus en vue, *Pierre-Nicolas, marquis de Lamballerie*, chevalier de Saint-Louis, gouverneur des pages de la chambre du roi, fut tué en duel le 13 janvier 1770.

La famille est aujourd'hui représentée par M. le marquis *Adalbert Nicolas de Lamballerie*, qui habite les environs de Montmoreau.

Près du hameau du *Bosseau*, dans le nord de la commune, existe un souterrain-refuge, découvert en 1891, et composé de plusieurs chambres taillées dans le roc et reliées entre elles par des couloirs, dont une partie est obstruée par des éboulements.



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

CHATEAU DE BELLEVUE (COMMUNE DE ST-AVIT)

Commune de Sainte-Marie

Superficie = 775 h. 45 ; Population = 386 habitants.

Située au nord de Chalais, la commune de Sainte-Marie s'étend sur le plateau qui sépare la vallée de la *Tude* de celle de la *Viveronne*, et qui se termine au château de Chalais, au-dessus du confluent des deux rivières. La *Tude* forme la limite orientale de la commune et la *Viveronne* en arrose la partie occidentale.

Les vallées de ces deux rivières renferment de bonnes prairies, et le plateau qui les sépare donne de bonnes récoltes en céréales.

Les deux principales voies de communication sont la route départementale n° 1 d'Angoulême à La Roche-Chalais, à l'est et le chemin de grande communication n° 20 de la Genétouze à Aigre, à l'ouest. Ces deux routes se dirigent vers Chalais où elles se rencontrent.

Le petit bourg de Sainte-Marie (22 hab.), situé sur le sommet du plateau, à deux kilomètres nord de Chalais et trente-et-un de Barbezieux, possède une église du douzième siècle avec son abside circulaire. Le clocher, qui domine toute la contrée, appartient au style ogival avec fenêtres trilobées.

Les principaux hameaux de la commune sont : *Tourtre* (28 hab.), près de la Viveronne ; *le Temple* (35 hab.); *Chez-Tabourin* (24 hab.). et *Chez-Damour* (22 hab.), au nord du bourg ; *Boisvert* (22 hab.), dans l'ouest de la commune ; *le But* (32 hab.), dans le nord, etc., etc.

Commune de Sérignac

Superficie = 530 h. 49 ; Population = 280 habitants.

Cette petite commune occupe une partie du plateau assez élevé, qui sépare la vallée de la *Tude* de celles de ses affluents, la *Viveronne*, au nord et l'*Argentonne*, au sud. Elle s'étend jusqu'à Chalais, dont elle n'est séparée que par la *Viveronne*, et sa principale agglomération n'est autre chose qu'un faubourg de cette ville.

C'est une contrée dont certaines parties sont fertiles, principalement dans la vallée de la Tude, où l'on rencontre de bonnes prairies. Les céréales et les plantes sarclées forment la principale culture des terres élevées.

Le chemin de grande communication n° 20 de la Genétouze à Aigre forme la limite septentrionale de la commune, qui est parcourue du nord au sud par un important chemin d'intérêt commun.

Il n'y a pas de bourg de Sérignac. L'église est construite au sommet du coteau qui domine la Tude. C'est un monument du onzième siècle dont le portail est orné d'une archivolte étoilée. On y remarque un bénitier, de forme octogone, dont les arcatures sont soutenues par seize colonnettes romanes.

La principale agglomération de la commune, le *Fagnard* (48hab.), n'est, ainsi que nous le disons plus haut, qu'un faubourg de la ville de Chalais. Les autres hameaux n'ont aucune importance et les principaux ne comprennent eux-même que quelques maisons. Ce sont : *le Basque* (30 hab.), dans le sud de lacommune ; *Chez-Touret* (22 hab.), *Chez-Bonnin* (15 hab.), dans le centre de la commune, etc. etc.

Commune de Saint-Avit

Superficie = 365 h. 93 ; Population = 216 habitants.

La commune de Saint-Avit est la moins étendue du canton, après celle de Chalais. C'est également la moins peuplée et cependant la densité de sa population atteint cinquante-neuf habitants par kilomètre carré, alors que la moyenne du canton, y compris la ville de Chalais, n'est que de cinquante-trois habitants par kilomètre carré.

Elle continue, au sud, la commune de Saint-Christophe, avec laquelle elle possède la plus grande analogie. Limité à l'ouest par la Tude, dont la vallée renferme d'excellentes prairies, son territoire s'élève vers l'est, où il atteint une altitude moyenne de près de cent vingt mètres.

La ligne de chemin de fer d'Angoulême à Bordeaux parcourt toute la commune, du nord au sud, en suivant la vallée de la Tude, mais elle n'y possède pas de station. La route départementale n° 1 d'Angoulême à La Roche-Chalais suit également la ligne du chemin de fer. Le réseau routier de la commune est complété par plusieurs chemins vicinaux ordinaires.

Le petit bourg de Saint-Avit (28 hab.), à quatre kilomètres sud de Chalais et trente-trois kilomètres de Barbezieux, est construit au point le plus élevé de la commune, à l'altitude de cent dix-neuf mètres. Son église est un vieux monument du onzième siècle terminé par une abside et dont les voûtes ont été détruites.

On peut citer dans la commune quelques hameaux importants : *le Grélis* (58 hab.), dans le sud, à la limite de la commune de Bazac ; *le Berteaud* (42 hab.), près de la Tude; *Chez-Godichaud* (15

hab.), dans le nord ; *Chez-Godinaud* (12 hab.), dont une partie appartient à la commune de Saint Christophe, etc., etc.

Dans le sud de la commune, à la limite de celle de Bazac, on rencontre le château de Bellevue, qui doit dater des premières années du dix-septième siècle. Ce château était la propriété de la famille *de Pontcharral*, dont deux membres, *Daniel-Louis de Pontcharral*, marquis de Pouillac et son fils, *Jean-Baptiste de Pontcharral*, furent lieutenants des maréchaux de France en Saintonge.

Le fils de ce dernier, *Eutrope-Louis-Alexandre de Pontcharral*, marquis de Pouillac, après avoir tenté vainement d'obtenir le divorce, se sépara de sa femme et se lança dans une vie de désordres, qui amena promptement la ruine. Aussi les héritiers se virent-ils dans l'obligation de vendre le château de Bellevue, qui fut acquis, vers 1861, par *M. Paulin de Lamballerie*. *M. Auger*, négociant à Montmoreau, qui en devint ensuite propriétaire, y a fait de très importantes réparations, ou, pour mieux dire, l'a fait reconstruire, en s'efforçant de conserver l'ancienne architecture.

Le petit fief de *La Maure* avait été créé en 1623, en faveur de *Champlong*, sieur de la Boisse. Il passa ensuite à la famille *de Morel* et fut aliéné à la Révolution.

Commune de Saint-Quentin

Superficie = 1237 h. 13 ; Population = 483 habitants.

La commune de Saint-Quentin, la quatrième du canton comme superficie et la sixième comme population, en occupe l'angle sud-est. Elle est limitée au sud par la *Dronne,* qui la sépare du département de la Dordogne et qui reçoit dans la commune un petit cours d'eau, venu du bourg de Saint-Quentin.

La vallée de la Dronne et les vallons secondaires sont fertiles et renferment de très bonnes prairies. Le sol des collines est au contraire sec et souvent aride, principalement dans le nord ; il se prêterait surtout à la culture de la vigne, dont la reconstitution est loin d'être accomplie. Comme dans le reste du canton, la principale industrie consiste dans l'élevage des veaux de boucherie. Des bois assez importants sont disséminés sur tout le territoire de la commune.

Au *Saillan*, la Dronne fait mouvoir un bon moulin.

Aucun chemin de fer, aucune route départementale ou de grande communication ne traversent la commune de Saint-Quentin. La station la plus proche est à Chalais, à trois kilomètres, et la route départementale de Chalais à Aubeterre passe à deux kilomètres du bourg. Le réseau routier comprend des chemins d'intérêt commun et des chemins vicinaux ordinaires.

L'un des chemins d'intérêt commun vient du bourg de Saint-Christophe, dessert le bourg de Saint-Quentin et traverse toute la commune du nord-ouest au sud-est. Un autre, venu de Bazac, parcourt tout le sud de la commune ; enfin un troisième se détache du premier près du bourg de Saint-Quentin et se dirige vers la commune voisine des Essards.

Le bourg de Saint-Quentin (42 hab.), à trois kilomètres sud-est de Chalais et trente-deux kilomètres de Barbezieux, s'élève dans le nord de la commune, près de la source d'un ruisseau qui va rejoindre la Dronne. Son église est une des plus remarquables du sud du département C'est une vaste église romane en croix latine, à laquelle ont été ajoutés deux bas-côtés de style ogival. La façade présente trois arcades au rez-de-chaussée et cinq au-dessus. La décoration de l'abside, tant intérieurement qu'extérieurement, est très remarquable. A l'extérieur, cette décoration comprend des demi-colonnes, qui joignent l'encorbellement, et des archivoltes aux fenêtres ; à l'intérieur, on peut remarquer des chapiteaux d'un très beau travail.

Le 4 juin 1909, on a découvert, près de l'église de Saint-Quentin, un souterrain-refuge dont la disposition se rapproche beaucoup de celle du souterrain du Bosseau, dont nous avons parlé dans la notice de Saint-Christophe.

Les principaux hameaux de la commune de Saint-Quentin sont : *Chez-Chevalier* (58 hab.), au sud du bourg, le centre de population le plus important de la commune ; *Saint-Vivien* (52 hab.), autrefois siège d'une paroisse qui a été réunie à Saint-Quentin ; *Biroche* (33 hab.) et *Barbe d'Orge* (23 hab.), dans l'ouest de la commune ; le *Dougne* (22 hab.), propriété depuis plusieurs siècles de la famille *Lajeunie*, famille remarquable qui a donné plusieurs notaires à la contrée et dont l'un des membres a été pendant longtemps conseiller général du canton de Chalais ; *Pascaud* (24 hab.), dans le sud de la commune ; *Chez-Jouannet* (21 hab.) et *Chez-Milord* (15 hab.), dans le centre, etc. etc.

COMMUNE D'ORIVAL

Superficie = 546 h. ; Population = 232 habitants.

Située au nord de Saint-Quentin, cette petite commune tire son nom de la fertilité de son sol, (*Aurea vallis*, *le val d'or*). Elle est limitée à l'ouest par la *Tude* et, au nord, par un petit affluent de cette rivière.

L'agriculture y est florissante : la principale culture est celle des céréales et des plantes sarclées. La vigne, qui autrefois couvrait tous les coteaux, n'est plus représentée que par un petit vignoble de six hectares.

La ligne de chemin de fer d'Angoulême à Bordeaux suit la vallée de la *Tude*, mais ne possède pas de station dans la commune. La route de Chalais à Aubeterre (route départementale n° 2 d'Aubeterre à Saint-Jean-d'Angely) parcourt le sud de la commune, qui est également desservie par un chemin d'intérêt commun, suivant la ligne du chemin de fer, et par un chemin vicinal, qui passe au bourg d'Orival.

Le petit bourg d'Orival (17 hab.), à trois kilomètres est de Chalais et trente-deux de Barbezieux, est situé dans un vallon qui aboutit à la Tude. Son église, du douzième siècle, est un carré long terminé par une abside.

Le principal centre de population est le village de *Touzinat* (51 hab.), près de la route de Chalais. Parmi les autres hameaux nous citerons : *Chez-Pinaud* (28 hab.), dans le nord de la commune ; *le Mas* (25 hab.), dans le sud , *Morthomet* (15 hab.), près de la ligne de chemin de fer ; *Beaumont* (19 hab.), dans l'est, etc. etc.



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

AUBETERRE

COMMUNE DE COURLAC

Superficie = 657 hect. 87 ; Population = 248 habitants.

La commune de Courlac s'étend sur la rive gauche de la *Tude*, au nord d'Orival. Elle est séparée de cette dernière commune par un petit affluent de la *Tude* qui, elle-même, la sépare de la commune de Montboyer. Un autre affluent de la *Tude* lui sert de limite septentrionale.

La principale récolte est celle des céréales, qui donnent des rendements assez satisfaisants ; neuf hectares seulement sont consacrés à la culture de la vigne. La partie orientale de la commune renferme des bois importants, qui couvrent près du tiers de la superficie totale.

La ligne de chemin de fer d'Angoulême à Bordeaux suit toute la vallée de la Tude et la station de Montboyer se trouve sur le territoire de la commune de Courlac, qui est également desservie par deux chemins d'intérêt commun, dont l'un vient de Chalais et par un chemin vicinal ordinaire.

Le petit bourg de Courlac (24 hab.), à six kilomètres nord est de Chalais et trente de Barbezieux, est construit sur le penchant d'une colline qui domine la vallée de la Tude.

Le centre de population le plus important est le hameau de *Chez-Blanchet* (63 hab.), dans l'est de la commune. Parmi les autres hameaux, nous citerons : *Sallegourde* (13 hab.), près du bourg ; *La Grange de Viaud* (17 hab.), près du chemin de fer ; *Bourdeille* (22 hab.), dans le sud ; *Chez-le-Faure* (17 hab.), près de Chez-Blanchet etc, etc.

COMMUNE DE MONTBOYER

Superficie = 2677 h. 30 ; Population = 1118 habitants.

Cette commune, la plus vaste et la plus peuplée du canton, en occupe toute la partie septentrionale. Son sol, très accidenté, comprend une série de collines, dont le sommet est souvent peu fertile et qui sont séparées par des vallons au fond desquels de nombreuses fontaines entretiennent une humidité bienfaisante. Les trois principales de ces vallées sont celles de la *Tude*, qui limite la commune à l'est, et de ses affluents, le *Neuillac* et le *Mardasson* ; ces trois vallées sont en général orientées du nord au sud.

La fraîcheur des vallées a permis l'établissememt de nombreuses prairies, qui couvrent près du tiers de la surface totale de la commune ; aussi l'élevage des veaux est-il très important. Le vignoble, qui était autrefois très étendu, est réduit aujourd'hui à quarante-cinq hectares. Quelques bois sont disséminés sur toute l'étendue de la commune.

L'industrie est représentée par le moulin *Rabier* appartenant à *M. Ordonneau*.

La ligne de chemin de fer d'Angoulême à Bordeaux ne traverse pas lacommune de Montboyer. La station qui dessert cette commune et qui en porte le nom, est située sur le territoire de la commune de Courlac, à deux kilomètres du bourg de Montboyer.

La principale voie de communication est la route départementale n°1 d'Angoulême à la Roche-Chalais, qui traverse toute la commune du nord au sud. Plusieurs chemins d'intérêt commun se détachent de cette route et unissent la commune de Montboyer aux communes voisines. Trois d'entre eux quittent la route départementale au bourg de Montboyer et se dirigent respectivement vers le nord-ouest,

vers le sud-ouest et vers le sud-est ; un quatrième dessert le nord de la commune.

De nombreux fiefs étaient répandus sur le territoire de la paroisse de Montboyer. Les principaux étaient les fiefs de la *Boisse*, de *Château-Jollet* et de *Magezir* ; ces deux derniers furent réunis au seizième siècle. Ces diverses seigneuries relevaient toutes de la principauté de Chalais, dont elles avaient été démembrées, comme apanages à des cadets ou à des filles, ce qui fut la cause de nombreuses et longues procédures.

La *Boisse*,qui comprenait vingt-six villages, avait pour possesseur la famille de *Chamlong*. En 1638, la seigneurie fut rachetée par les Talleyrand et bientôt revendue par eux. Elle passa alors aux mains de la famille *Cholous*, puis des descendants de cette famille, les *Filhol*.

Le fief de *Magézir* avait son château-fort. Les douves en subsistent encore ; mais elles sont en grande partie comblées. Ce château fut détruit à l'époque des guerres anglo-françaises. De nombreuses familles se succédérent dans la possession de *Magézir* : l'une des plus remarquables fut la famille *Nompar de Caumont-La-Force*, qui possédait la seigneurie au dix-septième siècle et dont deux membres furent maréchaux de France. En 1605, *Jacques Nompar de Caumont* inaugura solennellement les foires, qui venaient d'être établies à Montboyer par le roi. Il y avait alors cinq foires annuelles, qui se tenaient les lendemains de Pâques et de la Pentecôte, le jour de la Sainte-Anne, le lendemain de la Toussaint et le lendemain de Noël ; ces foires se tiennent aujourd'hui le quatrième vendredi de chaque mois.

Le dernier possesseur de *Magézir*, qui appartenait à la famille *Damas de Thianges d'Anlézy*, ayant émigré, ses biens furent confisqués et vendus au profit de la nation.

Les seigneurs avaient droit de justice haute, moyenne et basse et tenaient leur fief à l'hommage-lige du prince de Chalais.

Le bourg de Montboyer (186 hab.), à sept kilomètres nord de

Chalais et vingt-huit kilomètres de Barbezieux, est un bourg important dont les foires sont généralement bien fréquentées. Il possède un bureau de poste, une perception et une étude de notaire. Les plus anciens registres paroissiaux remontent à l'année 1620.

L'église de Montboyer, rebâtie après la guerre de Cent ans, fut de nouveau ruinée par les protestants et restaurée une première fois de 1630 à 1660 par le curé *Jarnighan de la Hautière,* puis dans la seconde moitié du dix neuvième siècle, grâce au zèle des curés, de la commune et des paroissiens.

Quelques curés de Montboyer méritent une mention spéciale. *Nicolas Cochois*, qui exerça le sacerdoce de 1663 à 1679, est connu pour les nombreux ouvrages de controverse qu'il publia sur le protestantisme. L'ensemble de ces ouvrages forme un total d'environ 1350 pages.

Louis-Auguste Hardy et son neveu, *Martial-Madeleine Hardy*, qui se succédèrent dans la cure de Montboyer, furent des prédicateurs estimés dans la région. Ils furent cependant moins célèbres que leurs parents, le père Martial, qui prêcha pendant plusieurs années le Carême à la cour et dans les grandes chaires parisiennes, et Louis-Augustin Hardy, principal du collège de Saintes, qui fut curé de la cathédrale Saint-Pierre, dans cette dernière ville.

Montboyer a vu naître le général *François Ganivet-Desgraviers*, qui, parti comme engagé volontaire en 1792, conquit tous ses grades et qui fut tué en faisant noblement son devoir, au combat de Salamanque (1768-1811).

Quatre-vingt-six hameaux sont disséminés sur le territoire de la commune ; mais aucun n'a une grande importance. Nous citerons cependant : *Chez-Foucaud* (25 hab.), à côté du bourg ; *Chez-Mottard* (26 hab.) et *La Roche* (11 hab.), dans l'ouest ; *Les Dagnauds de Boisse* 22 hab.) et les *Dagnauds de la Tude* (18 hab.), dans le sud ; *Chez-Gigon* (21 hab.) ; *Chez-Dallet* (15 hab.) ; *Chez-Rabier* (15 hab.), sur la route départementale, etc. etc.

COMMUNE DE BRIE-SOUS-CHALAIS

Superficie = 1034 h. 53 ; Population = 380 habitants.

Le territoire de cette commune présente avec celui de Montboyer la plus grande analogie ; le relief du sol y est également très accentué. *La Viveronne*, affluent de la Tude, sert de limite méridionale et sépare la commune de Brie des communes voisines de Bardenac et de Curac ; un affluent de la Viveronne, *l'Auzance*, parcourt toute la commune du nord au sud.

Les vallées de ces deux cours d'eau renferment d'excellentes prairies ; quelques bois se rencontrent dans le nord et dans l'ouest.

La principale voie de communication est la route de Chalais à Blanzac (chemin de grande communication n° 20 de la Genétouze à Aigre), qui suit toute la vallée de L'Auzance. Un chemin d'intérêt commun part du bourg de Brie et unit ce bourg d'un côté à Bardenac et de l'autre côté à Montboyer. Plusieurs chemins vicinaux ordinaires complètent le réseau routier.

Le petit bourg de Brie (18 hab.) est situé à six kilomètres nord-ouest de Chalais et vingt-six kilomètres de Barbezieux.

Le centre de population le plus important est le village de *Chez-Foucaud* (48 hab.). Parmi les autres hameaux, nous citerons : *la Foix* (24 hab.) et *Chez-Chiron* (22 hab.), dans le sud ouest de la commune ; *Chez-Prévost* (24 hab.), au nord du bourg ; *le Grand Poulart* (19 hab.), au nord de la commune, etc., etc.

COMMUNE DE CURAC

Superficie = 490 h. 79 ; Population = 221 habitants.

Cette commune est une des moins étendues du canton et en est la moins peuplée après celle de Saint-Avit. Arrosée par la *Viveronne* et par son affluent, *l'Auzance*, qui se rejoignent un peu au-dessus du bourg de Curac, elle possède de bonnes prairies et les veaux qu'on y élève sont tout particulièrement recherchés par les bouchers parisiens.

L'agriculture est un peu en retard ; néanmoins depuis quelques années, des progrès sensibles ont été réalisés et les terres en friche deviennent de plus en plus rares. Les bois sont assez importants et couvrent environ le cinquième de la superficie totale de la commune. L'industrie est absolument nulle.

Au sud du bourg de Curac est l'importante propriété du *May* appartenant à *M. Denis.*

La principale voie de communication est la route de Chalais à Blanzac (chemin de grande communication n° 20 de la Genétouze à Aigre), qui sert de limite orientale à la commune et la sépare de celle de Sainte-Marie. Un chemin d'intérêt commun dessert l'extrême nord de la commune qui, en dehors de ces deux routes, ne possède que des chemins vicinaux ordinaires.

Le bourg de Curac (21 hab.), à trois kilomètres nord de Chalais et vingt-huit kilomètres de Barbezieux, est construit dans une agréable situation au sommet d'une colline qui domine la vallée de la Viveronne. Le climat y est très salubre et de nombreux convalescents s'y rendent pour achever leur guérison.

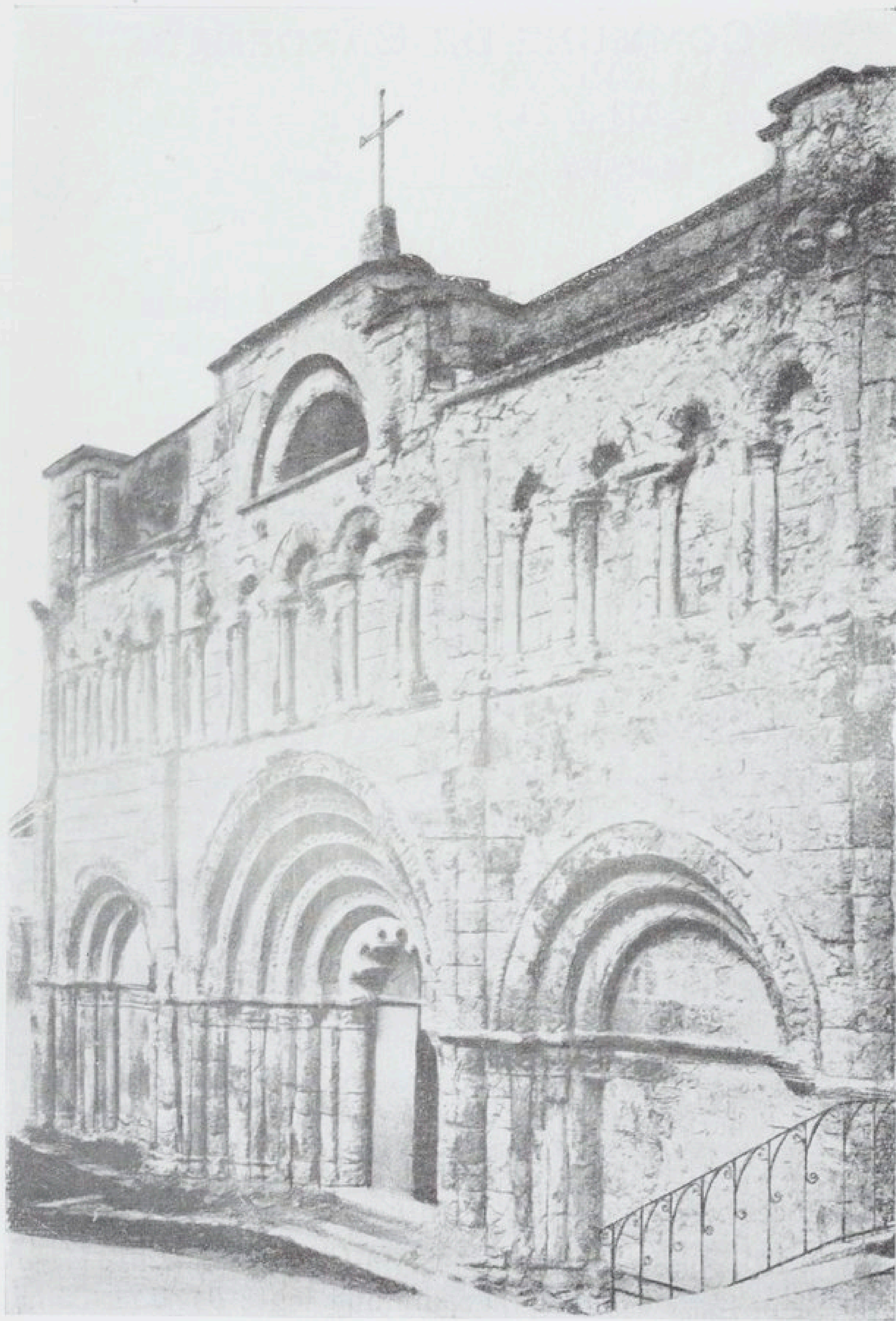
L'église Saint-Vincent de Curac est une église romane, dont la façade, bien conservée, est digne d'attirer l'attention. Cette façade

comprend un rez-de-chaussée et deux étages. Le portail, à quatre voussures, est flanqué de deux arcades latérales aveugles. Le premier étagep résente une galerie de cinq arcades, séparée de l'étage supérieur par une corniche que supportent d'intéressants modillons. Le deuxième étage comprend trois arcades.

Les plus anciens registres paroissiaux ne remontent pas au-delà de l'année 1711.

Les hameaux de cette petite commune sont tous peu importants.

Nous citerons cependant : *la Porte* (24 hab.), au nord de la commune, sur la route de Montboyer ; *Chez-Coiffard* (19 hab.), à l'ouest du bourg ; *Chez Pépin* (13 hab.), *Chez-Rullier* (12 hab.), et *Chez-Trusseau* (10 hab.), dans la partie occidentale de la commune, etc., etc.



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

EGLISE ST-JACQUES (AUBETERRE)

Commune de Bardenac

Superficie = 803 h. 23 ; Population = 364 habitants.

Située au sud de celle de Brie, la commune de Bardenac est séparée de cette dernière par *la Viveronne*, dont la vallée renferme de bonnes prairies.

Toute la partie orientale de la commune présente une grande analogie avec les communes voisines de Brie et de Curac et les produits sont les mêmes. Mais à l'ouest du bourg de Bardenac commencent les sables et les landes de *la Double* ; c'est une contrée accidentée, peu favorable à la culture et principalement couverte de bois de pins.

La route de Barbezieux à Chalais (route départementale n° 2 d'Aubeterre à Saint-Jean d'Angély) traverse toute la commune du nord ouest au sud-est. Un chemin d'intérêt commun, venu du bourg de Saint-Vallier, dessert le bourg de Bardenac et se dirige vers le bourg de Brie. Le réseau routier est complété par quelques chemins vicinaux ordinaires.

Le bourg de Bardenac (118 hab.), à six kilomètres nord-ouest de Chalais et vingt-quatre kilomètres de Barbezieux, est construit sur la route de Saint-Vallier, près de la route départementale, au pied des collines de la Double. Son église était une église romane du onzième siècle, sur laquelle avaient été édifiées plus tard des voûtes gothiques ; ces voûtes ont été détruites. Bardenac possède une station sur la petite ligne de Barbezieux à Chalais.

Les principaux hameaux de la commune sont : *Bousson* (35 hab.), près de la route de Brie ; *Chez-Girard* (19 hab.), au nord du bourg ; *la Caure* (12 hab.) et *Chez-Fleurent* (15 hab.), dans le sud de la commune, etc., etc.

Près de la route départementale se voient encore quelques restes de fortifications, qui ne tarderont probablement pas à disparaître. C'était la motte féodale de *Çoyron*, qui appartenait aux seigneurs de Barbezieux et relevait, comme eux et comme Chalais, de l'archevêque de Bordeaux. La châtellenie s'étendait en tout ou en partie sur les six paroisses de Bardenac, Brossac ,Châtignac, Saint-Cyprien, Sainte-Souline, Saint-Vallier.

En 1347, le château (*fortalicium*) fut repris sur les Anglais, qui s'en étaient emparés, et, au mois d'août de la même année, le roi Philippe VI promit de le reconnaître à Henri, seigneur de Barbezieux, « *comme un sien château, appelé Coyron, lequel est en Xaintonge, et* « *aux frontières de nos ennemis, où estait capitaine Pierre Arnaut, de* « *Broussac et emprès ait esté pris par traïson par Guillaume de Guel-* « *lande, chevalier, lequel l'aurait occupé depuis.* »

Au mois de septembre suivant, le roi en confirma le don au même seigneur « *en considéracion de ses bons services en guerre et* « *ailleurs, et en récompensacion des grands pertes qu'il a eus, tant en* « *un sien chastel, appelé Coiron, que autrement* ».

Aux dix-septième et dix-huitième siècles, le fief de Coyron, avec tous ses droits, était possédé, pour les trois cinquièmes, par les du Verdier ,seigneurs de Saint-Vallier. Ils le tenaient à foi et hommage-lige, du marquis de Barbezieux, sous le devoir *d'un épervier sor garny de sonnettes et de gants*, c'est-à-dire d'un jeune épervier muni de ses attifets de chasse.

On voyait encore dans la commune de Bardenac la petite seigneurie de *Maspérier*, appartenant, en dernier lieu, à des familles du Parlement de Bordeaux, telles que les *Pichon de Pommiers*, les *Lafaurie-Dumoulin*, etc.

COMMUNE D'YVIERS

Superficie = 2250 h. 85 ; Population = 787 habitants.

Cette commune est la seconde du canton de Chalais comme superficie et la troisième comme population ; c'est donc une des plus importantes. Elle s'étend, de l'est à l'ouest, depuis les faubourgs de la ville de Chalais jusqu'à la limite du canton de Brossac.

Son territoire, très accidenté, est parcouru, du nord au sud, par un affluent de la Tude, *l'Argentonne*, qui vient de Bardenac et qui reçoit quelques petits ruisseaux dans la traversée de la commune d'Yviers.

Les bois de pins de la Double couvrent toute la partie occidentale de la commune et s'étendent jusqu'à la vallée de l'Argentoane. Dans l'est, au contraire, on rencontre de bonnes prairies et des champs fertiles.

La commune d'Yviers fournit, en grande quantité, de la marne, qui est employée pour l'amendement des terrains de la Double.

La petite ligne d'intérêt local de Barbezieux à Chalais-parcourt une partie de la commune, au nord-est, ainsi que la route de Barbezieux à Chalais (route départementale n° 2 d'Aubeterre à Saint-Jean d'Angely). La route de la Genétouze à Chalais (chemin de grande communication n° 20 de la Genétouze à Aigre) sert de limite au sud-est. D'importants chemins d'intérêt commun et plusieurs chemins vicinaux ordinaires complètent le réseau routier.

Le bourg d'Yviers (115 hab.), à quatre kilomètres ouest de Chalais et vingt-huit kilomètres de Barbezieux, est agréablement situé près de l'Argentonne.

Sa vieille église romane n'a gardé de la construction primitive que la muraille du nord. Remaniée dans les premières années du

quatorzième siècle, elle a conservé un grand caractère monumental et son portail, orné de fines sculptures de la Renaissance, mérite l'attention des archéologues.

Le vieux logis de *La Tour*, à l'aspect encore imposant, était le siège de la principale seigneurie, qui avait été acquise des Talleyrand, au seizième siècle, par *Bertrand de La Tour*. Le fils de Bertrand, *François*, épousa en 1590 la fille unique de Michel Eyquem de Montaigne, l'illustre auteur des *Essais*. De ce mariage vint une fille, aussi unique, qui porta en dot La Tour d'Yviers à son époux, *Honoré de Lur*, vicomte d'Ozillan, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi et gouverneur de Bayonne. Plus tard, la seigneurie de la Tour fut rachetée par les Talleyrand et réunie à leur château de Chalais.

Dans la même paroisse le logis de *Fougerat* appartenait à la famille de *Brémond d'Ars*.

En 1872, on a déblayé un puits profond de dix mètres, qui était rempli de gravats, de tessons de faience grossière et de tuiles à rebord brisées, et au fond duquel étaient dix sept urnes rangées debout.

La commune d'Yviers renferme un grand nombre de hameaux, mais quelques uns seulement méritent d'être cités. Ce sont *Touray* (33 hab.) et les *Foucaudes* (35 hab), dans le nord de la commune ; *Parlant* (42 hab.); la *Vaure* (34 hab) et *Bonnarme* (22 hab), dans le sud ; *Chez-Camus* (28 hab.) ; les *Gorses* (27 hab.),etc. etc.

COMMUNE DE RIOUX-MARTIN

Superficie = 1460 h. 93 ; Population = 507 habitants.

Formant, avec la précédente, la partie occidentale du canton, la commune de Rioux-Martin se partage également en deux parties bien différentes l'une de l'autre.

A l'est et au nord, des champs bien cultivés donnent d'abondantes moissons. De bonnes prairies, arrosées par l'*Argentonne* et ses affluents, le *Riou de Badon* et le ruisseau de *Chez-Gerbeaud*, permettent l'élevage d'un nombreux bétail, principalement de veaux de boucherie, qui trouvent un écoulement facile sur les marchés de Chalais. Enfin un petit vignoble de quarante hectares produit des vins estimés.

A l'ouest et au sud, au contraire, s'étendent les bois de pins de la Double, contrée peu fertile, mais qui, grâce à l'énergie et la ténacité de ses habitants, tend à s'améliorer de jour en jour.

Après avoir parcouru le nord-est de la commune, l'*Argentonne* la sépare de la commune voisine de Sérignac et rejoint la *Tude*, qui limite également la commune sur un faible parcours.

La principale voie de communication est la route de la Genétouze à Chalais (chemin de grande communication n° 20 de la Genétouze à Aigre), qui traverse toute la commune du nord au sud. Un chemin d'intérêt commun, qui s'en détache, lui sert de limite septentrionale et la sépare de la commune d'Yviers; un autre chemin d'intérêt commun parcourt l'angle sud-est de la commune. Quelques chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau routier.

Le bourg de Rioux-Martin (149 hab.), à cinq kilomètres sud-ouest de Chalais et trente-et-un de Barbezieux, est agréablement situé près de l'Argentonne ,sur la route de Chalais. Il possède une étude de

notaire. Les premiers registres paroissiaux remontent à l'année 1633

L'église de Rioux-Martin est un monument des plus remarquables ; elle a été classée comme monument historique.

La façade est fort gracieuse. Au rez-de-chaussée le portail, formé de cinq arcades superposées, est entouré de deux arcades aveugles, Le premier étage possède cinq arcades ; le deuxième en a trois et se termine par un fronton triangulaire.

Mais le morceau capital est la belle flèche romane à huit pans qui surmonte l'édifice et qui repose sur une tour carrée, percée sur trois faces de deux fenêtres et d'une seule sur la quatrième face. Cette flèche remarquable se compose de cinquante-trois assises de vingt-cinq centimètres d'élévation sur dix-sept d'épaisseur, ce qui donne au clocher une extrême légéreté.

Les principaux hameaux de la commune sont : *Les Écossais du bourg* (33 hab) ; *Chez-Barriot* (25 hab.), au nord du bourg ; *Chez-Moquet* (27 hab.) et *Bodinot* (25 hab.), dans l'est de la commune ; les *Landes* (35 hab.), dans le sud ; la *Faurie* (23 hab.) et *Chez-Gerbeau* (20 hab.), à l'ouest du bourg, etc. etc.

La Feuilleterie était un lieu noble qui appartenait à la famille *Green de Saint-Marsault*, de Parcoul.

Commune de Médillac

Superficie = 583 h. 98 ; Population = 283 habitants.

Cette commune est la plus méridionale de tout le département ; elle s'étend, du nord au sud, sur une longuenr de cinq kilomètres, ayant à peine deux kilomètres dans sa plus grande largeur.

Elle est limitée à l'est par la *Tude* et au sud est par la *Dronne*, après la reunion de ces deux rivières, qui arrosent de belles prairies, dont la surface atteint le tiers de la superficie totale de la commune.

Le sud de la commune appartient à la Double et est couvert de bois. De tout le canton, c'est la commune de Médillac qui s'est le plus préoccupée de la reconstitution des vignes ; le vignoble reconstitué atteint en effet cent-quarante-six hectares. Comme dans le reste du canton de Chalais, l'élevage des veaux de boucherie est très important.

L'industrie est représentée par une scierie mécanique appartenant à M. *Bodet*. La commune de Médillac possède également des carrières d'argile réfractaire.

La ligne de chemin de fer d'Angoulême à Bordeaux parcourt toute la commune du nord au sud et possède une station près du hameau de Pont-de-Corps. C'est de cette station, qui porte le nom de Parcoul-Médillac, que part la ligne récemment construite de Parcoul à Ribérac par Aubeterre. Un chemin d'intérêt commun, venu de Chalais, parcourt toute la commune du nord au sud et se dirige vers la Charente-inférieure ; un autre chemin d'intérêt commun se détache de ce dernier et se dirige vers la commune voisine de Bazac.

Le bourg de Médillac (35 hab.), situé dans le nord de la commune à cinq kilomètres sud de Chalais èt trente-quatre kilomètres de Bar-



Cliché A. GAILLARD Imp. L. COQUEMARD et Cie

EGLISE SOUTERRAINE D'AUBETERRE

bezieux, est construit au sommet d'une haute colline qui domine la vallée de la Tude. Son église, dont le clocher s'aperçoit de loin, est un monument intéressant du onzième siècle. C'est un carré long terminé par une abside, avec coupole centrale. Les fenêtres sont étroites et l'abside est décorée de pilastres qui atteignent le couronnement. L'église de Médillac est desservie par le curé de Rioux-Martin.

La commune de Médillac possède quelques hameaux importants parmi lesquels nous pouvons citer : *Guilbon* (40 hab.) et *Chez-Félix* (18 hab.), près du bourg ; *Devanne* (48 hab.), près de la ligne de chemin de fer ; *Pont-de-Corps* (37 hab.), où la ligne de Ribérac se détache de la ligne de Bordeaux ; *la Gayauderie* (27 hab.), près de la Tude ; *Vrignaud* (18 hab.), et *Four-la-Tude* (15 hab.), dans le sud de la commune, etc. etc.

Commune de Bazac

Superficie = 492 h. 29 ; Population = 439 habitants.

Située entre la *Dronne*, à l'est, et son affluent, la *Tude*, à l'ouest, la commune de Bazac est une des plus fertiles et des mieux cultivées du canton de Chalais. Aussi est-ce une des rares communes rurales où la population se soit maintenue au même chiffre qu'il y a trente ans, et la densité de la population y est-elle très élevée, puisqu'on y compte quatre-vingt-neuf habitants par kilomètre carré.

La majeure partie du sol est consacrée à l'établissement des prairies tant naturelles qu'artificielles, et l'élevage du bétail y est très important. Néanmoins les céréales y donnent également des récoltes très satisfaisantes. Malheureusement la reconstitution du vignoble se fait bien lentement.

L'industrie est représentée par deux établissements importants : la minoterie de *Chamberlanne*, à M. *Roux* et le moulin de *Parcoul*, à M. *Borie*. Ces deux établissements sont situés sur la Dronne.

La principale voie de communication de la commune est la route de Chalais à La Roche-Chalais (route départementale n° 1 d'Angoulême à La Roche-Chalais), qui parcourt toute la commune du nord au sud. Deux chemins d'intérêt commun se détachent de cette route et se dirigent l'un vers Médillac et l'autre vers les Essarts. Plusieurs chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau routier.

Le bourg de Bazac (122 hab.), à cinq kilomètres sud de Chalais et trente-quatre kilomètres de Barbezieux, s'élève au sommet de la colline qui domine les vallées de la Dronne et de la Tude. Son église est un monument intéressant du douzième siècle. La nef est à voûte d'ogive romane, avec coupole centrale. On doit principalement remarquer, dans le sanctuaire, deux chapiteaux symboliques d'un très

beau travail. Bazac était le siège d'une justice seigneuriale secondaire.

Le fief de *Chamberlanne* fnt anobli, en 1479, par les princes de Chalais en faveur de *Jean Dorciagne* et passa ensuite aux descendants de ce dernier, les *de Jaubert*, qui le possédèrent très longtemps. L'un d'eux, qui avait émigré, a laissé de la postérité. Aux élections de mars 1789, pour les Etats-Généraux, à Saintes, ce dernier, en plns de son vote personnel, avait représenté le prince de Chalais, son suzerain, qui résidait à Paris.

Les principaux hameaux de la commune de Bazac sont : *Chez-Matignon* (42 hab.), dans le sud de la commune ; *le Caillaud* (26 hab.), près de la Tude ; *le Rouchard* (32 hab.); *Chez-Baudin* (26 hab.) ; *Chez-Périchon* (28 hab.), au sud du bourg ; *Chez-Cybard* (18 hab.), près de la Dronne ; *la Sicaudrie* (16 hab); *la Chebrolerie* (21 hab.), etc., etc.

CANTON D'AUBETERRE

Superficie = 12.866 hect. ; Population = 5776 habitants.

Le canton d'Aubeterre occupe le sud-est de l'arrondissement de Barbezieux. C'est le moins étendu de tout le département ; mais c'est aussi l'un des plus intéressants et, depuis que l'accès en a été rendu facile par l'établissement de la ligne de Parcoul à Ribérac, il est digne, à tous égards, d'attirer l'attention des touristes.

Le site si curieux d'Aubeterre, les monuments de cette petite ville et, tout particulièrement, son église souterraine, les délicieuses vallées de la *Dronne* et de la *Nizonne*, sans parler des magnifiques panoramas que le sommet des collines offre aux regards, méritent d'être visités.

Ce canton est entièrement compris dans le bassin de la *Dronne*. Cette rivière, l'une des plus jolies de France, atteint le canton d'Aubeterre vers le confluent de la Nizonne, sépare les communes de Saint-Séverin, Nabinaud et Laprade du département de la Dordogne, vient passer au pied de la colline d'Aubeterre et, après avoir parcouru la commune de Bonnes, elle rejoint la limite du canton qu'elle sépare de nouveau du département de la Dordogne.

Ses deux principaux affluents dans le canton d'Aubeterre sont la *Nizonne* et l'*Ausonne*.

La *Nizonne* coule dans une vallée large et fertile, où elle se divise en plusieurs bras. Elle sert de limite orientale au canton d'Aubeterre et le sépare du département de la Dordogne.

L'*Ausonne* vient du canton de Montmoreau, parcourt tout le canton d'Aubeterre du nord au sud et vient rejoindre la Dronne à la limite des communes de Nabinaud et de Saint-Séverin.

La Dronne reçoit encore deux autres petits affluents moins im-

portants : le *Crévasson*, qui arrose la commune de Laprade et la *Beuronne*, qui parcourt la commune des Essards.

Jusqu'à ces dernières années, le canton d'Aubeterre était entièrement dépourvu de ligne de chemin de fer et c'est seulement depuis l'ouverture de la ligne de Parcoul à Ribérac que la ville d'Aubeterre est en communication facile avec le reste du département.

Le canton d'Aubeterre est à la fois agricole et industriel. Dans le sud du canton les terres sont très fertiles et très productives ; on y rencontre principalement de magnifiques prairies. Le nord renferme des bois importants et on y trouve quelques terres incultes.

L'industrie est représentée par des scieries mécaniques, par de nombreux moulins et par d'importantes papeteries. Une usine électrique fonctionne dans la commune de Bonnes.

Le canton d'Aubeterre est limité au nord, par le canton de Montmoreau, à l'ouest, par le canton de Chalais, au sud et à l'est, par le département de la Dordogne.

Les onze communes du canton sont : *Aubeterre*, *Saint-Romain*, *Laprade*, *Nabinaud*, *Saint Séverin*, *Montignac-le-Coq*, *Pillac*, *Bellon*, *Rouffiac-Saint-Martial-la-Menécle*, *Les Essards* et *Bonnes*.

COMMUNE D'AUBETERRE

Superficie = 239 h. 21 ; Population = 635 habitants.

Le château d'Aubeterre, dont il ne reste que des débris insignifiants, dressait ses tours et ses murailles, dans une position splendide, au sommet de la haute colline de craie blanche qui a donné son nom à la ville (*Alba terra*).

De ce point élevé la vue embrasse un admirable panorama sur la vallée de la Dronne et sur les campagnes du Périgord.

La châtellenie d'Aubeterre est fort ancienne ; ses seigneurs sont connus depuis le onzième siècle. Dans le principe c'était une vicomté qui fut érigée en marquisat dans les premières années du dix-septième siècle.

Le premier seigneur connu d'Aubeterre, *Géraud*, vivait dans les premières années du onzième siècle. Le membre le plus connu de cette famille est *Aimeri d'Aubeterre*, qui fut moine de l'abbaye de Saint-Cybard. Dans les premières années du douzième siècle, la vicomté d'Aubeterre passa dans la maison de Castillon, l'une des plus illustres de la Guyenne, probablement par le mariage de *Pierre II de Castillon* avec une héritiére d'Aubeterre.

En 1173, *Pierre III* entra dans la ligue que formèrent les seigneurs de la contrée pour faire la guerre à Richard, duc de Guyenne. Son petit-fils, *Pierre V*, fut dépouillé des vicomtés de Castillon et de Benauge ; en 1278, il reconnut tenir son château d'Aubeterre à foi et hommage du comte d'Angoulême. Il laissa deux filles, dont la plus jeune, *Marie de Castillon*, épousa *Pierre Raymond*, seigneur d'Ozillac, qui devint ainsi vicomte d'Aubeterre.

La famille *Raymond* conserva la seigneurie d'Aubeterre pendant tout le quatorzième siècle et ses membres furent de fidèles soutiens des rois de France pendant la guerre de Cent ans.

Les comtes d'Angoulême ayant dépouillé Pierre Raymond d'une partie de ses prérogatives, le seigneur d'Aubeterre se rendit à Paris, afin de se faire rendre justice. Pendant son absence, le sire de Mussidan s'empara du château d'Aubeterre, et mit des garnisons, dans un grand nombre de forts de la contrée. C'est probablement à cette occasion que Guillaume de Brémond et Arnaud de Nabinaud ,convaincus d'avoir livré le château d'Aubeterre, furent condamnés à avoir la tête tranchée et virent leurs biens confisqués au profit de Pierre de Labatud, secrétaire du roi. Le roi d'Angleterre, Edouard III, confia au sire de Mussidan la garde du château d'Aubeterre.

Cependant Pierre Raymond, après avoir obtenu du roi la reconnaissance de ses droits, avait quitté Paris ; mais il était mort avant d'avoir pu regagner ses domaines, laissant deux fils, *Gardran* et *Jean*, qui possédèrent l'un après l'autre la seigneurie d'Aubeterre. Gardran embrassa la cause nationale et paya bravement de sa personne dans les nombreux faits d'armes auxquels il prit part.

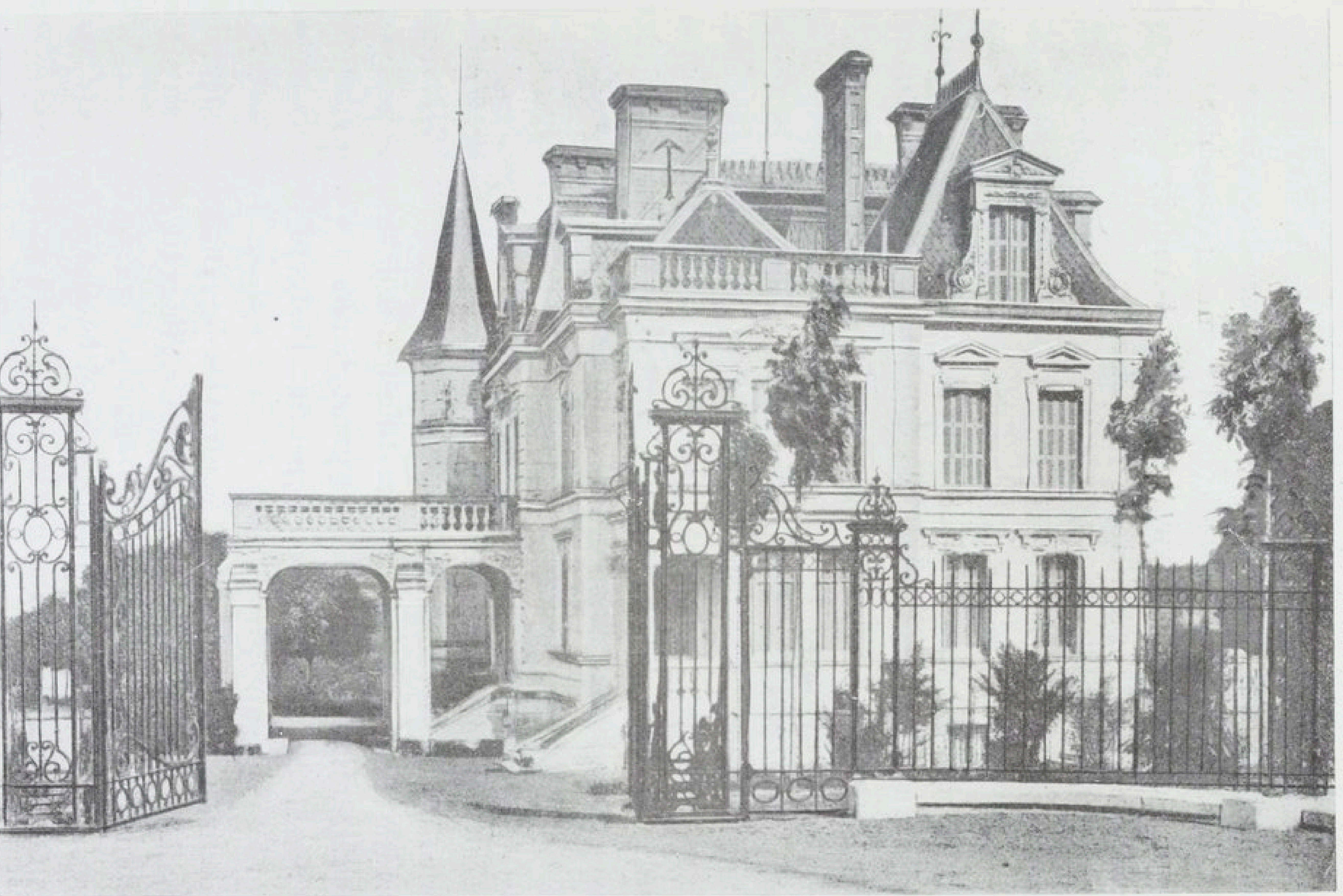
Lorsque le néfaste traité de Brétigny eut abandonné au roi d'Angleterre la possession de l'Angoumois (1360), le sire de Mussidan fut maintenu dans la garde du château d'Aubeterre. Gardran, vicomte d'Aubeterre, qui avait servi loyalement le roi de France, se refusait à reconnaître la suzeraineté du roi anglais : aussi attendit-il jusqu'au dernier jour pour rendre hommage au prince de Galles. Ce fut seulement le 29 septembre 1363 qu'il fit sa soumission.

Le frère de Gardran, *Jean*, qui lui succéda vers 1380, ne nous est connu que par un long procès qu'il eut au Parlement de Paris, avec l'abbé de Saint-Cybard, au sujet de l'exercice de la haute justice dans la paroisse de Palluaud.

Il ne laissa qu'une fille, *Marie*, qui épousa *Guy Bouchard,* chevalier, d'une famille qui se prétendait issue de Bouchard, écuyer de Charlemagne. Cette famille remarquable devait conserver la vicomté d'Aubeterre pendant deux siècles.

L'arrière-petit-fils de Guy Bouchard, *François*, fut un grand capitaine et se signala par de beaux faits d'armes sous les régnes de Charles VII et de Louis XI.

Lorsque survinrent les querelles religieuses, le vicomte d'Aube-



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

Chateau du Jeanvray (Commune de Laprade)

terre, qui était encore un *François Bouchard*, arrière-petit-fils du précédent, embrassa avec ardeur le parti protestant. C'est parmi ses pages que fut élevé *Poltrot de Méré*, l'assassin du duc de Guise, et Brantôme l'accuse même d'avoir excité ce dernier à commettre son crime. Il se réfugia à Genève avec sa femme ; ses biens furent confisqués et donnés au maréchal de Saint-André : c'est pendant cet exil que la ville d'Aubeterre fut prise par le duc d'Anjou.

Le fils de François, *David Bouchard*, fut le membre le plus remarquable de cette famille. Il était fort jeune à la mort de son père. Né dans l'exil, il rentra en France avec sa mère qui fut heureuse de trouver la protection du vicomte de Bourdeille, sénéchal du Périgord. Ce dernier amena la dame d'Aubeterre à se rallier à la cause royale. Le château d'Aubeterre reçut une garnison de trente hommes d'armes, commandés par le sire de Chamberlanne et, comme la dame d'Aubeterre était incapable, ses biens étant confisqués, de subvenir à l'entretien de la garnison, le vicomte de Bourdeille obtint du roi l'envoi de l'argent nécessaire à cet entretien. Le sénéchal de Périgord voulut également pourvoir à l'avenir du jeune seigneur d'Aubeterre. Il le fit renoncer à la religion protestante et obtint du roi Charles IX qu'il fit élever près de lui le jeune David.

Ayant épousé la fille de son protecteur, *Renée de Bourdeille*, le vicomte d'Aubeterre se trouva bientôt grandement favorisé par la fortune ; ses biens lui furent restitués et il devint successivement conseiller d'État, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, sénéchal et gouverneur du Périgord et enfin chevalier des ordres du roi.

Il lutta avantageusement contre les ligueurs et mourut le 10 août 1593, des suites d'une blessure qu'il avait reçue au siège de l'Isle en Périgord.

De son mariage avec Renée de Bourdeille, David Bouchard ne laissait qu'une fille, Hippolyte, qui épousa, le 15 avril 1597, *François d'Esparbès de Lussan*, baron de la Serre. C'est en faveur de ce dernier que, quelques années plus tard, la vicomté d'Aubeterre fut érigée en marquisat.

François d'Esparbés de Lussan fut un homme des plus remarquables. Il aida le roi Henri IV à conquérir son royaume et obtint le gouvernement de la ville de Blaye, qu'il conserva jusqu'en 1620. Nommé capitaine de cinquante hommes d'armes et conseiller d'État, il devint, en 1612, gouverneur et sénéchal de l'Agenais et du Condomois, par suite de la démission de son père.

Au mois de septembre 1620, il se démit du gouvernement de Blaye, en faveur du duc de Luxembourg et reçut en échange une somme de 300.000 livres et la charge de maréchal de France. Il mourut au mois de janvier 1628.

De son mariage avec la vicomtesse d'Aubeterre, le maréchal d'Esparbès de Lussan laissa douze enfants, dont sept garçons et cinq filles. Aussi sa succession donna-t-elle lieu à de longs procès, qui se terminèrent par un arrêt du Parlement de Paris du 4 août 1650. Cet arrêt stipulait que les revenus de la Châtellenie seraient partagés par moitié, article par article, entre les deux aînés des descendants mâles du défunt. L'aîné, qui eut le titre de marquis, conserva le château et la nomination des principaux officiers ; le cadet, qui fut qualifié de comte d'Aubeterre, s'établit au château de Bonnes. Nous suivrons dans cette notice la filiation de la branche aînée, réservant pour la notice de la commune de Bonnes l'histoire de la branche cadette. Les descendants du maréchal d'Aubeterre ont fait précéder leur nom patronymique du nom de Bouchard, de sorte que la famille prit le nom de *Bouchard d'Esparbés de Lussan*.

Le fils et le petit-fils du marquis d'Aubeterre, *Pierre* et *Louis Bouchard d'Esparbés de Lussan* lui succédèrent et furent comme lui gouverneurs de l'Agenais et du Condomois.

Son arrière-petit-fils, *Charles-Louis-Henri Bouchard d'Esparbès de Lussan*, marquis d'Aubeterre, voulut assurer aux enfants de ses vassaux et de ses tenanciers les bienfaits de l'instruction. Pour atteindre ce but, il obtint du chapître provincial des Minimes de Toulouse, l'autorisation d'entretenir au couvent des Minimes d'Aubeterre un religieux spécialement chargé d'instruire la jeunesse. Pour subvenir aux frais de cet entretien, il constitua une rente annuelle de 150 livres, s'engageant en outre à payer le supplément de la dépense,

si ce chiffre était dépassé. Il mourut en 1740, laissant le marquisat d'Aubeterre à son fils, *Joseph-Henri d'Esparbès de Lussan*, qui fut, comme son aïeul, un grand capitaine.

Entré aux mousquetaires en 1730, Joseph d'Esparbès fit toute la campagne du Rhin, pendant la guerre de la succession de Pologne (1733-1735) et, à la suite de cette campagne, il devint, en 1738, colonel du régiment de Provence ; il avait vingt-quatre ans. A la tête de son régiment, il assista à la plupart des batailles de la guerre de la succession d'Autriche (1741-1748), et, en récompense des services rendus, il fut créé maréchal de camp par brevet du 1er janvier 1748. Lorsque la paix fut signée (18 octobre 1748), il abandonna l'armée pour la diplomatie et fut envoyé comme ambassadeur d'abord à Vienne, puis à Madrid et à Rome. Dans ces divers postes, il se fit remarquer par l'habileté et les talents qu'il déploya. Il songeait à se retirer dans sa terre d'Aubeterre pour y jouir d'un repos bien gagné, lorsque son mérite le fit nommer, en 1775, commandant en chef de la province de Bretagne, fonction qu'il exerça jusqu'en 1784. L'année précédente il avait obtenu le bâton de maréchal de France. Il mourut à Paris, sans postérité, le 28 août 1788, à l'âge de soixante quinze ans. Ses biens passèrent aux maisons de Bourdeille-Matha et de Baderon Saint-Geniez.

Bien que fort petite, la ville d'Aubeterre (575 hab.), à trente-neuf kilomètres sud-est de Barbezieux, est des plus curieuses à visiter. Son site si pittoresque, sa vieille église Saint-Jacques et surtout son église souterraine en font une des cités les plus intéressantes du sud-ouest. Cette petite ville possède un bureau de poste, une perception et une étude de notaire.

Si l'on veut bien voir Aubeterre, il faut traverser la Dronne. La ville accrochée aux flancs de sa falaise, dominée par les ruines de son donjon, se développe alors avec une incomparable harmonie de détails. Vieilles maisons de bois aux auvents surplombants, vieux hôtels où le temps a mis son empreinte, grands arbres dominant la petite ville, le spectacle est magnifique.

Cette petite ville posséda deux églises paroissiales, l'une et l'autre fort remarquables.

La première, encore conservée au culte, fut à l'origine une abbatiale bénédictine rendue célèbre par le séjour et le trépas de Saint-Maur, le célèbre disciple de Saint-Benoît.

Reconstruite au douzième siècle, elle devint le siège du chapitre séculier de Saint-Sauveur et la paroisse fut dédiée à Saint-Jacques.

Il ne reste de ce vaste monument que la façade fort endommagée par les intempéries.

Construite sur le même plan que celle de Chalais, l'église Saint-Jacques conserve son premier étage, formé de treize arcatures portées sur des colonnettes accouplées. Le second étage a presque disparu. Il devait être accosté de deux clochetons, comme Notre-Dame de Poitiers. Une statue équestre, très mutilée, remplissait l'arcade de gauche.

Dans sa largeur, cette façade est divisée en trois parties de dimensions à peu près égales. La porte centrale, à cinq archivoltes, a sa voussure intérieure découpée en sept lobes; les portes latérales sont à trois voussures. La sculpture est extrêmement riche, mais surtout géométrique. Cependant on remarque, dans les frises des portiques latéraux, les traces d'un zodiaque.

La seconde église est extrêmement curieuse et n'a de similaire que celle de Saint-Emilion (Gironde), qui lui est antérieure, de proportions moindres, mais qui cependant a dû servir de type au monument d'Aubeterre.

C'est l'église Saint-Jean, autrefois paroissiale, et entièrement creusée dans le rocher qui portait l'ancien château.

Précédée d'un couloir souterrain, dont les parois sont meublées d'enfeux, elle comprend une nef dont la voûte atteint la hauteur prodigieuse de dix-sept mètres. A droite (côté de l'évangile), une seconde nef est séparée par deux pilastres octogones d'un seul jet. Au sommet de cette nef inférieure s'ouvre un couloir éclairé par une galerie à jour, formée d'une série d'arcades romanes, qui se prolongent au-dessus de l'abside et du mur d'entrée. De ce couloir un escalier monte au château ; un autre descend dans l'église.

L'abside, semi-circulaire, possède, à la place de l'autel, une pyramide octogone à deux étages, ornée d'ouvertures cintrées sur toutes ses faces. Ce monument est tout entier taillé dans le rocher et fait corps avec l'édifice. La statue d'un seigneur d'Aubeterre, qui y avait été déposée, a fait croire à un cénotaphe funéraire, mais les archéologues pensent, avec plus de raison, que c'est l'autel primitif, construit sur un plan aussi singulier que l'église elle-même.

Tout l'édifice est éclairé par trois fenêtres en cintre taillées dans l'épaisseur du rocher.

Du côté gauche (épître), au-dessous de ces fenêtres, s'ouvraient des couloirs et des servitudes de l'église, taillés dans le même bloc de rocher, mais dont celui du centre avait dû être recouvert d'une voûte en maçonnerie.

Ce monument, encore intact, est une des gloires archéologiques de la Charente.

On peut encore visiter à Aubeterre la tour des apôtres, où coucha Henri IV, la veille de la bataille de Coutras, une tourelle du quatorzième siècle, faisant partie de l'ancien couvent de Sainte-Claire et enfin la chapelle de l'ancien couvent des Minimes.

COMMUNE DE SAINT-ROMAIN

Superficie = 2270 hect. ; Population = 714 habitants.

Cette commune est la plus vaste du canton. Limitrophe du canton de Chalais, à l'ouest, elle s'étend, à l'est, presque jusqu'au département de la Dordogne. Elle vient au second rang comme population et cependant la densité de cette population ne dépasse pas trente-deux habitants par kilomètre carré.

C'est une contrée très accidentée et bien boisée, principalement dans le nord. Les beaux points de vue y sont nombreux.

Aucun cours d'eau n'arrose la commune. Un petit affluent de la Dronne, la *Beuronne*, sert de limite pendant quelques kilomètres aux communes de Saint-Romain et de Rouffiac; dans le nord, quelques petits ruisselets parcourent de frais vallons et vont se rejoindre dans la commune de Bellon, pour aller se perdre ensuite dans la Tude.

Les terrains sont généralement bien cultivés, principalement dans le sud de la commune ; malheureusement le vignoble, qui était important avant la crise phylloxérique, n'a été reconstitué que dans de faibles proportions ; il ne comprend actuellement qu'une superficie de cent hectares environ.

L'industrie est absolument nulle.

La commune de Saint-Romain ne possède pas de ligne de chemin de fer ; elle est cependant bien pourvue de voies de communication. La route d'Aubeterre à Chalais (route départementale n°2 d'Aubeterre à Saint-Jean d'Angély) passe à proximité du bourg de Saint-Romain et traverse toute la commune de l'est à l'ouest. La route de Bonnes à Aubeterre (chemin de grande communication n° 17 de Saint-Aulaye à Confolens) limite la commune au sud-ouest et la route d'Aubeterre à Saint-Martial (chemin de grande communication n° 21 d'Aubeterre

à Matha) traverse l'angle nord-est de la commune. Divers chemins d'intérêt commun unissent la commune de Saint-Romain aux communes voisines et le réseau routier est complété par plusieurs chemins vicinaux ordinaires.

Le bourg de Saint-Romain (119 hab.), à deux kilomètres ouest d'Aubeterre et trente-six kilomètres de Barbezieux, est situé près de la route d'Aubeterre à Chalais. Il possède une étude de notaire. Les plus anciens registres paroissiaux remontent à l'année 1660.

Si l'on en croit un inventaire de l'année 1747, inventaire conservé dans les minutes de Me Ganivet, notaire à Saint-Romain au dix-huitième siècle, une église aurait existé au hameau de *Villedieu*, petit hameau aujourd'hui perdu au milieu des bois. Il n'existe plus aujourd'hui aucun vestige de cet édifice.

Les villages sont nombreux dans la commune de Saint-Romain ; nous ne citerons donc que les principaux : *Fonteneau* (54 hab.), dans une belle situation sur la route de Chalais ; *le Mondoux* (35 hab.), près du bourg de Saint-Romain ; *les Champs* (43 hab.) et *Thiollet* (37 hab.), près de la route de Bonnes ; *le Boisseau* (27 hab,); l'*Aubrie* (12 hab.), dans le sud de la commune ; *le Cluzeau* (31 hab.), dans le nord ; *le Sac* (34 hab.), etc. etc...

Citons en terminant l'intéressant château de *Puycheny*, appartenant à la famille de Plas.

———



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

SAINT-SÉVERIN

Commune de Laprade

Superficie = 1017 h. 40 ; Population = 453 habitants.

Arrosée par la Dronne, qui en parcourt toute la partie méridionale et par un petit affluent de cette rivière, *l'Ecrevanson*, la commune de Laprade est à la fois agricole et industrielle.

La vallée de la *Dronne*, qui est très large, forme une admirable et riche prairie où viennent pacager de nombreux troupeaux. Le nord de la commune, plus accidenté , offre aux regards une suite de champs bien cultivés, dont la monotonie est rompue çà et là par des bouquets de bois disséminés un peu partout. L'agriculture est florissante et les habitants sont pour la plupart dans l'aisance.

L'industrie est également prospère et d'importants établissements industriels ont été créés. Au *Moulin-Neuf* est une importante papeterie ; à *Ragot*, la Dronne fait mouvoir une belle minoterie à cylindres ; enfin on peut encore signaler dans la commune une scierie mécanique. Une fabrique de cierges importante a été détruite par un incendie le 23 juillet 1914 et n'a pas été reconstruite.

La ligne de Parcoul à Ribérac traverse le sud de la commune et la gare d'Aubeterre est située sur le territoire de Laprade. Le réseau routier comprend plusieurs routes importantes. La route d'Aubeterre à Saint-Séverin (chemin de grande communication n° 17 de Saint-Aulaye à Confolens) dessert le bourg de Laprade et parcourt la commune de l'ouest à l'est ; la partie occidentale est desservie par la route d'Aubeterre à Montmoreau (chemin de grande communication n° 18 de Saint-Antoine à Chef-Boutonne). Un chemin d'intérêt commun sépare, au nord-est, la commune de Laprade de celle de Nabinaud et se dirige vers Montignac-le-Coq. Plusieurs chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau.

Le bourg de Laprade (45 hab.), à deux kilomètres nord-est d'Aubeterre et quarante kilomètres de Barbezieux, est un petit bourg coquet situé sur la route d'Aubeterre à Saint-Séverin. Son église est une église romane du douzième siècle ; elle forme un carré long terminé par une abside et son portail est orné de dessins géométriques.

Une quarantaine de hameaux sont disséminés sur le territoire de la commune, mais la plupart ne comprennent que deux ou trois feux. Parmi les principaux nous pouvons citer : *Chez-Ragot* (54 hab.), au bord de la Dronne ; *Réau* (28 hab.) et le *Grand-Porcherat* (22 hab.), dans le nord de la commune ; *le Chail* (24 hab.), sur la route de Saint-Séverin ; *Brandonnière* (15 hab.), sur la rive gauche de la Dronne ; *la Brousse* (19 hab.), près de la route de Montmoreau, etc., etc...

Le beau logis du *Jeanvray*, appartenant à M. *Troubat*, est sur le territoire de la commune de Laprade.

Commune de Nabinaud

Superficie = 588 h. 23 ; Population = 215 habitants.

Cette commune est la moins étendue du canton après celle d'Aubeterre ; c'est également la moins peuplée. Elle est limitée au sud-est par la *Dronne*, qui la sépare du département de la Dordogne, et, au nord-est par l'*Ausonne*, qui rejoint la Dronne, après avoir séparé les deux communes de Nabinaud et de Saint-Séverin.

Comme dans la commune de Laprade, de magnifiques prairies s'étendent tout le long de la Dronne, qui coule au milieu d'une belle vallée ; mais la principale culture est celle des céréales et des plantes sarclées. Quelques bois sont répandus dans la partie occidentale de la commune.

L'industrie est représentée par une scierie mécanique.

La principale voie de communication de la commune est la route d'Aubeterre à Saint-Séverin (chemin de grande communication n° 17 de Saint-Aulaye à Confolens), qui traverse la commune du sud-ouest au nord-est. Un chemin d'intérêt commun, qui se détache de cette route, sert de limite occidentale à la commune et se dirige vers Pillac et Montignac. Un autre chemin d'intérêt commun unit les deux précédents en desservant le nord de la commune.

Le bourg de Nabinaud (13 hab.), à quatre kilomètres nord-est d'Aubeterre et quarante-et-un de Barbezieux, n'a de remarquable que sa situation au-dessus de la vallée de la Dronne. Son église est un monument roman du douzième siècle, qui a dû être refait au seizième siècle.

Le centre de population le plus important de la commune est le hameau de la *Cave* (32 hab.), situé dans le sud.

Les autres villages que nous puissions citer sont : *Tout-Vent* (24 hab.), au nord du bourg ; *Longereau* (20 hab.), dans le nord de la

commune ; *Clapejaud* (15 hab.), sur la route de Pillac ; *Chez-Barraud* (15 hab.); *Chez-Boyer* (18 hab.) et *Chez-Bonnaud* (15 hab.), dans l'ouest de la commune, etc., etc.

Dans le sud de la commune, près de la Dronne, se voient les ruines informes du château de *Poltrot*. Il y a tout lieu de supposer que c'est dans ce château, et non près de Bouex, que naquit le trop fameux Poltrot de Méré, l'assassin du duc de Guise. Nous savons en effet par Brantôme, que ce dernier était des environs d'Aubeterre et qu'il fut élevé près du vicomte d'Aubeterre. Or le château de Poltrot, qui se trouvait du reste près de la terre de Méré, devait bien être le lieu de naissance de l'assassin.

COMMUNE DE SAINT-SÉVERIN

Superficie = 1493 h. 11 ; Population = 1147 habitants.

La commune de Saint-Séverin est de beaucoup la plus importante du canton. Elle ne vient qu'au troisième rang comme superficie ; mais elle est la plus peuplée et la densité de sa population atteint le chiffre élevé de soixante-seize habitants par kilomètre carré.

C'est une commune à la fois industrielle et agricole, qui doit son importance et sa prospérité à la situation avantageuse qu'elle occupe. Limitée au sud par la *Dronne*, bornée à l'est et à l'ouest par deux affluents de cette rivière, la *Nizonne* et l'*Ausonne*, elle possède d'admirables prairies naturelles, qui couvrent près du tiers de son territoire et permettent l'élevage d'un nombreux bétail. De belles propriétés ont pu se constituer, parmi lesquelles nous pouvons citer celles de M. *Daniel*, conseiller d'arrondissement du canton, au *Grand Marchais* et de M. *Plantivert*, à la *Fougère*.

Deux papeteries très importantes ont été installées près de la Nizonne : le *Marchais*, appartenant à MM. *Chauveau frères* et l'*Epine*, à M. *Daguerre*. Les vallées de la Dronne et de la Nizonne renferment des tourbières, dont l'exploitation est assez active.

La commune de Saint-Séverin n'est desservie par aucune ligne de chemin de fer ; la station la plus proche est celle du Petit-Bersac, dans la Dordogne. La principale voie de communication de la commune est la route de Montmoreau à Ribérac (route départementale n° 10 de Cognac à Ribérac), qui dessert le bourg de Saint-Séverin. Cette route est rejointe, près du bourg, par la route d'Aubeterre à Saint-Séverin (chemin de grande communication n° 17 de Saint-Aulaye à Confolens). Ce réseau est complété par de nombreux chemins vicinaux ordinaires bien entretenus.

Le bourg de Saint-Séverin (405 hab.), à huit kilomètres nord-est d'Aubeterre et quarante kilomètres de Barbezieux, est un gros bourg commerçant, situé au sommet d'un mamelon d'où l'on domine les vallées de la Dronne et de la Nizonne. De bonnes foires s'y tiennent le deuxième mardi de chaque mois. Il possède un bureau de poste et une étude de notaire. Les plus anciens registres paroissiaux remontent aux premières années du dix-septième siècle.

C'était autrefois le siège d'une châtellenie qui vers le milieu du dix-septième siècle, appartenait à la famille de *Jambes de Saint-Gelais*. M. de *Chauveron* en était possesseur vers la fin du dix-huitième siècle.

L'église de Saint-Séverin, remarquable par son ancienneté, est une église à coupole du onzième siècle.

Les villages sont nombreux dans la commune de Saint-Séverin. Nous ne citerons que les plus importants : *le Colombier* (54 hab.) et la *Brousse* (29 hab.), dans le sud de la commune ; le *Marchais* (30 hab.), où se trouve la magnifique papeterie de MM. Chauveau frères ; l'*Épine* (53 hab.), où l'on remarque le ravissant chalet de M. Daguerre : *Chez-Charrier* (40 hab.) et la *Pierrière* (20hab.), au sud du bourg ; le *Michauroy* (29 hab.); *Chez-Coutelier* (26 hab.) ; le *Cuq* (42 hab.), dans l'ouest de la commune, etc. etc...

COMMUNE DE MONTIGNAC-LE-COQ

Superficie = 1003 h. 03 ; Population = 326 habitants.

Située à l'extrémité septentrionale du canton, la commune de Montignac-le-Coq est entièrement comprise dans le haut plateau qui sépare la vallée de l'*Ausonne* de celle de la *Nizonne*. Elle est fortement accidentée et l'on y rencontre, principalement dans le nord, des collines élevées dont certaines atteignent et même dépassent l'altitude de cent-soixante mètres. Du haut de ces collines la vue est admirable et s'étend au loin sur les campagnes du Périgord.

L'*Ausonne* sert de limite à la commune au sud-ouest et la sépare de la commune voisine de Pillac.

Le nord de la commune renferme des bois importants, qui couvrent près du septième de son territoire ; mais le reste du sol est bien cultivé et l'agriculture est prospère. Autrefois la principale culture était celle de la vigne dont les produits étaient très estimés. Il n'en est plus ainsi ; la surface plantée en vignes ne dépasse pas dix-sept hectares et les propriétaires s'adonnent principalement à la culture des céréales et des plantes sarclées.

Nous devons une mention particulière à la propriété du *Rigallaud*, dont les bâtiments s'élèvent à cinq cents mètres au sud du bourg de Montignac, au milieu d'un beau parc. On y remarquait autrefois un immense tonneau dont la contenance n'était pas inférieure à mille hectolitres ; ce tonneau a été vendu et démoli en 1910.

Citons également le *Caduceau*, la belle propriété de M. *Clerc*, l'honorable maire de la commune.

La principale voie de communication de la commune est la route de Saint-Séverin à Montmoreau (route départementale n° 10 de Cognac à Ribérac). Il s'en détache, près du bourg, la route de Montignac à Juillaguet (chemin de grande communication n° 19 de Saint-Séverin à Aigre). Deux chemins d'intérêt commun et plusieurs chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau.



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

CHALET DE L'EPINE (COMMUNE DE ST-SÉVERIN)

Le bourg de Montignac (66 hab.), à neuf kilomètres nord-est d'Aubeterre et trente-huit kilomètres de Barbezieux, est agréablement situé sur la route de Saint-Séverin, au sommet d'une haute colline, d'où l'on jouit d'un beau coup d'œil. Son église est une vieille église du douzième siècle, dont la nef a été reconstruite.

Les principaux villages de la commune sont : *le Brandeau* (18 hab.), près de bourg ; *le Pible* (15 hab.) ; *Servolles* (24 hab.), sur la route de Bors ; *le Pruneau* (10 hab.) et *Terracout* (14 hab.), dans le nord de la commune ; *les Loges* (19 hab.), sur la route de Montmoreau ; *Chez-Narsaud* (15 hab.), au nord du bourg ; *la Breuille* (20 hab.), sur la route de Saint-Séverin ; *la Voûte* (18 hab.); *les Rides* (17 hab.), etc., etc.

COMMUNE DE PILLAC

Superficie = 1962 h. 97 ; Population = 583 habitants

La deuxième du canton comme superficie, cette commune ne vient qu'au cinquième rang comme population et elle ne compte que trente habitants par kilomètre carré. Cette population a diminué d'un tiers depuis trente-cinq ans et, de toutes les communes du canton d'Aubeterre, c'est, avec la commune voisine de Montignac, celle qui a vu sa population diminuer dans d'aussi fortes proportions. Cela tient à ce que la principale culture était celle de la vigne, qui n'a été reconstituée que dans de très faibles proportions ; aussi l'exode des habitants a été plus important que dans certaines autres communes.

La commune de Pillac est traversée, du nord au sud, par la chaîne de collines élevées, qui sépare le bassin de la Tude de celui de l'Ausonne. Toute cette partie de la commune est boisée et peu fertile ; on y rencontre encore en trop grande quantité des landes et des terres incultes, principalement dans le nord.

A l'est, l'*Ausonne*, qui sert de limite à la commune et qui la sépare des communes voisines de Montignac et de Saint-Séverin, arrose de bonnes prairies ; la partie occidentale est parcourue par un petit affluent de la Tude, le *ruisseau des Viauds*.

L'extrême nord de la commune est parcouru par la route de Saint Séverin à Montmoreau (route départementale n° 10 de Cognac à Ribérac). La route d'Aubeterre à Montmoreau (chemin de grande communication n° 18 de Saint-Antoine à Chef-Boutonne) traverse toute la commune du nord au sud. Deux chemins d'intérêt commun se détachent de cette dernière route : l'un de ces chemins dessert la partie occidentale de la commune et se dirige vers Montboyer et Chalais, l'autre se dirige, au sud-est, vers le département

de la Dordogne. Un autre chemin d'intérêt commun, venu de La-prade, se dirige vers Montignac-le-Coq. De nombreux chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau.

Le bourg de Pillac (58 hab.), à sept kilomètres nord d'Aubeterre et trente-six kilomètres de Barbezieux, est construit au centre de la commune, à un kilomètre environ de la route d'Aubeterre à Montmoreau. Son église, du douzième siècle, est surtout remarquable par les décorations qui ornent le lambris de la nef, travail intéressant qui remonte au dernier quart du dix-septième siècle. On peut aussi signaler les dessins géométriques qui ornent le portail.

Quelques villages méritent d'être signalés : *le Bernou* (42 hab.), au nord du bourg ; *les Marthes* (49 hab.) et *le Boileau* (22 hab.), dans l'est de la commune ; *le Marzat* (26 hab.), dont une partie appartient à la commune de Saint-Romain ; *Chez-Martinaud* (27 hab.) et *la Ferrière* (19 hab.), dans le sud de la commune ; *le Rat* (33 hab.), près de la route d'Aubeterre ; *Chez-Thomas* (34 hab.), où se trouve une fabrique de tuiles ; *le Maine-Roy* (21 hab.), dont une partie appartient à la commune voisine de Bellon ; *Chez-Daviaud* (12 hab.), dans l'extrême nord de la commune, etc, etc...

COMMUNE DE BELLON

Superficie = 912 h. 69 ; Population = 349 habitants.

Située à l'angle nord-ouest du canton, cette petite commune est limitée à l'ouest par la *Tude* et traversée de l'est à l'ouest par un petit affluent de cette rivière, le *ruisseau des Viauds*, qui vient de la commune voisine de Pillac.

Cette commune est bien cultivée et l'agriculture y est prospère. La principale culture est celle des céréales et l'on y élève, en assez grande quantité des veaux de lait ; la vigne a presque complètement disparu.

La ligne d'Angoulême à Bordeaux traverse l'angle nord-ouest de la commune mais elle n'y possède pas de station. L'angle nord-est est parcouru par la route d'Aubeterre à Saint-Martial (chemin de grande communication n° 21 d'Aubeterre à Matha). Un chemin d'intérêt commun traverse la commune de l'est à l'ouest,et plusieurs chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau.

Le bourg de Bellon (36 hab.) étage ses maisons sur les flancs d'un coteau, à sept kilomètres nord-ouest d'Aubeterre et trente-trois kilomètres de Barbezieux. Autrefois un orme gigantesque couvrait de son ombrage le cimetière et le jardin du presbytère. Mort de vétusté et décapité par l'orage, cet arbre ne présente plus aujourd'hui aucun intérêt.

Parmi les hameaux citons : *le Courret* (23 hab.), dans le sud de la commune ; *Lafont* (35 hab.), à l'ouest du bourg ; *le Pasquet* (27 hab.) et *les Poulards* (24 hab.), dans le nord de la commune ; *le Maine-Roy* (16 hab.), dont une partie appartient à la commune de Pillac, etc, etc...

COMMUNE DE ROUFFIAC-S^{T}-MARTIAL-LA-MÉNÈCLE

Superficie = 986 h. 77 ; Population = 302 habitants.

Bien que sa superficie n'atteigne pas mille hectares, cette commune est formée par la réunion de trois anciennes paroisses, réunion qui fut effectuée en 1846.

C'est la plus occidentale des communes du canton. Son territoire, très accidenté principalement dans le nord, est généralement bien cultivé et produit de bonnes récoltes en céréales. Un petit cours d'eau, la *Beuronne*, prend sa source non loin de l'ancien bourg de Saint-Martial et sépare, à l'est, la commune de Rouffiac des communes voisines de Saint Romain et des Essards; il arrose de bonnes prairies naturelles. Le vignoble reconstitué est peu important. Des bois sont répandus sur toute la superficie de la commune et en couvrent environ la cinquième partie.

Le point culminant est au nord, vers le bois de *Fontcharrière*, à l'altitude de cent-soixante mètres. De là, l'œil embrasse un immense panorama. Vers le nord, la vallée de la Tude apparaît un peu confuse ; mais, au sud, si les regards se portent vers les vallées de la Dronne et de la Nizonne, le spectacle est magnifique ; c'est un des plus beaux panoramas de notre contrée.

La principale voie de communication de la commune est la route de Chalais à Aubeterre (route départementale n° 2 d'Aubeterre à Saint-Jean d'Angely), qui dessert le bourg de Rouffiac et parcourt le nord-ouest de la commune. Un chemin d'intérêt commun se détache de cette route et se dirige vers la commuue des Essards, après avoir desservi le bourg de Saint-Martial. Un autre chemin d'intérêt commun, venu de Chalais traverse le sud de la commune.

Le bourg de Rouffiac (38 hab.), à neuf kilomètres ouest d'Aubeterre et trente-trois kilomètres de Barbezieux, est situé dans l'ouest de la commune, près de la route de Chalais. Son église est une église romane du douzième siècle. On y remarque principalement une chaire en bois sculpté, qui a été classée comme monument historique. Le corps de la chaire est supporté par un personnage appuyé sur un livre, personnage qui pourrait être Saint-Marc l'Evangéliste, et l'abat-voix est soutenu par deux intéressantes cariatides. Tout ce travail est exécuté avec beaucoup de goût.

L'ancien bourg de *Saint-Martial* (53 hab.), situé dans l'est, est le centre de population le plus important de la commune. Il possède également une église du douzième siècle.

L'église de la *Ménécle* (15 hab.) existe encore également ; mais elle est bien postérieure aux deux autres et ne présente rien de remarquable.

Les autres hameaux de la commune sont insignifiants. Citons cependant : *le Menéclaud* (16 hab.), dans le sud, près de la Ménécle ; *Chez-Galland* (16 hab.), à la limite de la commune d'Orival ; *Empernaud* (11 hab.) ; *Terrefume* (9 hab.), etc. etc.

Commune des Essards

Superficie = 898 h. 81 ; Population = 405 habitants.

Avec la commune voisine de Bonnes, la commune des Essards forme l'extrémité méridionale du canton.

Elle est limitée au sud par la *Dronne*, qui la sépare du département de la Dordogne. Un petit affluent de cette rivière, la *Beuronne*, après avoir servi de limite aux communes de Rouffiac et des Essards, pénètre dans cette dernière commune et vient rejoindre la Dronne à la limite du canton de Chalais.

Ces deux cours d'eau parcourent de magnifiques prairies. La vallée de la Dronne, principalement renferme des sites ravissants.

La commune des Essarts est surtout agricole. Le sol est assez fertile et la culture des céréales y donne d'assez bons résultats. L'abondance des prairies facilite l'élevage du bétail et la commune produit en grand nombre des veaux de lait, qui trouvent un écoulement facile sur les marchés de Chalais et d'Aubeterre.

L'industrie est peu importante et elle n'est représentée que par un ou deux moulins.

De nombreux chemins d'intérêt commun sillonnent en tous sens la commune des Essarts. Le premier de ces chemins vient d'Aubeterre, parcourt toute la partie orientale de la commune du nord au sud, dessert le bourg des Essards et va rejoindre, dans la commune de Bonnes, la route d'Aubeterre à Saint-Aulaye. Un autre vient de Chalais, croise le précédent au dessus du bourg des Essards et se dirige vers Bonnes. Un troisième vient de Bazac, croise le précédent au hameau de la Traverserie et rejoint un peu plus loin le chemin d'Aubeterre. Enfin, un quatrième chemin d'intérêt commun dessert le sud de la commune.



Cliché A. GAILLARD | Imp. L. Coquemard et Cie

MONTMOREAU

Le bourg des Essards (48 hab.), à huit kilomètres sud-ouest d'Aubeterre et trente-sept kilomètres de Barbezieux, possède une église de la fin du douzième siècle, dans laquelle on peut remarquer, au mur latéral nord de la coupole, une petite rose romane, partagée à angles droits par quatre meneaux et décorée intérieurement par des moulures feuillagées et par une petite archivolte à enroulements. Cette rose présente de l'intérêt comme marquant la transition du style roman aux grandes roses des édifices gothiques.

Les plus anciens registres paroissiaux remontent au premier quart du dix-septième siècle.

Dans le sud-ouest de la commune s'élève le château de *la Faye*, qui appartenait, vers la fin du dix-huitième siècle, à la famille *Joubert* et qui est aujourd'hui la possession de la famille de *Plas*. Près de là, se trouve un petit tumulus.

Peu de hameaux méritent d'être cités ; nous nous contenterons donc de signaler : *Chez-Gendaine* (13 hab.), dans l'ouest de la commune; *les Vergnes* (27 hab.) près du bourg ; *les Barréries* (26 hab.), dans le nord ; *Puychaud* (18 hab.), près de la Dronne ; *Chez-Thomas* (15 hab.), au sud du bourg ; *la Traverserie* (26 hab.); *Chez-Raillard* (15 hab), dans l'extrême sud, etc., etc.

Commune de Bonnes

Superficie = 1476 h. 14 ; Population = 655 habitants.

La seigneurie de Bonnes était une dépendance de celle d'Aubeterre. Après la mort de François d'Esparbès de Lussan, maréchal d'Aubeterre (1628), un long procès s'engagea entre ses nombreux héritiers au sujet de sa succession. Un arrêt du Parlement de Paris du 4 août 1650 régla cette succession, en la partageant entre les deux fils aînés du maréchal. L'aîné conserva le marquisat d'Aubeterre et le cadet, *François Bouchard d'Esparbès de Lussan*, prit le titre de comte d'Aubeterre et vint résider au château de Bonnes.

Ce dernier fut un homme de guerre remarquable. Ayant levé un régiment à son nom, il alla servir en Allemagne, sous les ordres du maréchal de La Force et fut fait prisonnier. Sa rançon lui coûta 15.000 écus. Après avoir assisté aux sièges d'Arras et d'Aire, il passa sous les ordres du duc d'Enghien, qui venait de s'illustrer à Rocroy, et assista aux batailles de Fribourg et de Nordlingen. Il se retira ensuite en Guyenne et obtint la charge de sénéchal et de gouverneur de l'Agenais. Créé maréchal de camp en 1650 et chevalier des ordres du roi en 1651, il devint lieutenant-général en 1652 et, en cette qualité, il fit la campagne de Guyenne sous les ordres du comte d'Harcourt. En 1657, il se démit de son gouvernement de l'Agenais en faveur de son frère Louis et se retira à Bonnes, où il mourut le 28 février 1683, âgé de soixante-quinze ans.

Ses successeurs embrassèrent comme lui la carrière des armes. Son fils, *Pierre Bouchard d'Esparbès de Lussan*, fit ses premières armes au siège de Dinant, en 1675. Il assista ensuite, aux côtés du maréchal de Créqui, à la bataille de Kokersberg et au siège de Fribourg (1678).



La guerre de la succession d'Augsbourg le trouva capitaine au régiment de Royal-Roussillon ; il servit en cette qualité à l'armée d'Allemagne sous le maréchal de Duras, puis sous le maréchal de Lorges. Il passa ensuite à l'armée de Flandre et fut nommé *mestre de camp* d'un régiment de cavalerie, après avoir pris une part brillante aux batailles de Fleurus, de Steinkerque et de Neerwinde.

Lorsqu'éclata la guerre de la succession d'Espagne, il était maréchal de camp. Il fit toutes les campagnes de cette guerre à l'armée d'Italie jusqu'en 1712, époque à laquelle il quitta le service. Il avait obtenu en 1707, le gouvernement des villes de Collioures et de Port-Vendres, qu'il conserva jusqu'au mois de juin 1747. Il mourut à Paris le 12 janvier 1748, âgé de quatre-vingt-onze ans.

Le fils et le petit-fils de Pierre Bouchard, furent également de braves soldats et se distinguèrent pendant les guerres du règne de Louis XV.

Le château de Bonnes était une élégante construction du seizième siècle, où l'on pouvait remarquer principalement les ornements des fenêtres et de belles peintures murales. Il est aujourd'hui bien délabré.

La commune de Bonnes est une des plus riches et des mieux cultivées du canton d'Aubeterre. Parcourue du nord au sud par la *Dronne*, qui arrose une large et fertile vallée, elle possède d'admirables prairies et la culture maraîchère y donne d'excellents produits. L'élevage des veaux de boucherie y est une source très appréciable de revenus et les céréales y réussissent parfaitement. Les bois sont très clairsemés et l'on rencontre fort peu de terres incultes.

L'industrie est représentée par une importante usine électrique, dirigée par M. *Duvignaud*.

La commune de Bonnes est desservie par la ligne de Parcoul à Ribérac. La principale voie de communication est la route de Saint-Aulaye à Aubeterre (chemin de grande communication n° 17 de Saint-Aulaye à Confolens), qui traverse toute la commune du sud au nord. Plusieurs chemins d'intérêt commun complètent le réseau routier.

Le bourg de Bonnes (210 hab.), à quatre kilomètres sud-ouest



d'Aubeterre et quarante kilomètres de Barbezieux, est un bourg important construit dans une ravissante situation, au pied d'une colline et sur les bords de la Dronne. Son église possède un portail de la Renaissance sur lequel sont gravées, en lettres fleuries, les initiales R-I.

Dans le nord de la commune et près de la Dronne, le petit hameau de *Nadelin* était le siège d'un fief peu important, qui appartenait au dix-huitième siècle, à la famille de *La Chaise*.

Parmi les principaux villages de la commune, nous pouvons citer : *le Fresse* (32 hab.), dans le nord de la commune ; l'*Ecurie* (24 hab.), sur la route d'Aubeterre ; *Chez-Jean-Fièvre* (22 hab.), au nord du bourg ; *le Breuil* (15 hab.), à la limite de la commune des Essards ; *la Goutrie* (16 hab.), sur le chemin des Essards ; *Tramonzac* (27 hab.), et *la Charrérie* (24 hab.), à la limite du département de la Dordogne ; *la Taillandie* (28 hab.), dans le sud de la commune ; *le Monzat* (17 hab.), sur la route de Saint-Aulaye, etc. etc...

CANTON DE MONTMOREAU

Superficie = 19737 hect. ; Population = 7541 habitants.

Le canton de Montmoreau s'étend tout en longueur, de l'ouest à l'est, depuis le canton de Barbezieux jusqu'au département de la Dordogne. La ligne de séparation entre le bassin de la Charente et celui de la Gironde le parcourt du nord au sud et le divise en deux parties d'inégale grandeur. La partie orientale, qui appartient au bassin de la Gironde, est plus étendue que la partie occidentale, qui fait partie du bassin de la Charente.

Le bassin de la Charente est représenté principalement par l'*Herse*, affluent du Né, qui vient du canton de Blanzac, atteint le canton de Barbezieux dans la commune de Nonac, passe près du bourg de Nonac et entre de nouveau dans le canton de Blanzac, après avoir reçu quelques affluents peu importants, dont l'un sert de déversoir au bel étang de *La Faye*, dans la commune de Deviat.

Un petit affluent du Lamaury arrose la commune de Poullignac.

Au bassin de la Gironde appartiennent deux cours d'eau plus considérables : la *Tude* et la *Nizonne*, tous les deux affluents de la Dronne.

La *Tude*, dont la vallée est parcourue par la ligne de chemin de fer d'Angoulême à Bordeaux, prend sa source près du bourg de Juillaguet, dans le canton de Villebois-Lavalette, atteint le canton de Montmoreau à la limite de la commune de Saint-Amant, reçoit sur ses deux rives de nombreux petits affluents et quitte le canton après un parcours d'une douzaine de kilomètres.

La *Nizonne* est un cours d'eau encore plus important. Elle vient du département de la Dordogne et sert de limite orientale au canton de Montmoreau qu'elle sépare de ce dernier département.

Un autre affluent de la Dronne, moins important que les deux

précédents, l'*Ausonne*, prend sa source dans l'extrême nord de la commune de Juignac, parcourt cette dernière commune et la commune voisine de Bors et va rejoindre la Dronne dans le canton d'Aubeterre.

Le canton de Montmoreau est très boisé ; la plupart des communes possèdent des bois importants, dont certains couvrent des étendues de terrain considérables. La principale culture était autrefois celle de la vigne ; mais depuis l'invasion du phylloxéra, cette culture a été presque complétement délaissée et la surface aujourd'hui plantée en vignes est bien minime par rapport à ce qu'elle était autrefois. La principale culture est celle des céréales, qui forme, avec l'élevage du bétail, la principale source de revenus du canton.

Le canton de Montmoreau est limité au nord, par les cantons de Blanzac et de Villebois-Lavalette, à l'est, par le département de la Dordogne, au sud, par les cantons d'Aubeterre, de Chalais et de Brossac, et à l'ouest, par le canton de Barbezieux.

Il comprend les quinze communes suivantes : *Montmoreau*, *Saint-Amant*, *Saint-Cybard*, *Saint-Eutrope*, *Saint-Laurent-de-Belzagot*, *Courgeac*, *Nonac*, *Deviat*, *Bessac*, *Poullignac*, *Saint-Martial*, *Bors*, *Juignac*, *Salles-Lavalette* et *Palluaud*.

Commune de Montmoreau

Superficie = 164 h. 82 ; Population = 882 habitants.

Dominée par son vieux château, d'où la vue embrasse un magnifique panorama, la petite ville de Montmoreau étage ses maisons sur les flancs de la colline qui s'abaisse, en pentes rapides, vers la rive droite de la Tude. Sur la rive gauche de la rivière, dans la vallée, un important faubourg, qui appartient à la commune de Saint-Amant, s'est construit autour de la gare du chemin de fer.

Cette petite ville, à l'aspect gai et riant, est également une ville commerçante et ses foires, qui se tiennent le premier mercredi de chaque mois, sont également des plus suivies. On y trouve un bureau de poste, une étude de notaire et une perception.

Montmoreau est à vingt-huit kilomètres de Barbezieux, son chef-lieu d'arrondissement.

L'église de Montmoreau est un monument roman d'un grand mérite. La façade, qui a des ressemblances évidentes avec celles de Chalais et d'Aubeterre, possède une porte cintrée à cinq archivoltes, la dernière évidée en fleurons. L'ornementation est très riche et bien conservée. Les portes latérales sont à deux voussures. Le premier étage est formé de cinq grandes arcatures et surmonté d'une corniche très ornée. Le pignon est percé d'une fenêtre cintrée à colonnettes.

L'intérieur de l'église est d'une école à part. Les voûtes en berceau, de grande portée, l'élévation des murailles latérales, la sobriété de l'ornementation et les vastes dimensions de l'édifice indiquent un système nouveau de construction hardie ; on touche à l'ère ogivale.

Cette église a reçu une belle restauration due à l'éminent architecte que fut M. Paul Abadie. Le clocher tout entier appartient à cette restauration.



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD et Cie

EGLISE DE MONTMOREAU

C'était, dans le principe, le siège d'un important prieuré possédé dès l'origine par l'abbaye de Nanteuil. Ce prieuré fut conventuel jusqu'à la fin du seizième siècle. Vers l'année 1620, on voulut y rétablir la conventualité, mais on dut y renoncer devant l'opposition des abbés commendataires.

Au nord-ouest du château, au point précis où devait se trouver l'enceinte supérieure de la forteresse, existe une chapelle très curieuse, aujourd'hui enfouie dans les terrassements successifs et dérobant le sommet de ses murailles sous d'épais buissons de ronces et d'arbustes.

Cette chapelle appartient à un genre de construction qu'on retrouve à Villebois-Lavalette et à Marthon. Si certaines divergences séparent ces trois monuments, la fin pour laquelle ils ont été construits est évidemment la même.

A Marthon, une chapelle, percée dans sa face antérieure d'une arcade à jour très développée et au niveau du chemin, est surmontée de la chapelle seigneuriale, à laquelle on accédait par le chemin de ronde, au haut du rempart.

A Villebois, la chapelle existe dans la partie intérieure de la forteresse, au niveau des caves ; mais elle est aussi surmontée de l'oratoire du château.

A Montmoreau, le petit édifice est en dehors de l'enceinte et n'est couronné d'aucune autre construction. Ce n'est pas la chapelle seigneuriale.

Le monument de Montmoreau se compose d'une nef romane à deux travées inégales. Les deux murailles latérales de la deuxième travée sont percées de deux arcatures, qui atteignent presque la hauteur des voûtes en berceau ; le mur de façade n'a aucune ouverture.

A l'est (car toutes ces chapelles sont orientées) une arcade de moindre élévation donne accès dans un sanctuaire, qui forme la seconde partie de l'édifice et que l'on doit croire avoir été consacré au culte divin. A Marthon, la chose n'est pas douteuse ; ici les ins-

criptions et les peintures en font foi. Le sanctuaire est dédié à la Vierge Marie.

La construction de Montmoreau est de plan tréflé ; une petite coupole, supportée par huit arcs d'inégale ouverture, repose sur trois absidioles éclairées par des fenêtres cintrées à colonnettes; de trois côtés la coupole est ajourée par des oculus.

Les détails architecturaux indiquent le douzième siècle ; néanmoins la nef et le sanctuaire sont de deux campagnes différentes.

Des fresques, qui tendent à disparaître, rappellent le souvenir de Saint-Blaise, de Saint-Eutrope et de Saint-Gilles, dont le culte était très populaire dans la région.

Quelques archéologues croient, avec de grandes apparences de raison, que ces chapelles-refuges étaient préparées pour servir d'abri aux voyageurs trop tardifs ou trop inconnus pour être introduits dans l'enceinte des forteresses. C'était un hospice réel, toujours offert aux voyageurs, aux pélerins surtout.

La forme de la chapelle de Montmoreau accuse un point de ressemblance avec la curieuse église de Saint-Michel, préparée (on le sait par l'histoire) comme un refuge toujours accueillant pour les pélerins de Jérusalem, de Rome ou de Saint-Jacques de Compostelle.

Le château de Montmoreau, aujourd'hui transformé en *Gendarmerie nationale*, fut autrefois le siège d'une importante seigneurie, dont les possesseurs devaient porter un des côtés du siège sur lequel était assis l'évêque d'Angoulême, le jour de son intronisation.

Cette seigneurie eut, dans le principe, des seigneurs particuliers et nous trouvons, au treizième et au quatorzième siècle plusieurs seigneurs portant le nom d'*Alo de Montmoreau*. Vers le milieu du seizième siècle, *Jean de Mareuil* était baron de Montmoreau.

Enfin, dans les premières années du dix-septième siècle, la baronnie de Montmoreau passa entre les mains de l'illustre famille de *Rochechouart*. *René de Rochechouart*, comte de Saint-Auvent, mourut le 26 janvier 1632, laissant la seigneurie à son fils *Jean de Rochechouart*, qui y décéda également le 8 janvier 1695.

Le petit-fils de René étant mort sans postérité en 1709, laissa son

héritage à sa sœur, *Anne de Rochechouart*, qui épousa *Isaac de Perry*. Ce dernier devint ainsi seigneur de Montmoreau et de Saint-Auvent.

En dernier lieu la terre de Montmoreau devint la propriété de la famille de *Nieuil*, dont les aînés portaient le titre de barons de Montmoreau.

Dans ce qui reste du château de Montmoreau, on peut remarquer les tours aux toits aigu et une jolie porte à nervures.

Montmoreau est un nœud important de voies de communication. Il possède d'abord, sur la ligne de chemin de fer d'Angoulême à Bordeaux, une station dont le trafic est considérable. De plus trois routes importantes s'y rencontrent : la route d'Angoulême à Chalais (route départementale n° 1 d'Angoulême à la Roche-Chalais), la route de Blanzac à Saint-Séverin (route départementale n° 10 de Cognac à Ribérac) et le chemin de grande communication n° 31 de Barbezieux à Salles-Lavalette

COMMUNE DE ST-AMANT

Superficie = 2687 h. 09 ; Population = 859 habitants.

Située à l'est de Montmoreau, dont elle est séparée par la Tude, la commune de Saint-Amant est la plus étendue et l'une des plus peuplées du canton ; comme population, elle vient au troisième rang.

C'est une contrée très accidentée, où les collines atteignent et même dépassent, dans le sud, l'altitude de cent soixante-dix mètres. La *Tude* limite la commune à l'ouest et reçoit deux petits affluents, la *Velonde* et le *Tourlot*, qui arrosent de frais vallons. Des bois importants sont disséminés sur toute l'étendue de la commune et couvrent près du quart de sa superficie.

L'agriculture est assez prospère et les terres sont, en général, bien cultivées : de bonnes prairies s'étendent dans les vallées, mais le vignoble, qui autrefois était important, ne comprend plus qu'une superficie de trente hectares. La plus grande partie du sol est consacré à la culture des céréales et des plantes sarclées.

Les voies de communication sont nombreuses et importantes. La ligne de chemin de fer d'Angoulême à Bordeaux longe toute la partie occidentale de la commune, parcourant la vallée de la Tude, et la gare de Montmoreau se trouve sur le territoire de Saint-Amant.

La route de Montmoreau à Saint-Séverin (route départementale n° 10 de Cognac à Ribérac) dessert le sud-ouest de la commune. La route de Montmoreau à Salles (chemin de grande communication n° 31 de Barbezieux à Salles-Lavalette) passe au bourg de Saint-Amant et rejoint la limite méridionale de la commune. La route de Montignac-le-Coq à Juillaguet (chemin de grande communication n° 19 de Saint-Séverin à Aigre) sépare la commune de Saint-Amant de celle de Salles-Lavalette. Enfin un chemin d'intérêt commun par-

court toute la commune de l'est à l'ouest et se dirige vers le canton de Villebois-Lavalette.

Le bourg de Saint-Amant (46 hab.), à deux kilomètres est de Montmoreau et trente kilomètres de Barbezieux, est construit dans une situation des plus pittoresque au sommet d'une haute colline. De ce point élevé on jouit d'un admirable coup d'œil. Le bourg de Saint-Amant possède une étude de notaire.

Les plus anciens registres paroissiaux remontent à l'année 1690.

A l'est de la commune, dans une contrée boisée, s'élevait autrefois le prieuré de *Notre-Dame de Puyfoucaud*, fondé dans la première moitié du douzième siècle par l'abbaye de La Couronne. Ce prieuré devait avoir une certaine importance ; car ses possessions s'étendaient jusque sur le territoire des paroisses de Saint-Laurent, de Charmant, de Gardes et de Gurat.

Les hameaux sont nombreux, mais généralement peu importants. Nous citerons cependant : *Chez-Pascaud* (37 hab.), près du bourg ; *Saint-Hilaire* (46 hab.), près de la ligne du chemin de fer ; *les Jaufrenies* (46 hab.), sur la route de Saint-Amant à Gurat ; *La Vallade* (28 hab.), dans le nord de la commune ; *Berthaud-Bas* (17 hab.) ; *Chez-Bruchier* (13 hab.) ; *le Maine-Perrier* (13 hab.) et *le Mas* (15 hab.), dans l'est de la commune, etc., etc.

Nous ne citerons que pour mémoire l'agglomération qui s'est formée autour de la station du chemin de fer et qui, bien qu'appartenant à la commune de Saint-Amant, est un véritable faubourg de Montmoreau.

Commune de St-Cybard

Superficie = 1035 h. 48 ; Population = 313 habitants.

Limitée au sud-est par la *Tude*, la commune de Saint-Cybard est également arrosée par plusieurs petits affluents de cette rivière. Elle est située au nord de Montmoreau. C'est aussi une contrée accidentée, couverte de collines élevées d'où la vue est en certains endroits fort belle.

Des bois importants s'étendent principalement dans le nord de la commune. Le sol est généralement peu fertile ; cependant les vallées renferment de bonnes prairies et quelques champs bien cultivés.

La route d'Angoulême à Montmoreau (route départementale n° 1 d'Angoulême à La Roche-Chalais) parcourt toute la partie orientale de la commune et la route de Blanzac à Montmoreau (route départementale n° 10 de Cognac à Ribérac) lui sert de limite au sud-ouest. Un chemin d'intérêt commun unit ces deux routes et passe près du bourg de Saint-Cybard.

Le bourg de Saint-Cybard (78 hab.), à trois kilomètres nord de Montmoreau et vingt-huit kilomètres de Barbezieux, n'a d'intéressant que sa situation au sommet d'une haute colline qui domine la vallée de la Tude.

Les hameaux sont peu importants. Les principaux sont : *Biarnais* (18 hab.), dans le sud de la commune et *le Maine-Pézé* (20 hab.), sur le chemin de Saint-Eutrope;

On trouve dans la commune quelques mines de fer et une fabrique de tuiles.

COMMUNE DE ST-EUTROPE

Superficie = 267 h. 02 ; Population = 192 habitants.

Limitrophe de la commune précédente, celle de Saint Eutrope présente des accidents de terrain encore plus accentués et certaines collines, notamment celle qui porte le bourg de Saint-Eutrope, dépassent l'altitude de cent quatre-vingts mètres.

Cette commune est la moins étendue du canton après celle de Montmoreau ; c'est également la moins peuplée, et cependant la densité de la population atteint le chiffre élevé de soixante-et-onze habitants par kilomètre carré.

Les habitants se livrent pour la plupart à une industrie toute locale, celle de la poterie ; aussi la population totale de la commune est-elle concentrée au bourg. La poterie fabriquée à Saint-Eutrope se recommande par sa solidité ; elle jouit d'une grande renommée dans la contrée.

La seule voie de communication de la commune est la route de Blanzac à Montmoreau (route départementale n° 10 de Cognac à Ribérac) qui traverse la commune du nord-ouest au sud-est.

Le bourg de Saint-Eutrope, à trois kilomètres nord-ouest de Montmoreau et vingt-cinq kilomètres de Barbezieux, est situé sur la route de Blanzac à Montmoreau. Son église est surtout remarquable par son ancienneté ; car elle doit être antérieure au onzième siècle.



Cliché A. GAILLARD

EGLISE DE SAINT-AMANT

Imp. L. COQUEMARD et Cie

Commune de St-Laurent-de-Belzagot

Superficie = 967 h. 40 ; Population = 390 habitants.

Cette commune s'étend en longueur, au sud de Montmoreau, sur une étendue de huit kilomètres, alors que, dans sa plus grande largeur, elle atteint à peine deux kilomètres.

Elle est limitée à l'est par la *Tude*, qui la sépare des communes de Saint-Amant, de Juignac et de Bors. Un petit affluent de cette rivière, *la Cavronne*, vient de la commune de Courgeac et parcourt la commune de l'ouest à l'est. Au nord, un autre petit ruisselet, la *Font-Désirade*, répand sa fraîcheur et va rejoindre la Cavronne dans la commune de Courgeac.

Les vallées de ces cours d'eau, principalement celle de la Tude, renferment de bonnes prairies. Le haut plateau qui forme le reste de la commune, est parsemé de bois assez importants.

L'agriculture est assez prospère : néanmoins, comme dans beaucoup d'autres endroits, le manque de bras se fait sentir et, depuis quelques années, les propriétaires ont dû accepter les services de nombreuses familles vendéennes, qui ont affermé une grande partie des terres.

La commune de Saint-Laurent contient quelques propriétés importantes parmi lesquelles nous pouvons citer : *Beaulieu* et *les Barrières*, appartenant à *M. Gerbaud* ; *Gratteloube*, à *M. de Lafaye du Bourgoin* ; *Champrosé*, à Mme *Veuve Allard*.

Cette dernière propriété mérite une mention particulière. Situé dans le sud de la commune, près de la ligne du chemin de fer, le charmant logis de Champrosé fut acquis, vers 1840, par un homme de bien, dont la famille a toujours été des plus estimées dans notre pays, *M. Alexis Gellibert des Seguins*, docteur en médecine, qui fut maire d'Angoulême et député de la Charente.

Son gendre, qui était également son neveu et qui portait le même nom, lui succéda comme député d'Angoulême et mourut en 1868, jouissant de l'estime générale et laissant de vifs regrets dans le pays qu'il avait grandement honoré. Il laissait deux enfants, un fils et une fille. Le fils, *M. Etienne Gellibert des Seguins*, devint également député de la Charente et mourut en 1906, sans laisser de postérité; la fille, Mme veuve Allard, qui était l'aînée, vit encore et est toujours propriétaire du domaine de Champrosé.

Une autre famille remarquable de Saint-Laurent était la famille *Bourdier-Lanauve*, dont le dernier représentant avait fait édifier, à *Rochefort*, un superbe logis aujourd'hui inhabité, où il est décédé en 1889. Le logis de Rochefort appartient aujourd'hui à *Mme de Malet-Roquefort*.

La principale voie de communication de la commune est la route de Montmoreau à Chalais (route départementale n° 1 d'Angoulême à La Roche-Chalais) qui parcourt la commune du nord-est au sud-ouest. Le sud de la commune est traversé par la route d'Aubeterre à Blanzac (chemin de grande communication n° 21 d'Aubeterre, à Matha) et le nord est desservi par la route de Montmoreau à Barbezieux (chemin de grande communication n° 31 de Barbezieux à Salles-Lavalette). Deux chemins d'intérêt commun et quelques chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau.

Le bourg de Saint-Laurent (141 hab.), à deux kilomètres sud de Montmoreau et à vingt-sept kilomètres de Barbezieux, est construit dans une admirable situation, au sommet d'une colline de cent-dix mètres, dominant la vallée de la Tude et la voie du chemin de de fer. C'était autrefois le siège d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Cluny. Ce prieuré ne paraît pas avoir été conventuel. Il a été à peu près complètement ruiné pendant les guerres religieuses du seizième siècle. De sa vaste et belle église il ne reste que de hautes murailles et un magnifique portail ogival. Près de ces ruines a été édifiée l'église actuelle qui ne présente aucune particularité remarquable.

En dehors du bourg, la population est disséminée dans une tren-

taine de hameaux, dont aucun n'a une grande importance. Parmi les principaux nous pouvons citer : *les Côtes* (21 hab.), que l'on peut rattacher à l'agglomération de Montmoreau ; *Frésignac* (19 hab.), dans le nord de la commune, près de la source de la Font-Désirade ; *le Marchais* (22 hab.), à la limite de la commune de Montmoreau; *la Côte* (15 hab.), où l'on remarque une abondante fontaine qui donne sa fraîcheur à un charmant vallon ; *Champrosé* (21 hab.) et *Gratteloube* (8 hab.), dans le sud de la commune ; *Chez-Bastard* (12 hab.), au sud du bourg ; *Beaulieu* (16 hab.), où l'on remarque la belle propriété de *M. Gerbaud*, etc., etc.

COMMUNE DE COURGEAC

Superficie = 1842 h. 30 ; Population = 392 habitants.

———

La commune de Courgeac est une des plus étendues du canton : elle tient le cinquième rang comme superficie, mais elle ne vient qu'au huitième rang comme population et la densité de cette population est des plus faibles, puisqu'elle atteint à peine le chiffre de vingt-et-un habitants par kilomètre carré.

Un petit affluent de la Tude, la *Cavronne*, arrose la commune et reçoit lui-même plusieurs petits ruisselets ; mais ces cours d'eau sont fort peu importants.

De grands bois sont répandus un peu partout, principalement dans l'ouest et couvrent une vaste superficie. Aussi l'espace réservé aux différentes cultures est assez restreint. Cependant les vallons sont assez fertiles et renferment principalement d'excellentes prairies ; un petit vignoble a été également reconstitué.

L'industrie est absolument nulle ; autrefois les ruisseaux faisaient mouvoir quelques moulins, qui sont aujourd'hui complètement arrêtés.

La route de Blanzac à Montmoreau (route départementale n° 10 de Cognac à Ribérac) limite la commune au nord et la route d'Aubeterre à Blanzac (chemin de grande communication n° 21 d'Aubeterre à Matha) lui sert de limite méridionale. La principale voie de communication est la route de Montmoreau à Barbezieux (chemin de grande communication n° 31 de Barbezieux à Salles-Lavalette), qui traverse toute la commune, de l'est à l'ouest. Le réseau routier est complété par plusieurs chemins d'intérêt commun. L'un de ces chemins unit le bourg de Courgeac d'un côté, au bourg de Nonac et de l'autre côté, à l'ancien bourg de Peudry. Un autre

unit Courgeac à Saint-Martial. Enfin un troisième dessert le sud de la commune.

Le petit bourg de Courgeac (26 hab.), à cinq kilomètres ouest de Montmoreau et à vingt-quatre kilomètres de Barbezieux, est agréablement situé au sommet d'une colline qui domine de frais vallons.

La plupart des hameaux ne comptent qu'une ou deux maisons. Nous citerons cependant : *Valy* (38 hab.), au sud du bourg ; *Bournet* (22 hab.), dans le nord de la commune, où se trouvent les ruines de l'abbaye dont nous parlons plus loin et où l'on voit un joli château moderne ; *Chabreville* (15 hab.), à la limite de la commune de Saint-Laurent ; *Magnac* (19 hab.), près de la route de Barbezieux ; la *Robinière* (15 hab.) ; *Chez-Triboire* (18 hab.), *Chez-Guérinaud* (17 hab.), *Chez-Châtaigner* (25 hab.) et *Chez-Tisseraud* (16 hab.), dans le sud de la commune, etc., etc.

Au nord de la commune, dans un site solitaire, se dressent quelques vieux pans de murailles, seuls restes de l'abbaye de Bournet. Cette abbaye fut fondée, en 1113, par Giraud de Sales, qui la soumit à la règle de Saint-Benoît. Soumise, douze ans plus tard, par l'évêque d'Angoulême, Girard II, avec le concours du seigneur de Montmoreau, à la règle cistercienne, l'abbaye de Bournet revint peu à peu à ses premiers statuts et tous les documents qui la concernent depuis le commencement du quinzième siècle, la montrent comme appartenant à l'ordre de Saint-Benoît. Une bulle du pape Eugène III, confirmée, en 1460, par le pape Pie II, avait rattaché l'abbaye de Bournet directement au Saint-Siège. Cependant, à partir de l'année 1480, ses abbés rendent hommage à l'évêque d'Angoulême. A partir de la domination anglaise et surtout après les guerres religieuses, on la voit complètement soumise à ce prélat.

L'abbaye de Bournet n'eut jamais de revenus bien considérables. Cependant c'est pendant la fin du seizième siècle et la première moitié du dix-septième qu'elle fut le plus malheureuse. En 1565,

les protestants la pillèrent, prirent ses biens, brûlèrent ses charte- et renversèrent son église. En 1615, Jacques Goulard, baron de Touvérac et seigneur de La Faye, s'installa dans l'abbaye et substis tua ses serviteurs aux religieux.

Il fallut une sentence les envoyant dans la jouissance de leurs droits (13 novembre 1617), pour que les religieux pussent rentrer dans leur couvent. Ce fut seulement dans la dernière moitié du dix-septième siècle, sous les abbés Jacques de Rochechouart et Guillaume de La Roche, que le monastère fut restauré. Jusqu'à cette époque les quatre religieux, formant la communauté, avaient dû se loger dans une maison particulière prise en location.

Parmi les principaux abbés de Bournet, nous pouvons citer *Charles de Bony*, qui, nommé évêque d'Angoulême, conserva néanmoins son abbaye jusqu'à sa mort et *Jacques de Rochechouart*, qui fut en même temps seigneur de Montmoreau.

L'abbaye de Bournet ne compta jamais un grand nombre de moines, et vers le milieu du dix-huitième siècle, l'abbé nommé d'autorité par l'évêque, réunit entre ses mains tous les offices. Cet abbé, *Hélie Galliot des Roys* était encore en titre en 1791.

Commune de Nonac

Superficie = 2083 h. 70 ; Population = 649 habitants.

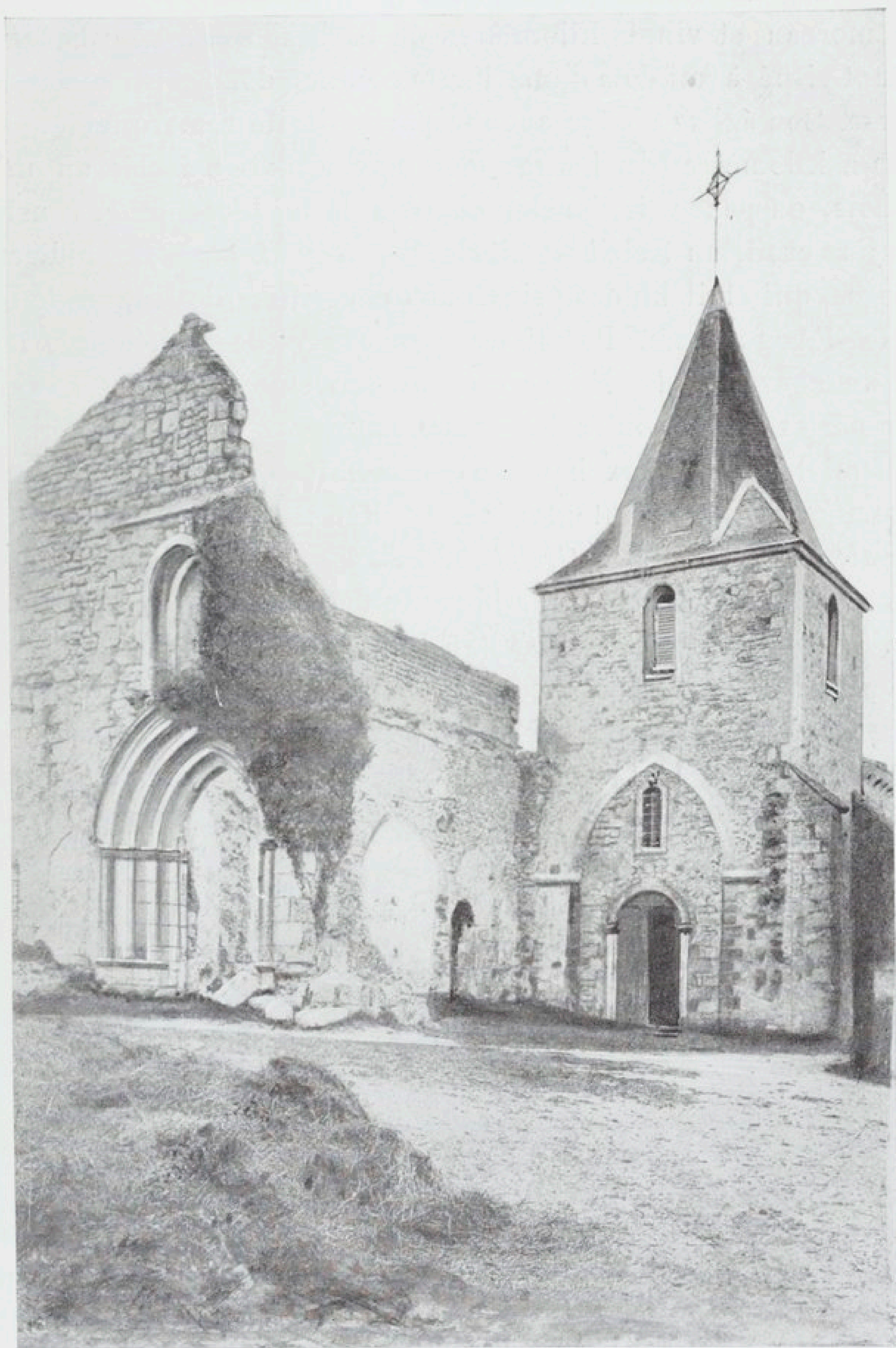
La troisième comme superficie, la cinquième comme population, la commune de Nonac est une des plus importantes du canton de Montmoreau, bien que la densité de sa population ne soit pas supérieure à trente-et-un habitants par kilomètre carré.

Comme la commune précédente, Nonac renferme de grandes étendues de bois, principalement dans le sud et dans le nord, et les terres y sont en général peu fertiles. Cependant, certaines parties et notamment la vallée de l'Herse, possèdent de bonnes terres et les récoltes y sont satisfaisantes. Quelques vignes ont été replantées, mais elles sont loin de représenter l'ancien vignoble, qui était très important et qui produisait des eaux-de-vie estimées.

La commune de Nonac est une des quatre communes du canton de Montmoreau qui appartiennent au bassin de la Charente. Elle est arrosée par un des principaux affluents du Né, l'*Herse*, qui, venu du canton de Blanzac, parcourt le nord de la commune et s'y grossit de quelques ruisselets sans importance.

L'industrie est représentée par plusieurs moulins, dont les principaux sont les moulins du *Merle* et de *Bellac,* situés sur l'Herse.

La route de Blanzac à Montmoreau (route départementale n° 10 de Cognac à Ribérac) dessert le nord-est de la commune dont l'extrémité méridionale est parcourue par la route de Montmoreau à Barbezieux (chemin de grande communication n° 31, de Barbezieux à Salles-Lavalette). Un chemin d'intérêt commun se détache de la route de Blanzac, traverse la commune du nord au sud-est et se dirige vers Courgeac, après avoir desservi le bourg de Nonac. Un autre chemin d'intérêt commun unit le bourg de Nonac d'un côté à celui de Deviat, et de l'autre côté, à Saint-Eutrope.



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. Coquemard et Cie.

EGLISE DE St-LAURENT-DE-BELZAGOT

Le bourg de Nonac (85 hab.), à huit kilomètres nord-ouest de Montmoreau et vingt kilomètres de Barbezieux, est un bourg important situé à mi côte d'une haute colline, dominant la vallée de l'Herse. Son église n'offre aucune particularité remarquable.

A un kilomètre du bourg, dans une situation isolée au milieu des bois, on peut voir l'ancien château de la *Léotarderie*, construit, à ce l'on croit, au treizième siècle, par *Hélie Léotard,* archidiacre de Bourges, qui était un des principaux conseillers de Hugues-le-Brun, comte d'Angoulême. Parmi les possesseurs de la Léotarderie, on cite un chevalier de Nonac qui, au seizième siècle, se fit remarquer par sa haine contre les protestants.

Parmi les nombreux hameaux disséminés sur la commune de Nonac, nous nous contenterons de citer : *le Merle* (28 hab.), sur la route de Deviat ; *Chez-Grelet* (32 hab), dans l'est de la commune ; *Chez-Mestraud* (25 hab.), sur la route de Blanzac ; *Chez-Barrial* (13 hab.), dans le nord ; *la Croix* (26 hab.) ; *Bellac* (18 hab.), dans la vallée de l'Herse ; *Chez-Lucaud* (13 hab.), au sommet d'une haute colline de cent cinquante-six mètres : *Chez-Mansière* (14 hab.), près de la route de Deviat ; *Chez-Texier* (19 hab.) ; *le Vidaud* (16 hab.), à la limite de la commune de Courgeac, etc. etc...

COMMUNE DE DEVIAT

Superficie = 841 h. 60 ; Population = 326 habitants.

Ainsi que celle de Nonac, la commune de Deviat appartient au bassin de la Charente. L'*Herse*, affluent du Né, lui sert de limite, au nord, sur un faible parcours. Le ruisseau du *Pont-Motard*, après avoir traversé l'étang de la Faye, auquel il sert de déversoir, atteint la limite occidentale de la commune, y reçoit le petit ruisseau du *Moulin-Texier* et va rejoindre l'Herse dans la commune voisine de Bessac.

L'étang de la Faye est une magnifique nappe d'eau, dont la pêche, qui a lieu tous les cinq ans, attire à Deviat un grand nombre d'étrangers.

Le sud de la commune est entièrement couvert de bois, dont la superficie comprend plus du tiers de la surface totale. Dans le nord, l'agriculture est prospère et l'on rencontre principalement de belles prairies. Aussi, élève-t-on dans la commune de nombreuses vaches, dont le lait est traité et transformé en beurre dans une importante laiterie, située près du bourg de Deviat et dépendant de la laiterie de M. *Lescure*, de Claix.

La route de Barbezieux à Montmoreau (chemin de grande communication n° 31 de Barbezieux à Salles-Lavalette) sert de limite méridionale à la commune de Deviat, qui est parcourue du nord au sud par la route de Blanzac à Brossac (chemin de grande communication n° 7 d'Aigre à Guîtres). Des chemins d'intérêt commun unissent le bourg de Deviat aux communes voisines de Nonac, de Brie et de Poullignac.

Le bourg de Deviat (145 hab.), à treize kilomètres ouest de Montmoreau et seize de Barbezieux, est un bourg important situé sur la route de Blanzac et qui possède une perception et un bureau de

poste. De bonnes foires s'y tiennent le troisième vendredi de chaque mois. Ces foires sont de fondation fort ancienne. Elles furent établies en 1597 par Jacques Goulard, baron de Touvérac et seigneur de la Faye, qui obtint à cet effet des lettres-patentes du roi Henri IV. Dans le principe, ces foires étaient au nombre de quatre et se tenaient le 6 mai, le 24 juin, le 29 août et le 27 décembre.

Le *Champ de Foire* (39 hab.) est une petite agglomération située à deux cents mètres au sud du bourg et où se trouve la laiterie dont nous parlons plus haut.

Villeneuve, qui n'est plus qu'un hameau insignifiant, était autrefois une paroisse et le siège d'une seigneurie qui appartenait, au seizième siècle, à *Cl. Jousset*, écuyer.

Près du village de *la Faye* (21 hab), sur les bords de l'étang, s'élève un château remarquable, qui appartient aujourd'hui à M. *Geynet*. C'était autrefois le siège d'une importante seigneurie qui appartenait à la famille *de La Touche*. Vers 1585, *Jacques Goulard*, seigneur de Touvérac, épousa Françoise de La Touche et devint ainsi seigneur de la Faye. Cette seigneurie passa ensuite entre les mains de la famille de Saint-Simon, qui la possédait encore à l'époque de la Révolution.

Le seul hameau important de la commune de Deviat est le village des *Morlières* (38 hab.), dans le nord de la commune.

COMMUNE DE BESSAC

Superficie = 1056 h. 75 ; Population = 316 habitants.

La commune de Bessac est la plus occidentale du canton de Montmoreau. Comme les précédentes elle appartient au bassin de la Charente. Elle est arrosée par *l'Herse*, affluent du Né, qui parcourt le nord de la commune et qui reçoit un petit affluent, le ruisseau du *Pont-Motard*, venu de la commune de Deviat.

Cette commune est moins boisée que les précédentes. L'agriculture y est prospère ; les prairies fournissent de bons fourrages et les céréales y donnent des récoltes satisfaisantes.

La commune de Bessac est limitée au sud par la route de Barbezieux à Montmoreau (chemin de grande communication n° 31 de Barbezieux à Salles-Lavalette). Un chemin d'intérêt commun s'en détache, sert de limite occidentale à la commune et se dirige vers Saint-Aulais. Deux autres chemins d'intérêt commun parcourent la commune de l'ouest à l'est, l'un au nord, l'autre au sud.

Il n'y a pas de bourg de Bessac. La principale agglomération est le hameau du *Maine-Blanc*, situé à un kilomètre à l'est de l'église, à quinze kilomètres nord-ouest de Montmoreau et treize kilomètres de Barbezieux, au sommet d'une colline qui domine le ruisseau de Pont-Motard.

Les quelques hameaux que l'on puisse citer sont : les *Voûtes* (24 hab.) et *Romfort* (18 hab.), à la limite occidentale de la commune ; *La Chardie* (15 hab.) et *Chez-Naudon* (12 hab.), dans le nord ; *les Trois Maines* (13 hab.), sur la route de Deviat ; *Longeville* (19 hab.), dans le sud, etc. etc...

COMMUNE DE POULLIGNAC

Superficie = 891 h. 55 ; Population = 216 habitants.

Situee au sud des communes de Deviat et de Bessac, cette commune s'étend, de l'est à l'ouest, sur une longueur d'environ six kilomètres ; elle n'a que deux kilomètres dans sa plus grande largeur.

C'est une commune où l'on rencontre beaucoup de landes et de bois ; aussi la population y est-elle peu nombreuse ; on n'y trouve que vingt-quatre habitants par kilomètre carré.

Elle comprend un plateau peu fertile et boisé, au milieu duquel un petit cours d'eau, affluent du Lamaury, s'est creusé une fraîche vallée. Cette vallée, orientée de l'est à l'ouest, forme la partie la plus fertile de la commune et renferme de bonnes prairies.

La route de Barbezieux à Montmoreau (chemin de grande communication n° 31 de Barbezieux à Salles-Lavalette) limite la commune au nord et à l'est et la route de Brossac à Blanzac (chemin de grande communication n° 7 d'Aigre à Guitres) en dessert la partie orientale. Plusieurs chemins d'intérêt commun unissent la commune de Poullignac aux communes voisines.

Le bourg de Poullignac (42 hab.), à quatorze kilomètres ouest de Montmoreau et quinze kilomètres de Barbezieux, est agréablement situé près du ruisseau qui arrose la commune. C'était autrefois le siège d'une petite seigneurie qui appartenait au seizième siècle à *Jean de Cruc*, écuyer.

Parmi les principaux hameaux nous pouvons citer : *Chez-Gilbert* (19 hab.), daus le nord ; *Chez-Boucher* (28 hab.), sur la route de Berneuil ; *Chez-Birot* (14 hab.), dans l'est de la commune, etc. etc.

COMMUNE DE S^T-MARTIAL

Superficie 931 h. 69 ; Population = 363 habitants.

Le nord de la commune de Saint-Martial est parcouru par la ligne de partage des eaux de la Charente et de la Gironde ; c'est une contrée fortement accidentée et couverte de bois et de landes.

Le reste de la commune, qui en forme la partie la plus considérable et qui comprend l'ancienne paroisse de Peudry, appartient au bassin de la Gironde et est arrosé par quelques petits ruisseaux, qui vont rejoindre la *Cavronne* dans la commune de Courgeac et de là se jeter dans la Tude.

Cette dernière partie de la commune est beaucoup moins boisée et plus fertile : on y trouve quelques bonnes prairies et les récoltes en céréales y sont satisfaisantes.

La commune de Saint-Martial est une de celles dont la population a le moins varié depuis trente ans. Alors qu'au recensement de 1886, on y comptait trois cent quatre vingt-dix habitants, on en compte encore aujourd'hui trois-cent-soixante-trois.

L'industrie y est peu importante; elle est représentée seulement par quelques tuileries.

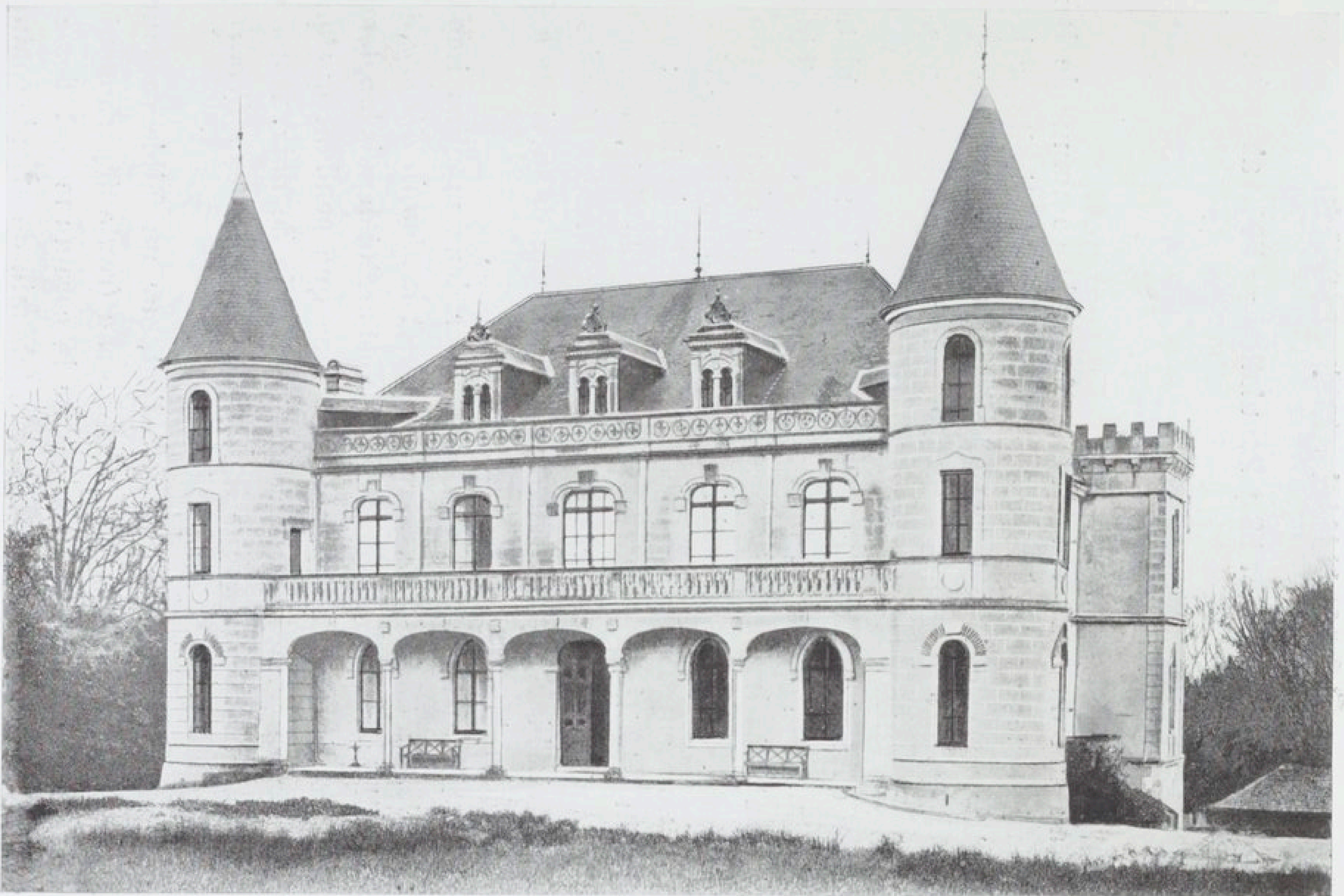
La principale voie de communication est la route d'Aubeterre à Barbezieux (chemin de grande communication n° 21 d'Aubeterre à Matha), qui parcourt la commune dans sa plus grande longueur, du sud-est au nord-ouest. De cette route se détachent au même endroit trois chemins d'intérêt commun. L'un d'eux se dirige vers le bourg de Courgeac ; un second dessert le bourg de Saint-Martial et prend la direction de Brossac ; enfin le troisième unit le bourg de Saint-Martial à celui de Saint-Félix. La route de Montmoreau à Chalais (route départementale n° 1 d'Angoulême à La-Roche-Chalais) traverse l'extrémité orientale de la commune.



Le bourg de Saint-Martial (102 hab.), à huit kilomètres sud-ouest de Montmoreau et vingt-et-un kilomètres de Barbezieux, est situé au-dessus d'une vaste plaine, à cinq cents mètres de la route de Barbezieux.

Le hameau de *Peudry* (41 hab.), situé près de la route de Montmoreau à Chalais, à l'extrémité orientale de la commune, était autrefois le chef-lieu d'une petite paroisse, dont l'église remonte au dixième siècle. D'abord annexée à Saint-Laurent de Belzagot, la paroisse de Peudry fut rétablie vers 1680 pour disparaître définitivement en 1761. C'était le siège d'un prieuré dont on ne connaît ni l'origine, ni la valeur, ni le patronage.

Parmi les autres hameaux, nous pouvons citer : *Chez-Sureau* (21 hab.) et *Chez-Bourdelais* (15 hab.), dans le sud de la commune ; *Chez-Boucherie* (19 hab.), dans le nord ; *Chez-Deslande* (16 hab.), sur la route de Courgeac ; l'*Hautbois* (18 hab.) ; *Chez-Geoffroi* (14 hab.), à l'extrémité sud-est de la commune, etc. etc...



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. COQUEMARD

CHATEAU DE BOURNET (COMMUNE DE COURGEÂC)

COMMUNE DE BORS

Superficie = 1584 h. 53 ; Population = 504 habitants.

Située au sud du canton de Montmoreau, la commune de Bors s'étend en longueur entre la *Tude*, qui en forme la limite occidentale, et l'*Ausonne*, qui en baigne l'extrémité orientale ; au nord, elle est arrosée par quelques petits ruisseaux, affluents les uns, de la Tude et les autres de l'Ausonne.

L'espace compris entre ces cours d'eau forme un plateau très boisé au sud, fertile et bien cultivé dans les autres régions. Les bois sont très importants et couvrent près du cinquième de la surface totale. De belles prairies s'étendent dans les vallées et occupent une superficie de près de deux cents hectares ; aussi l'élevage du bétail, principalement des veaux de lait, donne-t-il d'excellents résultats. Les céréales et les plantes sarclées réussissent également très bien. Malheureusement la culture de la vigne a été à peu près complétement abandonnée.

Autrefois l'industrie était représentée par deux moulins importants : le *Moulin Châtaigner*, sur la Tude et le *Moulin Chaury*, sur l'Ausonne. Mais actuellement ce dernier est arrêté depuis longtemps déjà et le moulin Châtaigner ne fonctionne que pendant quelques semaines par an pour la fabrication de l'huile de noix. Nous ne pouvons donc mentionner que la distillerie de M, *Jean Hennessy*, aux Plassons.

La commune de Bors est limitée à l'est, sur un faible parcours, par la route de Saint-Séverin à Montmoreau (route départementale n° 10 de Cognac à Ribérac). L'est de la commune est desservi par la route d'Aubeterre à Montmoreau (chemin de grande communication n° 18 de Saint-Antoine à Chef-Boutonne) et l'ouest est parcouru par la route d'Aubeterre à Saint-Martial (chemin de grande

communication n° 21 d'Aubeterre à Matha). Un chemin d'intérêt commun se détache de cette dernière route, parcourt la commune de l'ouest à l'est, croise au bourg de Bors la route d'Aubeterre à Montmoreau et se dirige vers Montignac-le-Coq. La ligne d'Angoulême à Bordeaux parcourt l'ouest de la commune dans la vallée de la Tude ; mais elle n'y possède pas de station.

Le bourg de Bors (179 hab.), à huit kilomètres sud-est de Montmoreau et trente-trois kilomètres de Barbezieux, est construit dans une situation pittoresque, au sommet d'une haute colline qui domine la vallée de l'Ausonne. Son église, du douzième siècle, renferme des sculptures d'un travail assez délicat. Des foires assez suivies se tiennent au bourg de Bors pendant les mois d'hiver.

Les hameaux sont nombreux dans la commune de Bors, mais en général ils sont peu importants. Parmi les principaux nous pouvons citer : *Lérignac* (29 hab.), près de la ligne du chemin de fer ; *Montazeau* (28 hab.), près de la route d'Aubeterre ; *le Pinier* (20 hab.), à la limite des bois ; *Baffoux* (15 hab.), près du bourg ; *Chez-Sicaud* (16 hab.), sur la route de Montignac ; *la Clopte* (17 hab.) et *Cadiot* (10 hab.), dans le nord de la commune ; *le Moulin Châtaigner* (13 hab.), sur la Tude ; *le Levraud* (15 hab.), dans le sud de la commune ; *Massicot* (10 hab.), à la limite de la commune de Juignac ; *le Madreau* (13 hab.) ; *Périchat* (14 hab.), etc. etc.

Le logis des *Plassons*, aujourd'hui centre d'une magnifique exploitation agricole, appartenant à M. Jean Hennessy, député de Barbezieux, était au Moyen-Age, le siège d'un fief noble, dépendant de la châtellenie d'Aubeterre et tenu à foi et hommage du seigneur d'Aubeterre, au devoir de *vingt sols*.

Dans les premières années du seizième siècle, le fief des Plassons appartenait à *Nicolas Raymond*, écuyer, sieur de Ribérolle et de Mazotte. Il passa ensuite entre les mains d'*Antoine Bride*, bourgeois de Montmoreau. Ce dernier le laissa, par héritage, à sa nièce, *Marguerite Gandillaud*, fille d'Antoine Gandillaud, sieur de Fontfroide, qui avait épousé *Jean Desbordes*, écuyer, sieur de Chauvin.

Le domaine des Plassons fut ensuite acquis par *Philippe Gandilland*, procureur du roi à Châteauneuf, qui l'échangea, le 18 novembre 1557, à *Jean Tesseron*, receveur général des finances à Poitiers, contre les fiefs de Vignes et du Gré, en Châteauneuf. Dès le lendemain (19 novembre 1557), Jean Tesseron vendit les Plassons pour la somme de 1700 livres tournois, à *Guy Bouchard* d'Aubeterre, évêque de Périgueux et abbé de l'église collégiale d'Aubeterre.

Les Plassons passèrent ensuite par héritage entre les mains de *Pierre Bouchard* d'Aubeterre, et restèrent jusqu'à la Révolution entre les mains de cette famille, qui était représentée, à la fin du dix-huitième siècle par *Madame de Lageard*, veuve de Bouchard des Plassons.

Commune de Juignac

Superficie = 2413 h. 50 ; Population = 819 habitants.

Comprise entre la commune de Saint-Amant, au nord, et celle de Bors, au sud, la commune de Juignac vient au second rang comme superficie et au quatrième, comme population.

C'est une commune importante, qui occupe un vaste plateau boisé, dominant la vallée de la *Tude*, à l'ouest; ce plateau se prolonge à travers la commune de Salles-Lavalette, jusqu'à la vallée de la Nizonne. Une coupure de ce plateau, dans l'est de la commune, livre passage à l'*Ausonne*, affluent de la Dronne, qui prend sa source vers la limite de la commune de Saint-Amant et coule du nord au sud dans une étroite vallée.

Le sol de la commune est en général fertile et l'agriculture est prospère. Les vallées de la Tude et de l'Ausonne renferment de bonnes prairies et l'élevage du bétail donne des résultats satisfaisants. Mais, comme dans le reste du canton, la reconstitution du vignoble est loin d'être accomplie. Les habitants s'adonnent principalement à la culture des céréales et des plantes sarclées.

L'industrie est absolument nulle.

La ligne de chemin de fer d'Angoulême à Bordeaux suit le cours de la Tude, dans l'ouest de la commune, mais n'y a pas de station. La principale voie de communication est la route de Saint-Séverin à Montmoreau (route départementale n° 10 de Cognac à Ribérac), qui traverse toute la commune du nord au sud, et qui est rejointe, près du bourg de Juignac par la route d'Aubeterre à Montmoreau (chemin de grande communication n° 18 de Saint-Antoine à Chef-Boutonne). La route de Montignac-le-Coq à Juillaguet (chemin de grande communication n° 19 de Saint-Séverin à Aigre) limite la commune à l'est et la route de Montmoreau à Salles-Lava-

lette (chemin de grande communication n° 31 de Barbezieux à Salles-Lavalette) lui sert de limite septentrionale et la sépare de la commune de Saint-Amant. Deux chemins d'intérêt commun, dont l'un dessert le bourg de Juignac, et plusieurs chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau.

Le bourg de Juignac (74 hab.), à quatre kilomètres sud-est de Montmoreau et trente-et-un de Barbezieux, est construit dans une situation pittoresque, sur les pentes d'une haute colline de cent-quarante-six mètres, d'où l'on jouit d'un admirable coup d'œil.

Au nord de la commune et non loin du bourg, dans une très agréable situation, se voit le château de *Maumont*. De l'ancien château, qui devait être une forteresse importante, il subsiste une tour du quatorzième siècle. Le corps de logis a subi diverses transformations. On y remarque une jolie porte gothique, à nervures prismatiques et décorée de crosses végétales ; c'est un joli travail de la fin du quinzième siècle.

Au dix-huitième siècle le château de Maumont appartenait au marquis de Montalembert, le fondateur de Ruelle. C'est aujourd'hui la propriété de Mme veuve *Jabet*.

La commune de Juignac compte près de soixante-dix hameaux, en général, peu importants, dont les principaux sont : *le Maine-Neuf* (38 hab.); *les Perrotins* (32 hab.); *Chez-Durand* (24 hab.) et *le Prat* (26 hab.), dans l'ouest de la commune ; *les Grands-Coups* (30 hab.), *le Métayer* (19 hab.), *Sainte-Croix* (20 hab.), et *le Petit-Maine* (17 hab.), dans le sud ; *Puyrobit* (28 hab.) et *Somme-de-vin* (17 hab.), dans le nord ; *Les Râpes* (29 hab.); *la Vaure* (20 hab.), *Chez-Basset* (16 hab.) et *Chez-Grivaud* (15 hab.), dans l'est, etc. etc.

COMMUNE DE SALLES-LAVALETTE

Superficie = 2015 hect. ; Population = 900 habitants.

Avec sa population de neuf cents habitants, la commune de Salles-Lavalette est la plus peuplée du canton de Montmoreau, bien qu'elle ne vienne qu'au quatrième rang comme superficie. La densité de sa population atteint le chiffre de quarante-quatre habitants par kilomètre carré, alors que la moyenne du canton, en y comprenant la ville de Montmoreau ne dépasse pas trente-huit habitants par kilomètre carré. C'est la commune la plus importante du canton.

Cette commune comprend un plateau riche et bien cultivé, qui fait suite aux communes de Juignac et de Saint-Amant et qui se termine à l'est, à la vallée de la *Nizonne*. Ce cours d'eau forme la limite orientale de la commune et la sépare du département de la Dordogne. Sa vallée, large et fertile, fournit en abondance d'excellents fourrages; aussi l'élevage du bétail est-il très important et donne-t-il de très bons résultats. La reconstitution du vignoble y est également plus avancée que dans beaucoup d'autres communes et l'on y récolte des vins estimés. La partie la plus boisée est la partie occidentale, où de hautes collines sont couvertes de bois importants.

Plusieurs moulins sont échelonnés le long de la Nizonne.

Le réseau routier de la commune de Salles-Lavalette, comprend trois chemins de grande communication et de nombreux chemins vicinaux ordinaires. La route de Montmoreau à Salles-Lavalette (chemin de grande communication n° 31 de Barbezieux à Salles-Lavalette) traverse toute la commune de l'ouest à l'est, dessert le bourg de Salles et va se raccorder, au-delà de la Nizonne, aux routes de la Dordogne. La route de Saint-Séverin à Lavalette (chemin de grande communication n° 17 de Saint-Aulaye à Confo-

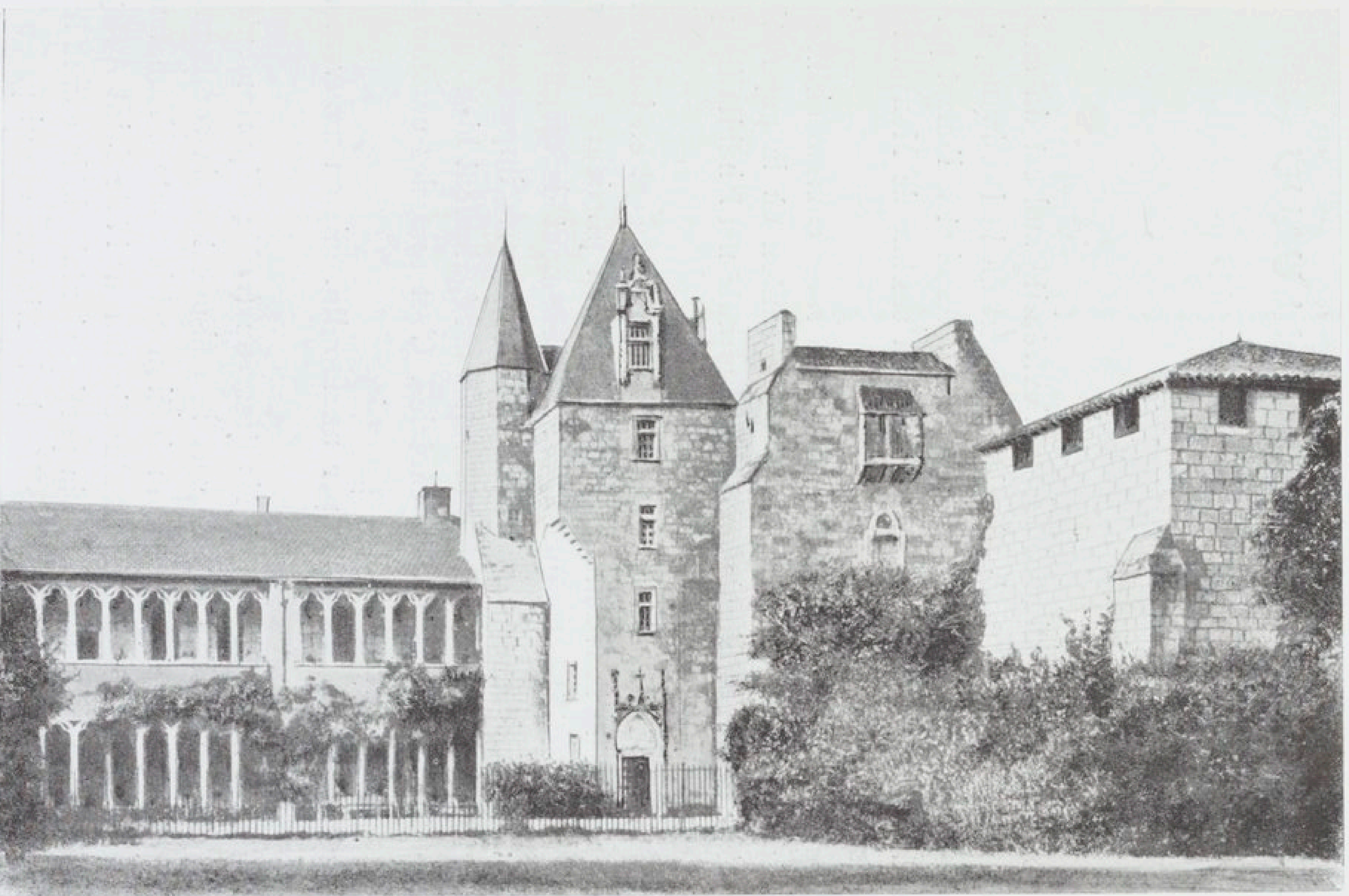
lens) suit la vallée de la Nizonne du sud au nord et dessert la partie orientale de la commune, alors que l'ouest est parcouru par la route de Montignac-le-Coq à Juillaguet (chemin de grande communication n° 19 de Saint-Séverin à Aigre), qui sert de limite occidentale à la commune et la sépare des communes voisines de Juignac et de Saint-Amant.

Le bourg de Salles-Lavalette (170 hab.), à dix kilomètres est de Montmoreau et trente-sept kilomètres de Barbezieux, est un gros bourg commerçant, dont les foires, qui ont lieu le quatrième lundi de chaque mois, sont des plus importantes. Il possède une étude de notaire et un bureau de poste.

La terre de Salles appartenait dès les temps les plus reculés à l'abbaye de Saint-Cybard. En 1117, l'évêque de Périgueux, Guillaume d'Auberoche, donna gain de cause à l'abbaye de Saint-Cybard contre le chapître de Saint-Martin de Périgueux, qui prétendait avoir des droits sur le prieuré de Salles. Cette sentence fut confirmée, en 1119, par Arnauld, archevêque de Bordeaux, et en 1142, par Geoffroi, deuxième successeur de Guillaume d'Auberoche.

Le prieuré de Salles fut très éprouvé pendant les treizième et quatorzième siècles. Il perdit la conventualité vers l'année 1400 et le prieur cessa de résider en 1444. A cette époque, les maisons prieurales, qui étaient fort belles, furent déclarées inhabitables et irréparables.

Parmi les nombreux hameaux de la commune de Salles-Lavalette, nous pouvons citer : *Chez-Peny* (28 hab.), sur la route de Saint-Séverin ; *le Maine-Baudet* (27 hab.), au sud du bourg ; *Chez-Rigaud* (29 hab.) ; *le Breuil* (22 hab.), dans l'ouest de la commune ; *Landrevie* (24 hab.) et *Grange-Biotte* (20 hab,), au nord du bourg ; *Laville* (17 hab.), près de la route de Lavalette ; *Vésignolle* (17 hab,) ; *Chez-Colette* (19 hab.), *Poulinard* (18 hab.) et *Chavenat* (15 hab.), dans le nord de la commune, etc., etc...



Cliché A. GAILLARD — Imp. L. Coquemard et Cie

CHATEAU DE LA LÉOTARDIE (COMMUNE DE NONAC)

COMMUNE DE PALLUAUD

Superficie = 857 h. 10 : Population = 427 habitants.

La commune de Palluaud forme l'extrémité sud-est du canton de Montmoreau. Limitrophe du département de la Dordogne, dont elle est séparée par la *Nizonne*, entourée au sud et à l'ouest par le canton d'Aubeterre, elle ne se rattache au canton de Montmoreau que par sa limite septentrionale.

Bien qu'elle ne vienne qu'au septième rang comme chiffre de population, c'est une des communes du canton où la population est le plus dense et l'on y compte quarante-neuf habitants par kilomètre carré.

C'est une commune bien cultivée où l'agriculture est en honneur. La large vallée de la Nizonne, qui se divise en plusieurs bras, est d'une grande fertilité et se prête à l'établissement de magnifiques prairies ; aussi l'élevage du bétail est-il une source importante de revenus. Le plateau qui domine la vallée est également bien cultivé et donne de belles récoltes en céréales. C'est une des communes les moins boisées du canton.

L'industrie est représentée par un moulin, mis en mouvement par la Nizonne.

La route de Saint-Séverin à Montmoreau (route départementale n° 10 de Cognac à Ribérac) dessert le sud-ouest de la commune ; mais la principale voie de communication est la route d'Aubeterre à Lavalette (chemin de grande communication n° 17 de Saint Aulaye à Confolens), qui parcourt toute la partie orientale de la commune, du sud au nord, en suivant la vallée de la Nizonne et qui passe au bourg de Palluaud. La route de Montignac-le-Coq à Juillaguet (chemin de grande communication n° 19 de Saint-Séverin à Aigre) limite la commune au nord-ouest. Un chemin d'intérêt commun

unit le bourg de Palluaud, d'un côté, à Montignac-le-Coq et, d'autre côté, au département de la Dordogne.

Le bourg de Palluaud (95 hab.), à treize kilomètres sud-est de Montmoreau et à quarante kilomètres de Barbezieux, étage ses maisons sur les flancs d'une haute colline qui domine la vallée de la Nizonne et d'où la vue s'étend au loin sur la vallée de la Pude et sur les campagnes du Périgord. Il possède un bureau de poste.

Palluaud était, dès le dixième siècle, une possession de l'abbaye de Saint-Cybard, qui, dans les premières années du douzième siècle, y construisit une église et y fonda un prieuré. En 1215, le comte d'Angoulême, Aymar, y ajouta de nouveaux domaines et le prieuré devint très important.

Le prieur était seigneur spirituel et temporel de la paroisse ; il avait droit de haute, moyenne et basse justice sur toute son étendue. En 1450, les religieux de Brantôme lui ayant disputé ce droit sur certaines parties de la paroisse, il en appela au roi et obtint gain de cause. Des lettres-patentes du 24 mars 1684 lui confirmèrent ce droit et l'autorisèrent à rétablir les fourches patibulaires qu'il avait dû supprimer pendant quelque temps.

Le prieuré de Palluaud perdit la conventualité vers l'année 1400, et, peu après, le prieur cessa de résider. Les maisons prieurales étaient importantes ; mais elles furent détruites par les protestants au seizième siècle. En 1652, on n'en trouve plus que quelques vestiges, ainsi que les ruines d'une vieille tour, dite tour *Prisonnière*.

L'église était commune à la paroisse et le prieur devait supporter, avec les autres charges ordinaires, la portion congrue du vicaire perpétuel du lieu et le mésage.

En 1750, avec le consentement de l'abbé de Saint-Cybard, le prieuré de Palluaud fut uni au petit séminaire de Périgueux.

C'est dans la première moitié du seizième siècle, que commença la série des prieurs commendataires, dont le premier fut *Jean Cailhon de Belle-Joie*, qui était en même temps chanoine d'Angoulême, abbé de Grosbot et prévôt de La Rochebeaucourt.

Le principal centre de population de la commune, après le bourg, est le hameau du *Fresse* (44 hab.), situé à un kilomètre environ nord-ouest du bourg.

Parmi les autres hameaux nous pouvons citer : *la Chebaudie* (24 hab.), sur la route de Salles-Lavalette ; *le Breuil* (19 hab.) et *Lénaudie* (12 hab.), dans l'ouest de la commune ; *Chez-Boutin* (22 hab.) et *Chez-Brêchet* (14 hab.), dans le sud ; *Champétier* (24 hab.) ; *Lapalturie* (15 hab.), près de la Nizonne, etc. etc...

Fin de l'arrondissement de Barbezieux.

TABLE

DES

MATIERES

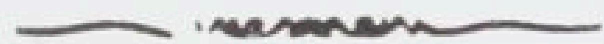


TABLE DES MATIÈRES

GÉOGRAPHIE

HISTORIQUE ET COMMUNALE

DE LA

CHARENTE

Ouvrage illustré de nombreuses gravures

PAR

J. MARTIN-BUCHEY
Ancien Professeur d'Histoire



34me LIVRAISON

Les livraisons, du prix de UN Franc l'une, paraissent de mois en mois



EN VENTE

Chez l'Auteur, M. MARTIN-BUCHEY

A CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

GÉOGRAPHIE

HISTORIQUE ET COMMUNALE

DE LA

CHARENTE

Ouvrage illustré de nombreuses gravures

PAR

J. MARTIN-BUCHEY
Ancien Professeur d'Histoire



35me LIVRAISON

Les livraisons, du prix de UN Franc l'une, paraissent de mois en mois



EN VENTE
Chez l'Auteur, M. MARTIN-BUCHEY
A CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

GÉOGRAPHIE

HISTORIQUE ET COMMUNALE

DE LA

CHARENTE

Ouvrage illustré de nombreuses gravures

PAR

J. MARTIN-BUCHEY
Ancien Professeur d'Histoire



36me LIVRAISON

Les livraisons, du prix de UN Franc l'une, paraissent de mois en mois



EN VENTE
Chez l'Auteur, M. MARTIN-BUCHEY
A CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

GÉOGRAPHIE

HISTORIQUE ET COMMUNALE

DE LA

CHARENTE

Ouvrage illustré de nombreuses gravures

PAR

J. MARTIN-BUCHEY

Ancien Professeur d'Histoire



37me LIVRAISON

ns, du prix de UN Franc l'une, paraissent de mois en mois



EN VENTE

Chez l'Auteur, M. MARTIN-BUCHEY

A CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

ANGOULÊME. — IMP. L. COQUEMARD ET Cie

ANGOULÊME. — IMP. L. COQUEMARD ET Cie

ANGOULÊME. — IMP. L. COQUEMARD ET C[ie]

ANGOULÊME. — IMP. L. COQUEMARD ET Cie

GÉOGRAPHIE

HISTORIQUE ET COMMUNALE

DE LA

CHARENTE

Ouvrage illustré de nombreuses gravures

PAR

J. MARTIN-BUCHEY
Ancien Professeur d'Histoire

30me LIVRAISON
Les livraisons, du prix de UN Franc l'une, paraissent de mois en mois

---

EN VENTE
Chez l'Auteur, M. MARTIN-BUCHEY
A CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

GÉOGRAPHIE

HISTORIQUE ET COMMUNALE

DE LA

CHARENTE

Ouvrage illustré de nombreuses gravures

PAR

J. MARTIN-BUCHEY
Ancien Professeur d'Histoire



31me LIVRAISON

Les livraisons, du prix de UN Franc l'une, paraissent de mois en mois



EN VENTE
Chez l'Auteur, M. MARTIN-BUCHEY
A CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

GÉOGRAPHIE

HISTORIQUE ET COMMUNALE

DE LA

CHARENTE

Ouvrage illustré de nombreuses gravures

PAR

J. MARTIN-BUCHEY
Ancien Professeur d'Histoire



32me LIVRAISON

Les livraisons, du prix de UN Franc l'une, paraissent de mois en mois



EN VENTE
Chez l'Auteur, M. MARTIN-BUCHEY
A CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

GÉOGRAPHIE

HISTORIQUE ET COMMUNALE

DE LA

CHARENTE

Ouvrage illustré de nombreuses gravures

PAR

J. MARTIN-BUCHEY

Ancien Professeur d'Histoire



33me LIVRAISON

Les livraisons, du prix de UN Franc l'une, paraissent de mois en mois



EN VENTE

Chez l'Auteur, M. MARTIN-BUCHEY

A CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

ANGOULÊME. — IMP. L. COQUEMARD ET C[ie]

ANGOULÊME. — IMP. L. COQUEMARD ET Cie

ANGOULÊME. — IMP. L. COQUEMARD ET Cie.

ANGOULÊME. — IMP. L. COQUEMARD ET Cie.



